

**107^e session de la Conférence internationale du Travail
Genève, 28 mai-8 juin 2018**

**Transcription de la discussion des rapports du Directeur général
et du Président du Conseil d'administration**

L'interprétation permet de faciliter la communication et sa transcription ne constitue pas un compte rendu intégral ni authentique des travaux. Seul le discours dans la langue originale fait foi.

Index

Jeudi 31 mai 2018, matin	1
Gouvernement (Suisse)	1
Travailleur (Chine)	2
Gouvernement (Belgique)	2
Employeur (Bangladesh)	3
Gouvernement (Azerbaïdjan)	4
Gouvernement (Égypte)	5
Employeur (Éthiopie)	6
Gouvernement (Koweït)	7
Gouvernement (Mauritanie)	8
Travailleur (Kenya)	9
Gouvernement (Maroc)	10
Gouvernement (Arabie Saoudite)	11
Employeur (Bulgarie)	12
Gouvernement (Émirats Arabes Unis)	13
Gouvernement (Côte d'Ivoire)	14
Gouvernement (Ouzbékistan)	15
Gouvernement (Sénégal)	16
Gouvernement (Mali)	17
Travailleur (Arabie Saoudite)	18
Gouvernement (Congo)	19
Organisation arabe du travail	20
Jeudi 31 mai 2018, après midi	21
Gouvernement (Qatar)	21
Travailleur (Bénin)	21
Gouvernement (Djibouti)	22
Travailleur (Liban)	23

Employeur (Népal).....	24
Travailleur (Belarus).....	25
Gouvernement (Maurice).....	26
Travailleur (Maroc).....	27
Gouvernement (Papouasie Nouvelle-Guinée).....	27
Gouvernement (Libye).....	28
Travailleur (Malaisie).....	29
Gouvernement (Ouzbékistan).....	30
Gouvernement (Mouvement de libération de la Palestine).....	31
Gouvernement (Colombie).....	32
Travailleur (République arabe syrienne).....	33
Gouvernement (Ouganda).....	34
Gouvernement (Zambie).....	35
Gouvernement (République démocratique du Congo).....	35
Employeur (Liban).....	36
Gouvernement (Afghanistan).....	37
Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.....	38
UNI Global Union.....	39
Fédération internationale des travailleurs domestiques.....	40
Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale.....	41
Commission Internationale Catholique pour les Migrations.....	42
StreetNet International.....	43
Union Africaine de la Mutualité.....	44
Organisation Des Entités Mutualisées des Amériques (ODEMA).....	45
Kolping International.....	46
Confédération Syndicale des Travailleurs et Travailleuses des Universités des Amériques (CONTUA).....	47
Les femmes et l’emploi dans le secteur informel.....	48
Union Latino-Américaine des Travailleurs des Organismes de Contrôle (ULATOC).....	49
Vendredi 1^{er} juin 2018, matin.....	50
Gouvernement (Autriche).....	50
Employeur (Argentine).....	51
Gouvernement (Bahreïn).....	51
Travailleur (Norvège).....	52
Gouvernement (Islande).....	53
Gouvernement (Cameroun).....	54
Travailleur (Suède).....	55
Employeur (Kenya).....	56

Gouvernement (Bénin)	57
Employeur (Inde)	58
Travailleur (Myanmar)	58
Travailleur (Bahrein).....	59
Gouvernement (Mongolie)	60
Gouvernement (Liberia)	61
Gouvernement (République arabe syrienne)	61
Travailleur (Panama).....	62
Employeur (Irak)	63
Gouvernement (Malawi)	64
Employeur (Uruguay).....	65
Vendredi 1^{er} juin 2018, après-midi	66
Gouvernement (Lybie)	66
Gouvernement (Irak)	67
Travailleur (Colombie).....	68
Gouvernement (Burundi)	69
Gouvernement (État plurinational de Bolivie)	70
Gouvernement (République-Unie de Tanzanie).....	71
Travailleur (Irak)	72
Employeur (Guinée).....	72
Gouvernement (Liban)	73
Travailleur (État plurinational de Bolivie)	74
Gouvernement (Madagascar)	75
Employeur (Égypte)	76
Employeur (Roumanie).....	77
Employeur (Sri Lanka)	78
Travailleur (Bangladesh).....	79
Travailleur (Ouzbékistan).....	80
Travailleur (Paraguay).....	81
Employeur (Belgique).....	82
Confédération européenne des syndicats.....	83
Confédération générale des syndicats	84
Fédération internationale des travailleurs des transports.....	85
Lundi 4 juin 2018, matin.....	86
Travailleur (Espagne)	86
Gouvernement (Cuba)	87
Employeur (République Dominicaine).....	88

Gouvernement (Zimbabwe)	89
Travailleur (Argentine).....	90
Gouvernement (Népal)	91
Gouvernement (Suède).....	92
Travailleur (Japon)	92
Gouvernement (Kenya)	93
Gouvernement (République bolivarienne du Venezuela)	94
Gouvernement (Philippines).....	95
Gouvernement (Grèce)	96
Employeur (République islamique d’Iran).....	97
Gouvernement (Pologne)	97
Travailleur (Chili)	98
Gouvernement (Saint-Siège)	99
Employeur (Japon)	100
Gouvernement (Indonésie)	101
Gouvernement (Brésil)	102
Gouvernement (Éthiopie)	103
Employeur (Indonésie)	103
Gouvernement (Afrique du Sud)	104
Gouvernement (Uruguay).....	105
Employeur (Bahreïn).....	106
Gouvernement (Mozambique)	107
Travailleur (Zambie)	108
Employeur (Brésil).....	109
Fédération syndicale mondiale	110
Gouvernement (Brésil)	111
Lundi 4 juin 2018, après-midi	111
Travailleur (Cuba)	111
Employeur (Colombie).....	112
Gouvernement (Sri Lanka)	113
Gouvernement (Trinité-et-Tobago)	114
Travailleur (Philippines).....	115
Employeur (Pakistan)	116
Gouvernement (Biélorus)	117
Travailleur (Éthiopie)	118
Gouvernement (Paraguay).....	119
Travailleur (Mouvement de libération de la Palestine)	120

Employeur (Maurice)	121
Gouvernement (Albanie).....	122
Employeur (Finlande).....	123
Travailleur (Guatemala)	124
Gouvernement (Cambodge)	125
Employeur (Paraguay).....	125
Gouvernement (Niger)	126
Travailleur (Cabo Verde)	127
Travailleur (Belgique).....	128
Gouvernement (Thaïlande).....	129
Gouvernement (Côte d’Ivoire).....	130
Gouvernement (Australie).....	131
Travailleur (Italie)	132
Travailleur (Indonésie).....	133
Travailleur (Pakistan).....	134
Employeur (Soudan).....	134
Travailleur (Azerbaïdjan)	135
Travailleur (Sri Lanka)	136
Gouvernement (Équateur)	137
Employeur (Soudan du Sud)	138
Travailleur (Maurice)	138
Gouvernement (Burkina Faso)	140
Confédération syndicale internationale	141
Organisation de la coopération islamique	142
Union internationale des syndicats des pensionnés et retraités	142
Association latino-américaine des avocats en droit du travail	143
Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois	144
Confédération latinoaméricaine et caraïbienne des travailleurs de l’État.....	145
Centre européen des travailleurs	146
Internationale de l’éducation	147
Union Internationale des Travailleurs de l’Alimentation, de l’Agriculture, de l’Hôtellerie-restauration	148
Internationale des services publics	150
Mouvement mondial des mères.....	151
Gouvernement (Brésil)	152
Mardi 5 juin 2018, matin	152
Travailleur (Somalie)	152
Employeur (Philippines).....	153

Gouvernement (Seychelles)	154
Travailleur (Pays-Bas).....	155
Gouvernement (Kiribati)	156
Gouvernement (Singapour)	157
Gouvernement (Chine)	158
Employeur (Thaïlande).....	159
Gouvernement (Chypre).....	159
Gouvernement (Angola).....	160
Gouvernement (Luxembourg).....	161
Travailleur (Fédération de Russie)	162
Gouvernement (Brunei Darussalam)	163
Travailleur (Singapour)	164
Gouvernement (Bulgarie).....	165
Employeur (Chypre).....	166
Gouvernement (Suriname)	167
Gouvernement (Turquie).....	168
Gouvernement (Malte)	169
Employeur (Fédération de Russie)	170
Gouvernement (Tunisie).....	171
Employeur (Chine).....	172
Employeur (Malte)	173
Gouvernement (République démocratique populaire du Laos).....	174
Gouvernement (République de Corée).....	175
Gouvernement (Finlande).....	176
Travailleur (Tunisie).....	177
Employeur (Turquie).....	178
Travailleur (République de Corée).....	179
Gouvernement (Jordanie)	180
Mardi 5 juin 2018, après midi	181
Employeur (Algérie).....	181
Travailleur (Turquie).....	182
Gouvernement (Myanmar)	183
Employeur (Tunisie).....	184
Gouvernement (Nigéria).....	185
Gouvernement (République islamique d’Iran).....	186
Gouvernement (Bangladesh).....	187
Employeur (Myanmar)	188

Travailleur (Thaïlande).....	189
Gouvernement (Namibie).....	190
Gouvernement (Bahamas).....	191
Travailleur (Chypre).....	192
Gouvernement (Fédération de Russie)	193
Employeur (République de Corée).....	194
Gouvernement (République bolivarienne du Venezuela)	195
Employeur (République démocratique du Laos).....	196
Travailleur (Malte)	197
Gouvernement (Botswana).....	198
Employeur (République bolivarienne du Venezuela)	199
Travailleur (France).....	200
Gouvernement (Viet Nam).....	202
Travailleur (République démocratique populaire du Laos).....	203
Employeur (Namibie).....	203
Gouvernement (Érythrée).....	204
Gouvernement (Soudan).....	205
Travailleur (Nigéria).....	206
Gouvernement (Norvège).....	207
Travailleur (Brésil).....	208
Travailleur (Viet Nam).....	209
Gouvernement (Israël).....	210
Gouvernement (Suisse)	210
Travailleur (République Dominicaine).....	211
Travailleur (Barbade)	212
Travailleur (Seychelles)	213
Gouvernement (Gabon).....	214
Confédération internationale des cadres.....	215
Union syndicale des travailleurs du maghreb arabe	216
Fédération internationale syndicale de l'enseignement	217
Gouvernement (Brésil).....	218
Mercredi 6 juin 2018, matin	218
Gouvernement (Slovénie).....	218
Gouvernement (Cuba).....	219
Gouvernement (Lithuania)	220
Travailleur (Portugal).....	221
Employeur (Espagne).....	222

Travailleur (Uruguay).....	223
Gouvernement (Irlande)	224
Gouvernement (Canada).....	226
Travailleur (Pologne)	227
Gouvernement (Argentine).....	228
Gouvernement (Mexique)	229
Travailleur (Ukraine).....	230
Gouvernement (Jamaïque)	231
Employeur (Irlande)	232
Gouvernement (Pays-Bas).....	233
Gouvernement (Panama).....	234
Gouvernement (Pérou)	235
Employeur (Pologne)	236
Gouvernement (Japon)	237
Employeur (Panama).....	238
Gouvernement (Ex-République Yougoslave de Macédoine).....	239
Gouvernement (Inde)	241
Employeur (Jordanie).....	242
Gouvernement (Ghana)	244
Employeur (Mexique)	245
Gouvernement (Guatemala)	246
Travailleur (Inde)	247
Gouvernement (Roumanie)	248
Travailleur (République bolivarienne du Venezuela)	249
Gouvernement (Brésil).....	250
Mercredi 6 juin 2018, après-midi.....	250
Employeur (Pérou)	250
Travailleur (République islamique d’Iran).....	251
Gouvernement (Croatie).....	252
Travailleur (Roumanie).....	253
Employeur (Chili)	254
Travailleur (Finlande).....	255
Gouvernement (Portugal)	256
Travailleur (Afghanistan)	257
Gouvernement (Cabo Verde)	258
Gouvernement (Pakistan)	258
Gouvernement (Costa Rica)	259

Employeur (Portugal).....	260
Gouvernement (Ukraine).....	261
Travailleur (Bulgarie).....	262
Gouvernement (Chili).....	263
Travailleur (Irlande).....	264
Employeur (Viet Nam).....	265
Travailleur (Népal).....	266
Travailleur (Mexique).....	267
Gouvernement (Barbade).....	268
Gouvernement (États-Unis).....	269
Employeur (Ukraine).....	270
Gouvernement (Inde).....	271
Gouvernement (Saint-Marin).....	272
Gouvernement (Honduras).....	273
Gouvernement (France).....	274
Gouvernement (Espagne).....	275
Employeur (Zambie).....	276
Gouvernement (Italie).....	277
Gouvernement (Somalie).....	278
Travailleur (Angola).....	279
Gouvernement (Hongrie).....	280
Gouvernement (Guinée).....	281
Gouvernement (Rwanda).....	282
Gouvernement (Guinée équatoriale).....	283
Gouvernement (Soudan du Sud).....	284
Association internationale de la sécurité sociale.....	285
Industrial Global Union.....	286
Centre d'échange et de coopération pour l'Amérique latine.....	287
Union Mondiale des professions libérales.....	288
Gouvernement (Maldives).....	289
Gouvernement (Afghanistan).....	290
Gouvernement (Brésil).....	291

Jeudi 31 mai 2018, matin

M. Zürcher

Gouvernement (Suisse)

Président, Madame, Monsieur les Vice-Présidents, Monsieur le Directeur, Excellence, Mesdames et Messieurs. La Suisse a lu le rapport du Directeur général, la proposition d'une initiative sur les femmes dans le monde du travail est tout à fait pertinente pour le centenaire de l'OIT. En effet, l'OIT est engagée pour l'égalité hommes/femmes depuis sa création. Cette valeur fondatrice de l'organisation est inscrite au cœur de la justice sociale et des normes fondamentales ratifiées par la Suisse que sont les conventions numéro 100 sur l'égalité de rémunération et 111 concernant la discrimination en emploi. Voici les orientations de la Suisse dans le cadre de l'initiative du Directeur général. Premièrement, l'initiative suisse en faveur du personnel qualifié afin de répondre au déclin général de l'offre de main d'œuvre, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux souhaitent mobiliser les potentiels inexploités par le biais de différentes mesures afin de répondre aux besoins du marché suisse du travail. Améliorer la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale est une condition-cadre primordiale tant pour l'intégration au marché du travail de personnes sans activité professionnelle que pour l'augmentation du taux d'occupation des personnes travaillant à temps partiel. Pour ce faire, il est essentiel avant tout de développer une offre de qualité dans le domaine de l'accueil extra-familial pour enfants, des conditions-cadres favorables à la vie de famille au sein des entreprises, et d'éliminer les incitations financières négatives induites par le système fiscal. Ces mesures doivent permettre d'améliorer l'accès au marché du travail des personnes ayant des responsabilités familiales. L'égalité entre femmes et hommes est une précondition au développement durable et une croissance qui profite à tous. L'égalité hommes-femmes a ainsi été établie comme un élément transversal pour tous les projets de coopération économique suisses depuis 2013. Dans les programmes de promotion commerciale, il s'agit par exemple d'améliorer la productivité et la participation des femmes dans les chaînes de valeur. Dans le domaine de la promotion du secteur privé, il existe des programmes pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin et l'accès au financement pour les femmes. La Suisse collabore avec l'OIT depuis de nombreuses années afin d'intégrer la dimension du genre dans tous ses projets de coopération au développement. Un des projets phares de la coopération économique en ce qui concerne l'emploi des femmes est le programme de l'OIT « Better Work » soutenu par la Suisse depuis 2009. Les employés du secteur textile sont à 80 pour cent des femmes et l'égalité représente une composante importante de ce programme. La Suisse fait partie de « Equal Pay International Coalition » (EPIC). Cette coalition permet d'atteindre la cible 8.5 de l'agenda 2030 sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale entre les femmes et les hommes. L'intérêt de EPIC est de donner un « ownership » au pays en fonction de leur priorité nationale en s'attaquant à l'égalité salariale qui devrait être une réalité pour tous aujourd'hui déjà. EPIC soutient également l'élimination de la pauvreté, l'égalité des genres, le travail décent pour tous et la paix et la justice sociale. Comme le mentionne le Directeur général dans son rapport, les mesures législatives ne sont pas suffisantes. Elles doivent s'accompagner d'actions et de résultats. Elles sont toutefois importantes pour protéger les femmes dans le monde du travail ; ainsi et dans l'esprit des travaux entrepris par notre conférence sur l'élaboration d'une norme pour lutter contre le harcèlement et la violence au travail, la Suisse a ratifié la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention de la lutte et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Ce texte est entré en vigueur en Suisse très récemment le 1^{er} avril 2018. En conclusion, la Suisse encourage tous les acteurs à s'engager de façon constructive dans l'élaboration de nouvelles normes sur la violence et le harcèlement au cours de cette conférence. Je vous remercie de votre attention.

M. Jiang
Travailleur (Chine)

Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection. Je suis convaincu que, grâce à votre expérience, cette conférence sera couronnée de succès. Le rapport du Directeur général revoit les obstacles structurels et les causes de ces obstacles, auxquels sont confrontées les femmes dans le monde du travail. Le nouvel élan pour l'égalité a été soutenu également en Chine. Nous sommes engagés en Chine à promouvoir la protection des travailleuses ; à la fin de septembre 2017, 1 366 millions d'accords collectifs avaient été signés. Nous sommes fermement opposés à toute forme de violence et de harcèlement sur le lieu de travail ; nous protégeons pleinement les travailleuses. Mesdames et Messieurs les délégués, le Comité central du Parti communiste chinois, avec le camarade Xi Jinping à sa tête, attache une grande importance à la classe ouvrière et, à la veille de cette journée internationale du travail, dans une lettre envoyée à l'OIT, notre Secrétaire général Xi Jinping a souligné l'importance du socialisme et de cette nouvelle ère, qui pourrait être atteinte grâce à un travail de tout ça. Nous voulons promouvoir une société qui respecte le travail et les travailleurs, et réformer la main d'œuvre en créant une force, une main d'œuvre, orientée sur l'innovation. Les syndicats chinois ont été mis en place grâce au Parti communiste et continueront à promouvoir le syndicalisme et le socialisme. Le travail des syndicats fait partie intégrante du travail des groupes sociaux du Parti. La deuxième édition du document « Gouvernance de la Chine » par Xi Jinping montre que les groupes sociaux ont un rôle crucial à jouer. Ils réalisent des tâches fondamentales, restent indépendants, conformément à leur charte. Les syndicats chinois ont réalisé les progrès suivants au cours des dernières années. D'abord, nous nous sommes adaptés aux évolutions économiques et sociales pour maximiser le nombre de travailleurs organisés, notamment les travailleurs ruraux migrants. 2 809 millions de syndicats ont été établis, avec 303 millions de membres. Et, deuxièmement, nous avons répondu à la demande des travailleurs pour mettre en place une campagne « Internet Plus ». Nous avons mis en place des relations industrielles harmonieuses : 2,46 millions d'accords collectifs ont été signés dans tout le pays, pour 6 441 millions d'entreprises et 280 millions de travailleurs. Nous avons également renforcé notre capacité d'unir, éduquer, protéger et servir les travailleurs, pour parvenir ensemble au travail décent, au travail confortable également. 2 252 millions de syndicats au niveau primaire ont mis en place un système de congrès couvrant 250 millions de travailleurs. Quatrièmement, nous avons soutenu, de manière ciblée, les travailleurs lors du Festival du Printemps et du Nouvel An en 2017. Nous avons fourni une assistance à 4,2 millions de travailleurs et nous avons fourni des bourses éducatives à hauteur de 980 millions de yuans à 410 000 étudiants. L'OIT est une plateforme d'échange et de coopération entre les travailleurs et syndicats de différents pays ; les travailleurs chinois continueront à collaborer avec d'autres syndicats pour promouvoir les droits et les intérêts des travailleurs. Merci.

M. Peeters
Gouvernement (Belgique)

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, la lutte pour l'égalité hommes-femmes est une lutte pour une société plus juste et une économie plus forte. La corrélation importante et positive entre les droits des femmes et la performance des sociétés et des économies est indéniable. En 2015, une publication de l'université Hasselt, en Belgique, déclarait que les membres des conseils d'administration des entreprises cotées constatent un impact positif sur la performance de l'entreprise lorsqu'il y a davantage de femmes membres du conseil d'administration, raison pour laquelle je félicite l'OIT qui a choisi les femmes dans le monde du travail comme sujet de la session de cette année. Au fil des ans, la Belgique a adopté un certain nombre de mesures pour réduire l'écart dans le monde du travail, et aussi l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Depuis quelques

années, on a introduit des appels permettant à des inspecteurs sociaux de mener des enquêtes actives sur la discrimination sur le marché du travail. Et nous avons également soutenu les partenaires sociaux à mettre à jour les listes salariales. Mais il faut encore faire davantage. Nous avons aussi un outil appelé « Break@Work », et nous sommes en train de travailler à un programme fédéral, un plan d'action, qui a pour objectif de rompre avec les stéréotypes concernant les rôles des hommes et des femmes, et qui a pour but également de limiter l'écart entre les hommes et les femmes dans le monde du travail. L'égalité hommes-femmes signifie également que les femmes se sentent sûres au travail. Donc il faut condamner les violences et le harcèlement au travail ; il faut prévenir cette violence, ce harcèlement et la Belgique a mis en place un cadre solide pour protéger ses travailleurs. Les employeurs doivent créer un environnement de travail sûr et ils doivent évaluer les risques, mettre en place des mesures pour protéger leurs travailleurs contre la violence liée au travail et d'autres comportements qui ne sont pas souhaitables. Raison pour laquelle nous saluons et nous soutenons la convention et la recommandation de l'OIT qui met l'accent sur la protection contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. La sécurité devrait en effet être l'alpha et l'oméga de tout lieu de travail. Nous devons faire en sorte que les personnes qui quittent leur famille le matin pour gagner leur vie, afin de l'entretenir, rentrent le soir en sécurité. Beaucoup d'accidents, d'incidents sur le lieu de travail peuvent être évités. L'exemple le plus tragique de ces dernières années, c'est bien entendu la catastrophe du Rana Plaza, en 2013. Cinq ans plus tard, il est clair qu'il reste encore des progrès à faire dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle, cet automne, nous allons organiser en Belgique une conférence relative à la diligence raisonnable dans l'industrie textile. Pendant cette conférence, nous allons demander aux entreprises de renforcer leurs efforts et de signer l'accord du Bangladesh renouvelé. Mesdames, Messieurs, les partenaires sociaux et le gouvernement sont à la recherche de nouvelles modalités pour traiter la numérisation de notre économie. Et c'est un sujet traité dans d'autres pays également et c'est la raison pour laquelle l'OIT est le bon forum pour en discuter. Une étude récente a montré que les travailleurs belges pensent que la numérisation et la robotisation ne vont pas détruire les emplois. Elles vont faciliter leur travail et le rendre plus intéressant. Nous espérons que nos efforts et ceux des partenaires sociaux permettront de mettre en œuvre cette croyance optimiste dans la pratique. Aujourd'hui je plaide en faveur d'un rôle continu pour le BIT sur ce sujet et sur beaucoup d'autres. Nous soutenons le processus de réforme nécessaire au sein du système des Nations Unies afin de le rendre plus redevable, plus efficace, plus axé sur l'avenir. Cette réforme est l'occasion pour l'OIT de développer, de consolider son rôle spécifique au sein de la famille des Nations Unies. En outre, nous soutenons l'ambition qui est de faire en sorte que l'OIT joue un rôle dans les situations post-conflit. Dans ces pays, il ne suffit pas simplement de reconstruire le gouvernement et de mettre en place des poids et des contrepoids. Il faut également rétablir la société civile grâce au dialogue social. Et il faut que l'OIT joue un rôle concret à cet égard. La Belgique soutient l'action de l'OIT. Nous allons continuer à promouvoir une OIT forte et jouer notre rôle pour faire en sorte que cette organisation reste forte, pertinente et vivante.

M. Rahman

Employeur (Bangladesh)

Merci. Permettez-moi de commencer par vous féliciter de votre élection en tant que Président de la 107^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Je félicite le Directeur général de son rapport « L'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Il aborde les difficultés que rencontrent les femmes quand elles entrent sur le marché du travail. Le rapport donne des détails sur cette initiative sur les femmes au travail, une des sept initiatives du centenaire adoptées par l'OIT dans le cadre du 100^{ème} anniversaire en 2019. Je salue le fait que l'OIT ait abordé cette question fondamentale et que l'OIT lutte contre la discrimination dont font l'objet les femmes sur le lieu de travail au 21^{ème} siècle. L'OIT doit également fournir une feuille de route plus complète relative à l'inclusion hommes-femmes fondée sur la recherche et des faits probants. Certaines femmes sont

désavantagées et continuent de faire face à la discrimination dans la société et sur le lieu de travail, mais il faut également reconnaître que des progrès ont été accomplis depuis quelques décennies sur le plan national et international, notamment dans des pays qui ont abordé ce défi comme un défi sociétal. D'après le rapport annuel de l'ONU Femmes 2016-2017, les femmes autonomisées dans le monde ont obtenu des progrès visibles. Le rapport cite des résultats accomplis par les femmes qui sont traduits par 72 lois adoptées ou amendées afin de renforcer les droits des femmes dans 61 pays et la formation de 4 000 dirigeantes femmes en place et souhaitant le devenir dans 51 pays. En ce qui concerne le monde du travail des femmes, le rapport sur l'inégalité entre les hommes et les femmes du Forum Économique Mondial 2017 suit l'évolution de l'indice global depuis 2006 par région géographique. Il souligne les progrès locaux en faveur de l'inclusion des femmes depuis 10 ans dans les régions suivantes : Europe occidentale, Asie du Sud, Afrique subsaharienne, Amérique latine et Caraïbes. Il reste, certes, beaucoup de travail à faire dans toutes les régions du monde, néanmoins il constate qu'il y a réduction de l'écart entre les hommes et les femmes par rapport à la situation il y a 11 ans. D'après le rapport du Forum Économique Mondial 2017, le Bangladesh est premier parmi les pays d'Asie du Sud en matière d'égalité entre les hommes et les femmes depuis trois ans. Donc, le Bangladesh est 47^{ème} sur 145 pays. Donc, le rapport rappelle les succès remportés dans notre pays. Le Bangladesh est le premier pays, avec plusieurs autres pays, concernant l'inscription dans les éducations primaires et secondaires. Ensuite, le Bangladesh est devenu le premier pays de la région Asie du Sud pour ce qui est de l'autonomisation politique des femmes. Et troisièmement, le rapport montre que le Bangladesh est 135^{ème} pour ce qui est de l'indice de la participation et de l'opportunité économique. En ce qui concerne les nouvelles opportunités et les innovations, les employeurs ont constaté que la technologie offre un outil essentiel aux femmes et aux hommes pour réconcilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Le résultat, c'est qu'il y a beaucoup d'entreprises qui de plus en plus proposent au personnel des possibilités de travailler de manière flexible. L'utilisation de l'expression « forme atypique d'emplois » par rapport aux emplois standard n'est plus utile parce qu'en fait, elle ne tient pas compte du rôle-clé joué par ces différentes formes d'emplois dans la promotion de l'égalité des chances. L'économie numérique représente également de nouvelles opportunités de travail que les femmes et les hommes n'auraient pas eues autrement. L'OIT devra donc poursuivre ses recherches pour voir comment l'économie numérique autonomise le pouvoir décisionnel et le pouvoir d'achat des femmes, permettant aux femmes et aux hommes d'avoir accès à des services de soins à la personne et éventuellement, pour permettre aux femmes également de passer du secteur informel au secteur formel. L'OIT doit également contribuer davantage à l'inclusion des femmes ; davantage de femmes sont mieux positionnées sur le marché du travail grâce aux efforts des employeurs qui investissent dans des politiques de recrutement, de compensation et de promotion équitable et d'autres actions qui sont liées au monde du travail. Cela étant dit, il faut des améliorations importantes, par exemple dans le domaine des politiques salariales non-discriminatoires, et aussi dans les comportements qui font que les femmes sont discriminées parfois par des moyens qui sont très difficiles de quantifier. Mais une simple approche juridique qui transfère la responsabilité aux entreprises serait contre-productive et irresponsable. [vgr INTERRUPTION 5:53]. Les autorités, les pouvoirs publics doivent donc mettre en place une série de politiques pour soutenir cet effort. Merci beaucoup.

M. Babayev

Gouvernement (Azerbaïdjan)

Excellence, M. le Président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, permettez-moi de remercier M. Guy Ryder et les équipes du BIT de ce rapport qui rappelle le mandat essentiel de l'OIT, c'est-à-dire promouvoir le développement durable et promouvoir la justice sociale dans le monde entier. Nous reconnaissons tous que toute initiative fondée sur le concept de développement durable signifie qu'il faut mettre en place des objectifs pour assurer la justice

sociale dans chaque pays pour la communauté mondiale. Ce n'est pas une coïncidence que l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes est une des priorités du programme des Nations Unies à l'horizon 2030. Malgré les nombreux progrès depuis 10 ans, la segmentation et la discrimination contre les femmes continuent sur tous les marchés du monde. Les femmes continuent de rencontrer des discriminations dans l'emploi, dans la décision et dans l'accès aux actifs économiques et donc elles sont obligées de travailler dans des emplois temporaires, à temps réduit ou dans des situations d'emploi informel. Donc le sujet de la discussion aujourd'hui, c'est l'occasion d'aborder le monde du travail de manière plus globale dans la perspective d'une promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'Azerbaïdjan insiste sur l'autonomisation des femmes et célèbre le centenaire de l'indépendance de l'Azerbaïdjan. Il s'agit d'honorer la république qui a apporté le suffrage aux femmes en 1918 et donc pour nous, il s'agit de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans toutes les sphères de la vie. Nous avons adopté toutes les conventions, les instruments internationaux et nous avons mis en place des programmes, des projets pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et pour assurer la représentation des femmes, notamment à des postes de décision. La stabilité macroéconomique et les résultats économiques ont permis au gouvernement d'accomplir ces objectifs politiques pour améliorer le bien-être social de la population. Malgré nos résultats, nous faisons face à de nombreux défis pour assurer pleinement les droits sociaux de tous les participants. 20 pour cent du territoire est occupé par l'Arménie voisine. Il y a plus d'un million de personnes réfugiées et déplacées sur le plan intérieur et qui ont besoin de protection sociale et de soins. Et ça représente une menace, pas simplement pour le développement social du pays, mais également pour l'ensemble de la région. Aujourd'hui, en Azerbaïdjan, les femmes représentent 51 pour cent de la population. La volonté des femmes d'être en compétition avec les hommes sur un pied d'égalité malgré les difficultés dans le monde du travail, leur capacité à s'intégrer dans de nouvelles relations de travail ont pour effet qu'elles sont mieux représentées dans l'administration, dans les entreprises, dans les structures de pouvoir. Chez nous, la participation des femmes au monde du travail est de 84,6 pour cent. Pour chaque cent étudiant, il y a en moyenne 47 femmes ; 53,6 pour cent de tous les travailleurs scientifiques sont des femmes. Le premier Vice-Président de la République est une femme. Les femmes sont bien représentées dans les organes électoraux, de gestion et judiciaires. Donc l'autonomisation des femmes fait partie aussi de notre programme national de mise en œuvre des ODD. Nous avons un Conseil du Développement Durable créé par un décret présidentiel. Donc il y a des rapports qui vont être présentés sur les différents ODD, notamment l'ODD 5, ce qui montre l'importance des ODD pour notre pays. La mise en œuvre des politiques de l'emploi dans le cadre du tripartisme de l'OIT, les discussions et la prise de décision au comité tripartite sur les questions socio-économiques constituent une base, une condition préalable pour assurer le succès des politiques. Nous avons également un programme de promotion du travail décent. L'Azerbaïdjan a été également élu membre du Conseil d'Administration, ce qui témoigne de notre respect au niveau international. Nous allons organiser l'Expo Internationale à Baku. Et l'objectif de notre proposition concerne l'avenir de l'éducation, de la santé et du monde du travail. Ce sont des questions importantes pour tout le monde, tous les pays, toutes les sociétés, donc je profite de l'occasion pour vous demander de soutenir la candidature de Baku pour l'Exposition Mondiale 2025. Merci.

M. Saafan

Gouvernement (Égypte)

Au nom de Dieu le Miséricordieux, Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs Membres des délégations, Mesdames et Messieurs les Représentants des employeurs et des travailleurs, Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord féliciter Son Excellence M. Mourad pour son élection à la tête de la Conférence et nous réitérons le soutien que nous lui témoignons pour la bonne conduite de ses travaux. Nous souhaiterions également faire référence au rapport du Directeur général intitulé « L'initiative pour la femme au travail, un nouvel élan vers l'égalité ». Dans ce contexte, l'Égypte assure le rôle

de l'OIT dans la promotion de l'égalité hommes-femmes dans le lieu du travail comme un élément important pour un futur juste et équitable pour tous, en vue de réaliser la justice sociale pour tous. L'Égypte a promu l'égalité hommes-femmes dans différents domaines : économique, social et culturel. Nous travaillons à protéger la femme et à promouvoir sa situation dans le lieu du travail. Nous avons également travaillé à la promotion du statut de la femme socialement et dans ce contexte en 2017, nous avons annoncé 2017 comme étant l'année de la femme égyptienne. Des millions d'Égyptiens ont profité de l'initiative pour vivre dignement et donc nous avons lancé un programme pour le travail saisonnier. Mesdames et Messieurs, nous avons pris connaissance du rapport du Directeur général pour les activités de l'OIT pour les années 2017-2018 pour promouvoir la justice sociale à travers le travail décent. Mon pays soutient tous ces principes et reconnaît le rôle de l'OIT pour la promotion de cette égalité. Nous avons besoin de toutes ces initiatives pour promouvoir la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme. Nous voulons dire que l'égalité sociale requiert la représentation équitable au niveau social, également la coexistence entre les peuples et les états, également en dépassant le fait de mélanger entre la religion, la politique et l'économie. Au cours de l'histoire, l'Égypte a toujours fait face à tout ce qui a menacé notre nation arabe ou islamique. L'extrémisme a de grandes conséquences sur les conditions de travail, a de grandes conséquences sur le droit au travail. C'est pourquoi l'OIT doit accomplir un rôle dans le fait de chercher une solution à ce problème au niveau international. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Égypte a mis en place un programme de réforme économique et sociale et nous avons atteint de bons résultats pour les années 2013-2014 et cela a augmenté les taux d'emploi. Le chômage a baissé et nous avons créé plus d'opportunités de travail : c'est une avancée importante. Nous avons mis également trois lois pour le travail : une loi pour l'organisation syndicale, le droit à l'organisation syndicale. Également nous avons élu des représentants aux travailleurs dans les entreprises. Nous avons également proposé une loi du travail au Parlement. D'autre part, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous demandons de mettre des réglementations claires sur lesquelles nous nous mettrons d'accord, ou sur lesquelles le conseil d'administration se mettra d'accord avec la participation des trois parties concernées - gouvernement, employeurs et travailleurs - pour que ces réglementations aident les pays directement à moderniser leur législation et à mettre en œuvre les normes de travail internationales. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis vraiment désolé vis-à-vis de ce qui se passe dans le territoire palestinien occupé. Également, nous avons une pensée pour les victimes qui tombent quotidiennement. Cette situation demande une intervention rapide pour combattre la pauvreté, pour promouvoir les opportunités de travail décent et de protection sociale au peuple palestinien. Frères, je vous salue. Merci.

M. Endris

Employeur (Éthiopie)

M. le Président de la Conférence, M. le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est en effet un grand honneur et un grand plaisir pour moi que de prononcer cette allocution lors de cette 107^{ème} Conférence Internationale du Travail qui va discuter de la coopération pour le développement de l'OIT pour soutenir la mise en œuvre des objectifs du développement et pour lutter contre la violence, le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail et pour le dialogue social et le tripartisme. Monsieur le Président, pour promouvoir le travail décent, la Fédération des Employeurs éthiopiens joue un rôle significatif et contribue à la croissance économique du pays par le biais d'interventions et d'efforts qui vont dans le sens de la création de la paix industrielle et susceptibles de créer un environnement propice aux investissements. Notre principal objectif est de protéger les droits des employeurs mais la Fédération s'efforce également de créer la paix professionnelle pour assurer la croissance et la productivité des entreprises. La Fédération a 15 sections. Ces sections ont créé beaucoup de possibilités d'emplois pour les jeunes et pour les chômeurs. La Fédération aide également ses membres et les membres potentiels à améliorer leurs relations professionnelles, à

appliquer les principes et les droits fondamentaux au travail, notamment par le biais de formations et par la fourniture de services juridiques et par le plaidoyer. La Fédération promeut la création d'emplois dans les grandes et les petites entreprises, ce qui est important alors que nous faisons face à de nombreuses catastrophes naturelles et autres. Pour ce qui est de la responsabilité sociale des entreprises, nous collaborons avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires sur la question du harcèlement contre les femmes sur le lieu de travail. Et donc nous sensibilisons cette question et en outre, la Fédération des Employeurs éthiopiens, en collaboration avec la Confédération norvégienne des Entreprises, a mené un certain nombre de formations sur le dialogue social et le tripartisme dans différentes régions du pays pour les représentants des employeurs, les représentants des travailleurs, les employeurs, les travailleurs ainsi que les chefs de communauté et pour mettre en place un réseau de dialogue social entre entreprises membres de la Fédération. Nous pensons que le dialogue social est une des meilleures solutions pour régler des différends et des conflits dans différents secteurs de l'économie et de la vie sociale. Le dialogue social est un moyen civilisé de régler les problèmes. En général, la Fédération travaille à la réalisation des quatre principes et droits : le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective, à l'abolition effective du travail forcé, du travail obligatoire, l'élimination du travail des enfants et l'élimination de la discrimination par rapport à l'emploi et au travail. Et ceci n'a pas été réalisé uniquement grâce aux efforts de la Fédération, mais aussi en coopération avec nos partenaires : le gouvernement, les représentants des travailleurs, et notamment avec l'aide de la Confédération norvégienne des Entreprises et celle de l'OIT. Par conséquent, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier NHO et l'OIT à cet égard. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je souhaitais, à ce stade, vous informer que la Fédération des Employeurs éthiopiens a célébré son 65^{ème} anniversaire le 24 mai 2018 et que le 22 mai 2018, cette journée est devenue la journée où nous sommes devenus la Confédération des Employeurs éthiopiens. Et pour terminer, comme je l'ai déjà dit en ce qui concerne les investissements, je voudrais vous informer que l'Éthiopie dispose d'une politique d'investissements appropriée pour attirer les investisseurs ; donc, je vous invite à venir investir en Éthiopie. Et pour terminer, je voudrais remercier l'OIT et les organisateurs de cette conférence qui m'ont permis de m'adresser à vous et de demander aux travailleurs, aux employeurs, aux gouvernements, aux entreprises internationales, aux agences internationales et aux organisations internationales de se joindre à nous dans nos efforts. Je vous remercie.

Mme Alsubaih
Gouvernement (Koweït)

Votre Excellence, M. le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs, Chefs et Membres des délégations, Mesdames et Messieurs, je vous salue. J'ai le plaisir d'exprimer au nom des délégations du Conseil de Coopération du Golfe de vous souhaiter la bienvenue dans cet important forum international. Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la confiance dont vous avez bénéficié suite à votre élection à la tête de cette conférence. Nous vous souhaitons tout le succès dans vos travaux. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons parcouru avec intérêt le rapport du Directeur général qui a traité cette année une question de grande importance, c'est-à-dire l'augmentation des opportunités de participation de la femme. Ce rapport du Directeur général a souligné les problèmes auxquels fait face la femme dans les lieux de travail, que ce soit de par l'emploi, les opportunités de travail ; également les disparités au niveau des salaires, cette disparité qui a été évaluée à, à peu près, 20 pour cent aux côtés d'autres facteurs qui font que le lieu de travail n'est pas adéquat pour la femme. Mesdames et Messieurs, la société au Conseil de Coopération du Golfe est une société jeune, constituée en grande partie par des femmes. C'est pourquoi la capacitation de la femme dans le domaine du travail est une priorité sur les agendas des pays membres de la Coopération. Également de par les législations : les législations appellent à l'égalité dans l'emploi des hommes et des femmes. Ces législations comprennent des textes clairs condamnant la discrimination contre la femme. Également, la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme a assuré

les efforts déployés pour promouvoir les droits de la femme, notamment le droit au travail décent. Nous avons mis en place des stratégies nationales pour augmenter la part de participation de la femme au monde du travail, également la participation de la femme au niveau des entreprises pour réaliser les objectifs durables du développement. Loin des clichés qui font que la femme doit rester pour prendre soin de sa famille, nous avons mis en place des programmes de prestations sociales pour augmenter la participation de la femme également aux curricula éducatifs pour promouvoir son rôle, le rôle de la femme dans la réalisation des objectifs durables de développement. Mesdames et Messieurs, Excellence, grâce aux efforts de la communauté internationale, nous devons continuer à lutter pour protéger les problématiques auxquelles fait face la femme dans le territoire palestinien occupé. Les forces occupantes ignorent complètement toutes les législations qui demandent la protection du peuple palestinien. Nous demandons au Directeur général de prendre conscience de la situation déplorable des travailleurs dans le territoire palestinien, suite aux politiques de l'occupation. Cela demande de nous tous que nous jouions un rôle plus important pour la protection des peuples sous le joug de l'occupation et mettre fin aux violations à travers la mise en œuvre des normes internationales et des principes adoptés dans l'organisation pour faire face aux forces de l'occupation. Mesdames et Messieurs, encore une fois, les pays membres du Conseil de Coopération du Golfe vous remercient pour cette opportunité qui nous a été donnée et nous vous souhaitons tout succès dans vos travaux. Nous vous saluons, merci.

Mme Ba

Gouvernement (Mauritanie)

Monsieur Le Président, Monsieur Le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations, Messieurs les Représentants des Employeurs, Messieurs les Représentants des Travailleurs, Mesdames et Messieurs. Au nom du gouvernement de mon pays, permettez-moi Monsieur le Président de vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de la présente session de la conférence qui, à n'en pas douter, connaîtra un franc succès. La thématique de cette session, centrée sur le rapport du Directeur général et relative au thème « Les femmes au travail », l'une des initiatives du centenaire de l'OIT, est particulièrement importante pour notre pays, la Mauritanie. En effet, la Mauritanie est fortement engagée dans les réformes portant sur l'éradication de toute forme de discriminations fondées sur le genre, mais aussi et surtout, la mise en œuvre de mesures de nature à assurer équité et justice dans l'accès au travail et l'égal traitement de tous les travailleurs. Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter Monsieur Guy Ryder, Directeur général du BIT, pour son rapport de haute facture et de la pertinence de l'annexe consacrée à la situation dramatique des travailleurs dans les territoires arabes palestiniens occupés. Mesdames et Messieurs, la Mauritanie a ratifié l'ensemble des conventions fondamentales du travail du BIT, traduit dans sa réglementation nationale, et a assuré leur mise en œuvre. La femme mauritanienne bénéficie d'une place privilégiée découlant des prescriptions religieuses et culturelles de notre pays et la protection de ces droits constitue une priorité absolue dans le projet politique du Président de la République, son Excellence Michel Mohamed Ould Abdel Aziz. L'action du gouvernement que dirige le Premier Ministre, Son Excellence Monsieur Yahya Ould Hademine, est ici centrée sur la prise en charge de l'ensemble des problèmes des travailleurs en général, et de ceux qui souffrent de précarité ou de discrimination dans l'emploi en particulier. Les performances économiques réalisées par notre pays, en dépit d'un contexte international difficile, ont permis une maîtrise, une croissance économique régulière et une maîtrise de l'inflation, ce qui a impacté positivement les conditions de vie des travailleurs et permis une extension de l'offre de l'emploi. Mesdames et Messieurs, le Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Modernisation de l'Administration poursuit sans relâche ses projets de programmes visant la promotion et la consolidation de la protection sociale des travailleurs. Cette année, des étapes importantes ont été franchies, notamment la mise en œuvre des Conventions Internationales du Travail liées à la garantie des droits fondamentaux des travailleurs et plus particulièrement

celles relatives à la protection des droits des travailleurs les plus vulnérables. Ainsi, avec l'appui du BIT, notre département a pris les mesures nécessaires pour contribuer à la mise en œuvre de l'ensemble des Conventions Fondamentales du Travail. Qu'il me soit permis ici de louer les efforts constructifs de toutes les parties prenantes et de saluer l'engagement à nos côtés de nos partenaires. Dans ce cadre, notre pays a mis en place un plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants. Pour mettre en œuvre les dispositions des Conventions Internationales du Travail n°138 et 182 de l'OIT relatives au travail des enfants. Ce programme ambitieux sera décliné en actions ciblées. Dans tous les prochains mois, un plaidoyer sera lancé auprès de nos partenaires au développement pour la mobilisation des financements nécessaires. Je puis vous assurer, compte tenu de l'importance de ce plan d'actions visant la protection de nos enfants, que le gouvernement mauritanien lui accordera toute la priorité requise. Mesdames et Messieurs, l'assainissement et l'amélioration du cadre institutionnel, juridique et réglementaire du travail occupent une place centrale dans l'action de notre département. Ainsi, nous avons mis en place et amorcé la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités des administrations du travail afin d'améliorer sensiblement sa performance en matière d'application de la législation du travail et de la sécurité sociale. Il sera également mis en place un système de suivi-évaluation fonctionnel adossé à des indicateurs pertinents. Parallèlement à cela, nous mènerons des actions continues d'assainissement et d'amélioration des dispositions législatives et [vgr INTERRUPTION 6:06]. Mesdames et Messieurs, la lutte contre l'emploi précaire constitue une priorité pour notre département qui poursuit ses efforts de formalisation de l'économie informelle conformément à la Recommandation dite 204. L'objectif étant de garantir et d'assurer la contribution de l'Administration du Travail [vgr INTERRUPTION 6:35]

M. Atwoli

Travailleur (Kenya)

Président, Vice-Présidents de la Conférence, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom de l'Organisation Centrale des Syndicats que je préside et en mon nom propre, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général qui a présenté un rapport pertinent et ciblé sur les obstacles face à l'égalité entre les hommes et les femmes et comment les surmonter, alors que l'OIT passe à son deuxième centenaire. Monsieur le Président, Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que depuis la création de l'OIT, beaucoup a été réalisé par l'organisation et par ses mandants pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau mondial. Cependant, les progrès ont été lents et inégaux. Notre syndicat pense dès lors qu'on ne peut plus continuer à travailler de la même manière, puisque ce n'est plus une solution viable pour surmonter le défi du genre. Monsieur le Président, COTU Kenya note que l'économie de soins à la personne joue un rôle important pour promouvoir l'égalité hommes-femmes si cela est bien géré par le biais de l'intégration des politiques au niveau national, régional et international. Les besoins grandissants de sociétés vieillissantes dans de nombreux pays développés et économies émergentes demandent des investissements colossaux qui incluront une main d'œuvre bien formée pour soutenir les démographies actuelles. Il est indispensable que les gouvernements travaillent main dans la main avec les partenaires sociaux et avec l'aide de l'OIT et d'autres institutions internationales pour créer un environnement propice afin de soutenir les conditions de travail décent et les résultats du secteur de l'économie des soins à la personne. Madame la Présidente, alors que nous sommes d'accord pour dire que l'environnement de travail a changé de manière dramatique au cours des dernières années, du fait des progrès technologiques et de la nature changeante du travail, de nombreuses sociétés et communautés doivent encore concilier les responsabilités professionnelles et non-professionnelles. Le fait qu'on ne reconnaisse pas le travail non payé est l'un des principaux obstacles et le fait que les femmes et les hommes doivent concilier des responsabilités professionnelles et non professionnelles. Madame la Présidente, l'évolution des accords de travail flexible pour correspondre aux demandes changeantes du monde du travail et aux besoins des travailleurs modernes sont une bonne occasion pour les travailleurs pour rééquilibrer le travail rémunéré

et le travail de la famille. Et les responsabilités doivent être partagées entre les hommes et les femmes. Madame la Présidente, nous sommes également d'accord pour dire que de nombreux pays en développement connaissent un besoin d'investissements suffisants dans le développement industriel, notamment les routes, l'énergie, l'eau et les communications. Cela reste indispensable pour renforcer la capacité de nombreuses femmes dans des environnements ruraux pour qu'elles puissent mieux contrôler leur temps. Notre organisation remercie notre Président, Uhuru Kenyatta, qui a mis en place le programme de développement qui vise notamment à promouvoir l'emploi dans des secteurs avec un gros potentiel pour attirer davantage de jeunes chômeurs et de femmes. Notamment cela permettra de renforcer la sécurité alimentaire, le logement abordable et les soins de santé abordables. Et cela aura également une incidence positive pour clore les écarts de rémunération. Nous félicitons également le Président et le Premier Ministre, Raila Amollo Odinga, pour leur décision de se serrer la main et réconcilier leurs divergences politiques après les élections générales contestées de 2017, un geste qui a provoqué une stabilité politique, sociale et économique dans le pays et qui a fourni l'environnement nécessaire pour les investissements et la croissance économique qui étaient nécessaires pour réaliser le programme du Président. COTU Kenya appelle donc le gouvernement kenyan à revoir les amendements proposés dans la législation du travail qui visent à limiter l'indépendance des travailleurs et des employeurs lors du choix de leur représentants dans les institutions tripartites-clés, comme le Fonds de la Sécurité Sociale Nationale, le Fonds de l'Assurance Hospitalière Nationale et l'Autorité de Formation Industrielle Nationale. Les changements vont compliquer l'exercice du droit de grève. Et nous sommes donc contre ces amendements. Des travailleurs vont se retrouver en situation illégale puisqu'ils ne pourront plus exercer leur droit de grève, ce qui va à l'encontre des Conventions fondamentales de l'OIT 87 et 98. Et donc ces amendements doivent être abandonnés immédiatement. Je vous remercie.

M. Yatim
Gouvernement (Maroc)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général du Bureau International du Travail, Monsieur le Représentant des Mandants tripartites, Mesdames et Messieurs. Il m'est particulièrement agréable, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations pour la confiance dont vous avez été investi par votre élection à la Présidence de la conférence en vous souhaitant, ainsi qu'à vos collaborateurs, le plein succès dans la gestion de ces travaux. Je tiens aussi à exprimer mes remerciements au Directeur général du Bureau International du travail et à son staff pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés et qu'ils ne cessent de fournir afin d'assurer la réussite des travaux de cette session. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les défis grandissants d'ordre économique, social, politique et sécuritaire qu'affronte notre société et qui mettent en cause son équilibre et sa cohésion ainsi que le développement accéléré des formes de travail, des relations de production et le progrès technologique empressé impliquent de notre part la formulation de ripostes collectives adaptées aux aspirations des travailleurs et des employeurs et concourant à la réalisation des objectifs du travail décent, de la concurrence et de la justice sociale. Ils nécessitent également une nouvelle génération de dialogue social et de négociation collective, sur une approche de relation gagnant-gagnant qui dépasse la culture de la confrontation et de la rivalité vers une culture de compréhension, de rapprochement des liens et de relations. Parmi les grands dilemmes que les sociétés confrontent, notamment dans les pays en développement, figure la création d'emplois aux flux croissants de jeunes, un emploi qui préserve leur dignité et respecte les normes du travail décent. Ce défi augmente avec le développement accéléré des formes de travail et le recul des relations de travail classiques, impliquant ainsi la remise en cause d'un certain nombre de conceptions et de paradigmes, qui encadraient autrefois notre pensée sociale et une créativité innovante combinant les exigences de la concurrence et les contraintes de la protection sociale et la responsabilité sociale de l'entreprise. Une créativité qui tienne également compte du fait que les femmes sont les premières victimes du chômage, du sous-emploi, de la discrimination dans le salaire et dans l'accès aux postes de

responsabilité. A cet égard, le rapport du Directeur général intitulé « L'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan sur l'égalité », qui fait valoir le caractère limité des efforts déployés pour réduire les disparités entre les sexes dans l'emploi et le travail propose un certain nombre d'entrées dont l'instauration de flexibilité dite encadrée, dans le cadre du dialogue et de la négociation, et ce, à travers une durée du travail flexible permettant aux femmes de réaliser un équilibre entre les responsabilités familiales et les obligations professionnelles ainsi que la nécessité de contrecarrer la violence et le harcèlement au travail. Mesdames et Messieurs, concernant l'expérience marocaine dans la lutte contre les violences faites aux femmes, la Constitution du Royaume du Maroc a fait de l'égalité entre les hommes et les femmes un fondement constitutionnel et de la quête de la parité une aspiration constitutionnelle, en sus de la mise en place de la parité et de la lutte contre les formes de discrimination et de l'adoption d'un nombre de lois en conformité avec les conventions onusiennes, notamment la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, que nous avons adoptées. En ce qui concerne la violence, nous avons consacré la criminalisation du harcèlement sexuel dans la loi du travail ; dans le domaine du dialogue social, le gouvernement du Royaume du Maroc a veillé à construire un partenariat solide avec les partenaires sociaux à travers la concertation permanente, la recherche des fondements d'un dialogue social régulier et institutionnalisé. Le gouvernement a aussi effectué ça dans son programme. En ce qui concerne le développement économique, nous avons mis en place la coopération sud-sud et la coopération tripartite et nous avons adopté un atelier récemment dans le domaine de la coopération sud-sud. La convention 205 aussi a été adoptée. En conclusion, Mesdames et Messieurs, venant d'un pays qui exprime toujours des positions très avant-gardistes, nous adoptons toujours des positions positives. Je vous remercie.

M. Alghafis

Gouvernement (Arabie Saoudite)

La délégation du Royaume d'Arabie Saoudite voudrait vous féliciter à l'occasion de votre présidence de cette session de la conférence. Nous vous souhaitons plein succès. Nous voudrions également remercier le Directeur général de l'OIT pour ses travaux visant à promouvoir cette organisation de longue date et nous saluons son rapport de cette année sur les femmes au travail et les autres initiatives du centenaire, les six autres initiatives lancées par l'organisation. C'est effectivement une excellente occasion pour les états membres et les partenaires sociaux de travailler de concert afin de garantir l'égalité des femmes dans le monde du travail et de fournir des conditions de travail décent à tous. Ce sont là les objectifs de l'OIT. Monsieur le Président, dans nos discussions au cours de cette session qui se concentre sur les femmes au travail et à la volonté des états membres de prendre en compte les problèmes qui font obstacle à l'activation du rôle des femmes dans le développement des sociétés, nous voudrions souligner les progrès atteints par le Royaume d'Arabie Saoudite dans ce domaine conformément à la « Vision Saudi » pour 2030, une vision qui repose sur trois grands piliers : une société vibrante, une économie florissante et une patrie ambitieuse. La Vision précise que « les femmes saoudiennes sont un élément important de notre force et que nous continuerons de développer leurs talents, d'investir dans leurs énergies, et de leur permettre d'obtenir les mêmes occasions pour construire leur avenir et contribuer au développement de notre société et de notre économie ». En outre, le programme de transformation national 2020 contient 36 cibles stratégiques qui soutiennent l'autonomisation économique des femmes saoudiennes et appuient leur indépendance et leur autonomie. Dans ce cadre, nous visons à accroître la participation des femmes sur le marché de l'emploi de 22 à 30 pour cent d'ici 2030, ce qui représentera une augmentation de 3 pour cent du PIB hors pétrole. Mon pays souhaite soutenir le travail des femmes et surmonter les difficultés. Des cibles ont été fixées pour accroître la participation des femmes sur le marché de l'emploi et accroître la contribution des familles productives, faciliter les start-ups et le développement du secteur du détail et accroître la contribution des petites et moyennes entreprises. En outre, nous allons également travailler davantage sur l'autonomisation des femmes pour parvenir à un équilibre entre la vie sociale et la vie professionnelle par le biais

d'un système de bien-être social qui donnera aux femmes davantage d'occasions sans compromettre leurs engagements familiaux et leurs liens avec les membres de leur famille. Parmi ces initiatives pour autonomiser des femmes, le ministère a lancé le programme des soins de l'enfant, Qurrah, afin de soutenir les services des soins des enfants pour les femmes qui travaillent, et un programme de transport, Wusool, qui les aide également. Nous avons également un programme freelance qui accroît les opportunités des femmes afin d'accroître leur revenu, conformément à leurs compétences et des programmes de télétravail et de programmes à temps partiel qui permettent aux dispensatrices de soins de parvenir à un équilibre entre la vie professionnelle et familiale. Cela permet également l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et reculées. Les résultats de ces efforts ont déjà été constatés, nous avons atteint 565 000 femmes qui travaillent sur le secteur privé à la fin 2017, ce qui représente environ 32 pour cent des employés saoudiens sur le marché de l'emploi. Les initiatives saoudiennes pour autonomiser les femmes ne se sont pas limitées à l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi, nous avons également lancé d'autres initiatives pour leur permettre d'atteindre des positions de direction et parvenir à un équilibre hommes-femmes. Mon pays souhaite éliminer toute discrimination salariale entre les travailleurs hommes et femmes et a mis en place les aspects législatifs de l'égalité et de la rémunération égale pour un travail égal. Et nous avons un système pour condamner les violations de ce système. Nous partageons nos expériences avec les pays et organisations, ainsi que les bonnes pratiques, pour suivre l'application de cette législation et réduire les écarts salariaux et parvenir à l'égalité. Mon pays a pris de nombreuses mesures pour lutter contre tous les phénomènes négatifs et comportements négatifs qui peuvent nuire à un environnement de travail sain, notamment la violence et le harcèlement, par le biais de l'adoption d'une loi cette semaine ; nous avons adopté une législation contre la violence et le harcèlement, adoptée par le ministère du Travail et du développement social. Il y a des définitions et des mécanismes pour faire face à ce genre de cas au niveau des rapports, de la vérification et des pénalités à fixer. Nous reconnaissons que les travailleurs d'Arabie Saoudite ont toujours contribué à l'autonomisation des femmes économiquement et socialement et nous sommes heureux de dire que nous continuerons à contribuer aux efforts internationaux à cette fin.

Mme Markova

Employeur (Bulgarie)

Merci à Madame la Présidente, au nom des employeurs bulgares, nous vous félicitons à l'occasion de votre élection à ce poste important et nous vous souhaitons des travaux fructueux lors de cette 107ème session de la Conférence Internationale du Travail. Le rapport du Directeur général parle des défis sociaux mondiaux et du rôle de l'OIT et de ses mandants, en se concentrant sur les femmes au travail dans le cadre de l'une des initiatives du centenaire de l'OIT. Cette approche renforce le rôle de l'OIT en tant que forum mondial et instrument efficace pour l'application des normes internationales du travail pour parvenir à la prospérité économique et sociale dans nos sociétés. Les employeurs bulgares ont également leur rôle à jouer pour améliorer la performance de la Bulgarie en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes. Je voudrais insister sur les faits suivants : la Bulgarie est 15ème selon l'index de l'Union Européenne de l'égalité entre les hommes et les femmes, alors que nous étions 25èmes en 2015. Nous avons 26,5 femmes employées dans le secteur informatique, alors que la moyenne de l'Union Européenne est de 17,2 pour cent. La Bulgarie a également amélioré de manière considérable son poste, passant de la 81ème place à la 18ème place sur 144 pays, selon le rapport sur les écarts salariaux en 2017. En outre, permettez-moi également de souligner les priorités des employeurs bulgares. Premièrement, réduire le fardeau administratif et accélérer l'adoption du gouvernement électronique, entrer dans la zone euro et prendre des mesures supplémentaires pour respecter les normes sociales élevées de l'Union Européenne. Je voudrais simplement vous dire que la Bulgarie respecte tous les critères d'entrée, avec moins de 25 pour cent de dette gouvernementale par rapport au PIB. L'accélération des réformes dans l'éducation et la formation professionnelle, les systèmes de sécurité sociale et de soins de santé et la

législation professionnelle. Les employeurs bulgares reconnaissent la nécessité de lancer un débat à l'échelle nationale pour de meilleures réglementations qui répondent à la réalité du marché du travail et de l'économie. Cela inclut également l'adoption de formes souples d'emplois, selon les besoins des employés et des employeurs. Nous avons également insisté sur l'amélioration des réglementations et un meilleur équilibre pour les travailleurs en poste et les paquets-mobilité qui seront adoptés au niveau de l'Union Européenne. Quatrièmement, l'amélioration des procédures et l'accès aux ressortissants de pays tiers au marché de l'emploi bulgare. Cinquièmement, parvenir à des accords pour les salaires minimaux, conformément à la Convention 131 en tenant compte des proportions des salaires moyens de l'Union Européenne. Les employeurs bulgares participeront activement au dialogue social à tous les niveaux pour défendre leur point de vue sur base des dispositions de la Constitution et des conventions de l'OIT qui s'appliquent. Voilà pourquoi nous avons besoin de l'expérience extrêmement pertinente de l'OIT et de ses mandants pour établir des cas similaires ; le dialogue social et la coopération pour la prospérité économique et sociale l'exigent. En conclusion, je peux vous assurer que nous soutenons pleinement le programme de l'OIE et ses efforts pour parvenir aux objectifs et aux valeurs de l'OIT. Merci de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole devant cette auguste instance. Je vous remercie de votre attention.

M. Alhamli

Gouvernement (Émirats Arabes Unis)

Monsieur le Président, Excellence, Mesdames, Messieurs les Chefs de délégations, Mesdames, Messieurs les Délégués, bonjour. Pour commencer, je voudrais féliciter Monsieur Samir Mourad, Ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie, Président de la Conférence et je voudrais également saluer et féliciter tous les Vice-Présidents à qui je souhaite plein succès. Le rapport du Directeur général discute une des questions les plus importantes en matière d'objectif du développement durable acceptée par tous les chefs d'état, chefs de gouvernement dans le cadre de ce programme à l'horizon 2030, c'est-à-dire l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. Malgré les progrès mentionnés dans le rapport pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes, il reste néanmoins des différences, notamment dans le domaine de la santé et le domaine de l'économie. Je vais parler surtout du domaine économique. Mesdames, Messieurs, un des rapports économiques récemment publié par l'Institut Mackenzie, l'égalité hommes-femmes contribuerait à une augmentation de 12 trilliards de dollars du PIB mondial d'ici quelques années, donc on n'exagère pas si on dit que, pour ce qui est de l'égalité dans le domaine de l'emploi, cette égalité est une nécessité morale et sociale, et aussi économique. Les Émirats ont tenu compte de cet élément et ont adopté cela dans leur constitution, et pour nous, l'égalité hommes-femmes est une priorité nationale. C'est ce que nous avons toujours tenté de faire et nous avons obtenu un des meilleurs résultats dans la région en matière d'égalité hommes-femmes, qu'il s'agisse de l'éducation supérieure, ou qu'il s'agisse de la contribution des femmes sur le marché du travail. Par exemple, nous avons 9 ministres femmes, soit 28 pour cent de la totalité des ministres. Les femmes occupent 20 pour cent du Conseil National Fédéral qui est d'ailleurs présidé par une femme. Par ailleurs, nous avons également adopté des lois qui prévoient la nomination de femmes au conseil d'administration de toutes les entreprises, c'est-à-dire que 30 pour cent des conseils d'administration ont des femmes pour membres et les femmes représentent 26,7 pour cent de tous les postes d'encadrement au sein de l'administration publique. Nous avons également lancé la stratégie nationale d'autonomisation des femmes 2015-2021. Nous avons annoncé la création d'un Conseil des Émirats Arabes Unis pour l'égalité hommes-femmes et nous avons adopté beaucoup de mesures pour accélérer cette égalité, pour autonomiser les femmes, dont notamment et surtout, le dernier projet de loi qui a été adopté par le cabinet, relatif à l'égalité hommes-femmes dans la rémunération, et ensuite une loi relative au congé maternité, conformément aux normes internationales du travail. Et nous avons également créé un indice de performance gouvernemental, dont le but était de promouvoir l'égalité hommes-femmes.

C'est un des premiers au monde, il contient un certain nombre d'étapes concrètes qui peuvent être mises en œuvre par les différentes institutions pour parvenir à l'égalité hommes-femmes. Mesdames et Messieurs, il y a une autre question qui a été mentionnée dans le rapport du Directeur général. Il s'agit de l'industrie des soins à la personne. Je suis d'accord, cette industrie des soins à la personne permet la création d'emplois décents et permet de renforcer l'égalité hommes-femmes, raison pour laquelle nous avons adopté une loi relative aux travailleurs domestiques l'an dernier. C'est la loi n°10. Nous avons également créé un département au sein de notre ministère, en vue de développer la main d'œuvre au sein du gouvernement. Nous avons également adopté le mécanisme d'Abou Dhabi, qui a été adopté notamment par les pays membres du Conseil de Coopération du Golfe, qui concerne les travailleurs domestiques. Il s'agit de promouvoir l'adoption d'instruments relatifs aux travailleurs domestiques, afin d'améliorer leurs conditions.

M. Kouassi

Gouvernement (Côte d'Ivoire)

Monsieur le Président, la Côte d'Ivoire saisit l'agréable opportunité de cette tribune pour vous adresser ses chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la 107^{ème} élection de session de la Conférence Internationale du Travail. Elle vous assure de son soutien dans la conduite de cette exaltante mission. Monsieur le Président, les rapports du Directeur général, Monsieur Guy Ryder, soumis à notre examen, notamment celui intitulé « L'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité » rencontre notre assentiment, en ce sens qu'il aborde un problème majeur de notre ère moderne : la question de l'égalité entre l'homme et la femme au travail. En effet, malgré la contribution significative qu'elles apportent à l'économie des pays, les femmes sont exposées à des traitements injustes au travail. Elles sont également victimes de violence et de harcèlement au travail. Aussi, l'approche du Directeur général invitant les délégués participant à cette conférence à orienter les débats dans le sens de la promotion de l'égalité des sexes dans le monde du travail rencontre-t-elle l'adhésion du gouvernement ivoirien qui a mis cette question au centre de ses préoccupations. Cette volonté s'est traduite par la ratification de la plupart des textes internationaux destinés à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes. En effet, la Côte d'Ivoire a adhéré à différents instruments juridiques internationaux et régionaux comme la résolution 1325 des Nations Unies, la Convention pour l'élimination de toute forme de violence à l'égard des femmes, le Protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes, la déclaration des chefs d'États de l'Union africaine et la déclaration des chefs d'États de la CEDEAO. Sur le plan national, le 08 novembre 2016, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une constitution qui consacre l'égalité entre la femme et l'homme par une participation effective et paritaire à tous les niveaux et une politique écrite sur l'égalité des chances, l'équité et le genre. Comme vous pouvez le constater, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée à promouvoir, par des actions et des mesures concrètes, le travail des femmes et à le reconnaître. Par ailleurs, l'action de l'OIT pour plus de justice sociale à la lumière de l'agenda du travail décent et du programme 2030 du développement durable nous a permis d'enregistrer, dans chacun de nos pays, des résultats probants que vient de présenter le Directeur général du BIT dans son rapport. A cet égard, la Côte d'Ivoire peut se réjouir, au titre de la biennale 2016-2017, des progrès qu'elle a réalisés dans les domaines de l'emploi, du travail et de la protection sociale. Je veux citer, en matière d'emploi, l'évaluation du premier cycle de la Politique Nationale de l'emploi 2012-2015 ; l'adoption de la Politique Nationale de l'emploi pour le deuxième cycle 2016-2020 ; la réalisation d'études-diagnostic du système d'information du marché du travail, de la stratégie de promotion de l'emploi des couches vulnérables, de l'emploi des personnes handicapées et du fonctionnement des filières commerciales informelles. Ainsi, grâce aux efforts du gouvernement ivoirien appuyés par le BIT, le taux de chômage au sens du BIT est passé de 5,3 pour cent en 2014 à 2,8 pour cent en 2016. Cet effort en faveur de l'emploi est allé de concert avec le renforcement de la santé et de la sécurité au travail, suite à la ratification par la Côte d'Ivoire des Conventions 155, 161 et 187 de l'OIT. A cet égard, le

gouvernement ivoirien a élaboré le profil national de sécurité et de santé au travail en 2017. Cette étape est un préalable à l'adoption de la politique de santé et de sécurité au travail et de son plan d'action stratégique budgétisé. La réforme en matière de santé et de sécurité au travail, renforcée par le Code du travail en 2015, vise à garantir la conformité des lieux de travail et à prévenir les accidents et les atteintes à la santé qui résultent du travail, sont liés au travail ou surviennent au travail. À cet égard, la mission de contrôle dévolue à l'inspection du travail notamment dans l'économie informelle a pu, grâce aux leçons apprises dans le cadre des projets ADMITRA et PAMODEC, gagner en efficacité. Il est à relever que dans le cadre d'un dialogue social soutenu et hardi avec les mandants tripartites ivoiriens, l'organe national du dialogue social a été réformé en 2016 avec le soutien du BIT. Enfin, l'appui de l'OIT a été déterminant pour le respect des principes et droits fondamentaux au travail, notamment à travers la mise en œuvre du développement du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire, SOSTECI, la détermination de la liste des travaux légers autorisés aux enfants dont l'âge est compris entre 13 et 16 ans et la révision de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants. Au total, [vgr INTERRUPTION 5:40] le soutien multiforme de l'OIT qui s'inscrit dans le cadre du travail des femmes permet de promouvoir le travail décent et l'égalité hommes-femmes, consolider le dialogue social, lutter contre le harcèlement et la discrimination au travail.

Mme Narbaeva

Gouvernement (Ouzbékistan)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, permettez-moi au nom de la délégation de la République de l'Ouzbékistan de vous souhaiter à tous la bienvenue depuis cette tribune de la Conférence. Nous félicitons Monsieur Samir Mourad, le Ministre du Travail de Jordanie à l'occasion de son élection à la présidence de cette session de la conférence. Nous félicitons également les Vice-Présidents et nous leur souhaitons beaucoup de succès lors de cette conférence. Chers amis, l'Ouzbékistan est un jeune état indépendant et nous avons mis en place des réformes dans tous les domaines, socioéconomiques, culturels et politiques, dans le cadre de notre stratégie de développement de l'Ouzbékistan. Une stratégie qui est en vigueur jusqu'en 2021. Dans le cadre des réformes de grande ampleur qui ont été entreprises, nous accordons beaucoup d'importance à la collaboration avec l'Organisation Internationale du Travail. Nous avons mis en place notre programme de pays pour le travail décent qui vise notamment à aborder les questions suivantes : premièrement, le développement de la législation nationale en matière de travail ; deuxièmement, l'amélioration du marché de l'emploi ; troisièmement, la protection sociale et l'emploi ; et quatrièmement, la mise en place d'un dialogue permanent avec la population. Le pays a mis en place un système de contrôle parlementaire et civil du respect des normes internationales dans le domaine du travail pour éviter tout risque de travail des enfants notamment. Grâce à la collaboration avec l'OIT et d'autres partenaires, l'Ouzbékistan est parvenu à progresser considérablement dans la réalisation des conventions du BIT. Nous accordons beaucoup d'importance aux initiatives et aux activités du BIT visant à renforcer la participation de tous pour parvenir aux ODD. Dans notre pays, nous avons également adopté une feuille de route pour la mise en place des objectifs de développement durable avec des partenaires nationaux et avec des organisations internationales. Chers amis, nous savons tous que pour garantir la justice sociale et les droits de l'homme dans tous les domaines, il est important de mettre en place un dialogue social. L'OIT joue un rôle incroyable pour renforcer le dialogue social entre les partenaires tripartites et nous saluons également le principe du tripartisme plus. En Ouzbékistan, nous mettons en place le dialogue social avec les gouvernements, les travailleurs et les employeurs et nous avons également impliqué la société civile dans ce dialogue. En mai de cette année, le Président de l'Ouzbékistan, par décret, a créé un Conseil Consultatif de la société civile dont la tâche principale est d'établir un dialogue systématique et efficace avec les institutions de la société civile au plus haut niveau. L'activité de ce Conseil Consultatif est coordonnée directement par le Président de l'Ouzbékistan. Nous essayons également de mettre en place un mécanisme qui fonctionne bien aujourd'hui pour garantir un dialogue direct et permanent

avec les organes d'état et la population. Madame la Présidente, nous saluons le fait que lors de cette conférence, on parle de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde de l'emploi. Nous avons pris de nombreuses mesures au niveau politique, social, économique et culturel pour y parvenir. Le travail des femmes chez nous fait partie des politiques gouvernementales. Nous avons les bases institutionnelles et juridiques pour garantir les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sur le monde du travail. Notre stratégie 2017-2021 envisage de nouvelles possibilités d'accroître l'activité économique des femmes en les impliquant davantage dans les activités entrepreneuriales pour renforcer leur rôle dans les postes de direction et les postes publics. En février 2018, un décret présidentiel a été adopté concernant les activités d'amélioration du soutien des femmes et de l'institution de la famille qui envisage différentes mesures pour que les femmes puissent déployer leur plein potentiel. Mesdames et Messieurs les Participants de la Conférence, encore une fois, je rappelle l'engagement de l'Ouzbékistan vis-à-vis des principes du travail décent et de la justice sociale et l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines. Nous vous souhaitons à toutes et tous des travaux fructueux lors de cette conférence. Je vous remercie de votre attention.

M. Sy

Gouvernement (Sénégal)

Monsieur le Président de la Conférence Internationale du Travail, Monsieur le Président du Conseil d'Administration du BIT, Monsieur le Directeur général, Honorables Invités, Mesdames, Messieurs les Délégués, je voudrais à l'entame de mon propos, adresser mes chaleureuses félicitations à Monsieur le Président de la Conférence et à ses deux Vice-Présidents à qui je souhaite plein succès dans leur exaltante mission au service des mandants tripartites. Le Sénégal par ma voix réitère son attachement aux idéaux et principes universels qui symbolisent nos valeurs communes et gouvernent notre organisation : justice sociale, progrès économique, atteintes des nobles objectifs du travail décent. De notre point de vue, ces idéaux et principes demeurent, aujourd'hui plus que jamais, les réponses appropriées aux nouveaux défis du monde du travail. Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Monsieur le Directeur général, au nom de ma délégation, je tiens à vous adresser mes cordiales félicitations pour la qualité de vos rapports respectifs. Je tiens à relever en particulier l'importance du rapport intitulé « L'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité », qui nous invite à nous pencher sur un monde du travail bien injuste envers les femmes, en dépit de leur inestimable contribution à l'économie. Avec vous, nous partageons l'espoir que les perspectives d'emploi décent et d'épanouissement pour les femmes se trouvent dans la numérisation de l'économie et l'innovation technologique. Cependant, il convient de rappeler que l'avenir du travail décent pour les femmes se trouve aussi en Afrique et au Sénégal dans la transition vers l'économie formelle en vue de réduire les déficits de travail décent dont elles souffrent. Notre pays poursuivra les efforts qu'il a déjà entamés dans ce cadre, comme en attestent, entre autres, l'adoption de la stratégie nationale de l'égalité et l'équité de genre et la ratification de la Convention 183 sur la protection de la maternité. Du reste, c'est compte tenu de ces enjeux que nous saluons l'inscription à l'ordre du jour de la présente conférence d'une double discussion en vue d'une action normative pour mettre fin à la violence et au harcèlement au travail. L'examen de l'ordre du jour est révélateur ; la volonté de l'OIT, conformément à ses objectifs universels, veut se positionner à l'avant-garde de toutes les initiatives novatrices visant à l'amélioration d'un environnement mondial plus sûr et adéquat, notamment pour les acteurs du monde du travail. En effet, dans ce contexte de préparation du centenaire de l'organisation consacré à l'avenir du travail, l'étude d'ensemble sur les instruments du temps de travail en vue d'assurer des conditions de travail décentes pour l'avenir prouve l'importance toute particulière que nous accordons à la protection du capital humain, à la productivité au travail et à la compétitivité économique. Je voudrais d'ailleurs profiter de cette tribune pour adresser les remerciements du Sénégal à la Commission des experts pour l'application des conventions et des recommandations dont le rôle décisif et les orientations qu'elle apporte

constamment aux états membres permettent d'assurer une mise en œuvre optimale des normes internationales du travail. C'est le lieu de réaffirmer l'adhésion du Sénégal aux instruments juridiques de l'OIT, aux objectifs universels de travail et d'emploi décent pour tous, ainsi qu'à toutes les autres thématiques proposées dans le cadre de l'animation de l'initiative du centenaire pour l'avenir du travail. Mon pays attend avec optimisme et espoir, Mesdames et Messieurs, les conclusions de la Commission Mondiale sur l'Avenir du Travail. Cher Président, la discussion générale sur la coopération efficace de l'OIT pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable devrait nous permettre de saisir les transformations rapides du monde et la réforme du SEM des Nations Unies comme une occasion pour affirmer, réaffirmer, la place du travail décent dans le programme 2030 de développement durable. Les conclusions de cette discussion devraient aider à atteindre des résultats importants en matière d'égalité hommes-femmes, de promotion des normes internationales du travail, d'emploi et d'extension de la protection sociale. Elles seront aussi l'occasion d'évaluer et de réorienter les partenariats multipartites, la coopération nord-sud, sud-sud, et la coopération triangulaire vers les priorités exprimées par les mandants. S'agissant du Sénégal, l'élaboration, la validation et la signature prochaine d'un nouveau Programme Pays Travail Décent 2018-2022 consacrent une nouvelle ère pour notre coopération déjà dynamique et constituent surtout une opportunité pour atteindre l'objectif 8 : travail décent et croissance économique. Dans le même ordre d'idées, la discussion récurrente sur l'objectif stratégique du dialogue social et du tripartisme, dans le cadre du suivi de la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, offre aux délégations des états membres l'opportunité de revisiter les principes de l'objectif universel consacrés par les normes fondamentales du travail. Le Sénégal se réjouit des avancées qu'il a enregistrées grâce à la maturité des acteurs tripartites : élections régulières, représentativité syndicale, organisation de deux conférences sociales sur le travail décent et la réforme des retraites, instauration du Haut Conseil du Dialogue Social, révision récente du SMIG et du SMAG par le biais d'un consensus obtenu entre les partenaires sociaux. Je vous remercie de votre attention.

Mme Talla

Gouvernement (Mali)

Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau, Honorables Délégués, je voudrais au nom du gouvernement de la République du Mali réitérer les félicitations qui ont été adressées à Monsieur le Président pour sa brillante élection, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Monsieur le Président, Honorables Délégués, nous partageons pour l'essentiel les constats et les conclusions des deux rapports et saluons les efforts déployés par le Bureau pour amener les états membres de l'OIT à mettre le travail décent au cœur de leur politique, programmes et projets de développement. Pour la mise en œuvre du Programme Pays de promotion du Travail Décent signé le 14 avril 2016, le gouvernement a mis en place un comité de pilotage composé de l'ensemble des acteurs et a procédé à la relecture du Code du Travail en juin 2017. Les nouvelles dispositions du Code du Travail assouplissent l'interdiction du travail de nuit des femmes, notamment dans le secteur de l'industrie, assurent l'égalité de chance et de traitement des citoyens en ce qui concerne l'emploi et l'accès à la formation professionnelle des jeunes, définissent les critères de la représentativité des organisations syndicales entre autres. Dans le domaine de la protection sociale, les projets de textes en vue de l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle en 2018 sont dans le circuit d'adoption du gouvernement, ce qui constitue un défi important pour les autorités dans l'atteinte de l'objectif n°8 des ODD. Monsieur le Président, Honorables Délégués, ma délégation a lu avec intérêt le rapport du Bureau « Horizon 2030, une coopération efficace pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable », en vue de la discussion générale sur l'action efficace de l'OIT en faveur de la coopération pour le développement. A ce sujet, sur la base de l'identification des déficits du travail décent, tous les documents de stratégie nationale de mon pays, notamment le cadre pour la relance économique et le plan-cadre intégré des

Nations Unies pour l'aide au développement au Mali 2015-2019 et le PPTD Mali s'inscrivent dans la droite ligne de l'atteinte des objectifs, spécifiquement de l'objectif n°8 des ODD. Monsieur le Président, ma délégation apprécie à sa juste valeur le rapport intitulé « Garantir un temps de travail décent pour l'avenir », étude d'ensemble concernant les instruments relatifs au temps de travail. A ce titre, les modifications récentes du Code du Travail en 2017 ont porté en grande partie sur l'harmonisation de ces dispositions avec les conventions internationales de l'OIT, ratifiées par le Mali, notamment les conventions n°100, n°87 et 98 et enfin la convention C138. Ma délégation se réjouit très particulièrement de l'inscription à l'ordre du jour de la discussion récurrente sur « le dialogue social et tripartisme » dans le cadre du suivi de la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable 2008. La discussion sur ce rapport est l'opportunité qu'il faut saisir pour mener de profondes réflexions sur la vitalité du dialogue social dans les pays, au niveau des régions, et les difficultés auxquelles les partenaires sociaux et les gouvernements sont confrontés sur la manière de faire progresser la justice sociale. Aussi, nous envisageons très prochainement de créer un cadre national formel de dialogue social. Monsieur le Président, enfin, nous avons aussi lu avec un intérêt particulier le rapport intitulé « Mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail ». Cette première discussion normative sera l'occasion pour les gouvernements et les partenaires sociaux de parvenir à une compréhension commune du phénomène et de trouver les voies idoines pour y mettre fin et adopter lors de la deuxième discussion une norme sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Monsieur le Président, le rapport du Directeur général intitulé « L'initiative sur les femmes au travail, un élan pour l'égalité » est une contribution au débat sur l'initiative du centenaire consacré aux femmes au travail que nous apprécions à sa juste valeur. Tout au long de leur vie professionnelle, les femmes continuent de se heurter à des obstacles de taille pour accéder à des emplois décents et à l'égalité salariale tout court. Monsieur le Président, Honorables Délégués, le monde du travail de demain dépendra des actions que nous allons entreprendre en faveur des femmes, et tout de suite. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. Radhwan

Travailleur (Arabie Saoudite)

Mesdames et Messieurs, bonjour. Mon pays est engagé dans une course pour rattraper le temps des pays développés et nous devons rassembler les conditions pour répondre aux besoins de nos citoyens et de tous ceux qui vivent sur notre territoire. L'égalité est très importante dans tous les secteurs de la société saoudienne et le travail fait effectivement partie de nos priorités pour la stabilité du pays. Les autorités de mon pays ont ouvert la voie aux femmes afin de leur permettre d'avoir accès à de nombreux aspects de la vie sociale avec plus d'égalité et d'équité, et une égalité et une équité de salaire notamment entre les hommes et les femmes. Les femmes ont montré qu'elles peuvent égaler, voire dépasser les compétences des hommes. Nous cherchons à créer de bonnes opportunités de travail également pour la jeunesse. Et nous prenons soin des personnes handicapées : nous leur donnons la possibilité de rejoindre les rangs des travailleurs. Nous faisons de notre mieux pour éliminer tous les obstacles à cet accès. Nous travaillons fermement en vue d'un futur prometteur. Le monde a noté ces progrès qui sont à l'œuvre dans notre pays à tous les niveaux, dans tous les secteurs, dans toutes les villes de notre pays. Et parmi ces changements, je dois dire qu'il y a les modifications de la loi du travail, l'ouverture de nouvelles opportunités, comme le divertissement et le tourisme, le soutien aux PME et l'aide à l'investissement. Les développements auxquels nous assistons en Arabie Saoudite, en très peu de temps, sont très ambitieux et répondent à un plan très précis, correspondant au plan de transformation du pays à l'horizon 2020. Il est vrai que nous avons besoin d'un certain nombre d'années pour renforcer les infrastructures, la société de l'information, les communications, les technologies, tous ces secteurs sont nécessaires pour permettre à la population de vivre correctement. L'adoption d'un programme favorable à l'amélioration de la qualité de vie signifie que des investissements ont été réalisés dans tous les secteurs, notamment dans les nouveaux secteurs. La création d'un environnement capacitant pour

attirer les investisseurs étrangers est notamment à l'œuvre. La préservation de l'environnement, également. Voilà parmi certains des domaines qui ont la priorité. Donc nous traçons la voie d'un nouveau futur, grâce à cette orientation qui a une vision et qui met en place des conditions pour la mise en œuvre des programmes, grâce à la coopération avec les associations de travailleurs et d'employeurs. Nous pouvons ainsi mettre en place une nouvelle politique grâce au dialogue social et au tripartisme. Nous avons un objectif qui est la réalisation de l'agenda du travail décent, la protection des droits et la réalisation de l'équité sociale et de la justice sociale. Nous avons réalisé de nombreux progrès en très peu de temps pour respecter l'objectif de notre gouvernement. Merci beaucoup.

M. Ayessa

Gouvernement (Congo)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Délégués. Il m'est agréable, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de notre Conférence, en même temps que je vous offre mes vœux de plein succès et de totale réussite dans la conduite de nos travaux, qui ont par ailleurs si bien commencé. Monsieur le Président, voici une fois encore l'OIT au cœur de son rôle et de sa responsabilité pour déterminer les orientations, les normes, les principes et lois fondamentaux nécessaires à un travail décent et intégré. Aujourd'hui, tous les acteurs de l'ensemble des composantes du monde du travail sont appelés à réfléchir en vue d'une action conjointe et concertée, orientée vers trois préoccupations majeures. Premièrement, la coopération pour le développement à l'appui des objectifs du développement durable. C'est ici le lieu de souligner avec force que le Congo a toujours soutenu une approche du développement durable qui soit la plus transversale et la plus inclusive possible, intégrant pleinement la dimension sociale dans l'Agenda 2030. Tel est l'engagement du Congo, tel est, Mesdames et Messieurs, l'engagement de Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République du Congo. Cet engagement sous-entend qu'il nous faut agir de façon conséquente pour des sociétés plus justes, pour le plein-emploi productif et pour la promotion des conditions de travail décentes. C'est le passage obligé pour atteindre une croissance économique plus durable. Deuxièmement, l'éradication du harcèlement et de la violence contre les femmes et les hommes en milieu du travail. Troisièmement, enfin, le tripartisme et le dialogue social. Permettez, Monsieur le Président, qu'ici je m'appesantisse un peu plus pour dire que le tripartisme et le dialogue social sont pour la République du Congo la colonne vertébrale du monde du travail. Il va sans dire que, sans dialogue social et sans tripartisme réel et effectif, il n'y a pas de paix et de justice sociale assurées. La justice sociale qui se manifeste au Congo par l'inexistence de disparité salariale entre les hommes et les femmes. Au Congo, en effet, le principe sacré étant qu'à travail égal, salaire égal. La discussion récurrente sur l'objectif stratégique du dialogue social et du tripartisme au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, faite depuis 2008, garde toute sa pertinence. Pour sa part, la République du Congo reste attachée à une approche multi-partenaire. Le dialogue social n'est donc pas seulement une plateforme de discussion, c'est aussi et surtout, un cadre de définition de politiques publiques innovantes en matière de travail, d'emploi et de sécurité sociale. Il est évident que les entreprises sont en permanence confrontées à de nombreux défis pour rester compétitives, pour maintenir ou pour adapter leurs activités aux nouvelles mutations. A cet effet, le dialogue social permet d'établir de nécessaires convergences et équilibres entre les ambitions libérales des entreprises et les exigences de protection sociale et du travail décent. Au cœur de ce mécanisme, figurent deux attitudes qui déterminent l'efficacité du dialogue social, à savoir : la confiance et le respect mutuel. En d'autres termes, il s'agit de savoir se parler, partager des diagnostics et mesurer jusqu'où on peut aller ensemble, dans des stratégies qui donnent la priorité au compromis afin de toujours préserver les droits et acquis sociaux, de promouvoir la protection de l'outil de travail et la création des richesses. Monsieur le Président, c'est sur cette exaltation des vertus du dialogue social que je souhaiterais terminer mon propos. Toutefois, je voudrais relever que nous sommes à l'orée

d'un nouveau centenaire pour notre organisation. Que de chemin parcouru, dirions-nous, que de choses réalisées, notamment dans la réduction des disparités et des discriminations entre hommes et femmes dans le monde du travail, mais les défis restent encore importants. La lutte contre la violence et le harcèlement, contre les inégalités et l'insécurité au travail, l'effort de garantir à tous un travail décent pour plus de justice sociale, l'inclusion plus conséquente des femmes sur le marché du travail, telles sont les conditions pour construire un avenir qui profite à tous. Pour atteindre ces objectifs, je ne doute pas que ce nouveau centenaire nous permettra de passer des proclamations à l'action réelle. Plein succès à nos travaux, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

M. Almutairi

Organisation arabe du travail

Au nom de Dieu plein de compassion, Mesdames, Messieurs, Présidente, chères Délégations, Salaam alaikum. D'entrée de jeu, je voudrais vous féliciter, féliciter le Président et les membres du Bureau, ainsi que les représentants de tous les groupes, pour la confiance dont ils ont fait acte et je voudrais aussi les féliciter pour le choix qui a été fait de choisir une présidente pour traiter de la question de l'égalité. C'est une des seules initiatives à l'occasion du premier centenaire de l'OIT. Ceci illustre l'effort persistant de l'OIT à franchir les obstacles et à encourager le monde entier à aspirer à l'égalité entre les sexes et à réaliser le cinquième objectif de développement durable au regard du programme 2030. Cette année, lors de la Conférence du Travail Arabe, j'ai exactement parlé de ce sujet sur les marchés de l'emploi arabe : transformations, progrès. Nous voyons qu'il y a de nouvelles évolutions sans précédent, notamment une relance atone, le chômage des jeunes et le manque d'opportunités qui se présentent, ainsi qu'une augmentation des flux migratoires et des flux de réfugiés. En d'autres termes, nous avons à promouvoir les capacités cognitives et les connaissances des femmes afin qu'elles puissent être compétitives sur le marché de l'emploi, sans quoi il sera impossible de développer une société où l'on a marginalisé une grande partie de sa population que sont les femmes. Et bien sûr, les femmes doivent aussi être formées afin de pouvoir occuper des postes de travail selon les modalités nouvelles qui forment un nouveau travail et qu'elles puissent remplir leur rôle de manière optimale dans la société et dans leur famille. Bien sûr, ceci va de pair avec le travail de notre Organisation du Travail Arabe. Nous souhaitons tout comme l'OIT, combler l'écart entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Nous avons toujours répété ces principes d'égalité et de chances, égalité aussi dans les salaires, égalité dans les chances d'éducation et de formation et y compris les différents droits au congé maternité, par exemple. L'escalade d'hostilité que nous constatons suite aux forces d'occupation de la Palestine est un rappel cuisant des épanchements de sang qui ne font qu'empirer la situation conjoncturelle actuelle, ainsi que les souffrances du peuple de Palestine. Je voudrais réitérer mon appel à la Conférence Internationale du Travail, ainsi qu'aux acteurs tripartites, de tout faire pour soutenir les investissements sur les territoires palestiniens et trouver des possibilités de travail pour les jeunes Palestiniens. Nous avons passé une résolution en 2018 qui demande l'examen des méthodes et mécanismes de la Commission des Normes afin de ne pas avoir de sélectivité biaisée et qu'il s'agit donc d'étudier les cas qui enfreignent nos normes. Il est capital d'assurer la pleine transparence dans la sélection des cas, qu'il y ait une impartialité totale dans le traitement des pays pour préserver la crédibilité de la Commission des Normes. Merci beaucoup.

Jeudi 31 mai 2018, après midi

M. Al-Naimi

Gouvernement (Qatar)

Excellences, chers Ministres, Ambassadeurs et Chefs de Délégations, chers Employeurs, Travailleurs, Mesdames, Messieurs, que la paix de Dieu soit avec vous. Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter au début de cette session à l'occasion de votre élection à la vice-présidence et je peux vous confirmer que vous pouvez compter sur la pleine participation de ma délégation pour assurer le plein succès de la Conférence. Le rapport du Directeur général à notre session inclut un sujet tout à fait important concernant la réalisation des ODD d'ici 2030 et demande dans ce cadre-là à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous poursuivons nos efforts pour réaliser l'égalité hommes-femmes dans notre pays, notamment l'ouverture du Bureau de Coopération Conjointe à Doha au début de cette année en cours afin de réaliser ces objectifs. Mesdames, Messieurs, le Qatar est très intéressé à mettre en œuvre tous ces engagements pris au titre des conventions internationales, notamment la convention qui condamne toute forme de discrimination et de violence contre les femmes. Le Qatar veut absolument respecter toutes les législations internationales concernant l'interdiction de la violence contre les femmes. Il faut absolument augmenter la participation de toutes les femmes dans tous les secteurs de l'économie et de la société. Notons également que les femmes du Qatar occupent des postes élevés : elles sont très concurrentielles dans toutes les filières dans la société qatarie et ailleurs. La législation de notre pays s'emploie à donner le plus grand nombre de possibilités aux femmes, aussi égalité en matière de salaire entre les hommes et les femmes, égalité dans les chances de formation et accès au marché de l'emploi. Par ailleurs, le Qatar a déployé maints efforts afin d'aider les femmes à pouvoir trouver pied sur le marché de l'emploi, pas seulement d'ailleurs dans notre pays, mais aussi lorsqu'elles se proposent de travailler à l'étranger. Notamment, nous avons aussi une aide aux femmes palestiniennes dans les territoires palestiniens occupés, qui sont privées de droits et elles méritent encore plus de soutien pour pouvoir bénéficier de l'égalité qu'elles méritent. Pour conclure, je réitère que le Qatar s'emploiera à tout faire pour coopérer au plus haut niveau avec l'OIT afin de consolider les droits des travailleurs au niveau local, régional et international, et de donner corps au noble message et slogan de votre organisation pour que les femmes puissent jouir d'une vie professionnelle pleine et entière, en toute sécurité dans le monde entier. Merci de m'avoir écouté. Je vous souhaite le plein succès à cette session 2018 de l'OIT. Merci beaucoup.

M. Amoussou

Travailleur (Bénin)

Monsieur le Président de la 107^{ème} Conférence Internationale du Travail, Monsieur le Directeur général du BIT, Mesdames et Messieurs les Délégués et Conseillers techniques, Mesdames et Messieurs. J'interviens à cette tribune au nom de la Délégation des Travailleurs du Bénin pour vous livrer mes réflexions sur la situation actuelle des travailleurs de mon pays, vue à l'aune de la quête du travail décent et de la promotion de la justice sociale. Nos assises se tiennent en ce moment où partout dans le monde, les travailleurs sont confrontés à des réalités inventées au nom de la course au profit et à la rentabilité. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer aujourd'hui que les principes et droits fondamentaux qui sont au cœur du mandat de l'OIT sont mal en point dans les quatre coins du monde et que les premières victimes sont surtout les femmes. Les piliers du travail décent demeurent encore un mirage pour des millions de femmes travailleuses à travers le monde. C'est pour cela que je me réjouis du rapport du Directeur général et des thématiques de cette 107^{ème} session qui remettent à l'ordre du jour l'impératif de la réalisation des objectifs du travail décent pour construire un avenir où la femme occupe toute la place qui lui revient. Le Bénin fait face

depuis peu à un déclin de la négociation collective et de la liberté syndicale. Malgré un corpus juridique qui intègre les normes internationales, une série de dispositions législatives et de pratiques gouvernementales sont venues déstructurer les relations du travail, rendant plus vulnérables encore des milliers de travailleurs. Des dispositions pertinentes de protection des droits des travailleurs sont unilatéralement remises en cause au motif habituellement connu, à savoir la création des emplois en attirant les investisseurs. Et les atteintes aux acquis sociaux et syndicaux se poursuivent avec notamment, la sinistre offensive aux législatives, contre les acquis du droit de grève des personnels sanitaires et judiciaires. Pour le dialogue social et les négociations collectives, la signature de la Charte du Dialogue social et la mise en place du Conseil National du Dialogue social n'ont pas empêché ces outils de gouvernance de demeurer encore au gré du gouvernement qui les utilise avec une parcimonie inexplicable. Pour la promotion de la femme, des statistiques peu encourageantes - tenez : 18 pour cent de femmes au gouvernement et seulement 8 pour cent de femmes au Parlement. Par ailleurs, le droit des femmes travailleuses a été mis à mal en 2017 par une opération mal exécutée de libération des espaces publics. Du haut de cette tribune, je voudrais insister pour que, dans le cadre du mécanisme d'examen des normes, nous ne cessions jamais de marteler la nécessaire protection du droit de grève comme corollaire de la liberté syndicale. Nous devons reconstruire le dialogue social au profit de la justice sociale. Comment pouvons-nous atteindre les objectifs du développement durable en ignorant les piliers du travail décent et en écartant les 51 pour cent de la population ? Le respect des droits, la création d'emplois épanouissants et l'égalité de chances devraient être des objectifs majeurs de toute gouvernance. La tâche reste entière et nous devons gagner la bataille de l'activation du rôle des femmes dans notre société. Les organisations syndicales des travailleurs du Bénin entendent continuer de jouer leur partition dans la diplomatie et dans la fermeté pour construire cet avenir espéré. Vive l'OIT ! Vive la gouvernance au service de l'humanité ! Je vous remercie.

M. Idriss Samrieh
Gouvernement (Djibouti)

Excellence Monsieur le Directeur général de l'OIT, Excellences Messieurs et Mesdames les Ministres des pays membres de l'OIT, Messieurs et Mesdames les Représentants des employeurs, Messieurs et Mesdames les Représentants des travailleurs, distingués Délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir et un honneur pour moi d'être parmi vous aujourd'hui pour prendre part à cette 107^{ème} session de la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail. Je salue l'ensemble des délégués et mes collègues des pays amis qui sont présents à cette conférence. Je leur souhaite un bon travail et un agréable séjour. Le Ministère que j'ai la charge de diriger a essentiellement un rôle de régulateur du marché du travail. Les missions qui lui sont conférées sont d'élaborer, faire appliquer et évaluer la législation du travail, mais également concevoir une politique active pour créer les conditions favorables à la création d'emplois ; engager des réformes pour améliorer les institutions, gérer les agents de l'État, organiser et étendre la sécurité sociale. Dans tous ces domaines, le Département est engagé dans un train de mesures et d'actions de réformes. Les enjeux et les défis auxquels le pays s'efforce de répondre sont bien connus et partagés par la plupart des nations de cette assemblée. Les préoccupations portent sur la valorisation des ressources humaines, comment créer l'emploi, réduire la pauvreté, rendre l'administration publique plus performante, efficace et apte à impulser le développement. Ces priorités sont celles annoncées dans les objectifs de développement durable, ODD 2016-2030. Les objectifs de la politique du gouvernement en matière de développement économique est basée sur la valorisation des atouts naturels du pays. Faire de Djibouti une plateforme commerciale et de services pour la région pour assurer l'emploi et réduire la pauvreté. Le pays connaît un taux de chômage qui touche les jeunes. Pour créer l'emploi et accélérer le développement, le gouvernement a lancé un ambitieux programme à long terme baptisé « Djibouti Vision 2035 », qui fixe comme objectif de maintenir un taux de croissance élevé sur toute la période à 7,5 pour cent afin de créer 200 000 emplois à l'Horizon 2035 et

ramener le taux de chômage de 38 pour cent à 10 pour cent. En complément, la stratégie qui accompagne cette vision, la SCAPE qui se décline en plans quinquennaux, met l'accent sur les secteurs porteurs, à savoir le transport, logistique, la BTP, télécommunications, hôtellerie et tourisme. Les faits marquants de l'année ont été les suivants : en matière d'égalité des droits entre les hommes et les femmes, le genre a connu une évolution majeure à Djibouti. En effet, lors des élections législatives de 2018 le quota de femmes parlementaires a été porté à 25 pour cent, leur nombre est passé de 7 à 17. Cette initiative illustre la volonté du gouvernement de s'approprier les principaux instruments internationaux de protection des droits de la femme auxquels Djibouti a adhéré. Il faut également mentionner que le message de l'OIT sur la protection du travail décent a été entendu. Le Ministère du Travail a fait adopter un texte qui fixe un salaire plancher à 200 dollars pour le public et le privé. Les intérêts économiques et sociaux engagent une réflexion sur l'avenir du travail au CONTESS, instance de concertation tripartite qui réunit les partenaires sociaux. En matière de protection sociale, Djibouti exprime sa volonté de mener au bout un vaste projet social lancé en 2014 pour faire bénéficier les citoyens de la couverture médicale universelle. Cette prestation a été élargie aux réfugiés qui sont présents sur le territoire djiboutien. La République de Djibouti est confrontée à un défi pour rester un pays en paix et stable dans une région secouée par des crises et des conflits violents. Sans la paix, on ne peut espérer aucun progrès social. En matière d'administration, l'objectif principal du Ministère est d'assurer un meilleur encadrement législatif du travail en rendant l'inspection du travail plus efficace pour l'effectivité de l'application de la législation du travail. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. El Asmar
Travailleur (Liban)

Merci beaucoup. Excellence, Ministres, Ambassadeurs, chers Membres des Délégations, chers Participants, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président de la Conférence, une année nous sépare du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. Cette organisation majeure qui fonctionne sur le principe du tripartisme et où les travailleurs sont représentés. C'est une organisation qui joue de longue date un rôle majeur, pas simplement pour le travail et les travailleurs, mais qui joue également un rôle fondamental pour la paix et la sécurité dans le monde car elle lutte pour assurer le travail décent dans toutes les sociétés. Et je salue cette noble organisation et son histoire. Nous espérons que ses travaux pourront être poursuivis pour la justice sociale et la paix dans le monde. Chers amis, nous avons lu en profondeur le rapport du Directeur général sur le dialogue social et la situation dans les territoires arabes occupés comme ils sont nommés dans le rapport ; nous avons également lu l'initiative pour le travail des femmes et nous voyons qu'il y a un progrès vers l'égalité. C'est pourquoi nous saluons cette approche stratégique et nous saluons l'analyse et les conclusions du rapport, en particulier le chapitre 5 et le paragraphe consacré à l'autonomisation des femmes, la reconnaissance de la valeur du travail réalisé par les femmes parce que les femmes sont de plus en plus représentées dans le monde du travail. Nous avons examiné en profondeur ce qui est proposé dans le rapport en matière de dialogue social. Il nous semble qu'il faut poursuivre le travail pour institutionnaliser le dialogue social, qu'il soit à l'œuvre dans toutes les parties et que cela devienne concrètement des programmes nationaux au service de l'intérêt national et pas simplement au service d'un parti. Et sur cette base, nous, travailleurs, avec l'aide de l'État du Liban, avec l'aide de l'OIT, nous souhaitons réellement mettre en œuvre le programme pour le travail décent 2017-2020. C'est très important pour assurer un travail juste et équitable pour les femmes et nous souhaitons coopérer avec l'OIT à Beyrouth pour parvenir à réaliser cet ambitieux programme. Par ailleurs, et dans le cadre des discussions qui ont lieu sur le thème de la violence sur le lieu du travail, nous en tant que fédération estimons qu'il est nécessaire de signer une convention et de ne pas se contenter d'une recommandation. Mesdames et Messieurs, nous nous adressons à vous : nous venons d'une région qui connaît le terrorisme depuis 70 ans. Le terrorisme étatique organisé depuis 1948 au prix de la population palestinienne qui sont les

véritables propriétaires de ces territoires. Nous pouvons nommer les massacres qui sont perpétrés par Israël contre les Palestiniens à Gaza. Il ne s'agit pas des premiers et nous savons ce qu'ils souhaitent démontrer. Les populations ont le droit de manifester et nous nous adressons à vous face à ces actes terroristes ; ces gens viennent et ils abattent des gens en Irak, en Libye, en Syrie, au Yémen et ailleurs. Ils se cachent derrière des slogans religieux et ils se mettent en arrière-garde pour exploiter les faiblesses des états. Ces groupes, ces gangs, essaient de jeter à terre toutes les aspirations et les ambitions des peuples. Le 29 mai, au Liban, nous célébrons l'anniversaire de la libération des territoires libanais et la fin de l'occupation israélienne. Ce n'était jamais arrivé depuis la célébration des entités sionistes. Nous avons remporté cette bataille et nous avons surtout éliminé toutes les agressions. Le Liban a su résister grâce à son armée. Et grâce à cela, nous sommes en mesure de faire face aux agressions. Nous avons commencé à mettre l'accent sur le travail décent pour nos travailleurs et notre jeunesse. Nous sommes maintenant préoccupés par l'avenir de nos jeunes générations. L'OIT a été créée après la première guerre mondiale. Ses objectifs ont été approfondis après la deuxième guerre mondiale et l'objectif a toujours été de libérer les peuples dans tous les territoires et de lutter contre tout type de colonisation. [vgr INTERRUPTION 1:35]

M. Dakhal

Employeur (Népal)

Monsieur le Président, Excellence, chers Délégués et Participants. C'est en effet un énorme honneur pour moi que de m'adresser à vous au nom des employeurs népalais à l'occasion de cette session plénière de la Conférence Internationale du Travail, ici-même à Genève. Permettez-moi de commencer par des félicitations, Monsieur le Président. Exprimer aussi toute ma gratitude au Directeur général de l'OIT pour son rapport si édifiant. Cette année, nous voyons des aspects encourageants qui contribueront certainement à la promotion de l'emploi, aux relations professionnelles, à la productivité, afin d'assurer la croissance économique nationale du Népal. Cher Président, j'ai la joie de pouvoir vous annoncer que nous avons maintenant un gouvernement élu au niveau fédéral, provincial et local. Voilà un signe de stabilité politique après de longues années de transition politique au Népal. La réforme juridique de la gouvernance du marché de l'emploi est un autre acquis important que nous avons pu atteindre au Népal. Nous avons réformé la législation du travail, ainsi que la législation régissant la sécurité sociale qui est maintenant fondée sur la cotisation. Il s'agit là donc de jalons importants dans les relations professionnelles et la coopération sur le lieu de travail. Nous croyons que le dialogue social est le mécanisme central qui régit les relations du travail et qu'avec la Commission consultative du Travail centrale, qui a une représentation tripartite, nous voulons la répliquer, la décliner au niveau provincial et local pour promouvoir la culture du dialogue social au Népal. La promotion de l'emploi, ainsi que la croissance économique inclusive sont parmi nos priorités politiques. Pour autant, je pense que la viabilité des entreprises, ainsi que leur croissance, est tout à fait importante pour la création d'emplois et la croissance économique. Il est un fait évident que la croissance ne peut pas se matérialiser sans justice sociale, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait des retombées de cette croissance et qui atteignent toutes les couches sociales. En conséquence de quoi, la croissance durable des entreprises, ainsi que de bonnes politiques appropriées, sont importantes pour assurer la transformation sociale et nous sommes tout à fait engagés à réaliser le Programme Mondial en faveur des ODD, particulièrement pour ce qui concerne le travail décent et la croissance économique. Alors le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de leurs entreprises membres est bien sûr important, particulièrement lorsqu'il s'agit de femmes entrepreneurs, de façon à ce qu'elles puissent elles-mêmes occuper des postes dirigeants. Nous voulons l'égalité entre les hommes et les femmes et aussi éliminer toutes formes de harcèlement sur le lieu de travail. Nous avons restructuré notre Fédération pour tenir compte de ces préceptes. Nous voulons bien sûr améliorer la formation de nos jeunes, assurer que leur formation soit adaptée aux besoins du marché du travail. Nous voulons qu'ils puissent prendre pied sur le marché du travail. La

gestion des entreprises de façon responsable est aussi un engagement que nous prenons en faveur de notre cause sociale. Nous comptons bien sûr sur le soutien technique et financier de l'OIT dans ce domaine. Mesdames, Messieurs, je peux vous dire que l'environnement des entreprises est tout à fait encourageant au Népal. Nous avons la stabilité politique, cette réforme juridique et je voudrais lancer un appel à cette occasion à toute la communauté des entreprises du monde d'explorer la possibilité d'investir au Népal. Nous avons des potentialités énormes : dans le tourisme, l'agriculture, l'infrastructure, l'extraction minière, le domaine de la cimenterie, les TIC, la production hydro-énergétique, la production aussi et les secteurs tertiaires également. Nous sommes prêts à vous aider si vous souhaitez examiner les chances d'investissement dans notre pays et nous sommes très, très excités à l'idée de célébrer les 100 ans de l'OIT l'année prochaine et nous espérons que l'entreprise durable pour la promotion de l'emploi sera un des slogans de cette commémoration si particulière l'an prochain.

M. Orda

Travailleur (Belarus)

Chers Délégués de la Conférence, Monsieur le Président, je souhaite saluer tous les participants de la 107^{ème} session de la Conférence du Travail à Genève au nom des 4 millions de travailleurs qui sont membres de notre Confédération Syndicale de Belarus. Pendant les 115 années de notre existence, nous avons été toujours guidés par les principes qui sont ceux de l'égalité, de la justice, et ceci concerne chacun des membres de notre organisation. Je voudrais féliciter le Directeur général pour l'accent mis sur le thème « Femmes sur le lieu de travail, un nouvel élan pour l'égalité ». En effet, nous pensons que c'est indispensable pour parvenir à la compétitivité sur le marché de l'emploi. Et pour nous le critère, ce n'est pas le sexe de la personne, mais son degré de professionnalisme. Pour les syndicats, il est particulièrement important que nous ne connaissions pas dans mon pays, le Belarus, de chômage aigu des femmes. En fait, la part des femmes actives, en situation d'emploi, est 82 pour cent et nous n'avons en fait que 35 pour cent de chômeuses. Donc, nous aspirons à vraiment arriver à une parité hommes-femmes dans toutes les sphères du travail. Un exemple incontestable dans notre pays, c'est que le congé parental payé existe depuis deux ans et c'est tant la femme que l'homme qui peut en bénéficier jusqu'à l'âge de trois ans de l'enfant avec la garantie de l'emploi pendant cette absence. Par ailleurs, il est possible, si la personne le souhaite, de prolonger la durée du contrat jusqu'à ce que l'enfant atteigne 5 ans. Et nous avons aussi adopté une législation qui permet aux femmes en congé parental de continuer à se qualifier ou à se convertir, et ceci est couvert par la sécurité sociale. Et ceci a pu être réalisé grâce au travail des syndicats du Belarus. Nous partageons complètement la thèse du Directeur général qui veut que l'on ne saurait être satisfait des instruments existants en matière de promotion de la parité sur le marché du travail. Il faut absolument anticiper, comprendre quels seront les nouveaux modèles économiques qui auront inévitablement une incidence sur la situation de la femme. Et il faut réaliser le droit des femmes au travail en tenant compte de tous les enjeux présents et futurs concernant le marché du travail. Je voudrais souligner que la Fédération des Syndicats de Belarus a bien sûr l'intention de contribuer à l'examen et aux réflexions sur l'avenir du travail. Nous avons d'ailleurs déjà commencé. Nous avons aux côtés de l'OIT organisé le Forum International Syndicats et Futurs Marchés du Travail et 30 pays ont dépêché leurs représentants syndicaux chez nous. Nous avons donc examiné toutes sortes de questions : les formes traditionnelles d'emploi, aussi l'influence de la mondialisation etc., l'éthique. En avril 2018, nous avons tenu un autre Forum International Syndicats et les Emplois Verts, avec 38 pays qui ont participé. Il s'agit bien sûr donc d'assurer le travail décent pour tous. Chaque jour dans le monde, nous voyons qu'il y a de plus en plus de conflits armés et je voudrais être très franc : il faut absolument comprendre que ces conflits sont générés en raison de la lutte pour des ressources énergétiques et il nous faut donc vraiment tout faire pour réduire le risque de conflagration de ces conflits et donc cette lutte acharnée pour arriver aux ressources. Il est clair que l'informatisation de la société et la transition vers une économie verte nous permettra donc

de déployer les possibles en matière d'emploi. Il faut bien sûr analyser avec des méthodes scientifiques, comprendre quelles sont les professions futures et lesquelles sont vouées à être désuètes. Donc il faudra rassembler des données qui vont nous donner un tableau très détaillé de l'avenir et qui nous servira de base dans nos politiques économiques nationales. Comprendre donc comment ciseler les stratégies d'instruction d'abord, ensuite de formation. Il s'agit aussi d'émettre des recommandations stratégiques et nous attendons donc que les institutions et organisations internationales nous livrent de telles recommandations afin que les personnes puissent s'adapter à ces situations nouvelles, notamment dans le contexte du travail atypique. Et nous sommes bien sûr prêts à contribuer à la réflexion de l'OIT dans le contexte des travaux de la Commission Mondiale. Merci beaucoup.

M. Callichurn

Gouvernement (Maurice)

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, ainsi que vos Vice-Présidents à l'occasion de leur élection. L'OIT se trouve à la croisée des chemins, à un moment particulier de son histoire, car nous sommes à un an moins un avant son centenaire. Et nous constatons que le monde du travail est en pleine mutation. Maurice salue l'initiative de l'OIT concernant l'avenir du travail. Maurice est prête à soutenir l'initiative de l'OIT en la matière. À la porte du centenaire suivant, nous espérons que la Commission mondiale sur l'Avenir du Travail recherchera dans ses recommandations à tenir compte de la situation et de la prospérité des personnes dans tous les pays, quel que soit le niveau de développement. Le Directeur général, dans ses rapports et dans sa déclaration lundi, a souligné le besoin de promouvoir la justice sociale et le travail décent, de nouveaux instruments pour éliminer la violence sur le lieu de travail et le harcèlement, ainsi que les actions innovantes pour combler l'écart de parité hommes-femmes. Il a également lancé un appel aux mandants tripartites de l'OIT, afin qu'ils agissent ensemble à l'amélioration du monde du travail. Dans son discours, nous avons bien compris qu'il faut absolument nous engager collectivement en faveur de la réalisation du Programme pour le Développement Durable de 2030. Ma délégation attache beaucoup d'importance, Monsieur le Président, aux questions à notre ordre du jour. Nous nous réjouissons de pouvoir délibérer fructueusement et trouver de bonnes solutions de dialogue social et de tripartisme. Le dialogue social à Maurice a toujours été l'outil, la cheville ouvrière de notre politique. Et c'est un dialogue social qui commence au plus haut niveau avec le Premier Ministre qui préside au Conseil national économique et social, qui est un organe qui recherche le consensus sur les questions d'importance économiques et sociales nationales et bien sûr, nous le faisons avec nos partenaires sociaux. Et le gouvernement de Maurice a d'ailleurs pris la décision très courageuse d'établir un salaire minimum national à partir de janvier 2018 et je souhaite insister sur le fait que nous l'avons fait dans le contexte d'un dialogue social tripartite solide. Monsieur le Président, dans le sens des objectifs de développement durable et de l'application des normes de l'OIT, je voudrais réitérer l'engagement du gouvernement de Maurice à vouloir créer des emplois décents, avancer la cause des travailleurs, à examiner la législation du travail existante afin de consolider les droits fondamentaux des travailleurs. À ce titre, nous envisageons d'introduire un fonds de garantie des salaires pour protéger les travailleurs du secteur privé qui perdraient leur emploi sans indemnités et salaire après que leurs entreprises aient fermé leurs portes. Nous voulons aussi formuler une seconde génération de programmes de Pays pour le Travail décent. Nous voulons donc identifier les priorités nationales afin d'améliorer les conditions de travail tout en innovant et en améliorant la productivité. Maurice connaît aussi un vieillissement démographique, un déclin aussi de la population, étant donné les taux de fécondité qui chutent. Ceci est un défi qui est posé à l'avenir du travail dans notre petite économie. Nous devons donc essayer par les reconversions ; en attirant de nouvelles technologies, nous devons donc parvenir à l'employabilité durable. Le changement climatique est un autre énorme défi qui est posé à notre pays, petit état insulaire. Changement climatique qui se constate partout au niveau régional. Nous autres, membres de l'OIT, nous devons donc être à la hauteur de ces défis. Une fois de plus, je réaffirme que Maurice est pleinement engagée

à réaliser les idéaux de l'OIT. Nous sommes pleinement engagés à réaliser la mission fondatrice de l'OIT de justice sociale qui est si essentielle, universelle. Et je vous souhaite aussi une paix durable. Merci beaucoup.

M. Enaam

Travailleur (Maroc)

Au nom du Grand et Miséricordieux, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, au nom des travailleurs, je dois rappeler que nous avons eu un rôle fondamental dans la défense des travailleurs. Et Monsieur le Président, je souhaite vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection et remercier l'organisation et les mandants pour l'excellente organisation, pour tous les efforts qui sont déployés afin de parvenir aux objectifs nobles que défendent les travailleurs. Le thème de cette année émane d'un diagnostic qui vient à point nommé. Les crises, lutter pour la liberté syndicale, contre la violence, contre la discrimination, favoriser le dialogue social et toutes autres variables qui permettront, sans aucun doute, de créer de nouvelles formes de travail, lesquelles pourront transformer des concepts qui sont considérés depuis longtemps comme des droits fondamentaux et relevant de la justice. Alors, Monsieur le Président, dans le cadre de ces discussions, je dois rappeler que les préoccupations qui sont aujourd'hui à l'œuvre sont celles du mouvement syndical marocain, et ce de longue date. Au sein de l'OIT, nous nous reconnaissons, nous avons entamé un dialogue social depuis de nombreuses années avec les employeurs et le gouvernement. Et nous souhaitons améliorer la protection sociale, les salaires et les relations, mais nous n'y parvenons pas, bien au contraire. Le gouvernement a remis la décision au Parlement sans nous consulter, a voulu également modifier le droit du travail au profit du Groupe Employeurs. Nous ne pouvons pas nier les gains démocratiques obtenus après la lutte du peuple marocain. Cependant, Mesdames et Messieurs, il y a des abus et des violations auxquels doivent faire face les travailleurs sur le lieu de travail. Le lieu de travail est devenu violent à bien des endroits et c'est pourquoi il est fondamental d'adopter une convention internationale, un instrument de droit international pour lutter contre cet état de fait. Il nous faut de véritables moyens pour protéger les femmes et pour leur permettre d'intégrer le marché du travail sur un pied d'égalité. La dernière partie du rapport du Directeur général sur les territoires palestiniens occupés n'aura pas d'effet, à moins que l'État d'Israël paye aux Palestiniens ce qu'il leur doit et que l'on lutte réellement contre les crimes perpétrés contre le peuple palestinien. Les syndicats marocains souhaiteraient refuser catégoriquement la décision du gouvernement américain de déplacer son ambassade en Israël. Cela est un processus qui va à l'encontre de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, on ne peut pas parler de rôle visible du BIT à l'égard du développement si les besoins de base ne sont pas assurés, à savoir la stabilité et la sécurité. Dans mon pays, les attaques terroristes venant de la région du Sahel empêchent tout développement de la région et par conséquent, la responsabilité incombe à nous tous : nous devons lutter contre le trafic, contre toutes les formes de terrorisme qui s'étendent sur de vastes régions et restent incontrôlées. Enfin, j'aimerais renouveler nos remerciements au Directeur général de l'OIT, au personnel et aux experts, et je souhaite plein succès à cette session tout en attendant avec impatience la séance de l'an prochain, avec les festivités du centenaire. Nous voulons plus de libertés syndicales, plus d'équité, plus de justice. Merci.

M. Kipefa

Gouvernement (Papouasie Nouvelle-Guinée)

Mesdames et Messieurs, d'emblée permettez-moi de reconnaître et de féliciter le Directeur général pour la direction qu'il imprime aux actions de l'OIT, sa détermination en matière de travail décent et productif par le biais de la coopération soutenue avec les Nations Unies et les autres regroupements mondiaux. Les questions soulevées lors de la déclaration d'inauguration du Directeur général dont l'objectif est de rendre l'OIT plus efficace et plus

efficace, et donc par conséquent d'améliorer, d'accroître son influence, dans la promotion de la justice sociale dans un monde où nous en avons fort besoin, est fortement reconnu et soutenu. Cela vient à point nommé alors que nous sommes à la veille de l'organisation du centenaire de l'organisation. Monsieur le Président, la Papouasie Nouvelle-Guinée répond à ces rapports et aux projets soumis à la conférence en axant son intervention sur différents domaines. D'abord, nous luttons contre les inégalités sur le lieu de travail. C'est un thème qui s'est vu attribuer une grande importance au plus haut niveau en Papouasie Nouvelle-Guinée. Nous soutenons l'initiative prise par l'OIT. Nous avons vraiment mis l'accent sur la question des femmes au travail et nous œuvrons en faveur de l'égalité. Nous sommes également d'accord avec la prémisse actuelle de l'OIT en matière d'égalité. Si nous reconnaissons que les résultats de l'OIT sont bons, le chemin est encore long jusqu'à ce que nous parvenions à notre objectif. Donc il nous reste encore beaucoup de choses à faire et le chemin est lent et inégal vers l'égalité. La Papouasie Nouvelle-Guinée reconnaît l'égalité d'opportunité, des notions qui sous-tendent le soutien que nous apportons aux efforts pour juguler toutes formes de discrimination, de harcèlement, de violence, de privation d'opportunités, d'inégalités sur le lieu de travail, ce qui menace notre existence même et celle des projets de développer notre nation. De plus, la Papouasie Nouvelle-Guinée voit d'un bon œil les efforts déployés par les Nations Unies et l'OIT en faveur de l'égalité des chances et de l'autonomisation des femmes. C'est l'un des principaux ODD et cela s'inscrit dans les objectifs de justice sociale. Deuxièmement, Monsieur le Président, alors qu'il existe de fortes tensions, l'appel pour améliorer la Couverture de Protection sociale doit être au-devant de la scène. Il y a beaucoup d'inégalités dont souffrent des pans entiers de la population qui sont vulnérables aux catastrophes et aux malheurs. Et en soutien de l'appel lancé par l'OIT pour une plus grande interaction entre les partenaires tripartites, nous souhaiterions étendre cet appel pour le rendre plus délibéré, plus orienté, afin que l'on lutte contre le chômage, l'exclusion, le handicap et la discrimination de genre. Troisièmement, Monsieur le Président, la Papouasie Nouvelle-Guinée accorde son plein soutien à la reconnaissance de l'OIT, qui est une agence qui lutte contre le changement dans le monde du travail. Dans ce domaine, les difficultés, les complexités, les tensions croissantes liées au mandat de l'OIT qui est un processus et un système unique de responsabilité collective de tripartisme et dialogue social sont de plus en plus pertinentes alors qu'il devient de plus en plus difficile de communiquer, d'écouter, d'évaluer les mérites de chacun et les solutions où nous pouvons tous sortir gagnants. Monsieur le Président, au niveau national, des efforts ont été déployés pour assurer que l'égalité soit obtenue sur le lieu de travail pour toutes les femmes et tous les hommes. Le pays a également mis en place une politique d'institutionnalisation avec sa politique GESI destinée aux travailleurs de la fonction publique et dont l'objectif est l'égalité de genre. C'est une priorité des agences gouvernementales et c'est une priorité pour nos instances que de lutter contre toute forme de discrimination, d'inégalité et de harcèlement contre les femmes sur le lieu de travail. Monsieur le Président, pour renforcer cette lutte en faveur de la justice sociale et du travail décent, la Papouasie Nouvelle-Guinée signera à nouveau le Programme Pays pour le Travail Décent dans sa troisième édition. Il le signera le 04 juin 2018 pour la période 2018-2020, ici-même à Genève, et nous souhaitons ainsi montrer combien nous voulons lutter contre les inégalités et parvenir au travail décent et à la justice sociale pour tous.

M. Goodino

Gouvernement (Libye)

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que la paix de Dieu vous accompagne. C'est pour moi un plaisir et un honneur de m'adresser à vous au nom du groupe arabe qui participe aux travaux de la 107^{ème} session de la CIT. Je souhaite féliciter le Président et les membres du Bureau de la CIT pour la confiance qu'on leur a accordée. Je leur souhaite le plein succès dans la direction des travaux de cette conférence. C'est également pour moi un insigne honneur que d'exprimer ma plus profonde gratitude à l'endroit de M. Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, en vue d'améliorer la

situation des travailleurs et les conditions de travail des travailleurs du monde arabe. Ce sont des efforts également qui visent à garantir à tous les travailleurs du monde un travail décent et le groupe arabe accueille favorablement le sujet autour duquel s'articulent les travaux de la 107^{ème} session de la CIT, à savoir la question des femmes et du travail. Le rapport qui nous a été soumis dresse un tableau des obstacles à franchir, mais également propose un certain nombre de solutions. Il est vrai que la communauté internationale a consenti des efforts en vue de garantir l'égalité des femmes, en vue d'améliorer la situation des femmes dans le monde. Néanmoins, ces efforts demeurent lents, timorés, ils sont asymétriques et c'est pourquoi nous devons aller de l'avant pour pouvoir faire en sorte de fêter le centenaire de la CIT l'année prochaine et d'ailleurs, la situation des femmes et l'égalité hommes-femmes est un des axes autour desquels le centenaire va se tenir. Nous nous réjouissons également de la Commission qui traite de la lutte contre la violence et de la lutte contre le harcèlement sur la base d'une consultation tripartite, car le droit des femmes au travail, c'est une condition sine qua non pour garantir la prospérité économique, politique et sociale de toutes les sociétés du monde. Nous savons que la situation des femmes est précaire dans le monde et le monde arabe a du mal à atteindre ses objectifs à cause notamment de l'émergence de nouvelles formes de travail, à cause également du fait que la femme travaille notamment dans le secteur informel. Le groupe arabe souscrit au contenu du rapport et c'est pourquoi nous réitérons notre engagement en faveur de ces objectifs, les objectifs nobles que sont ceux de l'OIT. Nous n'épargnons aucun effort pour relever ces défis qui nous occupent et qui occupent l'OIT pour lutter contre la pauvreté et la violence qui est exercée à l'endroit de la femme. Le groupe arabe, quant à lui, est engagé fermement pour atteindre les objectifs des ODD d'ici à 2030. Qui plus est, Mesdames et Messieurs, malgré nos engagements en vue de relever les défis et en vue d'atteindre les ODD, malgré nos efforts pour que la femme puisse accéder à des emplois décents dans le monde entier, nous ne pouvons faire fi de la situation des travailleuses et des travailleurs palestiniens. Ils se voient spoliés de leurs droits, privés de leurs droits, ils continuent de vivre sous le joug de l'occupation israélienne et c'est la raison pour laquelle nous vous exhortons tous à vous préoccuper de cette situation, à embrasser la cause palestinienne, qui est une cause juste et qui mérite toute notre attention. Il est impératif que ce peuple dans son ensemble recouvre des droits, les droits dont il a été privé. C'est pourquoi nous appelons les partenaires sociaux à nous aider à mettre au point des plans d'action, une feuille de route, pour que les travailleurs palestiniens puissent accéder à des emplois décents, pour qu'ils puissent recouvrer leurs droits et nous souhaiterions également avoir l'aide de l'OIT pour créer le Fonds palestinien de l'Emploi et de la Société sociale. Mesdames et Messieurs, enfin, nous remercions tous les délégués ici présents et nous remercions le Président. Merci.

M. Joseph Pitchay
Travailleur (Malaisie)

Monsieur le Président, Directeur général, chers Délégués. Au nom des travailleurs de Malaisie, je voudrais vous saluer toutes et tous. Nous en sommes à un moment de notre histoire où nous voyons un chamboulement du paysage politique, social, culturel et économique. Les peuples se soulèvent, de différentes manières. Le statu quo politique et économique a privé la population du monde, c'est-à-dire 99 pour cent, de beaucoup de moyens. Nous avons besoin d'examiner les causes. Les réponses ne sont pas très difficiles mais bien souvent on les balaye sous le tapis. Le système économique mondial a dégénéré de telle façon que les richesses et les iniquités de revenus ont été institutionnalisées. Les règles sont écrites pour favoriser 1 pour cent de la population mondiale, alors que 99 pour cent travaillent pour justement bénéficier à ce 1 pour cent. La crise financière mondiale aurait dû donner des leçons, quelques leçons à nous autres. Notamment, nous constatons que cet argent des contribuables a été utilisé pour renflouer les banques et malgré le fait que les pratiques spéculatives ont été la cause de la faillite de non seulement de l'industrie bancaire, mais de toute l'économie. Nous avons vu que des mécanismes ont été mis en place, comme l'Acte pour réformer Wall Street ou encore l'Acte de Protection des Consommateurs de

2010. Or, les banques font un lobbying féroce pour défaire toutes ces mesures de précaution qui visent à protéger, et empêcher surtout qu'un tel fiasco ne se répète. Donc il y a un déséquilibre de gouvernance mondiale aujourd'hui. La mondialisation a vraiment failli aux masses, et ceci a bien sûr résulté... Et c'est la perpétuation de pratiques d'emploi précaire, dissolution aussi de syndicats et des droits collectifs à la négociation. Nous voyons que les états-nations ont moins de pouvoirs que les grandes corporations multinationales. Les PDG sont mieux positionnés que les présidents et sont plus intéressés par les profits. Les institutions qui sont censées protéger les pays les plus démunis, telles que la Banque Mondiale, en fait se sont déviées de leurs objectifs. Le rapport de la Banque Mondiale, en fait, fait la promotion de la flexibilité dans le recrutement et le licenciement des travailleurs, au lieu d'apporter plus de protection. Les syndicats doivent jouer un rôle plus efficace et doivent aussi relancer l'activisme, le militantisme, le syndicalisme. Il nous faut lutter et unir nos forces contre ces injustices institutionnelles. L'OIT doit rechercher des moyens pour faire pression sur des institutions telles que la Banque Mondiale et le FMI pour assurer que nous puissions protéger les droits des travailleurs, les salaires ainsi que les droits. Les syndicats sont réprimés. Nous voyons qu'il y a besoin d'intégrer des accords commerciaux et qu'il faut avoir aussi des chapitres sur le travail. Il faut améliorer le niveau de vie des personnes. On ne saurait plus attendre. Il est temps d'agir maintenant. La mission de l'OIT est de promouvoir la justice sociale pour la paix universelle et durable. Ceci ne doit pas se faire aux dépens des travailleurs alors que les déséquilibres et l'iniquité est visible, puisque ceci touche 99 pour cent de la population mondiale. Il est tout à fait atterrant de voir qu'à la veille de ce centenaire de l'OIT, nous sommes encore en train de traiter de questions dont on traitait en 1919. Il nous faut revoir ce mécanisme existant de l'OIT qui veut que nous ayons une réunion annuelle alors que les travailleurs, eux, sont privés de la paix légitime dans leur quotidien. Nous espérons que tout ira mieux. Voyez qu'en Malaisie le pouvoir du peuple a prévalu : nous avons pu restaurer le pouvoir et le remettre dans les mains du peuple. C'est une force irrésistible. Il faut maintenant travailler pour que nous puissions aboutir. Merci beaucoup.

M. Kudbiev

Gouvernement (Ouzbékistan)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames, Messieurs les Participants de la Conférence Internationale du Travail. Permettez-moi, pour commencer, de dire toute ma reconnaissance. En Ouzbékistan, l'emploi, les garanties sociales et les garanties de travail font partie des priorités principales en termes de développement durable. Ils se retrouvent dans notre plan stratégique d'action pour les cinq domaines prioritaires de développement dans la République d'Ouzbékistan, le plan stratégique couvrant la période de 2017 à 2021 suite à une initiative du Président Mirziyoyev. Cette stratégie permet de faire le lien entre la croissance des revenus réels de la population pour assurer le bien-être des citoyens et de leur famille en assurant l'emploi de la population, tout en créant des possibilités d'emplois pour que les citoyens puissent pleinement réaliser leur activité entrepreneuriale, améliorer la qualité de la main d'œuvre, étendre le système de formation professionnelle, le recyclage et l'amélioration des qualifications des personnes en recherche d'emploi. La mise en œuvre pratique de ces domaines a trouvé son expression dans des lois spécifiques et autres mesures prises récemment dans notre pays. Premièrement, un programme d'état pour l'emploi a été adopté, un programme pour 2018. Il prévoit la mobilisation de ressources matérielles et organisationnelles en vue de créer plus de 350 000 nouveaux postes. À cet égard, le Ministère de l'Emploi et des Relations du Travail a prévu que sur la base d'une analyse complète des conditions du marché du travail, des contingents soient prévus pour l'emploi de groupes vulnérables de la population. Il a également été prévu d'avoir une présentation active aux technologies de l'information. Autre domaine extrêmement important au niveau social, ce sont les mesures actives visant à stimuler la légalisation de l'emploi informel en organisant le travail de manière systématique concernant des citoyens temporairement sans emploi, avec une augmentation également du financement

des mesures sur le marché du travail. À cet égard, nous entendons introduire un système à plusieurs étapes dans l'éducation, la formation, l'évaluation, la sélection, et le contrôle de l'emploi par des salariés ciblés. L'introduction de certains principes de partenariat public-privé dans les processus d'emploi de la population, notamment à l'étranger. Mesdames, Messieurs les participants, l'Ouzbékistan connaît l'importance des questions figurant à l'ordre du jour de la 107^e session de la CIT. Nous appuyons les initiatives sur l'avenir du travail, l'égalité hommes-femmes et l'emploi juste. À cet égard, nous estimons qu'il est nécessaire de tenir compte des propositions spécifiques suivantes. Premièrement, fournir des conseils et une assistance pour la ratification de la convention afin de légitimer les intérêts des femmes et des jeunes. Deuxièmement, la mise en œuvre de mesures concernant l'emploi des jeunes et des femmes ; la réglementation de l'emploi dans le secteur informel et la surveillance du travail forcé, du travail des enfants. Troisièmement, l'amélioration des activités de l'inspection du travail dans le domaine du contrôle par l'état de la conformité des garanties sociales et des garanties liées au travail, notamment dans l'élimination du travail forcé. Je vous remercie de votre attention.

M. Shahla

Gouvernement (Mouvement de libération de la Palestine)

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, Monsieur le Président de la conférence, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs. D'emblée, permettez-moi de vous transmettre les salutations de l'État de Palestine à l'occasion de la tenue de la 107^e session de la CIT. C'est là une organisation dont le rôle a été précurseur et qui est à l'orée de son centenaire. C'est une organisation qui a consacré dans sa constitution un principe fondamental : il ne saurait y avoir de justice, de paix juste et durable s'il n'y a pas de justice sociale. Et c'est ce qui a fait que cette organisation a reçu le prix Nobel de la paix. En effet, l'OIT n'a eu de cesse de lutter pour qu'il n'y ait plus de disparités entre les classes sociales, pour qu'il y ait justice sociale et durable en faveur de tous les travailleurs du monde. Cette organisation se fait le porte-parole de ces plaintes qui sont portées à son attention et qui dénoncent les entités qui violent ces mêmes règles. Je viens de la Palestine pour vous dire quelques mots de l'injustice et de la souffrance que vivent les enfants de mon peuple, le peuple palestinien. En effet, cela coïncide avec les 70 ans de la Nakba palestinienne, cela coïncide avec les 50 ans de l'occupation, outre les dizaines d'années qui se sont écoulées depuis que le blocus étrangle notre peuple à Gaza. Aujourd'hui, nous vivons sous le joug d'une occupation inique et illégitime, dont le peuple palestinien paie un lourd tribut. Les civils palestiniens en paient le prix, surtout ceux qui osent manifester pacifiquement, uniquement pour dénoncer ces pratiques injustes pour qu'ils puissent recouvrer leur liberté et pour qu'ils puissent exercer leurs droits et leur souveraineté sur la terre de l'État de Palestine, dont la capitale est Jérusalem-Est. Israël n'a de cesse de nous spolier de nos lieux de culte, de nos droits ; le clergé fait l'objet d'exactions et de violations. C'est une situation qui a vu une escalade après l'annonce illégitime, illégale de l'administration américaine qui a décidé de déclarer Jérusalem-Est comme étant la capitale de l'État d'Israël et qui a transféré l'ambassade américaine à Jérusalem-Est. La communauté internationale s'est inscrite en faux contre cette décision. Notre peuple palestinien a protesté. L'assemblée générale des Nations Unies a également dénoncé cette décision, outre la position qu'ont pris les sommets, un certain nombre de sommets - le sommet islamique d'Istanbul, le sommet arabe qui s'est tenu à Téhéran, l'Union Européenne, le sommet africain, le mouvement des non-alignés, ils ont tous dénoncés cette décision. Hélas, Israël continue d'assassiner le peuple palestinien, ses enfants, ses femmes, ses personnes âgées, les personnes handicapées. Israël continue de frapper les institutions palestiniennes et les entreprises palestiniennes. Nous ne pouvons pas circuler librement, il y a des check-points, des barrages partout. Monsieur le Président, je vous rappelle ce qui s'est passé le 14 mai de ce mois, il y a eu 116 martyrs qui sont tombés, 3 000 blessés dont beaucoup de femmes, d'enfants, de travailleurs, outre tous ceux qui continuent d'être gravement blessés. Par ailleurs, cela s'ajoute aux pratiques de la détention administrative. Cela s'ajoute aux restrictions qui sont imposées à la liberté de circulation sur

les travailleurs palestiniens tout particulièrement ; cela est mentionné dans le rapport du Directeur général, car toutes ces données ont été recueillies grâce à la mission de contact direct qui a pu, enfin, se rendre sur nos terres. Et là, je me dois de remercier et de saluer le Bureau régional, le bureau palestinien et le BIT pour l'aide précieuse que nous recevons. Le Directeur général s'est rendu en Palestine le mois dernier et il y a eu un certain nombre d'accords sur lesquels nous sommes tombés d'accord pour fournir une sécurité sociale, pour qu'il y ait travail décent. Et nous essayons par conséquent d'entendre les aspirations des employeurs, des travailleurs. Sachez que le chômage est exponentiel : il est de 45 pour cent à Gaza, de 30 pour cent en Cisjordanie. Permettez-moi à cet égard de remercier toutes les parties prenantes, tous les pays amis, frères qui nous aident, et cela nous aide aussi à bénéficier d'un certain nombre de programmes dont celui qui est proposé par les pays arabes pour renforcer les capacités des travailleurs. Je vous remercie de votre attention.

Mme Restrepo Gallego
Gouvernement (Colombie)

Je vous remercie Monsieur le Président. Bonjour. Au nom du gouvernement de la Colombie, et en mon nom propre, permettez-moi de vous féliciter pour votre désignation à la présidence de la conférence ; évidemment j'aimerais saluer, tout particulièrement, le bureau de la conférence. Je dirai, en outre, que la conférence de l'OIT, pour nos nations, pour les employeurs et travailleurs, est une occasion rêvée de réfléchir avec le monde entier sur les questions liées au travail et prendre des décisions sur les thématiques qui changent nos sociétés. J'aimerais pour commencer, ici même, vous dire à quel point je suis ravie de lire dans le rapport du Directeur général la conviction intime qu'a l'OIT en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le domaine du travail. En tant que femme, Ministre du Travail en Colombie, en tant que mère, et en tant que professionnelle, j'aimerais revendiquer les droits des femmes et tout l'engagement que les gouvernements doivent prendre s'agissant des possibilités de travail qui s'offrent aux femmes pour leur garantir les possibilités qui doivent être les leurs : rechercher une égalité de salaires et une égalité des chances. Une égalité salariale, une égalité de chance, c'est un vrai engagement que nos nations doivent prendre. Les femmes sont prêtes. Nous avons progressé, nous avons pu construire dans nos parcours de vie des espaces et nous voulons être prises en considération. Nous savons que l'OIT, parmi les points qu'elle a inscrits à l'ordre du jour de la conférence parle de ces questions. En Colombie, nous avons fait de grands progrès avec une loi sur les quotas concernant les femmes ; nous avons fait des progrès significatifs également dans bien d'autres thématiques concernant les femmes. Je pense qu'il y a encore du travail à faire, mais nous avançons pour nous rapprocher de cette égalité des chances, déterminante pour tous les pays. Je voulais vous dire qu'avec cette dynamique, ces politiques publiques, nous travaillons côte-à-côte avec les Nations Unies, avec l'OIT en Colombie et avec un programme, EQUIPARES, qui dans notre pays permet aux femmes de jouir de davantage de possibilités. Les entreprises s'engagent avec les femmes pour mener à bien cette initiative. Le ministère du travail a également beaucoup progressé dans ce domaine. S'agissant des conditions de travail, nous avons travaillé pour que l'équité soit de plus en plus grande sur le marché du travail. J'aimerais également insister sur un point important, la violence contre les femmes. Il est important de signaler l'engagement des gouvernements. Je pense surtout aux gouvernements qui font partie de l'OIT et qui s'engagent dans le domaine de la violence, de la violence sur le lieu de travail. C'est une discussion très importante à l'OIT. Ce débat est important, il est nécessaire pour les femmes du monde entier. J'aimerais encore vous relater des progrès qui ont été enregistrés en Colombie. Nous avons progressé dans le domaine de l'inspection du travail notamment. Nous avons pu, grâce à un programme lancé par le ministère du travail, mettre en place des engagements pour améliorer les conditions. Le dialogue social est une des priorités de notre gouvernement. Je salue les centrales ouvrières, les travailleurs, les employeurs qui nous ont permis de dégager des points de consensus. Nous mettre d'accord, utiliser les possibilités, trouver un consensus, ce n'est jamais facile, mais nous travaillons tous ensemble. Le processus de paix en Colombie nous offre la possibilité d'aller de l'avant

sur les questions liées au travail. Nous y travaillons avec les employeurs et les travailleurs, et ça, afin d'avoir un programme qui améliorera les conditions, surtout dans les zones rurales en Colombie où se présentent les plus grandes difficultés. Nous avons une forte informalité et j'aimerais aujourd'hui que la conférence entende notre engagement, l'engagement de notre gouvernement, de nos centrales syndicales et de nos employeurs pour qu'ensemble nous ayons un programme pour les zones rurales, le plein emploi, le travail décent et ceci fera avancer le programme de paix, du travail dans notre pays. Merci à tous au nom de la Colombie. Merci pour votre appui à la paix. Demain le Président de la République sera présent, demain matin, et nous espérons que vous serez tous présents. Je vous remercie.

M. Kadri

Travailleur (République arabe syrienne)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter Monsieur le Président et au nom des travailleurs syriens, nous nous réjouissons donc de voir le prochain centenaire de l'OIT accomplir les objectifs et la mission de la déclaration de Philadelphie pour que nous parvenions à un monde de justice, d'égalité sociale et de paix sociale. Mesdames, Messieurs, cette 107^e session de la Conférence Internationale du Travail se tient à un moment donné de menace et de défis croissants qui pèsent sur le travail, les travailleurs, les nations et les peuples en général. Beaucoup de ces dangers sont le résultat d'efforts de nations et de forces qui veulent garder le contrôle sur nos pays. Il s'agit de perpétuation d'exploitation et d'abus de la dignité humaine et les conséquences sont graves. C'est le chômage, l'exclusion sociale, la famine, des situations de travail non-réglées et indécentes. Ces questions ont empêché l'établissement d'un ordre équitable et juste, international pour garantir la paix sociale et la sécurité internationale et sauvegarder l'indépendance, la souveraineté, la dignité, les droits et la liberté des états. Les ennemis de la Syrie ont adopté la méthode du terrorisme pour envahir notre pays. Des massacres ont été perpétrés et le mutisme international est tout à fait étonnant. Nous étions près de la victoire lorsque les pays occidentaux ont décidé d'intervenir manu militari à la mi-avril par une triple agression par les États-Unis d'Amérique, la France et la Grande-Bretagne. Usant de faux prétextes et s'en remettant donc aux soi-disant Casques Blancs, qui se masquent toujours derrière la cause humanitaire, ils ont fabriqué des mensonges, ce qui leur a servi pour lancer leur agression contre le gouvernement syrien. Tout ceci met à mal la légitimité des Nations Unies et c'est une agression en fait perpétrée par les Américains, la France, la Turquie au nord de la Syrie. Il y a des sanctions qui ont été imposées, des embargos, des actions unilatérales, une guerre médiatique qui vise à fausser les faits et qui trouble l'opinion publique. Quant à la réalité des faits en Syrie, c'est une guerre entre le peuple syrien et son gouvernement. [vgr INTERRUPTION 3:14]. Cette guerre d'agression a créé des conséquences graves pour les citoyens syriens. La classe travailleuse syrienne a toujours donc voulu améliorer ses conditions de travail. Nous avons des martyrs par milliers, nous avons des travailleurs blessés, invalides ; des millions de travailleurs ont perdu leur emploi dans le secteur public et privé. Des millions de cadres ont quitté le pays. Il y a aussi la crainte d'être pendu ou tué par des groupes terroristes, ou encore décapité. Nous défendons, et c'est de la légitime défense, c'est un danger pour tous. Il y a ceux qui financent les terroristes et ceux qui les arment, qui devraient comprendre que ceci met en danger tout le monde. L'armée syrienne fait beaucoup pour lutter contre ce terrorisme. L'armée syrienne a pu réussir à restreindre le périmètre d'action de ces groupes terroristes. Mesdames, Messieurs, l'année dernière, nous avons vu cependant des évolutions positives dans le pays. Nous avons pu restaurer la stabilité, la sécurité dans de grandes parties du territoire syrien qui étaient auparavant sous le contrôle d'organisations terroristes armées, soutenues, financées par des puissances réactionnaires colonialistes. Grâce à la grande sagesse et à la perspicacité de nos leaders militaires avec le Président Bachar el-Assad à sa tête, nous avons pu donc parvenir à une réconciliation nationale sans épanchement de sang. Avec l'éradication du terrorisme, l'état syrien a apporté les garanties juridiques à toutes les personnes qui ont quitté le pays de revenir et aussi encourage tous ceux qui ont rejoint les groupes terroristes de revenir. Nous

sommes optimistes que nous allons pouvoir avec notre armée parvenir à maintenir la sécurité de notre pays, ainsi que son unité et sa souveraineté. [vgr INTERRUPTION 5:51].

Mme Mukwaya

Gouvernement (Ouganda)

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents de la conférence, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les Partenaires sociaux ; Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs. Monsieur le Président, la CIT se tient toujours dans le cadre des dispositions de la constitution de cette organisation et toutes les conférences qui se sont tenues depuis la création de cette organisation en 1919 ont été différentes les unes des autres s'agissant des accents mis sur les sujets et sur les résultats enregistrés. Certaines conférences ont abouti à des résultats encore plus extraordinaires. La 26^e conférence en 1944 par exemple. C'est une conférence toute particulière à cette occasion. La déclaration de Philadelphie a été adoptée. On y trouve les objectifs de l'Organisation Internationale du Travail. Cette déclaration prévoit que tous les êtres humains, quels que soient leur race, croyances ou sexe aient le droit de poursuivre leur bien-être matériel et leur développement spirituel dans les conditions et liberté, selon la dignité de la sécurité économique et dans l'égalité des chances. Mais la réalité sur le marché du travail est bien éloignée des objectifs qui ont été fixés. L'emploi au niveau mondial concerne environ 192 millions de personnes. Les travailleurs pauvres sont plus de 114 millions dans le monde. Il y a des écarts entre les hommes et les femmes et ils sont préoccupants. Les femmes ont 30 pour cent de chance de moins d'être dans la force de main d'œuvre et se retrouvent souvent tout en bas de l'échelle économique. Les femmes reçoivent environ 20 pour cent de moins que les hommes dans leur rémunération partout dans le monde, même lorsque le travail qu'elles font est le même, qu'il est de valeur égale. De plus, les femmes sont plus souvent sujettes à la violence et au harcèlement au travail. La violence à l'égard des femmes est un phénomène qui est reconnu, mais peu osent s'élever contre ce phénomène, souvent à cause des stéréotypes et la réalité très dure qui doit être acceptée. C'est une réalité de la vie. L'OIT est en train de construire un nouveau pilier en mettant dans son programme un point en vue d'une norme concernant la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. L'Ouganda a l'honneur d'être porte-parole pour l'Afrique dans la commission normative sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. C'est un honneur pour nous et il vient reconnaître les grandes avancées accomplies par notre gouvernement pour faire en sorte que l'égalité hommes-femmes soit une condition sine qua non du développement national. Il nous tarde de représenter l'Afrique à ce niveau-là en vue des délibérations fructueuses dans cette commission pour mettre un terme à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. J'ajoute encore qu'une norme internationale du travail, c'est important, mais ça ne suffit pas pour mettre un terme à la violence au travail. L'établissement d'institutions bien financées qui fonctionnent contre la violence devrait suivre cette étape normative. En outre, nous devons permettre aux femmes de prendre leur destinée en main - création d'emploi, éducation, développement d'entreprises. J'ajoute en outre que les emplois n'arrivent pas de nulle part. Il faut préparer, planifier. Les gouvernements devraient intégrer la création d'emplois dans toutes leurs mesures et politiques. En parallèle, des déséquilibres dans la propriété de terrain, de territoire notamment, devraient être pris en compte. Ce sont les hommes qui détiennent les terres et forcément cela a un biais favorable aux hommes. Et pourtant, c'est un point crucial si on veut améliorer la subsistance des femmes par le biais du développement d'entreprises. Il est également d'autres points très importants pour le secteur privé, mais la majorité des femmes ne peuvent pas avoir accès à des appels d'offre par exemple. Les gouvernements devraient tenir compte des femmes qui ont des entreprises en mettant en place des mesures. Finalement, nous nous félicitons de l'initiative de l'OIT concernant les femmes au travail et l'initiative du centenaire qui a pour but de mieux comprendre et de concrétiser le travail décent pour les femmes au 21^e siècle. Je vous remercie de votre attention.

Mme Nonde

Gouvernement (Zambie)

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale, Monsieur Samir S. Murad, Monsieur le Directeur général de l'Organisation Internationale du Travail, Monsieur Guy Ryder, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs. Au nom du peuple zambien, permettez-moi de m'associer à la communauté internationale pour remercier le Président de l'Assemblée Générale, ainsi que le Directeur général de l'Organisation Internationale du Travail pour leur allocution devant la conférence. Je tiens également à rendre hommage aux représentants des employeurs, travailleurs et gouvernements qui ont abordé les thématiques qui nécessitent nos efforts conjoints et qui nécessitent que l'on poursuive nos efforts pour maintenir ce que nous avons obtenu au cours des dernières années dans l'esprit du tripartisme. Je rappelle donc l'appel du Directeur général aux délégués : il leur a demandé de faire preuve d'esprit de tripartisme, d'engagement et de consensus, ce qui, sans aucun doute, sont les conditions pour le succès de la conférence et pour le succès de l'OIT. Monsieur le Président, le gouvernement de la République de la Zambie tient à souligner l'importance que le dialogue social continue à jouer dans nos efforts en faveur du développement. Je tiens à rappeler que le dialogue social donne une voix au peuple et lui permet de participer aux enjeux de la société et du lieu de travail. Le gouvernement zambien et ses partenaires sociaux abordent cet enjeu très sérieusement et continuent à chérir le dialogue social. Nous devons pour cela bénéficier de l'appui de l'OIT et continuer à bénéficier des partenariats en faveur de la coopération. Monsieur le Président, la violence et le harcèlement dans le lieu de travail nécessitent que l'on prenne des actions, que l'on prenne des mesures pour garantir que les lieux de travail soient totalement exempts de violence et de harcèlement. C'est une évolution positive. Mon gouvernement est tout à fait prêt à suivre cet appel et faire en sorte que le lieu de travail soit exempt de toute forme de harcèlement et de discrimination, conformément à ce que prévoit la législation et conformément à ce que prévoit notre constitution. Nous avons donc une législation tout à fait claire qui condamne toutes les formes de violence. La législation principale en la matière, c'est la loi de 2010 qui condamne la violence basée sur le sexe et qui prévoit également la protection des victimes de violence fondée sur le sexe, la création d'un comité de lutte contre la violence et la constitution d'un fonds de lutte contre la violence fondée sur le sexe. J'ai bien conscience que, actuellement, l'on est en train de réunir le consensus sur un certain nombre de questions, notamment les concepts et les définitions. Monsieur le Président, permettez-moi de saluer le rapport du Directeur général portant sur l'avenir du travail dans lequel il dit qu'il est essentiel de mettre l'accent sur le rôle des femmes dans le cadre de l'initiative pour le travail. Cela fait partie du programme de l'avenir du travail et qui nécessite de nous tous que nous prenions des mesures novatrices. Je vous remercie.

M. Matuku Memas

Gouvernement (République démocratique du Congo)

Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole en ce jour, au nom du gouvernement de mon pays, la République démocratique du Congo et de la délégation tripartite qui m'accompagne pour m'adresser à votre auguste assemblée à l'occasion de la 107^e session de la CIT dont le thème principal et d'actualité reste, construire l'avenir avec le travail décent. Je profite de cette tribune pour transmettre les chaleureuses salutations du peuple congolais et de son Président à tous les délégués présents dans cette salle. Monsieur le Président, au nom du gouvernement de la RDC, et en mon nom personnel, je voudrais exprimer ma gratitude à notre organisation qui se bat chaque année pour la promotion de la justice dans le monde du travail et adresser mes vives félicitations à vous-même pour votre brillante élection au Bureau de la conférence, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, sans oublier Monsieur Guy Ryder, Directeur général du BIT et Secrétaire général de la conférence pour son excellent rapport intitulé « Exécution du programme de l'OIT 2016/2017 », ainsi que « L'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour

l'égalité ». Les questions examinées dans les rapports 1a et 1b, du Directeur général ont retenu toute mon attention compte tenu de l'influence qu'elles exercent sur le monde du travail. En 2016/2017, le ministère du Travail, Emploi et Prévoyance sociale de la RDC a, dans le cadre de la coopération technique, bénéficié de l'appui technique et financier de notre organisation pour l'élaboration de la politique nationale de protection sociale, la promotion de la recommandation 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, ainsi que la formation sur les normes internationales du travail. La Caisse nationale de Sécurité sociale a bénéficié de l'appui technique et financier du BIT pour la réalisation d'études actuarielles devant accompagner la mise en œuvre de la loi numéro 16/009 du 15 juillet 2016 qui entre en vigueur dans deux mois et demi. En ce qui concerne l'initiative sur les femmes au travail, la constitution du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour, consacre en son article 14 la parité hommes-femmes et demande aux pouvoirs publics de veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer la protection et la promotion de ses droits. Monsieur le Président, à cet effet, une loi particulière de mise en œuvre de cette disposition a été adoptée et promulguée et publiée au journal officiel. En rapport avec les questions inscrites à l'ordre du jour, je voudrais partager quelques informations avec cette auguste assemblée. Les normes internationales du travail ont beaucoup contribué à l'amélioration de notre législation nationale. À ce sujet, le gouvernement de mon pays se réjouit de l'élaboration des 16 mesures d'application de la loi numéro 16/009 du 15 juillet 2016, fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale, et à mon retour, je convoquerai la 35^e session du Conseil national du Travail pour la poursuite de leur adoption. Par ailleurs, je viens d'organiser du 18 au 23 mai 2018, la 34^e session ordinaire du Conseil national du Travail pendant laquelle 5 mesures d'application de l'ordonnance numéro 71-055 du 26 mars 1971 portant organisation de la formation professionnelle ont été adoptées et seront signées et publiées au journal officiel. Ces mesures ont pour avantage de structurer l'information sur les certifications existantes sur la base de principes univoques et de critères standard, tant du point de vue de l'intérêt des bénéficiaires apprenants et candidats aux certifications que de celui de concepteur de certification, les acteurs du monde économique et social, et dans une certaine mesure, les partenaires étrangers. En plus des trois mesures d'application de la loi, les règles relatives au régime général de la sécurité sociale ont été adoptées. Monsieur le Président, la RDC souscrit à l'adoption des instruments sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Malgré la prise en compte de la violence et du harcèlement dans le Code pénal congolais et le Code du Travail, plusieurs cas sont relevés et les difficultés persistent pour y remédier. Les nouveaux instruments contribueront à l'amélioration de la législation en la matière et, dans mon pays, le dialogue social et le tripartisme constituent le modèle de gouvernance le plus favorable à la justice sociale, à des relations professionnelles équitables et harmonieuses, ainsi qu'au travail décent. En dehors du Conseil national du Travail, et de la Commission paritaire Gouvernement/Syndicats, les commissions mixtes (entreprises/délégué syndical), le gouvernement envisage [vgr INTERRUPTION 6:13] du plan national de développement stratégique de la République démocratique du Congo et une base d'objectifs de développement durable 2016-2022. Je vous remercie.

M. Cherry
Employeur (Liban)

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la conférence, Messieurs les membres du Bureau, Excellence, Mesdames et Messieurs. Nous sommes au seuil d'un centenaire, le premier centenaire de cette organisation d'avant-garde, qui a toujours résisté depuis sa création et qui a vécu avec des guerres et qui a fait face à des transformations très importantes, et parfois sur le plan mondial. Cette organisation a su accompagner tous ces changements, s'y adapter et a contribué à surmonter de grands problèmes et difficultés et ceci continue jusqu'à ce jour. Ceci est une preuve claire et ferme de l'importance de cette organisation et de l'importance que cette organisation joue toujours. Un rôle qui a allégé les conflits [sur le plan] économique, social et ceci a réussi à réduire parfois les menaces de

guerres, de conflits sur le plan national, économique ou même sur le plan international. Les crises économiques vécues par la plupart des économies, qu'il s'agisse d'économies riches ou pauvres, notamment après cette mondialisation qui est devenue incontrôlable et qui a fait abattre les barrières entre riches et pauvres, forts et faibles. Et ceci a atteint aussi même les pays riches. Ceci est visible dans les problèmes économiques de ces grands pays et la crise de 2008, et nous n'avons pu surmonter cette crise que par l'intervention directe des gouvernements, ce qui est contraire à la conception même de la mondialisation et contraire au concept d'intervention de l'état. Donc cette intervention était très importante et donc les barrières, les barrières commerciales sont revenues, ce qui est contraire à la libre concurrence. Je ne suis pas là en train d'atteindre ou de toucher à une nouvelle approche, mais je voudrais parler d'une question qui s'appelle le Global Deal qui circule dans les couloirs de cette organisation, cette tentative qui vise à porter atteinte au tripartisme qui est la base même de cette organisation. Le rôle de l'état, le rôle du gouvernement est très important. C'est un rôle d'arbitrage qui permet d'adapter les politiques économiques et sociales et de développement et d'investissement. Et les dernières expériences ont prouvé que l'intervention de l'état est importante pour les crises économiques et pour les crises sociales. Donc, le dialogue social est une nécessité et ceci permet de surmonter les conflits et les divisions. Les grands changements très rapides sur les marchés du travail, les grandes différences entre les pays riches en matière de technologie a approfondi le fossé entre ces pays et ceci a donc atteint l'investissement et le chômage. Ces pays donc, les pays pauvres et les pays ont de gros problèmes en matière de chômage, notamment le chômage des jeunes, la marginalisation de grandes catégories et également les problèmes d'immigration. Donc l'approche et les programmes de l'organisation seront incomplets s'ils ne prennent pas en ligne de compte les mécanismes des programmes de dialogue, de justice sociale, dans le cadre d'une vision de développement. Et ceci, il faut recourir à des experts de l'intérieur de ces pays qui sont proches sur l'ordre économique et sur le plan académique de leur pays. Maintenant, en parlant l'arabe, ma langue maternelle, je voudrais demander à votre conférence d'adopter cette langue comme une langue officielle, comme les pays arabes sont très importants sur le plan économique, financier, démographique et même géographique. L'organisation arabe du travail, avec ses activités, ses programmes ressemble à l'OIT et ceci est une raison supplémentaire pour répondre à notre demande. Les guerres que vivent notre [vgr INTERRUPTION 5:58].

M. Ibrahimi

Gouvernement (Afghanistan)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui et vous expliquer notre point de vue concernant le programme de cette conférence. Pour commencer, permettez-moi de féliciter le Bureau concernant la publication du rapport de mise en œuvre du programme, en vue de la 107^e session de la CIT. J'ai eu l'occasion de parcourir ce document extrêmement utile et je m'associe aux principes directeurs et orientations stratégiques exposés dans le rapport. Nous sommes tout particulièrement encouragés par l'accent qui est mis dans ce rapport sur la spécificité du contexte, l'efficacité, la reddition de compte, la pérennité, l'inclusivité et l'aspect orienté sur les résultats de nos partenariats et interventions dans le monde du travail. J'aimerais, avec votre permission, vous parler de certaines de nos réussites dans ce domaine. Tout d'abord, les droits des travailleurs. Chers collègues, cette année, nous avons pu présenter au cabinet national et faire passer huit grands règlements liés au travail. Ces réglementations vont transformer la manière dont nous gérons le marché du travail, ainsi que nos relations avec les partenaires sociaux, travailleurs et employeurs. Ces nouvelles règles visent également à assurer une plus grande stabilité de l'emploi et une sécurité pour les femmes salariées, améliorer le contexte juridique et la protection sociale et les conditions de travail pour tous les travailleurs. De plus, un travail de révision de la législation du travail avance rapidement. Deuxièmement, le domaine de la protection sociale. Mon ministère a, parmi ses mandats, mis en place une loi concernant l'enfance qui porte sur la vie de nos enfants et

envisage certains mécanismes de protection parmi les plus fermes au monde. Nous espérons que le Parlement l'adoptera rapidement. Des cadres juridiques et de politique guideront nos travaux concernant la protection sociale des enfants, notamment la prévention des mariages d'enfants, la traite des êtres humains, la prévention des abus des enfants, la protection du travail des enfants, la protection des enfants en situation de risque et les punitions et centres de réhabilitation. Concernant les emplois, nous nous sommes lancés dans une démarche nationale qui concerne tout le gouvernement avec nos partenaires pour améliorer les résultats en termes d'emploi et créer les conditions permettant de faire face aux défis importants du chômage. Notre programme national doit être guidé par certain principe. Ce principe se voit directement dans notre plan, notre cadre de développement et de paix nationale sur cinq ans. Ensuite dans le domaine du développement du capital humain, la participation des femmes au travail comme l'a dit Guy Ryder dans sa déclaration est un déclencheur important de croissance économique. Malheureusement, le taux de participation des femmes en Afghanistan est extrêmement bas, seulement 29 pour cent. Le gouvernement a lancé le tout premier programme national d'habilitation économique des femmes, un programme à long terme très complet, qui a pour but de transformer complètement le statut économique et social des femmes. Les six composantes de ce programme visent toute l'habilitation économique des femmes, parmi lesquelles la participation active au marché du travail. Le programme rassemble au moins 12 ministères sectoriels, nos partenaires du développement et prévoit une plateforme nationale d'actions coordonnées concernant le rôle des femmes dans l'économie. Ce programme apporte déjà des résultats dans des secteurs importants - éducation, santé, développement rural, agriculture - et contribue à éliminer des contraintes qui empêchent les femmes de participer au marché. Récemment, une loi nationale a été promulguée pour interdire le harcèlement et l'abus des femmes sur le lieu de travail. Il comprend la création d'un contexte de travail propice pour les femmes. J'aimerais enfin rappeler notre engagement en faveur d'une mise en œuvre effective du programme de promotion du travail décent et enfin d'améliorer notre performance concernant l'application des conventions et recommandations de l'OIT, tout particulièrement celles que nous avons ratifiées. Pour terminer, j'aimerais vous transmettre les salutations les plus sincères de mon gouvernement et de mon peuple. Je vous remercie.

Mme Pochinok

Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires

Monsieur le Président, merci de me donner la possibilité d'intervenir et de vous présenter quelques observations. Aujourd'hui, dans le monde du travail, on est face à des défis tels que le chômage, l'instabilité des emplois, la santé, la sécurité, la discrimination, l'inégalité de salaire. Les conditions de travail ne sont pas respectées par les employeurs. Il y a les problèmes des migrants, des bas salaires ; tout cela dit que dans l'économie d'aujourd'hui, dans l'heure des technologies de l'information, eh bien, il est malheureusement difficile de respecter les conditions de travail. Oui, les choses ont sans doute changé quant à la forme, mais pour ce qui est du fond, rien n'a changé et c'est précisément pour cela qu'il est important de respecter le dialogue social qui est un mécanisme réel, qui permet de surmonter les difficultés dans le domaine du travail et qui permet également de lutter contre les injustices sociales et de surmonter les difficultés induites par la mondialisation. Il est important, plus que jamais, d'adhérer aux principes du tripartisme, et c'est important notamment à l'heure où nos économies traversent des crises. Il faut respecter le dialogue social, parler des rôles des institutions qui existent. En Fédération de Russie, eh bien, nous avons des associations qui nous représentent. Je suis membre de la Chambre des Députés et je m'occupe de relations entre différentes parties prenantes de la société, notamment les vétérans et nous adhérons aux principes du tripartisme Plus. C'est un principe actif qui permet de régler les problèmes sociaux. Nous sommes convaincus que c'est précisément cela qui permettra de garantir l'équilibre entre tous les intérêts et il est important de respecter les droits des travailleurs, de respecter le tripartisme et de souligner l'importance des normes de l'OIT en matière de travail décent. Et il faut donner à toutes les

parties prenantes, à tous, tous les acteurs la possibilité de créer des entreprises. Il est important également de donner les moyens à tous de sortir de l'économie informelle pour entrer dans l'économie formelle et notre pays, la Fédération de Russie, est un pays qui est ouvert aux entrepreneurs, qui a créé un système et des mécanismes qui permettent un dialogue entre les autorités, les entreprises et la société civile à l'heure de l'économie numérique. Encore un exemple d'innovation, c'est le mouvement international olympique. Nous avons créé un concours international pour les personnes invalides, handicapées, afin qu'elles participent elles aussi au mouvement olympique, afin de les intégrer à tous les domaines de la société. Nous avons organisé des événements dans 85 régions de la Fédération de Russie. Aujourd'hui, nous sommes convaincus que, précisément, ces Jeux Olympiques pour handicapés permettront de faciliter la recherche d'emploi pour les invalides. J'ai été formée à l'université et les universités nous soutiennent dans ce mouvement. Nous pensons que ce projet est l'un des plus importants en Russie et nous sommes prêts à présenter notre expérience. Le 7 mai 2017, le Président de Russie a signé un décret sur les objectifs et stratégies nationaux de développement de la Fédération de Russie. Il a fixé des missions très ambitieuses, telles que la réduction de la fracture numérique. Il s'est également engagé en faveur de l'allongement de l'espérance de vie et il s'est engagé pour que les conditions soient réunies pour que s'expriment les talents parmi la jeunesse. Alors, il y a de nombreuses réalisations qui ont été faites, on a pu mettre en place des mesures pour encourager l'espérance de vie pour qu'il y ait une croissance régulière, non seulement des salaires mais également des retraites au-dessus de l'inflation. On a réduit largement le niveau de pauvreté dans le pays et l'on a introduit rapidement les technologies numériques dans l'économie. Toutes ces initiatives permettent d'utiliser les nombreux mécanismes de la communauté internationale, d'aller dans le sens d'un développement rapide dont vont bénéficier les futures générations qui auront des conditions optimales de développement. Je vous remercie.

M. Jennings

UNI Global Union

Chers amis, je m'exprime au nom d'Uni Global Union, nous réunissons des syndicats de 150 nations représentant les innovants, les qualifiés dans les services et dans le sport. Je me tourne vers la délégation péruvienne et je suis très heureux de voir après les efforts combinés des syndicats et des syndicalistes dans le football que le capitaine du Pérou, Paolo Guerrero, pourra désormais jouer la coupe du monde en Russie, merci. Nous nous félicitons des discussions en vue d'une convention pour mettre un terme à la violence au travail. Dans ce monde il y a trop de fractures qui provoquent de la violence politique, économique et de la violence d'entreprise. C'est une injustice économique brutale, une cannibalisation de la richesse avec des rachats d'actions, des dividendes en actions, des rémunérations des dirigeants qui montent en flèche alors que les salaires stagnent. Nous devons penser aux femmes, à l'égalité de rémunération, nous voulons des bénéfices économiques pour le plus grand nombre. La violence politique de la fermeture des espaces démocratiques : des syndicalistes, des dirigeants syndicalistes sont victimisés. Anéantir la liberté syndicale, c'est ce que nous voyons. La fermeture de la négociation collective : les employeurs, les gouvernements veulent essayer de battre en brèche le droit de grève. Les populistes se repaissent de ces fractures, ceux qui détestent, les xénophobes, ceux qui veulent démanteler les syndicats. Ceci génère des réflexes politiques violents. Cette vision à court terme met en danger la paix. L'horloge de la fin du monde est à minuit moins deux. Sans justice pas de paix. Sans paix pas de justice. Plus de la moitié des travailleurs dans le monde ont un emploi vulnérable. Il fut un temps où avoir un emploi, un salaire, permettait de vivre une vie décente. Aujourd'hui nous voyons qu'il y a une pandémie de pauvreté à la veille du centenaire de cette organisation. Nous avons la chance, une occasion de faire ce qu'il faut. Je suis fier d'être un membre de la commission de l'OIT concernant l'avenir du travail. C'est une question de l'avenir de la justice sociale. La révolution numérique ajoutera des billions à notre richesse. Un monde plus riche, mais pour qui ? Cette richesse doit être investie dans

une croissance inclusive. Un nouveau modèle de croissance qui se fonde sur l'investissement dans les êtres humains où personne n'est laissé de côté. Toutes les entreprises, les membres de l'OIE, la Silicon Valley, le Bangladesh et ses fabriques de vêtements, tous doivent passer le test de diligence. Peut-être faut-il arrêter l'ubérisation. Donner des droits à tous les travailleurs, leur donner accès aux compétences au long de la vie. Donner une voix aux travailleurs. Une société où toute une communauté est au travail avec une protection sociale pour tous. Zéro pauvreté, zéro émission, tolérance zéro pour ceux qui démantèlent les droits et les syndicats. Un monde où les syndicalistes peuvent faire leur travail sans crainte, les négociateurs syndicaux peuvent assurer un contrat social. Sur chaque lieu de travail pour un salaire qui permet de vivre et qui permet à chacun d'apprendre. Le dialogue social alimenté par des idées comme celle du pacte mondial permet d'envisager une ère de respect, de dignité au travail. Cette conférence, comme le monde, cette année doit se lever pour les droits, les droits syndicaux, la négociation collective et la négociation collective sectorielle et le dialogue social. Monsieur le Président, je dois dire qu'il est inhabituel que je dise des choses comme celles-ci, mais je suis très déçu par l'OIE qui s'oppose au pacte mondial. Vous ne vous levez pas pour les droits syndicaux. Vous vous enfouissez votre tête dans le sable et votre postérieur est en l'air. Sauf tout le respect que j'ai pour les autruches, ça n'est pas quelque chose de beau à voir. Je demande de l'OIE d'y repenser. Il faut que nous comprenions que les accords-cadres internationaux que nous négocions sont l'avenir des relations du travail et il ne faudrait pas en avoir peur. Notre congrès se tiendra dans deux semaines à Liverpool, la ville où l'on n'est jamais seul « You'll never walk alone ». Notre thème sera : rendons-le possible. Nous avons besoin d'une OIT qui soit là pour les gens, pour la justice sociale, pour des entreprises responsables. À vous aussi de le rendre possible et ce, dans l'esprit de la déclaration de Philadelphie au moment où l'OIT entame son deuxième siècle d'existence. Une organisation née de la guerre et de la cruauté de la révolution industrielle. Nous devons nous lever pour une OIT plus forte qui soit le fondement du progrès social et de la paix. Je vous remercie et je souhaite bonne chance au Pérou.

Mme Witbooi

Fédération internationale des travailleurs domestiques

Bonjour, merci de me donner la possibilité d'intervenir. Merci à tous. Je m'appelle Myrtle Witbooi et je suis la Secrétaire générale du syndicat des travailleurs domestiques en Afrique du Sud. Je suis également Présidente de la Fédération internationale des travailleurs domestiques qui comprend les travailleurs migrants, les travailleurs urbains et ruraux. On a beaucoup, beaucoup parlé au cours des deux derniers jours de la violence au travail. Mais, voyons ce qu'il en est des droits des travailleurs domestiques. Ils font l'objet de maltraitances quotidiennes derrière les portes closes des maisons de leurs employeurs. Beaucoup de travailleurs domestiques sont isolés, loin de leur famille et ils doivent travailler pour payer l'éducation de leurs enfants. Cependant cela ne signifie pas que les travailleurs domestiques devraient être maltraités par leurs employeurs. Par conséquent la Fédération internationale des travailleurs domestiques, aux côtés d'autres organisations, devrait mener une campagne déterminée pour mettre un terme à la violence sexiste à l'égard de tous les travailleurs dans le monde. Notre présence ici a pour but de veiller à ce que les voix des travailleurs domestiques soient entendues pour que les souffrances des travailleurs domestiques soient connues. Et nous pensons que cela va toucher vos consciences, vous ne pouvez pas refuser de voter en faveur d'une convention assortie de fortes recommandations. Cela montrera aux travailleurs domestiques qu'ils sont reconnus en tant que travailleurs qui contribuent à l'économie du pays. C'est pourquoi nous avons besoin d'une convention forte accompagnée d'une recommandation. Nous n'avons pas besoin d'une recommandation édulcorée. Nous voulons une recommandation forte pour lutter contre les sévices dont sont victimes les travailleurs sur le lieu de travail, y compris ceux qui travaillent dans les maisons des particuliers en tant que domestiques. L'année 2011 a été une année historique pour les travailleurs domestiques, alors faisons en sorte que 2018 soit le début de la liberté pour les travailleurs domestiques. Qu'ils soient libres de toutes maltraitances. Je vous remercie.

Mme Prenger

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale

Je vous remercie Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, merci beaucoup de me donner la parole. J'interviens au nom de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale. Merci également à tous les acteurs qui ont participé au processus décrit dans le rapport du Directeur et qui œuvre en faveur de conditions de travail dignes dans le monde entier, merci beaucoup. Cependant d'après notre expérience quotidienne, on constate que les jeunes travailleurs n'ont pas l'impression que leurs conditions de vie et de travail s'améliorent. Nous voyons le travail se flexibiliser, se précariser et le chômage s'aggraver. J'aimerais vous faire entendre deux voix de jeunes travailleurs qui reflètent les situations de milliers d'autres. « Chaque jour je me rends dans une agence pour l'emploi pour trouver un emploi stable. Je travaille maintenant au bénéfice de contrats journaliers, mais parfois je n'ai même pas un contrat journalier parce ce que je ne travaille que pour trois heures. Parfois on me dit juste une heure à l'avance que je dois aller travailler. J'aimerais travailler quelque part où j'aurais des droits tels que les droits aux congés et aux loisirs. ». C'est un jeune de vingt-quatre ans de Belgique qui nous dit cela. « Je m'appelle Mario, j'ai dix-neuf ans. Je travaille pour une entreprise qui fait des interviews à domicile en République dominicaine. C'est un emploi semi-formel. J'ai un contrat et des horaires fixes mais je n'ai pas de sécurité sociale. Ça fait un mois que je travaille, un mois et demi, et je n'ai pas encore reçu mon premier salaire. Et je ne sais pas en fait qui est mon patron pour lui réclamer mon salaire. Il y a des gens qui nous disent où aller pour les interviews, mais il y a toujours des gens différents et ils changent régulièrement. » Donc les jeunes dans le monde sont face à l'emploi formel et précaire. Actuellement de nouvelles formes d'emploi émergent qui aggravent encore la précarité. La conséquence c'est l'insécurité totale dans la vie. De même, nous voyons d'énormes inégalités basées sur le genre, la nationalité, l'ethnie ou le contexte social. Il n'y a pas de protection sociale comme c'est dit dans le rapport. À peu près 55 pour cent des personnes dans le monde sont sans protection, notamment les jeunes. Le manque de protection sociale, même là où la protection sociale était forte, eh bien elle s'effrite en raison de la précarisation du travail. Alors, on entend partout dire qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour garantir des salaires justes et qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour garantir une protection du travail suffisante. Il n'y a pas suffisamment d'argent pour employer les jeunes et la protection sociale pour tous. Donc étant donné que nous entendons cela, nous nous demandons où est l'argent en fait. Le monde a besoin d'une distribution équitable des richesses et du respect des droits de l'homme. Les jeunes ont besoin de sécurité de l'emploi. Aucun jeune ne devrait être remplacé par une machine. Notre fondateur a toujours défendu la dignité humaine. Les jeunes travailleurs ne sont pas des esclaves, ni des animaux, ni des machines mais des personnes et des enfants de Dieu. C'est à la lumière de ce message que la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale agit aujourd'hui. Alors il y a un décalage important entre nos souhaits et la réalité. Et nous continuons à nous poser beaucoup de questions. Certaines questions je les ai posées ici. Elles doivent être également discutées par les gouvernements, les syndicats, les employeurs, les ONG, à l'OIT. Nous leur demandons également par rapport aux ODD. Étant donné que nous vivons connectés à l'heure de la mondialisation, pourquoi ne pas avoir un impôt minimum mondial sur les actifs qui contribuerait à la protection sociale pour tous ? Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas d'impôt pour les entreprises numériques dans les pays où elles fonctionnent ? Comment faire en sorte que tous les droits du travail soient renforcés dans les pays ? Comment garantir la mise en œuvre des conventions ratifiées de l'OIT dans chaque pays, même au niveau communautaire. Avec vous nous agissons pour garantir la justice, l'égalité et la vie digne pour tous les travailleurs. Merci de votre attention.

M. Alonso

Bonjour Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. Tout d'abord je tiens à vous remercier de l'occasion qui m'est donnée. La Commission Internationale Catholique pour les Migrations, l'ICMC, a l'honneur de faire cette déclaration à la 107ème session de la CIT en réponse au rapport du Directeur général. L'ICMC est une organisation à but non lucratif enregistrée, qui apporte des services humanitaires et d'autres services aux personnes déracinées et qui fait des activités de plaidoyer. Elle coordonne un réseau de conférences d'évêques catholiques dans le monde et a des programmes dans cinquante pays. Elle est là également pour protéger les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes victimes de la traite, des migrants quelles que soient leur foi, race et ethnicité ou nationalité. En outre, l'ICMC contribue au développement durable pour les réfugiés et les migrants grâce à des formations professionnelles et des programmes d'aide à la subsistance. Elle joue un rôle de plaidoyer pour ce qui est des droits des réfugiés et migrants, et cela est de plus en plus reconnu par les états et les organisations internationales telles que l'OIT, l'OIM et le HCR. Par exemple, l'ICMC coordonne la contribution mondiale de la société civile de 200 organisations, un processus intergouvernemental important que l'on appelle Forum Mondial sur la Migration et le Développement, GFMD. Des questions d'actualité sont examinées à la CIT cette année. Nous sommes particulièrement attentifs aux sujets suivants : la coopération en faveur du développement durable, violence et harcèlement au travail et violence sexiste. L'ICMC estime qu'une coopération efficace et positive avec l'OIT pour accompagner les ODD doit se fonder sur la confiance et la collaboration du niveau local à international. Nous aimerions vous citer un exemple de collaboration efficace qui est un projet mondial intitulé « L'avenir du travail, le travail après *Laudato Si* ». Il y a plusieurs parties prenantes qui se sont réunies qui viennent de mouvements internationaux, de communautés locales, qui viennent d'organisations également de traditions religieuses différentes. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration quinquennale au niveau mondial liée aux ODD et aux programmes d'action pour le travail décent et qui contribue également au centenaire de l'OIT. En Malaisie, au Pakistan et en Jordanie, l'ICMC aide des réfugiés et des familles qui ont été victimes de violences sexuelles ou sexistes. Depuis 2010, l'ICMC travaille avec des communautés de réfugiés du Myanmar pour prévenir ou lutter contre la violence sexuelle ou sexiste notamment en améliorant l'accès aux services d'urgence, au logement, soins médicaux et psycho-sociaux. En outre, l'ICMC finance des organisations communautaires, y compris deux centres d'accueil pour les femmes Rohingya afin de mettre en place plusieurs activités de sensibilisation à la violence sexiste et sexuelle. Dans ce contexte, l'ICMC estime qu'il est important de rappeler les aspects suivants : tout d'abord nous sommes gravement préoccupés du fait que les femmes, bien que leur dignité soit la même que celle des hommes, soient régulièrement confrontées à des politiques injustes, discriminatoires et n'aient pas accès aux mécanismes de plainte. Nous espérons que les efforts de la CIT permettront d'approuver la convention de l'OIT, accompagnée d'une recommandation insistant sur la dimension de genre qui est la première étape pour changer le discours sur les femmes et les hommes dans le monde. Nous sommes convaincus que les femmes, les travailleuses, doivent être au centre des politiques de développement durable et que la violence ou le harcèlement dont elles sont victimes doit faire l'objet de mesures énergiques. Nous pensons pour ce qui est des chaînes de valeur, la responsabilité des entreprises et des organisations de sociétés civiles chargées du plaidoyer doit faire l'objet de discussions. Les entreprises ont la responsabilité d'éliminer la violence et le harcèlement de leurs chaînes de valeur. Le gouvernement doit veiller à ce qu'il vote des programmes de lutte contre la violence contre les femmes et les hommes. Alors unissons nos forces et travaillons en faveur d'un futur, d'un avenir que nous appelons de nos vœux, merci.

Bonjour à tous. Au nom de StreetNet International, j'aimerais dire ceci : merci de me donner la possibilité au nom de StreetNet de m'exprimer au nom des travailleurs dans l'économie informelle, où qu'ils soient dans le monde. StreetNet International est une fédération de fédérations. Elle comprend 52 organisations de vendeurs ambulants, des colporteurs, des travailleurs de l'économie informelle et ce, dans 47 pays sur les continents africain, américain, asiatique et européen. En tout, StreetNet représente plus de 550 000 membres. Je m'appelle Lorraine Sibanda, je viens du Zimbabwe. Je suis la Présidente de StreetNet International. StreetNet représente une des catégories les plus vulnérables de travailleurs qui participent à l'économie informelle pour y trouver un moyen de subsistance, de survie dans un monde où la formalité, la précarité croissante du travail se constate au jour le jour. Les possibilités d'emploi baissent également de manière continue. Notre organisation est le résultat d'un souhait. Nous voulions une voie collective pour mettre en lumière les difficultés que nous rencontrons tous les jours : des expulsions quotidiennes, des cas de harcèlement par la police et les autorités locales. Il n'y a pas de couverture juridique, il n'y a pas de filet de sécurité, de sûreté. Pas non plus de conditions de travail décentes. Pas non plus de volonté politique de la part du gouvernement pour nous reconnaître comme des travailleurs. Travailler dans l'économie informelle ça n'est pas un choix, c'est le résultat d'un besoin, le besoin de survivre. Ce n'est pas un crime. Les travailleurs de l'économie informelle ne sont pas des criminels. Les travailleurs de l'économie informelle sont la majorité des travailleurs dans le Sud. Ils sont hautement vulnérables à la violence et au harcèlement vu leur statut d'emploi, le fait qu'il n'y a pas de réglementations et qu'ils ne jouissent pas de protection. Il convient également de noter que l'économie informelle est dominée par les femmes. Il y a également des personnes handicapées et des personnes venant d'autres groupes marginalisés. StreetNet estime qu'une convention assortie d'une recommandation qui reconnaîtrait et lutterait contre toutes les formes de violence et de harcèlement dans le monde du travail serait une réussite historique pour cette organisation et pour cette conférence internationale du travail. Par conséquent, il est nécessaire que cet instrument contienne des dispositions qui protégeront tous les travailleurs, formels et informels, et assurer une discrimination zéro. Le moment est venu pour les instances tripartites de l'OIT de montrer au monde l'engagement contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail et ce, sans exclure l'économie informelle et en faisant en sorte que personne ne soit laissé de côté. StreetNet s'engage également à jouer son rôle pour mettre un terme aux cas de violence et de harcèlement répétés contre les travailleurs sur leur lieu de travail et c'est quelque chose de possible si nous allions nos forces et travaillons de manière coopérative les uns avec les autres. S'agissant de l'adaptation des structures tripartites pour qu'elles deviennent plus inclusives, depuis que StreetNet a reçu son accréditation pour assister à la CIT, c'était en 2004, nous avons déployé de nombreux efforts pour obtenir une reconnaissance pour que les droits des travailleurs de l'économie informelle soient directement représentés par leur négociateurs élus démocratiquement dans les négociations collectives avec les homologues appropriés dans les négociations qui ont en main le pouvoir et qui régissent leurs conditions de travail. Il ne s'agit pas d'employeurs, ce sont des autorités, des collectivités locales. Cependant notre expérience l'a montré, les représentants en place des travailleurs employés de manière traditionnelle ne sont pas prêts à relever ce défi, à mettre en place de nouvelles enceintes de négociation qui soient plus représentatives des travailleurs dans l'économie informelle et de nouvelles formes de travail, et encore moins des travailleurs à leur propre compte. Le monde du travail évolue rapidement. L'OIT doit également s'adapter au changement ; le moment est venu pour que les travailleurs de l'économie informelle soient assis à la table et j'aimerais nous rappeler cette image de la chaise brisée. Ce symbole est un symbole de fragilité, de force, de précarité, de stabilité, de brutalité et de dignité. C'est une invitation qui nous est faite à dénoncer ce qui est inacceptable, à défendre les droits des personnes et des communautés. Je vous remercie.

M. Abdelmoumni

Messieurs le Président du conseil d'administration et le Directeur général du Bureau International du Travail, honorable assistance, Mesdames et Messieurs. C'est avec un grand honneur et une légitime fierté que je suis une nouvelle fois à cette tribune pour mettre en exergue les défis à relever par le système mutualiste en Afrique et la place qu'il doit occuper dans le nouveau modèle de développement économique auquel aspire l'Afrique. Notre souhait est d'autant plus grand de voir cette session apporter un nouveau jalon dans l'évolution du secteur de la mutualité qui joue un rôle fondamental pour asseoir la paix sociale, condition sine qua none pour que l'entreprise puisse produire et se développer contribuant ainsi à l'amélioration du produit national brut, PNB et à la création d'emplois, vecteur incontournable pour combattre la pauvreté, l'exclusion et la précarité. Il est incontestable que les mutuelles s'imposent en tant que support de la solidarité et de l'entraide entre leurs membres et contribuent comme pilier de l'économie sociale et solidaire, à l'amélioration du taux de couverture du citoyen tout en facilitant l'accès aux prestations qu'ils fournissent et en améliorant les indicateurs sociaux des pays. En Afrique, l'exclusion dans la protection sociale est particulièrement préoccupante au regard de l'ampleur de la pauvreté. Les crises économiques qui se sont succédé ont entraîné le désengagement de l'État et ont eu pour conséquence une réduction des dépenses publiques. Le secteur santé a été l'un des plus touchés par cette situation. La gratuité des soins pour tous n'est plus assurée. Il faut faire appel à la contribution des utilisateurs des services de la santé. Comblant les lacunes de la couverture demeure en effet un enjeu majeur du fait que le taux de couverture effectif est faible, même dans les pays dotés d'une couverture légale. Selon l'Organisation Internationale du Travail, l'OIT, 82 pour cent de la population africaine vit sans aucune protection sociale. Une telle situation peut constituer un obstacle significatif à l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités. Mesdames et Messieurs, il va sans dire que la volonté de la consolidation de la dynamique mutualiste a incité les ONG dans ce domaine en Afrique à créer une union qui est en l'occurrence l'Union Africaine de la Mutualité, l'UAM, dont le siège est basé dans la capitale du Royaume du Maroc, Rabah, depuis 2013. Cette organisation qui anime le travail de mise en réseau du mouvement mutualiste africain constitue une interface entre les mutuelles africaines et les autres acteurs du secteur dans d'autres continents pour la représentation et la défense des intérêts communs de ses membres. Elle constitue en même temps en Afrique un instrument de coordination et d'assistance technique en matière de mutualité et dans les domaines y afférents. L'UAM compte plusieurs mutuelles et fédérations appartenant à 20 pays membres dont 12 signataires des statuts de cette union. Membre fondateur de l'UAM, le Maroc est grâce aux initiatives avant-gardistes de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, considéré comme leader de la mutualité en Afrique à la faveur de son système de protection sociale, qui a été rehaussé par le lancement en 2005 d'une assurance maladie obligatoire l'AMO qui comporte deux régimes : le régime obligatoire qui est destiné aux fonctionnaires ou aux salariés, aux retraités, aux étudiants ainsi qu'aux libéraux ; et le régime d'assistance médicale pour les démunis et les personnes à revenus faibles, le RAMED. Ces deux régimes ont permis d'atteindre un taux de couverture de 65 pour cent de la population marocaine. Mesdames et Messieurs, décidément, les mutuelles sont au cœur de l'action et de la prévoyance sociale et constituent un acteur principal dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Toutefois, les mutations successives et profondes que connaît l'environnement de la mutualité engendrent de nouveaux défis que les mutuelles ont à surmonter pour la pérennisation de leurs actions. Cela étant, et eu égard au fait que les mutuelles gèrent les cotisations et participations de leurs membres, l'application des règles de la bonne gouvernance s'impose dans l'organisation et la gestion de ces services. C'est ainsi que l'UAM, lors des journées d'études sur la gouvernance mutualiste en Afrique organisées les 1^{er} et 2 décembre 2017 à Rabah, Maroc, a procédé à l'adoption de la charte de la gouvernance des mutuelles africaines membres de l'UMA, ainsi que la Déclaration de Rabah sur la gouvernance mutualiste. Mesdames et Messieurs, l'extension de la couverture médicale est une priorité pour toutes les nations du monde, comme en témoignent l'adoption des objectifs de développement durable ODD pour

2030 par les Nations Unies et la promotion de socles nationaux de protection sociale par l'Organisation Internationale du Travail, l'OIT. Mues par la volonté de réconcilier les principes d'équité et de justice sociale avec le développement économique et de progresser les niveaux de couverture sociale, l'UAM que le Maroc préside et l'Organisation Des Entités Mutuelles des Amériques (l'ODEMA), ont pris l'initiative de créer l'Union Mondiale de la Mutualité (l'UMM), dont la cérémonie de lancement aura lieu le 5 juin 2018 dans ces mêmes locaux des Nations Unies, à Genève. Ces deux organes représentatifs de la mutualité en Afrique et dans les Amériques ont travaillé de concert depuis 2010 pour développer et unifier le monde mutualiste. Cette structure mutualiste mondiale contribuera à promouvoir l'économie sociale et solidaire et à assurer une bonne organisation des mutuelles et devra couvrir un large éventail de secteurs d'activités tels que l'agriculture, la pêche, le tourisme, l'éducation, le micro-crédit, l'assurance, l'artisanat, outre le secteur de la santé. En somme, il est important d'insister sur le fait que la composante mutualiste est indispensable pour la réussite de tout projet social régional visant la réduction des disparités spatiales et le désenclavement des zones difficiles d'accès, ce qui est de nature à bâtir une meilleure interconnectivité et solidarité entre les régions, pilier fondamental de l'intégrité territoriale des pays. Merci.

M. Sigliano

Organisation Des Entités Mutualisées des Amériques (ODEMA)

Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, une fois de plus ODEMA, en représentation du mutualisme américain, a l'occasion de s'adresser à cette conférence afin de dire à quel point nous nous identifions avec les objectifs figurant dans le programme de l'OIT. Et nous aimerions également dire à quel point nous adhérons aux objectifs de l'organisation et féliciter le Directeur général pour son rapport. Notre organisation, dans le droit fil des principes de l'ONU s'agissant des ODD, fait un travail en continu dans le cadre de ses compétences sur l'économie sociale et solidaire. Des priorités variées comme la réduction de la pauvreté, l'égalité hommes-femmes, le changement climatique, le travail décent. Nous avons d'ailleurs, à cette fin, mis en place une stratégie d'action collective en créant des commissions du travail - ODEMA Femmes, Adultes âgés, Peuples autochtones, Réseau de jeunes - toutes ces commissions fonctionnent au niveau de notre continent. S'agissant de la déclaration de l'OIT de 2008 concernant la justice sociale pour une mondialisation équitable : depuis lors, ODEMA avec sa particularité liée à la solidarité s'est ralliée aux quatre objectifs figurant dans la déclaration. Nous souhaitons également permettre un niveau de vie décent pour tous les peuples de la terre. C'est également la raison d'être du mutualisme. À cet égard, nous voulons que cette justice sociale puisse se déployer dans toute sa dimension en intensifiant tous les efforts pour la promotion du travail décent et également de la législation du travail et ce, dans les communautés américaines. Par ailleurs, nous pouvons dire que le système de mutualisation est directement lié à la justice sociale, si l'on pense aux nombreux services offerts à des millions de familles. C'est essentiel pour leur permettre de vivre une vie digne. Cette affirmation est directement liée au sens de la solidarité et au respect des concepts et principes du système de mutualisation qui mettent en leur cœur l'être humain. La participation de notre organisation à la 107ème session de la conférence a été précédée par un événement inédit et très important au niveau international. Le 5 mai a eu lieu une assemblée générale constitutive de l'Union Mondiale de la Mutualité. Cette association dans ses statuts prévoit d'intégrer le mutualisme des cinq continents. Il convient de signaler que cette réussite a été rendue possible par une alliance en place depuis 10 ans, alliance entre l'Union Africaine de la Mutualité et l'Organisation Des Entités Mutualisées des Amériques, des entités qui ont mis en équation leurs programmes avec l'aide de l'ONU. Enfin, notre organisation rappelle au nom du mutualisme américain son intention ferme de continuer d'accompagner, de promouvoir les concepts et objectifs de cette organisation, merci.

Mme Hagemann

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, j'aimerais vous remercier de nous donner la possibilité de nous exprimer au nom de notre association et pour prendre position concernant le rapport du Directeur général. La majorité des personnes dans le monde travaille dans des conditions informelles et dont les conditions de travail sont très précaires. Les débats de l'OIT concernant l'importance de l'économie informelle en 2001 et en 2002 ont contribué à attirer l'attention du monde sur ce phénomène. C'est donc un bon signe que dans le rapport de cette année, les entrepreneurs du monde formel et informel soient tous nommés s'agissant de représenter le potentiel d'emploi et les politiques d'emploi qui leur correspondent. Un travail décent, la réduction de la pauvreté doivent aller de pair dans le travail de l'organisation. Les initiatives de l'OIT pour réduire la pauvreté, sur les emplois verts et sur les femmes dans le monde du travail en sont le témoin. L'OIT est en bonne voie et le public commence à le comprendre. Il est juste, il est important que l'OIT retrouve le chemin vers les tables de négociation avec le monde politique et les entreprises. Il faut continuer sur cette voie. Les négociations concernant les droits des travailleurs domestiques ont été une vraie percée pour la reconnaissance des travailleurs informels dans les négociations. C'est une fenêtre qui s'est ouverte sur de nouvelles possibilités d'implication de parties prenantes qui ne trouvaient pas leur place dans le tripartisme classique. Tous les travailleurs et tous les travailleurs indépendants ne sont pas représentés par les partenaires sociaux d'aujourd'hui. Nous saluons les réussites de l'OIT des deux dernières années dans de nombreux pays membres, ainsi que le renforcement des instruments de dialogue social, le soutien aux gouvernements pour qu'ils introduisent des mécanismes de règlement des différends, de promotion de l'inspection du travail. Pour la mise en avant des instruments de l'OIT, comme la recommandation 202 ou la recommandation 2004, il est important d'impliquer les parties prenantes. C'est nécessaire, mais il manque une approche critique de ce problème. Dans certains états membres, le dialogue social est en recul et ce serait une entrave à la compétitivité économique. Si l'on ajoute à ça le phénomène du « shrinking space » pour les organisations de la société civile, eh bien c'est tout à fait préoccupant. En tant que gardien du tripartisme, l'OIT doit être à la table des négociations des Nations Unies, le G20, l'OMC, les organisations de Bretton Woods et faire en sorte que ces espaces soient de vrais espaces de participation de codétermination. Dans le rapport du Directeur général, on parle également des efforts de l'OIT pour participer à un dialogue avec d'autres acteurs. C'est quelque chose que nous saluons, surtout si nous pensons à la conférence de 2016 OIT CARITAS et Pontifical Council "Justitia et Pax" concernant le développement durable et l'avenir du travail. C'était un signal encourageant. La déclaration d'engagement, s'agissant du plan d'action adopté le 5 mai 2016, nous a donné la possibilité de combiner de manière cohérente l'ODD 8, travail décent du programme de 2030, avec l'objectif visant à surmonter la crise sociale écologique et économique dont parle le Pape François. Afin de relever les défis de l'économie mondialisée du monde du travail, il est nécessaire de développer le dialogue social. Si l'on regarde ce que fait la FAO avec sa commission de la sécurité alimentaire, peut-être que c'est une voie que nous pouvons suivre. Les acteurs du dialogue social tripartite doivent être conscients des bénéfices de l'implication de la société civile. La légitimation et l'application des résultats du dialogue en seraient grandement simplifiées. Aucun des trois partenaires n'atteindra les objectifs de l'ODD, des ODD, ou les objectifs du travail décent sans le reste de la société civile ou contre la société civile. Nous vous offrons notre coopération, notre force commune. Il faut également parler des défis comme la violence sur le lieu de travail. Nous saluons le processus normatif en cours. Kolping International est directement lié avec d'autres organisations catholiques et nous sommes tout à fait disposés à rester un partenaire de dialogue. Je vous remercie.

*Confédération Syndicale des Travailleurs et Travailleuses
des Universités des Amériques (CONTUA)*

Bonjour à tous et à toutes. Merci Monsieur le Président. J'interviens au nom de la CONTUA, organisation syndicale qui regroupe 23 fédérations dans 18 pays d'Amérique latine. Plus de 500 000 travailleurs, non-enseignants, travailleurs techniques, personnel administratif, etc. Nous représentons également la Fédération Argentine des Travailleurs des Universités Nationales, FATUN, qui regroupe 56 syndicats à l'échelle de tout le pays. Monsieur le Président, le monde connaît des crises, une crise mondiale qui frappe en particulier ceux qui sont les plus défavorisés, les travailleurs qui n'ont pas d'emploi, qui n'arrivent pas en trouver. On voit une recrudescence de l'individualisme, l'on voit que le capital sauvage cherche à s'imposer et à imposer davantage de profits sans s'engager en faveur d'un développement juste. Le chômage s'aggrave, les inégalités entre ceux qui ont, les nantis et ceux qui n'ont rien, se creuse. Il y a une des poches de pauvreté dans le monde de plus en plus préoccupantes. On parle dans notre conférence de la violence et du harcèlement au travail. Nous à la CONTUA, nous approuvons sans réserve les programmes en faveur de l'égalité. Nous sommes favorables aux instruments qui pourraient protéger les travailleurs et les travailleuses contre toutes les formes de harcèlement au travail. Nous appuyons les initiatives qui favorisent l'égalité, l'équité salariale, la non-discrimination et les mesures qui permettent une plus grande participation des femmes et des jeunes sur le marché du travail. Cette génération de dirigeants, notre génération, a la possibilité historique d'assurer l'avenir des générations qui vont nous succéder. Mais pour cela il faut que l'on procède à une refonte des systèmes de production et de consommation ; que l'on répare l'écosystème qui souffre du changement climatique ; que l'on mette en place une économie plus juste pour que les personnes vivent dans des conditions de dignité. Nous allons organiser la conférence du centenaire et il est important de tenir compte des enjeux, des enjeux notamment dans les universités. Nous participerons activement aux activités prévues par l'Internationale des services publics. Nous souhaitons que, pour la discussion, nous ayons conscience des enjeux et j'espère que les gouvernements et les employeurs auront conscience de la gravité de la situation mondiale et s'abstiendront de venir avec des idées frivoles en prétendant préciser le programme de travail sur l'impact de la technologie, de l'informatique et les nouvelles formes d'organisation du travail. Il est important que l'on ait une éducation publique gratuite de qualité, des formations professionnelles, une distribution des profits. Monsieur le Président, en Amérique latine, la situation qui existe actuellement n'est pas bonne. On a toute une vague de gouvernements qui prétendent démanteler les politiques protectionnistes. On sent une pression des politiques, on voit une augmentation de la pauvreté, la diminution de la capacité d'achat des salariés, une mauvaise distribution des richesses. Il y a des exemples nombreux en Amérique latine. Je peux citer le gel des budgets pour l'éducation, les services publics au Brésil, les infractions aux droits de l'homme ; dans d'autres pays, la mise en place d'une contre-réforme du travail, la répression de quelques institutions éducatives, comme ça a été le cas pour l'université interculturelle de Chiapas, Michoacán, Querétaro et les écoles normales rurales. Et nous sommes solidaires des travailleurs de l'éducation des Amériques. Monsieur le Président, au cours des prochains jours nous allons aborder la conférence régionale d'éducation supérieure d'Amérique latine et des Caraïbes organisée par l'Unesco dans le cadre universitaire de la réforme universitaire de Cordoba de 1918. Et les travailleurs réunis dans la CONTUA rappelleront leur attachement à l'éducation supérieure qui est un bien public, un droit humain fondamental qui doit être garanti par les états, qui doit être accessible au secteur populaire. En 2019 nous irons au sommet de l'Unesco pour porter la voix des travailleurs et des travailleuses, des personnels non-enseignants, des syndicats de l'éducation. Et nous voyons qu'il est important de rendre hommage aux étudiants qui ont mené la réforme en 1918, qui ont lancé un appel à la liberté. Aujourd'hui leur appel est toujours d'actualité en faveur des droits et de la liberté et que l'on pourrait résumer comme suit : « les douleurs qui restent sont les libertés qui nous manquent ». Je vous remercie.

Mme Iglesias Escobar*Les femmes et l'emploi dans le secteur informel*

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs Représentants des travailleurs et employeurs. Je m'appelle Marta Elena Iglesias, je suis Colombienne et cela fait 20 ans que je représente les recycleurs dans mon pays. Je suis ici pour porter la voix des millions de travailleurs du secteur informel dans le monde, qui représentent pratiquement 70 pour cent des emplois dans les pays en développement. Ce sont ces travailleurs qui sont le plus en butte à la violence et au harcèlement sur leur lieu de travail. Par conséquent il est essentiel que cette conférence tienne compte de notre point de vue dans l'élaboration de la convention et de la recommandation. Je représente le secteur des recycleurs, soit plus de 20 millions de personnes dans le monde. Nous parcourons les rues où nous travaillons dans les déchetteries pour en retirer le verre, le papier, le carton, les plastiques, les métaux et autres objets mis au rebus par la société et qui pour nous, nous permettent de vivre. Au plan historique nous avons toujours été discriminés par la société. Très souvent lorsque nous parcourons les rues, les passants nous évitent parce qu'ils nous associent à la délinquance, à la pauvreté ou aux déchets que nous traitons. Nous sommes abandonnés et parfois même persécutés par les autorités de nos villes, alors que notre travail est d'intérêt public, environnemental, économique et social. Dans plusieurs pays du monde nos frères et nos sœurs travaillent dans des déchetteries. Ils sont sous la coupe de mafias qui leur imposent des conditions de travail, parfois ils exigent des faveurs sexuelles en échange d'une autorisation de travail. Notre situation est encore pire si nous sommes des migrants et que dire de notre situation quand nous sommes des femmes. Nous souffrons de violence et de harcèlement dans les rues et dans les déchetteries qui sont nos lieux de travail. Et cette violence est causée par de nombreux responsables. Mais, malgré l'exclusion, nous savons qu'en tant que travailleurs de l'économie informelle nous faisons partie de la solution au problème de nos sociétés actuelles. Pour nous défendre, nous nous sommes organisés dans l'ensemble du monde. En Amérique latine nous avons créé le réseau d'Amérique latine et des Caraïbes des recyclages qui regroupe une soixantaine de pays. Dans mon pays nous avons créé l'Association nationale des recycleurs de Colombie qui s'est trouvée confrontée à des situations honteuses, comme ce qui s'est produit en 92 à Barranquilla, ville de Colombie. Là, onze recycleurs ont été sauvagement assassinés avec la complicité du personnel de la faculté de médecine de l'université libre de Barranquilla, qui vendent leurs organes et leurs cadavres à des fins universitaires. L'état colombien a été condamné mais les auteurs intellectuels de ce crime n'ont jamais été traduits en justice. Cette situation a fait en sorte qu'une association s'est créée qui non seulement lutte pour son droit à la vie, mais doit également lutter pour son droit au travail. Car nous sommes victimes de politiques néolibérales qui attaquent systématiquement nos façons de travailler, notre communauté. Néanmoins, ces politiques ont voulu criminaliser notre travail. Par exemple, on essaye de nous empêcher, de nous interdire de circuler librement ou de récupérer les déchets dans l'espace public. L'état, à travers de la police, est devenu responsable de la violence sur nos lieux de travail. Aujourd'hui après 30 ans de lutte en Colombie, nous avons obtenu plus de sept jugements de la cour constitutionnelle en faveur de la défense de notre travail. Nous sommes reconnus dans chaque municipalité comme prestataires de service de recyclage. Ce qui serait idéal, c'est que nous puissions bénéficier d'une rémunération pour ce service. Ces succès que nous avons obtenus devraient s'appliquer à tous les recycleurs du monde. Car là où nous sommes, eh bien nous offrons un service d'intérêt public. Malgré ces succès, quelques autorités locales en Colombie, comme dans le cas de Rio Negro, nous mettent en concurrence dans des conditions d'inégalité avec des entreprises privées qui elles, souhaitent remporter le marché que nous avons en nous expulsant des rues, en nous retirant le travail de recyclage, en nous évinçant de nos boutiques et des endroits où nous travaillons. Nous rappelons que les déchets sont pour les recycleurs comme la terre de l'agriculteur ou comme l'eau pour les pêcheurs. Nous pensons que cette recommandation et cette convention représentent un mécanisme qui pourrait atténuer la violence et le harcèlement. Il est important que l'on puisse faire respecter les droits que nous a reconnus la Cour

constitutionnelle. Nous prions les autorités nationales d'intégrer les recycleurs dans leur système formel de gestion des déchets. N'oubliez pas que le recyclage sans recycleurs cela ne vaut rien. Je vous remercie.

M. Hemsani

Union Latino-Américaine des Travailleurs des Organismes de Contrôle (ULATOC)

Monsieur le Président, Camarades. Nous nous exprimons au nom de l'ULATOC et des travailleurs qui veulent que toute la société avance pour avoir une bonne protection de nos affiliés. Notre mission est de lutter contre la corruption, lutter pour l'équité fiscale et la justice, des axes d'action syndicale essentiels pour permettre un modèle de développement durable, un modèle juste et inclusif par le biais de la défense du travail décent pour le travailleur, acteur central si nous souhaitons améliorer la qualité des institutions et la gouvernance. Nos affiliés sont une sorte d'alerte précoce qui peuvent optimiser la gestion publique, éviter des difficultés pour l'état et pourtant, ils sont souvent victimes de harcèlement simplement parce qu'ils font leur travail de défense du bien commun. L'ULATOC avec le réseau des travailleurs ICJ, en alliance avec l'ISP, condamne la corruption sous toutes ses formes ; elle sape la confiance en les gouvernements, affaiblit les politiques publiques, touche le développement économique et social, nuit au travail décent des travailleurs, détériore les institutions démocratiques et contribue au grand mal de cette époque, l'inégalité. Nos travailleurs sont des dénonciateurs qualifiés qu'il faut distinguer des simples informateurs, vu qu'ils le font dans le cadre d'une fonction spécifique. Ils ont une relation de travail et en vertu de cela, ont accès à des informations privilégiées liées à la gestion des politiques publiques. Ils se trouvent donc dans une position sans égale et qui leur permet de donner l'alerte et prévenir tout problème par le biais d'une gestion efficace et transparente. Ces travailleurs sont l'objet d'un harcèlement particulier que nous appelons « violence objective au travail » et c'est une demande à laquelle l'OIT doit être attentive. Cette classe de violence n'est pas directement liée au sexe, à la position syndicale ou politique, mais plutôt à la fonction spécifique. C'est pour cela que nous disons que c'est une violence objective. Et le facteur déterminant est la lutte contre la corruption, l'inefficacité et le manque de transparence et l'injustice fiscale. Comme le montre le rapport de l'ISP, « Échec et mat pour la corruption », cette violence ne se limite pas à une région ou à une culture. Nous l'avons vue en plus ou moins grande mesure dans le monde entier. On estime qu'environ 7 pour cent de la main-d'œuvre mondiale est concernée. Les travailleurs sont les premiers concernés par la conséquence de cette violence mais également les citoyens qui reçoivent des services publics déficients, des prestations de mauvaise qualité et c'est toute la gouvernance qui est affaiblie. Nous demandons, et cela depuis 2009, que ce point soit pris en compte et nous sommes en train de faire une étude à ce sujet. Nous avons présenté des projets de loi nationaux pour inclure cette protection et pourtant la corruption, comme l'évasion fiscale, sont des actions globales qui nécessitent des mesures de protection globales elles aussi. Une norme de protection comme celle qu'émettrait cette organisation. L'ULATOC, l'ISP et le réseau des travailleurs ICJ ont formé une alliance à cette fin. L'OIT peut et doit jouer un rôle important : faire comprendre que les états, les syndicats et les employeurs devront travailler ensemble, défendre les travailleurs informateurs pour ne pas nuire au dialogue social tripartite, pour mettre en place une initiative qui soit une référence et qui permette de défendre les droits des travailleurs et les syndicats. S'il n'y a pas de protection pour les travailleurs, nous voyons l'effet que cela a sur tous les autres travailleurs. À l'heure actuelle il n'existe pas de norme à l'OIT qui englobe la protection d'un aspect central, qui permet l'efficacité, la transparence de la gouvernance. Il est donc opportun et indispensable qu'une norme soit adoptée afin de permettre cette bonne gouvernance en protégeant le travail décent de ces travailleurs mais aussi de toute la société. Si l'on veut réellement lutter contre la corruption et l'injustice, il faut protéger avec davantage de détermination et d'empressement ceux qui s'y opposent. Nous allons bientôt fêter le centenaire de l'OIT. Ce sera l'an prochain. Cette organisation a une occasion inédite de fixer un nouveau chemin des normes adaptées pour que les travailleurs du monde entier puissent

collaborer dans le cadre de leurs fonctions à l'intérêt public en ayant confiance en un monde meilleur. Nous aimerions dire toute notre solidarité aux travailleurs et aux syndicats du BIT. Je vous remercie.

Vendredi 1^{er} juin 2018, matin

Mme Ritzberger-Moser
Gouvernement (Autriche)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis heureuse de constater que l'OIT, en voie vers son centenaire, accorde une priorité à la parité hommes-femmes. Les analyses du rapport présent correspondent aussi à la situation de l'Autriche. En effet les cinq approches qui sont préconisées dans le cadre de l'initiative du centenaire sont pertinentes également pour l'Autriche. En effet, en Autriche également, nous avons encore des stéréotypes de genre. Il est très difficile pour beaucoup de femmes de combiner la vie professionnelle et la vie familiale. Nous n'avons pas toujours les systèmes de garde adéquats et des écoles à temps plein. Beaucoup de femmes travaillent à temps partiel même si beaucoup de femmes travaillent, mais ce travail à temps partiel évidemment a des conséquences négatives, non seulement pour les salaires mais pour les retraites. Le marché du travail est très réglementé et les femmes travaillent surtout dans le secteur social, le commerce de détail ou dans le secteur des soins. Et le dialogue social ici a une importance toute particulière. Les partenaires sociaux doivent veiller à trouver des conventions collectives adéquates aussi pour ces secteurs économiques qui sont considérés comme typiquement féminins. Pour diminuer l'écart de salaire, nous utilisons en Autriche des rapports réalisés dans les grandes entreprises pour avoir davantage de transparence sur cet état de fait. Mais ces entreprises sont des entreprises qui comptent plus de 150 salariés. Beaucoup d'entreprises sont plus petites et ne sont donc pas soumises à cette obligation. En Autriche, donc, le secteur des soins est particulièrement important. Il est souvent assuré par des femmes venant des pays riverains et dans ce domaine nous avons besoin de faire encore beaucoup d'efforts pour davantage de justice. C'est effectivement les femmes qui assurent les tâches dans le domaine des soins et de l'accompagnement. Les hommes y sont beaucoup moins présents et c'est pour cela que l'Autriche, entre autres, a lancé l'initiative congé parental qui permet aussi aux hommes de prendre du temps libre et donc de permettre aux femmes d'être plus indépendantes et plus autonomes. Par ailleurs, nous essayons par de nouvelles réglementations aussi de lutter contre l'écart de salaire entre hommes et femmes. En ce qui concerne la participation des femmes au processus décisionnel, je voudrais dire qu'en Autriche, depuis le début de l'année, nous avons une loi qui prévoit qu'au moins 30 pour cent des sièges dans un conseil d'administration doivent être occupés par des femmes. En ce qui concerne la violence contre les femmes, il y a encore beaucoup à faire. Nous avons une législation pertinente qui a, entre autres, intégré la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe pour la lutte contre la violence domestique. Et l'Autriche se réjouit de voir que l'OIT lance une initiative normative concernant la lutte contre la violence dans le monde du travail. Les conventions évoquées au chapitre quatre et qui ont été adoptées par l'OIT sont déjà très pertinentes, mais il reste encore beaucoup à faire notamment dans le domaine de la flexibilité du temps du travail, dans le domaine de la réalisation de meilleures statistiques pour lutter contre l'écart salarial et pour donner aux femmes davantage de responsabilités. Je pense que la violence domestique est évidemment un problème très important, mais l'OIT devrait mettre l'accent surtout sur la violence sur le lieu du travail. En Autriche, il s'agit donc de prendre des mesures adéquates notamment dans le domaine des soins que j'ai déjà cité. Ce qui serait souhaitable, c'est d'avoir un modèle universel de soins. En attendant, il faut veiller surtout à ce que soit réalisé un travail décent dans ce secteur. Même si le chemin est encore ardu, il faut lutter sans cesse pour la parité hommes-femmes. Merci.

M. Acevedo

Employeur (Argentine)

J'aimerais commencer cette intervention en saluant au nom des employeurs argentins le Directeur général de l'OIT et le Président de la 107ème conférence. Je me félicite de l'existence de ce forum de dialogue et de débat qui nous permet d'avancer d'un pas ferme dans les tâches que le monde du travail et ses dynamiques nous proposent. Nous sommes ici pour surmonter les difficultés auxquelles nos sociétés font face. Ceci face à des changements perturbateurs dans le cadre des nouveaux formats techniques et socio-économiques. Dans ce contexte, le dialogue social est l'outil-clé pour aborder ces changements et travailler à la résolution de problèmes structurels comme le chômage, le travail informel, les améliorations de la productivité et le niveau de croissance. Sans dialogue, nous sommes orphelins de l'élément fondamental qui permet de trouver des solutions pour relever ces défis. Cette année, en plus du débat récurrent sur le dialogue social, la conférence a décidé de mettre à son ordre du jour une question extrêmement importante, à savoir la question du genre dans le monde du travail, ainsi que les progrès réalisés par les mandants dans l'élaboration d'un instrument soutenant l'équité. Atteindre l'égalité entre femmes et hommes est prioritaire pour le secteur des employeurs. Les employeurs sont engagés vigoureusement par des initiatives multiples qui soulignent l'égalité des chances au travail. Les progrès dans ce domaine montrent par exemple qu'il y a une réduction de l'écart entre les salaires et une augmentation de la participation des femmes sur le marché du travail. Il y a encore énormément de choses à faire pour arriver à un travail véritablement équitable, un débat qui devra prendre en compte la compétitivité de chaque pays et les possibilités de développement des PME. Du point de vue de l'union industrielle argentine, nous sommes en faveur du dialogue tripartite ; en particulier nous pensons qu'il est essentiel de définir une législation moderne conforme aux changements technologiques, aux nécessités de création d'emplois et à la transition vers le travail formel. Les entreprises et leurs associations s'adaptent aux nouvelles formes de production et nous sommes aussi en train d'accompagner les changements en matière de structure productive. Monter dans le train de l'économie numérique et participer à la quatrième révolution industrielle, ce n'est pas un choix. C'est la seule voie pour répondre aux défis futurs du travail. Il faut créer de nouvelles entreprises, de nouvelles activités productives pour cela. Et ce programme de travail est une grande possibilité pour l'Argentine. Notre pays a l'honneur de présider cette année le G20 et l'union industrielle argentine est à la tête d'une des réunions de cette manifestation mondiale, le Business 20 avec Daniel Funes de Rioja comme président de ce forum d'entrepreneurs. Et Daniel Funes de Rioja promeut activement la vision de l'OIT au niveau mondial. Nous travaillons dans des domaines liés aux activités de l'OIT, le changement technologique et l'innovation. En outre, nous continuons de progresser dans des domaines qui incluent une législation du travail moderne selon les réalités nouvelles de l'industrie 4.0. Il faut aussi passer à la formalisation, à la transition vers le travail formel et des emplois avec des impôts justes et raisonnables, en particulier pour les PME et les économies régionales. Nous devons souligner trois aspects stratégiques : l'éducation, l'innovation et l'amélioration permanente de la productivité. La voie du développement nous oblige à redoubler d'efforts et à mettre en commun nos volontés. Les employeurs argentins sont prêts à relever ce défi. L'avenir est un capital partagé qui nécessite la contribution de tous. Merci.

M. Humaidan

Gouvernement (Bahreïn)

[STARTS at 1:36] ... extrêmement important dans le monde du travail. C'est un aspect clé auquel tous les pays doivent accorder leur attention. Monsieur Guy Ryder a souligné que nous avons encore beaucoup de travail à faire pour réaliser l'égalité des chances, mais moi je suis optimiste. En effet, j'ai noté que la plupart des pays de ce monde s'attèlent à la tâche pour réaliser la parité hommes-femmes. En effet, ces gouvernements et ces pays ont ratifié, y compris mon pays le Bahreïn, un grand nombre de conventions internationales qui ont trait

aux femmes et notamment à la convention concernant l'élimination de la discrimination contre les femmes. Tous ces pays s'efforcent de réaliser leurs obligations conformément à ces conventions. Le royaume du Bahreïn a réalisé de grands progrès en ce qui concerne la parité hommes-femmes et la participation des femmes sur le marché du travail. Tous ces efforts sont soutenus par le Roi Ben Al Khalifa, Roi du Bahreïn. En effet, le Roi en 2001 a instauré le Conseil supérieur des femmes. C'est un conseil présidé par la Princesse Sabika Al Khalifa du Bahreïn. Ce conseil supérieur supervise la mise en œuvre de tous les plans nationaux qui visent à promouvoir la femme et garantissant ce faisant, que les femmes puissent réaliser leur plein potentiel. Les femmes représentent 39 pour cent des travailleurs au Bahreïn et plus de 50 pour cent des salariés du secteur public à savoir, l'éducation, le domaine des soins où elles représentent même 80 pour cent. Conformément aux statistiques nationales, nous constatons une progression du salaire des femmes au cours de la dernière décennie. Ceci est dû grâce à un certain nombre d'accords et de programmes de formation que nous avons mis en œuvre. Ces programmes ont également permis d'intégrer davantage de femmes sur le marché du travail dans de nouveaux domaines sans aucune discrimination concernant les salaires. Les femmes au Bahreïn reçoivent aussi un certain nombre d'aides qui doivent leur permettre de trouver un accès plus facile au monde de travail. 39 pour cent des femmes dirigent des affaires enregistrées au registre du commerce au Bahreïn. Nous allons continuer nos efforts pour garantir que les femmes puissent bénéficier encore davantage de la protection sociale. J'en appelle à cette organisation afin qu'elle renforce encore des programmes qui impliquent les partenaires sociaux et afin que tous les moyens soient utilisés pour permettre l'intégration des femmes. Je voudrais renvoyer aussi au rapport du Directeur général concernant les territoires arabes occupés. Il est dit ici qu'il y a une détérioration claire des conditions du marché du travail, y compris l'égalité et la sécurité de l'emploi. Ceci est dû notamment aux colonies qui sont établies par Israël. Et je voudrais dire que le Bahreïn appuie le peuple palestinien dans la réalisation de ses droits. Merci.

M. Olsson

Travailleur (Norvège)

Chers délégués, Mesdames et Messieurs. Afin que le monde puisse progresser, les personnes doivent avoir la possibilité de travailler. Pour renforcer le bien-être des individus nous avons besoin de conditions de travail décentes et d'un salaire qui permette de vivre. Nous sommes tous d'accord sur ces sujets, mais les positions sont parfois moins évidentes lorsqu'on parle des femmes. On entend très souvent l'argument suivant : les femmes devraient avoir la possibilité de travailler si elles le souhaitent. Personne ne dirait cela d'un homme. Les femmes sont toujours considérées comme étant des travailleurs de seconde classe. En effet, elles sont souvent moins payées, même dans des emplois bien payés. Elles sont souvent surreprésentées dans l'économie informelle, surreprésentées dans le travail à temps partiel, mais sous-représentées dans des emplois décisionnels. J'approuve donc particulièrement le rapport du Directeur général qui préconise la parité entre hommes et les femmes. Dans ce processus l'agenda 2030 et les ODD sont essentiels. Pour réaliser l'objectif numéro huit, à savoir une croissance économique inclusive et durable, nous avons besoin de travail pour tous, y compris toutes les femmes. Un salaire égal et un travail égal doit devenir une réalité une fois pour toutes. Nous avons besoin de travail décent, un travail où tous les travailleurs se sentent en sécurité. Ceci m'amène à évoquer les aspects essentiels de la violence et du harcèlement. La lutte contre la violence à l'égard des femmes est à l'origine des mouvements féministes depuis le début. La campagne #MeToo a un impact exceptionnel. En effet, les femmes de par le monde ont finalement réalisé, cela suffit. Nous avons sur la table une proposition et nous devons saisir cette occasion pour la réaliser. Pour lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, nous avons besoin d'une convention forte appuyée par une recommandation. Ceci est important en tant que tel. Mais c'est également un pas crucial pour permettre aux femmes de prendre leur pleine participation dans le monde du travail. Et ceci leur donnera la possibilité d'être autonomes de façon économique. Représentant les syndicats de Norvège aujourd'hui, je voudrais également

évoquer la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Dans l'annexe du rapport général du Directeur général, on peut lire que l'occupation par Israël contribue au taux de chômage le plus élevé dans cette région de par le monde. Les personnes les plus concernées sont les femmes à Gaza. Le chômage parmi les femmes atteint 69 pour cent. Les travaux de recherche récents montrent également que le blocage prolongé et l'absence de possibilités économiques est à la base de la violence de genre à Gaza. Nous devons faire tous les efforts possibles pour mettre fin à cette occupation qui dure depuis désormais plus de 50 ans. L'égalité de genre est au cœur de cette conférence. Les droits des femmes sont des droits humains et il n'y a aucune raison qui permettrait de justifier que les femmes soient laissées pour compte et il faut, dès lors, entreprendre de nouvelles mesures au niveau de l'OIT également pour lutter contre cet état de fait. Je vous remercie.

M. Daoason

Gouvernement (Islande)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs. Au nom du gouvernement de l'Islande, je suis particulièrement heureux de m'adresser à la 107ème session de la Conférence Internationale du Travail. Tout d'abord, j'aimerais remercier le Directeur général et son personnel du travail préparatoire excellent, accompli pour faciliter les travaux de la conférence. Mettre un terme à la violence et au harcèlement dans le monde du travail est l'une des principales tâches de la conférence de cette année. Comme nous l'avons appris dans l'histoire, l'hiver dernier en particulier, dans les médias sociaux grâce au mouvement #MeToo, la prévalence du harcèlement sexuel est très grande dans les sociétés, en particulier au travail. La violence contre les femmes et les jeunes filles se fonde sur la discrimination en fonction du sexe, les normes sociales et les stéréotypes de genre. Vu les effets terribles de la violence sur les femmes, nous devons réagir pour les survivants en leur fournissant des services. Toutefois la meilleure façon de mettre un terme à la violence contre les femmes et les jeunes filles est de la prévenir d'emblée en luttant contre les causes structurelles de cette violence. La prévention doit commencer très tôt dans la vie en formant les jeunes garçons et les jeunes filles et en soutenant des relations respectueuses et d'égalité entre hommes et femmes. Malgré des programmes internationaux visant à mettre un terme au travail des enfants et à l'esclavage moderne, il y a encore des millions d'enfants dans le monde qui travaillent. Nous voyons des hommes, des femmes et des enfants qui sont les victimes de l'esclavage moderne et nous les voyons chaque jour. Une chose est certaine, nous ne devons pas mettre un terme à notre lutte contre la violence contre les humains. Nous devons continuer de travailler par exemple, avec les projets qui ont lieu ici au sein de cette organisation. Le marché du travail nordique est bien organisé, avec des organisations fortes de travailleurs et d'employeurs qui négocient des conditions sous forme de conventions collectives. Je salue le dialogue tripartite entre le gouvernement et les partenaires sociaux qui a lieu ici à cette conférence sur cette question importante. Ensemble nous devons envoyer un message clair au monde du travail, à savoir la tolérance zéro pour la violence. Nous sommes aussi inquiets de l'égalité entre hommes et femmes au lieu de travail. Après des années de lutte pour que les femmes et les hommes aient un salaire égal pour un travail de valeur égale, le gouvernement d'Islande et les partenaires sociaux, ensemble, ont adopté une norme en matière d'égalité salariale. Selon cette norme, depuis janvier 2018 les entreprises qui emploient plus de 25 personnes sur une base annuelle devront obtenir une certification d'égalité salariale. Et cette loi sera pleinement mise en œuvre d'ici à 2021. Nous espérons que ce nouveau système permettra d'éliminer l'écart salarial entre les hommes et les femmes et sera un exemple de bonnes pratiques dans ce domaine. J'aimerais aussi vous indiquer que d'autres pays nordiques envisagent d'utiliser cette norme pour éliminer cet écart salarial dans leur pays. L'avenir du travail est un des sujets les plus abordés, les plus discutés ces jours-ci. Il y a beaucoup de questions à cet égard. Par exemple, quelle sera l'incidence de l'intelligence artificielle et de l'automatisation sur le travail ? Il y a aussi des modèles évolutifs en matière de travail et de structures de travail, par exemple le recours à des contrats temporaires de plus en plus répandus, ainsi que la multiplication des travailleurs freelance

indépendants. Les gouvernements nordiques en collaboration étroite avec les partenaires sociaux nordiques dès 2017 ont lancé un projet qui se concentre sur les défis futurs du marché du travail. Il vise à analyser la façon dont le travail se présentera dans les pays nordiques en 2030. Des chercheurs vont étudier comment les transformations des marchés du travail et de la production influenceront l'avenir du travail. Dans le cadre de ce projet, il y a eu plusieurs conférences, une à Helsinki en 2016, une autre à Oslo et maintenant en mai à Stockholm. La conférence finale sur l'avenir du travail aura lieu à Reykjavik en avril 2019 avec pour titre « façonner un avenir qui fonctionne pour tous ». Ceci coïncidera avec l'anniversaire de l'OIT. Les résultats intermédiaires permettront d'alimenter les débats nordiques sur la contribution au programme sur l'avenir du travail qui doit être adopté lors de l'anniversaire du centenaire de l'OIT en 2019. Nous espérons que ce projet permettra d'accompagner nos délibérations sur les directions futures pour l'OIT. Merci de votre attention.

M. Owona

Gouvernement (Cameroun)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi de féliciter très chaleureusement, au nom de mon pays le Cameroun, le Président de la conférence ainsi que les membres de son bureau pour leur brillante élection et pour la façon dont sont conduits les travaux placés en cette veille de centenaire de l'OIT sous le signe de l'initiative sur les femmes au travail. Nos félicitations vont aussi au Directeur général, Guy Ryder, pour son rapport de très haute facture sur les réalisations de notre organisation et nous lui assurons ici tout le soutien du Cameroun pour toutes les améliorations en perspective. Les femmes du Cameroun et d'ailleurs sont victimes de discrimination fondée sur le genre ne leur permettant pas de s'assumer pleinement. Cependant, dans mon pays, un cadre légal de protection de leurs droits a été mis sur pied et concerne la ratification des huit conventions fondamentales de l'OIT et celle sur la maternité. Les résultats de la mise en œuvre de ces normes sont palpables : l'égal accès au travail, le libre choix de la profession, l'élimination de la discrimination à l'embauche fondée sur le genre, l'égalité de rémunération, le libre exercice du droit syndical, la protection de la maternité, l'adoption d'une politique nationale du genre et la création d'un ministère de la promotion de la femme et de la famille. Ce ministère veille en particulier à ce que la politique du respect du genre soit reflétée dans le budget de tous les ministères. Dans la pratique, une femme dirige l'une des confédérations syndicales des travailleurs du Cameroun, onze femmes sont membres du gouvernement, plus de 30 pour cent de femmes sont membres du Parlement, Assemblée nationale et Sénat compris. Elles sont même à l'une et à l'autre chambre vice-présidentes. Elles occupent déjà des hautes fonctions préfectorales. Dans l'exécutif des 360 communes de mon pays, on retrouve au moins une femme et c'est ainsi que l'on dénombre des femmes maires et maires-adjointes dans chaque commune camerounaise. Le gouvernement a intégré les représentantes des associations féminines au sein des commissions de dialogue social et des commissions des droits humains et des libertés où elles expriment librement, haut et fort, les points de vue des femmes. Il y a enfin une égalité parfaite dans la délégation gouvernementale que je conduis en ce moment aux travaux de la session en cours. Toutefois, malgré ces avancées significatives impulsées pour l'essentiel par une politique volontariste clairement exprimée par le Président de la République Paul Biya, beaucoup reste à faire, notamment la création des emplois de qualité, la promotion des associations féminines responsables, l'amélioration du cadre juridique, la protection de la maternité et le soutien de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes. Pour y parvenir, l'OIT et ses mandants devraient œuvrer pour que les femmes soient davantage maîtresses de leur temps, pour que leur travail soit reconnu à sa juste valeur et enfin renforcer les moyens d'expression et de représentation de ces dernières, tout en mettant fin à la violence et au harcèlement. Nous pensons que toute violence doit être très sévèrement réprimée et bien sanctionnée. Mesdames et Messieurs, la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décemment se poursuit au Cameroun et le gouvernement est fortement impliqué. En relation avec les partenaires sociaux, nous sommes en train de mettre en place une législation mieux adaptée et plus libérale pour la vie des

syndicats au Cameroun. Je ne doute pas, Mesdames et Messieurs, que les différentes interventions et contributions au débat nous aideront et nous permettront d'améliorer les actions de l'OIT et par ricochet, d'améliorer le quotidien de nos chères populations. Je vous remercie de votre bienveillante attention.

M. Ernerot

Travailleur (Suède)

Monsieur le Président, au nom des travailleurs suédois j'aimerais souligner ce qui suit. L'an prochain, l'OIT va célébrer 100 ans de lutte pour la paix et le travail décent. Les difficultés pour les 100 prochaines années s'annoncent multiples. Populisme, programmes politiques hostiles, emplois précaires et productions extrêmement fragmentées. La technologie est peut-être nouvelle, mais les luttes pour le travail décent et les droits fondamentaux sont les mêmes. L'objectif fondamental de l'OIT depuis sa création a été de lutter pour la paix et de combattre tous les types de désordre. La voie du succès passe par le travail décent, l'équité, la démocratie, l'égalité entre hommes et femmes, la liberté, la sécurité. Pour cette raison, une OIT forte et plus pertinente est essentielle en 2018, plus que depuis très longtemps. Le rapport du Directeur général met en avant le rôle essentiel que l'OIT doit jouer pour lutter contre un monde du travail inéquitable pour les femmes. L'OIT doit être à la tête de la lutte pour l'égalité. Le mouvement mondial #MeToo a montré que des millions de femmes sont harcelées dans leur vie quotidienne. Cette discrimination est évidente partout et cela montre que le harcèlement est très répandu au travail pour les femmes. Il est temps d'arrêter de parler, il faut agir et c'est pourquoi nous, travailleurs de Suède, nous demandons aux gouvernements et aux employeurs de soutenir une nouvelle convention contre le harcèlement et la violence faite aux femmes et aux hommes. Le dialogue social est une pierre angulaire de l'OIT, nous saluons la discussion récurrente sur le dialogue social. L'OIT récemment a montré que des pays comme la Suède avec des partenaires sociaux puissants et le respect des droits des travailleurs, y compris le droit de grève, sont mieux préparés et sont plus résistants en cas de difficulté financière et sociale et indique qu'ils sont très bien notés en matière de productivité et d'égalité. Il y a deux ans à l'assemblée générale des Nations Unies, le Premier Ministre suédois a lancé le concept d'un accord mondial, le Global Deal. Avec plus de 90 syndicats affiliés, cette initiative est sur le point d'arriver à son but. Cet accord mondial signifie ratifier les conventions fondamentales de l'OIT y compris le droit de se syndiquer, de négocier le droit de grève, ainsi qu'une reconnaissance du dialogue social. Pour les employeurs et les entreprises, ceci signifie qu'il faut respecter ces droits dans la pratique, qu'il faut assumer les responsabilités sociales et être prêt à négocier des accords au niveau local, régional ou mondial. Pour les syndicats cela signifie coopérer et assumer la responsabilité sociale dans la négociation, mais aussi contribuer au développement des entreprises. Les travailleurs suédois avec la CSI aimeraient encourager l'OIT et les employeurs non seulement à poursuivre, mais aussi à renforcer leurs efforts pour adopter cet accord mondial dans les discussions ici à la conférence et dans l'examen du programme de développement 2030. Au nom des travailleurs de la Suède, je voudrais exprimer notre solidarité avec les travailleurs de Palestine. Le rapport du Directeur général montre que le travail décent n'est pas une réalité en Palestine, ce qui est alarmant. Nous pensons qu'il faut lutter contre cette spirale de sous-développement. Avec le mouvement syndical mondial, nous condamnons la violence qui a été exercée par Israël la semaine dernière. L'Organisation Internationale du Travail a été créée pour protéger et développer la paix, ce que ne fait pas le gouvernement d'Israël. Il faut mettre un terme à l'occupation et le harcèlement quotidien des civils doit cesser. Les travailleurs de Palestine ne doivent plus être privés du droit au travail décent et à un avenir meilleur. Nous saluons la reconnaissance du gouvernement suédois de la Palestine en tant qu'État et nous pensons que cela permettra d'arriver à une solution à deux états. Nous voulons réaffirmer notre soutien pour trouver une solution durable qui conduira à ce que Israël et la Palestine vivent côte à côte dans la paix et la sécurité. Aujourd'hui tout ce que nous voyons c'est une occupation inéquitable. [vgr INTERRUPTION 5:15]

Mme Mugo
Employeur (Kenya)

Monsieur le Président, Vice-Présidents, je me félicite du rapport très informatif du Directeur général. Il est important d'évaluer le progrès sur la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, à savoir l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme, ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail. La création d'emplois est un facteur essentiel pour le développement de l'Afrique. L'OIT doit appuyer le développement de politiques de l'emploi et des stratégies et devrait consacrer des ressources à leur mise en œuvre. Bien que l'OIT ait demandé l'amélioration du bien-être des travailleurs en Afrique, l'OIT n'a pas suffisamment soutenu un environnement favorable aux entreprises et des conditions qui soutiennent la création d'emplois de qualité et la transition de travail informel en emplois décents. Des initiatives pour soutenir le développement d'entreprise et la durabilité devraient être un élément essentiel du programme pour le travail décent de l'OIT. Les employeurs doivent donc davantage soutenir la promotion d'entreprises et la création d'emplois décents. Sur la protection sociale, je suis d'accord avec le Directeur général dans son rapport, à savoir que malgré les efforts qui ont été faits pour améliorer les prestations sociales, il reste encore beaucoup à faire ; il n'y a pas de solution unique aux difficultés en matière de protection sociale. Toutefois l'OIT peut aider les mandants tripartites à mettre en place des cadres de protection sociale fondés sur de bonnes pratiques. Les mandants de l'OIT doivent travailler de façon collaborative pour trouver des solutions concrètes en vue de renforcer les prestations sociales. Quoiqu'il en soit, ceci doit être fait sans accroître le coût de fonctionnement des entreprises et sans imposer des charges réglementaires très lourdes sur les entreprises comme certains gouvernements le proposent. Dans le monde en développement, le dialogue social et le tripartisme sont importants pour un bon fonctionnement du secteur de l'emploi et du travail. Il doit y avoir une corrélation étroite entre l'état du dialogue social et le tripartisme et l'état de paix et d'harmonie sociale. Renforcer le dialogue social formel et informel et les institutions dans ce domaine devrait être une priorité. À cet égard, le rôle des partenaires sociaux et leur droit de représenter leurs membres devraient être reconnus et respectés. Certains gouvernements ont fait des efforts pour exclure les partenaires sociaux des institutions tripartites comme les conseils de sécurité sociale où ils jouent un rôle essentiel pour améliorer les conditions de travail. Ces efforts vont à l'encontre des objectifs voulus. L'appui de l'OIT est nécessaire pour sensibiliser et protéger la liberté syndicale pour les employeurs et les travailleurs dans leurs organisations. Le Directeur général dans son rapport indique que peu de femmes sont parvenues au sommet des entreprises, de la hiérarchie des entreprises. En outre, les femmes continuent d'avoir des emplois faiblement payés et continuent d'être victimes de violence et de harcèlement au travail. Nous pensons que pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail en pleine évolution, il faut réduire l'écart entre les aspirations des femmes et la réalité, leur réalité, sur le marché du travail. Il est intéressant de relever que la majorité des hommes et des femmes dans le monde souhaitent que les femmes travaillent dans des emplois rémunérés. Il faut donc donner aux femmes les compétences et les capacités appropriées pour leur permettre d'avoir accès à de meilleurs emplois. Nombre de fédérations d'employeurs en Afrique mettent en œuvre des programmes, comme le programme destiné à l'avenir des femmes, qui visent à renforcer les capacités des femmes à occuper des emplois dirigeants dans les entreprises et ailleurs dans la société. Pour cela, il faut un recrutement équitable, des politiques de rémunération équitables, des modes de travail souples et des soutiens pour les jeunes femmes. L'OIT doit soutenir ces initiatives dans les pays en développement pour renforcer l'employabilité des femmes et réduire les inégalités dans ce domaine. Les employeurs estiment que c'est une responsabilité partagée, que les gouvernements ont un rôle à jouer. Une approche purement juridique qui augmente les charges réglementaires et impose la responsabilité aux entreprises doit être évitée. Les gouvernements et les pouvoirs publics doivent concevoir des encouragements et un ensemble de politiques qui soutiennent les efforts des employeurs. Les initiatives prises par les

employeurs risquent d'échouer si les gouvernements ne jouent pas aussi un rôle efficace pour assurer aux femmes l'accès à l'emploi. Merci Monsieur le Président.

Mme Mathys

Gouvernement (Bénin)

Monsieur le Président de la conférence, Monsieur le Président du conseil d'administration, Monsieur le Directeur général du Bureau International du Travail, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation, Mesdames et Messieurs. Le rapport du Directeur général du BIT intitulé « Initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité » rappelle aux états membres de façon opportune la nécessité de prendre des initiatives pour limiter les contraintes de la femme au travail dans le monde. Ce rapport révèle sans détours les contraintes majeures auxquelles les femmes sont soumises dans le milieu du travail. Au nombre de celles-ci nous pouvons citer : la longue durée du temps de travail, l'inégalité des traitements dans la profession, la question de la faible représentativité des femmes en termes de répartition des quotas pour le partage de responsabilité et de pouvoir dans le milieu du travail, voire politique, le harcèlement sexuel constaté dans les entreprises et dans les services publics, etc. Monsieur le Président, la délégation du Bénin reste d'avis et soutient que les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées sont réelles. Des initiatives ont été prises par les états et les institutions internationales en termes de politiques et stratégies dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de la représentativité et de la participation des femmes aux élections législatives, communales, voire présidentielles. Mon pays, le Bénin, pays des femmes amazones de l'ex-Dahomey, qui ont démontré leur bravoure dans la période du 17^{ème} au 19^{ème} siècle, est bien conscient que lorsque les opportunités et les moyens sont offerts aux femmes, elles déploient leur plein potentiel et sont capables de réaliser de grandes prouesses. Aussi, le gouvernement du Bénin, avec quelquefois le concours des partenaires techniques et financiers, a-t-il mis en place des programmes en faveur de la femme et son autonomisation. C'est ainsi que dans le programme d'action du gouvernement pour la période 2016-2021 intitulé le « Bénin révélé », le programme dénommé « Programme d'autonomisation économique de la femme et de la promotion du genre » (PAEF-PG) doté de ressources subséquentes et de mécanismes de suivi des bénéficiaires, commence à faire le bonheur de milliers de femmes. En outre, d'autres programmes ont été mis en place avec des objectifs multiples et opérationnels qui impactent positivement la femme et sa vie dans plusieurs domaines. Monsieur le Président, s'agissant de la problématique du harcèlement de la femme dans le milieu du travail, le Bénin a adopté la loi numéro 2006-19 du 5 septembre 2006 qui vise à sanctionner les auteurs du harcèlement sexuel et à protéger les victimes. Monsieur le Président, la création d'une nouvelle économie de soins à la personne fondée sur le travail décent, qui est l'une des recommandations contenues dans le rapport du Directeur général, peut contribuer de manière significative à la dynamique de l'égalité du genre. Faire en sorte que les femmes gèrent mieux leur temps est une mesure pertinente et louable mais au-delà, il importe que les législations nationales tiennent compte de la diversité des situations de la femme en milieu professionnel et du niveau de développement de chaque pays. Monsieur le Président, à notre sens reconnaître le travail des femmes à sa juste valeur quel que soit son niveau d'intervention demeure salutaire. Il est donc impératif que des mesures normatives hardies sont prises pour combattre ce phénomène rampant et d'autres faits, attitudes, pesanteurs sociologiques, culturelles et psychologiques. Monsieur le Président, il est important que les problématiques socio-économiques récurrentes, telles que l'emploi des jeunes en lien avec la question des diplômés sans emploi dont l'effectif est en pleine croissance, la formation professionnelle, le développement de l'économie informelle à forte valeur ajoutée dans nos pays, les pires formes de travail des enfants, la protection sociale, le dialogue social et la négociation collective ne soient pas occultées en termes de partage de ressources à leur affecter par la communauté internationale. Monsieur le Président, nous apprécions hautement les réalisations et initiatives de notre organisation commune l'OIT. Il est vivement recommandé que le changement de paradigme de l'OIT pour le prochain centenaire, intègre les réalités

contemporaines du monde du travail. Enfin je voudrais remercier le Directeur général du BIT et ses collaborateurs pour l'immense travail abattu et pour leur assistance technique et financière en faveur des états membres y compris mon pays, la république du Bénin. Que vive l'Organisation Internationale du Travail ! Que vive la paix sociale dans le monde ! Que vive le Bénin ! Je vous remercie.

M. Choubey
Employeur (Inde)

Monsieur le Président, chers délégués, chers conseillers, mes amis de l'Inde, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un très grand plaisir de pouvoir m'adresser au cours de cette séance plénière de l'OIT. Je suis heureux de pouvoir vous parler ici au nom d'1,3 milliards de personnes, le pays de Mahatma Gandhi. Je voudrais remercier le Directeur général pour ses remarques préliminaires et pour son rapport concernant les femmes dans le monde du travail et l'initiative pour l'égalité hommes-femmes qui doit marquer notre dialogue social et le tripartisme. L'Inde est sur la voie du développement économique, le Produit Intérieur Brut représente actuellement 2,5 trillions de dollars et devrait atteindre 6 trillions de dollars d'ici 2030. Nous avons un taux de croissance de 7,7 pour cent de croissance au cours de l'année 2018-2019. C'est le taux de croissance le plus rapide du monde. Et nous essayons de réaliser cette croissance conformément aux revendications de l'OIT, à savoir des emplois verts, la protection sociale, lutte contre le changement climatique, qualifications, parité hommes-femmes et développement des petites et moyennes entreprises. Nous essayons d'intégrer ces dimensions dans notre croissance économique en tenant compte des conventions de l'OIT. Le chômage a dépassé dans notre pays 200 millions de personnes en 2017 et devrait atteindre 212 millions de personnes en 2019. 60 millions d'emplois ont été perdus depuis la crise économique de 2008. Le chômage a été stabilisé, mais reste extrêmement élevé. Les PPTD 2018-2019 de l'Inde mettent l'accent sur des emplois de meilleure qualité, sur la protection sociale et sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. L'Inde s'engage à réaliser ces objectifs. Les emplois verts supposent une qualification différente et les pays en voie de développement, y compris l'Inde, pourraient faire beaucoup mieux si le protectionnisme était aboli, notamment du côté des pays développés. Il faut permettre aux travailleurs de migrer, et ce faisant, ils contribueront aussi à développer les économies des pays auxquels ils ont émigré. Skill India est un programme que nous avons lancé en 2015 et qui s'adresse à 400 millions de personnes d'ici 2022. La formation continue a été lancée dans 2 400 écoles et permet à de très nombreux étudiants de bénéficier de ces programmes. Les employeurs se sont engagés dans ce programme. L'égalité des genres est un aspect essentiel et un droit humain, et il faut lutter contre la violence et le harcèlement qui pèsent sur le monde du travail. L'Inde considère qu'il s'agit ici d'une offense criminelle. L'Inde avec l'OIT s'engage à lutter contre toutes ces violences et à œuvrer pour un meilleur développement. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite beaucoup de succès dans vos pays.

M. Pyi Thit Nyunt Wai
Travailleur (Myanmar)

Me référant à la 332^e session du conseil d'administration et au rapport de cette instance du mois de mars 2018, je voudrais dire que nous sommes fiers de pouvoir dire que nous n'avons plus à signaler de travail forcé dans notre pays, et nous devons dire que nous nous basons sur l'expertise internationale. Il existe encore quelques formes de travail forcé, mais nous sommes très proches de l'éradication. Notre nouveau code du travail nous sert de base pour ces initiatives. En 2015, après avoir mis en œuvre la convention de l'OIT, nous avons réalisé le dialogue tripartite, nous avons instauré des groupes de travail technique pour la protection sociale et pour les PTT. Myanmar vise une approche tripartite, et nous avons aussi, grâce à ce processus tripartite, réalisé un salaire minimum. Nous réalisons les PTT ; le ministre du travail et les employeurs et notre organisation syndicale ont contribué à réaliser

cela en un laps de temps très court, à savoir cinq années. Au travers de ce processus tripartite, nous avons aussi réformé notre code du travail. C'est donc un mouvement démocratique, mais nous n'irons pas de l'avant si les législateurs continuent à se référer à une législation obsolète qui n'a pas marché au cours des trente dernières années. Si cette législation continue d'être appliquée, tous nos efforts ne pourront pas aboutir. La justice ne considère pas encore les nouvelles formes de travail. Par exemple, des travailleurs qui travaillaient sur une plateforme offshore ont eu recours à la Cour Suprême pour violation de leurs conditions de travail, et on leur a rétorqué que leurs plaintes n'étaient pas recevables car à l'époque où la loi a été promulguée, à savoir en 1951, cette forme de travail n'existait pas. Donc les travailleurs qui sont des citoyens ne sont pas protégés par la loi elle-même, et c'est ce manque de responsabilité des autorités qui mine la paix économique et sociale. Chez nous, la Cour d'arbitrage est l'instance la plus élevée. Or, lorsque la Cour d'arbitrage force une entreprise à réemployer un travailleur licencié, l'entreprise a la possibilité d'échapper à cette sentence en payant 1 000\$. La liberté syndicale, le dialogue social ne sont souvent pas compris par les acteurs du monde du travail, ainsi que par les législateurs. Les travailleurs du Myanmar demandent à l'OIT d'ouvrir un bureau dans leur pays afin de conforter l'attention accordée au dialogue social. Le droit à la liberté syndicale et à la grève correspond à la loi, mais n'est pas toujours respecté. Il y a quelques jours, notre ministre de l'éducation a dénié pouvoir présenter les griefs dans le cadre de discussions politiques ou de séminaires dans les universités. Ceci mine la situation dans notre pays, et nous nous demandons si notre pays n'est pas en train de retourner à une époque noire. Il faut tenir compte des nouvelles conditions de travail, des nouveaux emplois sur le marché du travail qui ne sont pas encore intégrés par les nouvelles lois. Par exemple, nous avons récemment une action de protestation de 100 conducteurs qui travaillaient pour une compagnie qui n'était pas soumise au code du travail. Nous regrettons également que les PPTD n'aient pas encore été signés dans leur intégrité entre le Myanmar et l'OIT. Nous pensons qu'il faut aussi créer un mécanisme d'arbitrage concernant le marché du travail ; l'OIT pourrait ici apporter une aide précieuse. Nous sommes un pays dans une transition démocratique. Il nous faut un mécanisme de dialogue social, et pour ce faire, nous avons besoin de l'expertise de l'OIT afin que tous les partenaires sociaux et acteurs sur le marché comprennent les enjeux. Merci.

M. Alhalwachi

Travailleur (Bahreïn)

Je voudrais d'emblée vous féliciter pour votre élection, Monsieur le Président. Chers délégués de la conférence, je voudrais féliciter cette organisation qui représente le parlement du travail de par le monde et qui fêtera son centième anniversaire l'année prochaine en 2019. Comme Monsieur Guy Ryder, le Directeur général, l'a dit, nous allons faire de cet événement un événement historique. Il s'agit d'une organisation qui a toujours été un forum pour le dialogue social entre les partenaires sociaux. Cette organisation a à son actif de nombreuses réalisations et a relevé de nombreux défis, organisation qui assure la promotion du tripartisme, qui est vraiment le grand acquis de cette organisation. Selon le point 5 de l'agenda, nous parlons de l'adoption d'un instrument de lutte contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Notre fédération appuie l'adoption d'un instrument obligatoire, à savoir une convention appuyée par une recommandation pour garantir la protection des hommes et des femmes contre toute forme de violence et de harcèlement. Au niveau national, nous voudrions dire que l'accord tripartite entre les partenaires sociaux et le gouvernement au Bahreïn existe depuis quatre ans, depuis le 10 mars 2014. Cet accord a été réalisé sous les auspices de l'OIT et constitue un modèle pour la coopération des partenaires sociaux. Malheureusement, nous constatons aujourd'hui qu'il existe des lacunes dans la mise en œuvre de cet accord dans le travail du comité tripartite qui a été instauré. Les travailleurs d'aujourd'hui ne se sentent plus protégés et l'organisation est appelée à jouer le rôle qu'elle jouait de par le passé, notamment par le biais de comités d'experts. Le 10 mars 2014 fut adoptée une résolution renforçant le travail de cette organisation en mettant en œuvre le rôle de cet accord pour garantir la protection des travailleurs qui ont été licenciés depuis plusieurs

années, et garantissant aussi la sécurité sociale, la protection des travailleurs, notamment contre le licenciement. Il est important de dire que le MOU entre les trois partenaires concernant la mise en œuvre du PPT au Bahreïn, ce mémorandum, n'a pas été mis en œuvre bien qu'il ait été signé dès 2010. Ce MOU en appelle aux partenaires à réaliser les conditions de travail décentes sur la base de la dignité et de la justice sociale. L'organisation aujourd'hui définit une vision pour l'avenir. Or, il nous faut constater que les programmes de travail décent qui ont été adoptés au Bahreïn peinent à être mis en œuvre. J'en appelle à l'OIT à jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre de ce MOU. La signature d'un tel mémorandum n'est pas une fin en soi ; il faut veiller à sa mise en œuvre. En conclusion, je voudrais aussi féliciter le Directeur général pour ce qu'il a dit dans son rapport concernant les territoires occupés. Il a renvoyé à la grande tragédie vécue par les travailleurs dans cette région du monde : chômage, exclusion du marché du travail ; et nous en appelons à cette conférence de trouver une solution à cette grande tragédie. Le Directeur général a dit devant les travailleurs que nous devons passer des paroles à l'acte et les travailleurs du Bahreïn rejettent les décisions qui font de Jérusalem la capitale d'Israël. Le peuple palestinien a un droit à exprimer son identité et à préserver Jérusalem comme sa capitale. Dieu vous bénisse. Merci.

Mme Sanjaa

Gouvernement (Mongolie)

Monsieur le Président, chers délégués, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un grand honneur d'avoir la possibilité de me prononcer au nom du gouvernement de la Mongolie à l'occasion de la 107^e session de la Conférence internationale du travail. Cette année est marquée par le 50^e anniversaire du moment où la Mongolie est devenue membre de l'OIT. Au cours des 50 dernières années, la Mongolie a ratifié 20 conventions, y compris les huit conventions fondamentales concernant la liberté syndicale, les négociations collectives et l'élimination du travail forcé. En Mongolie, nous avons renforcé les mécanismes tripartites, la protection sociale ainsi que la lutte contre le chômage. En 2016, le parlement de Mongolie a adopté la vision 2030 en faveur du développement durable qui fixe des objectifs nationaux concernant le développement durable, y compris l'éradication de la pauvreté, l'égalité hommes-femmes, le travail décent et la croissance inclusive. En réalisant ces objectifs, nous avons défini la vision 2030 pour le développement durable. Le gouvernement de la Mongolie a appuyé toutes les initiatives qui ont été lancées sous la direction du Directeur général. Aujourd'hui, notre monde du travail doit faire face à de nombreux défis, y compris des changements technologiques, le changement climatique, l'inégalité hommes-femmes, participation réduite sur le marché du travail et changements démographiques. Dans ce contexte, le gouvernement de Mongolie entreprend des initiatives visant à réaliser l'emploi décent, mettant en œuvre les politiques recommandées par cette organisation. Nous faisons partie d'une région qui est encore peu développée économiquement et nous nous efforçons néanmoins de faire participer davantage les personnes handicapées et les femmes sur notre marché du travail. Dans ce contexte, le mémorandum concernant la mise en œuvre du second programme pour le travail décent a été signé le 6 décembre 2017 entre le Ministre du travail et de la protection sociale de Mongolie, la confédération syndicale de Mongolie et le gouvernement. L'objectif de ce mémorandum est de créer des conditions de travail décentes et de permettre la mise en œuvre des conventions de l'OIT. Nous considérons l'importance toute première de l'égalité entre hommes et femmes ; nous avons décidé de mettre en œuvre la loi concernant la parité en 2011. Le gouvernement de Mongolie a ce faisant reconnu l'importance de la parité, de la lutte contre la violence et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, et la nécessité d'une égalité des salaires. Dans ce contexte, le projet actuel de notre nouvelle loi sur le travail inclut aussi des dispositions spécifiques concernant la liberté syndicale, la non-discrimination, ainsi que l'abolition du travail des enfants, la lutte contre le harcèlement. Dans le cadre de la réforme du code du travail, nous prévoyons également la ratification de la convention 81 et 129. Je voudrais exprimer ici le soutien de la Mongolie au

travail réalisé par l'OIT, notamment concernant la lutte contre la violence et le harcèlement sous forme d'une recommandation. Je vous remercie de votre attention.

M. Kollie

Gouvernement (Liberia)

Monsieur le Directeur général, chers délégués, je voudrais tout d'abord vous transmettre les meilleurs vœux de Son Excellence Monsieur George Mannah Weah, du gouvernement et du peuple de la République du Liberia. Je voudrais vous remercier de nous avoir invités dans le cadre de la 107^e session de l'OIT. Nous vous remercions également Monsieur le Directeur général de l'accueil très chaleureux qui nous a été réservé. L'histoire du Liberia est l'histoire d'un pays qui est marqué par une crise civile qui a duré 14 ans. En tant que peuple, nous sommes déterminés à réaliser un meilleur avenir, à essayer de récolter les dividendes de la paix, mais nous restons un état fragile. Dans ce contexte, le Liberia a lancé un programme de reconstruction de façon subséquente à l'inauguration d'un nouveau gouvernement au mois de janvier 2018. Dans le cadre de ce programme de reconstruction, nous comptons également mettre en œuvre le programme de travail décent de 2015, ainsi que des meilleures pratiques de travail, des normes et procédures y afférents. Nous réalisons que nous vivons dans un monde qui dépend très largement du monde des affaires et de l'industrie qui assurent le progrès de nos nations. En tant que Ministre du travail, nous avons pris toute une série d'initiatives pour essayer de relever les nombreux défis auxquels est confronté le secteur du travail au Liberia. Certaines de nos initiatives de base sont les suivantes : garantir aux travailleurs la protection sociale, assurer leur participation dans les institutions et dans les processus du dialogue social, créer un cadre réglementaire qui permet de réaliser le travail décent au Liberia, mettre en œuvre nos obligations en tant que pays membre de l'OIT, réduire les obstacles à la compétitivité de notre monde des affaires, promouvoir le développement économique et la croissance. Afin de réaliser la mise en œuvre de nos initiatives, je veillerai au cours de mes fonctions à renforcer le comité tripartite national, cette instance qui conseille le Ministre du travail concernant les affaires afférentes au marché du travail. Le gouvernement, les employeurs et les travailleurs sont les participants à ce comité tripartite national. Il est dans notre intention également de convoquer une conférence nationale du travail pour revoir le code du travail et pour lancer un programme de réformes au Liberia. Dans ce contexte post-conflit, une culture de dialogue social, de paix et de stabilité sociale est indispensable. Pour ce faire, nous voulons conforter la gouvernance dans le secteur du travail. Pour ce faire, le gouvernement, les travailleurs et les employeurs doivent reconnaître que le dialogue social est un mécanisme qui permet de résoudre des problèmes économiques et sociaux, qui permet de faire progresser le contexte social et la paix industrielle, et en un mot, qui permet le progrès économique. Nous pensons que, dans ce contexte, nous avons besoin également de l'assistance de l'OIT. En conclusion, nous voudrions souligner que nos efforts sont de donner à notre peuple davantage de liberté, de prospérité et donc de bien-être. Pour ce faire, nous assurons à cette assemblée que nous allons réaliser deux objectifs, deux intentions. Premièrement, nous allons continuer à inclure tous les acteurs du marché du travail – nous essayons de promouvoir ce faisant les problèmes qui sont les nôtres. Deuxièmement, nous nous engageons à mettre en œuvre les conventions, les accords, les protocoles de l'OIT. Nous voudrions vous remercier encore une fois pour votre invitation.

Mme Kadri

Gouvernement (République arabe syrienne)

Monsieur le Président, Ministres, Chefs de délégation, la République arabe syrienne tenait à participer de façon constructive et efficace aux réunions de cette conférence pour traiter les questions à l'ordre du jour. Elle s'est toujours engagée à défendre la constitution et les conventions de l'OIT. Elle a toujours cherché à assurer la dignité humaine et la justice sociale. Mon pays a rencontré beaucoup de difficultés. Depuis sept ans, il y a une guerre

féroce et injuste contre mon pays, financée par des pays étrangers et qui a mobilisé les groupes terroristes les plus dangereux. Il y a eu aussi des mesures unilatérales contre le peuple syrien, contre le droit international. Les organisations terroristes ont mis en œuvre des plans pour saper la production et les services qui avaient été construits par le peuple syrien pendant des décennies. Nous voulons retrouver notre stabilité et notre sécurité, et assurer des conditions de travail et de vie décentes à nos citoyens pour leur permettre de revenir dans l'emploi. Nous avons lancé la reconstruction économique, nous avons relancé des projets de développement pour la Syrie dans la période d'après-guerre dans un cadre global, et nous avons consacré une grande partie de nos efforts au renforcement des systèmes sociaux, y compris le programme de travail décent ; nous avons réactivé les possibilités d'emploi dans le cadre de ce projet. Alors que nous parlons ici, le Golan est toujours occupé, et les travailleurs du Golan occupé souffrent toujours de politiques discriminatoires qui les empêchent de créer des entreprises et de bâtir des projets économiques ; ils n'ont pas de possibilité de travail décent, alors que c'est un droit fondamental. Le titre du rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés sous le titre « Meilleure intégration du Golan syrien » n'était pas un choix très heureux. Il aurait été préférable de mentionner clairement qu'il y avait des mesures arbitraires prises par des entités d'occupation. Il aurait fallu parler de la souffrance des travailleurs syriens dans le Golan occupé. Nous aurions aussi aimé voir une mention des pratiques des autorités israéliennes en Palestine qui vont à l'encontre des conventions internationales et du droit international, ainsi que de toutes les résolutions adoptées. Il faut qu'Israël mette un terme à son occupation et à ses crimes plutôt que de parler de l'intégration du Golan occupé. Nous revoyons nos normes en matière de travail décent et nous renforçons les préceptes de la Constitution qui garantissent l'égalité des chances entre citoyens, et ceci en harmonie avec les engagements vis-à-vis de l'OIT. Nous avons un comité de dialogue tripartite qui a consacré le dialogue social tripartite dans la pratique et dans la législation. Nous travaillons à l'emploi pour les femmes et nous garantissons les éléments de sécurité. Nous avons aussi élaboré un grand nombre de pratiques pour assurer un marché du travail plus fluide et nous sommes en train de réorganiser le marché du travail en nous concentrant sur les besoins de reconstruction du secteur industriel. Nous mettons l'accent sur la formation, sur le renforcement des PME, et nous voulons permettre aux personnes handicapées d'intégrer le marché du travail. Nous soutenons l'initiative sur l'avenir du travail qui doit ouvrir les portes vers un monde nouveau. Par ailleurs, l'initiative sur les femmes au travail, la défense de l'égalité qui figure à l'ordre du jour, est soutenue par la Syrie. Nous appuyons le rapport du Directeur général et nous demandons davantage d'égalité. Nous voulons que l'on continue de lutter pour avoir de meilleures normes dans ce domaine. Malgré nos difficultés, nous faisons des efforts pour atteindre les ODD, notamment l'ODD 8. Pour conclure, nous vous souhaitons plein succès pour cette conférence, et nous souhaitons que l'OIT revienne en Syrie après une absence pratiquement complète depuis quelques années, et nous souhaitons une fois encore plein succès à cette conférence. Nous sommes heureux d'annoncer que pendant cette session, nous allons signer un protocole d'accord avec l'OIT pour mettre en œuvre un plan visant à combattre les pires formes de travail des enfants, et nous souhaitons que l'OIT revienne en Syrie. Nous souhaitons encore plein succès à cette conférence. Nous remercions tout le personnel de l'OIT du travail de préparation accompli. Merci.

M. Puga

Travailleur (Panama)

Merci, Monsieur le Président. La délégation des travailleurs du Panama reconnaît la grande pertinence des concepts exprimés dans le rapport du Directeur général à propos de l'initiative relative aux femmes au travail, un élan en faveur de l'égalité. De même, nous nous félicitons de la vision de l'OIT sur l'importance du dialogue social et du tripartisme présentée dans le rapport n° 6 de cette 107^e Conférence Internationale du Travail. Il est certain que l'on ne peut pas atteindre la justice sociale dans nos pays sans équité dans le monde du travail et dans la société où la participation des femmes sur le marché du travail

est de 30 pour cent moindre que la participation des hommes. Ces écarts d'inégalité perdurent au Panama, et ceci contre les femmes et certains groupes spécifiques comme les jeunes. Beaucoup de travailleurs ne peuvent toujours pas exercer leurs libertés syndicales, négocier collectivement et jouir d'autres droits du travail. L'inégalité entre les sexes persiste et il y a beaucoup de discrimination et de déni de droit pour les femmes. Les femmes restent moins bien payées pour un travail de même valeur, alors que les femmes ont des responsabilités ménagères et pour la reproduction. Il faut lutter contre cette tendance qui existe dans beaucoup d'entreprises et organisations publiques et privées. C'est pourquoi il faut des campagnes de sensibilisation pour lutter contre ces valeurs négatives. En même temps, il faut une inspection du travail plus énergique, qui respecte les principes et les droits fondamentaux au travail. Nous ne pouvons pas admettre qu'au Panama, un travailleur sur cinq du secteur privé et 70 pour cent des travailleuses du service domestique ne cotisent pas à une assurance santé et à la sécurité sociale. Ces personnes risquent de ne pas jouir d'une pension de retraite à l'avenir. Au Panama, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective ne sont qu'une illusion pour plus de 80 pour cent des travailleurs salariés, surtout dans des secteurs clés comme la banque, le secteur public, le commerce, où il y a des violations des droits fondamentaux. L'État et le secteur privé ont une dette sociale vis-à-vis des travailleuses et des travailleurs. L'État doit instaurer le dialogue social comme un mécanisme permettant d'atteindre la réalisation d'aspirations légitimes. Il faut aller au-delà des déclarations de bonnes intentions et il faut de véritables résultats. On a adopté par consensus tripartite, il y a deux ans, une initiative pour reconnaître les droits à la liberté syndicale et à la négociation collective aux travailleurs du secteur public. Pourtant, il n'existe toujours pas de normes adoptées, et il n'existe pas non plus de ressources. Les travailleurs du Panama espèrent de l'État un engagement réel et effectif pour la réalisation du huitième objectif du développement durable des Nations Unies, qui vise à une croissance économique soutenue, inclusive et durable, et qui vise aussi le plein emploi et un emploi productif, ainsi que le travail décent pour tous. Le Panama a connu une croissance économique marquée depuis dix ans. Néanmoins, c'est le deuxième pays qui a la pire répartition de revenus en Amérique latine. Par ailleurs, la pauvreté dans les campagnes touche la moitié des foyers, surtout dans les zones où habitent les autochtones. Il faut revoir cette mauvaise répartition de la richesse dans la société du Panama et il faut une plus grande justice sociale qui aille au-delà des déclarations purement formelles. Monsieur le Président, les travailleurs du Panama répètent qu'ils veulent lutter et dialoguer pour construire un avenir plus prospère pour toutes et tous. Un avenir dans lequel le travail décent est une réalité dans une société plus juste et égalitaire. Au début du centenaire de l'OIT, nous tenons à répéter cela. On doit renouveler l'engagement pour la justice sociale dans le monde. Merci.

M. Al-Saadi
Employeur (Irak)

Excellence, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations des employeurs et des travailleurs, Mesdames et Messieurs. Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de la perspective du centenaire de l'OIT. Je voudrais également féliciter tous mes collègues qui nous permettent de discuter le rapport du Directeur général et les différentes initiatives de l'OIT. C'est une tâche extrêmement sérieuse que nous devons réaliser si nous voulons relever les défis dans le monde du travail, au vu des changements qui affectent notre monde et qui ont des conséquences sur la productivité et la prospérité. Nous voudrions remercier l'OIT pour le soutien que cette organisation nous a accordé dans la définition de nos politiques. Ainsi, nous avons pu améliorer les services que nous pouvons proposer aux partenaires sociaux. Concernant la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, nous voudrions condamner la décision prise par le gouvernement des États-Unis de transférer son ambassade à Jérusalem, au vu de la réaction que ceci peut provoquer chez les Chrétiens et les Musulmans. Ceci a un impact sur toute la région et nous souhaiterions que la communauté internationale accorde davantage de soutien aux employeurs arabes qui ont à faire face à des situations exceptionnelles vu le contexte.

Mesdames et messieurs, au cours des 25 dernières années, notre région a été impactée par de nombreux conflits, en commençant par la guerre irano-irakienne il y a une vingtaine d'années et jusqu'en 2003, et ensuite les attaques et crises qui ont été déclenchées par l'État islamique. Toutes ces crises ont détruit nos infrastructures et ont laissé beaucoup de femmes et d'enfants seuls. C'est un défi que nous devons relever, notamment au vu de la destruction que toutes ces crises ont entraînée, à savoir notamment un très fort taux de chômage dans le monde arabe, à savoir le double du taux du chômage international. Nos marchés du travail sont extrêmement instables, au vu de la réduction des prix du pétrole et au vu de l'insécurité. Nos gouvernements ont eu à faire face à de nombreux obstacles pour résoudre ces problèmes et pour essayer d'aider ces régions qui, par le passé, étaient contrôlées par l'État islamique. Dans ces zones, l'économie informelle s'est accrue de façon très importante, notamment auprès des jeunes qui constituent 20 pour cent de la force de travail en Irak. Le marché du travail en Irak ne peut pas fournir des emplois adéquats, notamment aux femmes. Il est donc très important de mettre l'accent sur le secteur privé afin que celui-ci puisse y développer son potentiel. Ceci devrait être fait en coopération et en coordination avec les travailleurs afin de respecter les intérêts des employeurs et des travailleurs, et afin de prendre en compte les différentes initiatives promulguées par l'OIT. En Irak, nous travaillons en partenariat avec le Ministère du travail et nous aidons ce ministère à mettre en œuvre la politique du travail national – une politique que nous actualisons régulièrement. Le gouvernement d'Irak a également ratifié la convention 87 portant sur la liberté syndicale et a défini des stratégies pour promouvoir le secteur privé. Mais nous avons besoin de mesures plus concrètes et plus globales, un plan de développement global, afin que nous puissions réaliser réellement le travail décent en Irak. C'est un besoin national et une condition sine qua non si nous voulons réaliser les ODD. Il nous faut une meilleure gouvernance du marché du travail. Pour ce faire, il nous faut aussi améliorer le système de formation, de qualifications, afin d'augmenter la productivité du secteur privé. Nous avons besoin également d'une politique nationale qui tienne compte du secteur privé, de ses besoins, et qui permette de lutter aussi contre l'économie informelle qui a tendance à croître. Mesdames et messieurs, le plan de développement national qui a été défini pour la période 2018-2022 a été défini en coopération avec le secteur privé et nous espérons que le secteur privé pourra vraiment apporter sa contribution pour le développement et la diversification de notre économie, afin d'attirer davantage d'investissements, car ces investissements sont indispensables au vu des politiques d'austérité auxquelles nous avons dû faire face par le passé. Le gouvernement irakien a essayé d'attirer le maximum d'investissements et a également organisé toute une série de conférences internationales pour attirer les investisseurs en Irak. Une de ces conférences a été la conférence qui a été organisée en 2017 au Koweït, et qui était destinée à recevoir un soutien des différents pays pour cette période de reconstruction après la période de l'État islamique. Et ceci est absolument indispensable afin que la situation dans notre pays puisse s'améliorer. Nous souhaitons donc une coopération renforcée avec l'OIT ... [vgr INTERRUPTION 7:20] Merci.

M. Kasaila

Gouvernement (Malawi)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais transmettre les meilleurs vœux de Son Excellence le Président de la République du Malawi, Prof. Arthur Peter Mutharika, et du peuple du Malawi à la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail. Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, ainsi que votre bureau, pour votre élection. Je voudrais également féliciter le Directeur général pour ses rapports bien documentés et très enrichissants. Ma délégation approuve ces rapports. En effet, ces rapports nous aident à faire face à la réalité à laquelle sont soumises beaucoup de femmes dans le monde du travail. Elles sont marginalisées et l'initiative du Directeur général, à savoir les femmes dans le monde du travail, ainsi que l'initiative du centenaire de l'OIT sont des contributions clés dans notre politique pour lutter contre l'inégalité entre hommes et femmes. Ma délégation approuve ces rapports. Monsieur le Président, lutter contre l'inégalité des

hommes et des femmes est au centre de la politique du Malawi. Nous reconnaissons que l'égalité entre hommes et femmes est un droit humain de base si nous voulons réaliser la justice sociale. Il nous faut promouvoir cela, et c'est ce que nous faisons dans notre politique qui inclut la constitution de la République, la politique du jour national de 2016, la loi sur l'égalité de genre de 2013 et la vision de 2020. L'objectif est de garantir que le Malawi devienne une société plus juste, plus équitable, notamment en ce qui concerne les filles et les femmes. L'égalité entre hommes et femmes et la loi qui soutient cette égalité intègrent l'intégration au niveau de la justice, la responsabilisation, la dignité et la possibilité pour les hommes et les femmes de jouer leurs fonctions dans la société. La loi interdit également la violence et le harcèlement. Parmi d'autres instruments, le Malawi a également développé la politique pour la jeunesse, la loi portant sur l'emploi national. Monsieur le Président, malgré tous ces efforts consentis, l'inégalité de genre continue à prendre différentes formes, notamment au niveau de la santé, de l'éducation et du travail. Pour cette raison aussi, le Malawi continue à compter parmi les mauvais élèves de l'index sur l'inégalité de genre des Nations Unies. Réaliser la participation des femmes sur le marché du travail est un des aspects critiques qui concerne mon pays, et le chômage des femmes est plus important que le chômage des hommes. Il nous faut aussi formaliser le secteur informel pour garantir une création d'emplois décents et la réalisation de la sécurité sociale. En ce qui concerne les différences de salaires, il faut noter que le travail domestique continue à ne pas être évalué de façon correcte ; le travail domestique est souvent considéré comme étant insignifiant. Le gouvernement du Malawi a récemment lancé la campagne 50/50 qui vise à accélérer la représentation des femmes dans les processus décisionnels et ceci dans tous les secteurs de l'économie. L'égalité des hommes et des femmes doit inclure aussi l'éducation, la santé, et il faut sous-tendre ces mesures par des budgets adéquats. Nous visons à garantir une meilleure représentation des femmes dans les processus décisionnels ; pour ce faire, nous voulons aussi assurer un meilleur accès des jeunes filles à des programmes de formation qui ont été définis dans le cadre d'un programme phare dans notre pays. Nous souhaitons assurer aussi leur accès à la santé reproductive, à l'école et dans les activités productives de l'économie. Nous incluons aussi dans ces démarches le changement climatique. Ce faisant, nous assurons un partenariat avec tous les acteurs en présence. En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais remercier encore une fois le Directeur général pour les rapports et pour l'accompagnement que l'OIT accorde aux pays membres en essayant de réaliser l'égalité entre hommes et femmes. Je vous remercie de votre attention.

M. Mailhos

Employeur (Uruguay)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, les thèmes abordés au sein de cette Conférence Internationale du Travail, de par leur importance et leur actualité, nous conduisent à faire quelques réflexions depuis le prisme du secteur employeur d'Uruguay. La première de ces réflexions concerne le rapport du Directeur général sur les femmes et l'emploi et sur l'initiative de l'OIT favorable à l'égalité. En Uruguay, comme d'ailleurs dans d'autres pays, la situation de la femme dans le monde du travail présente des différences avec la teneur générale du rapport du Directeur général. Voyons, par exemple, la question de l'écart salarial. En Uruguay, la législation interdit tout type de discrimination fondée sur le sexe, ce qui inclut naturellement les questions salariales. Si nous analysons d'un point de vue statistique les salaires que touchent les hommes et les femmes dans notre pays, en comptant le nombre d'heures de travail, nous voyons que cet écart salarial est très inférieur à celui qui est indiqué dans le rapport, et nous découvrons d'ailleurs qu'il y a certains secteurs d'activité où les salaires moyens sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. L'analyse de certaines statistiques réalisées par le Ministère du travail montre que cette différence ne concerne que 6,1 pour cent. Il existe un autre indicateur qui est directement lié au monde du travail, qui est l'éducation universitaire. La formation universitaire et la formation professionnelle recouvrent des questions décisives lorsqu'il s'agit d'améliorer le caractère d'employabilité des travailleurs. Sachez qu'en

Uruguay, près de 70 pour cent des étudiants sont des femmes. Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire en termes de droits et de dignité de la femme, mais je pense que mon pays va sur la bonne voie. Nous souhaiterions alerter l'OIT sur les questions suivantes : d'abord, les actions globales menées par l'OIT devraient être conçues en restant suffisamment souples pour faire face en priorité à certaines situations, et notamment les situations inacceptables dans lesquelles se trouvent les femmes lorsque le traitement accordé aux femmes est différent dans les sociétés, ou les pays, où la femme occupe un rôle de plus en plus important. De plus, il est nécessaire d'améliorer d'un point de vue quantitatif et qualitatif les données disponibles. Il est important de mieux connaître la réalité pour pouvoir concevoir les politiques les plus adaptées. Monsieur le Président, la deuxième réflexion que nous vous soumettons concerne la question du dialogue social et du tripartisme. Nous avons analysé le rapport du Directeur général. Nous savons qu'il y a eu une commission spécifique qui se penche sur cette question, et nous savons très bien quels sont les avantages du tripartisme et ce que cela signifie comme outil de construction de paix sociale. Nous savons également combien il est difficile de parvenir à des accords véritablement tripartites, et ce que cela signifie lorsqu'il s'agit de prendre des décisions dans les organes tripartites auxquels nous participons. Mais sachez que les observations tripartites ne sont pas une fin en soi en Uruguay. C'est pourquoi les négociations doivent toujours être menées avec les organisations les plus représentatives des intérêts en jeu dans les secteurs, avec donc les organisations les plus représentatives des travailleurs et des employeurs. Il faut faire preuve de bonne foi en termes de procédures et de résultats. C'est pourquoi nous devons rappeler qu'il existe certaines observations tripartites de l'OIT en Uruguay en raison de la violation de conventions fondamentales du travail, et je pense notamment à la convention 98. Il est regrettable que notre pays, au terme de neuf ans, n'ait toujours pas trouvé une solution et n'ait pas pu répondre de façon acceptable au rappel de l'OIT, en dépit des nombreuses tentatives. Nous devons rappeler que nous avons des obligations et que tout retard est inacceptable. Nous espérons donc de l'OIT qu'elle accorde son soutien à l'Uruguay pour que ce pays puisse récupérer le prestige dont il a joui jadis dans cette organisation. Monsieur le Président, pour terminer, nous demandons au gouvernement, aux travailleurs et employeurs et à l'OIT elle-même de conserver l'esprit de tripartisme dans ses actions, dans ses politiques, dans ses discours, mais surtout dans la pratique. Je vous remercie.

Vendredi 1^{er} juin 2018, après-midi

M. Guima

Gouvernement (Lybie)

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux, Monsieur Samir Murad, Président de la conférence, Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, Excellence, Ministres et Ambassadeurs, Chefs des délégations, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de féliciter Monsieur le Président ainsi que le vice-président à l'occasion de leur élection à cette conférence et nous leur souhaitons le plein succès. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous voulons remercier le Directeur général pour son rapport concernant l'initiative sur les femmes au travail et donc vers plus d'égalité et bien sûr, nous nous sommes posé beaucoup d'interrogations - pourquoi le monde n'est-il pas juste, le monde du travail, envers la femme et le rapport a précisé que le taux de participation de la femme dans le monde du travail est de 30 pour cent et bien sûr la rémunération mensuelle est de 20 pour cent inférieure à celle de l'homme. Et bien sûr ce sont des taux qui indiquent que la femme est toujours l'objet de discrimination dans le monde du travail. Le rapport conclut que par rapport à des millions de femmes dans le monde en développement, notamment dans les pays dans les zones rurales à faible revenu, les investissements en matière d'infrastructures, de routes, de communication ainsi que les activités à faire entrer dans le monde de l'emploi réglementé, nécessitent encore beaucoup d'efforts afin d'assurer un travail décent pour la

femme. Nous avons adopté un certain nombre de législations dans mon pays à cet effet, notamment afin d'améliorer la participation de la femme dans le monde du travail et afin de respecter sa spécificité notamment en période de maternité. Nous avons également avec le gouvernement de l'entente nationale, adopté la résolution 210 en 2016 afin d'autonomiser la femme dans les entreprises et également nous avons mis au point des politiques et programmes afin d'autonomiser la femme et de respecter ses droits politiques, économiques et sociaux et lever les obstacles qui l'empêchent de jouer ce rôle efficace. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation de la Lybie appuie ce qui figure dans le rapport du Directeur général et nous recommandons au BIT de mettre dans ses programmes des ateliers, ainsi que des séminaires afin de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et de fournir l'aide aux pays qui la demandent dont la Lybie. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, lors de la 103^e session de la conférence, le rapport du Directeur général avait pour titre « Une migration juste » et bien sûr, nous accordons une importance au travail formel et informel et nous sommes un pays de transit pour de grands nombres de travailleurs migrants, et bien sûr les tragédies en Méditerranée. Vous n'êtes pas sans ignorer les tragédies en Méditerranée à cause du flux de dizaines de milliers de migrants illégaux qui veulent traverser la Lybie pour arriver en Europe, car nous sommes un des pays de transit du sud de la Méditerranée et bien sûr, nous avons fourni une aide à un grand nombre de migrants. Nous avons fourni le logement, la nourriture et la couverture sanitaire. Cependant nous n'avons pas assez d'effectifs pour couvrir ce flux illimité et bien sûr, nous exhortons les autres pays à renforcer le contrôle aux frontières et à essayer d'aider ces migrants. Bien sûr, nous constatons les raisons qui poussent ces migrants à quitter leur pays comme le chômage, les conflits et la pauvreté. Et bien sûr, d'autres pays ont besoin de cette main d'œuvre. Par conséquent, la communauté internationale devrait renforcer les efforts régionaux et internationaux pour mettre fin, pour examiner ce phénomène et ses raisons profondes afin d'investir dans des programmes d'aide pour mettre fin à cette tragédie, à la pauvreté et aux conflits dont sont victimes un grand nombre de personnes qui deviennent des migrants avec l'aide de l'OIT en matière de développement durable. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au cours de cette session et pour la deuxième année consécutive, la Lybie se trouve sur la liste des cas individuels de la commission d'application des normes et nous avons fourni des explications lors de la dernière session, par conséquent nous sommes surpris de voir notre nom figurer sur cette liste. Bien sûr, nous traversons une période difficile de transition et également nous attendons toujours l'aide de l'OIT plutôt qu'une révision de compte, et bien sûr nous nous joignons aux pays qui souhaitent une réforme des méthodes au sein de la commission d'application des normes afin d'assurer la transparence et la structure tripartite de cette organisation. Madame la Présidente, nous voulons parler de la situation des travailleurs en Palestine arabe occupée qui sont privés de leur liberté syndicale et bien sûr leurs droits civils sont violés.

M. Al-Sudani
Gouvernement (Irak)

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux, Excellence, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président de la conférence, je voudrais féliciter la présidence ainsi que le vice-président pour votre élection à cette conférence importante qui se tient dans une période complexe, qui comprend un grand nombre de violations et de provocations dont sont victimes les peuples. Le crime perpétré par les forces de l'occupation sioniste contre les civils palestiniens constitue un génocide qui aura des conséquences négatives sur les secteurs du travail ainsi que sur les activités économiques, alors que le monde se prépare à l'initiative, la 100^e initiative qui va être lancée en 2019 par l'OIT lors de sa 108^e session. Et bien sûr, le Directeur général a souligné l'importance d'appuyer le marché du travail et les initiatives vertes ainsi que les initiatives numériques pour appuyer les politiques de l'emploi, réformer le marché du travail, afin qu'il tienne compte de la formation et de l'enseignement ainsi que de l'amélioration des compétences. Monsieur le Président, dans ce cadre, le plan de développement en Irak 2018 – 2022, s'est concentré sur des objectifs stratégiques concernant

la bonne gouvernance, ainsi que la réforme économique dans tous les domaines et bien sûr la réhabilitation après les actes de terrorisme dont sont victimes les citoyens. Nous avons également investi dans différents secteurs, notamment l'économie ; nous avons mis au point des programmes pour faire face au chômage, à la pauvreté et pour renforcer les indicateurs de développement et pour renforcer la décentralisation. Les programmes de développement mis au point par mon gouvernement visent à lutter contre la pauvreté et le chômage, la marginalisation et la violence et bien sûr, nos forces armées ont pu mettre fin aux agissements des groupes criminels de Daech et des actes terroristes et bien sûr, nous avons mis au point des plans pour faire face au terrorisme et nous avons adopté également la recommandation 250 en 2017 pour faire face aux catastrophes, à la pauvreté et pour mettre au point le développement en respectant les droits de l'homme et le développement durable et par conséquent, nous avons exposé les besoins pour la période d'après Daech pour la réhabilitation, pour la résistance et la résilience, pour le travail décent et la coopération. Tout d'abord, la réhabilitation des infrastructures des zones libérées et assurer l'emploi aux jeunes, trouver une solution au travail des enfants, reconstruire les entreprises ainsi que la formation des partenaires sociaux afin de mettre au point le développement durable et bien sûr, nous avons un programme d'investissements pour la période d'après le conflit. Et bien sûr la dimension sociale du développement est très importante : nous avons mis au point des programmes concernant les zones libérées pour assurer une couverture pour 5 millions de citoyens, ainsi que le programme d'aide conditionnelle pour certaines régions choisies. Nous avons également déployé des efforts en matière de couverture sociale et de sécurité sociale et bien sûr nous essayons de couvrir de nouvelles catégories de travailleurs dans le secteur informel, ainsi que les travailleurs indépendants qui peuvent s'affilier de manière volontaire à la sécurité sociale et bien sûr nous rendons hommage au bureau régional à Beyrouth et nous allons mettre au point un programme de travail décent. Nous allons également analyser le marché du travail irakien afin de déployer des efforts conformes à la convention 87 de 1948.

M. Pedraza

Travailleur (Colombie)

Madame la Présidente, au nom des travailleuses et des travailleurs de Colombie, nous présentons nos salutations à la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail et nous vous félicitons de l'initiative relative aux femmes dans le monde du travail. C'est là un élan donné en faveur de l'égalité et un hommage à la mémoire de la conférence par le Directeur Général. Nous partageons l'avis du Directeur général sur le monde du travail qui est injuste envers les femmes. En effet, malgré les énormes efforts déployés par l'OIT, consacrés dans les diverses conventions, résolutions et recommandations qui font la promotion de l'égalité en insistant sur l'équité entre les genres dans le monde du travail, il n'a pas été possible de pleinement surmonter les discriminations, pas plus que la violence, l'exclusion, entre autres fléaux profondément ancrés dans l'histoire de l'humanité. En Colombie, nous connaissons maintenant une étape essentielle, radicale, étroitement liée au texte du mémoire présenté par le Directeur général de l'OIT, puisqu'il s'agit des droits de l'homme. La constitution de l'OIT déclare que le travail est un droit fondamental, un droit de l'homme et refuse que ce travail se transforme en marchandise. Et c'est justement ce qui, avec le temps, est devenu le droit au travail, en insistant en particulier maintenant sur les droits des femmes face aux difficultés qu'elles ont toujours rencontrées. En 2016, a été signé un accord de paix entre le gouvernement de la Colombie et les guérillas Farc à l'issue de plus de 50 années de violence, et le monde entier a qualifié cet accord d'exemplaire. Les travailleuses et les travailleurs de Colombie partagent l'objectif donné par le Directeur général face à la situation et nous demandons à la communauté internationale que l'on continue de mettre en place les conditions nécessaires pour que l'accord historique de Colombie soit respecté et appliqué et en même temps, qu'on nous accompagne dans le processus de dialogue avec l'exercice de libération nationale et le gouvernement. Nous réclamons aussi une politique d'état qui soit sérieuse et radicale de façon à surmonter à tout

jamais les violences découlant de l'action des bandes criminelles, qui ont prétendu et prétendent encore s'emparer des espaces laissés par les guérillas après les accords de paix. Nous considérons que le succès remporté par les accords de paix ne saurait en rien occulter la réalité que nous vivons, et qui justement doit être surmontée, alors que l'on met en place une véritable paix et qu'on élimine entièrement la violence faite aux femmes, psychologique ou physique en luttant contre l'exclusion, la discrimination et en assurant les droits des femmes, leur liberté et leur place dans le monde du travail. Le tripartisme doit continuer de renforcer la présence des femmes à tous les postes y compris de direction, dans le cadre de la vie économique, politique et publique. Et enfin nous demandons que l'on élimine à tout jamais les conditions imposées dans le monde du travail considérées maintenant comme culturelles et qui supposent que ce sont les femmes qui doivent s'adapter à ce monde qui a été conçu, à l'origine, par les hommes et pour les hommes. Le Directeur général le dit dans son rapport, d'où les aberrations sous forme de discriminations qui partent du postulat erroné selon lequel les femmes sont les gardiennes de la société et que c'est l'homme qui fait vivre les familles. Cela fait des décennies que ce régime se maintient de manière pernicieuse et il convient donc de déployer de grands efforts pour y mettre un terme et célébrer de cette manière le centenaire de l'OIT. L'OIT et ses états membres doivent agir en fonction du principe selon lequel l'avenir du travail que nous voulons ne permettra plus la violence, pas plus que le harcèlement à l'égard des femmes, ni à l'égard de qui que ce soit et n'autorisera plus de traitements injustes ou des inégalités de chance en fonction du genre. Merci.

M. Mpozeriniga

Gouvernement (Burundi)

Madame la Présidente de la séance, Mesdames, Messieurs les Délégués, au nom du gouvernement de la République du Burundi et au nom de la délégation tripartite burundaise, c'est un immense plaisir de m'adresser à cette auguste assemblée afin de m'exprimer sur les grands projets que mon pays est en train de réaliser en matière de travail décent pour tous. C'est d'abord avec une grande fierté que je m'associe à mes prédécesseurs à ce podium, pour adresser mes sincères et vifs remerciements au BIT à travers le Directeur général et son conseil d'administration pour les grandes œuvres réalisées dans le monde et qui, par ailleurs, transparaissent dans les documents, rapports présentés aux assises de cette conférence. Madame la Présidente de la séance, Mesdames, Messieurs les Délégués, en collaboration avec les différents départements du BIT, les différents partenaires techniques et financiers, et les partenaires sociaux, des actions concrètes ont été menées ou sont en cours d'être réalisées par le gouvernement du Burundi. En effet, en vue d'améliorer et de moderniser la législation du travail, le gouvernement en collaboration avec ses partenaires sociaux continue le processus de révision du code du travail, dans le but de l'actualiser et de l'adapter au contexte actuel, aux autres codes en vigueur dans le pays et le rendre conforme aux réglementations sous-régionales et aux normes internationales et bonnes pratiques recommandées par l'OIT. Par ailleurs, après l'adoption de la politique nationale de l'emploi en 2014 et sa légalisation en 2017, le gouvernement vient de finaliser l'élaboration d'un document de Stratégie Nationale et un plan d'action de sa mise en œuvre. Il s'est engagé à résoudre le problème de manque d'emplois chez les jeunes et des mesures appropriées sont en train d'être prises, notamment le développement de l'enseignement et la formation technique et professionnelle à l'adéquation avec l'emploi et la mise en place des mécanismes d'insertion socio-professionnelle des lauréats. C'est dans ce cadre que des textes légaux mettant en place une banque pour les jeunes viennent d'être adoptés par le gouvernement et les deux chambres du parlement. Cette banque pour les jeunes offrira de meilleures conditions et opportunités de financement et d'accompagnement des projets d'auto-crédation d'emploi. Dans ce même objectif, des projets d'envergure nationale sont en train d'être développés dans les secteurs porteurs d'emploi. Par ordre de priorité, il s'agit des secteurs de l'agro-business, l'énergie, les travaux publics, les TIC et le tourisme. Dans le domaine de la protection sociale, des avancées significatives sont à relever. Il y a l'élaboration et l'adoption de la politique nationale de protection sociale et sa stratégie de mise en œuvre.

Un secrétariat exécutif permanent de protection sociale a été institutionnalisé et il est opérationnel et des actions en faveur de la population sont une réalité. Par rapport aux aspects d'équilibre genre dans le monde du travail, le principe de quota au niveau de la représentation des femmes dans les différentes institutions a été institutionnalisé et les femmes doivent être représentées à au moins 30 pour cent. En matière de dialogue social, après la signature de la charte de dialogue social entre le gouvernement et les partenaires sociaux, suivie de l'institutionnalisation du comité national de dialogue social et de son comité exécutif permanent, cet organe a déjà produit des résultats palpables dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits dans le monde du travail, tant du secteur public que du privé. Madame la Présidente de la séance, Mesdames, Messieurs les Délégués, en conclusion, avec cette lancée, en franche collaboration et coopération avec le BIT, comptant sur son expérience, son expertise, son appui et son accompagnement technique, le Burundi compte avoir atteint d'autres résultats positifs dans l'amélioration des conditions de travail de ses citoyens d'ici la célébration de la centenaire de notre organisation l'OIT, l'année prochaine. En plus des sujets ci-haut mentionnés, on parlera sans nul doute de l'état de mise en oeuvre de la politique nationale salariale équitable, basée sur la classification des emplois et des fonctions qui est en cours d'élaboration. Je vous remercie.

M. Hinojosa Rodriguez

Gouvernement (État plurinational de Bolivie)

Madame la Présidente, permettez-moi de vous présenter les salutations de l'État plurinational de Bolivie à l'occasion de la 107^e Conférence Internationale du Travail. Cet événement constitue un espace de réflexion permettant de nous mettre à la recherche d'un monde sans murs matériels, sans murs juridiques, sans murs psychologiques ou invisibles, un monde qui soit sans discrimination, sans racisme, sans violence et sans guerre. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les événements en Syrie, en Palestine, au Venezuela et au Nicaragua, où la souffrance des peuples souffrant d'agressions commises par des puissances étrangères pour nous sont comme nos souffrances. Le sujet choisi par la conférence est d'assurer l'égalité pour les femmes dans le monde du travail. Sans libération des femmes, il ne peut y avoir de libération sociale. À partir de cette prémisse, notre gouvernement définit des normes et des politiques favorables aux femmes après avoir mis en place des lois de protection réelle pour les femmes à partir des changements à apporter par notre constitution nationale et dans l'ensemble du système juridique bolivien qui comporte des notions de protection, d'égalité et de parité démocratique pour les femmes. Au nombre de ces mesures, je voudrais souligner ce qui suit : les progrès importants et novateurs destinés à garantir aux femmes une vie libre à l'abri de la violence, à l'abri du harcèlement et de la violence politique et à l'abri de la traite des êtres humains. Il faut signaler aussi que la Bolivie est le deuxième pays au monde à avoir assuré l'égalité de genre au niveau politique. Cependant nous continuerons d'oeuvrer pour éliminer le système patriarcal. La Bolivie est au nombre des 20 pays au monde qui ont réussi à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. C'est un résultat qui a d'ailleurs été constaté lors du Forum économique mondial de 2017. En outre, l'État plurinational de Bolivie interdit à toute personne d'occuper un poste public si cette personne est connue pour des antécédents de violence exercée contre une femme ou tout autre membre de la famille. Je souligne en outre, que l'État bolivien promeut et applique une pleine égalité de salaire pour les hommes comme pour les femmes, comme façon d'éliminer le système patriarcal. À part le fait d'encourager tous les avantages assurés par la loi destinée à garantir une maternité sûre, nous disposons de mécanismes et de politiques destinés à éradiquer la mortalité maternelle et infantile. C'est ainsi que notre état garantit aux femmes leurs droits à la vie, à la santé, à l'éducation, à la maternité et au travail dans des conditions d'égalité et de parité démocratique. Ces résultats sont l'aboutissement de la transformation révolutionnaire qui a permis d'améliorer les conditions de vie des Boliviennes, comme des Boliviens. Notre modèle de développement nous est propre, il est souverain et indépendant et ces résultats sautent aux yeux. En effet, le PIB a augmenté depuis 2005 puisqu'il est passé de 9,5 milliards de dollars à plus de 37 milliards de dollars en 2017.

Le PIB par habitant a augmenté entre 2005 et 2017 passant de 1 037 dollars à 3393 dollars par habitant. Il a donc été multiplié par 3, et davantage. Et il y a une augmentation constante du nombre d'entreprises. Il y en avait 116 855 en 2010 alors qu'en 2017, il y en avait 295 829, soit une augmentation de plus de 180 000 entreprises en 8 ans, ce qui contribue à créer toujours plus d'emplois dignes et durables. La pauvreté extrême a baissé, passant de 38,2 pour cent à 17,9 pour cent. Trois millions de Boliviennes et de Boliviens ont ainsi renforcé les rangs des classes moyennes qui représentent 30 pour cent de la population. En 2005, le salaire minimum était 440 bolivianos, c'est-à-dire 63 dollars. À l'heure actuelle, ce salaire minimum est de 2 060 bolivianos, c'est-à-dire 295 dollars. Bien qu'il ait été multiplié par 4, il reste inférieur aux besoins qui sont ceux des travailleurs et de leur famille. Les niveaux de chômage augmentent partout dans le monde d'après les données de l'OIT, mais dans le même temps en Bolivie, le taux de chômage est de 4,48 pour cent, ce qui est l'un des taux de chômage les plus faibles de la région. La Bolivie au sein du concert des nations est caractérisée non seulement par d'excellents paramètres économiques, mais aussi par sa stabilité économique sociale et politique qui court le risque de déstabilisation. [vgr INTERRUPTION 5:52]. Nous assistons au retard économique des pays frères et nous ferons tout pour poursuivre notre recherche d'indices de développement économique et social. [vgr INTERRUPTION 6:13]

M. Shitindi

Gouvernement (République-Unie de Tanzanie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. D'emblée, je souhaite me rallier à ceux qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et autres membres du Bureau, à l'occasion de votre réélection à la présidence de cette session. Il ne fait aucun doute pour moi que vous et votre équipe saurez diriger les travaux de cette auguste assemblée et les amener à bon port. Madame la Présidente, j'aimerais féliciter également Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT pour son rapport détaillé sur la mise en œuvre du programme de l'OIT 2016-2017. Ce rapport encourage une orientation positive et donne aux membres une orientation positive en ce qui concerne la promotion et l'amélioration de l'exécution de stratégies relatives au travail décent. La délégation considère que ces rapports ont dépeint les réalisations, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées par le Bureau et les États membres dans la réalisation de la promotion du programme sur le travail décent et l'égalité entre hommes et femmes au travail en particulier. Madame la Présidente, malgré les réalisations décrites dans les rapports et grâce aux ressources importantes mises en œuvre par les États membres, il demeure un certain nombre de difficultés sur le marché du travail, difficultés liées au chômage des jeunes, à la faible couverture de protection sociale, à la faiblesse de l'environnement du dialogue social et le taux peu élevé de respect des normes du travail. Cette situation semble indiquer que les réalisations en termes de lancement de politiques sur le marché du travail, de stratégies, de programmes et de systèmes ne suffisent pas pour surmonter les difficultés du marché du travail, surtout pour ce qui est du chômage des jeunes et autres déficits en travail décent. Il convient de faire davantage en termes de mise en œuvre de politiques, de stratégies, de programmes et de plans. Dans ce contexte, il est impératif que le bureau de l'OIT se mobilise et mobilise plus de ressources à tous les niveaux. Madame la Présidente, j'aimerais indiquer que le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et le Gouvernement Révolutionnaire de Zanzibar se sont engagés à continuer de travailler avec le bureau de l'OIT dans notre pays. Nous avons centré nos efforts sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans, de programmes et de stratégies sur la mise en valeur des ressources humaines, le travail des enfants et la protection sociale, pour n'en mentionner que quelques-uns. Au cours du dernier exercice financier 2017/2018, grâce à l'assistance technique de l'OIT et grâce à notre programme de mise en valeur des ressources au niveau national, plus de 11 500 jeunes défavorisés ont acquis un certain nombre de compétences grâce à des stages, des apprentissages et la reconnaissance de leur formation préalable et la majorité ont pu accéder à un travail décent. Afin de surmonter les difficultés liées à la protection sociale,

c'est-à-dire problèmes de gouvernance, de faible niveau des prestations, de faiblesse de la couverture et de pérennité des régimes, nous avons promulgué récemment la loi sur le fonds de la sécurité sociale dans le service public et cette loi constitue une fusion de 5 régimes de pension qui existaient en Tanzanie. Il y avait un régime pour le secteur privé, un régime pour le secteur public et un autre pour les secteurs informels. Le Gouvernement Révolutionnaire de Zanzibar conserve le fonds de la sécurité sociale qui couvre à la fois les secteurs public et privé et ce processus de fusion a été tripartite, inclusif. Madame la Présidente, la 5^{ème} étape dans notre gouvernement sous la férule de Son Excellence, le Docteur John Joseph Magufuli, a amorcé un processus d'industrialisation. La Tanzanie est un pays agricole et plus de 80 pour cent de sa population dépendent de l'agriculture pour subsister. Il est impératif que la population accroisse la valeur ajoutée de ses produits pour créer des possibilités d'emplois durables. L'OIT est l'organisation la mieux placée pour aider la Tanzanie dans cet effort et pour l'aider à faire baisser les taux de chômage. Madame la Présidente, j'aimerais pour conclure réaffirmer la détermination du gouvernement de mon pays et de nos partenaires tripartites de respecter les principes des normes internationales du travail afin de garantir le travail décent pour tous et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Je vous remercie de votre attention.

M. Al-Bawi

Travailleur (Irak)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, Excellences, Mesdames et Messieurs Chefs des délégations, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai le plaisir de vous saluer au nom du peuple de l'Irak et des travailleurs de l'Irak, et nous vous souhaitons le plein succès, afin que les résolutions et recommandations de cette importante conférence soient à même de faire face à cette situation dramatique que vivent les travailleurs dans les zones de conflits et de violations, notamment dans les territoires arabes occupés, où l'on assiste à un génocide aux mains des sionistes occupants. Monsieur le Président, nous avons des relations de partenariats avec le Ministère des Affaires Sociales, ainsi que la Fédération de l'Industrie de l'Irak. Nous travaillons dans un cadre démocratique et de coopération sociale. Une politique de l'emploi a été mise au point avec les partenaires sociaux et ce, pour la période de l'après-Daech et après les crimes perpétrés par ce groupe terroriste afin de reconstruire la société en se fondant sur la paix et la stabilité. Et bien sûr, nos formations syndicales ont adopté des principes afin d'aller de l'avant. Nous avons ainsi participé à la législation du travail, à la mise au point de politiques et de nouveaux programmes, ainsi qu'à l'inspection des mesures d'inspection du travail et de sécurité sociale. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre Fédération en 2018 a coopéré avec le gouvernement qui a mis au point une résolution, afin de mettre en œuvre une convention adoptée par le gouvernement et ce, afin de renforcer le travail syndical et l'organisation syndicale et de participer pleinement à la vie sociale et économique, les principes et les droits fondamentaux au travail. Et dans ce cadre, nous avons pris des mesures contre le travail des enfants et le travail obligatoire et, bien sûr, des principes ont été adoptés pour mettre en œuvre le programme tripartite, structure très importante au sein de l'OIT afin d'organiser le marché du travail, afin de mettre en œuvre les principes de santé et de sécurité au travail. Et dans le rapport du Directeur général, il est fait mention des droits de la Femme, ainsi que l'importance d'adopter un instrument contre le harcèlement. Et enfin, en conclusion, notre délégation vous souhaite le plein succès. Je vous remercie.

M. Camara

Employeur (Guinée)

Madame la Présidente de la 107^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, Mesdames et Messieurs les vice-Présidents de la Conférence, Monsieur le Président du Conseil d'administration, Monsieur le Directeur général du Bureau International du Travail, Mesdames et Messieurs les distingués délégués gouvernementaux et Employeurs et

Travailleurs, Mesdames et Messieurs. Madame la Présidente du Conseil d'administration, au nom du secteur privé guinéen, je vous félicite de votre brillante élection à la tête de la présente session et vous souhaite plein succès dans la direction des travaux. Les employeurs de la Guinée ont porté leurs analyses et réflexions sur les différents thèmes inscrits à l'ordre du jour, qui visent les préoccupations et les relations entre partenaires dans le monde du travail. Le patronat guinéen fait siennes les conclusions du rapport du Président du Conseil d'administration et du Directeur général et les encourage à mettre davantage en place les mécanismes de suivi et d'évaluation nécessaires à leur mise en œuvre. Si tous les thèmes ont retenu notre attention, celui relatif à une action efficace de l'OIT en faveur de la coopération à l'appui des objectifs de développement durable, et celui portant sur la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail nous interpellent particulièrement. Ils seront davantage au cœur de nos actions à venir. Cependant, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de soumettre à votre attention une difficulté majeure, que l'organisation au nom de laquelle je m'adresse à vous rencontre depuis une décennie. En effet, la CPEG en sa qualité de l'organisation patronale d'employeurs la plus représentative en Guinée se heurte à un fait incompréhensible, qui est celui de sa non-adhésion à l'Organisation Internationale des Employeurs, OIE. Au regard de l'adéquation et de la convergence entre les nombreux services qu'elle rend à ses membres et des besoins des employeurs guinéens, notre détermination à intégrer l'OIE est forte et légitime. Il est important de rappeler ici que lors du dernier trimestre de l'année 2015, le gouvernement guinéen avec à sa tête le Professeur Alpha Condé, par souci de mettre en avant le travail effectué sur le terrain par les organisations patronales, avait diligenté une évaluation à laquelle avait pris part tout le patronat de Guinée. Les résultats ont été sans appel, ce qui fait de notre organisation patronale la plus représentative de Guinée, lui permettant de siéger au niveau de toutes les organisations et commissions tripartites du pays. Madame la Présidente de la conférence, Monsieur le Directeur général du BIT, Mesdames et Messieurs, vous comprenez donc aisément que notre souci majeur soit de permettre à ces milliers d'employeurs qui assurent la protection sociale de centaines de milliers de personnes de rejoindre le plus vaste réseau d'employeurs au monde pour bénéficier des avantages, tels que la coopération technique, la participation aux conférences, ateliers, séminaires ou plateformes interactives etc. Pour notre part, je vous rassure que grande est notre volonté d'être membre de l'OIE pour apporter notre contribution au monde du travail. En espérant que ce plaidoyer des employeurs guinéens sera enfin suivi d'un examen objectif de notre situation, je vous réitère Madame la Présidente, distingués délégués, Mesdames et Messieurs, la disponibilité de la CPEG à toujours apporter sa modeste contribution aux initiatives et aux efforts déployés visant à faire du travail le chemin le plus sûr menant à l'épanouissement de l'homme. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. Badoura
Gouvernement (Liban)

Madame la Présidente, le Liban est fier d'appartenir à l'OIT depuis 1948. Le Liban est déterminé à honorer ses engagements au titre des 50 conventions qu'il a ratifiées. Cela, parce que nous croyons dans les objectifs très nobles pour lesquels l'organisation a été créée et que nous voulons défendre les droits fondamentaux des travailleurs, sans lesquels aucun développement durable n'est possible. Nous nous félicitons de la coopération qui se poursuit entre le Liban et le Bureau Régional à Beyrouth dans de nombreux domaines, y compris les programmes sur l'infrastructure et le programme de travail décent 2017-2020. Un mémorandum d'accords a été conclu récemment, mais nous attendons encore un financement de la part des pays bailleurs de fonds. Nous aimerions également rappeler un autre programme important : il s'agit du plan d'action national, destiné à éliminer les pires formes de travail des enfants, qui concerne tous les secteurs au Liban. Nous avons d'abord mené un recensement, puis avons amendé nos lois nationales conformément aux conventions de l'OIT pertinentes pour la lutte contre le travail infantile. Une annexe concernant les enfants réfugiés syriens a été adoptée. Le Liban se heurte à d'énormes défis qui l'empêchent de renforcer la

justice sociale ou d'assurer toujours des conditions de travail décent. L'aspect le plus tragique prend la forme de la crise régionale, qui a fait venir un million et demi de réfugiés syriens au Liban, ce qui entraîne des répercussions pour tous les secteurs et notre infrastructure, comme pour notre taux de chômage ou le secteur informel du travail. Le Liban a atteint un point de rupture. Il faudrait plus d'aides internationales tangibles apportées au Liban. La Conférence des Donateurs a été un jalon essentiel pour renforcer l'économie du Liban, ainsi que sa stabilité. De nombreux prêts et efforts d'assistance ont été annoncés à cette conférence pour financer les projets d'assistance pendant les 5 années qui viennent. Sur ce point, nous apprécions l'aide apportée par l'OIT aux réfugiés syriens au Liban, mais nous rappelons la position de principe du Liban, qui est de ne pas intégrer ou réinstaller les réfugiés dans les communautés d'accueil. Des solutions de long terme pour les réfugiés doivent prendre la forme du retour de ces réfugiés dans leur pays d'origine. Le gouvernement libanais est déterminé à assurer la justice sociale, et à cette fin, l'assistance technique destinée à favoriser les projets de dialogue social a été lancée avec la participation du Ministère du Travail en coopération avec les partenaires sociaux, ce projet étant également financé par l'Union Européenne. Conformément au programme de l'OIT, le Liban accorde à la parité hommes-femmes toute la priorité et nous faisons tout notre possible pour lutter contre les inégalités de salaires. Il n'y a pas de discrimination entre hommes et femmes dans la fonction publique. Nous nous efforçons aussi de lutter contre quelques lacunes dans nos lois pour ce qui est du secteur privé. À cet égard, nous rappelons qu'un projet de loi a été soumis à la Chambre des Représentants par le Ministère d'État chargé des affaires des femmes, le 19 décembre 2017, le but étant d'amender certaines dispositions de la loi sur la sécurité sociale de façon à assurer la parité hommes-femmes. Pour ce qui est du harcèlement, le Ministère chargé des affaires des femmes prépare un projet de loi qui sanctionnera le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. La Chambre des Représentants est sur le point de promulguer cette loi. Alors que nous siégeons ici aujourd'hui, des violences sans précédent se produisent contre les Palestiniens sans défense. Nous observons avec une très vive inquiétude ce que dit le Directeur général dans son rapport, intitulé « La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés ». On y voit dans quelle mesure Israël viole les droits des travailleurs palestiniens. Ne pas en tenir compte ne fera qu'entraîner toujours plus de violations. Nous prions instamment la Conférence d'adopter une position très catégorique qui oblige Israël à rétablir dans leurs droits les travailleurs palestiniens. Nous rappelons également les souffrances, qui sont celles des travailleurs libanais et des agriculteurs qui vivent dans des zones voisines de la Palestine. Ils sont menacés par des munitions non-explosées découlant de l'agression israélienne contre ces territoires en 2016, ce qui entraîne l'instabilité. [vgr INTERRUPTION 5:57]. En conclusion, cette conférence coïncide avec le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration de 98 sur les principes et les droits fondamentaux au travail. Je voudrais rappeler la pierre angulaire de cette Déclaration, à savoir une synergie entre les 4 principales catégories de principes qui représentent le travail décent. Aucun n'est possible sans les autres. Merci, Madame la Présidente.

M. Huarachi Quispe

Travailleur (État plurinational de Bolivie)

Merci, Madame la Présidente, c'est la première fois que je viens ici et je suis heureux de vous transmettre les pensées et les sentiments des travailleuses et des travailleurs de Bolivie. Il est important de connaître l'histoire du mouvement ouvrier bolivien dans la décennie des années 50. Les camarades femmes n'avaient pas le droit de vote en Bolivie à l'époque. Une grande révolution, en 1952, a fait que les ouvriers, les paysans, les classes moyennes pour la première fois, ont obtenu le droit de vote universel, ce qui fait que nos camarades femmes pour la première fois, ont pu accéder à ce droit démocratique qui doit être le leur d'après la Constitution de notre état, mais dans le cadre des situations que nous avons connues, nous avons vu que les travailleuses ont toujours été maltraitées par les divers gouvernements de facto ou par les dictatures. Elles ont été massacrées dans les campements de mineurs, où malheureusement de nombreuses travailleuses et de nombreux travailleurs

ont même perdu la vie. Mais il est important aussi de rappeler que grâce à l'organisation des travailleuses, des mères de famille, qui en époque de paix, étaient les épouses des travailleurs sont devenues des femmes au foyer, et les camarades travailleuses au foyer et celles qui se sont organisées ont créé des syndicats, ainsi ont pu s'organiser et créer un instrument important dans l'histoire du mouvement ouvrier. Pour nous, travailleurs et Boliviens, il est important de souligner que nous sommes solidaires des divers pays du monde et des travailleuses de ces pays qui souffrent sous l'effet du harcèlement et de la violence dans les divers secteurs du travail. Nous sommes particulièrement affligés d'entendre les camarades qui se sont exprimés ici aujourd'hui. Nous sommes très tristes et nous sommes solidaires avec vous. Mais il est important également de rappeler que pour nous, dans l'histoire du mouvement ouvrier, et étant donné les grandes transformations de la Bolivie avec les progrès considérables que nous avons connus, tout cela a été possible grâce à nos luttes, grâce à l'organisation des travailleurs et travailleuses du pays. Dans la dernière décennie du 20^{ème} siècle, de nombreux travailleurs ont été renvoyés de leur poste sous l'effet de la privatisation. Beaucoup se sont retrouvés dans la rue avec leur famille, et qui a le plus souffert de tout cela, une fois de plus ? Les femmes travailleuses. Ensuite, au début du 20^{ème} siècle, il y a eu la lutte pour le gaz, le mois d'octobre noir ; là encore une camarade femme, Philomène, a offert sa vie et le gouvernement de facto de l'époque a fait tirer sur la localité de Patacamaya. Au fil de toute cette histoire, les femmes se sont organisées, et la lutte permanente du mouvement ouvrier a été l'outil qui a permis de mettre en place une nouvelle conscience politique au niveau de l'État. C'est ce que nous vivons maintenant en Bolivie grâce à toutes ces luttes, et ainsi, les femmes font partie désormais de la structure politique du gouvernement. Elles font partie des structures syndicales et elles sont présentes dans tous les domaines. Ce sont encore des expériences que nous traversons aujourd'hui, mais tout cela ne suffit pas ; nous devons continuer de travailler, nous devons continuer de lutter pour faire abroger d'anciens décrets et maintenant de gouvernements antérieurs, et en même temps, nous devons continuer d'adopter des lois qui concernent nos camarades femmes dans les divers domaines sociaux, économiques et du travail. L'expérience que nous vous transmettons aussi aujourd'hui doit nous porter, nous, les travailleurs et les travailleuses, à défendre les conquêtes sociales qui sont les nôtres. La lutte permanente du mouvement ouvrier bolivien a permis d'obtenir des mesures favorables aux femmes. Nous avons ainsi obtenu un texte qui s'appelle Juana Azurduy, qui concerne les femmes abandonnées, les femmes célibataires. Cela est un avantage économique et cela permet des allocations familiales. Voilà des progrès pour lesquels, nous, les travailleurs, nous luttons constamment. Ce sont là d'importantes conquêtes. Il y en a d'autres aussi qui concernent les enfants, les enfants orphelins notamment, et aussi pour les étudiants. [vgr INTERRUPTION 6:13] Voilà ce que nous avons réussi comme travailleurs mais la lutte ne se termine pas, la lutte du mouvement ouvrier doit être permanente et je le répète... [vgr INTERRUPTION 6:29].

Mme Resaka

Gouvernement (Madagascar)

Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée au nom du gouvernement de la République de Madagascar et de la délégation qui m'accompagne. Ici, je voudrais féliciter le Président pour sa brillante élection à la tête de cette session. Mes félicitations s'adressent également à Monsieur le Directeur général pour la qualité de son rapport. Je leur exprime toute notre confiance et ils pourront être rassurés de la franche collaboration de cette délégation malgache de l'accomplissement de leur noble mission. Je saisis aujourd'hui cette occasion pour témoigner des efforts importants et constants de Madagascar depuis notamment l'avènement de la 4^{ème} République, dans la ligne de la promotion renforcée du travail décent dans le pays et en partenariat privilégié avec votre organisation. Effectivement, comme prévu dans notre plan national de développement et dans le cadre de la relance de son économie, le pays a fait beaucoup d'efforts pour promouvoir le travail décent, objectif majeur dans la promotion du développement inclusif et durable et dans la lutte contre la pauvreté. Nonobstant les effets

négatifs de la double crise actuelle, Madagascar poursuit la mise en œuvre renforcée de son Programme Pays pour le Travail Décent en partenariat avec OIT et BIT. Dans ce cadre, la promotion du dialogue social bi/tripartite se trouve à la base de notre projet ambitieux dans un pays figurant actuellement parmi les plus pauvres du monde. Pour ce faire, notre Conseil National du Travail a été récemment réactivé par voie de décret pour rétablir, pour promouvoir et favoriser un dialogue social efficace. À 70 pour cent, toutes les structures bi/tripartites du monde du travail malgache sont actuellement en place et opérationnelles pour une meilleure résorption du sous-emploi, du chômage et de l'emploi informel. Notre gouvernement s'investit en permanence dans les promotions correspondantes et renforcées de l'investissement privé, de partenariats publics et privés, de l'auto-emploi et des revenus décents. Le bénéfice du projet Gouvernance BIT/Madagascar permet dans cette optique de promouvoir l'assistance tant sollicitée des TPE, des micro-entreprises, des PME, PMI malgaches. Par ailleurs, notre gouvernement s'évertue à prendre en faveur des salariés et des membres de leur famille des mesures aptes. D'une part, à améliorer les prestations minimales réglementairement dues par les services médicaux du travail et de protection sociale, et d'autre part, à étendre progressivement les mêmes prestations aux catégories non-couvertes. Face à l'ampleur de la situation de pauvreté, face à l'ampleur des déficits d'emplois décents, face à l'économie informelle qui en découle et gagne du terrain, notre objectif est de développer les emplois décents dans le respect des réglementations et des droits de chacun. Des efforts particuliers et permanents sont déployés en vue de l'observation de plus en plus effective de la législation du travail et de la législation sociale, en général. L'encadrement et le renforcement des capacités des agents de l'inspection du travail n'a pas été négligé. Nos agents inspecteurs et contrôleurs du travail ont été réunis à plusieurs ateliers d'échange et d'encadrement par rapport à l'approche de l'économie informelle, à l'élaboration, l'expérimentation et l'adoption de la méthode d'intervention jugée la plus adéquate. Une attention particulière est bien entendu accordée par nos agents de l'inspection du travail, quant à la vulgarisation et l'observation effective et progressive pour ses acteurs des principes de droits fondamentaux du travail. Bien entendu, dans les mesures prises, Madagascar a dûment pris en compte à cet effet des dispositions de la Recommandation numéro 204 de l'OIT. Beaucoup encore reste à faire en la matière, mais les premiers résultats significatifs ont ainsi déjà été atteints dans la lutte contre l'informalité, dans l'appropriation principes et droits fondamentaux du travail, dans la promotion du travail décent. Pour terminer mon intervention, et dans l'espoir d'un monde meilleur, permettez-moi de souhaiter plein succès aux travaux de cette session. Je vous remercie de votre attention.

M. Eshrah
Employeur (Égypte)

Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente de la Conférence Internationale du Travail, Monsieur le Directeur général du BIT, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les Membres des Délégués à la 107^{ème} Conférence, que la paix soit avec vous. Nous nous réunissons aujourd'hui pour représenter nos sociétés et nos groupes et nous coopérons pour le bien-être de nos pays respectifs. Le monde dans son ensemble espère parvenir à la paix et à la prospérité. Le choix des sujets des Commissions Techniques cette année, la violence et le harcèlement dans le monde du travail, le dialogue social et le tripartisme, la coopération au développement, sont des sujets qui sont tout à fait opportuns, puisque nos sociétés rencontrent beaucoup de problèmes liés à ces questions. Il est donc grand temps que nous y réfléchissions, que nous en discutions afin d'adopter des conventions et des recommandations dans ces domaines. Le monde arabe et le Moyen-Orient se heurtent à différents problèmes créés par les ennemis de la paix, de la prospérité et de la stabilité. Sous le faux prétexte de la démocratie, ces forces abjectes coopèrent avec le terrorisme et soutiennent ses objectifs. Mon pays, l'Égypte, a eu la chance de venir à bout du terrorisme qui parfois prend la forme d'arguments politiques, religieux ou autres, mais mensongers. Donc les employeurs et les travailleurs devraient soutenir leur gouvernement pour l'aider à se débarrasser de ces fléaux, de sorte que la paix et la sécurité puissent prévaloir.

L'Égypte faisait partie des premiers pays à rejoindre cette organisation et les Nations Unies et nous nous sommes engagés à participer aux réunions et conférences de cette organisation. Nous ne voulons pas, en revanche, nous immiscer dans les affaires des autres. Nous respectons les traités que nous avons signés. L'Égypte, l'une des plus anciennes civilisations du monde, est un pays pharaonique, musulman, chrétien, méditerranéen. Il n'y a pas d'autre pays au monde qui puisse se targuer d'une aussi grande diversité et d'aussi nombreuses identités. En tant qu'employeurs, nous sommes actifs dans la Chambre arabe de Commerce et d'Industrie, nous sommes membres de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie et nous sommes membres fondateurs de l'Union des Chambres africaines de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers. Nous sommes membres également de l'Association des Chambres de Commerce d'Euromed. Tout cela reflète notre effort à nous intégrer pleinement dans la société du 21^{ème} siècle. Nous tendons également à un meilleur rapprochement entre les peuples. Selon feu Nasser, l'Égypte est un pays qui protège et qui ne menace pas. Elle aspire à la justice pour elle-même et pour les pays voisins. Pour conclure, j'aimerais vous rappeler qu'il y a un peuple qui souffre de la pire forme de racisme et d'occupation : il s'agit du peuple palestinien. Et nous aimerions réaffirmer qu'il y aura un temps où cette injustice, ces agressions et cette occupation prendront fin. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. Costache

Employeur (Roumanie)

Monsieur le Directeur général, chers amis et collègues, les changements structurels que l'Europe a opérés ces dernières années sont devenus des réalités que personne ne peut nier. La situation actuelle nous place dans la position de concentrer notre attention sur le segment d'environ la moitié de la population du continent européen, les femmes, et le rôle qu'elles jouent dans le processus du travail. Nous sommes loin de conclure qu'il existe une législation et une pratique européennes unitaires dans la façon dont les femmes sont traitées comme des employées dans les entreprises et les administrations publiques. Il existe de rares cas où les promotions sont faites pour les hommes, sans tenir compte de la compétence professionnelle et de gestion des concurrents. En Roumanie, tous ces états de choses sont connus et des efforts sont faits pour les ramener à un cours normal. En tant que confédération patronale avec une part significative au niveau national, nous agissons et proposons des solutions dans le dialogue tripartite participatif et intervenons dans le contenu des actes normatifs proposés par le gouvernement. Nous préconisons fortement à contrecœur un environnement économique compétitif, stable et prévisible. À notre avis, la réalisation de ces objectifs implique l'attrait de la main-d'œuvre féminine, non seulement au niveau de l'exécution mais aussi au niveau décisionnel. Les droits sociaux de vagues successives de nouveaux chômeurs tomberont également sous la responsabilité des autorités de l'état qui, face à la hausse des coûts, seront forcées d'augmenter les taxes et les impôts qui affecteront les masses importantes d'employés restants. Nous sommes forcés de constater que la révolution technologique n'a pas seulement des gagnants. Comme toujours les perdants sont les catégories les plus vulnérables aux changements soudains et massifs, c'est-à-dire que toutes les travailleuses sont des victimes, en particulier celles qui sont peu qualifiées. Une qualification inadéquate de haut niveau des nouvelles technologies nous oblige à intensifier nos efforts organisationnels et à compléter les fonds pour l'éducation et la formation des adultes. La bonne solution est de combiner les efforts des autorités, des organisations d'employeurs, des syndicats et du milieu académique et universitaire pour accélérer l'augmentation de la qualification des employés, mais aussi pour permettre aux jeunes générations de quitter l'école pour entrer dans la vie active. Nous faisons face à des énormes défis, certains viennent du passé, d'autres génèrent le présent et l'avenir nous en fournit d'autres. Le marché du travail s'est débloqué sans précédent et est devenu une caractéristique de l'universalité. Les migrations de main-d'œuvre, le travail à distance et les devoirs l'emportent sur les caractéristiques du travail et des droits sociaux à l'avenir. Avons-nous assez de discernement pour guider la main-d'œuvre féminine vers l'une ou l'autre de ces

réalités ? Permettez-moi d'observer que nous employeurs, nous ne sommes pas seulement des observateurs et des critiques, mais nous faisons partie du problème. Au fil des années, les employeurs ont acquis une expérience précieuse. Sont nos efforts suffisants ? En fait, nous avons une grande dette envers nos nations et leur avenir européen, et nous devons nous assurer que l'Europe continue d'être un modèle de progrès et de bien-être pour le monde entier. Merci pour votre attention.

M. Weerasinghe

Employeur (Sri Lanka)

La Fédération des Employeurs de Ceylan remercie et félicite la Présidente, félicite le Directeur général et remercie le Bureau des Activités des Employeurs pour son soutien continu. Excellence, Mesdames et Messieurs les délégués, alors que la Fédération des Employeurs de Ceylan célèbre ses 90 ans au service des employeurs à Sri Lanka, nous sommes fiers d'avoir mis en œuvre des mesures volontaristes pour prévenir les conflits au travail, pour promouvoir le dialogue social et créer un environnement propice à des entreprises durables, pour qu'elles puissent prospérer malgré les nombreuses difficultés. En l'état actuel des choses, j'aimerais rappeler notre contribution aux travaux des conférences et du Conseil et nous avons également travaillé à la mise en place d'une organisation des employeurs forte, durable et résiliente. Notre fédération a un engagement tripartite fermement ancré dans les interventions que nous soutenons depuis des années. Cette année, nous avons également soutenu le 7^{ème} programme sur le travail décent par pays. Cette initiative a été facilitée par le Directeur du BIT à Sri Lanka et ses collègues. Les membres de notre fédération représentent à peu près 35 pour cent du total des employés dans le secteur privé formel et ce nombre est beaucoup plus élevé si nous incluons nos partenaires. Le Secrétariat continue également de nous aider à lutter contre toutes les formes de discrimination et d'abus sur le lieu de travail, y compris la violence et le harcèlement sexuel qui ciblent les femmes. Nous continuons de promouvoir ces valeurs grâce à des codes de conduite et nous entendons lancer également des audits en matière d'égalité entre hommes et femmes. Il nous appartient de tenir compte des nouvelles tendances d'emploi, y compris les diverses formes de travail. Nous devons pleinement exploiter les possibilités qu'offre l'économie numérique, l'automatisation et l'innovation. Il convient également de préserver un bon équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle. En tant que partisans du principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte, nous avons étendu notre coopération aux travailleurs et à leurs représentants, pour les aider à surmonter les difficultés pendant le processus de transformation. De même, nous avons offert des services à nos partenaires régionaux. Les MPME sont un segment qui contribue à hauteur d'environ 54 pour cent au PIB. Beaucoup des entrepreneurs sont dans une phase de transition. Nous travaillons également avec l'Institut National de la Santé et de la Sécurité au Travail et la promotion du respect universel des normes dans ce domaine dans le pays, grâce à un système de certification pour les micro-entreprises et les travailleurs indépendants. De même, notre fédération s'est positionnée par rapport aux ODD. Notre soutien en faveur du programme de qualifications nationales qui promeut la certification des différentes qualifications est un bon exemple. Nous avons proposé également l'introduction d'un passeport de compétences, qui facilitera la reconnaissance des qualifications et permettra aux travailleurs de bénéficier de meilleures possibilités d'emploi. Également, à l'étranger notre fédération soutient le compact mondial sur l'immigration et nous avons demandé aux autorités de faciliter également une meilleure coopération dans ce domaine avec les états qui fournissent de la main d'œuvre et d'autres qui en reçoivent. Nous nous sommes engagés à travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes, secteur public et secteur privé, pour promouvoir des entreprises durables et inclusives. Le Réseau des Employeurs sur le Handicap continue d'aider les personnes handicapées à améliorer leurs compétences et à trouver un emploi. Un centre de ressources spécialisé sert de modèle et offre des programmes et des services d'orientation. Le Réseau National des Employeurs sur les Initiatives concernant les Jeunes est une autre initiative qui vise à améliorer les conditions socio-économiques qui s'appliquent à des pans

vulnérables de la population, surtout les jeunes. Notre participation à l'élaboration de politiques en matière d'éducation revêt diverses facettes. Nous partageons des informations pour l'élaboration de programmes. Pour conclure, nous remercions l'OIE et tous nos partenaires étrangers, y compris le Campus de Turin, ainsi que le Programme de Coopération des Employeurs néerlandais pour leur assistance continue. J'aimerais également dire que nous remercions les membres du Conseil qui ont aidé notre organisation à devenir une organisation plus forte et plus résiliente. Merci beaucoup.

M. Mahmud

Travailleur (Bangladesh)

Je m'appelle Sukkur Mahmud. Je viens de la Ligue Jatiyo Sramik au Bangladesh. Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Au nom du Mouvement des Travailleurs du Bangladesh, j'aimerais exprimer ma gratitude à tous les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des différents pays qui participent à la conférence. Nous sommes tous réunis ici pour discuter et prendre des décisions liées au travail décent, à la justice sociale en vue d'une mondialisation juste, des questions liées aux objectifs de développement durable, au dialogue social, au tripartisme, ainsi qu'à la violence et au harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Madame la Présidente, aujourd'hui j'aimerais que nous nous rappelions notre grand dirigeant, le père de la nation, Bangabondhu Sheikh Mujibur Rahman, sous la direction charismatique duquel le Bangladesh est devenu membre de l'OIT en 1972, juste après notre libération en 1971. Et nous avons ratifié 29 conventions de l'organisation le même jour. Aujourd'hui, le Bangladesh a ratifié 35 conventions, dont 7 des 8 conventions fondamentales. Nous sommes un partenaire actif du Programme de Travail Décent de l'OIT et ce, depuis longtemps. Le mouvement des syndicats au Bangladesh se bat pour garantir un travail décent à tous. Pour y parvenir, nous avons modifié la loi du Bangladesh sur le travail en établissant un salaire minimum au niveau national, en protégeant les victimes sur le lieu de travail et en accroissant les compensations versées aux travailleurs. La communauté internationale, y compris l'OIT, a offert un soutien solidaire au mouvement syndical au Bangladesh. Ces deux dernières années, les syndicats du Bangladesh et d'autres partenaires ont participé au dialogue social pour modifier la loi sur le travail et surtout pour simplifier le processus d'enregistrement des syndicats. Le Mouvement syndical du Bangladesh joue un rôle essentiel pour promouvoir les principes des normes internationales du travail et le programme sur le travail décent dans notre pays, grâce à une meilleure application de la loi sur le travail. Nous avons également soumis des recommandations au gouvernement pour élargir la couverture juridique et la portée des droits syndicaux dans la loi sur le travail, conformément aux Conventions 87 et 98. Étant donné que les droits des syndicats sont au cœur des droits au travail et du bien-être des travailleurs, nous continuons de faire pression sur le gouvernement pour qu'il garantisse les droits syndicaux dans toutes les zones franches d'exportation. Madame la Présidente, j'aimerais citer notre Premier Ministre, Sheikh Hasina, qui nous a permis de faire respecter les droits des travailleurs au Bangladesh et surtout d'améliorer les lois et politiques dans le domaine du travail. Il a contribué également à la modernisation du Département de l'Inspection et du Département du Travail en les dotant de ressources supplémentaires, d'un budget approprié et d'une bonne logistique. Sous sa direction, le gouvernement a pris des décisions tout à fait positives pour simplifier l'enregistrement des syndicats. Nous pensons qu'il devrait y avoir par ailleurs un programme exhaustif pour couvrir les personnes qui sont victimes de blessures et de lésions au Bangladesh. Nous avons vivement recommandé au gouvernement d'introduire un régime concernant les lésions liées à l'emploi pour les travailleurs. Nous demandons à l'OIT de soutenir le Bangladesh et de l'aider à mettre en œuvre la politique sur la santé et la sécurité au travail et la politique sur la protection des travailleurs domestiques et sur le bien-être, adoptées par le gouvernement. Madame la Présidente, la loi sur le travail du Bangladesh contient une disposition selon laquelle au moins 10 pour cent des membres femmes doivent faire partie des comités exécutifs des syndicats dans les établissements dans lesquels 20 pour cent de la main d'œuvre est féminine. Tout

comportement indécent ou non approprié par rapport à une travailleuse au Bangladesh fait l'objet d'une disposition de la Loi sur le Travail de 2006. Cependant, nous invitons instamment l'OIT et le gouvernement à mettre en œuvre des programmes de formation intensifs pour mieux sensibiliser les travailleurs femmes. Au nom du Mouvement syndical du Bangladesh, nous insistons fortement sur l'adoption d'un instrument sur la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail. La réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif No 8 sur le travail décent, est une question prioritaire pour notre pays. [vgr INTERRUPTION 6.03] Nous attendons du gouvernement qu'il travaille avec les syndicats pour mettre en œuvre le plan d'action sur les ODD. Nous pensons que le soutien de l'OIT et des partenaires de développement contribuera à la croissance inclusive. Nous espérons que cette conférence permettra d'introduire des changements positifs dans la vie des travailleurs. Merci Madame la Présidente, merci à tous. Que tous les travailleurs du monde s'unissent. Merci beaucoup.

M. Makhmadaliev

Travailleur (Ouzbékistan)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en Ouzbékistan nous avons établi toutes les conditions nécessaires pour améliorer le statut des femmes, pour étendre leurs possibilités et leur permettre de participer à toutes les transformations de la société. Les droits des femmes sont garantis par la Constitution, par les Codes Civils de la Famille et du Travail de notre République. Nous avons créé un système unique d'aide sociale à la maternité et à l'enfance. Le Code du Travail comporte ainsi un chapitre intitulé « Garanties complémentaires pour les femmes et autres personnes s'acquittant de responsabilités familiales ». À part les Conventions des Nations Unies et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'Ouzbékistan a ratifié aussi les Conventions de l'OIT sur la rémunération égale entre les hommes et les femmes pour leur travail, ou bien l'autre sur la discrimination en matière de travail et d'emploi. Les principaux droits des femmes sont consacrés par la Constitution et la loi nationale. Elle découle des normes internationales en matière de travail. La législation concernant le travail et les mesures destinées à garantir les droits des femmes à des conditions de travail décentes coïncident entièrement avec les normes internationales, et d'ailleurs dans de nombreux cas, nos normes dépassent les normes internationales. Par exemple, nous avons un système d'avantages et allocations particuliers favorables aux femmes qui travaillent : nous les aidons à trouver un emploi, nous leur accordons des congés supplémentaires pour s'occuper de leurs enfants et elles reçoivent aussi d'autres avantages liés à la maternité. La garantie des intérêts socio-économiques et des droits au travail des femmes constitue l'une des activités prioritaires de la Fédération des Syndicats de l'Ouzbékistan qui rassemble dans ses rangs plus de 6 millions de membres, dont 48 pour cent sont des femmes. De façon à améliorer la qualité et l'efficacité des activités des organisations syndicales destinées à assurer la protection sociale des femmes, la Fédération des Syndicats de l'Ouzbékistan dispose d'un Conseil des Femmes. Et les organisations syndicales territoriales et de branches ont aussi auprès d'elles une Commission chargée du travail des femmes. L'une des grandes orientations est de renforcer la protection sociale et économique des femmes, ainsi que la protection des droits au travail des femmes qui travaillent au sein de diverses entités, quel que soit le régime de ces entités, et d'établir des conditions de sécurité dans le travail, tout en effectuant un contrôle efficace du respect de ces obligations. L'un des documents essentiels en matière de protection des droits économiques et sociaux des travailleurs, notamment des femmes, est l'Accord Général passé entre le gouvernement de la République d'Ouzbékistan, le Conseil de la Fédération des Syndicats et la Chambre de Commerce et d'Industrie sur les questions économiques et sociales. Nous avons dans notre pays plus de 100 accords de secteurs, 14 accords territoriaux et nous avons plus de 171 conventions collectives au niveau du pays. Dans chacun de ces textes, il y a une partie consacrée aux droits des femmes et qui prévoit des avantages supplémentaires pour les femmes et autres personnes s'acquittant de responsabilités familiales où l'on assure la protection sociale, l'égalité de droits et de

possibilités entre les hommes et les femmes, où l'on souligne le principe de non-discrimination et de rémunération égale pour un travail égal. En outre, les intérêts des femmes sont défendus dans le cadre d'un partenariat social tripartite. Grâce à toutes ces transformations, grâce à ces accords et autres mesures, nous disposons de garanties qui protègent les femmes qui travaillent : elles ont une stabilité de la rémunération et elles disposent de congés. En outre, les femmes disposent d'un grand nombre d'avantages supplémentaires qui renforcent leur possibilité de réalisation professionnelle, tout en leur permettant d'éduquer leurs enfants en bénéficiant d'une protection pour la maternité. En particulier, les femmes enceintes sont dispensées de travailler et en même temps sont rémunérées : elles peuvent bénéficier d'examen médicaux ; elles ont des congés maternité. En outre, chaque mois, les femmes qui prennent un congé pour s'occuper de leurs enfants de moins de 2 à 3 ans, disposent de congés supplémentaires. Dans les entreprises et autres organisations, il y a des salles spéciales qui accueillent les femmes qui allaitent leurs enfants de moins de 2 ans et elles bénéficient aussi d'autres avantages de façon à assurer une véritable égalité hommes-femmes, ce qui reste l'objectif des syndicats aux côtés de leurs partenaires. Nous estimons qu'il faudra poursuivre le travail destiné à améliorer le cadre juridique et législatif, notamment en ratifiant les conventions de l'OIT relatives au travail et à la protection sociale des femmes, et aussi mener des mesures.

M. Snead Villasanti

Travailleur (Paraguay)

Madame la Présidente. Tout d'abord je voudrais vous féliciter de votre élection qui vous permettra de diriger les travaux de la Conférence. Je vous souhaite plein succès. Je m'adresse à l'Assemblée en qualité de Représentant des travailleurs de la République du Paraguay. Je félicite le Directeur général, ainsi que le Bureau, des thèmes choisis pour la présente conférence, et en particulier d'avoir choisi de parler de la question de la violence et du harcèlement envers les hommes et les femmes dans le monde du travail. Nous savons que c'est une réalité dans tous les pays du monde. Notre pays n'y fait pas exception. En effet, nous continuons de connaître des situations qui violent les droits des travailleurs, et en particulier ceux des travailleuses. Souvent, ces femmes sont constamment soumises à la violence et au harcèlement, ce qui les affecte directement et cela est présent dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les couches de la société ; la conséquence étant l'absentéisme, des démissions forcées aussi pour s'éloigner des harceleurs, ce qui entraîne aussi des dommages psychologiques comme physiques pour les victimes. Les femmes effectuent de nombreuses tâches jugées invisibles, et en même temps, elles n'ont pas la possibilité souvent de se syndiquer comme dans le cas des employés domestiques, les tâches liées à l'aide à la personne, le travail agricole ou informel encore. Au Paraguay, de nombreuses femmes sont chefs de famille et elles sont d'autant plus vulnérables en cas de harcèlement ou de violation de leur droit exercés par leurs employeurs, car elles ne peuvent se permettre de perdre un emploi qui fait vivre leur famille au quotidien. Il est toujours difficile d'apporter des preuves en cas de recours aux autorités judiciaires. Il est très difficile de prouver des cas de violences physiques ou psychologiques exercées par l'employeur ou ses représentants. À cela s'ajoute la honte que ressentent très souvent les travailleuses, et même parfois certains travailleurs. En effet, il est difficile de se soumettre à un procès dans le monde du travail, même s'il est reconnu que le harcèlement ou la violence peuvent être des causes de licenciement justifié. Nous apprécions donc que l'OIT ait choisi de traiter de ce sujet. Cela nous offre, à nous, les acteurs sociaux, de chercher à apporter la protection nécessaire aux travailleurs comme aux travailleuses. J'ajoute que l'OIT va célébrer l'année prochaine son centenaire. La Centrale Syndicale du Paraguay souhaite continuer de bénéficier de la coopération efficace de l'OIT dans le contexte de l'Agenda 2030 pour le développement durable pour assurer la réduction de la pauvreté, ainsi qu'un travail décent pour tous. Par ailleurs, sachez que les syndicats font partie du dialogue social très actif de notre pays. Nous présentons des propositions de façon à améliorer la situation de nos camarades dans ce contexte. Récemment, nous avons commencé à mettre en place un cours

de formation professionnelle, cours proposé par les syndicats et pour répondre aux besoins de chaque secteur. Nous considérons que la lutte contre la pauvreté incombe à tout le monde. Nous demandons au gouvernement de redoubler d'efforts pour éradiquer la pauvreté. Deuxièmement, je voudrais évoquer les tâches menées par les syndicats de mon pays. Nous défendons en effet le respect de la liberté syndicale. Il est vrai que nous avons plus de syndicats enregistrés dans notre pays, mais en même temps, il est vrai aussi qu'il y a des remises en cause importantes à l'égard du système utilisé par les autorités pour enregistrer les syndicats. Les procédures sont très longues, la bureaucratie est pesante et souvent des chefs syndicaux sont licenciés ou alors ils doivent renoncer à leur affiliation syndicale sous l'action de certains chefs d'entreprise. Nous les travailleurs, nous souhaitons plus que tout le respect des lois relatives au travail et aussi des droits qui sont inscrits dans la Déclaration de l'OIT. C'est pourquoi il est indispensable que l'enregistrement des syndicats se fasse de manière rapide, ce qui assurera la stabilité syndicale et on évitera ainsi des poursuites inutiles à l'égard de camarades qui souhaitent défendre les intérêts des travailleurs. Merci beaucoup.

M. De Meester

Employeur (Belgique)

Mesdames et Messieurs, je remercie le Directeur général de son rapport « L'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Ce document est très complet et il suscite un vaste débat sur la question de l'égalité de genre. Je voudrais commenter certains aspects et j'ajouterai aussi quelques nouvelles idées. De manière générale, le rapport brosse un tableau assez négatif des femmes dans le monde du travail et insiste sur le fait que c'est l'inégalité qui domine dans le monde du travail et dans les structures sociales. L'égalité et l'équité, voilà les mots que l'on entend, mais ce qui est égal n'est pas toujours équitable, ce qui est équitable n'est pas toujours égal. Le mot égal suppose l'équité. Ce qui est équitable n'est pas toujours égal. Aristote a dit que la pire forme d'inégalité est d'essayer de rendre deux choses inégales, égales. Que ce soit là une première leçon. C'est l'équité qui l'emporte. Ce que je veux dire ici, c'est que l'on doit être prêt à aller loin. Il ne faut pas rester en surface, il faut aller au-delà des slogans d'égalité. Il faut se pencher sur les vraies pratiques voulues ou fortuites. Les hommes viennent de la Terre, les femmes viennent de la Terre, eh bien il faut y faire face. Il est certain qu'il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre les deux poids, deux mesures à l'égard des hommes et des femmes sur le lieu de travail et aussi face aux attitudes et aux stéréotypes hypocrites de nos sociétés. Mais nous devons éviter de voir tout en noir : de nombreuses bonnes initiatives ont été lancées. Il y a beaucoup de bonnes pratiques, la plupart ayant pour origine les employeurs et les organisations d'employeurs. Je ne vais pas citer d'exemples car mes collègues l'ont déjà fait avant moi. Il y a de nombreuses façons de relever ce défi, mais il y a une chose dont je suis certain, c'est qu'une approche qui serait seulement juridique, institutionnelle ou fondée sur le calcul ne serait pas efficace. Faire passer la responsabilité aux employeurs, aux institutions ou même aux personnes prises séparément ne serait pas productif : comme on le dit dans le rapport, nous sommes tous responsables ensemble. Comme je le disais, nous devons être prêts à approfondir la question. Nous devons mesurer notre façon de travailler. Il faut une approche approfondie. Le recrutement et les conditions de travail, les relations de travail, la compétence, le talent et la gestion des carrières, nos modes de communication, le sens de la confiance, du respect, de la direction, tout cela doit être évalué dans un esprit équitable et sous une perspective de genre. Nous devons aussi agir en tant qu'individu. Il y a parfois une sous-utilisation des capacités, une approche statistique, mais pas productive et cela risque de renforcer des préjugés. Le sujet du rapport du Directeur général est à mettre en lien avec d'autres sujets de la conférence et le sujet principal, je pense, est l'avenir du travail, même si travailler à l'avenir serait l'expression la plus appropriée. Il y a un élément-clé très important à prendre en compte pour pouvoir bénéficier des possibilités que l'avenir nous apportera, c'est-à-dire la possibilité de créer plus d'emplois et des emplois décents. Cela suppose que nous recherchions toutes les possibilités, et c'est une approche qui consistera à obtenir ce qu'il y a de mieux de la part de chaque personne dans le monde du travail. Il s'agit là du talent. Il ne s'agit pas seulement de

femmes ou d'hommes à des fonctions traditionnelles. Il ne s'agit plus de voir les femmes choisir ce que l'on appelle les fonctions féminines, à condition que ce choix soit un choix réel. Il ne faut plus de choix sous pression, dus aux pressions de la culture, de la famille ou de la religion, ou bien par besoin économique. Une approche reposant sur le talent et la capacité est la meilleure façon de faire entrer les femmes dans le monde des affaires, mais allons dans l'ordre. Si déployer les talents ne permet pas d'avoir un revenu suffisant ou un travail décent, alors on n'a pas vraiment le choix. C'est pourquoi nous devons continuer d'insister sur les notions de base : la protection sociale, la gouvernance, la lutte contre la corruption, la justice etc. Et dans ce travail d'avenir, il n'y aura plus de place pour la violence ou le harcèlement à l'égard des femmes ou d'autres personnes. Il s'agit de savoir comment faire et nous n'avons pas besoin de belles déclarations ou de conventions si cela n'entraîne pas une véritable protection ou la prévention. Un traitement véritablement équitable supposera que tout le monde sera tenu pour responsable de la même façon quelle que soit la race, la religion, l'ethnie ou l'idéologie politique. L'égalité de traitement... [vgr INTERRUPTION 5.43] Nous sommes tous concernés, il faut de l'action, pas des mots. Merci.

M. Visentini

Confédération européenne des syndicats

Mesdames et Messieurs, les travailleurs se heurtent à de nombreux défis à l'heure actuelle. Nous sommes convaincus que le progrès n'est possible que si nous œuvrons de concert. Le Mouvement Syndical Européen travaille pour défendre les objectifs de l'ONU et de l'OIT, pour lutter contre l'inégalité, la discrimination de genre, contre la pauvreté, pour protéger notre planète et assurer une vie meilleure pour les travailleurs et leur famille. Nous pensons que l'Europe a l'obligation de donner l'exemple dans la mise en œuvre des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030 et dans ce contexte, nous avons identifié trois priorités : le travail décent et le progrès social, y compris des salaires équitables ; la transition dans le cadre des changements climatiques, la durabilité environnementale, la numérisation, l'automatisation et la mondialisation ; la démocratie et la justice, les sociétés basées sur la participation, y compris le dialogue social et les conventions collectives. Nous appelons l'Union Européenne et ses États membres, l'OIT, à préparer des plans nationaux pour la mise en œuvre des ODD en impliquant les syndicats à toutes les étapes grâce au dialogue social. L'Union Européenne doit placer l'Europe sociale en haut de son ordre du jour et à cette fin, nous avons contribué à modeler la nouvelle initiative de l'Union Européenne intitulée « Pilier européen des droits sociaux ». Nous pensons que les droits sociaux doivent être inscrits dans les lois pour changer de manière tangible la vie des personnes. Nous voulons plus de sécurité pour les travailleurs. L'Union Européenne a proposé une directive sur les conditions de travail transparentes et prévisibles. Nous pensons que c'est là une grande occasion de rendre les droits sociaux contraignants. Cette directive doit porter sur les travaux précaires et protéger toutes les catégories de travailleurs, y compris les travailleurs autonomes et ceux des plateformes. Ces travailleurs doivent travailler dans la transparence la plus totale et le salaire doit être décent, les heures garanties. Plus de contrats à heures zéro. Nous voulons aussi un haut niveau de protection sociale. L'Union Européenne promet d'améliorer la protection pour tous les travailleurs non standard, mais nous pensons que les garanties offertes ne vont pas assez loin. Le travail précaire, les salaires insuffisants signifient que de nombreux travailleurs ne peuvent plus en vivre. Les conditions de travail précaires exigent que nous luttons pour l'avenir du travail avec une bonne transition. Personne ne doit être laissé de côté. Nous voulons que toutes les catégories de travailleurs bénéficient des mêmes droits et protections. C'est pourquoi notre confédération fait campagne pour de meilleurs salaires partout en Europe. La productivité s'améliore. Les économistes insistent pour nous dire que le redressement est en cours et pourtant les travailleurs n'ont toujours pas leur juste part des bénéfices. Une augmentation des salaires permettrait de renforcer le redressement économique en renforçant la demande. Notre campagne sur les augmentations de salaire a

mis en relief des différences de salaires injustes entre pays européens, à l'Est, à l'Ouest, au Nord et au Sud, ce qui entraîne le dumping social. Nous devons aussi lutter contre les écarts de paie hommes-femmes. Les conventions collectives entre partenaires sociaux sont la meilleure façon d'assurer une meilleure rémunération. L'Union Européenne a reconnu que le dialogue social est essentiel pour une économie vigoureuse, mais ils ont fait très peu pour favoriser le dialogue social ou les négociations collectives. Nous encourageons toutes les autorités européennes à favoriser le dialogue social. Le dialogue social doit être au cœur de l'initiative de l'OIT sur l'avenir du travail car c'est essentiel pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'objectif lancé par le Ministre suédois ou le Pilier européen. Mesdames et Messieurs, nous nous engageons à œuvrer aux côtés des partenaires sociaux ou des gouvernements pour assurer une Europe plus juste, plus inclusive. Une Europe qui obtient l'appui de ses populations en leur montrant qu'elle peut vraiment leur garantir une vie meilleure. Une Europe qui contribuera aussi à renforcer la justice sociale dans le reste du monde. Merci.

M. Shcherbakov

Confédération générale des syndicats

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués. Tout d'abord, j'aimerais exprimer notre reconnaissance au Directeur général pour son rapport très intéressant et instructif qui propose notamment de discuter de l'initiative du centenaire de l'OIT et de l'égalité entre hommes et femmes. C'est une question qui est la pierre angulaire dans la lutte pour la justice sociale et pour la création de conditions favorables à la réalisation du programme sur le travail décent pour tous. Nous appuyons les conclusions et propositions que contient le rapport. Le fait de garantir l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine du travail est l'un des objectifs fondamentaux de la Confédération Générale des Syndicats des Organisations Affiliées. Je dirais même qu'au niveau politique, dans nos pays, il n'y a pas de facteurs critiques flagrants d'inégalité entre hommes et femmes. Il n'y a pas de lacune dans les instruments prévus dans le cadre juridique. Il y a égalité entre hommes et femmes dans la vie politique et économique et cela est garanti par les Constitutions Nationales de notre région. Toutefois, il y a des problèmes qui résident dans le fait qu'entre la législation et l'application dans la pratique, il y a toujours un écart très sérieux. Il n'y a pas eu suffisamment de mesures politiques, ni de décisions prises en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Cela n'a pas permis de surmonter les stéréotypes et les préjugés culturo-ethniques profondément ancrés dans les esprits. En d'autres termes, il n'y a pas formellement, véritablement d'égalité entre hommes et femmes. Nous nous heurtons à une discrimination directe ou indirecte et non seulement dans le monde du travail et des relations professionnelles, mais également dans d'autres domaines. Par exemple, il y a une différence dans les caractéristiques de l'emploi entre hommes et femmes dans le secteur formel et informel de l'économie. Il y a des caractéristiques sexospécifiques dans la structure même du chômage. Il y a une différenciation des emplois, du domaine d'activité, des professions au niveau de la compétitivité sur le marché du travail. Il y a un écart dans les indicateurs de salaire et de revenus qui déterminent l'apport économique des femmes et des hommes au budget et à l'économie. Il y a une différence dans les possibilités de progression et d'avancement, puisque les femmes sont plus faiblement représentées dans les postes à haute responsabilité de l'économie, comme elles sont moins représentées dans les syndicats. Cela dit, dans les syndicats à un niveau beaucoup plus faible, leur proportion est beaucoup plus importante. D'après les sondages, une femme sur trois dans notre région rencontre des problèmes liés à des attitudes empreintes de préjugés de la part des employeurs. Lors du recrutement, elles sont en butte également à des cas de harcèlement sur le lieu de travail. Elles représentent cependant plus de la moitié de la main d'œuvre et leur part dans le secteur des technologies de pointe ou dans les secteurs très rémunérateurs de l'économie n'est pas du tout proportionnée à leur représentativité dans l'économie et dans la société. Nous pensons qu'il est indispensable également de prendre des mesures pour tenir compte de la nécessité

d'aider les femmes à conjuguer la vie professionnelle et la vie familiale. En fait, il y a tellement de difficultés que l'on a une faible appréciation de la contribution professionnelle de la femme à la société et à l'économie. Et d'après nos données, dans les pays de la région, le salaire des femmes en moyenne est beaucoup plus faible que celui des hommes. Au Belarus par exemple, au Tadjikistan ou en Russie, il est de 23 à 26 pour cent plus faible, en Arménie de 34 pour cent, au Tadjikistan de 40 pour cent, Azerbaïdjan 55 pour cent. Nous sommes convaincus que pour sortir durablement de cette situation, il nous faudra vraiment trouver des moyens de mettre en œuvre des mesures d'amélioration du bien-être général et il faudra également, dans un premier temps, augmenter le salaire minimum. Il y a quelques années dans la région, à l'initiative de la Confédération Générale des Syndicats, nous avons lancé une campagne de solidarité sur le salaire minimum. Ce qui est essentiel à cet égard également, c'est la ratification et le respect des conventions de l'OIT concernant l'égalité entre hommes et femmes, mais surtout les conventions 100, 111, 156 et 183 qui sont essentielles. Il faut également que la ratification soit suivie d'effets et si, pour les deux premières conventions que j'ai citées, les résultats sont positifs, il y en a d'autres pour lesquelles il faudra déployer encore beaucoup d'efforts. Aujourd'hui, dans la majorité des pays de notre région, nous avons entamé une réforme du système de sécurité sociale et nous voyons également que le facteur sexospécifique est reflété dans ce processus. Il faudra également en tenir compte dans le contexte des négociations collectives ou dans d'autres méthodes de négociation indispensables pour mettre en place les conditions de l'égalité entre hommes et femmes. Merci.

M. Cotton

Fédération internationale des travailleurs des transports

Bonjour Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs délégués, merci de me donner la parole aujourd'hui. Je m'appelle Stephen Cotton et je représente les 20 millions d'hommes et de femmes qui travaillent dans le secteur du transport dans le monde. Lors de la Conférence de cette année, nous avons amené plus d'affiliés que jamais. C'est un signe également de notre engagement en faveur de l'OIT, de notre adhésion aux principes et valeurs de l'organisation et de notre soutien au potentiel collectif que représente cette organisation. Nous voulons travailler en collaboration parce que nous pourrions avoir de meilleurs résultats. Pour le Qatar, nous remercions les partenaires qui nous ont permis d'améliorer la situation. Nous aimerions également remercier les secteurs pour nous avoir aidés à obtenir de meilleurs résultats dans le cadre de la Conférence Maritime. Nous participons à différentes commissions techniques, nous affirmons notre adhésion au tripartisme, au multilatéralisme et au système fondé sur des règles. La commission d'experts de l'OIT et le Comité de la Liberté Syndicale font un travail remarquable pour faire respecter les normes du travail. Ils se battent pour les droits des travailleurs dans le monde. Mais cette année, il y a un certain nombre de questions importantes qui ont une incidence sur tous les secteurs dans le monde : la violence et le harcèlement sont un fléau dans le secteur du transport, surtout la violence sexospécifique. C'est inacceptable et cela doit prendre fin. Nous avons donc besoin d'une convention et d'une recommandation de l'organisation. La commission normative doit jouer son rôle à cet égard. La valeur d'une convention de l'OIT ne saurait être sous-estimée. Elle donnera une protection, elle donnera au travailleur une voix et elle jettera les bases juridiques du soutien que l'on apportera aux travailleurs, surtout les femmes dans leur lutte pour la dignité, les droits de l'Homme, le travail décent, la sécurité et la liberté dans le monde du travail. La parité doit être réalisée dans toutes les professions, dans tous les lieux de travail, dans tous les pays, que ce soit dans la participation, dans la direction, dans les conditions salariales, les conditions de travail, dans l'avenir du travail, toute mesure doit être entreprise dès qu'elle est possible. Nous devons envoyer un message au reste du monde et l'OIT doit être claire et ferme : plus de violence et plus de harcèlement dans le monde du travail. À l'échelle mondiale, l'OIT devra faire preuve de vigilance. Au Panama, nous luttons contre des attaques perpétrées par les autorités du Canal pour la sécurité des navires et là, nous avons atteint un point de rupture. Il y a des capitaines qui sont représentés par nos

organisations affiliées qui travaillent jusqu'à 100 heures d'heures supplémentaires. À l'heure où nous parlons, il y a des capitaines de navire qui sont renvoyés parce qu'ils ont refusé de travailler dans des conditions aussi mauvaises. En Iran, nous nous battons également pour défendre les libertés syndicales fondamentales contre les emprisonnements et l'oppression. L'année dernière, il y a eu également des actions d'un certain nombre de pilotes qui ont entraîné des renvois et des licenciements. Nous demandons aux gouvernements de prendre les mesures pour réagir à ces différends du travail. L'avenir du travail, en particulier par rapport à l'automatisation, et dans la perspective du centenaire, le caractère informel de l'économie, l'égalité entre hommes et femmes sont des questions prioritaires pour notre Fédération. Les femmes et les jeunes dirigeront notre congrès, ils feront partie du processus donc nous devons veiller à ce qu'ils aient un rôle central dans le travail de demain. Nous devons également établir un programme pour l'avenir. Alors que nous mettons en œuvre nos programmes, nous nous engageons une fois de plus à travailler avec l'OIT. Pour conclure, nous aimerions rendre hommage à Guy Ryder pour son travail formidable avec son équipe et nous reconnaissons qu'en ces temps difficiles, son leadership est tout à fait crucial et nous aimerions également reconnaître le rôle joué par Sharan Burrow qui est à la tête de la CSI et qui combat pour que ce monde soit un monde meilleur endroit et qui lutte pour la justice sociale pour les hommes et les femmes de la société dans son ensemble. Chers camarades, merci de ces possibilités. Travaillons ensemble et travaillons à l'édification d'un monde meilleur ! Merci beaucoup.

Lundi 4 juin 2018, matin

M. Sordo Calvo

Travailleur (Espagne)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, le rapport du Directeur général décrit de manière claire la situation paradoxale dans laquelle le monde se trouve aujourd'hui : vous avez une capacité de production qui doit vivre avec une croissance des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'OIT doit continuer à contribuer et faire en sorte que les États et les représentants des travailleurs et des employeurs continuent à relever les défis actuels pour diriger l'économie mondiale et la mener sur le chemin de la croissance et du développement durable et équitable. La réalité du monde du travail continue à se modifier. La mondialisation de l'économie avec l'intégration des énormes domaines dans le monde des chaînes de valeur de la production des biens et services ou l'accélération des processus de normalisation dans la production ont modifié nos paramètres classiques d'interprétation de l'emploi. Nous pensons que l'OIT doit effectivement réunir ces initiatives sur l'avenir du travail et travailler avec les leaders du débat mondial. Ces objectifs correspondent à nos priorités syndicales. En Espagne, nous venons d'assister à un changement de gouvernement après avoir vécu les effets d'une réforme basée sur un processus de dévaluation interne pendant que l'économie était en train de sortir de la récession. Ces effets peuvent se résumer en une phrase très simple, en un slogan : une croissance sans distribution, une croissance sans partage. Le moment est venu de changer cette dynamique. En Espagne, on avait récupéré en 2017 le niveau de production d'avant la crise de 2008, mais on n'a récupéré que la moitié des heures de travail. Ce sont là les chiffres d'Eurostat. En 2017, on a récupéré les avantages des dividendes répartis entre les entreprises mais on a toujours une perte des salaires. Nous devons relever les salaires et l'emploi et c'est ce que nous a dit aussi la Commission Européenne et la Banque Centrale de l'Europe ou le FMI. Et, dans ce cas, la réforme du travail, la négociation collective, doivent absolument tenir compte de cela. Nous avons besoin de mener une offensive contre la précarisation de l'emploi. Les taux de contrats temporaires en Espagne se situent toujours autour des 27 pour cent. On ne peut pas vraiment relever les défis de la formation permanente pour répondre à l'innovation technique alors que les contrats temporaires ne sont que de 55 jours. De la même

manière, cette externalisation productive ne peut être la forme pour transformer ces risques des entreprises. La réglementation actuelle en Espagne devrait nous pousser à relever, à lutter pour une réduction du coût du travail. Le salaire moyen des femmes en Espagne devrait aussi augmenter de 28 pour cent pour être égal à ceux des hommes. La féminisation du travail à temps partiel, qui n'est pas forcément voulu par les femmes, représente 73 pour cent des femmes et les nouvelles politiques auraient aussi besoin d'un nouveau cadre. Dans le programme de stabilité pour la période 2018 à 2021, on devrait arriver à un minimum pour les comptes publics. Les frais publics devraient atteindre 38,6 pour cent du PIB. Les syndicats doivent tenir compte de cette réalité, face à cette nouvelle situation politique et doivent aussi penser aux programmes de stabilité. Il faut que la stabilité économique soit compatible avec les politiques de redistribution et de croissance inclusive. Nous pensons qu'il faut aussi procéder à des changements dans la réglementation sur le travail et la négociation collective pour promouvoir une redistribution salariale équitable et une réduction de la précarité au travail. L'Espagne a besoin de récupérer la légitimité du dialogue social et de la négociation collective, c'est-à-dire qu'il faut que l'on se concentre sur les changements, ainsi que sur d'autres questions qui nous semblent stratégiques. Il faut prévoir et anticiper le changement, c'est très important. Nous avons besoin de systèmes de qualification permanente, d'adapter les compétences aux postes de travail et de valoriser l'expérience professionnelle. Des éléments qui peuvent être mis en œuvre de manière adéquate au sein des entreprises qui ne sont pas trop grandes. Celles-ci ont besoin de mesures concertées par les agents sociaux, et aussi d'une réflexion sociale partagée. Il n'y a pas de sortie pacifique depuis que la compétitivité est basée sur la précarisation, l'autoritarisme et le déséquilibre. Je vous remercie pour votre attention.

Mme González Fernández
Gouvernement (Cuba)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres et les délégués. L'engagement de l'OIT de promouvoir la justice sociale et de garantir l'application des principes et des droits fondamentaux dans le monde du travail se trouve inscrit dans l'ordre du jour et dans les documents qui seront analysés lors de la présente conférence. Nous sommes d'accord avec ce que dit le Directeur général dans son rapport sur le fait qu'il est à la fois nécessaire et opportun de donner un nouvel élan à l'égalité des genres dans le travail tout en tenant compte, comme on le reconnaît dans le document, qu'on est tout à fait loin d'avoir encore atteint un objectif aussi louable. Monsieur le Président, à Cuba depuis la victoire de la révolution, obtenir l'égalité des genres est une priorité du gouvernement qui est consacrée dans la constitution et qui s'exprime dans différentes dispositions juridiques qui garantissent les droits de la femme. On y trouve le droit à la santé, à l'éducation, à l'accès à l'emploi, l'égalité dans les rémunérations, la sécurité sociale et l'épanouissement sur le plan technique et culturel. Cela fait maintenant plus de 50 ans que la révolution a triomphé et les femmes cubaines jouent un rôle essentiel dans la vie politique, économique et sociale de notre pays, et ceci se traduit dans des chiffres concrets. Les femmes représentent 53,2 pour cent des députés de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire. Elles représentent 48 pour cent des membres du conseil d'État et trois de ses cinq vice-Présidents. Elles représentent 35 pour cent des ministres. Les femmes représentent 48 pour cent des travailleurs du secteur d'État civil, donc de la fonction publique ; elles représentent 78,5 pour cent du personnel de la santé, 48 pour cent des chercheurs scientifiques et en général elles représentent 66,8 pour cent des personnels les plus qualifiés sur le plan technique et professionnel de notre pays. Mais pourtant, il faut encore travailler au changement du modèle culturel dans notre pays pour que soient mieux réparties les charges de la famille entre hommes et femmes, pour élargir les services institutionnels de prise en charge des enfants et des personnes âgées, pour renforcer la protection de la maternité, entre autres mesures visant à permettre aux femmes d'occuper pleinement leur place dans tous les espaces de la société. Notre pays a continué à perfectionner son modèle de développement économique et social, dans le but de construire une nation souveraine, indépendante, socialiste, démocratique,

prospère et durable, pour améliorer en permanence la qualité de vie, le bien-être et la justice sociale pour notre peuple malgré le fait que le blocus économique, financier et commercial qui pèse sur Cuba demeure et provoque des troubles pour notre économie et limite notre développement. Monsieur le Président, nous considérons que l'OIT peut continuer à apporter sa contribution dans la lutte pour l'égalité des genres dans le monde du travail et dans la société, en promouvant des projets qui permettent l'intégration du monde du travail avec toutes les facettes du développement durable pour tous, sans écarter des expériences positives, mais en cherchant aussi des approches innovantes comme cela est proposé dans le rapport. Nous appuyons cet objectif et nous mettons à votre disposition notre modeste expérience. Je vous remercie.

M. Acosta Javier

Employeur (République Dominicaine)

Bonjour à tous, la délégation des Employeurs de la République Dominicaine est très heureuse, Monsieur le Président, d'être présente ici dans cette salle. Nous nous félicitons du rapport du Directeur général et réaffirmons l'importance de l'Organisation Internationale du Travail dans le système des Nations Unies, étant donné que c'est la seule entité dont le mandat repose sur les relations du travail et le tripartisme, car ce sont là les formes qui permettent de chercher des accords sociaux équitables et qui permettent aussi d'assurer le développement durable dans un monde qui change de plus en plus vite. COPARDOM reconnaît les contributions de l'Organisation Internationale des Employeurs, qui parle du rôle des entreprises dans la société, et qui attend aussi de l'Organisation Internationale du Travail une souplesse, une efficacité et des propositions qui sont vraiment pertinentes, tout comme ses normes et ses contributions. À notre avis, la contribution de l'OIT devrait surtout concerner la promotion du dialogue et des accords sociaux car ce sont là des mécanismes permettant de rechercher un consensus tripartite dans les dispositions et politiques qui permettront d'apporter de meilleurs emplois et de faire en sorte que les entreprises soient durables. Les mesures de l'OIT se répercuteront sur la réalisation des objectifs que nous avons tous en vue, et ainsi la Conférence Internationale du Travail pourra consolider le dialogue social et faciliter une coopération efficace qui permettra aussi d'atteindre les objectifs d'un développement durable. Nous voulons réduire la pauvreté, promouvoir des actions qui sont orientées sur la responsabilité sociale des entreprises et nous contribuerons aussi à changer le profil de la population par le biais d'une éducation de qualité et d'une formation pour le travail. Nous pensons que ce consensus que nous mentionnons devrait résoudre toutes les distorsions que l'on constate sur le marché du travail de la République Dominicaine. En ce qui concerne le renforcement de la législation du travail et des normes internationales, nous comptons sur l'installation récente de notre bureau tripartite pour résoudre les conflits. Nous espérons que ce sera vraiment un outil équilibré et juste, ce qui permettra d'évaluer les devoirs de nos entreprises et de nos collaborateurs. Il y a des années déjà que notre pays peut profiter de ses relations de travail harmonieuses et fluides entre les travailleurs et le gouvernement. Nous pensons que ceci pourra renforcer encore les mécanismes de dialogue, faciliter les améliorations au niveau institutionnel et que l'on pourrait ainsi répondre aux distorsions que l'on constate sur le marché du travail de la République Dominicaine. Nous proposons donc d'arriver à un accord sur l'emploi qui encouragerait les entreprises durables, et permettrait aussi de créer du travail décent, d'encourager l'universalisation de la protection sociale, arriver à un niveau de compétitivité qui peut attirer les investissements et aussi assurer l'égalité des possibilités pour tous les travailleurs. Nous avons vu qu'il y a beaucoup de scénarios possibles, et nous disons que nous sommes toujours engagés à appuyer cet accord par le biais du dialogue et de la concertation. Il faut aussi rappeler que la paix durable n'existe que lorsque l'on arrive à la justice et au bien-être. Ce bien-être est ancré dans de véritables politiques publiques et privées qui encouragent le caractère institutionnel, la transparence et la création de postes de travail dignes et durables dans des entreprises responsables également vis-à-vis de

l'environnement et dans le temps. Nous confirmons notre consentement tripartite. Nous pensons qu'il faut consolider le secteur des employeurs. Merci beaucoup.

Mme Kagonye

Gouvernement (Zimbabwe)

Bonjour à tous. Monsieur le Président, au nom du gouvernement du Zimbabwe et de toute la délégation tripartite du Zimbabwe, à l'occasion de cette 107^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail, j'aimerais d'emblée vous féliciter Monsieur Samir Murad, ainsi que vos vice-Présidents, à l'occasion de votre élection à la Présidence de cette session de la conférence. Votre désignation correspond à nos attentes élevées pour cette session, qui arrive à la veille des célébrations du centenaire et qui cherche à accompagner l'avenir du travail et du monde du travail. C'est avec cela à l'esprit que notre délégation se félicite du rapport du Directeur général sur « l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Le rapport qui nous est soumis saisit la situation des femmes au travail et donne des idées intéressantes sur la manière d'accueillir à bras ouverts les défis, les menaces et les possibilités qui définissent le contexte dans lequel cet élan vers l'égalité doit réussir. Le rapport du Directeur général dépeint une réalité difficile, qui montre que le rêve d'égalité est encore un rêve malgré la législation à l'échelon national et les instruments internationaux qui doivent alléger le sort réservé aux femmes dans le monde du travail. À ce moment crucial, alors que l'OIT célèbre 100 ans d'existence, nous sommes déterminés à prendre à bras le corps les freins à l'égalité exposés dans votre rapport. Nos efforts ne doivent pas faiblir. Monsieur le Président, ma délégation comprend le dilemme qu'il y a à casser les obstacles qui découlent de l'économie numérique et des innovations technologiques. Ces dernières ne sont pas étrangères aux inégalités hommes-femmes. Il est impératif d'atténuer les effets négatifs de l'inégalité, qui sont très répandus dans la 4^e révolution industrielle. L'OIT et ses mandants doivent intensifier la cadence en faveur de l'égalité. Nous devons renforcer la lutte et toutefois, nos efforts seront futiles si nous ne changeons pas les dynamiques qui découlent de la 4^{ème} révolution industrielle et les systèmes cybernétiques. Les relations de genre sont des obstacles structurels importants à l'heure de s'attaquer à l'inégalité dans le monde du travail. La section 17 de la Constitution du Zimbabwe fournit un socle juridique fort pour l'avancement des femmes et l'égalité. Nous sommes en train de modifier notre code du travail pour réaliser l'objectif d'un salaire égal à travail égal, et nous cherchons à élargir la portée de l'égalité en vertu de la section 17 de la Constitution. Les accords de négociation collective seront modifiés afin de donner corps à l'égalité dans le monde du travail. Nous avons aussi revu, rénové nos programmes scolaires pour intégrer les questions sexospécifiques. À cet égard, les questions d'égalité hommes-femmes sont donc enseignées depuis l'enfance jusqu'à l'école secondaire. Nous cherchons à introduire des valeurs qui vont garantir l'égalité, même au-delà des lieux de travail. La politique nationale sur le genre, révisée en 2017, cherche à prendre en considération les lacunes mises en exergue dans l'enquête de santé et démographie du Zimbabwe et les rapports du Sénat. Un cadre d'évaluation qui porte sur l'autonomisation des femmes et l'égalité hommes-femmes est en train d'être terminé, qui nous permettra de faire le suivi de l'application des engagements internationaux, nationaux et régionaux sur l'égalité des femmes et l'autonomisation des femmes. Monsieur le Président, le Zimbabwe cherche à prioriser le relèvement économique par le biais d'initiatives fondées sur l'engagement avec la communauté internationale et les valeurs internationales, qui créeront des possibilités de travail décent pour tous et notamment les femmes. Vous nous exhortez à l'égalité et à sortir des schémas habituels, et cela est en parfaite adéquation avec la nouvelle donne au Zimbabwe. Nous sommes d'accord avec vos recommandations en ce qu'il s'agit de mettre fin à la violence et au harcèlement, et à encourager l'égalité. Notre nouveau gouvernement a mis en place des mesures qui garantiront un environnement propice à l'égalité et une représentation accrue des femmes. Monsieur le Président, le moment est venu que l'OIT présente un front uni pour l'égalité, reconnaissant que le monde du travail s'inscrit dans un contexte fluctuant, caractérisé par des incertitudes politiques, sociales et économiques sans précédent. Je vous remercie.

M. Martinez

Travailleur (Argentine)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nous, travailleurs, nous observons que notre monde connaît des mutations rapides et profondes. L'une d'entre elles, c'est le phénomène de la mondialisation, où les capitaux ont la liberté absolue de circuler sans la moindre limite. Et ils le font toujours dans l'objectif d'obtenir de plus en plus de rentabilité à court terme, sans tenir compte du prix que doit payer pour cela la société. Les conséquences et les effets de cette mondialisation sont de plus en plus forts, par exemple l'explosion des inégalités entre différentes régions du monde, mais aussi les inégalités au sein des pays. D'après un récent rapport international, 82 pour cent des richesses créées se trouvent entre les mains des 1 pour cent les plus riches de la population mondiale. Ainsi, les pays et les États sont sous pression pour démanteler leurs institutions de protection sociale, pour paralyser les mécanismes de redistribution qui sont stabilisateurs de la société. Les conflits armés et des situations de violence dévastent des régions entières dans le monde. Ces phénomènes ensemble entraînent des flux migratoires qui signifient des situations graves pour l'avenir de nos peuples. À ceci s'ajoute l'existence de gouvernements autoritaires qui respectent peu les libertés publiques et les droits fondamentaux. Or, le mandat de l'OIT, c'est d'avancer dans la réalisation de la justice sociale. Et ce n'est pas des mots vains, des notions vides qui ne serviraient que pour nous gargariser dans nos déclarations et nos discours. Il s'agit en fait d'un principe concret qui implique une juste distribution de la richesse, des conditions de travail respectueuses de la dignité humaine et qui permettent de concilier la vie privée et la vie professionnelle. L'augmentation du travail informel, la précarisation et l'absence de travail décent dans les chaînes mondiales d'approvisionnement doit sonner la sonnette d'alarme. Nous ne pouvons pas laisser passer cela, et il ne faut pas que continuent ces iniquités et ces échecs de la mondialisation. La situation de la femme au travail dépasse le monde du travail, elle touche au monde politique, social et culturel. Elle porte sur la dignité de la personne et cela constitue une injustice véritablement transversale que nous devons affronter tous ensemble : employeurs, travailleurs et gouvernement, car c'est une situation d'inégalité qui persiste. Notre région, les Amériques, connaît une époque d'incertitude dans tous les domaines et ceci est aggravé par ce que la CEPAL appelle la culture du privilège, caractérisée par la concentration des richesses, la disparité dans l'égalité des chances, le fait que les inégalités deviennent un phénomène naturel et le fait qu'il y a des pouvoirs hégémoniques, entre autres facteurs. Nous pensons qu'il faut changer cette culture du privilège et revenir à la culture du travail qui est le moteur de la justice sociale, garantir que personne ne reste au bord du chemin comme cela est dit dans le programme pour le développement à l'horizon 2030. Et c'est la voie qui a été marquée par les objectifs de développement durable, qui sont la passerelle jetée entre le passé et le futur, dans le modèle des relations au travail pour une transition juste. Le programme à l'horizon 2030 n'est pas seulement un engagement des gouvernements, nous avons tous le droit et l'obligation d'être impliqués, de construire ces ODD et de les suivre. Nous devons obtenir un dialogue social institutionnalisé pour promouvoir la culture de la rencontre, comme l'a dit le Pape François. Les syndicats doivent travailler à cela. Nous devons créer des économies durables, assorties de protection sociale, de postes de travail sûrs et de salaires décents. En Argentine, nous vivons des moments d'angoisse et de tristesse. La crise macro-économique ne fait que creuser le fossé entre les riches et les pauvres et fait perdre l'espoir aux populations. Nous ne voulons pas suivre cette voie, ce n'est pas juste. Nous sommes à nouveau tombés entre les griffes du Fonds Monétaire International ; les marchés réagissent, les campagnes réagissent, et nous travailleurs, nous réagirons aussi en défendant le développement productif, l'industrie nationale et la culture du travail. Ou est-ce que certains voudraient que les coûts des erreurs de la gouvernance économique de notre pays et les recettes d'ajustements qu'impose le Fonds Monétaire International ne soient payés que par les travailleurs ? Que nous soyons les seuls à en payer le prix ? Les victimes de l'inflation, de la perte de réserves, de la paralysie de l'économie, ces victimes ce sont nous, les travailleurs, et les autres alors ? La seule voie possible pour en sortir, c'est le dialogue social. Un dialogue

où nous ayons tous une attitude vertueuse, où nous parions sur l'avenir pour trouver une sortie qui aille vers le développement durable. Je vous remercie.

M. Bista

Gouvernement (Népal)

Monsieur le Président, Excellence, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. D'emblée, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à ce poste important. J'aimerais également remercier le Directeur général pour son rapport circonstancié sur les femmes au travail et l'initiative en la matière, qui résume les contraintes structurelles et autres, mais apporte aussi des solutions pragmatiques pour la réalisation de l'égalité hommes-femmes et de la justice dans le monde du travail. J'aimerais faire part à cette auguste assemblée des réalisations historiques du Népal au cours de la dernière année dans les domaines sociaux, économiques et politiques. Le secteur du travail a fait de grandes avancées. Nous avons terminé les élections à trois échelons de l'État, fédéral, provincial et local, en vertu de notre nouvelle Constitution. Ceci a fait naître dans notre population l'espoir de la stabilité et du développement. Il est important aussi de signaler que l'élection locale a élu, en tant que représentants, 41 pour cent de femmes. Sur le front du travail, après avoir engagé toutes les parties prenantes nous avons adopté une nouvelle loi du travail en 2017 conforme aux principes fondamentaux de l'OIT et au droit au travail. Les règlements nécessaires à l'application effective de la loi ont été adoptés. L'aspect le plus important de cette nouvelle loi est que tous les travailleurs sont pris en charge par cette nouvelle juridiction. L'adoption d'une loi sur la sécurité sociale basée sur les contributions est un nouveau jalon important et dans quelques années, ce système sera mis en œuvre de manière complète en intégrant également le secteur informel. En outre, nous avons préparé un plan cadre, visant à éliminer toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2025. Nous sommes également en train de mettre la dernière main à une politique nationale sur la santé et la sécurité au travail. Monsieur le Président, avec ces nouvelles lois, ces politiques et ces initiatives, nous sommes engagés à étendre les possibilités d'emploi rémunéré et décent et les pratiques de travail juste. Nous souhaitons mettre en place une inspection du travail conforme à l'esprit des nouvelles lois, éliminer le travail des enfants, en résolvant les problèmes de violence et de harcèlement sexuel sur les lieux de travail et enfin, nous souhaitons établir et exploiter un système, un mécanisme quasi-judiciaire qui permettra de régler les différends liés au travail. Monsieur le Président, le Népal préfère que l'emploi à l'étranger soit une possibilité facultative plutôt qu'une obligation. C'est pourquoi un programme d'emploi du Premier Ministre cherche à créer des possibilités de travail de grande ampleur pour les jeunes, par le biais du développement de l'entrepreneuriat et de l'amélioration des compétences. Il garantirait également une garantie d'emploi minimum pour les personnes de zones défavorisées et de communautés marginalisées. Le Népal se félicite d'une finalisation et de l'adoption du pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous avons commencé à prendre des mesures garantissant un recrutement juste et la lutte contre les activités frauduleuses. En tant que président du Processus de Colombo, le Népal fait beaucoup pour des migrations sûres, prévisibles et bien gérées, pour le bénéfice de tous. Le conseil consultatif du travail du Népal est un forum national qui a été créé pour la consultation et le dialogue sur les questions liées au travail. J'aimerais remercier l'OIT et les partenaires de développement pour leur coopération et leur appui dans la promotion du travail décent, du dialogue social, du tripartisme et des droits au travail. Alors que l'OIT se rapproche de ses célébrations du centenaire, il est essentiel de promouvoir et de consolider les possibilités de travail décent pour chaque travailleur du monde. Le Népal est très heureux de pouvoir rejoindre cette noble initiative, merci.

Mme Wennemo

Gouvernement (Suède)

Bonjour à tous, Monsieur le Président, la question de l'égalité des genres, traitée dans le rapport du Directeur général est à la fois opportune et pertinente. Je me félicite de ce rapport et que le Directeur général mette l'accent sur la question d'égalité des genres dans le travail de l'OIT en général, et par le biais de son initiative sur les femmes au travail. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter là ; il y a encore du travail à faire et il y a d'immenses défis à relever. Les femmes sont encore sous-représentées sur le marché du travail, elles sont sous-représentées aux postes de pouvoir, les femmes gagnent moins que les hommes, les inégalités salariales sont toujours une réalité 67 ans après l'adoption de la convention sur l'inégalité des rémunérations. Monsieur le Président, toutes les personnes sont de valeur égale et doivent être en mesure de jouir des mêmes droits humains, des mêmes responsabilités et des mêmes chances. L'égalité des genres a un sens aussi sur le plan économique. Le gouvernement suédois souhaite faire en sorte que la perspective d'égalité des genres soit inscrite dans l'élaboration de politiques, que ce soit sur le plan national ou sur le plan international. Dans le développement de l'État providence suédois, l'égalité des genres a été un facteur essentiel. La prise en charge accessible des enfants, une meilleure répartition du congé parental et un impôt individuel sont des réformes qui ont été essentielles pour améliorer la rémunération des femmes, leur bien-être et leur autonomisation économique. Les partenaires sociaux sont responsables de la fixation des salaires. À travail égal, salaire égal et c'est un domaine dans lequel les partenaires sociaux ont un impact important. Monsieur le Président, je me félicite de la réponse du Directeur général à la campagne #Metoo et les rapports sur le harcèlement sexuel du système des Nations Unies. Et je veux dire les choses claires : le harcèlement et la violence des hommes vis-à-vis des femmes est l'une des dernières expressions des inégalités. Prévenir et lutter contre la violence et tous les abus à l'encontre des femmes et des filles est l'une des premières priorités de la Suède et doit continuer à figurer haut dans l'agenda de l'ONU. Je voudrais faire quelques commentaires sur le rapport du Directeur général qui a proposé cinq domaines d'actions. Commençons par suggérer un sixième domaine : appliquer les droits déjà acceptés et étendre ces droits au travail pour les femmes. Nous savons, en effet, que la place des femmes dans le monde du travail est inférieure à celle des hommes. Les raisons pour cela sont différentes : il y a d'abord l'absence de prise en charge des enfants ou sur une culture trop traditionnelle sur le rôle des femmes dans la société. Les femmes, donc, sont chargées de la maison, du foyer, elles n'ont pas le choix de leur travail. Elles devraient, pourtant, avoir toute liberté de choisir leur profession, leur poste de travail. Une nouvelle économie des soins à la personne est essentielle, c'est un facteur d'égalité essentiel, car ce sont les femmes qui assument la responsabilité de ces soins non payés et c'est un obstacle essentiel dans l'avancement des femmes dans leur vie professionnelle. Autre aspect important, c'est une répartition inégale des postes de travail. La proportion de femmes dans des postes de responsabilité, tant dans les entreprises que dans le secteur public, doit augmenter. Monsieur le Président, l'OIT doit donner l'exemple. L'égalité des genres doit être inscrite dans toutes les politiques et les actions de notre organisation. La Suède souhaite que l'OIT mette davantage l'accent sur le fait que les femmes devraient être plus nombreuses aux postes de responsabilité. En conclusion, Monsieur le Président, les femmes au travail, c'est l'avenir du travail.

M. Ohmi

Travailleur (Japon)

Je vous remercie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. C'est un grand honneur pour moi que de m'adresser à la conférence au nom des travailleurs japonais. Monsieur le Président, le débat de cette année, qui cherche à créer de nouveaux instruments pour lutter contre la violence et le harcèlement, tombe à point nommé. Nous, le JTUC-RENGO, la Confédération des Syndicats japonais, espérons qu'une convention, assortie de recommandations, sera adoptée l'année prochaine et qu'elle

contribuera à des lieux de travail sûrs et productifs où les droits de l'homme sont respectés. Au Japon, le débat sur une législation luttant contre les questions de harcèlement est attendue. Nous appelons aussi de nos vœux des réglementations nationales. Les réglementations, les lois, sont importantes mais il ne s'agit pas simplement de les énoncer. Les initiatives améliorées et une sensibilisation sont nécessaires dans chaque lieu de travail. Nous promovons des actions visant à favoriser la participation des femmes dans divers domaines. C'est parce que nous pensons que des mouvements qui impliquent une large gamme de personnes, quel que soit leur sexe, leur âge ou leur type d'emploi servent à régler différentes problématiques de manière efficace. Selon notre étude, les syndicats qui ont plus d'un dirigeant femme, ont tendance à adopter des initiatives visant à réduire le fossé salarial entre hommes et femmes, à appuyer l'équilibre travail et vie familiale et à résoudre les problématiques de harcèlement. Nous continuerons d'œuvrer dans le sens d'une société égale du point de vue des hommes et des femmes. J'aimerais vous parler des fonctionnaires du public au Japon. Le débat qui est proposé cette année touche à cela, à la Commission de l'Application des Normes. Les droits des employés du public au Japon sont restreints depuis 1948. C'est un sujet encore laissé en souffrance à l'OIT et dans l'intervalle, le Comité de l'OIT de la liberté syndicale a adressé 10 recommandations au Japon pour qu'il applique la convention de l'OIT. Toutefois, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour remédier à cette situation. Cette situation se poursuit et nous ne pouvons l'accepter. Nous exhortons le gouvernement à prendre des mesures concrètes et rapides en adéquation avec les débats et les conclusions de la Commission de l'Application des Normes. J'aimerais terminer en évoquant le centenaire de l'OIT et notre engagement. Les débats sur l'avenir du travail se poursuivent dans plusieurs parties du monde. Toutefois, nous devons encore voir comment les syndicats peuvent relever les défis de ce monde du travail changeant ; nous devons approfondir notre analyse. C'est en respectant le tripartisme et en adoptant le dialogue social que nous pouvons résoudre les problèmes liés au travail. L'année prochaine, la Confédération japonaise des Syndicats célébrera ses 30 ans d'existence et nous saisissons l'occasion, ainsi que les Jeux Olympiques de 2020, pour faire de ces événements des leviers pour le travail décent au Japon. Merci.

M. Yatani

Gouvernement (Kenya)

Monsieur le Président de cette séance de la Conférence Internationale du Travail, le Kenya félicite le Directeur général pour son rapport très détaillé, qui porte sur les engagements de l'OIT et de ses mandants en ce qui concerne l'égalité des sexes dans la société, et les négociations de normes internationales sur la violence et le harcèlement sont également une contribution très importante pour l'égalité. Le Kenya estime que notre contribution dans ce domaine est très claire, mais les femmes continuent à être exclues, les femmes ont beaucoup moins de possibilités d'être incluses dans le monde du travail. Il y a aussi beaucoup de concentration dans le domaine des services et elles sont aussi de plus en plus soumises à des violences et des harcèlements et nous devons donc renforcer le statut des femmes. Les femmes ne sont pas contentes et elles expriment de plus en plus cette colère. Lupita Nyong'o a été au centre de cette campagne #Metoo sur le net et elles sont mécontentes surtout sur le marché du travail. Et je crois que maintenant, il faudrait développer certaines plateformes et continuer à lutter contre la violence sexuelle dans le monde entier. Et donc depuis quelques années, le Kenya a apporté quelques bonnes améliorations à son système juridique. Notamment, il y a la loi sur l'emploi de 2007 qui exclut toutes formes de discrimination. Ensuite, il y a la Constitution de 2010 qui a commencé à lancer le début des droits de la femme au Kenya et qui a permis aux femmes d'être tenues en compte dans tous les aspects de la croissance et du développement. En outre, on a aussi une commission qui a été créée pour contribuer à cette lutte contre la discrimination. Mais nous savons qu'il y a encore beaucoup de problèmes, notamment l'application inadéquate des lois existantes et les personnes ne savent pas non plus quels sont leurs droits. Il y a aussi des barrières financières qui empêchent l'accès des victimes de ces discriminations à des systèmes pour remédier à

cela, donc pour que les conditions des femmes s'améliorent notre Président a adopté un programme qui contient beaucoup de dispositions concernant les femmes, mais l'application de ce programme doit être renforcé et consolidé par le système qui est autour. Mais, le gouvernement du Kenya a aussi adopté des réformes pour ses institutions, notamment en ce qui concerne la sécurité sociale, et l'idée étant de faire en sorte que les programmes de sécurité sociale puissent vraiment être mis en œuvre et englober tous les groupes, y compris les femmes. Suite aux propositions des partenaires sociaux, le gouvernement a dit qu'il allait les suivre et appliquer la Constitution ainsi que le droit du travail. En conclusion, nous pensons que l'OIT va redoubler d'efforts pour défendre les intérêts des femmes et les inclure dans toutes les activités de l'OIT, y compris celles qui concernent la coopération technique. Je vous remercie.

M. Rivero

Gouvernement (République bolivarienne du Venezuela)

Je vous remercie Monsieur le Président. Je vous félicite de votre élection et pour l'excellente façon dont vous menez cette conférence. Nous apprécions le rapport du Directeur général sur les femmes au travail. Le Venezuela a beaucoup à apporter dans les différents domaines qui sont débattus au cours de cette conférence. Nous avons fait d'énormes progrès en ce qui concerne la reconnaissance du travail de la femme, dans l'allègement des horaires de travail et le dialogue dans tous les secteurs. Ces initiatives consolidées découlent d'un engagement du gouvernement révolutionnaire de notre pays vis-à-vis de son peuple. Notre conviction et notre expérience, et celle de dizaines de peuples dans le monde, nous montrent que pour répondre aux besoins de la population, il faut avoir une vraie vocation humaniste, solidaire et loin des intérêts individuels. Dans notre République, nous maintenons les conditions de travail, la retraite à 55 ans pour les femmes, à 60 ans pour les hommes, indépendamment de leurs cotisations. Aujourd'hui, 100 pour cent de la population adulte a droit à la retraite. Nos retraites sont équivalentes au salaire minimum et sont remises à jour trois fois par an. Malgré le sabotage économique, le blocus financier et les prétendues sanctions de la part de l'impérialisme Américain et de ses partenaires dans le monde, nous continuons. Nous disons que ces sanctions ne sont pas justes car elles sont illégales, elles ne sont pas éthiques, elles sont en violation de la charte des Nations Unies. Et ceux qui adoptent ces sanctions n'ont ni l'autorité morale, ni le mandat pour prendre des mesures qui sont une vile agression contre un peuple qui propose la paix et qui respecte la souveraineté de toutes les autres nations. La liste des hautes personnalités qui ont agressé notre pays est longue. Ces personnes ont ensuite été répudiées par leur peuple et tomberont aux oubliettes de l'histoire. Notre action sur le plan international respecte l'autorité des autres pays. Nous ne posons de problème à aucun gouvernement et c'est pourquoi nous regrettons et condamnons les décisions des gouvernements européens et d'Amérique du Nord, qui se targuent d'être les défenseurs de la paix en imposant la guerre et les conflits internes pour démembrer des pays. Ces situations portent atteinte au monde du travail. Nous répétons que les défis du monde du travail sont associés aux problèmes essentiels de l'humanité. Le capitalisme ne peut plus résoudre les problèmes de l'humanité. L'imposition de ce modèle économique à travers le néolibéralisme, à travers les mesures du Fonds Monétaire International, à travers la coercition des politiques imposées, à travers même des agressions belliqueuses, le bombardement téléguidé de populations civiles montre bien à quelles ressources doivent se raccrocher ces pays pour imposer un système qui ne peut plus apporter le bien-être. Rien de bon ne peut sortir de ces mesures de coercition, de ces agressions directes contre des peuples entiers. En outre, j'insiste sur le processus de destruction du travail productif et les tendances dominantes dangereuses qui orientent les grandes économies privées vers des investissements spéculatifs sans générer de valeur ajoutée ou de biens utiles. Gagner de l'argent sur des bases spéculatives, en tirer des bénéfices démesurés, cela a été la cause des dernières grandes crises économiques mondiales et cette dynamique nous rapproche d'un nouvel éclatement d'une nouvelle bulle. Et pourtant, les médias n'en disent rien dans leurs gros titres. Pour les grands médias internationaux, il y aurait une

dictature au Venezuela, mais la réalité est toute autre : je veux dire ici, devant cette conférence, que dans mon pays on a eu des élections propres, avec toutes les garanties démocratiques. Le processus électoral vénézuélien connaît un suivi, un contrôle de toutes les régions du monde et il est totalement digitalisé, c'est pourquoi il ne peut pas y avoir de fraude. Malgré une grande campagne contre notre démocratie, une campagne pour l'abstention, il y a eu 45 pour cent de participation, alors que dans les listes électorales 20 millions de citoyens sont inscrits, c'est-à-dire 93 pour cent de la population. Nous en sommes très fiers. Nous sommes fiers du fait que malgré toutes ces manœuvres, il y a eu une grande participation aux élections, malgré le fait que dans notre pays le vote n'est pas obligatoire. J'insiste, le vote n'est pas obligatoire et pourtant il y a une participation très importante aux élections. Le Président Nicolás Maduro a ouvert un dialogue nouveau avec tous les secteurs, un dialogue constructif pour lutter contre la guerre économique qui nous est livrée. Enfin, je veux au nom du gouvernement, merci beaucoup.

M. Maglunsod

Gouvernement (Philippines)

Monsieur le Président, au nom du gouvernement des Philippines et du Secrétaire Silvestre H. Bello qui ne pouvait être présent malheureusement à cette conférence, je souhaite vous féliciter pour votre excellente direction des travaux de cette conférence. J'aimerais également féliciter le Directeur général Guy Ryder pour son rapport exhaustif sur l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité, qui appelle les mandants tripartites à prendre des mesures concrètes visant à promouvoir les droits et les conditions de travail des femmes de par le monde. Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier pour la décision prise par le Conseil de direction sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes dans le monde du travail, qui est un sujet de l'établissement de normes de cette conférence. Cela tombe à point nommé pour réduire les inégalités hommes-femmes. Les problématiques auxquelles se confrontent les femmes vont d'un accès restreint au marché, à des possibilités d'emploi réduites, à la discrimination et le harcèlement. Les Philippines, ces trois dernières années, a été classé parmi les 10 premiers pays sur 144 pour le plus petit écart de revenus, le plus petit écart entre hommes et femmes en ce qui concerne l'éducation, la santé et la survie, la participation économique, les possibilités économiques, et l'autonomisation politique. Ceci étant, les Philippines, avec ses mandants tripartites, cherchent à garantir la protection totale des droits et du bien-être de ses travailleurs, notamment les femmes. Lors des célébrations du 1^{er} mai, le Président a signé le décret n° 51 qui réénonce la politique d'État sur la sécurité de l'emploi, fondée sur la justice sociale. Ceci a suivi des consultations tripartites, visant à résoudre les problèmes de forme de travail atypique et de fin de contrat. Nous avons donné du poids aux deux rôles importants de notre coopération tripartite. Tout d'abord, la liste de travail qui peut être sous-traité doit être émise par le Secrétaire du Travail et de l'Emploi, en consultation avec le Conseil de Paix industrielle, et deuxièmement, l'inspection des établissements est menée par les représentants autorisés du Département du Travail et de l'Emploi. Sur le front international, les Philippines cherchent à garantir un traitement plus humain de ses travailleurs à l'étranger, notamment les femmes migrantes, qui sont, selon les cas, assujetties à de la violence au travail et à des abus et des traitements inhumains. Nous avons également cherché à garantir la protection des droits, notamment des travailleurs domestiques, notamment les femmes, et nous établissons des accords bilatéraux de travail avec les pays hôtes. Nous avons 37 accords liés au travail avec 23 pays : 17 au Moyen-Orient, 7 en Asie et au Pacifique, 13 en Europe et aux Amériques. Mais ces accords ne sont pas suffisants pour protéger suffisamment les droits et le bien-être des travailleurs migrants. Beaucoup doit être fait pour une coopération internationale et il nous faut un modèle pour les migrations qui soit plus adapté et plus sûr. Le rapport du Directeur général démontre qu'il y a des inégalités hommes-femmes de par le monde et ceci est fort triste, alors que l'OIT et d'autres organisations internationales déploient des efforts mais que cela se passe dans cette époque avancée du point de vue

technologique. Quand est-ce que la culture de l'inégalité prendra fin ? Merci, Monsieur le Président.

Mme Achtsioglou

Gouvernement (Grèce)

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Représentants, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur pour moi de m'adresser à cette 107^{ème} séance plénière de la Conférence Internationale du Travail, qui se déroule à un moment très critique. On réforme tous les aspects de la société, à cause de la mondialisation, de l'évolution technologique dynamique et des changements démographiques. Mais, les inégalités entre les hommes et les femmes dans le vie politique, sociale et professionnelle et même dans la vie des familles, est quelque chose de permanent. À ce propos, le rapport de cette année du Directeur général de l'OIT rend notre débat très intéressant, surtout étant donné que la Commission des Normes cette année est en train de travailler sur un sujet très sensible, qui est celui des violences et du harcèlement contre les femmes et les hommes au travail. J'aimerais mentionner cette question. Le gouvernement grec a accordé une priorité très importante à cette question de la violence domestique en ratifiant récemment la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention de la violence contre les femmes et la lutte contre cette violence, notamment la violence domestique. En plus, les femmes qui sont victimes de violences sont logées dans des gîtes et nous avons maintenant un programme sur le logement et le travail pour les sans-abris qui couvre les frais de logement et facilite leur réintégration sur le marché du travail. Maintenant, j'aimerais vous parler des inégalités hommes-femmes au travail. Le chômage des femmes en Grèce est beaucoup plus élevé que celui des hommes, notamment 26,1 pour cent par rapport à 17,8 pour cent. Le travail temporaire des femmes est aussi beaucoup plus élevé que celui des hommes. Mais nous ne pouvons pas ignorer cet écart des salaires. Malgré une réduction de cet écart, cet écart continue à être très élevé. Afin de se pencher sur ces inégalités, le gouvernement grec a préparé un plan d'action sur l'égalité des sexes pour 2016 – 2020. Les objectifs sont d'encourager la présence des femmes sur le marché du travail, de promouvoir le principe de l'égalité dans les entreprises, promouvoir l'entrepreneuriat des femmes, améliorer la situation des femmes dans le secteur agricole, encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les femmes, et concilier le travail et la vie de famille. Ainsi, nous avons pris des mesures politiques pour justement nous pencher sur le taux de participation très bas des femmes sur le marché du travail. Tout d'abord, nous avons apporté quelques changements majeurs par le biais de notre organisation de l'emploi et de la main d'œuvre. Aujourd'hui, les employeurs cherchent à recruter des travailleurs grâce à un registre des organisations dans lequel on ne spécifie pas le sexe de la personne au chômage. Ainsi, le choix est basé uniquement sur les qualifications des demandeurs d'emploi et pas sur leur sexe. Deuxièmement, nous avons aussi étudié le manque de soins disponibles et accessibles et de qualité pour les enfants, car c'est un facteur qui empêche les femmes de participer au monde du travail. Au cours des trois dernières années le gouvernement a pratiquement doublé le nombre de garderies d'enfants pour s'occuper de ces derniers. En outre, en 2018 nous allons aussi augmenter les allocations familiales. En outre les politiques de soins concernant les enfants et autres membres dépendants, nous avons mis en œuvre des réglementations qui sont favorables aux enfants et aux mamans. Le cadre actuel empêche de renvoyer une femme qui travaille pendant sa grossesse et pendant 18 mois après la naissance de l'enfant. En 2017, nous avons prolongé cette protection des maternités afin de contester les stéréotypes et encourager les femmes à arriver sur le secteur de l'information et de la communication qui est marqué par une plus grande ségrégation entre les hommes et les femmes ; nous avons aussi mis en place des programmes de formation. Mesdames et Messieurs, j'espère que ces mesures du gouvernement vont aider notre conférence à progresser et à atteindre nos objectifs. Encore une fois, j'aimerais féliciter l'OIT d'avoir choisi ce sujet, je vous remercie.

M. Otaredian

Employeur (République islamique d'Iran)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Le Directeur général de l'OIT a bien décrit les différents défis qui se posent aux femmes au travail y compris l'inégalité de rémunération, les contraintes domestiques, le fait d'allier la vie professionnelle à la vie familiale, le harcèlement et la discrimination basée sur le genre. Il y a aussi des barrières non officielles et invisibles qui empêchent les femmes de participer au monde du travail, au monde des entreprises, à être nommées à des postes professionnels ou à des postes de responsabilité, à accéder à des postes de pouvoir dans leur pays. Parfois même, il y a une ségrégation sur le lieu du travail. Les défis auxquels sont confrontées les femmes dans nos sociétés, particulièrement au travail, ont des racines communes qui ont empêché l'émancipation des femmes dans tous les domaines, et ceci remonte au système patriarcal qui est ancré dans nos sociétés, qui considère que les femmes sont incapables d'être au pouvoir et d'avoir des responsabilités. Ces croyances patriarcales sont renforcées dans certaines sociétés et font que l'on refuse de croire que les femmes puissent prendre leurs affaires en main, puissent être capables de prendre des décisions raisonnables, intelligentes que tout le monde pourrait ensuite appliquer. La réalité, c'est que les attitudes patriarcales ne sont pas un problème du passé ; ces attitudes vis-à-vis des femmes existent encore dans de nombreuses sociétés dans notre monde d'aujourd'hui, que ce soit dans des pays développés ou des pays en développement. Au cours des dernières décennies, néanmoins, la culture du travail dans certaines professions qui étaient dominées par les hommes, ou les stéréotypes qui persistaient, ont commencé à changer. Les choses ont changé de façon drastique même dans certains pays et c'est encourageant. Les femmes sont maintenant chefs d'État ou de gouvernement, pilotes de chasse, enseignantes, cadres d'entreprise, directrices de banques ou d'administrations, de ressources humaines, de télécommunications. Les femmes ne sont plus cantonnées à la famille et elles sont aussi soutien de famille. Le nombre de femmes au travail s'accroît de jour en jour, mais il y a encore des barrières à surmonter pour que les femmes puissent bénéficier pleinement de toutes les opportunités du marché du travail. Mesdames et Messieurs, le Directeur général dans son rapport a proposé 5 grandes actions pour l'avancement des femmes dans le marché du travail, afin de faire face aux problèmes d'inégalité et il y a deux forces dont il faut tenir compte. D'abord, ce fameux système patriarcal, ces stéréotypes de genre et d'autre part, la diversité de l'éducation et de la formation pour les femmes afin de leur donner davantage confiance en elles. Pour résumer Monsieur le Président, l'absence de représentation des femmes dans des sociétés dominées par les hommes est une évidence dans le monde entier. Il n'y a de variation que dans le degré de cette domination. Néanmoins les choses changent, il y a des attitudes patriarcales qui diminuent. Les femmes devraient être jugées à la même aune que les hommes dans notre société. Nous ne savons pas quand cela se produira, mais nous sommes sur la bonne voie. L'OIT doit donc se fixer des objectifs réalistes en travaillant pour l'égalité entre hommes et femmes, en tenant compte des contextes de sociétés qui sont traditionnellement dominées par les hommes. Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.

M. Czech

Gouvernement (Pologne)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cette session de la Conférence Internationale du Travail est la dernière avant les célébrations du centenaire. Depuis 2013, nous utilisons cette arène pour discuter de problématiques liées à l'avenir du travail, à la sécurité sociale, aux emplois verts, aux femmes au travail et à la gouvernance. L'instrument principal qui nous permet d'évaluer les tendances, les menaces et les possibilités et de nous préparer au prochain siècle de l'OIT, est le dialogue sous toutes ses formes, le dialogue social tripartite en particulier. Des évolutions complexes et dynamiques du monde du travail, façonnées par la révolution technologique, les changements climatiques et démographiques ont un impact multiforme sur le dialogue social. D'un côté, cela remet en question son

efficacité, d'un autre côté, il est démontré que le dialogue social est en forte demande. Le gouvernement politique reconnaît le rôle du dialogue social et met en œuvre les mesures en conséquence. Nous avons un Conseil du dialogue social qui, en 2015, a remplacé la commission tripartite des affaires sociales et économiques. Grâce à ses compétences multiples, le Conseil peut avoir une incidence réelle sur les évolutions sociales et économiques actuelles. L'intensité et la qualité de ses activités sont reflétées dans ses résultats. Le Conseil, ainsi que les partis des travailleurs et des employeurs, ont adopté 80 résolutions. Plus de 1 300 projets de lois ont été soumis à consultation et d'ailleurs, notamment plus de 1 000 projets de loi émanant du gouvernement. Le Conseil est un forum intéressant pour échanger les points de vue, se confronter aux points de vue des autres et parvenir à des accords. Ce sont des efforts entrepris par les partenaires sociaux et le gouvernement. Les partenaires sociaux forts sont une composante importante d'un bon dialogue social. Ainsi, le parlement polonais a finalisé l'amendement à une loi sur les syndicats qui donne le droit aux personnes d'adhérer à un syndicat, même si les personnes sont des travailleurs indépendants et qui travaillent sous contrat pour une entité autre. Le projet de loi garantit des mesures de protection et garantit que les syndicalistes non employés puissent rester autonomes et libres de mener des négociations collectives. Nous reconnaissons aussi qu'il faut une nouvelle approche de la loi sur les relations de travail atypique. Nous avons nommé un comité de la codification du droit du travail avec des partenaires sociaux, notamment parmi ses membres. Le comité vient juste de terminer ses activités. Certains des résultats des activités du comité seront utilisés par le gouvernement dans ses travaux futurs. Mesdames et Messieurs, pendant la session de cette année, le débat s'intéresse au rapport du Directeur général, « l'initiative pour les femmes au travail et un nouvel élan pour l'égalité ». Le rapport signale qu'il y a des obstacles à un accès égal au marché du travail pour les hommes et les femmes. Les inégalités ont trait aux possibilités des femmes à travailler aux mêmes conditions que les hommes, d'avoir un salaire égal, et à la charge de travail supplémentaire dans la maison et du travail non rémunéré. La Pologne trouve ces problématiques particulièrement importantes. Nous souhaitons apporter des conditions de vie décentes pour les familles, les enfants et les personnes âgées. Les femmes sont beaucoup mises à contribution et il est plus facile de les exclure du marché du travail de cette manière. Il y a un obstacle à la mobilité intergénérationnelle et la cohésion sociale. Nous pensons qu'appuyer les femmes sur le marché du travail doit être un travail multi-dimensionnel et il faut que le système puisse permettre aux mères de poursuivre leur carrière. Les congés maternité et paternité et les allocations sont favorables à cela et ce n'est pas une charge supplémentaire pour les employeurs car c'est payé par le système de sécurité sociale et cela permet aux femmes de revenir sur le marché du travail à l'avenir. Nous accordons aux femmes des congés maternité d'une année et ceci cherche à combler le fossé aussi en termes de retraite entre hommes et femmes. Ceci est important pour garantir la participation des femmes au marché de l'emploi. Nous appuyons différentes formes de soins aux bébés et jeunes enfants. Dans les années 2010 à 2017, ceci a mené à une multiplication par huit des [vgr INTERRUPTION 6:20].

Mme Muñoz
Travailleur (Chili)

Merci beaucoup, au début nous aimerions saluer le Bureau de l'OIT, le Secrétaire général et toutes les délégations qui sont ici présentes ; nous sommes vraiment très fiers de pouvoir nous adresser à vous au nom de la délégation des travailleurs du Chili. Nous félicitons l'OIT qui vise pour l'avenir un travail décent. Ceci est représenté dans le rapport du Directeur général de l'OIT, ainsi que dans ceux du Président du Conseil d'Administration. Nous sommes la CUT, Centrale syndicale du Chili, les héritiers de toutes les luttes politiques syndicales dans notre pays. Cette année, nous arrivons aux 30 ans de la date où il y a eu la refonte de notre Centrale. En tant que Centrale, nous croyons profondément à toutes les valeurs de la constitution de l'OIT : le travail n'est pas une marchandise. La pauvreté dans tout pays constitue une menace pour la prospérité dans le monde entier. La justice sociale,

concrétisée par le dialogue social, la négociation et les accords tripartites, est la meilleure manière de garantir une paix durable et supprimer la pauvreté. La liberté syndicale est indispensable pour tous, pour les femmes, les hommes, les jeunes et les enfants, car elle rassemble tout ce qui intéresse notre société. C'est pourquoi nous sommes vraiment convaincus que le tripartisme est une bonne chose, que c'est un outil pour la mobilisation fondamentale et qui permet de transformer ces valeurs et en faire une réalité pour les travailleurs, leur famille et la société en général. Les travailleurs et les travailleuses, nous devons assumer ces responsabilités car nous pensons aussi que notre action syndicale, l'autonomie et l'unité des travailleurs sont très importantes. Ce sont deux éléments très importants dans le monde du travail, il ne faut jamais les perdre de vue : l'autonomie des gouvernements, des entrepreneurs et des partis politiques, et de tous ceux qui cherchent à atteindre ces objectifs sont très importants. Au Chili, nous en sommes maintenant au début d'un nouveau gouvernement de droite, comme en l'année 2011, où il y a eu une mobilisation des étudiants. Maintenant, nous avons aussi une mobilisation des femmes contre la violence, pas seulement la violence physique et sexuelle, mais aussi la violence sur les lieux du travail, ce qu'on revoit surtout dans les politiques salariales parce que les femmes sont punies économiquement, parce qu'elles gagnent un tiers de moins que les hommes alors qu'elles font un travail de même valeur. Et nous, les femmes, ce n'est pas parce que nous avons un utérus que nous devons gagner 70 pour cent de moins que les hommes. Ainsi, pour aller plus au-delà de la lutte des femmes, lorsqu'il y a un changement de gouvernement, on ne doit pas simplement dire que les travailleurs sont des superflus et qu'on peut s'en passer ; ceci n'est pas bon pour notre démocratie. Sous le gouvernement de la Présidente Michelle Bachelet, on a terminé la transmission de cette réforme du travail qui devrait régler les droits collectifs du travail, ce qui est très important pour la liberté syndicale. Cette réforme n'est pas parfaite, c'est vrai, il y aura certainement d'autres choses à faire. Le problème, c'est qu'il reste encore une année avant qu'elle n'entre en vigueur, mais nous serons toujours là, disponibles pour la mettre en œuvre. Contrairement à cela, ce dont nous avons besoin c'est d'approfondir la réglementation et la protection dans tous les secteurs les plus précaires. Par exemple, celle des travailleurs des call centers, où ils doivent tellement travailler qu'ils n'ont même pas la possibilité d'aller aux toilettes. Donc, dans le cadre des grandes demandes sociales que l'on entend dans les rues, il y a le droit à la sécurité sociale complète et digne, car par exemple des pensions justes, parce que le système actuel a été contesté par la CUT. Nous pensons qu'il faut vraiment quelque chose qui soit universel pour tous les travailleurs et que ce doit être financé par les gouvernements et les employeurs. Nous demandons au gouvernement d'en saisir le Parlement d'urgence pour qu'il puisse ratifier la convention 102 de l'OIT très rapidement. Nous dénonçons devant cette assemblée les forces politiques de notre pays et ce qu'ils font contre les étudiants, les femmes, les enfants et les Mapuches. Nous déclarons aussi que le gouvernement devrait modifier les systèmes administratifs et ne pas supprimer les droits que nous avons déjà. Je vous remercie beaucoup.

M. Jurkovič

Gouvernement (Saint-Siège)

Madame la Présidente, le monde connaît aujourd'hui un changement structurel et fondamental qui exige une analyse approfondie de revoir ce que c'est que le travail, ce que cela signifie pour l'économie, la société et l'élaboration des politiques. Au moment du développement durable, le travail doit être un facteur de société inclusive. Le progrès humain ne doit pas être mesuré uniquement en termes de croissance économique et d'accumulation de richesses matérielles. D'après le Saint-Siège, le travail doit permettre la construction d'une société inclusive. Cela signifie une réévaluation du travail, qui doit être vu comme une expression essentielle de l'être humain, un moyen par lequel nous pouvons atteindre notre épanouissement. Il ne faut pas confondre la fin et les moyens : le travail devient une marchandise, un instrument et l'argent devient une fin ce qui entraîne une culture amoralisée du déchet. Les avancées technologies créent de nouveaux défis que nous devons encore appréhender. On a considéré que la technologie n'avait qu'un impact positif sur la société,

or, en réalité, les preuves nous montrent tous les jours que ce n'est pas le cas. La technologie et la mondialisation ont joué un rôle essentiel dans la polarisation progressive du marché du travail, tant dans les pays avancés que dans les pays en développement. Afin de créer un avenir durable, nous devons nous appuyer sur les générations futures et le paradoxe c'est que, alors que nous devrions attendre davantage de contributions des jeunes, les tendances héritées du passé et du présent marginalisent les jeunes, les mettent en position de vulnérabilité. L'économie mondiale, malgré sa croissance, n'est pas en mesure de créer suffisamment de postes de travail de qualité, en particulier pour les jeunes. Il faut mieux reconnaître les droits égaux des femmes sur le marché du travail pour respecter la tâche qu'elles mènent dans leur vie professionnelle, tout en tenant compte de leurs aspirations dans la famille et dans la société dans son ensemble. Malheureusement, la réalité fait que les femmes ne peuvent pas trouver de travail, du fait d'une vision trop économiste de la société. Les femmes, trop souvent, doivent choisir entre la famille et le travail. Devenir mère est toujours un obstacle dans la vie professionnelle. Les femmes devraient pouvoir être simultanément des mères et avoir une vie professionnelle, et ne pas avoir à choisir entre les deux. La famille demeure l'unité fondamentale de la société et doit donc être protégée. Les femmes sont un élément vital de la famille. Si l'on ne comprend pas bien cet aspect de la dignité humaine, la discrimination ne sera jamais surmontée. Madame la Présidente, je répète ici la préoccupation du Saint-Siège face à la violence, en particulier la violence sexuelle et le harcèlement dont sont victimes les femmes et d'autres travailleurs. C'est pourquoi je suis préoccupé de ce qui se passe sur le point 5 de la Convention où on essaye de présenter de nouvelles preuves scientifiques, alors qu'il s'agit de pur colonialisme idéologique. Ceci nous empêchera de nous attaquer aux causes de ces violences au travail et nous empêcherait d'apporter une aide aux femmes et aux hommes qui sont victimes de ces harcèlements et de ces violences. Nous appelons la communauté internationale à mettre en place une véritable égalité au travail et il faut que tout le monde comprenne l'amour de Dieu qui se loge au fond du cœur de chacun des êtres humains. Je vous remercie.

M. Tokumaru
Employeur (Japon)

Je vous remercie Madame la Présidente. Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur pour moi que de m'exprimer devant cette assemblée en tant que représentant des Employeurs du Japon. J'aimerais commencer par les objectifs de développement durable. En septembre 2015, la communauté internationale a adopté un ensemble d'objectifs d'ici à 2030 afin d'éliminer la pauvreté et de garantir la prospérité pour tous. Keidanren, la Fédération des Entreprises du Japon, a révisé sa charte de conduite des entreprises en novembre dernier afin de réaliser de manière active les ODD. Comme cela est dit dans le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre des programmes de l'OIT, il est d'une importance capitale que l'OIT, en tant que membre du groupe fondamental du système de développement de l'ONU, se dédie à la réalisation de ces objectifs, notamment l'objectif 8, travail décent et croissance économique. C'est justement ce que cette organisation doit traiter. Afin de réaliser cet objectif, nous devons renforcer la croissance durable par des ensembles industriels, par la création d'emplois. Le secteur privé joue un rôle primordial à cet égard. Une grande gamme d'entreprises japonaises, de petites PME à de très grandes entreprises, font des investissements directs étrangers dans des pays en développement, développant des possibilités de travail décent d'une part, mais apportant aussi des possibilités de formation professionnelle aux employés. Relevons également que le secteur privé contribue à la lutte contre la pauvreté et à la garantie de travail décent. Par exemple, en collaboration avec l'OIT, une entreprise japonaise et ses affiliés à l'étranger ont financé un programme d'éradication du travail des enfants. Le budget de l'OIT seul n'aurait pas été en mesure de mettre en place ce programme et nous attendons donc que des partenariats privé - public de ce type soient de plus en plus utilisés. Madame la Présidente, j'aimerais évoquer quelques aspects nationaux du travail décent. Au Japon, une loi sur la réforme du travail est en train d'être débattue au Parlement. Un plafond sur les heures de travail serait introduit au

titre de cette nouvelle législation. Le secteur des affaires japonaises a déjà beaucoup fait pour réduire les heures de travail excessives, tout en augmentant sa productivité. Par exemple, le Keidanren, la Fédération des Entreprises japonaises, demande à ses entreprises membres de mettre en place un plan d'action volontaire de réduction des heures supplémentaires et d'encouragement des employés aux congés payés. Plus de 200 entreprises membres se sont engagées et ont mis en place des plans de ce type. Notre législation sur le salaire égal, travail égal va être révisé également. Nous souhaitons revoir notre législation en réduisant les différences de traitement des travailleurs employés de manière régulière ou non. L'éradication du harcèlement sur les lieux de travail est un autre problème important au Japon. En mars, nous avons soumis un rapport sur la définition du harcèlement et les mesures de prévention avec possibilité de lignes directrices, d'outils pertinents dans un avenir proche. L'adoption de normes visant la fin de la violence et du harcèlement dans le monde du travail est à l'ordre du jour de cette organisation. Nous pensons que des instruments souples sont souhaitables afin que la compatibilité entre législation nationale des pays membres et mise en œuvre puisse être garantie. Nous souhaitons contribuer à des résultats sur ce sujet important. J'aimerais conclure en soulignant une fois de plus que les employeurs du Japon sont engagés auprès d'une collaboration tripartite pour traiter les aspects nationaux et internationaux du travail décent. Je vous remercie de votre attention.

M. Dhakiri

Gouvernement (Indonésie)

Madame la Présidente, Excellence, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. J'aimerais remercier le Directeur général pour son rapport intitulé « Les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». L'Indonésie pense qu'améliorer la participation des femmes dans le monde du travail est un des éléments essentiels pour atteindre les objectifs pour le développement durable, et ainsi le gouvernement de l'Indonésie a élaboré plusieurs politiques et programmes pour améliorer la participation des femmes et pour leur fournir des services beaucoup plus faciles, notamment nous avons lancé le mouvement national pour la non-discrimination au travail. Deuxièmement, nous avons mis en œuvre les directives sur des salaires neutres en matière de différences hommes-femmes. Troisièmement, nous avons mis en place un groupe de travail pour les possibilités d'emploi égal. Quatrièmement, nous voulons sensibiliser les responsables des gouvernements locaux et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre l'égalité de l'emploi. Et ensuite en cinquième, nous avons un quota pour chaque parti politique d'au moins 30 pour cent de femmes candidates. L'Indonésie se félicite des efforts de l'OIT pour lancer ce nouvel élan pour l'égalité et aimerait vous dire ce qu'ils ont fait. Tout d'abord, nous pensons qu'il nous faut une nouvelle économie de soins. Nous pensons que le développement de cette économie va aider à promouvoir l'égalité pour les femmes dans le monde du travail. Donc l'OIT continue à travailler avec ses mandants pour assurer des meilleurs investissements dans le développement de ce système. Au niveau national et deuxièmement, renforcer le contrôle des femmes sur leurs propres horaires. Il faut une étude supplémentaire de l'OIT sur la promotion du dialogue social, inclusive de la négociation collective afin de développer un équilibre entre les familles et le travail. Ceci pour répondre aux besoins des travailleurs et des employeurs. Troisièmement, nous voulons évaluer la contribution des femmes de manière équitable. Nous soulignons le besoin pour l'OIT d'assurer une meilleure collecte de données en se basant sur une méthodologie saine, qui peut être utilisée pour élaborer des politiques publiques et des programmes dans le secteur privé afin d'assurer le travail décent pour les femmes, y compris régler la question des inégalités en matière de salaire. Quatrièmement, aussi faire en sorte que les femmes soient mieux représentées. L'OIT devrait faire des efforts pour conseiller et soutenir les programmes de développement dans les pays afin de promouvoir la participation des femmes. Cinquièmement, il faut mettre un terme à la violence et au harcèlement. L'Indonésie se félicite de la discussion sur les normes et attend un instrument de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. À ce propos, nous sommes très heureux de vous dire que nous avons déjà un système de sécurité

sociale qui couvre la protection des travailleurs contre la violence et le harcèlement au travail. Madame la Présidente, l'Indonésie est prête à collaborer de manière très étroite avec l'OIT, ses partenaires sociaux et les autres mandants pour atteindre ces objectifs et enfin, Madame la Présidente, comme nous approchons du centenaire de l'organisation l'année prochaine, nous voudrions dire aussi que nous allons mettre en œuvre les initiatives du centenaire, y compris l'initiative pour les femmes au travail. Je vous remercie, Madame.

M. Yomura

Gouvernement (Brésil)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, chers collègues Ministres, Mesdames et Messieurs. Je félicite toutes les délégations ici présentes et je remercie le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, de son rapport « L'initiative sur les femmes au travail » et qui propose des actions pour lutter contre les principaux problèmes qui empêchent encore l'égalité de genre dans le monde du travail. Le gouvernement brésilien s'est engagé fermement à promouvoir l'égalité des genres et a mis en œuvre plusieurs politiques publiques allant dans ce sens. Je voudrais parler ici de la loi qui renforce les droits des travailleurs domestiques, la loi qui rallonge le congé maternité et paternité, la multiplication des places en crèche : des mesures qui renforcent l'autonomie économique des femmes et promeuvent l'égalité dans le monde du travail. Pour que l'on entende mieux la voix des femmes, qu'elles soient mieux représentées, nous avons créé un Conseil national des instances des femmes des partis politiques et la plateforme « Plus de femmes au pouvoir » qui ont été créés par le secrétariat national des politiques pour les femmes. Pour lutter contre la violence et le harcèlement, je dois mentionner la loi Maria da Penha, qui a maintenant 11 ans et qui est reconnue par l'ONU comme l'une des lois les plus avancées au monde pour lutter contre la violence domestique à l'encontre des femmes. Nous espérons que l'OIT continuera à faire un bon travail dans ce domaine et avancera encore plus rapidement alors que nous nous approchons du deuxième centenaire de notre organisation. Pour atteindre une véritable égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail, il faut repenser les relations au travail comme un tout, en tenant compte des défis de l'avenir et en revoyant les rôles traditionnels attribués à tel ou tel sexe. De ce point de vue, le Brésil a promu une véritable modernisation de son code du travail afin de permettre entre autres, une plus grande flexibilité dans la gestion du temps de travail et un meilleur équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Aujourd'hui il est possible pour les hommes d'avoir des horaires de travail plus adéquats avec la vie familiale, en éliminant une partie du fardeau qui a pesé trop lourdement sur les épaules des femmes traditionnellement. Le télétravail est aujourd'hui une réalité, il est prévu dans notre nouvelle législation et il permettra aussi un nouveau type d'embauche qui permettrait une meilleure gestion du temps dans la famille. La réforme du code du travail a permis d'éliminer des dispositions obsolètes, trop rigides qui amenaient à une discrimination des femmes à l'embauche. Sans négliger pour autant une protection spécifique pour ce groupe plus vulnérable. Nous promovons la négociation collective, l'autonomie des travailleurs, nous garantissons en même temps la protection de leurs droits et avons modernisé la législation du travail en promouvant le dialogue social, ce qui évite d'avoir recours à la justice pour les conflits au travail. Les fruits viendront avec le temps. Il y a encore des résistances à ces efforts, à cause des pratiques paternalistes du passé. C'est pourquoi nous avons renforcé notre engagement vis-à-vis de la liberté syndicale. Le Brésil respecte ses engagements internationaux, le Brésil respecte les conventions de l'OIT. Je répète, le Brésil respecte les conventions de l'OIT. Il y a d'ailleurs une reprise de la croissance économique, il y a une diminution du taux d'inflation et des taux d'intérêts, il y a une reprise de l'emploi. Il y a bien sûr encore des hauts et des bas, ce qui est normal dans une période post-récession, mais nous pouvons aujourd'hui prévoir une diminution d'environ 12 pour cent du chômage d'ici la fin 2018. Comme mon prédécesseur au Ministère, je voudrais réaffirmer ma plus haute considération vis-à-vis de notre organisation qui a une grande responsabilité pour la promotion du travail décent et du dialogue social. C'est pourquoi cette organisation a le devoir de réformer de façon approfondie son système de

contrôle des normes en faisant davantage attention à la perspective des gouvernements. Notre organisation doit donc renforcer son caractère strictement technique par le biais de la coopération et du dialogue constructif. Je vous remercie.

Mme Teketel
Gouvernement (Éthiopie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vais commencer par vous féliciter, vous et les vice-Présidents, pour votre élection à Présidence cette 107^{ème} session de la CIT. J'ai confiance en vous et je pense que sous votre direction, la conférence sera un succès. J'aimerais féliciter le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder, qui nous a fourni un rapport très complet sur les femmes au travail. J'aimerais aussi remercier le Président du Conseil d'Administration de l'OIT pour son rapport, qui est également très complet. Madame la Présidente, l'Éthiopie est très heureuse de voir que cette initiative pour les femmes au travail existe. C'est très important et ça aurait dû être fait depuis très longtemps. Comme on le dit dans le rapport, les femmes sont souvent engagées dans des travaux qui sont mal payés, ou dans des activités économiques qui le sont également. Ainsi, il y a plus de ségrégation et d'écart entre les hommes et les femmes. C'est un cercle vicieux qu'il faut rompre maintenant. Changer la situation des femmes, c'est changer la situation de la moitié du monde du travail. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour dire que l'Éthiopie est entièrement engagée pour arriver à mettre en œuvre cette initiative, une initiative qui a pour but de protéger les femmes contre la discrimination et le harcèlement et pousser à l'égalité entre les hommes et les femmes au travail, sur le marché du travail et au niveau des prises de décisions. Cette initiative est conforme aux instruments juridiques internationaux sur l'égalité des hommes et des femmes. Le gouvernement éthiopien a mis en œuvre toute une série de politiques et de stratégies qui rajoutent le pouvoir des femmes dans tous les domaines : politiques, économiques et sociaux. Cette croissance économique rapide et les réformes politiques qui sont aussi rapides en Éthiopie, font de ce pays, un pays qui est déterminé à promouvoir l'égalité des hommes et des femmes et à promouvoir la justice sociale pour atteindre le développement durable dans le pays. La représentation des femmes est de plus en plus importante dans nos cabinets ministériels et au Parlement. C'est pour ça que je suis ici aujourd'hui, mais nous avons encore beaucoup de chemin à faire. De nombreuses femmes sont encore soumises à la discrimination, à la violence et au harcèlement dans leur pays d'origine, mais aussi en tant que migrantes en dehors de leur pays d'origine. Madame la Présidente, je voudrais vous dire que la condition des femmes au travail est vraiment liée à l'attitude de chaque société. Le défi est donc très ancré et lié aux structures sociales et culturelles existantes. Il faut donc un engagement et une manière très spéciale d'approcher les choses. Madame la Présidente, au nom du gouvernement éthiopien, et en mon nom en tant que femme, je voudrais encore une fois dire à l'OIT combien j'apprécie le fait qu'ils aient choisi ce thème pour une initiative. Enfin, Mesdames et Messieurs, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier le Directeur général de ses efforts précieux en vue de promouvoir l'amendement 1986 de la Constitution de l'OIT. Nous avons vu que beaucoup d'États membres avaient réagi à ceci et ma délégation souhaiterait demander aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier cet amendement le plus rapidement possible. Merci beaucoup.

M. Pambudhi
Employeur (Indonésie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Madame la Présidente, APINDO est une association d'employeurs qui coopère avec l'OIT et qui contribue à créer des solutions innovantes des normes de travail. Nous pensons qu'un environnement des affaires plus propice saura générer la productivité, l'emploi et le travail décent. Afin de réaliser le développement économique durable, APINDO fait participer les partenaires stratégiques

pour encourager la productivité plus élevée et encourager les possibilités d'emplois décents dans le but des objectifs de développement durable qui comprennent la croissance économique durable, l'inclusivité sociale et le travail décent pour tous. En outre, les employeurs se doivent de créer des emplois verts dans l'économie verte. APINDO, mon organisation, partage les mêmes préoccupations de durabilité pour notre planète. Nous pensons qu'il faut coopérer pour trouver des solutions qui permettent de préserver la planète où nous vivons, tout en maintenant nos efforts de création d'emplois. Madame la Présidente, APINDO a mis au point un certain nombre d'organes semi-autonomes, en appui aux ODD. Il y a les centres de formation APINDO, le réseau d'apprentissage national indonésien, affilié au réseau d'apprentissage mondial, et un bureau de certification des ressources industrielles. Ces organes cherchent à créer des relations de travail harmonieuses, avec par exemple la négociation collective, des discussions autour des salaires, la sécurité sociale, la productivité, les apprentissages et la formation professionnelle. Afin de prendre à bras le corps les défis posés par la révolution industrielle 4.0, APINDO avec le gouvernement a intensifié son travail autour des compétences professionnelles par un programme d'apprentissage. APINDO a encouragé 2 600 entreprises à mettre en œuvre des apprentissages. Nous cherchons à attirer des entreprises qui vont mettre en place des programmes d'apprentissage et ce, pour une meilleure adéquation entre les ressources humaines de jeunes diplômés et les exigences des secteurs. Nous déployons de grands efforts pour appliquer les principes et droits fondamentaux au travail et le dialogue social peut être défini comme une politique d'État. Le gouvernement a le devoir de fixer des cadres politiques, juridiques et réglementaires et d'assurer le contrôle de la cohérence des politiques de dialogue social. Il faut renforcer le rôle du gouvernement pour une plus grande participation du grand public. Les technologies de la communication et de l'information doivent participer du dialogue social également. Madame la Présidente, concernant la convention proposée sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, elle devrait être en harmonie avec les systèmes juridiques des pays membres pour être applicable. Madame la Présidente, pour conclure, j'aimerais dire qu'APINDO espère que la réunion plénière permettra la réalisation des objectifs de développement durable qui ont pour but la croissance économique durable, l'inclusivité économique et sociale, le travail décent pour tous. J'espère qu'avec des solutions adaptées pour le travail, le monde des affaires et du travail sera plus durable et fournira des emplois décents. Merci.

Mme Oliphant

Gouvernement (Afrique du Sud)

Excellence, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les délégués. Le préambule de la Constitution de l'OIT est très instructif. Elle est tout aussi pertinente aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un siècle. Elle nous a servi de fondation très solide et de point de référence pour nos travaux. Rappelons que cette déclaration relève de revendications fondamentales, que la paix universelle ne peut être reposée que sur la justice sociale et que toute nation qui n'adopte pas des normes de travail qui soient humaines, peut être un obstacle à la justice sociale. Nous nous approchons du centenaire de l'OIT en 2019 et le rapport du Directeur général nous rappelle que nous avons effectivement fait des progrès depuis 1919, mais qu'il y a encore beaucoup de défis que nous devons relever maintenant. Nous savons qu'il y en aura d'autres qui vont surgir, au fur et à mesure que nous avancerons. Il est vrai que nous devons avancer en tant que collectif, mais l'impact a été beaucoup plus important lorsque l'on a fait des efforts collectifs. Nous devons accepter que nous travaillons dans un environnement dynamique qui change beaucoup plus rapidement et de manière beaucoup plus complexe que ce que nous avons connu au cours des premières années de l'OIT. Ainsi, il faudra être beaucoup plus complexe lorsque nous allons concevoir nos interventions. Madame la Présidente, le premier Président de l'Afrique du Sud démocratique, Nelson Mandela, disait « Lorsqu'on arrive au sommet d'une colline, on s'aperçoit qu'il y a encore beaucoup de collines à gravir ». Le rapport du Directeur général nous rappelle que si nous avons raison de célébrer ce que nous avons fait jusqu'à maintenant,

il reste quand même beaucoup de choses à faire. Alors, je vais dire très brièvement comment l’Afrique du Sud s’acquitte de ses obligations et ne couvrir que quelques piliers thématiques. Sur cet appel pour un nouvel élan pour l’égalité, il faut dire que les femmes continuent à être payées beaucoup moins que les hommes dans le monde, même lorsqu’elles font un travail de valeur égale. Pour relever ce défi, nous avons révisé notre cadre juridique sur l’égalité en matière d’emploi et introduit quelques principes comme celui du salaire égal pour un travail de valeur égale. Nous avons aussi fait en sorte que notre loi sur l’égalité en matière d’emploi soit une condition préalable pour pouvoir faire du commerce avec l’État. C’est la théorie du bâton et de la carotte. Tout employeur a besoin d’une lettre confirmant qu’il respecte l’égalité en matière d’emploi avant de pouvoir offrir ses services et ses prestations au gouvernement. On comprend que la loi ne suffit pas pour arriver ici, qu’il faut l’appliquer aussi. La violence est considérée comme un crime pour nous ; le harcèlement dans le monde du travail n’est pas différent. Les travailleurs ont la possibilité de porter plainte pour violence et harcèlement dans le monde du travail, soit par le biais de la résolution en ce qui concerne les conflits sur le lieu du travail, ou en s’adressant aux tribunaux. On comprend que c’est très ambitieux et qu’il faudra changer certaines optiques. Le dialogue social et le tripartisme évoluent également. L’Afrique du Sud évalue constamment ses méthodes afin de renforcer les processus, mais aussi la qualité des résultats. Notre modèle de dialogue social n’est pas forcément tripartite mais fait en sorte de donner une voix aux femmes, aux jeunes, aux coopératives et aux associations civiles. Cela fonctionne assez bien mais il y aura toujours une marge d’amélioration. Notre dialogue social, le tripartisme ont été testés dernièrement lorsque nos partenaires sociaux ont négocié la première loi sur le salaire minimum de l’Afrique du Sud. C’était très difficile, mais les partenaires sociaux sont arrivés à la conclusion qu’ils pouvaient adopter un accord qui porte sur toutes les modalités concernant cette législation sur le salaire minimum. La résilience de notre dialogue social a été testée donc récemment, lorsque nous avons demandé à nos partenaires sociaux ce qu’ils pensaient de la législation sur les relations de travail et les conditions de base de la loi sur l’emploi. Il y a eu des désaccords dans certains domaines ; c’est toujours comme ça avec un dialogue social. Mais nous les avons bien traités, nous avons obtenu beaucoup de respect. Nous sommes prêts à relever les défis du Directeur général et nous sommes prêts à partager notre expérience. Nous remercions l’OIT et les représentants de l’OIT qui sont dans notre pays à Prétoria du soutien qu’ils nous ont apporté pour relever ces défis. Alors, nous devons tous maintenant mobiliser nos efforts pour que la justice sociale devienne une réalité pendant notre propre vie. Merci beaucoup.

M. Baumgartner

Gouvernement (Uruguay)

Monsieur le Directeur général de l’OIT, Monsieur Guy Ryder, Monsieur le Président de la Conférence Internationale du Travail, Monsieur Samir Murad, une fois de plus la Conférence Internationale du Travail, dans l’une de ses commissions, analyse la question du dialogue social et du tripartisme, des instruments qui sont bien enracinés dans les pratiques de notre organisation, et dont le fil conducteur nous renvoie à la déclaration de Philadelphie et à la constitution de l’OIT. Le gouvernement de notre pays se propose de réfléchir à cela, en partant de notre expérience nationale. Au cours des 13 dernières années, notre pays a développé une politique de dialogue social pour la gouvernance des relations au travail. Nous trouvons des exemples de consultation préalable, de tripartisme, de négociations collectives inclusives, de dialogue social vaste et inclusif. Ce type d’action a permis un développement humain constant, reconnu par les Nations Unies. Au cours des dernières années nous avons adopté plus de 30 lois qui ont permis d’actualiser le Code du travail et celui de la sécurité sociale sur des questions telles que la sous-traitance, la promotion et la protection de l’activité syndicale, la réforme du processus du travail, le nouveau statut des travailleurs ruraux et domestiques, le travail nocturne, la flexibilisation du régime d’accès à la retraite, la réforme de la protection chômage, entre autres. En outre, nous avons amélioré la santé et la sécurité au travail, par la création d’un Conseil national pour la santé et la sécurité au travail, à

composition tripartite, qui a adopté toutes sortes de mécanismes de consultation. La politique des salaires se fait au sein des conseils de salaires, organes tripartites dont l'objectif est de fixer le salaire minimum par branche d'activité et par catégorie. Ces organes ont ainsi abouti à des accords et dans certains cas, des conventions collectives qui couvrent la totalité des travailleurs du secteur privé. La majorité de ces conseils non seulement ont fixé leurs salaires, mais ils ont permis de fixer un salaire minimum national et ils ont permis le respect de diverses législations, telles que le décret sur le travail nocturne, le règlement sur l'agence pour l'emploi, ou le projet de loi pour les personnes handicapées. Le tripartisme a aussi permis une gestion réussie de la sécurité sociale au niveau national. Le directoire de la banque de prévoyance sociale comprend des représentants des travailleurs, des employeurs, des chômeurs et du gouvernement. Cet institut est celui qui gère la plus grande quantité de fonds publics du pays. Autre exemple de tripartisme réussi, c'est l'Institut national de l'Emploi et de la Formation professionnelle, où il y a des représentants des travailleurs, des employeurs et du gouvernement. C'est sur ses épaules que repose la formation professionnelle de nos travailleurs. Ce qui est intéressant dans ces expériences de dialogue social et de tripartisme, c'est que c'est devenu un moteur de la formalisation du travail. En effet, depuis 2005 plus de 500 000 travailleurs sont entrés dans le secteur formel. Cela leur permet d'avoir un travail décent et cela leur permet de rentrer dans des cercles vertueux, le cercle vertueux du travail formel. Autre thème qu'aborde notre conférence, c'est le harcèlement au travail, un point extrêmement complexe, où il y a des particularismes en fonction des branches d'activité et en fonction des cultures de chacun des pays ou des régions. Cette question n'est pas étrangère à notre pays, et même si notre Conférence a opté pour discuter de la création d'une norme internationale, l'Uruguay a déjà adopté à la fois des lois sur le harcèlement sexuel, mais aussi des mesures par le biais de la négociation collective. Monsieur le Directeur, Monsieur le Président, en ces temps de mutations profondes, où le travail est menacé dans son rôle classique par la révolution numérique, le tripartisme, la consultation, le dialogue, la négociation collective sont l'instrument le plus adéquat face à toute réforme du monde du travail. Le dialogue social, quelles que soient les transformations que connaît le monde du travail, continue à être l'élément central du système normatif de notre organisation et une garantie pour tous les secteurs de nos sociétés modernes. Je vous remercie.

Mme Janahi
Employeur (Bahreïn)

Madame la Présidente, Excellence, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. C'est un honneur pour moi de prendre part aux débats de cette session de la Conférence Internationale du Travail, en tant que représentante de la communauté des affaires du Royaume de Bahreïn. En ma qualité personnelle, et au nom de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Bahreïn et du secteur privé, j'aimerais remercier tous les participants à cette conférence. Nous nous félicitons des efforts consentis par l'OIT en coopération avec les partenaires dans le secteur de la production de par le monde et ce, afin d'améliorer la coordination et en faveur d'un dialogue social et d'une justice pour tous qui renforcent la stabilité et les liens entre les trois partenaires, et ce pour un environnement propice et durable. Mesdames et Messieurs, investir dans le potentiel économique des femmes est important et au Bahreïn, nous faisons la promotion du statut de la femme. Nous avons une stratégie en la matière qui a été adoptée avec l'appui de son Altesse Royale, le Roi. Cette stratégie s'attache à l'autonomisation économique des femmes et cible les femmes qui travaillent, ainsi que les femmes au foyer et les femmes souffrant de handicap. La mise en œuvre de politiques pour le travail des femmes prévoit des dispositifs de sécurité sociale et des programmes de collaboration avec les institutions de financement afin d'améliorer les possibilités de travail des femmes et pour augmenter leurs revenus. Les femmes du Bahreïn ont également été présentes à l'échelon international en tant que membres de la Commission de la condition de la femme. Elles ont également été membres du Conseil exécutif d'ONU Femmes. ONU Femmes a également lancé le prix de la Princesse Sadiqa Khalifa pour l'autonomisation des femmes et a inauguré un bureau au Bahreïn, en présence du Secrétaire

général adjoint et du Secrétaire exécutif d'ONU Femmes. Les femmes au Bahreïn occupent des postes de responsabilité dans le secteur privé, elles sont PDG, elles sont également actives dans d'autres domaines. Les femmes jouent un rôle important dans le développement du secteur privé, dans la production ou la gestion. Le nombre de femmes dans le secteur privé est passé de 19 020 en 2006 à 31150 en 2017. Les femmes sont également présentes dans des postes de décision et dans les arènes privées et publiques, dans le conseil de la Choura et au Parlement. Il y a des contraintes appliquées aux territoires palestiniens qui ont une incidence sur l'emploi. Il y a eu une baisse de l'activité économique des territoires palestiniens et nous encourageons donc toutes les parties prenantes à alléger les restrictions appliquées aux travailleurs des territoires palestiniens occupés, qui ont des incidences délétères sur l'économie. Nous réitérons, par conséquent, le fait que la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bahreïn met l'accent sur les droits des Palestiniens dans les territoires occupés. Nous espérons que la Conférence mettra au point des mesures et des recommandations qui visent un partenariat entre les diverses parties prenantes pour la justice sociale. Nous souhaitons une recommandation contraignante également pour tous les mandats au vu du caractère grave de ce qui a été signalé par le rapport du Directeur général.

M. Comissário

Gouvernement (Mozambique)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, le Mozambique vous salue, salue le Président pour son élection unanime à la Présidence de cette conférence. Nous félicitons Monsieur Guy Ryder, Directeur général, et toute son équipe pour l'excellent travail réalisé et pour le dynamisme imprimé à la mise en œuvre des objectifs de l'OIT. Nous le faisons à une époque où notre organisation se prépare à commémorer, en 2019, son 100^{ème} anniversaire. Son Excellence l'ingénieur Felipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique, s'est rendu au siège de l'OIT en février de cette année. Par ce geste il a voulu lancer un signal clair : celui de l'appui inébranlable que le Mozambique apporte à notre organisation et à notre coopération bilatérale. L'OIT est confrontée aujourd'hui à des défis multiples. Ceux-ci ne pourront être surmontés qu'à travers un effort collectif pour la mise en œuvre de stratégies efficaces visant à atteindre les objectifs du développement durable, et je pense en particulier à l'objectif numéro 8, et en respectant le principe consistant à ne laisser personne pour compte. Excellence, dans le cadre des efforts que nous faisons pour remplir toutes nos obligations, j'ai le plaisir de vous informer que le gouvernement a soumis à l'Assemblée de la République tous les instruments adoptés par l'OIT entre 1996 et 2017. En 2017, le Mozambique a ratifié le protocole à la convention 29 sur le travail forcé, le protocole à la convention 81 sur l'inspection du travail, et la convention 176 sur la sécurité et la santé dans les mines. Cette année, nous avons ratifié la convention sur le travail maritime. Le gouvernement, par ailleurs, a approuvé un plan pour la politique pour l'emploi et un plan national de lutte contre les pires formes de travail des enfants. La révision du Code du travail est en cours. Dans le cadre de la lutte contre les pires formes de travail des enfants, le Mozambique pour la première fois a fait une liste des travaux considérés comme dangereux pour les enfants. Notre gouvernement continue à s'engager pour la promotion d'un dialogue social permanent et continu, et en atteste d'ailleurs la participation régulière des membres du gouvernement aux commissions consultatives du travail, qui sont tripartites. Le rapport du Directeur général souligne l'importance de promouvoir l'égalité de genre, en luttant contre les discriminations dans tous les domaines. Notre gouvernement accorde la plus haute priorité à cette question. D'ailleurs, récemment, nous avons procédé à une révision de la politique de genre et de la stratégie de mise en œuvre de cette politique, qui est sur le point d'être adoptée. Notre gouvernement a pris des mesures pour éliminer la discrimination à l'encontre des femmes, pour valoriser son rôle dans la famille et dans la société. Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur la protection de la maternité, le Mozambique a étendu à 90 jours le congé maternité pour les fonctionnaires publics. Cette mesure améliore les conditions de santé et la protection, à la fois des mères qui viennent d'accoucher et des nouveau-nés. Autre action clé de notre gouvernement, c'est le renforcement de la

participation des femmes dans les organes de prise de décision à tous les niveaux, garantissant ainsi l'égalité des chances et nous avons recours à la discrimination positive. Nous donnons la plus haute importance à la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans notre pays. Mesdames et Messieurs, Excellence, le Mozambique continuera à déployer des efforts pour promouvoir le dialogue social tripartite, car celui-ci constitue un instrument fondamental pour atteindre la paix et la justice sociale. Le Mozambique réaffirme son plein engagement pour la promotion du travail décent, qui est l'objectif le plus élevé de notre organisation. Je vous remercie de votre attention.

M. Chisimba

Travailleur (Zambie)

Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, au nom des travailleurs de Zambie je vous remercie de me donner la possibilité de m'adresser à cette séance plénière. Il est vrai que cette 107^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail couvre beaucoup de sujets portant sur la dynamique du monde du travail, notamment le rapport du Directeur général, qui montre que l'OIT a décidé de positionner l'OIT et de mettre à son ordre du jour la question de l'égalité hommes-femmes et aussi de souligner les défis du harcèlement et de la discrimination dans le monde du travail. Les femmes se heurtent à de nombreux obstacles dans la société, en particulier sur le lieu du travail. Les progrès vers l'égalité hommes-femmes sont lents et il y a beaucoup de femmes qui continuent à faire face à la discrimination et au harcèlement sur le lieu du travail. Comme nous continuons cette discussion sur la fin de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, nous espérons que nous aurons une nouvelle convention de l'OIT pour renforcer la lutte pour les droits des femmes dans le monde du travail. Le rapport du Président du Conseil d'Administration nous rappelle aussi les engagements précédents concernant l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines du travail et même, parle de la composition de nos délégations nationales lors de la Conférence Internationale du Travail. Cependant, lorsque nous évaluons la liste des délégués à cette conférence, nous confirmons que nous sommes encore très loin d'avoir mis en place cet engagement. Ainsi nous soutenons la demande du Directeur général, qui demande qu'après chaque conférence, ainsi que chaque réunion régionale, on continue à attirer l'attention des membres et des groupes sur cette question parce que nous ne sommes pas arrivés au 30 pour cent, qui est l'objectif minimum de la participation des femmes. Il est vrai que le rapport du Directeur général montre que la situation de l'emploi continue à être précaire, malgré la croissance économique mondiale. C'est encore pire dans les pays d'Afrique, où les emplois se trouvent surtout dans l'économie informelle, et seuls 10 pour cent de la population qui travaillent, travaillent dans l'économie formelle. Cela veut dire qu'il faudrait une protection sociale beaucoup plus importante parce que, dans la plupart des pays d'Afrique, 90 pour cent de la population qui travaille n'a pas de couverture sociale. Nous savons que le dialogue social devrait être un moyen pour arriver à cette protection sociale. La Commission sur le dialogue social nous a aidés à rajouter cette perspective dans nos situations nationales. Sans aucun doute, renforcer le dialogue social dans nos pays va nous aider à consolider notre approche idéologique de ce concept du développement. Ce dialogue social doit être structuré sur le principe du tripartisme et tenir compte des organisations d'employeurs, des travailleurs et des gouvernements et parce qu'en fonction de leur existence, ils sont impliqués de manières différentes dans le monde du travail. Se construire sur le principe du dialogue social, c'est très bien. Nous félicitons l'OIT de son initiative qui demande à la Banque Mondiale de réviser ses normes concernant les sauvegardes environnementales et sociales. Nous voulons qu'elles incluent aussi les normes du travail. À cette lumière, nous apprécions la nouvelle façon dont la Banque Mondiale et l'OIT travaillent. Le rapport du Président du Conseil d'Administration nous rappelle aussi les engagements que nous avons pris lors de la 4^e Conférence mondiale sur l'éradication durable du travail des enfants, qui a eu lieu en Argentine l'année dernière. Nous confirmons notre engagement pour l'élimination du travail des enfants, et souhaitons soutenir cette proposition et encourager l'Assemblée générale des Nations Unies à déclarer 2021 l'année

internationale pour l'élimination du travail des enfants. En conclusion, nous souhaitons souligner la nécessité de renforcer les capacités des organisations de travailleurs. Nous pensons qu'il faut tenir compte aussi des changements de paradigmes dans la manière dont on voit la coopération au développement, et ceci dans le cadre des partenariats entre la Banque Mondiale et l'OIT. Il faut donc revoir les programmes par pays pour un travail décent et revoir aussi les structures des dialogues. Nous pensons qu'il faut que ce dialogue social accentué devienne un instrument des gouvernements. Je vous remercie.

M. Braga De Andrade

Employeur (Brésil)

Mesdames et Messieurs, la Confédération nationale de l'Industrie, au nom de la délégation des employeurs du Brésil, salue toutes les personnes présentes et se félicite d'avoir l'occasion de s'exprimer lors de cette conférence. Le monde et les relations au travail connaissent aujourd'hui un tournant dans leur histoire. L'objectif est de promouvoir la durabilité de l'environnement et des relations humaines. Mais, il y a les défis que représentent les avancées technologiques, il y a les défis des flux migratoires et de la mondialisation. Tout ceci entraîne des mutations dans les règles qui régissent notre monde. Le Brésil est un pays diversifié qui cherche des solutions aux défis mondiaux, face à la transition démographique en cours dans notre pays. Le code du travail est en train d'être perfectionné au Brésil. Une législation du travail trop rigide avec les différentes lois et différentes normes éparpillées a commencé à être modernisée pour la première fois depuis 70 ans. On a pu abroger plus d'une centaine de dispositions du code du travail, et on a modernisé les dispositions visant à la protection des travailleurs. Ceci s'est fait dans un dialogue productif entre employeurs et travailleurs. Nous pouvons déjà observer des résultats positifs : la réduction par exemple de quasiment 50 pour cent du nombre d'actions collectives et le nombre croissant d'accords pour les licenciements par accord mutuel. Cette année, plus de 18 000 accords ont été signés. Cette modernisation, approuvée démocratiquement par le pouvoir législatif brésilien, a eu comme pièce maîtresse le renforcement de la négociation collective, conformément aux conventions 98 et 104 de l'OIT. En outre, le renforcement de la négociation collective a été garanti par des décisions de la Cour Constitutionnelle Brésilienne. Mesdames et Messieurs, je souligne cette modernisation du code du travail brésilien parce que cela a accompagné un processus qui s'est produit dans divers pays au cours des 30 ou 40 dernières années. Mais, dans notre pays, c'est avec beaucoup de retard que nous avons appliqué les transformations qui avaient lieu. Et très récemment, nous avons pu donner davantage d'espace aux questions qui seront traitées par le dialogue social, tout en permettant l'application de règles décentralisées, parfois même élaborées sur le lieu du travail. Ainsi, on tient à tenir compte des intérêts des partenaires sociaux, en réduisant l'interférence des pouvoirs publics dans l'établissement de conventions collectives, permettant qu'il y ait un véritable pacte entre travailleurs et employeurs. Il est important de souligner que ce pilier de la modernisation de notre droit du travail ne signifie en aucun cas une diminution de la protection des travailleurs. En réalité, cette mutation a permis de multiplier les garanties et il y a des éléments qui ne peuvent pas faire l'objet de négociation collective, tels que le salaire minimum, la protection contre le travail des enfants, des adolescents ou des femmes, le droit de grève, le droit de liberté syndicale, ce sont donc des dizaines de points qui sont fondamentaux et qui ne sont pas négociables. Le Brésil prend donc des mesures pour moderniser le code du travail et nous l'appuyons, parce que nous souhaitons avoir une ambiance plus adéquate, qui permette la création d'emplois, de meilleurs salaires pour les travailleurs et de meilleures conditions pour la croissance des entreprises. Il est inacceptable que l'on montre du doigt le Brésil en disant que c'est un pays qui ne respecte pas ses obligations. Nous avons la meilleure justice du travail, qui coûte plus de 20 pour cent du budget de la justice de notre pays. Le Brésil est l'un des premiers signataires des conventions de l'OIT. Nous avons ratifié 97 de ses conventions, alors que la moyenne des pays développés est bien inférieure. La majorité des pays développés n'ont ratifié que 14 à 25 des conventions de l'OIT. Aujourd'hui les plus grandes économies du monde [vgr INTERRUPTION 6:18]. Le Brésil avance dans la voie de la

modernisation pour doter notre pays des instruments adéquats pour faire face aux défis actuels et futurs. C'est ainsi que l'OIT doit comprendre notre réforme du code du travail, mais aussi notre rôle institutionnel, que ce soit dans l'analyse des cas présentés ici, que ce soit pour promouvoir le dialogue tripartite pour préserver les relations entre les employeurs et les travailleurs. L'OIT ne peut pas être un forum pour des manifestations ou des discussions politiques. C'est une institution qui est importante pour un équilibre [vgr INTERRUPTION 7:07]

M. Makwayiba

Fédération syndicale mondiale

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Au nom de la Fédération syndicale mondiale, nous adressons nos salutations à l'Assemblée plénière, aux délégués des syndicats et aux travailleurs de tous les pays. Depuis cette tribune, nous souhaitons exprimer notre solidarité internationaliste à l'endroit du peuple de Palestine qui souffre cruellement de l'occupation israélienne et nous condamnons le récent assassinat de Palestiniens non armés à Gaza, commis de sang-froid par l'armée israélienne. Nous condamnons le déménagement de l'ambassade américaine à Jérusalem. Pour nous, Jérusalem est la capitale éternelle de la Palestine. À l'échelon international cette année encore, la situation des travailleurs et leurs conditions de vie sont extrêmement mauvaises, en inadéquation complète avec la contribution vitale qu'ils apportent à nos sociétés. Les mesures d'austérité qui ont été mises en œuvre au nom de la crise économique deviennent permanentes dans tous les pays d'Europe et du monde occidental, sous la forme de coupes de pensions de retraite et de salaires, et de suppression des droits des travailleurs. Les rivalités entre les puissants monopoles de différents pays augmentent et entraînent des interventions impérialistes comme en Syrie, entraînent des guerres financières et des sanctions financières qui ont des incidences directes sur la vie des personnes ordinaires de ces pays. Les guerres qui ont eu lieu dans des pays comme la Lybie, l'Irak, l'Afghanistan ou la Syrie, ont pour but l'exploitation des ressources naturelles de ces pays par les pays capitalistes forts. Mesdames et Messieurs, ce sont ces derniers qui versent le sang des populations et qui créent des « armées » entières de personnes déracinées, de réfugiés et d'immigrés. Dans les pays africains et dans de nombreux pays d'Asie et d'Amérique Latine, les travailleurs souffrent d'un manque de travail digne. Il n'y a pas de mesures de sécurité ou de santé dans leurs lieux de travail. Il n'y a pas de couverture sanitaire, d'eau potable, de nourriture suffisante, de prévention de maladies telles le SIDA. Le chômage et l'insécurité, surtout parmi les femmes et les jeunes, bafouent leurs droits à une vie digne. Dans ce contexte, la FSM appuie les luttes et les initiatives de travailleurs qui résistent en France ou en Inde, et exprime sa solidarité à l'endroit des travailleurs de la canne à sucre en Amérique latine ; aussi à l'endroit des enseignants et de tous ceux qui luttent aux quatre coins du globe. Nous nous tenons aux côtés des peuples du Venezuela, de Cuba et prenons le côté de ceux qui luttent contre les impérialistes. Pendant ses 73 années d'existence, la FSM s'attache à défendre les droits des travailleurs, à renforcer les mouvements syndicalistes axés sur la classe et l'expression pratique d'une solidarité internationaliste. Respecter les conventions internationales de l'OIT est important pour garantir les droits fondamentaux et la liberté syndicale des travailleurs, mais il est également indispensable d'être constamment vigilant et de lutter contre les monopoles et les politiques dévastatrices pour les travailleurs. Nous appelons les personnes responsables à l'OIT à prendre en considération les demandes de longue date de la FSM, pour des opérations plus transparentes et démocratiques dans ces institutions. La FSM poursuivra son combat militant, l'organisation d'activités internationales en faveur du présent et de l'avenir des travailleurs pour un travail stable, exempt de guerres impérialistes et de phénomènes xénophobes et néo-racistes. Nous tendons la main à chaque travailleur quels que soient sa couleur, sa religion, son sexe, sa langue. Tenez-vous à nos côtés, unis dans la lutte contre la barbarie impérialiste, merci.

Mme Farani Azevedo
Gouvernement (Brésil)

Je vous remercie, Madame la vice-Présidente. Madame, vous demandez à la plénière d'utiliser un langage parlementaire, mais des travailleurs de différents pays, qui ne savent pas ce qui se passe au Brésil, jugent ce qui s'y passe, des questions qui ne les concerne pas. Je trouve que ce comportement et ce langage non parlementaire devraient cesser. J'en appelle à vous Madame, au Président de la Conférence, aux autres vice-Présidents et au Directeur général de notre organisation, afin qu'ils mettent un terme à ce type de manifestation qui n'est nullement conforme aux meilleures pratiques parlementaires de l'OIT ou de toute autre agence des Nations Unies. Le Brésil n'accepte pas que l'on donne une image erronée des processus qui ont lieu dans notre pays. Nous avons été confrontés à une crise politique, à une récession économique. Nous avons mis en œuvre une réforme du droit du travail et une législation pour promouvoir les changements. La démocratie est vivante dans notre pays, la société civile est vibrante, l'état de droit est respecté et fort, le judiciaire est totalement indépendant. Nous n'avons pas abandonné nos responsabilités. Nous continuons à lutter contre la corruption en respectant le droit, en respectant les garanties individuelles consacrées par la Constitution brésilienne. Nos institutions ont d'ailleurs montré leur force. Par ses actions, le gouvernement a démontré son engagement sans faille vis-à-vis de l'état de droit et vis-à-vis du caractère ouvert et démocratique de notre société. Je compte sur vous pour l'avenir, Madame la Présidente, merci.

Lundi 4 juin 2018, après-midi

M. Drullet Perez
Travailleur (Cuba)

Madame la Présidente, à l'approche du centenaire de l'OIT, en dépit des efforts consentis dans la recherche de différentes solutions afin d'améliorer la situation des travailleurs et des travailleuses dans le monde du travail, nous constatons que nous sommes encore loin de l'arrivée. Nous pourrions mentionner de nombreux exemples qui attestent des violations que subissent les travailleurs et les travailleuses, et chaque année nous en reparlons dans notre recherche de justice sociale pour le plein respect des droits et des libertés. Comme c'est dit dans le rapport du Directeur général, nous devons promouvoir l'égalité pour les femmes dans le travail dans la société. Et pourtant, il faut garder les yeux ouverts sur cette réalité, lutter pour l'équité et les droits. Les Cubaines ont conquis de nombreux droits au travail, des droits sociaux, qui ont permis de les responsabiliser et ce, dans tous les domaines de la vie. En guise d'illustration, nous pouvons vous dire qu'à Cuba 49 pour cent de la main d'œuvre sont des femmes, avec une égalité en rémunération et en droits. Les femmes représentent 53 pour cent des députés à Cuba, 66 pour cent des postes professionnels et techniques, 57 pour cent des dirigeants syndicaux. En regardant uniquement ces exemples, nous pouvons affirmer que les droits des femmes sont garantis et nous luttons encore contre certains vestiges de violence ou de discrimination qui peuvent encore apparaître ici et là. En analysant les documents déposés par l'OIT pour ces discussions, nous comprenons que la situation de millions de travailleurs dans le monde est très complexe. Les travailleurs dans de nombreux pays européens vivent un des pires cauchemars de leur histoire. Leurs acquis historiques disparaissent : les droits sociaux, les droits au travail, sont démantelés ; les services publics, les retraites souffrent et les salaires sont en baisse. En Asie et ailleurs, nous voyons que le travail informel prend de l'ampleur, sans conditions, sans protection, avec des salaires de misère et dans de nombreux cas, dans des situations de semi-esclavage. En Amérique latine, les combats sociaux, combats syndicaux et ouvriers contre les politiques néo-libérales qu'appliquent certains gouvernements sont de plus en plus accrus. De nombreux progrès dans l'intégration et la création de programmes sociaux ont été interrompus et cela a provoqué une inégalité, la pauvreté, le chômage et la discrimination,

des conditions de vie plus difficiles. Les guerres et les conflits entre les pays ont également été un facteur déterminant dans l'augmentation du chômage, des migrations, la destruction de peuples entiers et de l'environnement. Les femmes, les filles et les garçons étant les premières victimes. Et pourtant cette crise mondiale que nous vivons, ainsi que les processus de régression dans de nombreux pays, et ainsi que leurs conséquences, ne sont pas liés à la conjoncture. Ce sont des problèmes systémiques et ce système doit être changé ! Nous en sommes convaincus. Les graves problèmes que sont ces inégalités, ces excès, l'insécurité, le chômage, la répression, les guerres et les crimes qui sont aujourd'hui commis au nom de la démocratie et des droits humains dans un système capitaliste mondial. Les travailleurs et les travailleuses du monde doivent être unis. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions affronter ce système injuste, responsable du monde que nous connaissons aujourd'hui. Les Cubains font face à des difficultés économiques suite aux conséquences d'une crise multiple qui concerne toute l'humanité, et aussi à cause des mesures imposées pendant des années, dans le cadre d'un blocus économique, financier et commercial imposé par les États-Unis, en recrudescence récemment vu l'administration en place aux États-Unis. Cette attitude a eu pour conséquence que les quelques avancées dans le rétablissement des relations bilatérales ont enregistré des revers, ce qui a également touché le peuple et les travailleurs cubains. Et pourtant, nous nous sommes lancés dans un processus de changements nécessaires selon nous, venant de l'actualisation d'un modèle économique et social pour améliorer notre système socialiste. Le code du travail à Cuba, débattu par plus de 90 pour cent des travailleurs, englobe des protections envisagées dans les commissions aujourd'hui, et nous voulons défendre la bonne application de cette législation dans sa totalité. Aujourd'hui, nous sommes dans un processus vers le 21^{ème} congrès de notre centrale de travailleurs. On y parlera de l'amélioration des conditions de travail, la santé au travail, le rôle des travailleurs dans cette bataille économique, le perfectionnement du système des salaires et des conventions collectives pour promouvoir le développement de notre société et ce, pour le bien des travailleurs et de leur famille. Le peuple et les travailleurs cubains à travers ces processus assurent la pérennité de notre système et le respect des droits du travail, des droits syndicaux et des droits sociaux atteints grâce à la révolution. Nous avons l'espoir que nous pourrions travailler de manière constructive avec l'OIT, nous baser sur une OIT qui continue de s'améliorer constamment et atteindre ces objectifs tout à fait louables. Je vous remercie.

M. Echavarria

Employeur (Colombie)

Merci Madame la Présidente et je voudrais féliciter le Bureau de cette conférence. Dans le rapport du Directeur général consacré aux questions de genre, les employeurs ont souhaité continuer à progresser, comme on l'avait fait depuis ces dernières décennies, cela pour faire une plus grande place aux femmes et leur accorder l'égalité, tant si elles occupent un poste de fonctionnaires que si elles sont à la tête d'une entreprise ou si elles occupent un poste de travailleuse. Je crois qu'il y a aussi des tendances négatives qui ont été relevées dans le rapport du Directeur général et qu'il faudrait peut-être souligner également. Il s'agit par exemple de voir que nous avons, dans 61 États, essayé de faire une plus grande place aux femmes dans la législation. La Banque Mondiale elle-même a participé à ce travail depuis 1990 jusqu'en 2017. Nous avons vu que dans un grand nombre de pays en développement les femmes occupent maintenant un rôle important. Nous voyons qu'il y a eu des bonnes pratiques, des expériences intéressantes qui ont été faites en la matière et qui sont rappelées dans le rapport du Directeur général. Les employeurs accordent la plus grande priorité à l'inclusion des femmes. Nous ne pensons pas que l'on pourrait régler ce problème simplement en travaillant sur le plan juridique. Je ne pense pas non plus que la responsabilité de l'État est simplement un transfert d'autorité et de responsabilité aux entreprises. Il faut aussi respecter certains principes juridiques et nous devons faire en sorte que l'on démantèle les barrières structurelles, sociales, juridiques et aussi les barrières culturelles. Voilà pourquoi nous devons permettre aux femmes de bénéficier d'une formation pour qu'elles acquièrent davantage de compétences. Nous pensons que de plus en plus les femmes peuvent

occuper une place importante, développer un travail productif et efficace, et contribuer aux facteurs de production et par là même, faciliter l'essor des pays en développement afin de pouvoir leur permettre de s'insérer plus largement dans l'économie mondiale. Nous savons que des mesures directes ont été prises et qu'il y a un grand nombre de femmes qui ont pu voir leur situation s'améliorer. Elles occupent parfois des postes de travailleuses indépendantes, elles s'adonnent au télétravail, elles ont pu avoir aussi un meilleur salaire, identique à celui des hommes. Nous pensons que la marche vers le progrès doit se poursuivre. Nous invitons donc les gouvernements et les travailleurs à œuvrer ensemble pour obtenir de meilleurs résultats. Nous devons investir dans les femmes, dans leur valeur. Il faut déployer de plus amples efforts pour faire en sorte que l'organisation économique des entreprises et des États soient améliorée. La Colombie a fait de grands progrès en la matière pour ce qui est du genre. Nous avons permis aux femmes de trouver un travail et par là même, elles occupent une large place parmi la population active. Elles occupent aussi une plus grande place au sein de la société, dans les milieux politiques et dans les entreprises. Nous savons que ce que nous avons obtenu ne suffit pas. Il faut peut-être envisager d'autres activités sur le plan culturel par exemple pour assurer l'intégration des femmes pour faire en sorte qu'elles bénéficient d'un traitement identique à celui des hommes dans le monde du travail. On ne veut pas plus de normes, de lois, mais nous voulons une prise de conscience, nous voulons que dans le comportement quotidien, on puisse leur accorder une place plus honorable. Il faut, par conséquent, que l'on puisse régler les questions sur un plan paritaire, pour tout ce qui touche aux questions du genre à l'occasion de cette conférence. Je voudrais rappeler ce qui était fait, déjà, au sein du Conseil des Andes et dans le cadre de ce groupe sur la paix et la résilience auxquels nous participons. Rappelons aussi la présence du chef d'État colombien à l'occasion de cette conférence, d'où l'importance que nous accordons à la CIT. Nous avons mis fin à une époque très sombre de notre histoire. Nous voulons voir la lumière maintenant, nous voulons surmonter les différences, les inégalités, faire en sorte que tous les acteurs sociaux puissent conjuguer leurs efforts de concert avec les autorités, et inversement. La Colombie connaît maintenant une véritable transition, elle souhaite dégager un véritable accord avec tous les partenaires sociaux. Nous savons aussi les difficultés qu'a connues notre pays en proie à la violence, à l'intolérance pendant 25 ans. Tout cela bien sûr a eu une incidence sur nos relations sociales, notamment la lutte contre les narco-trafiquants. Voilà pourquoi nous devons surmonter nos divergences, nous devons régler les questions à l'échelle nationale, et cela dans l'esprit d'un respect mutuel, sur la base d'une véritable entente. J'espère qu'ensemble nous pourrons dégager des solutions appropriées pour surmonter toutes ces difficultés que nous constatons dans le monde du travail, et je suis sûr que le monde qui se profile à nous, sera un monde meilleur. Merci.

M. Samaraweera

Gouvernement (Sri Lanka)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames, Messieurs les Ministres, Excellences, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs. C'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à la 107^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail en représentation du gouvernement sri-lankais. Nous sommes très intéressés de voir les propositions très constructives qui figurent dans le rapport du Directeur général de l'OIT intitulé « Les femmes au travail : un nouvel élan pour l'égalité » qui est une partie intégrale de l'initiative du centenaire. L'égalité dans le monde du travail et l'habilitation des femmes sont des aspects fondamentaux et un objectif le dit très clairement dans les 17 objectifs de développement durable. Nous ne pouvons pas concrétiser un développement, une croissance économique durable sans lutter contre les inégalités qui existent dans le monde du travail. Monsieur le Président, dans mon pays, au Sri Lanka, nous sommes heureux de pouvoir dire qu'il y a une forte égalité et notamment de très bons résultats dans l'éducation et la santé. Mais, nous devons renforcer nos efforts pour augmenter la participation des femmes dans la main d'œuvre ; comme c'est le cas dans de nombreux pays en développement il y a des stéréotypes sexistes qui persistent dans certaines professions. Le

gouvernement du Sri Lanka a pris certaines initiatives à cet égard. Avec la mise en œuvre de plans d'action nationaux de travail décent, nous avons également identifié des domaines prioritaires dans nos plans d'actions de 2017 à 2021. Grâce à des consultations très complètes et transparentes, impliquant toutes les parties prenantes concernées, différents points clés y sont abordés : la santé au travail, l'élimination du travail des enfants, la réglementation dans le secteur des travailleurs domestique, et ainsi de suite. L'idée étant d'améliorer la situation des travailleurs et leur bien-être. Les principes de dialogue social et de tripartisme prévalant, nous sommes en train d'introduire une loi unique sur l'emploi pour donner effet aux principes de non-discrimination sur des questions de genre et autres formes de discrimination sur le marché du travail, en amendant également la législation actuelle du travail pour couvrir les travailleurs domestiques - salaires, conditions de travail, sécurité sociale notamment. Monsieur le Président, c'est dans ce contexte que le Sri Lanka se félicite de participer à des initiatives comme la marche mondiale contre le travail des enfants en mettant l'accent particulier sur les aspects de santé et de sécurité des jeunes. Nous avons fait de grands progrès dans la prévention du travail des enfants et je suis ravi de pouvoir dire à cette auguste assemblée que le Sri Lanka est disposé à fournir toute son expérience dans ce domaine. Nous sommes également convaincus que le lieu de travail doit être libéré de toutes formes de harcèlement, y compris dans le secteur du travail domestique. Il est bon d'avoir une initiative du Conseil d'Administration avec l'inclusion d'un point normatif sur la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la 107^{ème} session de la CIT. Un résultat équilibré qui s'appuie sur la déclaration de Philadelphie offrirait une solution concrète au problème de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail et permettrait également de s'en prendre aux causes et aux racines de l'inégalité hommes-femmes. Le Sri Lanka est intimement convaincu que dans la réalisation du programme de travail décent toutes ces étapes sont importantes pour la structure plus générale du travail qui fait la promotion des normes et des droits dans le monde du travail, je vous remercie.

Mme Baptiste-Primus

Gouvernement (Trinité-et-Tobago)

Merci beaucoup Madame la Présidente. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Excellences, Mesdames et Messieurs. C'est un grand plaisir pour moi de m'exprimer aujourd'hui et de vous transmettre les salutations cordiales du gouvernement et du peuple de Trinité et Tobago. Nous sommes reconnaissants pour l'occasion qui nous est donnée d'être représentés lors de cette conférence, et l'occasion que nous avons de renforcer le soutien général pour le progrès des résultats de travail décent et pour la concrétisation du programme de développement durable à l'horizon 2030. Monsieur le Président, l'an prochain nous commémorerons enfin le 100^{ème} anniversaire de l'OIT en 2019. Nous sommes heureux que le lancement des 7 initiatives du centenaire ait permis aux mandants de participer directement à la manière dont l'OIT entend mener à bien son mandat à l'avenir. Nous avons noté qu'il appartenait aux mandants de prendre des mesures d'anticipation au niveau national et par le biais de leurs organisations tripartites respectives à l'heure où ils s'engagent dans la mise en œuvre des initiatives. Je tiens à féliciter le Directeur général pour son rapport très complet et riche en éclairages concernant la situation des femmes au travail. Je souligne l'accent qu'il a mis en faveur d'une plus importante égalité hommes-femmes, il ne faut pas négliger ce point. L'égalité hommes-femmes dans le monde du travail n'est pas qu'une question relative aux droits de l'Homme, c'est un impératif pour le développement durable. C'est en comprenant cela, sans aucun doute, que les dirigeants du monde ont décidé de faire de l'égalité hommes-femmes et de la responsabilisation des femmes et des filles un objectif du programme de développement durable. Monsieur le Président, vu les réflexions que nous avons faites récemment en tant que mandant de l'OIT, concernant la nature changeante du monde du travail, et tout en reconnaissant la responsabilité collective des gouvernements, des travailleurs et des employeurs pour en façonner l'avenir, nous pensons que le rapport du Directeur général nous donne une occasion de réfléchir et de faire le point sur la situation

des femmes dans le monde du travail dans les États membres de cette organisation. Il incombera aux États membres de concrétiser cette autonomisation économique mondiale des femmes. Si nous voulons nous rapprocher de cet avenir, nous devons, entre autres choses, faire face à la sous-représentation des femmes dans des emplois avec une meilleure rémunération, soutenir la parité à des positions de leadership, confronter toutes les formes de violence et de harcèlement sur le lieu de travail, faire respecter le principe de rémunération égale pour un travail de valeur égale, et reconnaître et s'engager à réduire le volume de travail de soins non payés. Monsieur le Président, les efforts de l'OIT pour emmener les mandants vers le travail décent ont laissé une marque sur le gouvernement de Trinité et Tobago qui continue de s'engager pour un développement centré sur les personnes et la promotion du programme du travail décent. Je suis ravie d'en profiter pour illustrer cela par certaines réussites du gouvernement de Trinité et Tobago. Nous avons fait avancer la promotion des droits et des responsabilités des salariés et des employeurs par le biais d'une campagne intégrée marketing et communication, en utilisant les médias traditionnels et les réseaux sociaux. Nous avons mené des consultations avec toutes les parties prenantes, environ 14, sur différentes lois. Notre gouvernement continue de travailler à l'amendement de la législation du travail. Nous avons lancé et entamé la mise en œuvre d'une politique révisée au niveau national sur le lieu de travail concernant le VIH et le SIDA. Nous avons mis au point et déployé des campagnes de sensibilisation du public sur les droits des travailleurs domestiques, ainsi que sur la prévention et l'élimination du travail des enfants à Trinité et Tobago. Nous avons également commencé à élaborer des politiques nationales sur la prévention et l'élimination du travail des enfants et sur la migration de travailleurs à Trinité et Tobago. Je me dois de remercier l'équipe de l'OIT pour le travail décent et le Bureau pour les Caraïbes pour leur soutien inlassable en faveur de nos initiatives pour le travail décent. En tant que petit État insulaire en développement, Trinité et Tobago, ainsi que les autres îles des Caraïbes, continuent à se heurter à des défis économiques : vulnérabilité du marché et du travail unique dans cette région, un fort taux d'émigration, mauvaise correspondance entre les emplois et les compétences, faible niveau de productivité, chômage des jeunes, ainsi qu'un secteur informel en croissance. Les limites de ressources, qu'elles soient financières ou d'autre nature, voilà tous les obstacles qui entravent la réalisation du programme de développement durable. [vgr INTERRUPTION 5:57] Il y a encore des obstacles que nous devons surmonter et nous devons tous ensemble nous y atteler. Merci.

M. Matula

Travailleur (Philippines)

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers amis, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole au nom des travailleurs des Philippines. Nous félicitons le Président pour son rapport, ainsi que le Directeur général ; ces deux documents sont très complets et riches d'informations. Vendredi dernier, rappelez-vous, Monsieur Juan Manuel Santos, Président de la Colombie, a pris la parole devant nous et nous a dit que la paix n'est possible que s'il existe une véritable justice sociale. Le Prix Nobel de 2016 a été accordé à la Colombie pour avoir mis fin à 50 ans de conflit armé. À cette occasion, on a rappelé que « la justice sociale n'est possible que si l'on crée des emplois, si on lutte contre la pauvreté et si on démantèle les inégalités ». Ainsi, nous sommes heureux de rappeler aussi le concept d'une paix durable, qui ne peut découler que d'une véritable justice sociale. Nous sommes nous aussi très attachés à ce concept dans la pratique. Et vous savez que l'OIT, en 1969, avait aussi reçu un Prix Nobel de la paix à l'occasion de cette même situation. Nous avons une époque particulièrement intéressante actuellement aux Philippines puisque nous devons établir une paix durable avec les guérilleros communistes et avec le groupe sécessionniste Moro, cela pour mettre fin à cet épanchement de sang auquel nous assistons, par exemple aux massacres extra-judiciaires que nous constatons pratiquement chaque jour dans nos rues. Il s'agit donc d'assurer la paix et la coopération internationale entre les États membres, cela dans le cadre de la recommandation 205 de 2017. Nous félicitons du reste la Norvège pour le rôle très précieux qu'elle a joué pour assurer le

processus de paix aux Philippines. Nous sommes heureux également de voir que grâce au royaume de la Norvège, le gouvernement de la République des Philippines a pu engager un dialogue avec le Front démocratique communiste et avec son bras armé, qui en fait se livraient à des rivalités sanglantes depuis 50 ans. Nous savons que maintenant, la Norvège a toujours offert ses bons offices pour apaiser la situation. Par ailleurs, nous savons que la Norvège a souhaité conduire ce processus de paix en sa qualité d'observateur dans l'équipe de supervision internationale, pour veiller à ce que le processus de paix entre le gouvernement et le Front de Libération islamique Moro puisse ainsi être assuré. Nous savons que le chef de ce panel a souhaité impliquer les syndicats, impliquer la société civile dans ce processus de paix. La paix est vraiment trop importante pour être laissée aux groupes de combattants. Nous sommes par ailleurs très préoccupés de constater qu'il y a encore des tueries et des massacres auxquels nous assistons dans les rues de notre pays, et dont souvent les enfants sont des victimes toutes désignées. Il faut donc faire en sorte qu'on lutte contre ces situations et ces massacres indiscriminés, qui sont souvent liés aux problèmes de la drogue que connaît notre pays. Troisièmement, je voudrais rappeler que le travail n'est pas une marchandise. Je rappelle aussi la déclaration de Philadelphie de 1944 au terme de laquelle on doit pouvoir améliorer les conditions de travail des travailleurs et faire en sorte que l'on puisse avec l'aide de certains partenaires, lutter contre le travail précaire, qu'il s'agisse du travail de la fonction publique ou du secteur privé. Je voudrais rappeler que le dialogue social est indispensable, voilà pourquoi nous avons demandé au gouvernement de revoir la représentation tripartite dans ses activités. Nous sommes aussi très heureux de voir que le gouvernement a pu finalement ratifier la convention 151 sur les relations du travail dans le secteur public, dont profiteront plus 1 500 000 personnes dans la fonction publique. Nous remercions également la fonction publique internationale qui a permis d'orchestrer une véritable campagne en faveur de la ratification de cette convention. Il s'agit maintenant, et c'est là notre nouveau défi, de mettre en œuvre la convention. Merci infiniment de votre attention.

M. Aziz

Employeur (Pakistan)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, en tant que Président de la Fédération des Employeurs du Pakistan, et en tant que Président du Forum d'Asie du Sud des Employeurs, permettez-moi de vous transmettre les plus sincères salutations du Pakistan et de l'Asie du Sud. Au cours de l'année écoulée, le Pakistan a fait de grands progrès et prouvé sa résilience déterminée face au terrorisme, pour assurer la paix et la stabilité dans une région marquée par les conflits. Également très présent dans la mobilisation des acteurs du changement pour le développement socio-économique de notre pays et pour sa pérennité économique. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter le Directeur général pour le rapport très complet qu'il a présenté concernant les résultats enregistrés par l'OIT pour promouvoir la justice sociale par le biais du travail décent, en se concentrant sur les résultats de l'OIT pendant l'exercice biennal, mesurés à l'aune de l'activisme social, des résultats et des acteurs transversaux. Je salue également le Directeur général, je salue sa sagesse dans le lancement de l'initiative du centenaire sur les femmes au travail, parmi les 7 initiatives lancées par l'OIT, afin de commémorer son premier centenaire. Je suis convaincu que le débat en plénière sur ce rapport donnera un nouvel élan au travail accompli par cette organisation pour l'égalité hommes-femmes et sera une contribution majeure à ce que le Directeur général a appelé ce nouvel élan pour l'égalité. Le Directeur général le dit très justement dans son rapport, en dépit de la croissance globale qui a une certaine dynamique, l'augmentation du chômage, l'absence de protection sociale pour des millions de personnes et le fléau du travail des enfants, le travail forcé, ainsi que le programme de 2030 sur les ODD devra se concentrer sur le travail décent, permettre à l'OIT de renforcer sa cohérence. Dans le rapport du Directeur général, on trouve également une liste des résultats du travail décent : l'adoption de la déclaration de Vientiane sur la transition de l'emploi informel à l'emploi formel pour

la promotion du travail dans l'ANASE ; l'adoption d'un plan d'action de coopération sur les questions liées à la migration dans l'association d'Asie du Sud pour la coopération régionale ; la tenue de dialogues sur l'initiative sur l'avenir au travail ; l'ouverture de nouveaux PPTD, des faits marquants et résultats en Asie et dans le Pacifique. Mon pays, le Pakistan, fait partie des pays en développement de l'Asie du Sud et a du mal à sortir de décennies de régression socio-économique. Nous voulons mettre en place et renforcer nos institutions politiques, économiques et sociales. Il est encourageant de voir que l'OIT et son bureau d'Islamabad soient présents avec les parties prenantes tripartites pour concrétiser les avantages des résultats mis en exergue dans le rapport. Le PPTD en est à sa 3^{ème} phase. Nous avons des activités très ciblées, par exemple des étapes très positives ont été initiées pour mobiliser la négociation collective dans l'agriculture. Nous venons de conclure ensemble un projet sur 2 ans pour avoir davantage d'emplois, des emplois de meilleure qualité, grâce à des pratiques socialement responsables dans l'industrie de l'équipement de sport. Le dialogue social et les normes internationales du travail, Better Jobs, les conventions 100 et 111, l'avenir du travail, les questions des migrations des travailleurs, voilà certaines de nos initiatives. Nous avons lancé une vision économique pour 2030 avec nos partenaires. Grâce au soutien de l'OIT, nous avons eu de grands succès au niveau du dialogue social et pour dresser un nouveau portrait de la législation à venir. Nous soutenons pleinement l'OIT et les efforts consentis par le Directeur général. Nous lui demandons de réfléchir avec sérieux à une proposition de pacte social qui se concentre sur les besoins et les difficultés des pays les moins développés en Asie du Sud. Lorsque j'étais jeune, je me souviens que l'on nous parlait de l'UNICEF à l'école. Je vois aujourd'hui l'OIT comme une source d'espoir pour les démunis, ceux qui sont désenchantés. Selon nous, l'OIT est un rempart du tripartisme, une citadelle d'activisme social. En conclusion, je profite d'être ici pour vous envoyer un appel en toute humilité, laissez une chance à la paix. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme Kostevich

Gouvernement (Bélarus)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de la conférence pour son élection à ce poste aussi important, je vous souhaite bien entendu d'excellents résultats. Je voudrais aussi féliciter le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, pour son rapport où l'on indique les problèmes que connaissent en général les femmes dans le monde du travail. Malheureusement, je dois dire qu'après toute cette période d'existence de l'OIT, il n'y a pas encore l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Il y a un fossé véritablement dans le monde du travail entre les hommes et les femmes. On ne met pas en exergue le travail des femmes, par exemple dans le travail domestique et l'éducation des enfants. Le gouvernement du Bélarus souhaite féliciter l'OIT pour avoir rappelé le principe du travail décent. Il faut bien entendu tenir compte des problèmes qui se posent actuellement, cela pour les cerner et tenter de les régler. Je pense que nous devons prendre en compte toutes les initiatives de ce siècle qui visent effectivement à améliorer les activités de l'organisation pour assurer un avenir plus juste pour tous. Madame la Présidente je crois qu'une politique trop violente, trop forte, ne doit pas être une alternative, pas du tout. Il faut au contraire tenir compte de tous les impératifs et je rappelle par exemple le concept du travail décent, qui est important en vertu des ODD sur le développement durable. Nous appuyons pleinement ce qui était proposé en la matière. Nous pensons qu'il faut que les résultats du développement économique puissent bénéficier à tous et contribuent au bien-être de tous les citoyens. Voilà pourquoi je dirais que, très souvent, les approches qui sont prises s'inspirent d'une approche solidaire et ne souhaitent en fait laisser personne de côté. Ainsi, le Bélarus au cours de ces dernières années a voulu essayer de lutter contre cet étiage de la population, il faut au contraire faire en sorte que l'on puisse améliorer la situation des femmes, et que l'on puisse essayer de leur faire une plus grande place avec un meilleur salaire. Nous savons que de plus en plus, il y a en fait une grande majorité des femmes qui ne peuvent pas bénéficier de conditions appropriées. Il y a aussi un autre élément central, c'est l'aide qui devrait être accordée aux mères qui peuvent et devraient bénéficier

d'une pension ou d'une bourse pour les enfants. Et notamment, il s'agit d'une grande contribution qui est accordée pour pouvoir assurer leur éducation. Il y a eu une augmentation de ces versements, notamment pour les enfants et aussi pour les handicapés, ce qui est important par rapport au salaire moyen. Je dirais que de plus en plus, toutes les politiques doivent permettre de favoriser l'économie et d'obtenir de meilleurs résultats. Nous avons engagé des réformes au cours de ces dernières années pour libéraliser l'économie et accorder aux femmes une meilleure position afin qu'elles puissent se mettre à la tête d'entreprises. Nous savons qu'il faut aussi faire en sorte qu'il y ait un développement durable de l'économie et à cette fin, nous devons essayer de lutter contre la réduction de la population active. Il faut donc prendre toutes les mesures qui s'imposent pour avoir une plus grande efficacité, une meilleure organisation de nos ressources productives, et avoir surtout une main-d'œuvre de qualité, c'est important pour nous. Il s'agit donc d'avoir de meilleures qualifications, de plus grandes compétences, d'un meilleur savoir, cela pour pouvoir opérer au mieux dans le monde du travail. Mesdames et Messieurs, nous allons marquer le centenaire de l'organisation l'année prochaine et cette conférence qui aura lieu en 2019 sera un jalon et je pense qu'il faudra voir ce qu'il en sera de notre avenir dans le monde du travail. Nous savons que le 21^{ème} siècle est une époque où nous devons tout faire pour créer un meilleur avenir, l'avenir auquel nous rêvons. À la veille de ce grand évènement, je voudrais que tout ce qui a été fait dans le cadre de ce dialogue, nous voyons qu'il y a, en fait, une sorte d'association de tous les pays, de tous les États qui souhaitent œuvrer en ce sens. Dans le monde du travail, qu'allons-nous faire, qu'attendons-nous de cette commission ? Nous voulons savoir ce qu'il en sera des relations de travail. Il y a 100 ans, l'OIT a commencé tout doucement à assurer la protection des travailleurs un peu partout en rappelant que le travail n'est pas une marchandise. 100 ans plus tard, nous voyons que les participants de cette organisation doivent répondre encore à cette question - comment être fidèle à cette approche et s'en prévaloir pour l'avenir ? merci.

M. Amenu

Travailleur (Éthiopie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole à l'occasion de cette conférence tripartite, au nom de la communauté des travailleurs éthiopiens, et en mon propre nom. Comme je l'ai dit précédemment, l'expérience que nous vivons ici à Genève, pour nous, est quelque chose d'exceptionnel, quelque chose de merveilleux, et d'intéressant tant pour les nouveaux venus que pour les vétérans de ma délégation. C'est un plaisir pour moi d'être là à écouter mes camarades venus de tous les coins du monde. C'est un plaisir pour moi de nouer de nouvelles relations et d'échanger des idées, voir avec les partenaires sociaux comment créer un fondement commun qui nous permettrait d'examiner des questions d'une importance capitale pour l'humanité tout entière. La liste des questions ne fait que s'allonger au cours de ces discussions. Madame la Présidente, dans ce monde dynamique nous voyons toute une foule de problèmes qu'il convient de régler. Nous voyons que les choses sont de plus en plus difficiles, il faudra donc travailler de façon solidaire, c'est seulement ainsi que nous pourrons venir à bout de ces problèmes et de ces obstacles. Nous voyons que de plus en plus toutes les questions concernant les relations professionnelles sont en fait un problème quotidien, que nous rencontrons chaque jour dans nos vies personnelles. Cette conférence est là pour élaborer les instruments vitaux qui permettront d'améliorer les relations professionnelles et de les rendre plus agréables, plus faciles pour tous. J'appuie pleinement ce qui est indiqué dans le rapport du Directeur général et j'apprécie la discussion qui a été consacrée à la violence, au harcèlement dans le monde du travail. Comme nous le savons, les femmes sont maintenant des personnes très responsables, ce sont des chefs de famille, et je crois qu'elles doivent être mises à l'abri de tous les actes de violence et de harcèlement. Il s'agit en fait de leur redonner une place plus honorable dans le monde du travail. Mon organisation souhaite créer des conditions appropriées pour venir à bout de la violence et du harcèlement et pour promouvoir l'inclusivité. Si nous créons la paix dans le monde professionnel, une paix stable, nous

pourrions ainsi transformer tout le monde du travail avec une véritable participation des femmes. Nous savons que nous souhaitons prôner l'égalité des hommes et des femmes au sein de la société. Nous savons que de plus en plus de femmes sont présentes sur le marché du travail, mais que constatons-nous par ailleurs ? Que ne nous sommes pas vraiment conscients de l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes ; c'est ainsi, en respectant cette égalité, que nous pourrions venir à bout de la pauvreté et favoriser le développement économique des pays. Les femmes sont très souvent les premières victimes des actes de violence et de harcèlement. Elles sont vulnérables et souvent elles font l'objet de traitements abusifs et inéquitables. Bien sûr, ce sujet n'est pas un sujet nouveau et l'OIT a déjà adopté différentes conventions et même des recommandations, pour assurer la protection des femmes sur le lieu du travail. Pourtant, aujourd'hui encore, nous voyons que le monde du travail reste injuste vis-à-vis des femmes. Nous ne savons pas non plus quel sera leur avenir, en tous cas, il serait souhaitable que nous prenions des mesures radicales pour venir à bout de la violence et du harcèlement qui sont perpétrés contre les femmes dans le monde du travail. Enfin, je puis vous assurer que mon organisation fait tout son possible pour assurer de bonnes conditions de travail aux ouvriers, aux travailleurs et surtout pour venir à bout des inégalités entre les hommes et les femmes et pour lutter aussi contre la violence et le harcèlement sur le lieu du travail. Lors de la prochaine conférence qui marquera le centenaire de l'organisation, j'espère que nous aurons un nouvel instrument à disposition pour contrer les abus dont sont victimes les femmes et je suis certain que tous les défis et les problèmes qui peuvent se poser à nous trouveront finalement une bonne solution. Merci, que Dieu soit avec vous.

M. Sosa Flores
Gouvernement (Paraguay)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous félicitons le Président pour son élection et lui souhaitons plein succès dans ses fonctions. Nous aimerions également remercier le Directeur général de l'OIT pour le rapport qu'il a présenté à l'occasion de cette conférence concernant le thème des femmes au travail. C'est ce rapport qui sert de base des débats à cette conférence. Le Paraguay partage cette approche, et à cet égard, j'aimerais vous expliquer quel chemin nous avons emprunté afin de promouvoir, de protéger et d'autonomiser les travailleuses dans mon pays. L'État paraguayen, avec le soutien des secteurs sociaux, a mis en œuvre des stratégies avec plusieurs objectifs. A, améliorer les indicateurs nationaux de participation des femmes au travail. B, augmenter la productivité des femmes travailleuses par le biais de nouvelles opportunités, de meilleures opportunités de formation professionnelle. C, augmenter les niveaux de formalisation du travail des femmes entrepreneurs. D, hiérarchiser le travail domestique et l'économie des soins. Le projet qui a été lancé dans notre pays, Ciudad Mujer, Cité Femme, représente un progrès considérable et symbolique dans les facilités prévues pour les femmes afin de promouvoir l'autonomisation et la responsabilisation des femmes par le biais de services de santé reproductive, appui à l'emploi, formation professionnelle, conseils et aide en cas de violences contre les femmes. Il y a un point très important également qu'il faut mentionner, toutes ces initiatives se sont inscrites dans un dialogue social mené à bien par la commission tripartite d'égalité des chances. Tout ceci montre la décision politique qui a été prise de travailler à la protection et à la promotion des femmes, des travailleuses. Ce ne sont pas que des lois, ce sont des politiques actives qui renforcent l'autonomie des femmes en général et qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale. Le Paraguay a fait une expérience très importante en créant un espace de dialogue social tripartite au niveau institutionnel, et ce depuis 2014. La loi de création du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale détermine le fonctionnement du conseil consultatif tripartite, qui fonctionne. Cet espace a pour but de résoudre des conflits d'intérêt de collectifs sociaux traités de manière démocratique en concevant des politiques et construisant le consensus. Le dialogue social nécessite un exercice permanent et un engagement des partenaires pour la construction de communautés démocratiques modernes, qui puissent relever les défis actuels des mutations

incessantes des modèles sociaux et du travail. Nous avons compris qu'il fallait participer de manière responsable, passer de la confrontation au dialogue, chercher une collaboration et une vision communes d'un meilleur avenir et éviter que la confrontation empêche l'analyse des défis de demain. À cette fin, il est important que l'institutionnalisation soit claire et inclusive. C'est cette philosophie qui a guidé nos réformes structurelles ces 5 dernières années pour protéger les droits des travailleurs. Nous avons mis comme priorité la création d'emplois, clé de la prospérité et de la lutte contre la pauvreté. Le Paraguay propose, s'agissant de l'avenir du travail, de renforcer la coopération horizontale parmi les pays sur des questions clés comme la sécurité sociale, l'incorporation et l'inclusion des technologies en nous concentrant sur les emplois de demain, sans pour autant rester fermés à l'intelligence artificielle ou à la robotique. Pour cela, il faudra de forts investissements dans les ressources humaines, dans les sciences, technologie, ingénierie et mathématiques. En outre, nous ne devons pas craindre de changer de modèle, de paradigme, dans les relations du travail. Pour terminer, je remercie l'OIT pour le soutien constant qui nous a été apporté, et nous espérons qu'il continuera. Merci pour tout ce soutien qui nous permet de compter sur des emplois décents et de qualité pour tous nos citoyens. Merci.

M. Saed

Travailleur (Mouvement de libération de la Palestine)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, Excellence, Madame la Présidente, Excellence, Monsieur le Directeur général de l'OIT, je vous transmets les salutations de la Palestine et des travailleurs palestiniens. En dépit des efforts consentis par l'OIT pour défendre la justice sociale, la situation de nos travailleurs dans les territoires arabes palestiniens occupés est de plus en plus difficile. Dans la période entre les deux sessions nous avons reçu une mission de l'OIT. Les membres de cette mission ont entendu des témoignages terribles relatant les derniers développements de la situation de nos travailleurs, qui travaillent en Israël et qui subissent différentes sortes d'injustice et de tyrannie, officielles ou non. Ces pratiques cruelles vont à l'encontre des normes internationales du travail et ce sont des violations flagrantes des droits des travailleurs. Ils n'ont pas un accès sûr et libre à leur lieu de travail, ils sont soumis à des humiliations lorsqu'ils passent la frontière. Les travailleurs sont victimes d'agents qui vendent des permis de travail. C'est un phénomène criminel des entrepreneurs et des responsables de la sécurité en Israël. Ils se mettent d'accord, c'est tout à fait contraire à ce qui devrait se faire dans le cadre du protocole de Paris, notamment l'article 37. Mesdames, Messieurs, c'est dans ce contexte que le chômage est très élevé, de très nombreux chômeurs, 29 pour cent de chômage, un taux très élevé ; et puis il y a un taux de pauvreté très élevé en Palestine également, 52 pour cent. De nouvelles poches de pauvreté sans précédent dans l'histoire moderne de la Palestine apparaissent. La communauté locale voit au jour le jour à quel point ces conditions sont difficiles avec un taux de suicide plus grand des personnes qui essaient de fuir ces difficultés, surtout dans la bande de Gaza. Cela signifie que le marché du travail palestinien est de plus en plus vulnérable, et de plus en plus faible. Que ce soit dans le secteur privé ou public, il est impossible de créer davantage de possibilités d'emploi pour les jeunes diplômés et cela ne fait qu'exacerber la recherche d'une solution à des problèmes majeurs, comme l'exclusion des femmes du marché du travail palestinien. La proportion des jeunes dans le taux de chômage atteint 50 pour cent, jeunes qui sont sous-représentés sur le marché du travail en dépit de leurs qualifications. La Palestine est le dernier des pays arabes dans ce domaine. Le Directeur général s'est rendu en Palestine au mois d'avril de cette année. À cette occasion, il a inauguré la coopération avec un mémorandum d'accord pour 2018 – 2022. Dans ce mémorandum, on prévoit des mécanismes de coopération et de renforcement du travail décent dans le programme de politique nationale 2018 – 2022 ; l'augmentation des possibilités d'emploi, plus de gouvernance du travail sur la base des droits et principes fondamentaux au travail qui garantissent également la liberté syndicale, la négociation collective, et le dialogue social en plus de l'extension de la sécurité sociale. Le Directeur général a vu, de ses propres yeux, à quel point les travailleurs palestiniens souffraient et nous

sommes reconnaissants pour toute sa compassion sincère. Il fait aucun doute que le rapport de cette mission a été satisfaisant, mais tout le monde sait que le gouvernement israélien du pouvoir occupant se préoccupe peu des rapports des Nations Unies ou des recommandations d'une institution spécialisée. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, chers camarades, représentants des travailleurs, employeurs et gouvernements, jusqu'à quand allons-nous adopter des rapports qui sont mis de côté immédiatement ? C'est un appel que je vous lance au nom de nos travailleurs, condamnez la violence israélienne contre les civils palestiniens. Ils expriment leurs revendications de manière pacifique et réaffirment les droits des Palestiniens à manifester, à protester pour revendiquer leurs droits politiques. Je vous invite à condamner l'occupation militaire des territoires palestiniens occupés de 1967. Demain, ce sera la commémoration de l'occupation par Israël de la Palestine. Nous devons réaffirmer le droit du peuple palestinien à établir un État indépendant avec Jérusalem comme capitale, et à réaliser leur droit à l'auto-détermination. Nous appelons toutes les parties à respecter les résolutions internationales : 194, 383 et 242. Condamner les colonies sur des territoires palestiniens occupés et demander à tous les pays de boycotter ces colonies. Je vous remercie.

M. Dursun

Employeur (Maurice)

Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée en tant que représentant des Entreprises de Maurice qui est une nouvelle organisation dans notre pays. Comme vous le savez, nous nous préparons à célébrer le centenaire de cette institution tripartite. Nous nous félicitons du rapport phare du Directeur général, concernant notamment la situation des femmes au travail. Nous nous félicitons de cette nouvelle initiative, un nouvel élan pour l'égalité. Ce rapport était très intéressant, riche d'informations. Nous félicitons le Directeur général, qui a lancé la discussion avec toutes les parties prenantes, sur l'égalité entre hommes et femmes, et nous remercions également le Bureau pour avoir assuré cette publication. D'une façon générale, ce rapport montre qu'il y a encore beaucoup de choses à corriger. En effet, sa teneur n'est pas très positive, même s'il y a eu quand même, sur bien des fronts, des progrès sensibles qui ont pu être observés. Effectivement, les progrès n'ont peut-être pas été très rapides, et n'ont peut-être pas été aussi conséquents que souhaités. Mais, nous pourrions en citer quelques exemples réconfortants et rappeler les bonnes pratiques suivies partout dans le monde, qui doivent être assorties d'une documentation de cas bien précis pour montrer que de telles initiatives pourraient être en fait encouragées par le Bureau, peut-être plus souvent encore. Madame la Présidente, l'égalité entre hommes et femmes, c'est un long travail et nous savons qu'il y a bien des coûts sociétaux qui font que les choses ne vont pas trop vite. On se heurte à des parquets parfois collants ou à des plafonds de verre, et nous devons donc éliminer ces obstacles et faire en sorte que l'égalité entre hommes et femmes puisse être respectée, surtout que les responsabilités soient partagées. Partout dans le monde, la participation des femmes au travail a augmenté comme on peut le lire dans bien des rapports présentés par les institutions internationales. Ces résultats sont dus à l'adoption de mesures prises, tant par le secteur public que par le secteur privé. Aujourd'hui, nous voyons qu'un grand nombre de femmes sont compétentes, elles ont acquis les qualifications nécessaires, le savoir-faire, et elles peuvent très souvent travailler dans les entreprises où l'on a besoin de femmes. Nous savons que la communauté des affaires à Maurice a souhaité nouer des partenariats avec des autorités publiques pour faire régner l'égalité entre hommes et femmes sur le lieu du travail. Les femmes peuvent bénéficier aujourd'hui de programmes de formation. Elles peuvent s'adresser à des agences de placement également et il existe aussi tout un programme de développement des entreprises, dont elles peuvent être parties prenantes. Nous savons qu'il y a aujourd'hui partout dans le monde des choses qui bougent, on voit que les politiques en matière de rémunération, de temps de travail, sont peut-être à revoir. Il faut en tout cas adopter une politique égalitaire entre hommes et femmes. Et surtout, prévoir des arrangements assez souples, même si ça n'est pas la meilleure solution, car ce faisant bien

des femmes, et des hommes aussi, se trouvent à l'écart du marché de l'emploi et ne peuvent pas s'acquitter de leurs obligations sur le plan professionnel et parental. Il faut créer des emplois, c'est essentiel pour assurer le développement socio-économique de notre pays, Maurice. Nous aimerions pouvoir compter sur l'OIT pour favoriser une politique en faveur de l'emploi, et mettre à profit toutes les ressources disponibles. Nous pensons que l'OIT devrait travailler aux côtés des partenaires sociaux et plaider pour un environnement propice aux entreprises. C'est ce qu'il faudra faire si on veut vraiment créer des emplois productifs et décents. Maurice, de son côté, souhaite bénéficier de ces nouvelles politiques. Nous avons une nouvelle politique en matière d'emploi et nous sommes en train de peaufiner un programme pour le travail décent de notre pays. Il y a eu récemment le Directeur régional de l'OIT qui s'est rendu dans notre pays et il nous a promis une bonne coopération fructueuse, qui correspondra à nos besoins de développement et aux réalités. Merci infiniment de votre attention.

Mme Sorensen

Gouvernement (Albanie)

Merci Madame la Présidente. Je vous remercie de me donner la parole à l'occasion de cette conférence de l'OIT. L'emploi est bien sûr une priorité pour notre gouvernement. Il faut tout faire pour créer des emplois. Au cours de ces cinq dernières années, nous avons vu une augmentation sensible des personnes qui peuvent entrer sur le marché de l'emploi en Albanie. Il y a eu une augmentation des personnes employées partout dans le monde, et une diminution des chômeurs ; et pourtant, nous savons qu'il y a énormément d'Albanais qui n'ont pas pu obtenir un travail. Un grand nombre d'entre eux sont toujours à la recherche d'un emploi. De plus en plus, nous voyons que les emplois proposés ne les satisfont pas. Il faut donc essayer de créer des conditions égales pour les hommes et les femmes. C'est un objectif de développement, mais surtout c'est un objectif pour assurer la croissance économique. Ainsi vu la population qui existe actuellement, il faudrait avoir une population active, compétente si nous voulons assurer la croissance et la prospérité, et gommer les disparités. Nous savons qu'entre les hommes et les femmes il y a des écarts qui entraînent des pertes économiques sensibles. Une étude récente de la Banque Mondiale montre que les pays occidentaux, en moyenne, perdent 20 pour cent de leur PIB chaque année en raison du fossé qui oppose les hommes et les femmes sur le marché du travail. En Albanie, comme dans les Balkans, les femmes sont moins présentes sur le marché de l'emploi. Au cours de ces cinq dernières années, l'Albanie a fait des progrès sensibles toutefois. Elle a pu combler le fossé entre hommes et femmes sur le marché du travail. La participation des femmes est beaucoup plus importante, de 50 pour cent elle est passée à 55 pour cent en quelques années. Néanmoins, nous savons que la participation de la population active fait peu de place aux femmes et c'est regrettable. Le fossé, donc l'écart entre hommes et femmes est de 18 pour cent. Il faut faire en sorte que les femmes puissent participer davantage sur le marché du travail. La situation s'est beaucoup améliorée depuis quelques années. Par rapport aux hommes, le taux d'emploi des femmes reste très faible, il est de 14 pour cent plus bas que celui des hommes. Il faut donc rétablir l'équilibre entre hommes et femmes, notamment au niveau des ménages. Nous savons qu'il y a 41 pour cent des femmes qui travaillent pour toutes les activités domestiques, 18 pour cent seulement dans le cas des hommes. Il faudrait donc faire en sorte que les hommes participent davantage aux activités domestiques pour permettre aux femmes de travailler à l'extérieur. Nous pouvons aussi parler de la part des femmes sur le marché de l'emploi. On peut apprécier cette situation à l'aune de différentes approches. Nous savons qu'il faut intervenir à différents niveaux et peut-être commencer très tôt, dès les plus bas âges des enfants. En 2018, nous savons que notre gouvernement a souhaité créer un plan annuel pour créer des emplois, en mettant l'accent sur le rôle des différents Ministères ou autres institutions, qui ensemble peuvent concourir à la création d'emplois. 200 mesures ont été recensées pour 2018 et je rappellerai que ces mesures concernent principalement la création d'un environnement propice au développement de l'emploi. Il faut attirer des investisseurs étrangers, des petites entreprises, qui devraient

pouvoir améliorer l'accès au marché régional, et je dirais au marché européen en général. Deuxièmement, le plan d'action, les mesures envisagées devraient faciliter l'intégration sur le marché de l'emploi des groupes les plus vulnérables : les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, ceux qui sont chômeurs depuis longtemps, les populations Roms par exemple. Il faut améliorer aussi les services sociaux, et puis il faut former les jeunes et les gens de tous âges. Il faut qu'ils aient les qualifications et les compétences voulues pour le travail d'aujourd'hui, pour le travail de demain. Les femmes participent activement désormais à l'économie, même si elles rencontrent des difficultés notables, par exemple, pour la garde des enfants. Il faut prendre des mesures pour faire en sorte que le secteur privé soit associé à ses co-responsabilités. Il faut aussi faire en sorte que l'on puisse avoir un retour des femmes dans le monde du travail. Pour terminer, j'aimerais remercier l'OIT pour avoir organisé cette conférence, et surtout pour l'aide qui nous a été accordée dans le passé et certainement pour l'avenir, notamment dans le cadre de l'agenda pour le travail décent. Merci !

M. Kärkkäinen

Employeur (Finlande)

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je m'exprime au nom des Confédérations d'Employeurs de tous les pays nordiques : Finlande, Danemark, Islande, Norvège et Suède. Nous tenons à remercier le Directeur général pour son rapport de cette année sur l'initiative sur les femmes au travail. Nous sommes ravis de constater que l'égalité hommes-femmes reste une des priorités de l'organisation. Nous, employeurs nordiques, sommes pleinement engagés en faveur de l'égalité des droits, de l'égalité des chances, que l'on soit un homme ou une femme. Un marché du travail divers, et équilibré entre les hommes et les femmes, donne aux entreprises la main d'œuvre dont elles ont besoin pour prospérer. Nous savons que les talents et les compétences n'ont pas de sexe. Les économies comptant des populations relativement limitées, comme les pays Nordiques, ont compris relativement tôt qu'il était important d'avoir un marché du travail auquel les femmes et les hommes puissent participer. Au fil des ans, ceci a entraîné une croissance économique dans nos pays. En effet, les pays nordiques sont souvent appelés les champions ou les leaders de l'égalité hommes-femmes. À en croire l'OCDE, dans les pays nordiques, pratiquement 3 femmes sur 4 en âge de travailler, ont un emploi payé et l'écart entre les hommes et les femmes est le plus petit au monde. Mais, cela ne signifie pas que nous ne pourrions pas mieux faire. J'aimerais illustrer ceci par plusieurs exemples. Un des défis à relever concerne la différence dans la participation de la main-d'œuvre pour les hommes et les femmes. La solution se trouverait dans des politiques inclusives et des incitations appropriées. Les soins aux enfants, ou les garderies, doivent être disponibles à des coûts raisonnables. Les politiques de congé familial devraient encourager les parents à partager les responsabilités du ménage, du travail et des soins aux enfants. Il convient de noter que les congés familiaux plus nombreux et plus longs ne sont pas une solution optimale. Une absence très longue du travail peut saper l'employabilité de la personne qui prend son congé. Les employeurs peuvent faire leur part du travail : des politiques favorables aux enfants sur le lieu de travail, un temps de travail flexible, des arrangements, la mise à disposition pour les travailleurs de travail à temps partiel peuvent rendre les entreprises plus attrayantes. Mais, ces mesures ont leurs limites. Au bout du compte, le rôle des hommes et des femmes dans leur vie professionnelle est déterminé par le choix que des individus et des familles font et ces choix sont influencés par les valeurs des uns et des autres. Il est évident qu'une vie professionnelle égale nécessite une vie égale en dehors du lieu de travail. Nous reconnaissons qu'il existe des disparités entre la part des femmes et des hommes travaillant dans différents secteurs. Évidemment, nous savons qu'il n'y a pas d'emplois uniquement pour des hommes ou uniquement pour des femmes mais des idées préconçues sont profondément enracinées. Les hommes et les femmes font différents choix de carrière ou de formation, et ceci se reflète dans les résultats différents dans leurs revenus et leurs parcours de carrière. Les employeurs nordiques prennent cette question très au sérieux. Des initiatives ont par exemple été lancées en Norvège et en Finlande pour remédier à ces déséquilibres dans le secteur de la technologie plus précisément. Nous

invitons l'OIT et ses mandants à également faire des propositions. Si nous nous tournons vers l'avenir, nous espérons que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas perçue comme une question concernant uniquement les femmes, mais sera plutôt un effort conjoint. Dans nos pays, les jeunes femmes représentent une claire majorité dans de nombreux domaines, comme l'éducation du 3^{ème} cycle, et ce sont souvent les jeunes hommes qui sont marginalisés, sans formation et sans travail. Pourtant, ne perdons pas de notre vue les obstacles particuliers que rencontrent les femmes. Pour conclure, un marché du travail où le plein potentiel des femmes et des hommes peut se développer et contribuer à un sens d'équité, d'inclusivité et de confiance. Ces qualités sont souvent celles mises en avant comme étant les points forts de nos sociétés. Nous soutenons le Directeur général lorsqu'il demande un nouvel élan pour l'égalité. Je vous remercie.

M. Mendoza Estrada

Travailleur (Guatemala)

Madame la Présidente, bonjour. Avec votre permission, j'aimerais dire notre compréhension et toute notre solidarité pour nos frères guatémaltèques qui subissent les conséquences des fortes éruptions volcaniques le 2 et le 3 juin près de notre capitale. Ces éruptions ont fait beaucoup de décès et de blessés, et de dommages matériels et ont causé de nombreuses souffrances. Madame la Présidente, les organisations syndicales du Guatemala félicitent le Directeur général pour son rapport présenté à l'occasion de cette 107^{ème} CIT. Nous partageons pleinement l'idée selon laquelle la lutte contre la violence et le harcèlement contre les hommes et les femmes dans le monde du travail est une partie intégrante de la lutte pour le travail décent et la justice sociale mondiale. Cette conférence venait de commencer et nous avons reçu un message de nos camarades guatémaltèques nous informant qu'une entreprise privée détenait une travailleuse contre sa volonté afin de la forcer à se désaffilier d'un syndicat. Ce fait a été dénoncé devant les autorités compétentes, mais pour l'instant nous n'avons pas de résultat concret. De manière regrettable, ce cas n'est pas isolé. La violence contre les travailleurs en général, et les femmes en particulier, est un fait habituel dans notre pays. C'est pourquoi nous pensons que les éléments figurant dans rapport du Directeur général sont très importants, et nous appellent à prendre des décisions. Le Guatemala est un pays meurtri par la violence. Conquête violente, un système colonial violent, et de manière générale, c'est toute notre histoire qui a été marquée par des situations très difficiles de violence physique, économique et sociale. Après 40 années de conflit interne et des milliers de victimes, le processus de paix a été une source d'espoir pour les Guatémaltèques, mais en vérité nous devons encore voir, comment nous pourrions éradiquer les causes profondes de cette guerre. Ces dernières années ont été peu encourageantes. Le Guatemala est l'un des rares pays qui, une fois le délai des objectifs du développement du millénaire atteint, nous avons fait des pas en arrière, nous n'avons pas avancé. Le Guatemala est le pays qui a les pires conditions de travail de toute l'Amérique latine. L'OIT continue de se pencher sur la plainte déposée par des délégués de travailleuses guatémaltèques et d'autres régions du monde suite à la violence contre les travailleuses et les travailleurs, 90 syndicalistes, hommes et femmes, ayant été assassinés ces dernières années. Les femmes sont particulièrement touchées. Les différences dans les conditions de travail au niveau de la rémunération, que ce soit dans l'agriculture, ou dans d'autres secteurs économiques, par exemple dans l'économie informelle, eh bien ces différences continuent d'être préoccupantes. S'y ajoutent d'autres obstacles : les femmes ne peuvent pas accéder à un travail, soit parce qu'il n'y a pas de système de soins ou de garderie pour celles qui sont mères, ou toutes les femmes qui se retrouvent face à des obstacles infranchissables. On pense à cet égard notamment aux femmes autochtones. De plus, comme je l'ai dit dans l'exemple au début de mon intervention, certaines femmes trouvent un emploi et sont soumises à des actes de violence et de harcèlement sous différentes formes. Il est impératif de réagir et d'agir. L'État a une forte responsabilité, je me limiterai à un exemple. Il est incompréhensible que le Guatemala n'ait pas encore ratifié la convention 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques de 2011. Cette convention a le soutien de la Commission tripartite, elle a été

présentée par le Ministère du Travail au Congrès, et pourtant elle n'a pas encore été ratifiée par les députés. Les gouvernements, les entrepreneurs, les travailleurs doivent concevoir et appliquer une politique nationale qui ait pour but d'éliminer toutes formes de violence et de harcèlement au travail. Une politique concrète, réelle, qui permette d'avancer réellement pour que le travail décent ne soit pas qu'une vaine illusion pour les hommes et les femmes qui travaillent au Guatemala. La Commission nationale tripartite des Relations du Travail et de la Liberté syndicale récemment créée dans notre pays devra travailler sur ce point. Nous rappelons notre engagement afin de lutter pour l'éradication du travail des enfants, que ce soit au Guatemala ou dans toute autre région du monde. Je vous remercie.

M. Hou

Gouvernement (Cambodge)

Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi d'être devant vous à l'occasion de cette Conférence Internationale du Travail. Je voudrais, au nom du gouvernement de mon pays, féliciter le Président de la conférence pour son élection et vous rappeler que nous avons pleinement confiance en vos capacités pour occuper ce poste éminent. Je voulais rappeler ce qui a été dit par d'autres avant moi : il faut essayer de mettre en avant le travail décent, le travail pour les hommes et les femmes. Le Royaume du Cambodge a souhaité mettre en place un programme qui prône l'égalité, qui prône également le développement économique en fonction des ODD. Nous avons une partie de notre politique qui a déjà été appliquée pour assurer le développement industriel, pour développer le marché du travail également, pour assurer une politique de formation, et une politique à volet social. Nous avons aussi un cadre juridique qui reflète nos engagements et qui permet aux femmes et aux jeunes de trouver leur place sur le marché du travail. En outre, nous avons tenu compte des travailleurs du monde féminin et rappelons aussi que le Premier Ministre a adopté plusieurs recommandations, parmi lesquelles il faut assurer la protection des femmes. Depuis 2018, les hommes et les femmes sont autorisés à bénéficier d'un plan de santé entièrement gratuit. Les travailleuses pendant leur congé maternité peuvent avoir des réductions et également un congé tout comme leur mari. Il y a donc une pension qui leur est versée en cas d'arrivée d'un nouveau bébé. Le Cambodge met en œuvre également le programme pour un travail décent pour cette période. Nous avons aussi une politique de l'emploi qui a été adoptée et qui court jusqu'en 2025, et qui correspond aux principes de l'OIT. Nous avons une inspection du travail également qui a été réformée, qui a été renforcée, et nous pouvons donc maintenant avoir de meilleures usines et avoir de meilleurs ouvriers. Nous avons donc amélioré les conditions de travail des travailleurs d'une façon générale, et leur environnement aussi. Notre gouvernement a tout fait pour pouvoir assurer l'égalité entre hommes et femmes, et a pris des mesures de protection en faveur des femmes. Nos réalisations auraient été impossibles sans l'aide de nos partenaires sud-sud et de nos partenaires au développement, en particulier l'OIT et son programme spécial d'assistance. Je souhaite vous remercier très chaleureusement pour votre aide indéfectible et les conseils que vous nous avez prodigués. Nous pensons qu'en intégrant les femmes dans le monde du travail nous pourrions promouvoir leur condition dans le monde du travail. Merci infiniment.

M. González Arias

Employeur (Paraguay)

Madame la Présidente, par votre intermédiaire, je voudrais saluer cordialement le Président de la 107^{ème} conférence du travail, ainsi que le Directeur général, leur souhaitant plein succès. Le Directeur général a abordé diverses questions liées aux femmes et au travail et expose de façon détaillée l'initiative évoquant les femmes au travail. Du fait que, au cours des deux dernières décennies, des progrès ont été réalisés dans beaucoup de pays, cela dit, il faut trouver des solutions novatrices pour appliquer les instruments politiques, pour renforcer l'égalité. Il s'agit d'appliquer tout cela, malheureusement cela n'a pas donné les résultats

escomptés. Nous n'avons pas réussi à dépasser les obstacles culturels qui se posent sur le chemin de l'égalité entre hommes et femmes. Ainsi, nous avons un grand défi s'agissant de l'avenir du travail, du fait que nous devons obtenir que les nouvelles normes, les initiatives, les objectifs doivent être efficaces pour une vraie participation des femmes sur le marché du travail. Nous avons tous une responsabilité partagée et un rôle à jouer : les institutions publiques, le secteur privé, par les organisations des employeurs, les organisations de travailleurs et les autres parties intéressées. Autre sujet en discussion, c'est celui de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Apparaît la nécessité d'adopter une nouvelle norme internationale, visant à faire en sorte que les concepts de violence et de harcèlement sur le lieu de travail doivent être mentionnés spécifiquement, mais malheureusement il n'existe aucun instrument spécifique. Cependant, la discussion sur ce sujet doit être faite avec prudence et équilibre, de manière à ce que la norme qui sera approuvée ne présente pas d'équivoque et aboutisse à une ratification et à une application. Le groupe du travail sur ce sujet a la responsabilité d'un consensus équilibré sur des bases réelles qui profite au tripartisme et qui ne fasse pas incomber toute la faute à une seule entité comme cela a lieu dans le texte en discussion. Nous pensons que l'OIT pourra jouer un rôle important dans les efforts mondiaux pour éradiquer la violence et le harcèlement au travail. Dans mon pays nous étudions un projet de loi sur l'égalité entre hommes et femmes. Nous appuyons certains aspects concernant ce sujet ; il est très important de légiférer sur la question mais sans parvenir à des dispositions discriminatoires. Nous pensons que le tripartisme et le dialogue social est fondamental. Ce sont des conditions fondamentales dans toutes les sociétés qui veulent maintenir la paix sociale. Au Paraguay, nous sommes convaincus que les instances visant à aborder les questions sociales de travail doivent jouer un rôle. Nous faisons fonctionner un conseil tripartite consultatif et nous sommes parvenus à des consensus sur des aspects importants comme le salaire minimum, la loi sur les retraites et autres affaires. La Fédération de la Production Industrielle et du Commerce, FEPRINCO, qui est représentative, participe au dialogue tripartite et intègre différentes commissions du travail, notamment la commission des droits fondamentaux au travail et la prévention du travail forcé. Je voudrais également souligner la coopération technique et le soutien financier que le secteur financier de mon pays reçoit de l'OIT, ainsi que de l'organisation des employeurs. Nous réalisons une série d'ateliers visant au renforcement de capacité sur diverses questions, s'agissant de l'application des conventions et des recommandations de l'OIT. À cet égard, nous remercions le Bureau Régional de l'Organisation des Employeurs, basé à Santiago du Chili, pour tous ses efforts. Enfin, nous appuyons les réformes que pourra mettre en œuvre notre organisation, comme une croissance inclusive et mettre l'accent sur des questions environnementales, l'emploi des jeunes, l'intégration des femmes dans le monde du travail dans des conditions d'égalité, ainsi que la lutte contre les inégalités, le chômage de longue durée et le dialogue social. Merci beaucoup.

M. Ben Omar

Gouvernement (Niger)

Madame la Présidente, Distingués délégués, Mesdames et Messieurs, c'est à la fois un plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour contribuer à cette importante discussion sur le monde du travail. Madame la Présidente, à l'entame de mon propos, je voudrais, au nom de la délégation du Niger et au mien propre, adresser nos vives félicitations à vous-même et aux autres membres du Bureau suite à votre brillante élection en vous assurant de notre soutien effectif dans l'accomplissement de votre mission. Madame la Présidente, l'Organisation Internationale du Travail, notre organisation commune, aura bientôt 100 ans. Durant cette période, elle a vraiment parcouru beaucoup de chemin et elle a su harmonieusement se renouveler, évoluer et s'adapter au temps. Et le plus important, grâce à son action, le monde du travail a enregistré des progrès remarquables. Cependant, des questions comme le chômage, le sous-emploi, la pauvreté, les inégalités sociales et la précarité demeurent encore des préoccupations partout à travers le monde. Au regard de la pertinence des idéaux de base qui ont présidé à sa création en 1919, ainsi que les

valeurs de paix et de justice sociale qu'elle incarne, cette organisation est donc plus que jamais interpellée face aux défis multiples et multiformes qui se posent au monde. Madame la Présidente, la première fois que l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail a été proposée aux mandants, mon pays le Niger a souligné que si les idéaux de paix et de justice sociale demeurent l'objectif central de l'action de l'OIT, les grandes transformations de l'économie mondiale, et leurs incidences inéluctables sur le monde du travail, commanderaient de procéder à un examen du chemin suivi afin de mieux aborder l'avenir. Permettez-moi alors de dire aujourd'hui que les thèmes portés par les différentes commissions techniques de cette 107^{ème} session de la Conférence nous confortent davantage. Je voudrais à cet égard, une fois de plus, féliciter le Directeur général pour cette initiative mais également les efforts déployés pour sa mise en œuvre et pour la qualité du rapport qu'il a soumis à notre appréciation. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le Niger, en ce qui le concerne, poursuit également des efforts de recherche permanente de réponses aux préoccupations du monde du travail, à travers notamment la mise en œuvre du programme de Renaissance acte II du Président de la République tel que décliné à travers le plan du développement économique et social 2017 – 2021 et bien d'autres dispositifs. Ainsi dans le domaine de la protection sociale, des efforts considérables ont été accomplis, notamment l'adoption de la loi sur les principes fondamentaux de la protection sociale, et des chantiers importants tels que l'élaboration et l'adoption des textes d'application de cette loi, l'organisation de dialogue national en vue de la définition d'un socle de protection sociale, et le processus d'institutionnalisation de la couverture santé universelle sont en cours. Dans le domaine de l'emploi, des réalisations appréciables sont à relever. Elles portent notamment sur la création d'emplois : en effet, 1 035 837 emplois ont été créés entre 2011 et 2017, ce qui va nettement au-delà de l'objectif de 350 000 que s'est fixé le gouvernement pour la même période. D'autres actions sont également en cours, comme la formulation de la nouvelle politique de l'emploi et de son plan d'action, ainsi que la mise en œuvre de deux programmes majeurs d'emploi des jeunes. Dans le domaine du travail, il y a eu l'adoption de la politique nationale de sécurité et santé au travail, celle de la liste révisée des maladies professionnelles, le lancement du processus de formulation du programme Pays de Promotion du Travail Décent, PPTD, 2011-2019. Sur le plan des relations professionnelles, le dialogue social, un des points phares de cette 107^{ème} session sera renforcé par le parachèvement, très bientôt, du processus des élections professionnelles dans mon pays. Ce matin même à Niamey, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif à la convention numéro 29, les activités du projet Bridge ont été lancées. Enfin, sur le plan des normes du travail, il me plaît de relever ici que le Niger a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT. Il vient en outre de ratifier deux conventions de gouvernance, à savoir la convention numéro 144 sur les conventions tripartites et la convention numéro 122 sur la politique de l'emploi, et très bientôt suivra la convention 183 sur la protection de la maternité. Madame la Présidente, pour revenir au rapport du Directeur général intitulé « L'initiative des femmes au travail : un nouvel élan pour l'égalité » tout en saluant son inscription à l'ordre du jour de la présente session, ma délégation est également d'avis que la violence et les abus à l'égard des femmes sont endémiques. Des efforts sont certes déployés de par le monde pour combattre le phénomène, mais nous voudrions attirer votre attention sur la nécessité de renforcer les moyens de lutte par des approches nouvelles et innovantes afin de réduire le déficit de travail décent sous cet angle. Aussi, à la veille de ce premier centenaire de l'OIT, osons-nous espérer que les orientations qui découleront des discussions sur cette problématique s'inscriront dans cette dynamique. Pour finir, je voudrais exprimer ici toute la disponibilité de mon pays à prendre la place qui est la sienne dans la mise en œuvre de ces chantiers. Vive la coopération internationale, vive le Niger ! Je vous remercie !

Mme Veiga De Almeida
Travailleur (Cabo Verde)

Madame la Présidente, Excellence, chers délégués et observateurs, chers représentants des gouvernements, des organisations syndicales et patronales, Mesdames et Messieurs.

J'aimerais avant tout saluer toutes les personnes ici présentes et manifester combien je suis heureuse d'être ici et de participer à cette importante conférence pour représenter au plus haut niveau les travailleurs du Cabo Verde. J'en profite également pour vous remercier de l'opportunité qui nous est accordée d'amener à cette auguste assemblée cette communication qui résume le sentiment partagé par ceux qui nous ont confié cette mission, à partir des 10 îles de l'Atlantique qui constituent le Cabo Verde. À la veille du centenaire de la création de l'OIT, cette grande organisation fondée sur le tripartisme, nous conduit à souligner que les grandes conquêtes dans le monde du travail sont dues dans une grande mesure à la politique définie dès la première heure par les fondateurs de l'OIT. Au fil du temps, conformément aux différentes conjonctures socio-économiques et politiques en vigueur dans le monde, l'OIT a réussi la prouesse de rester ferme et inébranlable dans ses objectifs. Elle est devenue ainsi un symbole de persistance et de capacité de dépassement. Cela se doit en grande partie à son caractère démocratique, juste et surtout tripartite. Mesdames et Messieurs, l'avenir du travail nous inquiète tous, quel que soit l'endroit du monde où l'on se trouve, et cette conférence nous pose un défi, nous demande de procéder à une analyse tripartite des phénomènes de violence sur le lieu de travail, de harcèlements indiscriminés perpétrés contre les travailleurs, et en appelle au renforcement du dialogue social afin de réaliser les objectifs de développement durable. Le Cabo Verde est un état jeune, une démocratie qui fonctionne bien, une société à diverses facettes où la principale richesse est le travailleur. Si aujourd'hui au terme de 43 ans d'indépendance, le pays a réussi cette évolution qui est la sienne, on le doit au travail acharné et sans concession de nos femmes et de nos hommes qui tous les jours quittent leur logement pour rejoindre leur poste de travail. Le travail décent n'a pas encore atteint les niveaux que nous visons en tant qu'institution syndicale. La notification de violence physique sur le lieu de travail n'existe quasiment pas, ou lorsqu'elle existe, elle a très peu d'expression. Nous pensons cependant que la violence ne se limite pas à la violence physique. Le harcèlement, c'est également une manifestation de violence. Le non-respect des droits des travailleurs est également une manifestation de violence, raison pour laquelle nous en appelons ici à une réflexion générale sur ce que l'on considère être la violence sur le lieu de travail. Quant à nous, nous ferons notre travail dans notre pays, en défendant toujours lorsque c'est possible ce qui justifie notre existence. Fort heureusement, au Cabo Verde, les questions liées au travail sont traitées au niveau tripartite depuis le début des années 90, bien que nous n'ayons pas encore ratifié la convention numéro 144 de l'OIT. Le dialogue social a atteint un stade d'évolution très important au Cabo Verde, mais notre grand combat continue à être les conventions collectives. Nous voulons en obtenir un plus grand nombre. Chers camarades, nous avons une mission devant nous, pour les travailleurs, parce que ce sont eux qui sont les principaux acteurs du développement dans n'importe quel pays. C'est donc une mission noble, bien qu'elle soit difficile. Notre persistance, notre cohérence, notre détermination seront les armes principales de ceux qui luttent contre la violence. Merci beaucoup.

M. Leemans

Travailleur (Belgique)

Cette conférence se déroule dans la dernière ligne droite vers le centenaire de l'OIT qui sera consacré à l'avenir du travail. Mais, qu'en est-il de l'avenir de l'OIT ? Tout le monde se félicite de son action, et ces louanges seront certainement répétées l'an prochain. Mais, on ne fait d'omelette sans casser des œufs. Et en effet, les États membres seront-ils disposés à continuer à investir financièrement dans l'approche multilatérale ? Une autre question, toute aussi importante est la suivante : Quelle est la position de l'OIT dans le cadre multilatéral, en particulier dans la réforme des Nations Unies ? À l'heure d'aborder ces deux questions, nous ne sommes pas rassurés, que du contraire ! En effet, les propositions présentées risquent de remettre en cause la position de notre organisation, qu'il s'agisse de sa position dans les agences locales des Nations Unies, ou de l'intégration de son action dans les plans cadres des Nations Unies pour le développement, PCAD et UNDAF. Jusqu'à présent, notre approche a toujours consisté à renforcer la position de notre organisation. Nous sommes

convaincus que cela renforce aussi les Nations Unies qui doivent pouvoir encore peser face aux institutions de Bretton Woods, à l'Organisation Mondiale du Commerce et aux sommets intergouvernementaux. Je tiens à affirmer avec d'autant plus de fermeté en raison des graves défis auxquels nous sommes confrontés. Premièrement, la transformation radicale du monde du travail, dans un contexte d'évolutions technologiques, d'évolutions dites disruptives, qui coïncident avec les défis environnementaux et démographiques, de même qu'au nouveau champ de tensions entre globalisation et déglobalisation. Que ceux qui contestent que l'OIT a un rôle indispensable et de premier plan à jouer en cette matière se manifestent. Deuxièmement, l'émergence du populisme dans le monde entier. Une explication souvent entendue pour justifier le phénomène est que la classe moyenne qui travaille devient frustrée à cause de la paupérisation et de la précarisation sous-jacente, mais aussi, parce qu'elle a l'impression d'être purement et simplement ignorée par les élites politiques. Existe-t-il, dans ce cadre multinational, une autre organisation que la nôtre qui permette vraiment aux travailleurs de faire entendre leur voix. Troisièmement, l'inégalité. Dans le monde entier, nous commençons à comprendre que l'énorme concentration des revenus et des fortunes, et son corollaire de pouvoir de décision économique et politique, devient particulièrement néfaste. Dans le même temps, nous prenons de plus en plus conscience de l'importance de la négociation collective et du dialogue social à cet effet. Qui est mieux placé que l'OIT dont l'ADN est fondamentalement constitué par le dialogue social, le tripartisme et la négociation collective pour jouer un rôle de protecteur et d'incubateur. Quatrièmement, les SDG 2030 qui contiennent plusieurs objectifs de développement durable, qui sont le cœur des activités de notre maison. Qui oserait sérieusement prétendre que ces objectifs peuvent être réalisés autrement qu'en étroite collaboration entre les autorités nationales et régionales et les partenaires sociaux, avec dans ce cadre, un rôle central et garanti pour l'OIT ? Il s'agit ici de la mise en œuvre concrète de ces objectifs de développement durable. La publicité pour les objectifs abonde, tout comme le marketing pour la responsabilité sociale des entreprises. Mais, si nous ne voulons pas nous retrouver les mains vides en 2030, nous devons d'urgence, convertir ces objectifs de développement durable en un triple R pour Rights, Rules, and Results. Des droits, des règles et des résultats. Pour le monde du travail, il doit s'agir de droits contraignants pour les travailleurs, d'obligations concrètes et contraignantes pour ceux qui doivent garantir ces droits, avec des objectifs chiffrés, très concrets, et un système de monitoring pour ces résultats que nous voulons atteindre en 2030. Qui serait mieux placé que l'OIT pour en être le moteur ? En effet, l'activité principale de cette maison consiste à définir des normes contraignantes ainsi que des mécanismes de contrôle. Par conséquent, je vous invite à ne pas noyer l'OIT dans une réforme irréfléchie des Nations Unies, qui risquerait de faire perdre à l'OIT sa spécificité, son autonomie, et par corollaire, sa force. Cette force, elle provient de son tripartisme et du dialogue permanent avec le monde extérieur, le monde du travail et le monde des citoyens ordinaires. Je vous remercie pour votre attention.

M. Sangsingkeo

Gouvernement (Thaïlande)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Au nom du gouvernement royal de Thaïlande, j'ai le grand honneur de pouvoir participer à cette conférence internationale des plus importantes. Pour commencer, je tiens à saluer le Directeur général et à le féliciter de ses efforts afin de faire avancer la question de l'égalité entre hommes et femmes sur le lieu du travail. Je suis heureux d'entendre que l'OIT et ses États membres sont en train de mettre sur pied un instrument qui vise à formuler des directives systématiques et des idées pour envisager un cadre légal plus efficace afin de faire face à la violence et au harcèlement dans le monde du travail, qui constitue un obstacle à la carrière des femmes. Le gouvernement royal de Thaïlande s'est engagé à promouvoir l'égalité entre les sexes en l'intégrant dans tous ses domaines de développement national. Des politiques, des mesures et des mécanismes ont été mis en place afin de pouvoir favoriser le développement des femmes, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, et protéger les droits des femmes. Cela s'illustre par exemple dans notre constitution, ainsi que

dans le 12^{ème} plan national de développement économique et social quinquennal pour 2017 – 2021, notre loi sur l'égalité de 2015 et la stratégie pour le développement des femmes 2017 – 2021 qui posent des jalons essentiels pour promouvoir le statut des femmes, protéger l'égalité et les droits au travail. Notre politique nationale actuelle, Thaïlande 4.0, vise à restructurer notre pays afin de promouvoir une société tournée vers l'innovation et éviter de laisser qui que ce soit sur le bord de la route dans nos efforts de devenir un pays à forts revenus. Au niveau international, nous sommes partie à plusieurs accords internationaux sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Récemment, nous avons ratifié la convention 111 de l'OIT l'année dernière. Le statut socio-économique des femmes de Thaïlande s'est très largement amélioré. De plus en plus, les femmes accèdent à des postes à responsabilités dans le gouvernement et les secteurs privés. Cela étant dit, il reste encore beaucoup à faire et nous y travaillons d'arrache-pied, surtout pour faire en sorte d'améliorer la situation de tous ceux qui travaillent dans le secteur informel et des travailleurs migrants. À cette fin, la Thaïlande réaffirme son attachement à coopérer avec l'OIT et toutes ses parties prenantes, nationalement et internationalement, afin de promouvoir avec succès l'égalité entre les femmes et les hommes, le travail décent, afin de paver la voie d'un futur qui conviendra à tous. Merci.

M. Toure

Gouvernement (Côte d'Ivoire)

Madame la Présidente de la Conférence, à l'entame de mes propos, j'aimerais, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, saluer l'action de Monsieur Guy Ryder, Directeur général du BIT, et l'engagement de son équipe à permettre à l'Afrique de réussir son formidable pari de faire la transition vers un cadre macro-économique favorable à l'emploi décent, surtout pour les jeunes. Nous percevons à travers le tripartisme de cette importante institution, sa capacité extraordinaire à rassembler toutes les composantes du monde du travail de tous les horizons, à constituer une véritable tribune « du donner et du recevoir » sur les questions et les perspectives importantes relatives à l'établissement de normes internationales, l'élaboration de politiques et de programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et pour toutes les femmes dans le monde. Mesdames et Messieurs, le travail décent implique, entre autres principes, pour le travailleur ou la travailleuse de faire le choix de son travail, rémunéré à sa juste valeur, sans considération de sexe. C'est en cela que le rapport intitulé « Initiative sur les femmes au travail : un nouvel élan pour l'égalité » est à notre sens une véritable boussole, une encyclopédie qui permet de comprendre ou tout au moins d'entrevoir des pistes de compréhension sur les inégalités au travail entre les hommes et les femmes et qui font qu'on ne peut pas toujours parler de travail décent pour les femmes. Ce rapport est assez riche et mérite qu'on lui accorde une analyse plus profonde afin d'aller au-delà des lois, des politiques et des professions de foi, qui consacrent l'égalité théorique entre les hommes et les femmes au travail, alors que la réalité est toute autre, car comme le souligne ledit rapport, la situation des femmes n'a guère changé depuis une quinzaine d'années malgré l'évolution des lois et des politiques. Pour les pays africains, en particulier pour la Côte d'Ivoire, il n'y aura pas de développement économique sans une meilleure productivité, mais il n'y aura pas de meilleure productivité sans des emplois décents et une meilleure protection sociale pour tous sans considération de sexe. Comme je l'ai dit plus haut, et reconnu par le rapport « Initiative sur les femmes au travail » avec l'action des organisations telles que l'OIT, de groupes de pression et d'activistes féministes, de nombreux pays ont réalisé de réelles avancées en matière de respect et de protection des droits de la femme. Mesdames et Messieurs, mon pays n'est pas en reste de ces changements législatifs, qui visent à créer un environnement favorable pour l'égalité au travail entre les hommes et les femmes. La constitution, loi fondamentale du pays illustre bien cette volonté de faire en sorte que les femmes aient les mêmes droits au travail que les hommes à travers son article 14 qui dit ceci : l'accès aux emplois publics ou privés est égal pour tous en fonction des qualités et des compétences. Est interdite toute discrimination dans l'accès aux emplois ou dans leur

exercice, fondée sur le sexe, l'ethnie ou les opinions publiques, religieuses ou philosophiques. Mais, comme le souligne le rapport, la relation entre croissance et transformation économique d'une part, et éducation et participation des femmes au marché du travail d'autre part, n'est pas aussi simple que l'on pourrait l'imaginer. Il est certain que ce ne sont pas seulement la croissance et l'amélioration du niveau de vie qui feront disparaître les inégalités entre les hommes et les femmes au travail. C'est pour ça que Son Excellence Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, a inscrit au titre des priorités nationales, la question de la promotion de l'emploi décent de tous les jeunes, jeunes garçons comme jeunes filles, avec un focus sur les jeunes filles afin de favoriser leur accès à l'emploi, aux métiers et aux revenus. Cela constitue à l'évidence le gage d'une stabilité sociale et politique, condition indispensable à l'émergence à l'horizon 2020 et à la construction de l'avenir de notre pays. Mesdames et Messieurs, je voudrais terminer en saluant Monsieur le Directeur général et son équipe pour ce rapport de belle facture, que nous comptons bien prendre en compte comme boussole pour nous orienter dans toutes nos futures actions en faveur du travail décent. C'est sur ces mots que je voudrais mettre fin à mon intervention, tout en vous remerciant de votre aimable attention.

Mme Kidd

Gouvernement (Australie)

Le gouvernement apprécie son engagement avec l'OIT et la possibilité qui lui est donnée de s'exprimer en plénière. Ce faisant, j'aimerais reconnaître les travaux de l'OIT de son Directeur général, Monsieur Guy Ryder, de présenter l'initiative pour le centenaire. Nous saluons particulièrement la plénière de cette année qui est une possibilité importante pour les États membres de s'impliquer dans le travail de l'initiative du centenaire. Alors que des progrès ont été faits, beaucoup reste à faire pour l'égalité entre hommes et femmes et nous exhortons l'OIT à faire preuve de leadership sur cette question. Le gouvernement australien appuie l'initiative du centenaire. Nous sommes prêts à parrainer l'OIT, sa conférence régionale sur la femme et l'avenir du travail qui a eu lieu cette année en Asie-Pacifique. La conférence a réuni des représentants tripartites de toute la région, pour examiner les possibilités et les difficultés auxquelles les femmes font face dans le monde du travail. Il s'agissait de générer des recommandations politiques pour éclairer la réponse. Par exemple, conformément avec le rapport du Secrétaire général, la conversation a noté l'importance de la souplesse de l'organisation du travail et des organisations non formelles pour que les femmes puissent équilibrer leurs responsabilités de travail et leurs responsabilités au foyer. Il s'agit de travailler donc sur les initiatives des femmes au travail pour le centenaire de l'année prochaine. Étant donné l'importance croissante de ces travaux à l'OIT, il est essentiel que nous tous parlions de l'égalité entre hommes et femmes. Nous saluons les progrès réalisés à la 332^{ème} session du conseil en mars et du rapport qui a été fait, notamment relatif à l'objectif de 30 pour cent de participation des femmes. Il s'agit de parvenir à la parité dans les délégations à la Conférence du Travail dans toutes les régions. C'est un progrès important et nous exhortons l'ensemble des membres tripartites à travailler sérieusement à cet effet. Nous attendons avec impatience le rapport du Directeur général à ce sujet à la conférence. L'Australie reconnaît le rôle du Directeur général comme un champion de l'égalité hommes-femmes et son engagement personnel à cet égard. Nous considérons les mesures comme Gender Champions qui permettent des progrès, mais nous pensons que des responsabilités doivent être prises, et un suivi doit être mis en place à de nombreux égards. Par exemple, nous reconnaissons et appuyons l'OIT et sa campagne interne pour sensibiliser les gens sur la question du harcèlement sexuel au travail. Un autre engagement essentiel du Gender Champion, c'est la promesse de parité où il s'agit de parvenir à l'équilibre hommes-femmes dans les panels. C'est un domaine où davantage doit être fait. Récemment nous avons assisté à des déséquilibres dans les panels, y compris les panels liés à l'avenir du travail. Comment pouvons-nous examiner l'avenir du travail alors que la moitié de la population n'est pas équitablement représentée ? Les signaux visuels sont très importants s'agissant de la surreprésentation des hommes et nous devons travailler à cet égard. Nous encourageons

Monsieur Ryder à montrer l'exemple à ce sujet, non seulement dans les panels où il est invité, où il est impliqué, mais dans tous les panels de l'OIT. Enfin, alors que les femmes au travail signalent un manque d'engagement, nous voyons que peu de progrès est fait. Nous en sommes déçus, s'agissant donc des nouvelles mesures à prendre en particulier sur le fait que l'OIT ne produit pas suffisamment de résultats. Alors que l'Australie considère que davantage d'efforts doivent être faits, l'OIT doit proposer un paquet plus complet sur des mesures concrètes, au-delà de l'établissement des normes et des conversations pour traiter ce problème. Dans son rapport, le Directeur général nous rappelle que nous devons compléter les politiques d'égalité hommes-femmes avec de nouvelles démarches pour dépasser les obstacles structurels à l'égalité. Nous devons également prendre des responsabilités collectives pour que les femmes puissent travailler et pas juste survivre dans le monde du travail à venir. Nous saluons toutes les initiatives à cet égard, et nous appuyons les efforts de l'OIT pour intégrer l'égalité hommes-femmes dans tous ces travaux. Nous nous tournons vers l'OIT pour qu'il soit un leader. À cet égard, nous appuyons l'OIT à renforcer les initiatives relatives aux femmes au travail dans la célébration du centenaire à la Conférence. Merci.

M. Limata
Travailleur (Italie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. Alors que nous approchons du centenaire de l'OIT, nous devons réaffirmer le rôle de la justice sociale et du travail digne pour la paix et le développement des sociétés dans l'avenir que nous voulons envisager. Comme cela a été dit dans le rapport du Directeur général, il s'agit d'un engagement pour tous. Par conséquent, nous apprécions le lancement de l'initiative centrale des femmes au travail. Comme cela est souligné dans le rapport, peu de changements ont eu lieu sur le terrain malgré le lancement de politiques et le fait que les femmes soient mentionnées dans trois conventions de l'OIT. Malheureusement, ceci n'a pas été pris en compte dans de nombreuses parties du monde et les mandants de l'OIT doivent s'engager fortement à cet égard. C'est pourquoi nous apprécions la négociation des besoins de normes internationales pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire et l'OIT doit rester vigilante à cet égard, en particulier s'agissant donc de l'état des ratifications des piliers normatifs nécessaires pour notre démocratie. Il s'agit d'appliquer des choses de façon très attentive. Il faut travailler pour un système solide et indépendant. C'est pourquoi nous réaffirmons l'importance du système de supervision de l'OIT et la nécessité de sauvegarder les fonctions, notamment à la Commission d'experts qui garantit l'efficacité et le respect des droits fondamentaux et des bonnes pratiques. L'OIT est un élément essentiel pour garantir ces bonnes pratiques. Le tripartisme est une valeur ajoutée pour l'OIT et avec l'implication des partenaires sociaux, ce sont les meilleurs outils pour parvenir à la justice sociale. Les mandants de l'OIT peuvent garantir des changements constructifs pour assurer une bonne transition pour une économie durable et des sociétés durables pour tous. Nous reconnaissons le fait que des programmes politiques devraient être organisés, étant donné les conditions particulières de certains pays. Il s'agit notamment de se pencher sur la question des groupes défavorisés. Le dialogue social est un instrument nécessaire pour renforcer les responsabilités collectives. Dans un monde où le multilatéralisme a fait preuve de son efficacité, l'OIT joue un rôle essentiel pour la collaboration. L'Agenda 2030 doit assurer que personne ne doit rester sur le bord de la route. Les ODD sont absolument nécessaires. Il s'agit de les mettre en œuvre et cela exige un engagement par tous. Les 4 piliers du travail décent sont des moteurs essentiels pour parvenir aux ODD. Nous devons réaffirmer l'importance de l'égalité sociale, de la justice sociale et lutter contre la pauvreté pour parvenir à la cohésion sociale, la paix et la croissance. Dans le contexte des réformes de l'ONU, l'OIT doit garantir la réalisation de l'ODD 8 qui constitue une pierre angulaire pour l'aide au cadre de développement des Nations Unies. Ceci doit être inclus dans les analyses pour garantir la hiérarchisation de ces éléments et une vraie convergence des parties est nécessaire. À cet égard, nous considérons que nous devons jouer un rôle vital, pour notamment améliorer la

recherche et pour appliquer l'agenda, tout au moins une transition équitable. La coopération reste fondamentale et nous reconnaissons l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Pour garantir cela, nous devons souligner l'importance des 4 composantes stratégiques et de la stratégie de développement : efficacité, mobilisation de ressources, concentration et égalité. Il s'agit de garantir le financement de développement en se concentrant sur le travail décent. L'aide publique au développement doit jouer un rôle essentiel, mais ce n'est pas suffisant. L'Agenda 2030 reconnaît le rôle joué par le secteur privé dans la coopération internationale et est donc pour l'application des conditions de l'OIT, comme par exemple, l'intégration sur le marché du travail ou la production sociale et le travail comme des conditions préalables à ces nouvelles démarches. Il s'agit de travailler à des partenariats public-privé, ce qui est fondamental pour la démocratie, la responsabilité, la sauvegarde des engagements. Les syndicats italiens sont impliqués dans cela, notamment au niveau national et international et pour ceci une coopération mondiale est absolument nécessaire. C'est pourquoi nous confirmons notre plein engagement pour la réalisation des objectifs au sein de l'OIT pour une société pour tous, qui ne laisse personne au bord de la route. Merci beaucoup.

M. Ristadi

Travailleur (Indonésie)

Bonjour. Excellence, Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente. Je suis Monsieur Ristadi de la Délégation des Travailleurs indonésiens, de la Confédération nationale des Syndicats, ou KSPN. À l'occasion de 107^{ème} session, je représente toutes les confédérations de tous les syndicats indonésiens. Je représente également le tripartisme dans mon pays en tant que membre de la Délégation des Travailleurs de la Confédération d'Indonésie. Monsieur le Président, avant, nous souhaiterions clarifier que la libéralisation du marché du travail a créé un certain nombre de problèmes, notamment sur les travailleurs étrangers migrants, qui pénètrent dans notre pays sans document officiel. C'est une réalité que l'on connaît également en Indonésie et nous rappelons que notre gouvernement a mis en place des règles pour accepter les travailleurs étrangers, mais lutte contre le travail illégal. Nous demandons à notre gouvernement de donner la priorité aux travailleurs indonésiens, parce qu'il y a encore beaucoup trop d'Indonésiens qui sont au chômage. C'est notre déclaration et c'est ce qui est fondamental. Nous comprenons que tout pays a des politiques qui donnent la priorité aux intérêts de l'État et du peuple et nous comprenons que chaque pays, selon nous, doit demander aux étrangers d'obéir aux règles du pays où ils se trouvent. C'est vrai également pour l'Indonésie. Donc si vous venez en Indonésie, nous vous accueillerons, mais veuillez à respecter les règles de notre pays. Monsieur le Président, nous avons lu le rapport du Directeur général du BIT et nous sommes d'accord avec l'engagement de l'OIT à l'égard de l'égalité pour tous. L'Indonésie a également fait un engagement fort en faveur de l'égalité en ratifiant la Convention 111 en 1999. L'égalité dans les pays orientaux est un processus en cours. Quel que soit le système gouvernemental, les valeurs culturelles orientales ont encore beaucoup d'influence, même si ce n'est pas vraiment dominant chez nous. Ça reste une des difficultés. L'égalité, ce n'est pas simplement une question de comparaison de chiffres, c'est une question d'accès, de participation, de processus de décisions, de contrôles et d'avantages. Et c'est pourquoi, les conseils de l'OIT sont les bienvenus et ils nous aideront à éliminer la discrimination. Le programme d'aide technique de l'OIT est appelé de nos vœux en Indonésie. Monsieur le Président, outre l'égalité, il faut mettre un terme à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. C'est très important et cela fait partie des luttes que nous menons en faveur du travail décent, de salaires décents, d'une vie décente par le biais de stratégies pour renforcer le dialogue social. Le développement du monde industriel et du monde du travail sont liés et donc, il est important de réitérer notre engagement et notre solidarité à l'égard des luttes menées dans le monde. Enfin, nous invitons tous les syndicats dans le monde à rester solidaire en vue du travail décent, du salaire décent et de la vie décente pour tous. Merci beaucoup de votre attention.

M. Awan

Travailleur (Pakistan)

Mesdames et Messieurs, je voudrais dire à la Présidence combien j'ai apprécié le rapport du Directeur général. Nous avons participé au Conseil d'Administration du BIT et nous sommes très heureux que cette initiative ait été prise pour protéger l'égalité de genre. Nous avons accompli beaucoup de choses dans le passé ; il nous reste encore beaucoup à faire pour l'avenir dans cette organisation. N'oublions pas que cette organisation est le seul forum qui lutte pour les droits des travailleurs et qui permet aux travailleurs d'être sur un pied d'égalité avec les employeurs et les gouvernements. Nous luttons contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Ces deux éléments sont extrêmement étroits, enfin sont liés étroitement l'un à l'autre. Il est très difficile de les séparer. Mais il y a une forte dimension de genre. Les femmes payent de plus en plus le prix du rôle qu'elles jouent de plus en plus dans le monde du travail et dans la société, et elles font l'objet de beaucoup de harcèlement sexuel. Il est fondamental que les travailleurs puissent jouir d'autres droits du travail et que cela soit en ligne avec les perspectives de travail décent. Le bien-être, la santé, l'éducation de tous, tout cela a un impact non seulement sur les travailleurs et les employeurs mais également sur leur famille, sur leur communauté, sur l'économie et sur la société dans son ensemble. Monsieur le Président, la discussion récurrente sur le dialogue social nous donne la possibilité de réitérer l'importance du dialogue social avec la liberté d'association et la convention collective, et la négociation collective. Ce sont les moyens de promouvoir la justice sociale. Et cette discussion vient à point nommé, alors que nous voyons que les salaires comptent de moins en moins par rapport au PIB des pays. La Convention 98 donne aux travailleurs le droit de s'organiser en syndicats et il est fondamental de leur rappeler : tous les mandats de cette organisation ont pris l'engagement de ratifier les conventions d'ici 2019, mais nous voyons que beaucoup trop de pays n'ont pas encore ratifié toutes les conventions, ce qui signifie que les droits des travailleurs ne sont pas encore respectés partout. Monsieur le Président, sur la question de genre, sur la question des ODD, sur le développement dans le monde, nous voyons que le monde des entreprises traverse des mutations profondes marquées par les crises financières. Le BIT est la plus vieille des agences des Nations Unies. Son existence prévaut d'ailleurs à celle des Nations Unies. Et donc le BIT a un rôle fondamental à jouer dans l'avenir, pour l'avenir des travailleurs. Il est fondamental de renforcer le système des Nations Unies et cela permettra également de renforcer le mandat et le rôle du BIT. Le BIT joue un rôle unique dans la structure des Nations Unies, c'est le BIT qui peut nous donner une orientation et nous inspirer dans le système des Nations Unies. Monsieur le Président, venons-en maintenant à la situation des travailleurs sur le lieu de travail. Les conditions de vie et de travail continuent d'être au cœur de nos préoccupations, parce qu'elles restent très difficiles et nous ne voyons pas toujours beaucoup d'amélioration. Le chômage fait rage auprès des hommes et des femmes et nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin au chômage dans les états viables. Nous devons défendre les travailleurs des territoires palestiniens occupés. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail et de vie de tous les travailleurs. Merci.

M. Yousif

Employeur (Soudan)

Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Monsieur le Président de la CIT, Mesdames et Messieurs, que la paix de Dieu soit sur vous tous. Je vous salue chacun d'entre vous et je salue cette conférence d'aspirer aux objectifs qui sont les siens. Nous sommes actuellement en train d'assister à la 107^{ème} Conférence Internationale du Travail et nous voyons bien que cette organisation a de grands succès derrière elle. Je tiens à féliciter tous les membres du Bureau de la Conférence et toutes les personnes qui ont participé, et vous souhaiter bon courage pour le travail qui vous attend. Je tiens également à saluer les actions qui ont été engagées en faveur des travailleurs. Mesdames et Messieurs, le rapport du Directeur général était très complet et très en détail et il touche bien à tous les problèmes

auxquels font face les travailleurs. La CIT, dans toutes ses réunions et ses commissions, a véritablement assumé la tâche qui lui incombait. Nous, les Représentants des Travailleurs du Soudan, nous soutenons toutes les directions qui ont été prises et nous saluons également les beaux progrès qui ont été enregistrés. Je voudrais rappeler que la Fédération Syndicale des Travailleurs du Soudan s'était attaquée à toutes ces questions pour mettre en place des mécanismes adéquats, notamment ayant trait au dialogue social. Mesdames et Messieurs, le Soudan doit ratifier les conventions en matière de travail décent. Nous soutenons le travail décent. Nous soutenons le travail qui a été fait en faveur des travailleurs et leurs droits, et les possibilités qui doivent leur être offertes. Et nous voulons également soutenir la coopération au titre des objectifs de développement durable. Mesdames et Messieurs, nous sommes heureux de participer à cette conférence, nous les travailleurs du Soudan, et nous demandons à cette organisation et à toutes les parties prenantes de suspendre le siège auquel fait face le Soudan, ce qui empêche les travailleurs du pays de gagner leur vie. Nous ne pouvons pas sortir d'une telle situation. La seule chose qui nous reste, c'est d'essayer de partir du pays et d'essayer de migrer si nous n'avons pas d'autres possibilités. C'est un obstacle très important auquel toute la société fait face. Mesdames et Messieurs, toutes les pressions sur le Soudan, les catastrophes, les événements terribles qu'a souffert le Soudan ne cessent de saper les fondations de la paix et le gouvernement a beaucoup travaillé à essayer de garantir le dialogue social dans le pays. Et nous espérons véritablement que cette conférence travaillera à avancer les droits des travailleurs et le travail décent dans toutes les sociétés. Pour conclure, au nom des syndicats soudanais, nous tenons à condamner le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem et nous espérons que Jérusalem restera la capitale éternelle de la Palestine. Nous condamnons vraiment du fond du cœur le transfert de cette ambassade. Merci, Monsieur le Président, de votre attention.

M. Mohbaliyev

Travailleur (Azerbaïdjan)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom de la Confédération des Syndicats d'Azerbaïdjan, je vous salue et vous souhaite plein succès dans vos travaux. Je voudrais saluer également Monsieur Guy Ryder, qui nous a fait une visite. Donc, nous avons travaillé avec Monsieur Guy Ryder en faveur d'un dialogue durable pour le développement des pays de notre région et j'espère que nous parviendrons à de bons résultats. Mesdames et Messieurs, je pense qu'au cours de la 107^e conférence et de son ordre du jour, nous pourrions parvenir à renforcer avec les partenaires sociaux le dialogue entre les gouvernements. Nous devons parvenir à travailler à des résultats avec l'amélioration du niveau de vie de millions de personnes. Nous devons parvenir à une circulation libre de l'information, des forces de travail, des biens, des services ; ainsi il s'agit de travailler avec des pays en développement pour une amélioration du niveau de vie national dans un meilleur système mondial. Malheureusement, la mondialisation aboutit à des problèmes négatifs, notamment un mauvais partage des ressources et des problèmes sociaux et environnementaux, ainsi que des inégalités sociales. Il y a un manque de ressources naturelles énergétiques. Mesdames et Messieurs dans chaque pays, le bien-être social dépend de l'organisation de la société. Ce qui joue un rôle, ce sont les indicateurs de base du développement social de la société. Pour un bon développement social de la société, il est nécessaire au niveau national et international de mettre en œuvre des politiques sociales. Les syndicats d'Azerbaïdjan sont en faveur d'une collaboration juste. Nous voulons travailler avec les femmes, la jeunesse pour l'emploi de tous et pour une organisation juste du travail conformément à notre stratégie de développement national. Les syndicats de l'Azerbaïdjan, dans le cadre de leurs compétences tant au niveau national et international, nous voulons réaliser les objectifs qui ont été établis par l'Organisation Internationale du Travail, notamment pour la justice sociale. Notre activité doit avoir une grande influence notamment au sein de la Commission Économique et Sociale. Nous voulons travailler à des changements significatifs pour le développement. Nous voulons faire des réformes importantes visant à réaliser la stratégie d'un travail décent et une croissance du bien-être de toute la population. Ces dernières années en Azerbaïdjan, nous

avons mis en place un programme pour ratifier deux conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Nous avons mis en place également un plan pour l'emploi des jeunes. Au cours des dix dernières années, l'Azerbaïdjan est parvenu à un développement, une augmentation des revenus. Nous travaillons également à la protection sociale et à une bonne relation entre les travailleurs et les employeurs. Il s'agit de travailler à la réglementation. Cette commission est composée de tous les partenaires sociaux, des structures de l'état et cette commission fonctionne pleinement aujourd'hui. Mesdames et Messieurs les participants, nous voulons travailler avec l'aide des employeurs. Il s'agit de régler les problèmes de justice sociale. À la différence des employeurs, nous n'avons aucune obligation mais nous souhaitons l'amélioration du dialogue social. L'Organisation Internationale du Travail formule sa politique sur le marché du travail mondial avec l'aide des syndicats. Au cours de ces dernières années, nous avons soulevé ces questions et nous espérons que ce problème fera l'objet de l'attention dans le cadre du dialogue du centenaire. En conclusion, j'aimerais vous dire que nous sommes en faveur du tripartisme, du dialogue social et de la justice sociale. La confédération des syndicats d'Azerbaïdjan appuie le succès de l'Organisation Internationale du Travail. Je vous remercie de votre attention.

M. Adikari Appuhamilage
Travailleur (Sri Lanka)

Cette conférence se tient dans une période cruciale pour les travailleurs, non seulement du Sri Lanka mais du monde entier. Nous l'avons vu dans les événements de la semaine dernière y compris au Sri Lanka. Nous avons ratifié les instruments que nous avons promis. Les travailleurs des chemins de fer du Sri Lanka ont lancé une nouvelle action industrielle. Depuis 2013, le secteur public au Sri Lanka a été privatisé, mettant à mal le système des retraites. Le nombre de contrats fixes a été significativement réduit, violant les droits des travailleurs et leur possibilité de liberté syndicale. La sous-traitance et le recours massif à ces pratiques a également mis à mal toutes les obligations légales envers les travailleurs. La situation qui prévaut dans ce secteur est une situation d'exploitation et malheureusement le gouvernement ne fait que promouvoir ce système dans les secteurs privé et public. Monsieur le Président, selon la loi sur le salaire minimum des travailleurs de 2013, on devait toucher 10 000 roupies comme salaire minimum, ce qui équivaut à 63 dollars. Le salaire minimum ne veut donc plus rien dire. Il faut restaurer la véritable signification de ce mot pour qu'il garantisse vraiment des revenus qui permettent de vivre. Nous voulons que des réformes soient apportées. Le gouvernement et les employeurs souhaitent un marché du travail plus flexible et nous risquons d'avoir maintenant, à nouveau, une réintroduction de la journée de 9 heures. Nous souhaitons que soient reconnus les conseils des travailleurs et des syndicats comme des partenaires de négociation à part entière. En effet, à l'heure actuelle, les travailleurs sont entièrement entre les mains des employeurs et dépendent complètement de ceux-ci. Pour la sécurité sociale et les fonds de cotisation, ceux-ci connaissent de graves menaces parce qu'ils sont extrêmement mal gérés. Il y a plus de 10 milliards de roupies dans un centre concerné par ces fonds, qui ont été perdus en 2016. Monsieur le Président, les travailleurs ne gagnent, pour certains, que 4,5 dollars par jour et dans certaines entreprises, ils sont payés encore moins. Nos travailleurs ne peuvent même pas faire face à leurs besoins matériels les plus essentiels, alors que nous avons des produits qui sont très chers. Les gens meurent de faim et pourtant, ceux qui vont sous terre chercher les matériaux les plus précieux n'ont même pas de quoi vivre. Tous ceux qui produisent l'électricité pour l'air conditionné ou la climatisation sont eux-mêmes incapables d'avoir accès aux nécessités vitales. Vu cette situation, nous entendons parler de travail décent, de conditions de travail dignes de la part de personnes qui tirent tous les marrons du feu. Les multinationales et les monopoles ont tout le pouvoir et la classe des travailleurs est totalement exploitée. On parle de travail digne, décent. On condamne les chômeurs, les migrants, les femmes et ceux sont les mêmes qui sévissent dans toutes les autres régions du monde et qui veulent priver les travailleurs du droit de grève, qui veulent les priver de la possibilité de défendre leurs droits les plus élémentaires. Et on parle de travail décent, on parle de travail digne pour tous, de droit, de

sécurité dans le monde du travail. Ce n'est pas possible que cela soit mis en œuvre par ces mêmes personnes qui s'opposent à tout cela. On parle de travail décent et on lutte contre les travailleurs et contre les syndicats qui les représentent. On les persécute par tous les moyens possibles et on les exploite par tous les moyens possibles. Merci.

Mme Diaz

Gouvernement (Équateur)

Monsieur le Président, c'est un véritable plaisir pour la délégation de l'Équateur de vous féliciter et de vous saluer. Vous occupez ce poste à la présidence de la 107^e Conférence Internationale du Travail et l'Équateur souhaite vous féliciter, féliciter le vice-Président et féliciter tous ceux qui participent aux débats qui auront ici lieu. La délégation de l'Équateur remercie le Directeur général d'avoir présenté son rapport, un rapport qui concerne le rôle fondamental que jouent les femmes dans le monde du travail et nous sommes d'accord pour dire qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir en vue de l'objectif, qui est de mettre fin au manque d'égalité des genres dans cette organisation et dans le monde. L'Équateur constate avec une véritable préoccupation que les chiffres mettent en évidence la dette immense que nous avons à l'égard des femmes dans le monde du travail. Non seulement elles ont 30 pour cent moins de chance d'entrer sur le monde du travail, mais elles souffrent beaucoup plus de discrimination. Elles ont beaucoup plus de probabilité d'être victimes de violence et de harcèlement au travail, donc il est clair qu'il existe véritablement une dette. Pour l'Équateur, l'objectif 5 de l'Agenda à l'Horizon 2030, parvenir à l'égalité entre les genres et autonomiser toutes les femmes et les jeunes filles est une priorité. L'Équateur croit fermement que cet ODD jouera comme moteur dans le développement intégral que nous appelons de nos vœux. L'Équateur accueille avec beaucoup de satisfaction le fait que dans cette conférence aujourd'hui de façon tripartite, les mandats soient discutés et négociés en vue d'une convention contraignante, relative à la violence et au harcèlement au travail, de sorte que l'on puisse agir et institutionnaliser les interventions dans ce domaine par le biais d'une norme du travail. L'Équateur considère que le traitement transversal de l'équité et de la question de genre ne consiste pas simplement à ajouter une composante féminine ou une composante d'égalité de genre à une activité existante. Il s'agit de faire en sorte que les femmes participent réellement. Il s'agit donc d'intégrer l'expérience, la connaissance, les intérêts des femmes et des hommes pour parvenir à un monde pacifique, prospère et durable. Monsieur le Président aujourd'hui, l'Équateur compte sur une loi intégrale pour prévenir et éradiquer la violence contre les femmes et à l'heure actuelle sont en cours de pourparlers pour la révision du code du travail afin que cette perspective de genre soit transversale et qu'elle ait pour objectif, pour grand objectif, l'équité. De même, l'Équateur a mis en place un plan national de développement 2017-2021 pour éradiquer toutes les formes de discrimination et de violence basées sur des raisons économiques, sociales, culturelles, religieuses, d'ethnie, d'âge, de handicap ou de mobilité humaine en mettant l'accent sur la violence de genre et ses diverses manifestations. Dans ce cadre normatif et grâce à ces projets, nous avons pu renforcer l'autonomisation et les capacités des femmes victimes de violence. Nous voulons sensibiliser la fonction publique et lancer un plan destiné aux entreprises publiques et privées pour parvenir à des normes d'excellence pour promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes au travail. L'Équateur attache une importance particulière au dialogue social tripartite et c'est pourquoi, l'Équateur s'est engagé à créer des politiques d'emploi avec les travailleurs et les employeurs par le biais d'un véritable exercice franc et inclusif pour mettre en place des consensus reposant sur le respect et les droits fondamentaux de l'être humain. Enfin, Monsieur le Président, l'Équateur est convaincu que cette question exige une véritable volonté politique, des efforts réels tripartites, des cadres juridiques cohérents et transversaux et la sensibilisation de l'ensemble de la population. L'ensemble de ces volontés et de ces actions efficaces permettra sans aucun doute de mettre en place un scénario plus positif, un scénario d'équité et d'égalité pour les femmes dans le monde du travail et dans tous les espaces de la société. Je vous remercie.

M. Riak

Employeur (Soudan du Sud)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom des employeurs du sud du Soudan, c'est un vrai plaisir pour moi de m'exprimer devant cette assemblée plénière. Cela fait 6 ans que le Soudan du Sud est membre de l'OIT et tous les ans, nous nous rendons à la Conférence Internationale du Travail et nous avons l'occasion de discuter de questions qui touchent directement à la situation dans notre pays. Notre pays, le Soudan du Sud, qui sort de 21 ans de guerre et qui a accédé à l'indépendance en 2011. Des questions comme celles de l'emploi des jeunes, des travailleurs migrants et de l'économie informelle qui sont débattues au titre de l'ordre du jour de l'OIT, comme cela a été le cas à la 101^e session de la CIT, sont des questions qui touchaient à l'époque des sujets brûlants. Dans la session de cette année, l'information qui a été contenue dans le rapport du Secrétaire général et les informations présentées par le Président du conseil d'administration concernant les actions et les mesures engagées en 2017 jusqu'à 2018, ces informations sont exhaustives. Ce rapport institutionnel offrait des informations sur l'approche stratégique qui va déterminer l'ordre du jour des prochaines conférences du travail, ainsi que les décisions du conseil d'administration eu égard au placement et l'inclusion de certaines questions à l'ordre du jour de la 108^e et de la 109^e sessions de la conférence. Du point de vue du développement des politiques, ce rapport touche également à certaines questions qui sont liées à l'emploi et à la protection sociale, au dialogue social et à la coopération pour le développement. Tout cela est fort bien. Enfin, concernant les questions juridiques et les normes du travail, le rapport a couvert les questions qui ont trait à la composition de la CIT, c'est-à-dire la protection des employeurs et des travailleurs qui sont délégués à la conférence et les délégations incomplètes de certains pays qui se rendent à la conférence. Or, sur ce dernier point mon commentaire est que dans certains cas, c'est le retard dans la diffusion des invitations de la part des bureaux de l'OIT et des bureaux des gouvernements qui sont un facteur et une raison qui font que les représentations, les délégations des employeurs sont parfois incomplètes à la conférence. C'est également dû au fait que parfois, le gouvernement ne paie les dépenses que d'un seul délégué des travailleurs et d'un seul délégué des employeurs et l'arrivée tardive des informations affecte en plus l'arrivée d'une délégation pleine et entière à la conférence. Concernant le rapport du Directeur général « L'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité », les discussions tripartites sur les violences et le harcèlement sexuel au travail, qui se tiennent au cours de cette session actuelle ont montré à quel point cette question est sensible. Pour cette raison, je propose qu'en parallèle du processus en cours d'établissement de normes pour éradiquer la violence et le harcèlement, que l'on mène en parallèle des efforts pour développer des manuels de protection contre la violence et le harcèlement. Concernant à présent le travail de l'OIT, à savoir le rapport sur la mise en œuvre du programme de l'OIT pour 2016/2017, nous apprécions le grand travail effectué en Afrique dans le domaine du travail décent ainsi que les résultats enregistrés jusqu'ici. En 2015, le Soudan du Sud a mis sur pied un programme par pays pour le travail décent, provisoire, qui devait être mis en œuvre par le bureau sous-régional de l'OIT au Caire. À la suite de la réunion régionale africaine à Addis-Abeba, le Soudan du Sud, et son dossier, a été transféré à un autre bureau sous-régional. Ce transfert [vgr INTERRUPTION 6:20] a eu des conséquences. Je conclurai pour dire que le Soudan du Sud a un grand besoin de paix pour être pleinement intégré et actif au niveau régional et international. J'en appelle donc à la communauté internationale de soutenir le peuple du Soudan du Sud afin qu'il parvienne à une paix durable, qui créera un environnement économique attractif pour les investisseurs et qui permettra la création d'emplois et le travail décent. Merci.

M. Sadien

Travailleur (Maurice)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un grand honneur d'avoir reçu la possibilité d'assister à la 107^e conférence de l'OIT et de m'exprimer devant

cette auguste assemblée au nom des travailleurs de la République de Maurice. Nous reconnaissons maintenant que les syndicats ont intégré dans leur domaine d'action les questions de changement climatique, les questions environnementales et les questions socio-économiques. Il est donc crucial que les gouvernements garantissent la participation active des syndicats à leurs discussions. En effet, ignorer les syndicats équivaut à ignorer une grande proportion de la population et à priver les travailleurs d'un droit fondamental. Monsieur le Président, chers participants, la paix entre les partenaires sociaux est une condition sine qua non de stabilité sociale qui engendre elle-même la croissance économique dans n'importe quel pays. Dans ce contexte, nous sommes heureux de voir que Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, a placé à l'ordre du jour de nos discussions la question de l'avenir du travail. Cela incitera les partenaires sociaux à réfléchir sur les défis qui pèsent sur le monde du travail. Nous reconnaissons donc qu'il est essentiel que la République de Maurice s'inspire des meilleures pratiques d'autres pays et les adapte. Un bon exemple de réussite enregistré par le dialogue social à Maurice est l'introduction d'un salaire national minimum à partir de janvier 2018, ce qui a été rendu possible par un consensus entre les 3 partenaires sociaux grâce au conseil consultatif national sur le salaire minimum, mais il reste des questions préoccupantes pour le mouvement syndical à Maurice. La loi sur les relations au travail, la loi sur les droits au travail sont 2 lois qui sont en place depuis février 2009 et qui donnent beaucoup trop de pouvoir aux employeurs de recruter et de licencier à loisir. Le gouvernement actuel s'est engagé à amender ces 2 lois afin de mieux protéger les travailleurs mais nous attendons encore ces amendements. Monsieur le Président, dans le secteur du sucre, le gouvernement a mis sur pied une commission technique conjointe, composée de représentants du gouvernement et des employeurs exclusivement, à l'exclusion donc de tout représentant des travailleurs afin d'examiner les défis du secteur. Où est le dialogue social ? La loi sur le rassemblement public fait peser une épée de Damoclès au-dessus de la tête des syndicats et elle doit être remplacée. En effet, il est illégal pour tout groupe de plus de 11 personnes de se rencontrer en public même de façon pacifique. Par cette législation, des syndicalistes ont été poursuivis à de très nombreuses occasions. Moi-même, j'ai été poursuivi par la police et j'ai reçu des amendes au titre de cette loi à cause de mes activités. Dans la mesure où les syndicats sont toujours contraints à devoir subir cette loi anti-démocratique, qui s'oppose également à de nombreuses normes fondamentales du travail, nous attendons avec impatience qu'elle soit amendée. Le conseil national économique et social, une organisation indépendante, a été dissoute en 2015 et remplacée par une nouvelle organisation qui n'est pas aussi indépendante, ni dans sa composition, ni dans son approche. Il n'y a pas de négociation collective dans le domaine du service public, qui est pourtant un secteur clé. Les salaires et les conditions de services sont décidés de manière unilatérale par le bureau de recherche sur les salaires qui donne directement des formulaires, dits formulaires d'options, aux travailleurs. Formulaires qui sont ensuite irrévocables pendant 5 ans, ce qui veut dire qu'un travailleur ne peut faire appel à aucune institution, ne peut faire appel à aucun recours contre son salaire à partir du moment où il a signé ce formulaire. D'autre part, certains organes paraétatiques ne sont pas représentés, n'ont pas de représentation des travailleurs en leur sein. À l'heure actuelle, un ministère du gouvernement exerce une grande pression en faveur de la privatisation de l'eau, à laquelle s'oppose les syndicats et les associations de consommateurs. Nous espérons véritablement que l'OIT et les syndicats du monde entier nous aideront à lutter contre cette recommandation de la Banque Mondiale qui aide les grandes entreprises, et non les consommateurs. Les syndicalistes et les syndicats doivent être considérés comme des partenaires à part entière puisqu'ils représentent l'une des 3 parties de la plateforme triangulaire du dialogue social. Pour terminer, je veux insister sur le fait que le développement durable ne sera possible que par la promotion de la démocratie participative, l'accès aux informations et des pratiques de bonne gouvernance. Le dialogue social, ce n'est pas se donner des airs de progressisme et de bonnes intentions, mais c'est mener une vraie discussion. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. Merci beaucoup.

M. Sougouri

Gouvernement (Burkina Faso)

C'est à la fois un réel plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole au nom du Burkina Faso, à l'occasion de la 107^e session de la conférence de l'OIT pour traduire notre pleine adhésion aux réflexions engagées autour des grands défis actuels et futurs qui interpellent le monde du travail. Je voudrais également adresser mes sincères félicitations au Président et l'ensemble des membres du bureau pour leur brillante élection. Soyez assurés du total soutien de notre pays. Permettez-moi de saluer et féliciter le Directeur général du Bureau International du Travail pour les différentes réformes remarquables entreprises au sein de l'OIT et l'accompagnement qu'il a toujours apporté à nos États. Monsieur le Président, distingués invités, conscient que le monde du travail est marqué par des mutations profondes avec des conséquences importantes sur les relations du travail, le Burkina Faso salue à sa juste valeur l'initiative lancée par le Directeur général de l'OIT sur l'avenir du travail pour célébrer les 100 ans de la création de notre organisation. À l'occasion de ce 100^e anniversaire, la réflexion commune sur l'avenir du travail et sur les implications pour le futur de l'OIT doit nous permettre de comprendre et de répondre efficacement aux transformations du monde du travail afin de permettre à l'OIT de remplir son mandat de justice sociale. En effet, des inégalités sociales persistent à l'échelle mondiale. La précarité et l'exclusion sociale continuent d'atteindre des proportions considérables et ce, malgré les progrès scientifiques et technologiques. C'est pourquoi, face aux grandes mutations dans le monde du travail, nous devons imaginer des solutions pertinentes visant à renforcer le mandat de l'OIT. Ces solutions devront nous permettre de répondre à ces défis, de rendre plus effectives les normes internationales du travail, notamment celles énoncées dans la Déclaration de Philadelphie. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Burkina Faso apprécie la qualité du rapport du Directeur général et se réjouit de la richesse des débats engagés autour de la question de l'égalité hommes-femmes au travail. Cette question est d'une importance cruciale pour le mandat de notre organisation qui œuvre quotidiennement au service de la justice sociale dans le monde. Après un constat sur la persistance des inégalités de genre et de l'exclusion sociale, les autorités politiques de mon pays ont pris des engagements forts en adoptant des lois et des politiques visant à garantir et à promouvoir l'égalité hommes-femmes. Ces engagements sont en phase avec cette richesse de solutions pertinentes à l'épanouissement de la femme. L'initiative du centenaire de l'OIT sur les femmes au travail nous enseignera davantage sur les réponses appropriées à apporter à cette problématique. S'agissant du dialogue social et du tripartisme, nous adhérons pleinement à l'appel du Directeur général du BIT à un nouvel esprit pour relever les défis du monde du travail. La discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme nous donne l'occasion de réaffirmer et d'enrichir les valeurs qui fondent cette dure réalité. L'évolution du monde et des relations du travail en particulier nous commandent une appropriation de ces valeurs pour garantir la paix, l'inclusion et la justice sociale qui sont des objectifs fondamentaux de la constitution de l'OIT. L'élaboration d'un instrument approprié inscrite à cette session qui permettra de lutter efficacement contre les violences et le harcèlement dans le travail, est une contribution majeure à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, en particulier, les femmes. Il est également urgent de partager nos expériences et de conjuguer nos efforts afin d'élaborer des politiques et des programmes fondés sur la quête d'une mondialisation équitable à travers une coopération efficace qui offre de nouvelles opportunités de promouvoir un développement équitable. Ce développement doit être capable de générer davantage d'emplois et d'entreprises durables, respectueux des droits des travailleurs, de l'égalité entre hommes et femmes et protégeant les personnes défavorisées. Monsieur le Président, distingués invités, nous devons plus que jamais construire un avenir qui profite à tous. Cela suppose d'agir de manière efficace et concertée, et la pertinence et la légitimité de notre organisation seront évaluées à l'aune de notre détermination et de notre capacité à trouver des moyens innovants pour relever les défis auxquels le monde du travail fait face. J'ai foi en notre capacité d'y parvenir à l'aube du centenaire de l'OIT. Je souhaite plein succès à nos travaux. Je vous remercie.

Mme Burrow

Confédération syndicale internationale

Le Directeur général a décrit les nouvelles brutalités du monde. La dure réalité est que nous sommes menacés les uns les autres de plus en plus, nous sommes menacés d'exclusion et de conflits. Le multilatéralisme est mis en risque et ceci a été mis en place par les gens qui ont relégué les droits à la protection sociale à la deuxième place, après la domination du marché. Notre organisation a lutté pour les droits des travailleurs pendant plus de 100 ans et c'est aussi pertinent maintenant que ça l'était à l'époque. La Déclaration de Philadelphie établit les priorités que nous ne devons jamais oublier. Là où l'emploi est sûr, les travailleurs sont sûrs aussi et ne risquent pas le harcèlement et l'intimidation. Par conséquent, les objectifs de développement durable ont notre plein soutien, mais nous devons travailler sur la coopération et pas le contrôle. L'indépendance de la gouvernance de l'OIT, y compris les mécanismes normatifs de supervision, les mécanismes de programmation et de fondation sont essentiels. L'OIT doit travailler au droit de grève et au droit à la négociation collective pour rétablir la confiance des travailleurs et pour empêcher l'internationalisme. Le monde a besoin d'un nouveau contrat social : la protection sociale est nécessaire, le salaire minimum pour que les gens puissent vivre dans la dignité. Il s'agit de partager la propriété, de négocier des solutions pour le travail décent, pour des salaires justes, pour une éducation et une formation pour tous, y compris les travailleurs travaillant dans les formes atypiques d'emplois. Les nouvelles technologies ne peuvent pas signifier des conditions médiévales pour les personnes. Il s'agit de travailler pour que toutes les entreprises contribuent à la protection sociale, paient des impôts, prennent les responsabilités pour les relations de travail dans toutes les plateformes numériques, la due diligence liée au risque d'exploitation sur les lieux de travail dans la chaîne d'approvisionnement ou de façon directe ; il s'agit de travailler à des mécanismes pour remédier à tous les niveaux de la co-productivité, ceci est le minimum. Le G20 indique l'année dernière que les violations ne doivent pas faire partie de la concurrence. Donc, établissons un pôle de compétition équitable digne de la confiance de tous. Nous félicitons le Directeur général pour son rapport qui trouve l'ensemble de ces dimensions, y compris les engagements en faveur de mesures de juste transition. Nous devons nous concentrer sur l'égalité pour les femmes et nous félicitons le Directeur général de sa contribution dans ce rapport avec des mesures essentielles. Nous invitons les gouvernements à commencer, dès maintenant, à appuyer la convention pour atténuer la violence entre hommes et femmes dans le monde du travail. Nous exhortons les employeurs à travailler avec nous pour renforcer le dialogue social et la négociation collective partout, à tous les niveaux. Le pacte mondial est une possibilité pour davantage de partenariats. Notre message sur les employeurs est : 'Ne vous sentez pas menacés par l'avenir du travail, c'est votre avenir aussi'. En conclusion, je dirais que le rapport dans la situation des travailleurs dans les territoires occupés est juste désastreux. Les travailleurs palestiniens ont droit au travail décent. L'occupation et les meurtres doivent cesser. Nous saluons le gouvernement suédois qui a reconnu la Palestine comme un état. Il s'agit de travailler en faveur des travailleurs des deux pays, Israël et la Palestine et la possibilité de droit du travail décent et de la justice sociale pour tous. Merci.

Mme Baghli*Organisation de la coopération islamique*

Tout d'abord, j'aimerais exprimer notre reconnaissance au Directeur régional pour le travail important qu'il a fait s'agissant de la préparation du centenaire de l'OIT. À cet égard, nous nous félicitons de la 7^e initiative du centenaire qui définit l'avenir. Parmi les initiatives, l'initiative des femmes au travail est un sujet, aujourd'hui, particulièrement important pour l'OCI. L'Organisation de la Coopération Islamique accorde une grande importance à la coopération socio-économique entre les états membres. À sa 4^e réunion à Djeddah en Arabie Saoudite en février de cette année, les ministres du travail ont élaboré une stratégie commune pour le développement de la main d'œuvre et l'adoption de cadres juridiques différents pour harmoniser les pratiques sur les questions de travail entre les états membres, telles que la stratégie du marché du travail dans les états de l'OCI et la reconnaissance de divers engagements pour la main d'œuvre qualifiée et les normes d'accords bilatéraux de l'OCI pour la main d'œuvre. Similairement, les ministres en charge des femmes dans les états membres de l'OCI se mobilisent pour l'autonomie des femmes et pour contribuer à la participation des femmes et leur renforcement, et le processus de développement pour un avenir plus brillant pour la société. Comme le reste du monde, les pays de l'OCI vivent une évolution étant donné l'éducation des femmes. Ces phénomènes sont salués et des mesures nécessaires sont à prendre pour que les femmes puissent accéder au monde du travail. Au cours de sa dernière réunion ministérielle de 2016, l'OCI a révisé son plan d'action pour le travail des femmes dans les états membres. L'autonomie économique, le renforcement des accès des femmes aux opportunités économiques dans le secteur public et privé, ainsi que la protection sociale, l'amélioration visant à assurer les besoins sociaux des femmes comptent parmi les objectifs du plan d'action. Un autre objectif essentiel est la protection des femmes contre la violence en luttant contre toute forme de violence basée sur l'appartenance de genre. Il s'agit de ne pas priver les femmes des possibilités qu'elles ont et qu'elles puissent jouir de leurs droits. En outre, le programme d'action 2020/2025 s'inscrit en faveur de la sécurité sociale, du bien-être de la famille et il compte ceux-ci comme ses zones de priorité. Nous encourageons la participation des femmes à la force de travail et à l'intégration dans le système de sécurité sociale. Le programme d'action prévoit la nécessité d'élaborer des mesures législatives administratives pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. En outre, la promotion de la protection sociale, de l'égalité des salaires et de la sécurité sont des composantes essentielles du travail décent et sont au centre de l'agenda 2020/2025. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, un autre domaine de préoccupation de beaucoup de délégations, comme nous l'avons entendu, est la situation des Palestiniens. Nous remercions le Directeur général qui présente un rapport de grande qualité chaque année à la conférence sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Le rapport de cette année établit que le taux le plus élevé de chômage du monde se trouve dans les territoires arabes occupés. Outre le chômage, la vie devient davantage une survie pour ces personnes. Merci beaucoup.

M. Boix Lluch*Union internationale des syndicats des pensionnés et retraités*

Retraités du monde entier, je vous parle au nom de la seule organisation mondiale qui les rassemble. Nous sommes unis et nous avons des demandes justifiées, comme le disait Karl Marx, nous analysons les choses depuis la confrontation des classes sociales provoquées par le capitalisme. Nous savons que dans cette audience, dans les plénière de l'OIT, tant que les choses n'auront pas changé, il y a une majorité de partisans du capitalisme en tant que système. Mais ce système va de crise en crise, des crises structurelles et systémiques qui conduisent à l'impasse jusqu'à la crise finale. Nous sommes partisans du socialisme qui sera l'avenir de tous les pays de la planète, même si les pro-capitalistes essaient de repousser ce changement. L'expérience des ex-pays socialistes nous a permis d'apprendre et de tirer les enseignements des erreurs commises et par conséquent, la 2^e étape de l'extension du

socialisme sera l'étape définitive. Tant que nous n'aurons pas réussi à appliquer les avantages du socialisme à la majorité des êtres humains, nous continuerons à œuvrer dans le cadre du capitalisme. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, nous allons organiser notre 2^e congrès mondial des organisations de classe des retraités au début de l'an prochain dans un des pays d'Amérique latine. Dans cette zone de la planète, il existe de grandes organisations qui rassemblent des millions de membres, lesquels défendent des positions de classe avec les retraités, c'est le cas en Amérique latine. Et nous avons déjà syndicalisé de nombreux retraités sur 5 continents. Nous avons déjà démontré notre capacité de lutter pour nos demandes légitimes par le biais d'actions coordonnées à l'échelle mondiale. Nous continuerons à soutenir les retraités dans leur lutte, pays après pays, jusqu'à ce que toutes les législations reconnaissent que toute personne âgée de plus de 60 ans doit toucher une retraite publique. Nous sommes contre les retraites privées qui ne font que renforcer les syndicats jaunes et la banque. Il faut assurer une vie digne aux retraités, c'est-à-dire l'eau potable, des logements habitables, l'alimentation saine, la santé, la culture, les transports locaux - que les personnes aient cotisé ou pas, qu'elles aient cotisé suffisamment au cours de leur vie active ou pas en tant que travailleurs. Si elles n'ont pas cotisé, c'est votre faute, vous qui êtes à la tête du capitalisme ; c'est vous qui ne leur avez pas donné les postes qu'ils demandaient. Vous, les pro-capitalistes, préférez qu'il y ait des millions de chômeurs dans le monde pour pouvoir ainsi baisser les salaires en avançant les lois du marché, lesquelles sont fausses, et vous appuyez ainsi ceux qui détiennent les moyens de production. D'ailleurs, les détenteurs des moyens de production bénéficient de tous les avantages et des subventions, y compris les paradis fiscaux. Lorsque je dis vous, je dis vous les capitalistes, les propriétaires des multinationales qui sont bien représentés dans cette salle, ceux qui tirent leurs avantages de cette exploitation bien analysée par les marxistes. Mais peu à peu, la majorité de la population cessera de voter pour des partis politiques qui promettent une chose et font le contraire. C'est sur ce mensonge de cette fausse démocratie bourgeoise que tout cela repose, mais je peux vous garantir que la fin est proche. Nous savons qu'il y a suffisamment de richesses sur la planète pour assurer que toutes les retraites soient payées sur les budgets des états. Il suffirait d'allouer 2 pour cent au moins du PIB à la dignité de la vie plutôt qu'aux salaires de guerre, comme l'a dit l'OTAN. Les retraités vont bientôt représenter 30 pour cent des électeurs et donc depuis nos organisations, nous allons veiller à ce que plus aucun bulletin de vote ne défende le capitalisme. Nous allons transmettre aux nouvelles générations nos expériences importantes, nos luttes contre l'exploitation des hommes d'affaires. Nous allons continuer notre lutte. Nous avons obtenu de nombreuses réussites dans le passé comme les congés payés, les droits du travail, la sécurité au travail, la santé, l'éducation publique ainsi que les retraites. De plus, nous avons plus de 100 ans d'expérience de bon fonctionnement des droits du travail dans les pays qui ont essayé de construire le socialisme. Aujourd'hui, ces habitants regrettent d'avoir perdu les droits individuels dont ils ont joui pendant des décennies, mais dont ils jouiront à nouveau demain lorsque nous aurons réussi à mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme. Sachez que les retraités vont lutter aux côtés de la classe ouvrière pour nos droits légitimes jusqu'au dernier jour de nos vies. Vive la classe ouvrière ! Vive la Fédération Mondiale des Syndicats ! Vive le socialisme ! Vive les retraités !

Mme Gómez Duque

Association latino-américaine des avocats en droit du travail

Bonjour, nous souhaitons saluer toutes les personnes présentes dans cette salle. Nous saluons la tribune et tous ceux qui se chargent des traductions et de la logistique de cette conférence. Au nom de l'Association latino-américaine des Avocats du Travail, une organisation qui rassemble les associations d'avocats des travailleurs de 15 pays, nous saluons le rapport du Directeur général consacré à « L'initiative sur les femmes au travail, un élan pour l'égalité ». Il est urgent de reconnaître que les conditions de travail aujourd'hui continuent d'être moins favorables aux femmes et de reconnaître l'importance d'inclure dans les discussions actuelles, les questions relatives au genre. Cela doit faire partie des débats sur l'avenir du monde du travail. Il est clair qu'aujourd'hui, nous sommes face à une nouvelle

étape du monde d'accumulation capitaliste qui va de pair avec une morphologie particulière du travail. Au cours des dernières décennies du XXe siècle et jusqu'à aujourd'hui, nous l'avons vu avec la tertiarisation, la flexibilisation et déréglementation des relations de travail. Ces phénomènes que l'on constate à l'échelle mondiale touchent en particulier les pays d'Amérique latine dont les économies dépendantes reposent sur un appareil juridique où le droit du travail souffre de la régression des normes qui règlementent le travail. On voit bien que l'on essaie à chaque fois de mettre en avant le marché mondialisé. Il est donc fondamental que le cadre de protection de l'activité du travail repousse une quantité toujours plus importante de travailleurs. Ces particularités que l'on voit dans l'actualité du monde du travail signifient que de nombreuses associations de travailleurs sont limitées dans leurs actions socio-politiques. Les formes d'organisations règlementées ne répondent pas toujours aux relations de travail. L'association, la négociation, les grèves ne sont pas toujours admises par les législations nationales, or nous savons que certaines conventions collectives sont de véritables tromperies, comme nous l'avons vu au Brésil et en Argentine avec les réformes législatives. Le travail va bien au-delà d'une définition juridique : c'est l'activité permettant à l'être humain de construire un monde pour lui, et donc c'est à partir de ce sens anthropologique que l'on doit envisager les degrés de protection, lesquels doivent augmenter et non pas diminuer comme on le voit dans l'actualité. Face aux conditions décrites, l'Association latino-américaine des Avocats du Travail (ALAL) a proposé une charte latino-américaine sociale et du travail qui n'est pas un simple catalogue de droits, de libertés et de garanties arbitraires, c'est quelque chose de beaucoup plus ambitieux : c'est l'expression d'un nouveau modèle de relations du travail qui repose sur le caractère inviolable de la dignité de la personne qui travaille, et donc de ses droits. Naturellement, cela s'inscrit dans un véritable cadre d'intégration régionale. Cette charte repose sur un appel universel pour le respect des conditions dignes de travail, pour qu'il y ait véritablement le droit d'accès au travail, maintien du travail, stabilité du travail, des salaires qui soient plus que suffisants pour dépasser le niveau de pauvreté et garantir le droit à l'éducation intégrale, à la formation et à la formation permanente. La sécurité et l'hygiène, le droit intégral à la santé, à la culture, aux congés, aux loisirs des travailleurs et de leur famille et à des systèmes véritablement universels de sécurité sociale. Et tout cela, nous le savons, ces droits essentiels et vitaux ne pourront pas devenir réalité sans que la liberté et la démocratie syndicales soient pleinement garanties et protégées, ainsi que l'élargissement des droits à la négociation collective tout comme la protection sociale et le droit sans restriction à la grève. L'ALAL considère que toutes ces catégories de droits concernent à la fois les travailleurs du secteur privé et du secteur public et concernent également quiconque exerce un travail dans des conditions de subordination économique et couvrent, par conséquent, également les travailleurs indépendants. Cela couvre à la fois l'activité urbaine et rurale et couvre également les droits des peuples indigènes de tout autre groupe vulnérable. Les travailleurs du monde doivent s'unir.

M. Noonan

Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois

Merci beaucoup, Monsieur le vice-Président, chers délégués, chers observateurs, chers invités. Bonjour à tous. Merci beaucoup de me permettre de vous faire part du combat de notre syndicat, la Fédération des Travailleurs australiens de la Construction, contre les visées du gouvernement libéral, qui est antisyndical, dans notre pays. L'année dernière, notre syndicat avec la Confédération australienne des syndicats (l'IBB) a formulé une plainte auprès du comité de la liberté syndicale de l'OIT, concernant la Commission australienne du bâtiment et de la construction. Avant d'être supprimée, la forme précédente de cette commission avait été le sujet d'une plainte de la Fédération de la Confédération australienne syndicale, le cas no 2326, devant le comité de la liberté syndicale et pendant quelques années, ce cas avait fait l'objet d'une étude de la Commission des Experts sur l'application des conventions et recommandations. Dans la jurisprudence existante de l'OIT, vis-à-vis de la Commission australienne du Bâtiment et de la Construction, on a demandé que le gouvernement australien introduise des dispositions concernant les grèves dites illégales,

qu'il élimine les obstacles, pénalités et sanctions excessives face à l'exercice du droit de grève dans l'industrie du bâtiment et de la construction et permette la négociation collective à toutes les parties concernées. D'autre part, on demande également au gouvernement australien de prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir la négociation collective, telle qu'elle est proposée dans la Convention de 98, et qu'il mette sur pied des clauses de sauvegarde pour garantir que la fonction de cette commission n'interfère pas dans les affaires des syndicats. La nouvelle commission mise en place est destinée à mettre à mal les droits des travailleurs et les libertés syndicales et à travailler dans des conditions qui leur permettraient de travailler dans des environnements sûrs, sains et décents. L'IBB et notre syndicat des constructions condamnent les sanctions qui ont été prises face à leurs représentants. Les syndicats en Australie et dans les autres pays du Pacifique travaillent d'arrache-pied à sauvegarder les lois progressistes obtenues à grand peine et à mettre fin aux régimes oppressifs. Les syndicats philippins essaient de montrer au grand jour les tendances dictatoriales du Président Duterte et de le rendre responsable de plus de 13 000 morts qui sont survenues pendant la pseudo-guerre contre les drogues, sachant qu'il n'a pas respecté sa promesse de mettre fin au travail contractuel. Quant au Cambodge, ils se battent pour garantir leur liberté de rassemblement, leur liberté de parole, leur liberté syndicale. En Thaïlande, on appelle à la tenue d'élections nationales car le pays est tenu en otage par la junte militaire. En Inde, ce sont des centaines de milliers de travailleurs qui ont protesté contre la réforme régressive du travail. En Corée du Sud, l'IBB salue la libération de Han Sang Gyun, ancien président de la Fédération coréenne des Syndicats, qui avait été emprisonné pendant 3 ans. Mais la lutte pour la ratification des conventions 87 et 98 continuent en Corée. Pendant ce temps-là, nos camarades aux îles Fidji essayent de forcer le gouvernement actuel à respecter ses obligations vis-à-vis des conventions fondamentales de l'OIT. Dans le monde entier, les règles sont enfreintes, au détriment des familles des travailleurs et les syndicats essaient de combattre cette tendance. À l'IBB, nous avons l'habitude de changer les règles. Cela fait 10 ans que nous syndicalisons les travailleurs de la construction. Beaucoup d'entre eux sont des travailleurs migrants qui travaillent dans des situations extrêmement vulnérables, notamment dans les grands événements sportifs. Nous nous engageons dans les grands événements, comme la Coupe du Monde et les Jeux Olympiques, pour garantir le travail décent, des conditions de vie et de travail sûres et la dignité pour tous les travailleurs. Tel est notre objectif depuis l'Afrique du Sud jusqu'au Brésil, jusqu'en Russie et jusqu'au Qatar. Au Qatar, d'ailleurs, nous avons assisté à des développements positifs suite à la campagne de l'IBB et de l'engagement de différentes parties prenantes. L'ouverture d'un bureau de projet de l'OIT et les annonces du gouvernement qatari concernant de grands changements sont des jalons positifs. Mais on verra si tout cela se réalise dans une amélioration de la vie des travailleurs sur le terrain. Nos industries sont souvent des industries considérées comme particulièrement dominées par la présence d'hommes et malheureusement, le harcèlement et les violences faites aux femmes sont très courantes dans un grand nombre de secteurs comme celui-ci et bien d'autres. Nous soutenons l'adoption d'une convention accompagnée d'une recommandation de l'OIT sur la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail, qui se concentre de manière très forte sur la dimension « genrée » de la violence. Merci beaucoup de votre attention et merci de m'avoir permis de m'exprimer cette après-midi.

M. Fuentes

Confédération latinoaméricaine et caraïbienne des travailleurs de l'État

Monsieur le Président de la 107^e Conférence Internationale du Travail et autres autorités, j'ai l'honneur de m'adresser à vous en tant que Président de la Confédération latino-américaine et des Caraïbes des travailleurs de la fonction publique. Je salue le rapport du Directeur général sur l'initiative sur les femmes au travail, élan pour l'égalité. Les défis et les difficultés qui demandent à l'OIT de lutter pour l'égalité de genre ne cessent d'augmenter. Nous savons que les femmes souffrent de grandes inégalités, celles que l'on

connait dans le monde du travail et dans le monde social. Les mobilisations de femmes lancées à partir du 3 juin 2015 en Amérique latine, qui ont conduit à la première grande grève internationale des femmes en 2017, montrent bien qu'un véritable changement socio-économique et culturel est en gestation dans nos sociétés. Alors que les femmes continuent d'occuper des rôles subordonnés à ceux des hommes et conditionnent leur liberté, leur intégrité et leur travail et leur projet de vie. Ce sont les femmes qui au cours des dernières années ont mis en exergue le lien intrinsèque qui existe entre le système patriarcal qui renforce les inégalités de genre et un système économique d'exploitation de la vie, qui fait la promotion d'emplois instables, précaires, sans salaires dignes et dans des conditions qui portent atteinte à la santé et à l'intégrité des travailleuses et des travailleurs, lesquelles sont la principale cause de la hausse de la violence et de la discrimination dont elles sont l'objet. Les travailleurs et travailleuses du secteur public voient avec inquiétude l'avancée des formes précaires ou atypiques d'emploi et la progression de la tertiarisation qui devient une façon de faire du recrutement y compris dans la fonction publique ; d'ailleurs c'est un thème que nous souhaiterions que l'OIT aborde lorsqu'elle parle de l'avenir du travail. Rappelons que les femmes sont surreprésentées dans les formes les plus précaires d'emplois. Dans le cadre du mouvement ouvrier, ce sont nos camarades qui nous ont fait comprendre que l'on ne pourra pas résoudre les inégalités de classe si on ne parvient pas à résoudre les inégalités de genre. De même que nous n'arriverons à résoudre les inégalités de genre si nous ne résolvons pas d'abord les inégalités de classe. Il faut mettre en exergue le parcours réalisé par l'OIT tout au long de son histoire et la protection des travailleurs et des travailleuses, et le rapport du Directeur général montre bien qu'il y a un changement dans la fonction que les hommes assument dans la société et dans la famille et une intégration progressive des femmes dans la vie économique, sociale et culturelle. Il faut promouvoir une économie du soin qui permette aux femmes qui réalisent des tâches non-rémunérées dans le cadre privé, de bénéficier d'un revenu. Il faut absolument que l'État puisse assurer de meilleurs services publics et le résultat sera la création de plus d'emplois et l'intégration des hommes dans des secteurs considérés féminins pour une redéfinition des rôles dans le monde du travail. Le syndicalisme estime que la solution contre les inégalités, les injustices, la discrimination et les violences qui touchent les femmes, exige de mettre en place un outil concret comme la négociation collective. C'est un mécanisme concret qui nous permettra de faire face à ces problèmes. Je ne pourrais pas conclure cette intervention sans mentionner l'équation temps-revenus-liberté sur laquelle nous propose de réfléchir le rapport. Nous devons reconnaître que nous, les hommes, nous bénéficions de certains privilèges que nous ne voyons pas. Un de ces privilèges est de pouvoir choisir un parcours de vie, sans obligations familiales et sans engagement parental, mais les femmes ont-elles le même droit ? S'il n'y a pas de planning familial, s'il n'y a pas d'éducation sexuelle, difficile d'y croire. En tant que Président d'une confédération, qui représente un grand nombre de travailleurs et travailleuses de la santé, je comprends que c'est un thème qui est lié à la santé publique. On ne peut pas parler de justice pénale ou de tout autre crime sans faire le lien entre ces différents éléments. Nous nous félicitons d'avoir signé la convention 151 mais malheureusement, les gouvernements dans notre région mettent à mal les progrès réalisés dans le domaine de la négociation collective au cours de la première décennie de ce siècle. C'est pourquoi nous lançons un appel aux gouvernements du monde, et en particulier à ceux de notre région, pour éradiquer toute forme de violence au travail. Il est nécessaire d'éliminer toute la maltraitance dont fait l'objet la fonction publique. C'est nous qui garantissons les droits des peuples. Merci.

M. Pronk

Centre européen des travailleurs

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-Présidents, chers délégués. Le Centre européen pour les travailleurs (EZA) est très heureux de participer à la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail et de s'être vu donner l'occasion de s'exprimer devant la plénière de cette importante conférence. L'EZA salue les analyses, les efforts et les mesures de l'OIT dans leur initiative sur les femmes au travail, qui sont présentés dans le

rapport du Directeur général. Les 73 organisations de travailleurs représentant 30 pays européens qui constituent l'EZA ont mis en place depuis 2003 une plateforme internationale pour l'égalité des chances, qui vise à intégrer la perspective de la question des genres en tant que dimension permanente et transversale dans tous nos travaux. Cette plateforme est destinée à promouvoir l'égalité des genres au travail. C'est un forum d'échange d'information, d'expériences et de bonnes pratiques concernant les questions d'égalité. Cette plateforme cherche à ajouter encore aux différentes formations et projets que mène l'EZA et les conclusions et les résultats sont utilisés au niveau politique en Europe. Nous devons bien nous rendre compte que la conciliation entre vie professionnelle et familiale, partout mais aussi en Europe, reste encore un défi important qui exige énormément de patience et d'énergie de la part des femmes, qui font encore et toujours face à une double charge. Les femmes font encore face à de nombreuses inégalités en travail, en salaire ; elles font face au plafond de verre, à des modèles inflexibles de travail, à des difficultés, des désavantages au moment de réintégrer le marché du travail. D'autres défis consistent par exemple à mieux partager les responsabilités familiales, à améliorer la perception des tâches d'éducation et de soin que peuvent remplir les pères. Le défi réside également dans la promotion unilatérale du double rôle des femmes et au maintien encore existant d'obstacles à l'égalité. Toutes ces questions sont absolument essentielles dans le domaine du partenariat social et du dialogue social. L'Union Européenne a établi une législation en matière d'égalité de traitement, qui définit des minima de protection applicables à tous ceux qui vivent et qui travaillent dans l'Union Européenne. L'égalité des sexes dans l'Union Européenne fait partie intégrante également de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne qui interdit la discrimination pour toute raison que ce soit, y compris fondée sur le sexe - c'est l'article 21- et elle reconnaît le droit à l'égalité hommes-femmes dans tous les secteurs, dans tous les domaines et la nécessité d'une action positive en vue de sa promotion. Les conventions fondamentales de l'OIT, concernant l'égalité de chance et de traitement, constituent également une base juridique très importante en vue de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes au travail. En tant que centre européen pour les travailleurs, nous percevons une nécessité imminente de développer une nouvelle culture de l'égalité et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en Europe, basée sur des fondements légaux et juridiques très forts. On manque effectivement de schémas, de modèles dans le travail, l'éducation, les soins des modèles qui soient orientés vers les 2 sexes et reconnus socialement. Ce manque de modèles doit être éliminé rapidement et on doit utiliser à cette fin le dialogue social. Nous partageons entièrement les conclusions du sondage GALLUP-OIT qui montrent que les hommes et les femmes de tous les pays identifient la conciliation entre la vie professionnelle et familiale et l'accès facile aux soins comme l'un des grands défis auxquels font face les femmes dans le monde du travail, comme le dit le rapport du Directeur général. L'EZA salue l'initiative du centenaire sur les femmes au travail de l'OIT, y compris ses différentes approches et mesures consistant notamment à lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, à promouvoir l'égalité des salaires et à développer les recherches et les connaissances en la matière. Nous voulons contribuer à soutenir l'initiative sur les femmes au travail de l'OIT grâce à nos activités de formation. En effet, le Directeur général le dit dans son rapport que nous sommes bien loin encore de cet objectif de l'égalité et que les progrès en vue de cet objectif sont lents, inégaux et incertains. [vgr INTERRUPTION 6:10] Merci beaucoup, merci de votre attention.

Mme Yafa

Internationale de l'éducation

Je me nomme Madame Fatoumata Bintou Yafa. Je suis Secrétaire Générale du Syndicat de l'Enseignement Élémentaire du Sénégal, affilié à la CNTS. Au nom de l'Internationale de l'Éducation, je prends la parole pour remercier Monsieur le Directeur général de l'OIT pour son rapport très pertinent. L'Internationale de l'Éducation apprécie le choix des éléments transversaux que sont les normes internationales du travail, l'égalité et la non-discrimination, ainsi que le dialogue social. Ces 3 éléments sont cruciaux, mais

manquent souvent dans la profession enseignante. Nous louons également les initiatives du BIT pour soutenir les actions des mandats, le renforcement du dialogue social, la création d'emplois décents, la protection sociale, la santé et la sécurité au travail et la formation professionnelle pour les réfugiés. Le renforcement des capacités des syndicats à aborder l'innovation technologique, le changement climatique et les transformations démographiques constitue l'une des priorités de ce 21^e siècle pour lequel l'appui et le soutien de l'OIT est déterminant. L'Internationale de l'Éducation par ma voix exprime les souhaits et les inquiétudes de plus de 32 millions d'enseignantes et enseignants à travers le monde. La Commission de l'OIT sur l'avenir du travail, en vue du centenaire ainsi que les objectifs de développement durable, ont souligné la nécessité pour les états de former et recruter 70 millions de nouveaux enseignantes et enseignants pour permettre à tous les enfants, adolescents et adultes d'apprendre sans discrimination, dans de bonnes conditions. Construire l'avenir avec le travail décent, intitulé de cette 107^e conférence, un travail décent, c'est ce que les enseignants et personnels de l'éducation s'efforcent d'obtenir dans le monde entier, mais la plupart des gouvernements et des entreprises privées ne leur facilitent pas la tâche entravant leurs missions plutôt que de les soutenir. Cela commence dès l'école maternelle qui est trop peu répandue et souvent inaccessible dans nos pays émergents. L'enseignement primaire, comme secondaire, est souvent faible de qualité avec des classes surchargées et des enseignants mal formés et peu soutenus, surtout dans les zones rurales. Dans certains pays, notamment en Afrique de l'Ouest ou en Asie du Sud-Est, il n'est pas rare de voir un enseignant devant 200 élèves. Face à cette situation, l'enseignant est obligé de trouver les moyens d'enseigner. Qui peut apprendre à lire et à compter à 200 enfants en même temps ? Sans cahiers, livres, tableau ni aucune pédagogie. Mais comment peut-on atteindre les objectifs d'un enseignement de qualité dans ces conditions ? Nos pays manquent d'enseignantes, de femmes qui pourraient être des modèles pour les petites filles. La formation professionnelle est peu valorisée et l'enseignement supérieur est inaccessible pour la majorité des jeunes futurs travailleuses et travailleurs. Il s'y ajoute que nos écoles ne sont pas toujours sûres notamment en ce qui concerne la sécurité des bâtiments, les conditions climatiques etc. Plutôt que d'être épaulés, les enseignantes et enseignants sont surchargés de paperasserie administrative, de tests et d'évaluations. Ils doivent remplir les objectifs divers décidés sans consultation par des administrations déconnectées, alors que la mission de l'enseignant est de former de futurs citoyens capables de travailler bien sûr, mais surtout de penser, de poser des choix réfléchis pour son avenir et celui de sa communauté. Dans beaucoup de pays, les enseignantes et enseignants, en tant que fonctionnaires sont privés du droit fondamental de former un syndicat et plusieurs cas ont été soulignés par la Commission d'Application des Normes. Nous constatons qu'il ne sera fait aucune mention des cas suivants : en Corée du Sud, le syndicat de l'éducation KTU demeure illégal malgré les recommandations de l'OIT et les engagements du gouvernement. En Turquie, plus de 28 000 enseignants et universitaires ont été licenciés depuis juillet 2016 ; 1 620 membres du syndicat EGITIM SENE, un affilié de l'IE, ont été démis de leurs fonctions. D'autre part, élèves et enseignants sont victimes de violence et de harcèlement comme nous en avons parlé durant la Commission sur la violence et le harcèlement sexuel et moral contre les femmes et les hommes dans le monde du travail. C'est la raison pour laquelle, l'Internationale de l'Éducation espère vivement que, dans le cadre d'un dialogue social inclusif et constructif, les gouvernements, avec l'appui de l'OIT et la participation des partenaires sociaux, vont mettre en œuvre des politiques capables de promouvoir une éducation de qualité pour tous. Je vous remercie.

Mme Longley

*Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation,
de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-restauration*

Mesdames et Messieurs les représentants du gouvernement, les employeurs, je m'appelle Sue Longley et je m'exprime au nom de l'IUF, l'Union internationale représentant

les travailleurs de l'agriculture, de l'hôtellerie, des restaurants, des tabacs et du tourisme. Je voulais féliciter le Directeur général et le Bureau pour le rapport sur les femmes au travail et la lutte pour l'égalité. Il traite de façon franche les défis auxquels nous faisons face, y compris les questions et le rôle joué par les femmes dans cette organisation, et j'espère que nous pourrons voir davantage de femmes en plénière, bien que la séance de cette après-midi montre une bonne tendance. Nous représentons de nombreux travailleurs. Selon l'OIT, les femmes comptent pour 40 pour cent dans le travail de l'agriculture et plus de 70 pour cent dans le travail du tourisme. Beaucoup d'emplois sont considérés comme non qualifiés et sous-évalués. Beaucoup sont précaires, il y a beaucoup de sous-traitance dans de nombreux secteurs. Dans l'agriculture et dans le tourisme, il y a beaucoup de travail saisonnier. Les travailleurs migrants jouent un rôle significatif dans ces deux secteurs. Donc quelles sont les conséquences de ces formes atypiques d'emplois ? Eh bien, il y en a de nombreuses, mais celle que je veux traiter aujourd'hui, c'est le harcèlement sexuel. Les femmes dans le domaine agricole, dans l'hôtellerie mais également dans l'alimentation doivent donner des faveurs sexuelles pour s'assurer qu'elles auront du travail. Le rapport du Directeur général évoque fort justement la question du harcèlement sexuel et de son impact en attirant l'attention sur ce sujet, en particulier dans l'industrie des médias et du cinéma. Et nous savons que le harcèlement sexuel est le quotidien de certaines femmes dans l'hôtellerie, la restauration et l'agriculture. Des études mondiales montrent qu'une très grande majorité des femmes dans les hôpitaux ont subi du harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle. C'est pour cette raison que nous demandons aux entreprises et aux employeurs de travailler avec nous, pour mettre fin à ces questions de harcèlement sexuel. La semaine dernière, ici à Genève, avec des affiliés de l'industrie de l'hôtellerie du monde, nous avons établi des exigences pour demander que les entreprises hôtelières retravaillent avec les syndicats pour mettre fin à cette question dans le secteur. Nous avons des exigences concrètes. Nous voulons des mesures de prévention et de vraies réponses pour signaler le harcèlement. Nous voulons que les travailleurs puissent signaler le harcèlement de la part des personnes travaillant avec elles ou des clients. Ici, à la Réunion, à l'OIT, nous avons discuté de l'inégalité entre hommes et femmes dans le secteur du tourisme. Lors de cette réunion, les travailleurs de l'hôtellerie nous ont fait part de leurs expériences en matière de harcèlement sexuel de la part des clients. C'était très difficile d'entendre ces récits, d'entendre ces femmes et de voir comment leur vie a été touchée. Souvent, la direction ne prend pas les mesures pour protéger les travailleurs et blâment les victimes. J'étais très heureuse de les appuyer autant que possible, mais je ne veux pas penser que les femmes sont des victimes passives de la discrimination. Dans mon expérience, je sais par expérience que les femmes s'organisent. Nos affiliés ont mené des campagnes au niveau national très impressionnantes. Dans les pays nordiques, aux États-Unis, au Canada, on transmet le message selon lequel le harcèlement sexuel n'est pas toléré. C'est un message qui est transmis. Il y a des accords nationaux avec trois entreprises transnationales, une dans l'agriculture, une dans l'alimentation et une dans la restauration, sur la tolérance zéro du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Il s'agit de mettre en place des procédures et des politiques de travail. Ces accords sont utilisés par nos affiliés pour négocier des plans d'application au niveau local. Le rapport du Directeur général demande ce qu'il faut faire pour changer les choses. S'agissant du harcèlement sexuel, les choses sont claires pour nous. Nous avons besoin de vraies déclarations politiques fortes disant que ce n'est pas tolérable et il s'agit de prendre des mesures urgentes pour reconnaître la vulnérabilité des femmes et pour consolider leurs solutions précaires. Il s'agit de voir comment les femmes, les filles, les sœurs peuvent lutter. Nous voulons lutter contre les stéréotypes, les procédures, nous voulons changer la perception du bas vers le haut avec nos affiliés. Au Pakistan, en 2016, nous avons vu une femme, elle était la première femme au Pakistan ; il y a maintenant 9 femmes qui travaillent donc comme chauffeurs et 19 dans une usine. En conclusion, Président, tout ceci doit mener à l'adoption de la convention et de fortes recommandations pour mettre fin à la violence et au harcèlement sur le lieu de travail. C'est non seulement nécessaire mais cela constituera le bon engagement pour l'OIT pour parvenir à l'égalité. L'IUF appuie les recommandations sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Merci.

Mme Pavanelli*Internationale des services publics*

Le PSI [Public Services International] serait très heureux si nous pouvions célébrer l'anniversaire avec une convention et une recommandation contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail ainsi que décidé samedi, en particulier si nous considérons la dimension sexo-spécifique. Les syndicats sont le groupe le plus organisé de citoyens au niveau mondial. Notre organisation démocratique représente des millions de personnes et joue un rôle essentiel dans la société et au sein de l'OIT. L'engagement des membres des syndicats pour bâtir un monde meilleur est plus fort et plus grand que jamais pour lutter contre les inégalités et l'injustice. Nous voulons nous assurer que personne n'est laissé sur le bord de la route, nous devons dire qu'un monde autre est possible. Le système actuel est brisé, le temps du changement est venu. Nous refusons tous les discours et toute politique de l'excuse lorsque nous voyons chaque jour des violences à l'égard des droits des travailleurs. Avec des organisations de la société civile, nous devons mettre en place un grand changement politique nécessaire, mais cela ne peut pas être une alternative à la négociation entre les acteurs essentiels du monde du travail, ni diluer le dialogue social et le système tripartite. L'OIT, depuis 2012, est en crise et nous voyons que les droits continuent à se rétrécir. Les formes de travail et la protection se multiplient ; notamment il s'agit de travailler pour la défense des migrants. Il s'agit de défendre l'OIT, ce qui signifie renouveler la vision et l'engagement de ses fondateurs pour réduire les inégalités et établir la stabilité sociale dans des sociétés démocratiques pour les cent prochaines années. Les services publics jouent un rôle essentiel dans la défense des droits de l'homme et du développement durable. Les états sont les responsables. Cela doit être la pierre angulaire de l'avenir du travail et cela doit se refléter dans la prochaine conférence. La numérisation, les changements climatiques exigent un investissement public fort, une gouvernance publique forte, pour protéger les droits individuels et collectifs et pour défendre en fin de compte la démocratie. Le PSI a célébré l'anniversaire de la convention 151, alors que le niveau de ratification reste bas, nous nous félicitons des pays qui ont ratifié, en particulier les Philippines, cette convention. Va main dans la main avec la convention 98 le droit de s'organiser en tant que syndicat des services publics avec le droit de négociation collective et le droit de grève. Malgré la volonté de certains pays comme le Libéria pour prendre des mesures nécessaires, les travailleurs du secteur public dans de nombreux pays continuent de se voir violer le droit de se syndiquer, en particulier dans les services d'urgence. Le PSI encourage l'OIT à appuyer l'introduction de dialogue social au sein du secteur public comme priorité. La transparence et la lutte contre la corruption exigent la protection des lanceurs d'alerte et nous pensons que l'établissement de normes internationales est nécessaire pour appuyer les législations nationales qui commencent à traiter le problème. Le mandat de l'OIT ne peut pas être affaibli et son rôle dans le développement doit aller au-delà de l'agenda mondial. Les résultats restent un défi très important, mais ce n'est pas toujours la solution. Il s'agit d'offrir un savoir-faire technique et du conseil pour faire la différence pour les travailleurs. Nous ne voulons pas que la protection sociale soit l'affaire des entreprises, des assurances privées qui augmentent leurs bénéfices. Nous avons besoin d'une santé publique et des droits de l'homme pour tous. Nous avons besoin d'assainissement public et de service public. L'OIT doit promouvoir le partenariat public-privé, mais il s'agit de renforcer l'activité sectorielle pour aider les communautés et les mandants au lieu des entreprises privées. Les entreprises et multinationales peuvent jouer un rôle important dans l'économie mondiale en payant les taxes de façon équitable et des salaires alléchants à leurs travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement. Permettez-moi pour conclure d'exprimer notre solidarité avec le syndicat du personnel de l'ONU et nous regrettons la réduction des salaires appliquée au personnel des organisations des Nations Unies. Le centenaire de l'OIT est le bon moment pour reconnaître les syndicats des travailleurs de l'ONU et leurs droits, y compris la négociation au collectif.

Mme Bichelmeier*Mouvement mondial des mères*

Merci beaucoup Monsieur le Président. Le Mouvement mondial des Femmes, MMM, souhaite féliciter le Directeur général de son excellent rapport et salue ce nouvel élan pour l'égalité. [vgr INTERRUPTION 0:49] Nous sommes d'accord pour dire que le casse-tête temps-argent-capacité d'agir doit effectivement être résolu dans la mesure où il constitue un obstacle essentiel au progrès sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce qui est central dans ce casse-tête, c'est le travail non payé au sein de la famille, c'est-à-dire la répartition inégale entre femmes et hommes du travail domestique et de soin, qui est essentiel pour fonder et faire vivre des familles et qui soutient l'ensemble de l'économie et de la société. Dans le monde, les femmes font encore deux fois et demie plus de travail domestique non payé que les hommes. Il est également très connu que, si on additionne le travail payé au travail non payé, les femmes ont de bien plus longues journées de travail que les hommes. Mais au lieu de reconnaître et d'apprécier les femmes pour combiner ces capacités professionnelles et de soins, on continue à les pénaliser. Les femmes, notamment, rencontrent des discriminations systématiques et des obstacles systématiques dans le recrutement et les promotions, et elles souffrent d'une discrimination des salaires liée à la maternité, le fameux écart salarial lié à la maternité. Pour s'attaquer à ces questions, il faut aller bien au-delà du secteur du travail et impliquer également le secteur de l'éducation, de la santé, de l'assurance sociale et le secteur fiscal. J'aimerais vous donner quelques recommandations que nous avons formulées. Tout d'abord, promouvoir le travail familial comme du travail valable et envisager des financements publics, des politiques qui soutiennent le travail non payé, qui permettent de nourrir, élever et éduquer des enfants, et le penser comme un investissement dans le développement de la petite enfance et le capital humain et non comme juste une dépense. Le retour sur investissement potentiel est très élevé car, outre que cela peut éviter des problèmes sociaux et de santé, liés au burn-out et au stress, et que cela peut aller à l'encontre du déclin des taux de fertilité dans les pays développés, cela pourrait en plus garantir que tous les enfants peuvent se développer dans leur plein potentiel ce qui peut rompre le cycle de la pauvreté, de la violence et garantir des sociétés plus paisibles, plus pacifiques. Deuxièmement, offrir des services et des infrastructures publiques accessibles, abordables et de bonne qualité, notamment dans les zones les plus reculées et les plus désavantagées, avec l'objectif explicite de régler le problème de la pauvreté de temps des femmes. L'eau, l'électricité, l'énergie, les TCI, les transports, des accueils pour la petite enfance, les soins médicaux de proximité, voilà qui est nécessaire pour réduire le temps des femmes dans des tâches familiales non payées et leur libérer du temps pour des activités payées. Troisièmement, prévoir le partage des responsabilités entre femmes et hommes, en commençant par les congés paternité payés et les congés parentaux partagés. Mais le congé paternité ne suffira pas, c'est tout le système que l'on doit adapter aux nouvelles réalités de la paternité, y compris la manière dont on éduque les garçons. Quatrièmement, promouvoir des politiques de conciliation de travail et de la vie de famille accessibles à tous, y compris le droit de demander des arrangements flexibles dans la journée de travail, de permettre aux parents et autres fournisseurs de soin d'accéder au travail rémunéré et de rester dans ce secteur. D'autre part, il faut également garantir des réglementations qui soutiennent la possibilité du travail à temps partiel et le partage de postes qui permettraient aux hommes et aux femmes d'ajuster leurs charges de travail à leurs responsabilités familiales et réduire la discrimination en matière d'avancement des carrières, sécurité sociale, retraites, etc. Cinquièmement, s'occuper d'un enfant et l'éduquer, cela prend du temps. Prenez en considération toute la vie de quelqu'un et facilitez les parcours de carrière irréguliers plutôt que les parcours de carrières linéaires, pour permettre aux hommes et aux femmes de se retirer du secteur du travail, partiellement ou complètement, pour s'occuper de leurs enfants ou de leurs parents dépendants, et ensuite de réintégrer le marché sans être pénalisés. Sixièmement, sur la base d'une résolution de la conférence internationale des statisticiens du travail de 2013, nous estimons qu'il faut rendre plus visible le travail familial non payé aux décideurs politiques et à la société par des enquêtes régulières

de qualité sur l'utilisation du temps, et qu'il faut reconnaître juridiquement le travail domestique non payé comme étant une catégorie de travail qui donne accès à des statuts et à des droits à tous les aidants familiaux, y compris l'accès à la sécurité sociale, l'éducation, la formation, et des crédits soins familiaux dans le calcul des droits de retraite. Pour terminer, pour s'attaquer à la question du travail familial non payé et progresser en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, des changements systémiques et des changements de paradigme sont nécessaires. Il convient de mettre les soins, l'éducation et le bien-être des gens et de la planète au centre des priorités des gouvernements et il convient d'adopter une perspective à long terme et d'investir pour l'avenir, c'est-à-dire de s'éloigner de la croissance à court terme du PIB pour passer à un nouveau modèle économique. Merci Monsieur le Président.

M. Petersen
Gouvernement (Brésil)

Le Brésil souhaiterait exercer son droit de réponse. La législation brésilienne date d'il y a un certain temps. Après une longue discussion le parlement brésilien a décidé de revoir la législation et de l'améliorer et la législation a été adoptée par le sénat fédéral et les deux chambres. La nouvelle législation date de 2017 et est entrée en vigueur en novembre de l'an dernier. Nous avons des régimes qui sont compatibles avec l'économie mondiale : nous tenons compte de l'économie actuelle, nous tenons compte du travail intermittent, du télétravail, de modes de travail contemporains. Nous voulons renforcer les conventions et les négociations collectives avec les partenaires. Notre objectif est d'améliorer la productivité mais également le droit des travailleurs. Le droit des travailleurs repose sur l'article 7 de la constitution. Tous les droits des travailleurs brésiliens sont ainsi préservés. Avec l'objectif de formalisation des droits des travailleurs, la législation a prévu l'augmentation de l'amende à verser par les employeurs qui ne respecteraient pas la législation. Nous avons également amélioré les conditions d'accès au travail et le montant des amendes pour discrimination. Nous avons connu en 2015 et 2016 l'une des plus grandes crises économiques. Les chiffres aujourd'hui montrent que la situation s'améliore avec la création de nombreux emplois, une situation jamais obtenue au cours des cinq dernières années.

Mardi 5 juin 2018, matin

M. Nur
Travailleur (Somalie)

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, au nom de la Fédération syndicale de Somalie, je vous présente les hommages fraternels des travailleuses et travailleurs somaliens. C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole ici devant la 107ème CIT. Je voudrais féliciter le Directeur général, Monsieur Guy Ryder pour ses rapports remarquables qui ont été présentés devant cette assemblée imminente ici, et qui sont mis en débat. Nous sommes d'accord, tout à fait d'accord, avec l'initiative pour les femmes, avec le point 2 qui parle du harcèlement et des violences au travail et dans tous les domaines. Ce sont des domaines fondamentaux pour arriver à faire tomber les obstacles qui expliquent la stagnation, le piétinement, la marginalisation des femmes. Nous avons souffert des crises abominables, barbares et cycliques, accompagnées de catastrophes naturelles depuis vingt ans. Cette légende noire est très connue, néanmoins nous espérons désormais aller vers un futur meilleur au nom de la paix et pour jouir des avantages, des dividendes de la paix et de la résilience. Les femmes, elles ont une place chez nous, elles sont la cheville ouvrière. Elles sont victimes de violences fondées sur le genre. Par conséquent, nous soutenons l'adoption d'une convention « Violences et harcèlement contre les femmes et les hommes sur le lieu de travail ». Nous

avons considérablement avancé ; nous avons adopté la loi contre les violences à l'endroit des femmes et la loi contre les crimes sexuels. Nous tenons à féliciter le Ministre Yassin pour son travail remarquable. À cet égard, aucun pays n'a plus besoin que nous de travail décent. Nous souffrons de pauvreté endémique, de chômage massif, de sous-emploi qui vont contre la paix et la stabilité. Les autorités doivent absolument créer un environnement solide pour le déploiement de ce programme et aller dans le sens de la liberté syndicale et de la négociation collective. Nous soutenons ainsi les initiatives mondiales comme plateforme unique, incontournable. Le statu quo avec tout ce harcèlement antisyndical est inacceptable. Nous vous encourageons à tout faire pour hâter le processus de paix. Le temps est venu d'intervenir au plan législatif dans le droit fil des principes et normes de l'OIT. Il est nécessaire de renverser ces décrets draconiens qui interdisent l'application de ce qui pourtant doit être appliqué. Nous collaborons tous ensemble et il est absolument incontournable d'arriver à une collaboration véritable entre syndicats, gouvernement et employeurs. C'est la seule solution pour arriver à quelque chose.

M. Tan

Employeur (Philippines)

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis et tous ceux qui sont réunis à cette CIT, bonjour à tous. Le rapport du Directeur général sur « Les femmes au travail, un élan vers l'égalité » constitue un réveil dynamique pour nous tous. C'est l'occasion de réfléchir et également de nous culpabiliser, d'avoir des remords devant la question profonde du Directeur général : Pourquoi le monde du travail est-il si injuste à l'endroit de la femme ? Le rapport ne nous présente pas un panorama réjouissant. Des preuves empiriques, les éléments donnés par les organisations internationales, dont l'OIT et la Banque Mondiale, nous font voir « qu'il y a eu fort peu de changement au plan de la pratique pour les femmes au cours de ces quinze dernières années, même si les politiques et les lois ont avancé pour leur part ». Et comment peut-on expliquer ce phénomène ? Pourquoi est-ce que cela a si mal fonctionné ? Pourquoi est-ce que l'on n'a pas réussi à repousser plus loin les frontières de l'inégalité ? Aux Philippines en particulier, il existe des lois qui pénalisent le harcèlement sexuel et la violence à l'endroit des femmes. Le privé de son côté, je pense notamment à Zonta International, a lancé une campagne très dynamique contre la violence à l'égard des femmes et a continué son travail de plaidoyer pour l'autonomisation des femmes à tous les plans et niveaux de la société. Le rapport nous dit que dans la région Asie-Pacifique, ma région, la cause de la femme au travail a perdu du terrain ou a fait du surplace. Les défis énormes que représente l'égalité hommes-femmes continuent d'être là et ce, après des dizaines d'années d'études et de programmes, qui visent à promouvoir l'égalité et un traitement équitable pour toutes les femmes au plan du travail. Ainsi, les travailleuses sont encore aujourd'hui moins bien payées que les hommes, pour un travail égal. Ce problème touche une tranche très large dans le monde du travail, les secteurs du divertissement, du spectacle et autres secteurs de l'économie. Les femmes sont les plus exposées aux risques de violence et de harcèlement sexuel au travail. On a brisé le silence, c'est quelque chose que l'on sait maintenant. Le secret est éventé et on dénonce désormais les perpétrateurs de ces actes illégaux. Ces protestations donnent lieu à des explosions de rébellion dans beaucoup de pays. Ce panorama d'inégalités, qui fait encore des femmes des victimes au travail, existe dans de nombreuses régions du monde. Emplois capricieux, officieux, travail domestique non rémunéré, discrimination font que les femmes restent dans ce stéréotype de travailleuses secondaires. Ce sont des infirmières, elles aident, mais ce ne sont pas elles qui gagnent le pain de la famille. Là, on ressent un profond manque au plan de la représentation des femmes, en particulier au plan de la prise de décision au travail et dans l'entreprise. Il est absolument nécessaire de reconnaître la valeur de leur travail et leur contribution à l'économie et de rétribuer leur activité et capacité absolument uniques à être pôles de stabilité dans la famille et dans la responsabilité professionnelle. L'heure est venue que les hommes reconnaissent l'importance de ce problème. Ce n'est pas une question de femmes exclusivement, c'est une question d'hommes également. Ne l'oublions pas, nous

avons devant nous une réalité incontournable, les femmes sont le don de Dieu le plus précieux qui ait été fait à l'humanité.

M. Télémaque

Gouvernement (Seychelles)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour à tous. C'est un honneur pour moi de pouvoir participer à cette honorable conférence pour la première fois en tant que ministre chargé de l'emploi dans mon pays. Au nom du gouvernement des Seychelles, je voudrais vous féliciter chaleureusement Monsieur le Président de la conférence à l'occasion de votre élection à la présidence de la 107^{ème} Conférence Internationale du Travail. Le rapport du Directeur général, Monsieur Guy Ryder, m'a inspiré à vous dire, comme il le dit dans son rapport « l'initiative des femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité », que l'égalité des genres n'a pas seulement un impact sur elles en tant qu'individus, mais a également des retombées sur le marché du travail et sur l'économie. Les femmes se sont toujours battues pour leurs droits et ont voulu être traitées à l'égal de l'homme. Mais nous ne devons pas oublier que la parité des genres n'a pas encore été réalisée pleinement. Faudra-t-il attendre encore un siècle avant que nous puissions dire, enfin, que les femmes jouissent des mêmes opportunités, du même traitement au travail ? Mesdames et Messieurs, cette conférence est l'expression réelle de notre engagement commun à lancer les actions afin de consolider et d'affermir la position des femmes sur le marché du travail. Dans cet effort, nous reconnaissons que la mondialisation a amené un développement qui a profondément transformé le monde du travail et les défis de la parité des genres restent d'actualité à cet égard. Je pense que la demande de femmes travailleuses devrait être mise sur un pied d'égalité avec la demande d'hommes travailleurs. C'est pourquoi, aborder la parité des genres au travail devrait commencer par l'éducation, par le développement des capacités et des programmes d'habilitation qui devraient être promus et rendus accessibles, à la fois aux hommes et aux femmes. Ce faisant, ceci peut contribuer à réduire la discrimination dans l'emploi et permettre aux femmes à avoir accès aux emplois et à de meilleurs salaires. Les femmes vont souvent mettre fin à leur formation professionnelle ou à leur activité professionnelle en raison de leurs responsabilités familiales et de mère de famille. À cet égard, je suis d'accord, qu'effectivement les entreprises et la société jouent un rôle clé afin de fournir des soins abordables et un soutien aux parents facile d'accès. Des politiques de la famille devraient permettre de mettre en œuvre des dispositions flexibles de travail et des itinéraires pour pouvoir reprendre la formation professionnelle après être devenues mères. De cette façon, les femmes se sentiront promues, encouragées, aidées et pourront ainsi rejoindre le marché du travail et assumer des postes à responsabilité sans avoir peur de la discrimination, sans avoir peur de négliger leur famille et leurs charges de mère de famille. De la même manière, les politiques devraient reconnaître les contributions des hommes en faveur de l'égalité des genres. Les hommes ne peuvent être exclus de ce modèle. Éduquer, habiliter les hommes est également important afin qu'ils comprennent davantage, afin que les rôles de soignants et de soutien de famille puissent être répartis de façon égale. Le rapport du Directeur général reconnaît que les femmes sont davantage celles qui vivent le harcèlement sexuel et la violence au travail, et donc nous devons amener le changement culturel de l'attitude des hommes afin qu'ils puissent mieux respecter l'égalité des genres. Mesdames et Messieurs, les Seychelles ont adopté de nombreuses initiatives afin de réaliser l'égalité des genres et afin de protéger les femmes dans le monde du travail. Nos systèmes d'inspection du travail, notre droit du travail ont été créés enfin de protéger tous les travailleurs contre les formes de discrimination, de harcèlement sexuel et violences multiples. Par exemple, le mois dernier le gouvernement a augmenté le congé maternité de 14 à 16 semaines et le congé parental de 5 à 10 jours. Nous pensons que ces nouvelles lois vont permettre aux deux parents de participer de façon juste et égale aux soins apportés aux nouveau-nés. Nous avons également reconnu que le nombre de femmes dans des positions à responsabilité a pu augmenter de façon constante ces dernières années. Ceci reflète la

confiance que le gouvernement des Seychelles place dans les femmes seychelloises. Alors que nous savons que des cas insignifiants de discrimination continuent à exister sur le lieu du travail, dans beaucoup de pays nos statistiques nous montrent que les défis restent à relever. Notre taux de chômage des jeunes est effectivement beaucoup plus important parmi les femmes et donc il y a plus d'hommes que de femmes qui disposent de diplômes nécessaires pour pouvoir assumer des postes avec plus de salaire. Ces indicateurs orientent les stratégies de mon ministère des cinq prochaines années. Je suis heureuse d'annoncer que les Seychelles lanceront la deuxième génération de notre programme Pays sur le Travail Décent cette année et que l'habilitation économique des femmes fait partie de nos priorités clés afin de pouvoir réaliser l'agenda du développement durable de 2030. Nous pensons que mettre en œuvre des politiques qui répondent aux tendances du marché du travail, qui comprennent également l'égalité des genres est capital. Cette année nous avons reçu l'assistance technique de l'OIT pour mettre en œuvre l'ODD 8 qui concerne le travail décent, sur lequel nous voulons collecter plus de données. [vgr INTERRUPTION 6:48] Nous pensons qu'en tant que mandants tripartites de l'OIT, nous devrions travailler ensemble afin de créer un monde du travail dans lequel les femmes sont respectées, représentées et se font entendre en les protégeant économiquement de toute forme de mauvais traitement et de discrimination. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous remercier.

M. Van Wijngaarden
Travailleur (Pays-Bas)

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, la délégation des travailleurs à la 107ème Conférence Internationale du Travail des Pays-Bas salue le rapport du Directeur général sur les femmes au travail. Ce rapport analyse clairement la position des femmes sur le marché du travail, caractérisée par l'injustice et l'iniquité où, en moyenne, les femmes continuent à toucher des salaires inférieurs à ceux des hommes et sont surreprésentées dans les formes de travail précaires. Ce rapport explique également de façon importante, les mécanismes qui sous-tendent cette inégalité persistante. Les hommes et les femmes ne sont toujours pas considérés comme des égaux en tant que soignants. Les femmes doivent souvent concilier le travail et leurs charges familiales. Mardi dernier, nous avons parlé du temps de travail et nous avons dit qu'il était important d'ajuster les horaires de travail afin qu'il y ait une meilleure répartition des charges entre hommes et femmes puisque ce sont elles, les femmes, qui assument la majorité des responsabilités des soins et qu'elles sont surreprésentées dans les emplois flexibles. Ce sont elles également qui souffrent davantage de maladies liées au stress. Les postes dominés par les hommes sont mieux considérés, mieux payés et ceci résulte en un écart salarial considérable entre les hommes et les femmes. Même pour ceux qui partagent le même emploi, il y a un écart salarial et les femmes, estime-t-on, sont moins ambitieuses, disponibles pour le travail alors que c'est l'inverse qui s'applique aux hommes et aux pères. Le Directeur général souligne avec force que les hommes aussi devraient être émancipés de longues journées de travail de par le monde. La position des femmes sur le marché du travail n'est toujours pas celle des hommes. Les chiffres nous montrent que la participation aux marchés du travail d'hommes néerlandais était de 75 pour cent en 2016, alors que c'était 65 pour cent pour les femmes. Alors que les femmes des Pays-Bas sont très souvent désormais dans l'enseignement supérieur, à partir de leur 30ème anniversaire, leur taux d'emploi commence à reculer. C'est parce que les femmes aux Pays-Bas vont souvent commencer à travailler moins ou à mettre fin à leurs activités professionnelles lorsqu'elles enfantent. Alors il y a également la discrimination en cas de grossesse. Souvent les femmes dans mon pays se plaignent que leur contrat n'est pas prolongé en raison de leur grossesse. Les trois quarts des femmes néerlandaises travaillent à temps partiel et la part des femmes aux postes à responsabilité n'est que de 25 pour cent. Des infrastructures de garde accessibles sont souvent la cause, pas uniquement pour les enfants mais également pour les personnes âgées et pour la famille, que les femmes assument dans leur grande majorité. Les syndicats des Pays-Bas appuient donc fermement le premier bloc

afin de parvenir à l'égalité qui a été définie par le Directeur général dans sa nouvelle économie domestique. Les femmes sont surreprésentées dans des emplois précaires, à temps partiel, ce qui amène absence d'indépendance économique pour elles. Il y a un lien entre leur absence d'indépendance et d'autonomie économique et une situation d'insécurité sociale. Si les femmes sont dans une relation de dépendance, ceci entrave leur participation au marché du travail. Et inversement, il est plus facile pour les femmes qui sont bien payées et donc qui jouissent d'une autonomie financière de quitter une relation violente. Nous savons que ce sont les femmes qui vivent de façon disproportionnée la violence et le harcèlement sur le lieu du travail. 2018 a été déclarée l'année où la lutte contre la violence sur le lieu du travail allait être une question primordiale pendant la conférence internationale du travail. Les syndicats des Pays-Bas sont fermement partisans d'une convention de l'OIT pour mettre fin à la violence et au harcèlement sur le lieu du travail en raison de l'absence, au niveau international, d'une loi qui soit la base pour toute action afin d'éradiquer la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Je voudrais terminer ce discours en disant qu'aux Pays-Bas, les syndicats saluent le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Ils regrettent énormément qu'il n'y ait pas eu de progrès tangible dans la situation des travailleurs palestiniens. Ils saluent les initiatives de l'OIT visant à promouvoir le travail décent pour ces travailleurs. Merci de votre aimable attention.

M. Redfern

Gouvernement (Kiribati)

C'est un grand plaisir pour moi que de m'adresser à vous tous lors de cette conférence des plus importantes. Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs. Je vous adresse les salutations à vous tous des Kiribati, Kam na bane ni Mauri ! D'emblée, je souhaite saisir cette occasion pour féliciter le Président à l'occasion de son élection au poste de président. Je suis sûr que sous votre houlette la conférence de cette année sera des plus efficaces, inclusives et fructueuses pour tout un chacun. Je me dois de reconnaître le travail accompli par l'OIT, le travail et le dévouement démontrés par le Directeur général et son personnel, qui ont travaillé sans relâche pour réaliser les objectifs de l'OIT. Les Kiribati souhaitent remercier le Directeur général et son personnel pour les efforts louables consentis, et notamment pour le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT pour 2016-2017. Mais Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à ce stade, j'aimerais vous faire part des évolutions et réformes mises en œuvre aux Kiribati, et de mettre en exergue les difficultés que les Kiribati continuent de rencontrer, notamment dans l'application d'obligations internationales de promotion de la justice sociale qui concernent le travail décent dans le monde du travail. Le gouvernement reconnaît qu'il convient de travailler main dans la main avec les partenaires sociaux pour s'acquitter de ses obligations internationales afin de promouvoir la justice sociale par le biais du travail décent dans le monde du travail. Le gouvernement de Kiribati a lancé une stratégie à long terme pour les vingt ans à venir, la KV20, qui comprend quatre piliers tels que la prospérité, la paix, la sécurité, l'infrastructure et la gouvernance. Kiribati s'intéresse aux quatre piliers du travail décent qui sont les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, qui ont mené à l'adoption de nouvelles lois en 2015 avec des amendements récents qui renforcent l'application de ces lois, à savoir la loi sur la santé au travail et la sécurité au travail, et la loi sur les relations industrielles et d'emploi. Kiribati continue d'avoir un taux de chômage des jeunes élevé, 54 pour cent (données de 2015). Nous sommes reconnaissants à l'Australie pour son appui par le biais du programme des travailleurs saisonniers et son programme pilote des travailleurs du nord de l'Australie et nous sommes reconnaissants à la Nouvelle-Zélande également pour les possibilités d'emplois saisonniers pour nos jeunes au chômage. Notre tâche aujourd'hui n'est pas simple. Nous sommes réunis pour faire part de nos vécus, de nos expériences et pour prendre des décisions importantes qui auront une incidence sur l'avenir de l'Organisation Internationale du Travail et sur l'avenir de l'humanité dans le monde du travail. Excellence, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, sur ces

paroles, je vous souhaite tout ce qu'il y a de meilleur et je vous adresse les bénédictions traditionnelles de la population et du gouvernement de Kiribati Te Mauri, Te Raoi ao Te Tabomoa, c'est-à-dire Bonne santé, paix et prospérité dans vos entreprises, pour vos populations, vos gouvernements et organisations que vous représentez et vos pays respectifs. Je vous souhaite un bon voyage de retour dans vos pays et que Dieu vous bénisse tous. Merci.

Mme Teo

Gouvernement (Singapour)

Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les délégués, Singapour appuie complètement l'appel de l'OIT pour un avenir du travail avec une égalité complète pour les hommes et les femmes. Pour la majeure partie de son histoire, la contribution des femmes a été surtout dans le domaine de la maison. Mais au début du vingtième siècle, les femmes ont commencé à être actives en dehors de la maison, en tant qu'enseignantes, de travailleuses sociales, d'infirmières et même de médecins. Il y a eu plusieurs premières fois. Nous avons eu notre première participante aux Jeux Olympiques en 1952, en 1979 nous avons eu la première pilote de chasse, la première juge à la Cour suprême en 1994 et la première Présidente de Singapour l'année dernière. Aujourd'hui, il est beaucoup plus difficile d'être la première femme à faire quelque chose à Singapour. Cela montre le chemin parcouru. Aujourd'hui, la moitié de nos diplômés d'université sont des femmes. Les femmes continuent de contribuer de manière active à l'économie à Singapour et notre taux d'emploi des femmes n'a cessé de s'améliorer pour passer de 64 pour cent en 2007 à 72 pour cent en 2017. En termes d'emploi à plein temps, nous sommes classés sixième en comparaison avec 35 pays de l'OCDE. Les femmes sont également mieux reconnues par leur taux de rémunération. En 2017, pour celles qui étaient employées à plein temps, l'écart de salaire était de 9 pour cent, ce qui nous plaçait 10^e en comparaison avec 35 pays de l'OCDE. Les avancées des femmes ont mené à des modifications de notre tissu social. Le célibat à Singapour est devenu acceptable et continue de croître. Comme dans la plupart des pays en développement rapide, le taux de natalité a baissé en-dessous du taux de remplacement depuis 2017, malgré le fait que les femmes de Singapour souhaitent souvent fonder des familles. Nous constatons que la génération de jeunes femmes continue d'exceller dans les champs qu'elles choisissent. Mais les parents ne peuvent pas toujours s'occuper de leurs propres enfants. Ceci a conduit à un manque de possibilité de travail parce qu'il n'y a pas assez d'appui au niveau des soins à prodiguer à la maison. Il convient donc de les aider dans divers domaines pour que les femmes n'aient pas à choisir l'une ou l'autre activité. Le gouvernement de Singapour fera ce qui est en son pouvoir pour permettre aux femmes de faire des choix et nous devons entendre l'appel de l'OIT et aller au-delà des schémas et des sentiers battus. Nous devons autonomiser les femmes pour qu'elles puissent travailler. Depuis les cinq dernières années, Singapour a augmenté sa capacité d'écoles maternelles de 50 pour cent. Au cours des cinq années à venir, le nombre de places dans les écoles doublera. Nous permettons aux femmes d'avoir davantage de contrôle de leur temps grâce à des dispositifs de travail flexible. En 2016, 76,9 pour cent des employeurs proposaient des dispositifs de travail flexible, comparé à 65,4 pour cent il y a cinq ans. Grâce à notre tripartisme fort, les partenaires tripartites ont innové et créé les normes tripartites qui encouragent à l'adoption de ces dispositifs de travail flexible. Troisièmement, nous avons renforcé nos lois contre le harcèlement et nous sommes intéressés au harcèlement au travail. Nous avons mis au point un conseil du harcèlement sur le lieu de travail pour aider les employeurs à lutter contre. Nous appuyons entièrement l'appel de l'OIT en faveur d'un avenir du travail avec une égalité des chances pour les hommes et les femmes. Nous pouvons faire beaucoup plus et nous continuerons d'intensifier nos efforts pour autonomiser les femmes par le biais du choix.

Mme Zhang

Gouvernement (Chine)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour à tous. Il est très important de combler les décalages du marché du travail pour que les femmes aient accès au plein emploi et à l'emploi de qualité. C'est un défi qui est posé à tous les pays du monde. Notre gouvernement apprécie au plus haut point le rapport du Directeur général et le fait que les femmes au travail sont devenues l'une des initiatives et thèmes fondamentaux de l'OIT. Nous invitons la communauté internationale à continuer à travailler de façon ciblée sur cette cause. Notre gouvernement a fait de l'égalité hommes-femmes une politique fondamentale dans le pays et attache l'importance la plus haute à l'emploi des femmes, les opportunités de travail décent pour les femmes, plus d'emplois et un emploi de meilleure qualité, protection du travail. Bref, l'égalité hommes-femmes et la parité sont nos grandes priorités avec, en particulier, les lois spécifiques sur la protection des travailleurs qui parlent de la protection de la cause des femmes. Le gouvernement a publié trois grandes questions « développement des femmes » : objectifs et mesures concrets, travail, emploi, protection sociale, sécurité pour les femmes ; comité de travail spécial pour les femmes et les enfants dans le monde du travail et préparation des agences gouvernementales pour la promotion de la femme et le rôle de l'enfant, toujours dans le sens de la protection des droits et intérêts des femmes. Deuxièmement la structure de l'emploi pour les femmes s'est considérablement améliorée. Nous continuerons sur cette ligne allant vers la stabilité, l'innovation, l'amélioration au plan macro-économique pour assurer le progrès et une meilleure qualité de l'emploi pour la femme en particulier. Sécurité sociale pour les femmes, là c'est quelque chose que nous élargissons. Le gouvernement accorde une importance première à la sécurité et aux modèles de protection et de sécurité pour les femmes qui travaillent. Depuis 2017, le pourcentage des femmes impliquées dans le domaine de la sécurité sociale a augmenté considérablement, beaucoup plus que dans d'autres secteurs. Nous faisons tous les efforts possibles maintenant pour affermir cela et donner à la femme le rôle de moteur de la société qui lui revient. Nous avons évidemment un développement centré sur la personne, d'où l'importance que nous accordons à la femme, à l'amélioration de l'environnement pour le rendre porteur spécialement pour les femmes, pour l'égalité des droits pour les femmes devant la réforme et davantage de chances pour le développement. Mesdames et Messieurs, il est nécessaire de continuer sur cette ligne si on veut aller vers un développement durable et vers le travail décent. Tous nos gouvernements doivent prendre des mesures globales tenant compte évidemment de leur contexte particulier pour faire avancer la cause de l'égalité hommes-femmes. J'émettrais quelques suggestions. Déjà, continuer d'élargir les canaux d'emploi, les entrées sur le marché du travail, et l'élimination de la discrimination, en particulier dans les filières de travail émergentes. Aller dans le sens du travail décent et des opportunités d'emploi. Améliorer les politiques porteuses d'entrepreneuriat pour aider les femmes qui essaient d'ouvrir des entreprises. Être plus actifs dans les politiques d'emploi. Donner plus d'assistance aux femmes qui rencontrent des difficultés à entrer sur le monde du travail. Ensuite, renforcer l'éducation, la formation pour les femmes, cultiver les talents, travailler à l'évaluation, avoir des politiques porteuses et stimulantes, une formation professionnelle pour les femmes et faire entrer davantage de femmes dans la fonction publique. Travailler à la protection des femmes dans tous les secteurs du monde du travail. Troisièmement, continuer de protéger les droits du travail pour les femmes au travail, améliorer les lois et politiques de l'emploi avec plus d'égalité, en particulier dans le cadre de l'élaboration de politiques publiques, de meilleures pratiques dans les entreprises et systèmes de règlement des problèmes de violation des droits des femmes au travail, violences, harcèlement sur le lieu du travail. Notre gouvernement va tout à fait dans le sens de la philosophie de la CIT, de ses recommandations, de ses différents textes en ce qui concerne le droit des femmes. Notre gouvernement est là prêt à collaborer très étroitement avec l'OIT et avec les autres pays dans cet effort conjoint. Je vous remercie.

M. Leeyavanija

Employeur (Thaïlande)

Au nom des employeurs de la Thaïlande, j'aimerais profiter de l'occasion pour m'exprimer sur la question de l'initiative « Femmes au travail, élan au nom de l'égalité ». Le monde du travail est injuste à l'égard de la femme depuis quasiment toujours. L'homme a toujours eu une place privilégiée. Au cours des vingt dernières années et aujourd'hui encore, il y a beaucoup de travail fait pour l'égalité hommes-femmes mais de grandes inégalités régionales demeurent. Ceci peut être expliqué partiellement par la crise financière qui s'est étendue sur le monde entier et je pense que l'économie numérique devrait être porteuse d'innovation et faire que les femmes puissent jouir de davantage d'égalité sur le lieu du travail. Le dilemme temps-argent-responsabilités constitue un nœud gordien de problèmes qui devrait céder lorsque l'homme collaborera aux tâches ménagères à la maison et ira dans le sens d'une culture de l'égalité hommes-femmes parce que, pour l'instant, la femme est encore victime de beaucoup d'inégalités. Mais je crois que nous sommes sur la bonne voie. Nous observons de grandes nouveautés dans ce domaine. Il est nécessaire d'établir un système juste d'évaluation des compétences de la femme au plan du travail, de prévoir des salaires et des compensations qui soient justes. Il faut une loi également sur leur présence, participation, représentation dans le monde du travail. Ceci doit faire l'objet d'un texte de loi. Ce projet d'une norme sur l'élimination de l'oppression à l'endroit des femmes est encourageant. Je voudrais vraiment exprimer toutes mes félicitations pour ce rapport qui promeut l'égalité, renforce le rôle de la femme, essaie de travailler à mettre fin à la discrimination et éliminer toutes les formes de violences contre les femmes et de promouvoir leur participation à toutes les occasions possibles. Même s'il y a des mécanismes nouveaux, il est essentiel de travailler davantage encore à la promotion du rôle de la femme pour l'avenir. Le rapport reconnaît l'importance de l'acceptation de la reconnaissance de la femme dans toutes les situations. Il ressort quelque chose qui devrait être évident. C'est que la femme assure un double fardeau de travail, c'est-à-dire qu'elle travaille à l'extérieur aussi dur que les hommes et en plus, doit aussi porter à bout de bras la double journée travail et maison. Le mécanisme thaïlandais va de l'avant. Les employeurs doivent offrir un traitement égalitaire aux hommes et aux femmes. Il y a plus de femmes bachelères que d'hommes qui ont eu le baccalauréat en Thaïlande : 900 000 travailleuses de plus, femmes bachelères, ce qui veut dire que la capacité de la femme à être à des postes exécutifs n'est pas inférieure à celle de l'homme. Au cours des quatre dernières années, notre pays connaît un gouvernement militaire. Beaucoup de lois ont été promulguées où les femmes peuvent représenter les employés, les employeurs en commission tripartite, ce qui est quelque chose d'absolument admirable. Mais il y a encore du pain sur la planche pour améliorer la situation, il est nécessaire que le pouvoir militaire amende les lois en ce qui concerne le tripartisme, donc des commissions tripartites au nom d'une démocratie plus solide et plus vaste. Merci.

Mme Emilianidou

Gouvernement (Chypre)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. C'est un honneur pour moi de m'exprimer devant la 107^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail au nom du gouvernement de la République de Chypre. Depuis sa création, l'OIT s'est avérée être l'une des organisations internationales phares dans les questions d'égalité et de parité des genres et de la non-discrimination dans le monde du travail. Par son initiative « Les femmes au travail », l'OIT maintient et élargit ses efforts, sa crédibilité et son autorité en matière de question de parité des genres. La parité de genre et l'habilitation des femmes domine l'action politique de Chypre et l'égalité des chances sont une priorité fondamentale de notre politique en matière d'emploi. À cet égard, Chypre a fait des progrès significatifs en matière de promotion de l'égalité des genres et en matière d'habilitation des femmes ces dernières années et a mis en place des cadres de politiques publiques et législatives afin de pouvoir aborder de façon effective les questions de discrimination à l'encontre des femmes. Nous

avons formulé de nouvelles politiques dans le domaine de l'emploi, de l'inclusion sociale, de l'éducation, de la santé, de la violence à l'encontre des femmes, de la traite des êtres humains et de l'égalité des chances dans la vie politique et publique. L'emploi des femmes à Chypre croît de manière constante. L'objectif du gouvernement est que les femmes participent davantage à la force de travail par des mesures actives. Parallèlement, Chypre a prolongé la période pendant laquelle les femmes sont protégées contre une cessation de contrat de travail par leur employeur en raison de leur grossesse. Nous avons également introduit le congé paternel rémunéré. Nous sommes convaincus qu'une conciliation du travail et de la vie privée permet aux femmes de mieux prendre part au monde du travail et réduira ainsi la part tout à fait inéquitable du travail rémunéré, la répartition du travail rémunéré et également les charges inégalement réparties en matière de soins entre les hommes et les femmes. Nous avons établi une commission d'égalité du genre en matière de formation professionnelle afin d'améliorer encore la parité ; un code sur la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel dans le secteur privé et public a également été élaboré. Réduire l'écart salarial est également capital dans nos politiques, mettre en œuvre un panachage varié de mesures à contribuer à baisser de façon considérable l'écart salarial. Le gouvernement condamne le plus vivement possible toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et promeut des mesures pour améliorer au maximum leur protection. La ratification en novembre 2017 de la convention d'Istanbul est une étape qui contribuera de façon efficace à développer un cadre législatif où les politiques nécessaires pourront être adoptées afin de protéger, d'habiliter les victimes de toutes formes de violence. Monsieur, nous saluons l'engagement du Directeur général à entreprendre toute action nécessaire contre les inégalités persistantes dans plusieurs domaines critiques. Nous pensons que la nature complexe de l'égalité des genres et de l'habilitation de la femme nécessite une approche intégrée. Une approche de gestion orientée sur les résultats, telle que le plan d'action de l'OIT de 2018, renforcera sa mise en œuvre effective, une meilleure transparence, une meilleure efficacité et le suivi annuel des avancées réalisées, comparées à des objectifs mesurables avec une reddition des comptes à la Commission des femmes des Nations Unies est d'une grande importance. Nous sommes convaincus que l'initiative « Femmes au travail » est réellement nécessaire. Nous appelons l'OIT et ses mandants à s'engager fermement et à faire les efforts ciblés nécessaires afin de promouvoir l'égalité des genres. Nous appelons l'OIT à améliorer ses efforts et les financements lorsque cela est nécessaire, et à appuyer les nouvelles mesures et les stratégies à l'avenant. Merci beaucoup.

M. Maiato

Gouvernement (Angola)

Excellence Monsieur le Président de la 107e Conférence Internationale du Travail, Excellence Monsieur le Président du Conseil d'Administration du BIT, Excellence Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Au nom de l'Exécutif de l'Angola, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, je salue Monsieur le Président et le félicite pour son élection à la tête de la 107e CIT. Je tiens à féliciter Monsieur Guy Ryder pour son excellente direction de la maison. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'État angolais a, comme prémisses du développement, fait le pari sur l'homme comme cheville ouvrière de tout l'équilibre du pays, et donc joué la carte de l'éducation, du développement du système éducatif afin de former et de valoriser une main-d'œuvre qualifiée au nom de la reconstruction et du développement du pays. Nous devons aborder le programme de travail décent en travaillant des piliers de développement fondamentaux pour notre exécutif, c'est-à-dire stimuler la valorisation du capital humain, promouvoir l'emploi qualifié, dûment rémunéré, avec la promotion des secteurs agricole et industriel et des autres secteurs clés, au nom de la diversification de notre économie. Ces initiatives jettent les bases du développement durable, fondé sur la justice sociale et le bien-être et la qualité de vie des familles. Il va dans le sens du dialogue social tripartite, de la négociation collective afin de promouvoir un environnement de travail digne et décent, et de bonne qualité. Ainsi, l'exécutif de notre pays a lancé récemment un

programme d'harmonisation des relations entre monde juridique et monde du travail, fondé sur le dialogue social tripartite. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, notre constitution consacre le droit du travail comme droit fondamental allant dans le sens de la promotion prioritaire de politique de l'emploi. Nous promouvons des actions allant dans le sens du développement de l'emploi avec créativité, stimulant le privé, encourageant l'entrepreneuriat, l'auto-emploi, l'emploi autonome pour contrecarrer la crise économique. Ainsi, le pays compte en tout 635 centres de formation professionnelle, qui dispensent 139 cours et nous avons formé entre 2012 et 2017, 225 912 citoyens. Sur les mêmes années, nous avons enregistré la création de 886 440 nouveaux postes de travail avec particulière attention prêtée au secteur de l'économie officielle. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, les défis d'aujourd'hui exigent que tous les acteurs, gouvernements, employeurs, travailleurs, sociétés civiles s'engagent à concevoir et mettre en œuvre des politiques qui permettent de donner à tous les citoyens résidents un travail décent. L'exécutif angolais approuve le plan national de développement 2017-22, ainsi que le PRODESI, qui est le programme d'appui à la production, la diversification des exportations et à la substitution des importations. L'idée de ce programme est d'avoir un impact significatif sur la formation du capital humain et de permettre, en parallèle, de créer de nouveaux emplois au nom de la stabilité macroéconomique de l'Angola. Monsieur le Président, tenant compte de la dimension de la protection sociale, de l'importance du secteur informel chez nous, nous avons approuvé le texte d'officialisation de la relation juridico-professionnelle et le travail sur le droit à la sécurité sociale des travailleurs domestiques, conformément aux conventions de l'OIT. Et dans les années qui viennent, nous devrions pouvoir intégrer à ce régime nouveau et officiel, plus de 350 000 travailleurs domestiques, essentiellement des femmes. Dans le cadre de la traduction dans la pratique des politiques OIT pour le travail, la sécurité sociale, l'Angola a retouché sa législation ; la mise à jour est en conformité aux directives OIT. Nous avons ici une équipe technique qui travaille sur un ensemble de conventions aux fins de la ratification, en insistant particulièrement sur la convention 144, consultation tripartite. Mes vœux les meilleurs vous accompagnent pour cette conférence et merci infiniment de votre attention.

M. Schmit

Gouvernement (Luxembourg)

Monsieur le Président, je vous félicite d'abord pour votre élection à la présidence de cette conférence. La Jordanie avait accueilli en 2016 une réunion importante des Ministres du Travail de l'Union pour la Méditerranée soulignant ainsi la nécessité d'une coopération approfondie dans les domaines du travail, de l'emploi et des questions sociales. Monsieur le vice-Président, chers délégués, notre conférence précède le centenaire de notre organisation qui a fourni une contribution toute particulière au multilatéralisme. Elle ne réunit pas seulement des États, elle associe au même titre les partenaires sociaux. En cela, elle est un pilier d'un système multilatéral qui reconnaît le rôle éminent de nos sociétés civiles. Je ne peux qu'approuver les propos exprimés par le Directeur général lors de l'ouverture de cette conférence. Le multilatéralisme est contesté de toutes parts. Il y a un retour au nationalisme, au protectionnisme, au rejet d'une coopération internationale qui devrait céder la place à une politique de la puissance brutale. Oui, en effet, c'est un nouveau brutalisme qui rejette les accords conclus et renie entre autres, sans se soucier des conséquences catastrophiques, l'évidence, à savoir le changement climatique. Parce que notre organisation réunit des représentants de nos sociétés civiles, les organisations des employeurs et des travailleurs, il lui faut réaffirmer avec force que les démarches unilatérales et le refus des règles internationales rendent notre monde plus dangereux et surtout incapable de résoudre les grands problèmes tels que la pauvreté, le sous-développement, le chômage, la justice sociale et les déséquilibres de plus en plus fréquents et violents de l'environnement naturel. Dans un monde en pleine transformation, nous pouvons construire sur des acquis obtenus au fil des décennies par notre organisation. Il s'agit maintenant de les adapter, de les développer. Je voudrais saluer l'initiative Global Deal lancée par le Premier Ministre suédois, avec le

soutien de l'OIT et de l'OCDE. Le premier rapport a été présenté récemment à Paris. Cette initiative entend promouvoir le dialogue et le partenariat social. Il est urgent de donner à la globalisation une vraie dimension sociale. Le Luxembourg attaché au tripartisme va rejoindre prochainement cette initiative qui bénéficie déjà d'un soutien notable. Nous sommes au cœur d'une nouvelle révolution technologique qui nécessite l'innovation sociale, si nous voulons qu'elle serve l'homme. C'est le sens de l'avenir du travail que la commission mondiale présentera l'année prochaine. Nous souhaitons qu'à partir de ce rapport nous arrivions à négocier de nouvelles conventions qui encadrent ce monde du travail qui, à travers les plateformes mais aussi les nombreux modèles économiques, se globalise. Il y a un rôle accru pour l'OIT face à des technologies qui transforment les emplois et en créent de nouvelles formes. Certes, de nombreuses opportunités apparaissent qu'il s'agit de saisir, mais aussi des fractures, des précarités et des polarisations qui feront des perdants, que nous ne devons pas laisser sur le côté. Mon pays mise beaucoup sur ces nouvelles technologies pour moderniser son économie et la rendre plus soutenable. Nous le faisons en investissant aussi dans les compétences des salariés et dans la sécurisation de leur parcours professionnel. L'éducation et la formation continue doivent être parmi les moteurs des changements technologiques afin de les rendre plus inclusifs. Cette nouvelle révolution technologique doit profiter au plus grand nombre et ne doit pas creuser encore les inégalités qu'il s'agit de réduire dans l'intérêt de la stabilité de nos économies, de nos sociétés et de la démocratie. Rendre le monde du travail plus juste, plus équitable et plus inclusif, c'est aussi lutter rigoureusement contre toute forme de discrimination et de harcèlement et violence au travail. Les femmes subissent encore ces discriminations, au niveau du salaire et de l'accès à certains postes. Elles sont les principales victimes de harcèlement, voire pire comme nous venons de l'apprendre. Mon pays a fait de la non-discrimination et de l'égalité des chances une grande priorité. L'écart de salaire entre hommes et femmes qui est de 5,4 pour cent au Luxembourg, l'un des plus bas en Europe, a baissé et nous voulons qu'il disparaisse rapidement. Pour cette raison, nous avons adopté une loi qui sanctionne toute différence de rémunération due au sexe. Le principe « à travail égal, salaire égal » devrait être le plus normal au monde. Hélas, il ne l'est toujours pas. Cette égalité est un combat universel de tous les jours. Il est nécessaire, pour l'OIT, comme pour tous les autres échelons, de multiplier les efforts à cet égard. Le centenaire y offre un cadre tout à fait approprié et nous voulons nous engager pleinement dans cette initiative sur les femmes au travail et en faveur du nouvel élan pour l'égalité. Je voudrais terminer en soulignant l'importance des politiques de l'emploi et du travail décent. Des millions de travailleurs ne bénéficient ni de conditions de travail décent, ni de salaires qui leur permettent de vivre dignement. Seul un emploi décent leur permettrait de satisfaire les besoins essentiels répondant aux objectifs du millénaire. Ceux-ci doivent rester au cœur de nos politiques et d'une organisation qui est au service de la paix et de la justice sociale, et qui est un acteur indispensable dans la promotion de ces objectifs. Je vous remercie.

M. Shmakov

Travailleur (Fédération de Russie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Camarades. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, sur la réalisation du programme de développement durable nous indique que plus de 760 millions de personnes de par le monde continuent de vivre sous le seuil de la pauvreté. Si la pauvreté n'est pas vice pour une personne individuelle, pour une société, la pauvreté est une démonstration évidente de l'échec économique et moral de cette société. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, sur le fait qu'à l'échelle mondiale, le crime le plus criant en matière d'injustice sociale est la discrimination à l'encontre des femmes dans le travail. Toutes les personnes, hommes et femmes, ont le droit de réaliser leur potentiel dans l'égalité et la dignité. Au siècle dernier, la Déclaration de Philadelphie de l'OIT soulignait le droit inaliénable des travailleurs à réaliser leur prospérité matérielle et leur développement personnel. Aujourd'hui, les 17 objectifs de développement durable de l'ONU évoquent cela et il n'est pas fortuit que le huitième objectif fixe l'égalité des genres et à travail égal, salaire

égal d'ici à 2030. La pauvreté est multiforme et avec des composantes matérielles ; il y a également des facteurs de dégradation sociale avec de mauvaises conditions de vie, de travail, avec une éducation qui n'est pas accessible, la santé non plus, de mauvaises conditions de logement. Il y a une aliénation de la personne dans une société et du travail et des fruits que le travail peut apporter. La pauvreté est synonyme d'injustice. Comme cela est dit dans le rapport du Directeur général, une partie du mandat de l'OIT est de faire du travail la réalisation de soi dans un but collectif et individuel. Il n'est pas fortuit qu'on dit de l'OIT qu'elle est la conscience sociale de l'ONU. Les normes de l'OIT sont le socle qui permet de réaliser tous les objectifs des Nations Unies. Il y a des tentatives d'affaiblir le legs normatif de l'OIT, qui ont fait leurs preuves pourtant. Il y a un manque de volonté politique de la part de nos gouvernants et d'employeurs également. La pauvreté limite l'accès aux ressources du développement. Il y a un manque d'accès au travail bien rémunéré, un manque d'accès pour les jeunes et les femmes. Les faibles revenus d'une grande partie des familles, associés à de grands écarts de revenus, mènent à la dislocation des sociétés et entravent un développement réussi d'un pays. Notre Président de la Russie réélu souhaite dans son mandat réduire la fracture sociale et nous le félicitons de cette intention, et allons contribuer à sa concrétisation. Nous, les syndicats de Russie, allons travailler sur la croissance économique, le potentiel humain, l'auto-réalisation des citoyens, la croissance des revenus des travailleurs et l'élimination des raisons de la pauvreté. Un moyen efficace de régler ces problèmes est le partenariat social. Avec les partenaires sociaux, nous allons participer à la modernisation de l'économie, à sa diversification et à la transition à un modèle de développement de l'innovation. Mesdames et Messieurs, le 20e anniversaire de la déclaration de l'OIT sur les droits et principes fondamentaux au travail donne un nouvel élan à notre travail en faveur des travailleurs. Nous proposons d'adopter un nouvel instrument sous la forme d'une recommandation ou d'une résolution qui appelle à la parité de salaires pour un travail égal entre hommes et femmes. Résoudre l'écart de 20 pour cent entre les salaires des hommes et des femmes en moyenne dans le monde permettra d'améliorer la solvabilité de la population et cette décision sociale donnerait un élan important au développement mondial, et c'est seulement avec la justice sociale que nous réglerons le problème de la prospérité économique et c'est l'une des tâches historiques de l'OIT à l'aube de son centenaire. Merci.

M. Haji Apong

Gouvernement (Brunei Darussalam)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, avant toute chose j'aimerais saluer les participants à cette conférence et saisir cette occasion d'adresser mes félicitations à votre Excellence Monsieur Samir Murad à l'occasion de votre élection en tant que Président de la 107e session de la CIT. J'ai pleine confiance que sous votre égide, sous votre conduite, l'Organisation Internationale du Travail et ses mandants poursuivront leur travail et parviendront, comme dans des sessions antérieures, à des résultats extrêmement précieux. Monsieur le Président, nous sommes heureux que plusieurs questions cruciales et transversales figurent toujours en bonne place dans le programme de cette année. Ça fait cinq ans que les mandants s'étaient réunis pour aborder la question du dialogue social. Cette année, le rapport de l'OIT place le curseur sur la complémentarité nécessaire des réformes du droit de travail, comme sur les approches de médiation et de règlement des différends lorsqu'il s'agit de gérer la réalité des relations entre employeurs et salariés. Le bien-être, la sécurité des travailleurs et le succès d'une entreprise ne sauront être réalisés que lorsque les efforts concertés sont réalisés afin de fournir des voies productives et claires de consultation positive et de pratiques de résolution. De la même façon, je vous rappelle la prévenance du conseil d'administration qui avait annoncé une discussion normative sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes dans le monde du travail à l'agenda de cette conférence, à la lumière des objectifs et des buts du programme de 2030. Le Brunei Darussalam adopte une vision très sérieuse de la violence et du harcèlement dans tous les lieux liés au travail et reconnaît l'impact négatif que cela peut avoir sur le bien-être et la prospérité des travailleurs, comme sur la prospérité des entreprises et leur productivité. C'est

pourquoi nous avons créé des lois très strictes à l'encontre de tout comportement indécent, immoral et à l'encontre du harcèlement sexuel sur le lieu du travail, et surtout pour protéger des femmes et nous avons également créé des services de conseil où les femmes peuvent se livrer en toute confidentialité afin de trouver de l'aide et parvenir à survenir leurs traumatismes psychologiques. Monsieur le Président, se concentrer sur les conditions de travail inacceptables dont souffrent les femmes est à l'avant-plan de l'activité de l'OIT depuis 1919 et le rapport du Directeur général sur les femmes au travail le montre bien. Les défis les plus importants que les femmes doivent relever aujourd'hui tiennent toujours ou sont toujours liés à la question de la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle, mais portent également sur l'accès à des soins abordables dans le contexte des systèmes de sécurité sociale. 28 pour cent du nombre total des salariés à Brunei Darussalam et leur secteur privé sont des femmes. 54 pour cent de la fonction publique de Brunei Darussalam est composée de femmes, alors même que les femmes détiennent des postes à responsabilité dans le gouvernement. Les voix et les idées des femmes dans le contexte des questions relatives aux jeunes, des entreprises, de la gestion d'entreprise sont également prises au sérieux par le conseil législatif de Brunei. Je suis ainsi fier de partager avec vous qu'en 2011 Brunei Darussalam a accru le congé maternité minimum pour les femmes travailleuses de 9 à 15 semaines. Les initiatives politiques méticuleuses, telles que celle-ci, fournissent des occasions aux organisations d'être progressistes dans leur pratique des ressources humaines et de permettre aux femmes de continuer à assumer des rôles à responsabilité au travail, ainsi que chez elles. Il est impératif que le monde du travail s'adapte et s'ajuste aux besoins des femmes qui sont, par essence, des contributrices principales et des actrices de plein droit du marché du travail officiel ou formel. Monsieur le Président, je saisis cette occasion qui m'est donnée de saluer le travail exhaustif et complet qui a été fourni dans le rapport de Directeur général sur le programme de l'OIT en matière de travail pour l'année 2016 à 2017, tout comme le soutien que l'organisation du travail a apporté à la déclaration de Ventiane sur la transition de l'emploi informel vers l'emploi formel et sur la promotion du travail décent qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'ANASE lors des 28^e et 29^e sommets de l'ANASE à Ventiane en 2016. Au nom de ma délégation, je voudrais saluer l'engagement de l'OIT en faveur d'un monde du travail équitable, juste et harmonieux et j'ai pleine confiance que les apports de l'organisation jusqu'ici continueront à justifier sa pertinence et son mandat, en tant qu'acteur important du système de développement des Nations Unies. Merci beaucoup de votre attention.

Mme Liew

Travailleur (Singapour)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, le rapport très complet du Directeur général nous fait voir à point nommé qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la condition des femmes dans le monde du travail. L'OIT et ses partenaires tripartites doivent travailler mieux et de façon très urgente pour arriver à trouver cette égalité. Cette égalité hommes-femmes, ce n'est pas seulement un message de justice sociale, c'est également une dimension qui représente beaucoup pour l'économie. Le rapport de l'institut McKenzie Global de cette année prévoit que le progrès de la cause des femmes dans la région Asie-Pacifique peut signifier une augmentation de 12 pour cent de PIB par an, c'est-à-dire quatre trillions et demi de PIB au plan régional par rapport aux politiques de statu quo. Et ce supplément de gain est l'équivalent des revenus combinés de l'Allemagne et de l'Autriche chaque année. Le taux d'alphabétisation des femmes à Singapour atteint 95,45 pour cent. Elles jouissent d'égalité de salaires avec les hommes, exemple du progrès de Singapour dans la cause des femmes. Et nous sommes très fiers de pouvoir dire et donner l'exemple de Madame Halimah Yacob : elle était auparavant Secrétaire générale adjointe de la confédération des syndicats de Singapour (SNTUC) et c'est maintenant le premier Président femme de Singapour. La priorité de son programme, c'est de mettre un point final à la violence et au harcèlement au travail. Ça a été quelque chose de très difficile et nous attendons beaucoup de ce progrès. Les partenaires tripartites ne se font pas les complices du

harcèlement sexuel et du harcèlement au travail. La fédération représente 900 000 travailleurs. La moitié sont des femmes. Les syndicats jouent un rôle très important chez nous, travaillant comme partenaires des employeurs pour faciliter l'instauration d'un lieu de travail libéré de violence et de harcèlement. Ce partenariat est renforcé en outre par la loi de protection 2014 qui prévoit un travail contre le harcèlement. Les partenaires tripartites ont publié un texte tripartite, une recommandation pour la gestion du harcèlement sur le lieu du travail. Le texte invite les employeurs à mettre sur pied des mesures de prévention et recommande une gestion active des corrections, des réparations pour harcèlement au travail. Monsieur le Président, notre pays a assisté à une recrudescence de l'emploi des femmes, 72 pour cent de travailleuses en 2016, des femmes qui ont entre 25 et 64 ans. C'est une tendance tout à fait positive qui doit continuer et qui doit être soutenue par des pratiques progressives sur le lieu de travail et des politiques qui permettent de retenir le talent féminin au travail. Importance de travailler à la compatibilité travail et vie de famille, avec des stratégies de compatibilité et des accords de travail flexible (FWA). Par le biais de Work Life Grant, dans le cadre du programme Work Pro depuis 2013, notre confédération syndicale a prêté assistance à plus de 200 sociétés pour la mise en œuvre de ces accords de travail flexible, ce qui a servi la cause de plus de 2000 employés, tant hommes que femmes. Pour reconnaître l'impact positif de ces accords de travail flexible pour les femmes qui travaillent et pour les soutiens de familles, nous avons agrégé à ce texte des normes tripartites accord de travail flexible. C'était l'année dernière. La confédération syndicale a noté tous ces progrès mais dénonce encore des lacunes. Il y a beaucoup de pain sur la planche. Le progrès technologique a eu une incidence très forte sur le monde du travail et nous avons une meilleure infrastructure, de meilleurs équipements et un nouveau système de main d'œuvre flexible. Notre confédération a commencé un dialogue avec le gouvernement pour aider les employeurs à apprendre à gérer ces accords pour la main-d'œuvre flexible ; partage des postes d'emploi, contrats plus souples. Pour conclure, je tiens à présenter mes vœux les meilleurs à la conférence souhaitant le plein succès à toutes les parties, espérant des rencontres très fructueuses entre délégués, qui nous permettront d'avancer sur la cause des femmes.

M. Petkov

Gouvernement (Bulgarie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de me donner la possibilité de me joindre au débat sur le rapport intitulé « Initiative sur les femmes au travail, l'élan pour l'égalité ». Nous pensons, comme le Directeur général, que la veille du centenaire de l'OIT est le bon moment pour un nouvel élan en faveur de l'égalité au travail. Avec ses initiatives du centenaire, l'initiative des femmes au travail, ainsi que l'initiative de l'avenir du travail, l'OIT fait autorité dans les domaines de l'égalité des genres. Pendant ses cent années d'existence, l'OIT a beaucoup fait en appui aux femmes et à l'égalité des genres. L'OIT peut être fière de ce travail qui restera pertinent dans les années à venir. Étant la voix de l'Union Européenne pendant cette Conférence Internationale du Travail, la Bulgarie, en tant que présidente du conseil de l'Union Européenne, souligne que la parité et l'autonomisation des femmes sont au premier plan de l'ordre du jour de l'Union Européenne. Des opportunités égales pour les femmes et les hommes et réduire l'écart de salaire entre hommes et femmes est capital pour la réalisation des objectifs consacrés dans la stratégie Europe 2020. L'égalité des genres est également un sujet clé dans le cadre du pilier européen des droits sociaux et dans le cycle annuel de gouvernance économique européenne de 2018. La Bulgarie est également très attachée à l'objectif commun d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et des fillettes et nous avons travaillé activement à leur réalisation pendant notre présidence. Créer des possibilités égales, des conditions de non-discrimination et d'autonomisation des femmes tient une place de choix dans notre programme de la présidence, notamment en ce qui concerne notre priorité « avenir du travail ». La Bulgarie a identifié les femmes dans le monde numérique comme étant un sujet d'égalité des genres important de notre présidence.

Selon des données d'Eurostat, la Bulgarie est en tête en termes de représentation des femmes au niveau européen dans l'économie numérique et nous continuerons de permettre à davantage de femmes et de fillettes d'occuper des rôles professionnels et de leadership dans l'économie des TIC. Ce sujet est également capital pour surmonter les stéréotypes. La participation accrue des femmes dans ce secteur principalement occupé par les hommes témoigne des progrès sociaux dans le sens de l'égalité. Une évaluation de l'institut européen sur l'égalité des genres démontre que la part des femmes employées dans les TIC est de 16,7 pour cent à l'échelon européen. Dans le même temps, le pourcentage de femmes dans ce secteur en Bulgarie est l'un des plus élevés, ou le plus élevé, parmi tous les pays européens, environ 30 pour cent. Les données démontrent que les femmes employées dans le domaine des TIC sont mieux rémunérées que dans d'autres secteurs. Le gouvernement bulgare met un accent particulier sur la mise au point de mesures de participation égale des femmes et des hommes dans le marché du travail, d'une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de famille, sur un accès à la formation professionnelle et la qualification professionnelle, au salaire égal pour travail égal. La loi sur l'égalité entre hommes et femmes régit la mise en œuvre de la politique d'État sur l'égalité entre hommes et femmes. Cette loi assure une meilleure adéquation entre notre législation nationale et les normes européennes relatives à l'égalité et aux instruments auxquels la Bulgarie est partie. Nous avons une stratégie nationale de promotion de l'égalité entre femmes et hommes d'ici 2020 qui crée les garanties d'égalité de traitement, un accès égal aux ressources sociales et une participation égale dans la prise de décision. À l'échelon national, nous avons aussi une politique d'appui aux familles et de réconciliation des vies professionnelle et privée. Des politiques d'équilibre vie privée-vie professionnelle peuvent aider à réduire les différences de salaires. Investir dans les établissements de soins et d'appui aux familles et dans les congés payés, les congés parentaux, contribue à cela aussi. Afin de concilier vie professionnelle et vie de famille, un projet spécial « Développement des ressources humaines » est mis en œuvre par l'agence de l'emploi. C'est un programme qui s'appelle « Parents au travail ». Nous appuyons les parents qui s'occupent de leurs enfants pour qu'ils reviennent au travail s'ils sont déjà employés ou à trouver un emploi s'ils sont sans emploi ou sans activité. Les travailleurs et employés femmes ont droit à des congés maternité et naissance de 410 jours par enfant et les indemnités financières sont de 90 pour cent du salaire brut journalier moyen. Si la mère décide de revenir au travail pendant cette période, elle continuera de recevoir, en plus de son salaire, cette allocation jusqu'à la fin de la période de 410 jours. Enfin, nous réitérons notre appui total à l'initiative sur les femmes au travail et exhortons les mandants tripartites à s'engager fortement et à cibler leurs efforts dans le but d'une égalité des genres dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'OIT 2018-2020 et ce, pour réaliser de manière pratique l'idéal « Aucun Laissé-Pour-Compte ». Merci de votre attention.

M. Antoniou
Employeur (Chypre)

Monsieur le Président, je voudrais commencer mon intervention en saluant le rapport du Directeur général en ce qui concerne l'initiative des femmes au travail. L'inégalité constante entre femmes et hommes est une vérité difficile à accepter. Dans le monde, seules 70 pour cent des femmes vont probablement intégrer le monde du travail, elles gagneront 20 pour cent en moyenne de moins que les hommes et seront plus probablement victimes de violence et de harcèlement au travail. Le rapport du Directeur général est un rappel utile que davantage doit être fait et nous nous félicitons de pouvoir évaluer ensuite ces résultats et ces recommandations. Mesdames et Messieurs, le monde du travail change, il change rapidement. De nouvelles technologies éliminent des secteurs d'activités entiers qui sont supplantés par de nouvelles industries. Les termes, tels que le big data ou l'impression en 3D, désormais font partie de notre langage quotidien. Les avancées en matière d'intelligence artificielle, en matière de mécanisation et de robotique transforment déjà la manière dont nous travaillons. Les frontières entre personnes, technologies et le monde réel sont floutées de plus en plus. Comprendre les opportunités et tirer le plein parti des avantages de ces

développements aurait dû être à notre ordre du jour depuis longtemps. L'inégalité aurait dû être écartée depuis longtemps. Malheureusement, ceci ne fut pas le cas, puisqu'aujourd'hui, nous sommes ici pour débattre de choses qui vont d'elles-mêmes. Notre quête d'égalité nous voit légiférer, c'est utile mais cela ne suffit pas. Les entreprises doivent en faire davantage et les organisations d'employeurs ont le devoir d'encourager les pratiques et des normes qui pourront combler et éliminer finalement toutes les lacunes. C'est ce qui serait moral, c'est ce qui serait normal. C'est également ce qu'il y a de plus avantageux étant donné que l'égalité est la clé de voûte d'entreprises robustes, et la cheville ouvrière d'économies concurrentes et compétitives. À moins que nous reconnaissons le problème, et que nous changions nous-mêmes, nous ne pourrions vivre le changement. Je vais vous dire ce que ma fédération a fait depuis des années. Nous avons commencé par faire de l'égalité sur le lieu du travail l'une de nos priorités clés. À cette fin, nous avons modifié des statuts de notre association afin que l'égalité fasse partie de notre mandat. En 2004, nous sommes devenus le premier partenaire social à Chypre à préparer et à diffuser largement parmi les entreprises un code-modèle pour la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu du travail. En 2012, nous avons mis au point un certificat d'égalité des genres, qui forme partie d'un projet qui a été mené par le ministère du travail, dans le cadre duquel les entreprises mettant en œuvre les traitements égaux et des principes de rémunération égale se voient obtenir un certificat comme employeur égalitaire. En 2014, nous avons lancé les relations industrielles saines, qui est un projet co-financé par l'Union Européenne et le gouvernement chypriote, qui nous permet de promouvoir de façon active l'égalité de genre au travail. En 2016, avec l'association chypriote des femmes, nous avons lancé les médailles d'excellence des femmes qui promeuvent des modèles positifs parmi les femmes et qui critiquent et contestent les stéréotypes à propos des femmes. En participant activement au combat contre l'inégalité, nous faisons consciemment des employeurs une partie de la solution et nous continuerons à le faire avec tous les moyens à notre disposition. Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, il n'y a aucun doute que le monde du travail sur notre planète avec la contribution très précieuse de cette même institution est infiniment meilleur qu'il y a 100 ans. Cependant, l'inégalité entre les femmes et les hommes au travail est un échec collectif qu'il faut redresser. L'inégalité assume plusieurs formes de pays en pays et s'appelle différemment selon les cultures, mais quel que soit son déguisement, l'inégalité est pleine de souffrance pour ceux qui en subissent les conséquences. Faisons de l'initiative des femmes au travail de l'OIT, un instrument mondial pour une réparation mondiale d'une erreur mondiale. Merci

M. Moestadja
Gouvernement (Suriname)

Monsieur le Président de la Conférence Internationale du Travail, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Notre pays se trouve à la croisée des chemins. Nous entreprenons un changement fondamental. Le plan de développement multi-annuel 2017-2021, le programme travail décent et les ODD à l'horizon 2030 constituent des forces de renouveau très puissantes pour l'administration du travail au Suriname, qui tient en compte les consultations tripartites. L'emploi décent et une société inclusive et productive constituent les principes fondateurs de ces directives. Notre objectif, c'est d'incorporer des politiques du travail et des politiques générales au gouvernement et nous sommes parvenus à ce but. Le vice-Président, au nom du Président de la République, a parlé de façon très claire du renouveau de la législation du travail à son discours annuel devant le Parlement, soulignant l'importance de la modernisation, de la législation du travail, du travail décent et de politiques du marché du travail qui soient actives. Six lois du travail ont été approuvées par le Parlement en 2016 et 2017 ; six autres lois sont actuellement en cours d'élaboration au Parlement sur la protection de la maternité, le travail des enfants, le dialogue au plan de l'entreprise, le centre de la productivité nationale, la protection de l'emploi, le contrat, le travail contractuel. Nous avons également un travail portant sur la nouvelle politique de la santé et de la sécurité au travail qui va être présentée au Parlement cette année. La ratification

du protocole travail forcé a été approuvé au Parlement la semaine dernière. Suriname a ratifié la convention 138 travail des enfants en juillet 2018 et un plan d'action va sortir très rapidement. Une nouvelle loi sur le salaire minimum et sur le temps de travail a été présentée au conseil consultatif du travail. Parallèlement, le gouvernement a décidé d'augmenter le salaire minimum en fonction des possibilités économiques réelles du pays. Dans le droit fil des ODD, du programme travail décent et de notre plan de développement, nous avons travaillé à une loi de l'égalité de traitement qui a été soumise, ainsi qu'une loi sur la violence sur le lieu de travail qui a été soumise au conseil consultatif du travail. Ici, nous sommes tout à fait sur la ligne de la CIT de cette année. Davantage de réformes législatives sont prévues pour cette année. Nous allons insister en particulier sur les inspections du travail, tout un défi ! Nous avons déjà proposé à l'OIT d'intégrer un travail de renforcement du programme des inspections du travail dans notre nouveau Programme Travail Décent à l'échelle nationale. Dans les mois qui viennent, nous allons mettre sur pied un programme de réhabilitation des inspections du travail. Nous devons former un service qui se tienne et qui soit bien équilibré. L'idée est de mettre en œuvre et de faire démarrer un inspectorat du travail moderne, nouveau qui tienne compte des nouveaux systèmes de prestation de services et des nouvelles compétences. Nous avons besoin d'un système d'information, c'est une priorité essentielle sur le monde du travail. Un conseil des coopératives a été récemment créé. Nous avons accusé une baisse économique à des impacts très forts sur les salaires et sur le pouvoir d'achat. Nous espérons contrecarrer cette tendance. Néanmoins, nous avons pour mission de tout faire pour renforcer les politiques du travail, de l'amener aux échelons les plus élevés de la politique gouvernementale. Que la politique du travail soit parmi les grandes priorités au nom de la justice pour les travailleurs et leur famille. Je vous remercie.

Mme Sarieroglu

Gouvernement (Turquie)

Mesdames et Messieurs les Ministres. D'emblée, j'aimerais féliciter le Directeur général pour son rapport très exhaustif « Initiative sur les femmes au travail, nouvel élan vers l'égalité ». Comme cela est dit dans le rapport, le monde est loin d'arriver à l'objectif d'égalité au travail. Malgré des avancées législatives et des politiques en faveur d'une discrimination positive et certains progrès dans l'égalité des femmes au travail ces 15 dernières années, les progrès restent relativement restreints. C'est pourquoi il y a un besoin croissant d'utiliser des instruments politiques qui ont fait leurs preuves et de les intégrer aux instruments législatifs pertinents. Mesdames et Messieurs les délégués, en Turquie, nous avons mis au point une politique multiforme qui protège et priorise les femmes, les jeunes et les personnes souffrant de handicap dans le monde du travail. Dans ce cadre, nous avons atteint une augmentation de 9 millions de personnes dans la force de travail pendant la dernière décennie, et grâce à cette force de travail accrue et des taux d'emploi plus élevés, nous sommes un des pays les plus performants au niveau de l'OCDE et de l'Union Européenne. Nous avons pris beaucoup de mesures pour intégrer les femmes au marché du travail et pour qu'elles y restent, avec une indemnité maternité, un allègement fiscal, une aide au paiement des primes d'assurance et notre pays se tient prêt à faire part de ces pratiques modèles avec d'autres pays. Mesdames et Messieurs les délégués, la campagne de mobilisation nationale pour l'emploi, qui a commencé en 2017, a entamé son deuxième volet cette année et dans le cadre de cette campagne, en 2017, nous avons créé 1,5 millions d'emplois supplémentaires. Nous sommes extrêmement fiers de cette réussite, avec notamment un taux de croissance pour la Turquie en 2017 de 7,4 pour cent. Nous sommes également très heureux de voir que notre croissance est favorable à l'emploi et a inclus tous les pans de la société. Pendant cette période, 508 851 personnes ont participé à des cours de formation professionnelle et 55 pour cent étaient des femmes. Les initiatives de ce type favorisent la participation des femmes au marché du travail. Pour une période de 18 mois dans le cadre de cette initiative, l'état subventionnera les primes d'assurance pour chaque femme employée d'ici à 2020. Nous fournissons une subvention pour les enfants et apportons une aide aux primes d'assurance maladie pour toutes les femmes qui suivent une

formation professionnelle dans les métiers industriels. Nous luttons également contre le travail des enfants, en 2018 notamment. Nous avons fait face aux plus grands afflux de réfugiés depuis la deuxième guerre mondiale et cette crise en Syrie est l'un des débats importants de l'avenir du travail. Cette crise a une incidence importante sur les marchés du travail. Notre responsabilité historique, nos relations de voisinage et nos devoirs humanitaires nous ont poussé à adopter une politique de portes ouvertes aux Syriens, sous la houlette de notre Président, Monsieur Recep Tayyip Erdoğan et nous apportons une aide humanitaire à environ 4 millions de personnes dans divers domaines. À ce jour, nous avons dépensé plus de 30 milliards de dollars pour aider ces personnes au titre d'une protection temporaire. Nous nous targuons d'être le pays le plus généreux du monde pour ce qui est de l'aide humanitaire aux réfugiés dans notre pays, mais nous attendons de la communauté internationale qu'elle en fasse plus et notamment nos amis européens. Le Directeur général a également évoqué la situation des territoires arabes occupés. Il a parlé des conditions défavorables du règlement des conflits dans les meilleurs délais et du fait qu'il fallait insuffler la paix pour favoriser le monde du travail. Nous souscrivons pleinement à ces affirmations. Il y a une tragédie humanitaire en Palestine et la Turquie estime qu'il est grand temps que l'on dise non à de tels drames humanitaires dans les arènes internationales et que l'on prenne des mesures concrètes pour des solutions internationales. Malgré la résolution de l'ONU, appelant tous les états à ne pas établir de mission diplomatique à Jérusalem, certains pays déménagent leurs ambassades tout de même à Jérusalem. Cette attitude n'est pas en adéquation avec l'attitude qu'il faudrait avoir, et ce problème qui existe depuis plus de 50 ans porte fortement préjudice au concept de justice. Les décisions de ces pays-là sont nulles et non avenues à nos yeux. [vgr INTERRUPTION 6:50] Il y a un besoin évident de paix et la communauté internationale doit persister dans ce but. Sur ces paroles, je vous souhaite à tous une conférence réussie et des résultats fructueux. Merci beaucoup.

Mme Dalli

Gouvernement (Malte)

Monsieur le Président de la conférence, Malte reconnaît le travail qui a été réalisé par l'OIT depuis 1919 et au fil des ans dans le domaine de l'égalité au travail. Elle a non seulement soulevé le principe de l'égalité, mais elle a également créé des normes qui pourront nous orienter dans toutes nos initiatives visant à garantir que dans nos marchés du travail, il n'y ait pas de discrimination à l'encontre des femmes. L'initiative des femmes au travail, pour célébrer le centenaire de l'OIT, souligne la réalité qui est la nôtre ; il reste fort à faire. Il souligne également le besoin pour les pays d'adopter de nouvelles démarches visant à prendre les raisons profondes qui empêchent de réaliser l'égalité dans nos sociétés aujourd'hui à la racine. Les chiffres qu'Eurostat publie nous montrent que, alors que Malte a l'un des meilleurs taux d'emploi des hommes avec 83,1 pour cent d'hommes âgés de 20 à 64 ans au travail, seules 55 pour cent des femmes travaillent. Cet écart de 27,6 points de pourcentage, qui est l'un des plus élevés dans l'Union Européenne, s'explique principalement en raison du pourcentage élevé d'hommes maltais au travail alors que d'autres pays auront peut-être un écart qui sera inférieur, mais auront également des taux d'emploi inférieurs à Malte pour les deux sexes. Malte est désormais à 0,4 points de pourcentage de la réalisation des objectifs en matière d'emploi du programme Europe 2020, quelque chose que seuls un quart des États membres ont réalisé. L'objectif qu'avait Malte pour 2020 est que 70 pour cent de la force de travail en âge de travailler soit actif. L'augmentation pertinente de la participation des femmes au marché du travail à Malte est le résultat d'un certain nombre d'initiatives qui ont amené le succès économique de l'île et qui expliquent que nous soyons parmi les taux de chômage les plus faibles en Europe. Plusieurs initiatives, telles que la gratuité de la garde d'enfants, la distribution de petits déjeuners pour écoliers, des mesures favorables aux familles, une augmentation de congés, tels que le congé maternité et les congés pour fécondation in-vitro ont toutes contribué à un environnement qui aide les familles à réaliser un meilleur équilibre entre le travail et les responsabilités familiales. Par ailleurs, l'introduction d'un fonds pour financer les

indemnités de maternité pour les employeurs qui continuent à financer les salaires de leurs employées pendant leur congé de maternité encourage les employeurs à embaucher toutes sortes de salariés, quel que soit leur genre, renforçant ainsi l'égalité à l'embauche. Une autre statistique encourageante est le respect de l'objectif d'une part de femmes aux postes de responsabilité est également à signaler. Les statistiques collectées récemment nous ont montré que les femmes dans des postes à responsabilité représentent aujourd'hui, dans la fonction publique, 30 pour cent qui est quand même une nette augmentation par rapport au passé. Dans les mois à venir, grâce aux modifications du droit du travail maltais, le gouvernement continuera son travail afin d'éliminer les déficiences existantes dans la réalisation de la pleine égalité. Les travailleurs d'agences temporaires, que ce soit des contrats définis ou indéfinis, vont jouir de la même égalité de traitement. Qui plus est, chaque employeur va désormais être obligé d'avoir une politique favorable aux familles en œuvre. Nous travaillons également à une ratification éventuelle de la convention sur les travailleurs domestiques. Malgré ces mesures, le gouvernement maltais estime que ces mesures continueront à renforcer notre lutte contre l'inégalité, même si toutes ces mesures ne ciblent pas spécifiquement les femmes. Je pense que c'est le dialogue social effectif qui permet ces réalisations. Renforcer le dialogue social à Malte a été la clé de voûte d'un climat plutôt calme en matière de relations industrielles. Nous pensons que la consultation tripartite est réalisée grâce à des structures de concertation, telles que le Employment Relations Board et le Conseil maltais pour le développement social économique. Je suis également heureuse de noter que pendant la conférence cette année, une des commissions a été appelée à discuter de la violence et du harcèlement contre les femmes dans le monde du travail. Nous encourageons également la mise en œuvre dans une future convention, qui serait à placer dans le contexte des droits humains, la mise en œuvre de définitions qui reflèteraient autant que faire se peut, la réalité vécue actuellement sur le lieu du travail et dans le monde du travail. Appliquer l'interdiction absolue de la violence et du harcèlement au monde du travail ne se limiterait ainsi donc pas aux contextes traditionnels, mais devrait être élargi pour couvrir toute autre dynamique, y compris les parties tierces. Reconnaître le droit à un monde où il n'y a pas de violence et de harcèlement et le coupler à des approches intégrées nationales devrait être la base d'une convention éventuelle. Prévenir la violence et le harcèlement par une intervention des employeurs, telle que des politiques proactives, est d'une importance capitale. Nous avons besoin que les partenaires sociaux et leurs contributions éventuelles en matière de prévention et d'éducation soient dûment pris en compte. Aucun instrument ne saurait être efficace s'il n'est pas complété par un suivi robuste, efficace et un mécanisme de répression. Le gouvernement maltais a défini la violence à l'encontre des femmes et des hommes comme une des priorités premières lorsque Malte a détenu la présidence du conseil de l'Union Européenne qui a abouti à la signature par l'Union Européenne de la convention d'Istanbul en juin 2017. J'espère sincèrement que davantage de pays signeront et ratifieront la convention d'Istanbul visant à garantir la protection des femmes et des petites filles dans toutes les sphères de la vie. Malte a ratifié la convention en avril dernier et le parlement a adopté le renforcement de notre loi sur la violence à l'encontre des genres et des femmes. Merci Monsieur le Président.

M. Shokhin

Employeur (Fédération de Russie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la réalisation du programme de développement durable de 2030 et de ses objectifs de développement durable sont de la plus grande actualité, tant pour la communauté internationale que pour la Russie. Les objectifs 2030 font parfaitement écho aux objectifs de développement sociaux, économiques, technologiques et scientifiques innovants de la Russie énoncés dans un décret du Président de la Fédération de la Russie, Monsieur Poutine, il y a un mois, pour une période qui court jusqu'à 2024. Notons que l'entrée de la Russie au nombre des cinq économies mondiales les plus importantes, notamment grâce à son taux de croissance économique et grâce à son augmentation du taux d'emploi, est importante. Nous souhaitons garantir une augmentation

des salaires, une espérance de vie en bonne santé plus longue et des conditions de vie confortables et permettre la réalisation de soi et la découverte du talent de chaque personne, ainsi que l'égalité des genres. Parvenir à cela exigera des transformations structurelles conséquentes et des mesures systémiques pour la croissance économique durable et équilibrée. Le monde des affaires russe estime qu'il convient de créer davantage d'espaces économiques, notamment en réduisant les contrôles et surveillances superflus de la part de l'état, en réduisant la fiscalité ou en stabilisant la fiscalité, en modernisant l'infrastructure, notamment l'infrastructure numérique, avoir des politiques durables et pérennes de dialogue et de partenariat social. Comme l'a dit le Directeur général de l'OIT, les nouvelles technologies mènent à des possibilités mais aussi à de nouveaux défis sur le marché du travail. Ce processus mène à la création de nouveaux emplois, mais aussi à la destruction d'emplois et un effet sur la compétitivité des entreprises, sur les relations au travail qui demandent de nouvelles compétences et savoir-faire. Il continue d'y avoir un manque de cadres qualifiés, qui entrave le développement dynamique de l'économie. Le développement du capital humain, la modernisation de la formation professionnelle et des programmes d'éducation plus souples, orientés sur la pratique doivent faire partie des objectifs fixés par le monde des affaires autant que par l'état. Le sujet de l'avenir du travail dont nous débattons demande une coopération internationale efficace. Les sanctions appliquées par les États-Unis dans le domaine du commerce en contournement des mesures du Conseil de sécurité de l'ONU sapent les efforts de coopération internationale des organisations internationales et empêchent de créer des conditions propices à la réalisation des ODD. Ceci étant, les sanctions contre la Russie ont en partie aidé à sa croissance. Nous avons dû remplacer certaines importations et encourager les transferts en Russie de la production d'entreprises internationales. Ceci a été un élan supplémentaire pour l'agriculture nationale et plusieurs secteurs de l'industrie. Nous pensons que, en fin de compte, la futilité de cette politique de sanctions sera reconnue par tous et qu'elle sera abandonnée. À la veille des cent ans de l'OIT que nous célébrerons l'année prochaine, nous sommes certains que les efforts communs des partenaires sociaux seront la base de l'avenir du travail et d'un ordre mondial stable et prévisible. Merci.

M. Trabelsi

Gouvernement (Tunisie)

Mesdames et Messieurs, déjà, je voudrais commencer par des félicitations à Monsieur Samir Murad, Ministre du Travail de la Jordanie pour son élection à la présidence de la 107e CIT. Je voudrais également remercier Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT pour tous ses efforts, tout son travail pour le renforcement de l'organisation et sa collaboration avec les états membres, partenaires sociaux et organisations internationales. Je voudrais dire que je suis tout à fait d'accord avec l'évaluation du Directeur général sur les bornes historiques remportées par l'organisation au cours des dix dernières années, en particulier pour le travail décent, avec en particulier, la mise en œuvre des normes internationales - égalité, absence de discrimination, dialogue social. Je pense que si l'on veut remporter des victoires nouvelles, il faut vraiment renforcer tout ce travail normatif, leur mise en œuvre, la solidarité des pays pour que ces normes deviennent des références absolues, outils incontournables pour établir l'équité et la justice sociale dans tous les pays du monde. Le rapport nous parle beaucoup du rôle de la femme, en particulier devant l'augmentation du nombre de femmes et travailleurs dans des secteurs vitaux de l'économie, l'éducation notamment. Les femmes sont néanmoins encore victimes de manque de reconnaissance et de discrimination tant pour l'entrée sur le marché du travail, que pour les salaires et pour la présence massive de la femme dans le travail informel où elle est privée des droits fondamentaux du travail. Notre pays est l'un des pays à avoir fortement travaillé à l'égalité hommes-femmes. En particulier, nous avons différentes lois et décrets depuis 1996 et nous avons eu en 1966 une loi du travail extrêmement importante, tout cela carène notre travail pour l'égalité et l'élimination de la discrimination contre la femme. Cet appareil juridique a été renforcé par la constitution nouvelle qui stipule que le pays doit obtenir l'égalité, l'égalité

des chances et le renversement des discriminations contre les femmes. Ceci nous a permis de faire avancer la cause des femmes. Le taux de scolarisation des filles atteint 99 pour cent, l'université a 60 pour cent de femmes par rapport à 40 pour cent seulement d'hommes. En août 2004, nous avons promulgué une loi nouvelle pénalisant le harcèlement sexuel, ce dernier étant puni de sanctions pénales. Nous avons là l'un des principes fondamentaux de la révolution 2011 qui est consacrée par la constitution et ceci nous montre une bonne prise de conscience, un respect de la femme et de son rôle au plan individuel et collectif, et pour les libertés individuelles et collectives aussi. Au nom de la protection contre les violences, nous avons fait passer une loi en 2017 et cette loi nouvelle inclut différents arrangements permettant d'aider les femmes qui travaillent à se protéger un peu de temps libre pour s'occuper de leurs enfants. Nous avons aussi des aménagements pour la grossesse, pour les femmes allaitantes, entre autres. Le Président de la république a pris des initiatives allant dans le sens d'un texte nouveau, un texte de loi qui sera présenté à l'assemblée nationale pour l'égalité hommes- femmes à nouveau. Mesdames et Messieurs, en juillet 2017, devant le Directeur général, la Tunisie a signé le Programme Travail Décent pour la Tunisie pour les années 2017-2022 et nous avons, en collaboration avec le gouvernement, les employeurs et les confédérations syndicales, passé un accord sur différentes mesures importantes, notamment une forme nouvelle de dialogue social pour une réforme de la sécurité sociale, pour un nouveau modèle de relations au travail et un texte soulignant l'importance de la formation professionnelle. Mesdames et Messieurs, je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement l'OIT de soutenir la cause des travailleurs sociaux et des partenaires sociaux des territoires arabes occupés. Nous avons une situation là-bas, en Palestine et dans les territoires occupés, qui est insoutenable et qui est due à l'occupation et au blocus qui est imposé au peuple palestinien. Il y a trop de connivence et trop de laisser-aller, pas assez de réactions drastiques devant cette situation intolérable.

M. Huang

Employeur (Chine)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je voudrais féliciter le Président et les trois vice-Présidents à l'occasion de leur élection. Je suis convaincu que sous votre égide et avec l'appui des mandants tripartites, cette conférence va être un plein succès. L'OIT, par son tripartisme unique, collabore étroitement avec les trois parties prenantes des états membres en promouvant l'égalité, l'égalité des genres et la justice sociale depuis 99 ans, depuis son établissement. Le Directeur général de la conférence, dans son rapport « Les femmes au travail, un élan nouveau », appelle à protéger les droits des femmes au travail en formulant la législation nécessaire pour éradiquer la discrimination sur le lieu du travail et l'inégalité, pour promouvoir une valorisation de leur place dans la société et dans l'économie en réalisant l'égalité salariale et en mettant fin à la violence et au harcèlement sur le lieu du travail, en rendant les mandants tripartites plus à même de réaliser cet objectif sur le lieu du travail. Nous apprécions et nous appuyons le rapport du Directeur général. Sous l'égide du Président Xi Jinping, la République Populaire prête une attention élevée à éradiquer la discrimination sur le lieu du travail, à promouvoir l'égalité et la parité des genres et elle tente également de promouvoir l'égalité d'opportunités pour les femmes. Nous estimons que l'égalité des genres est le socle même du vrai progrès social afin de pouvoir réaliser notre objectif d'une société prospère et moderne. Avec un développement économique et social continu, la place et le rôle de la femme s'est amélioré progressivement en Chine. Conformément aux statistiques du bureau national chinois, les femmes représentent 43 pour cent de toutes les personnes au travail en Chine en 2016. Il y a eu des mutations profondes pour les femmes au travail, en particulier pour celles qui sont employées par le secteur privé ces dernières années dans notre pays, et c'est le résultat d'une réforme profonde du système économique et c'est également le résultat du réajustement de nos structures industrielles. C'est devenu une priorité première pour le gouvernement et pour les partenaires sociaux de promouvoir l'égalité de genre dans les entreprises et de garantir également que l'écart salarial soit réduit et puisque toutes les parties prenantes au tripartisme travaillent aux côtés

du gouvernement et des syndicats, cela va nous permettre d'adhérer de plus en plus aux principes de l'OIT, encourageant ainsi les entreprises à assumer leurs responsabilités sociales et promouvoir l'égalité de genre au travail. Ces dernières années, nous avons coopéré avec l'OIT dans la promotion de l'égalité de genre au travail et nous avons mené des enquêtes sur les femmes au travail, les femmes dans les entreprises en Chine. Nous avons mené des publications sur les femmes chefs d'entreprises, nous avons publié un manuel sur l'égalité de genre et nous avons réalisé des formations à l'endroit des entreprises afin de les aider à éliminer la discrimination sur le lieu du travail en réalisation de la convention de l'OIT 111. Ces activités ont aidé les entreprises chinoises à mieux comprendre les normes internationales du travail et à mieux mettre en œuvre les pratiques conseillées, en améliorant la sensibilisation à l'égalité des genres et en utilisant au mieux les instruments existants afin de contribuer à la promotion des femmes à l'emploi, en promouvant notre contribution au progrès social économique. Mesdames et Messieurs les délégués, sous la conduite du Président Xi Jinping, la République Populaire met en œuvre actuellement une vision stratégique qui est celle de créer une société prospère dans toutes ses réalités et de réaliser ainsi le rêve chinois de donner un nouvel élan à la nation chinoise. Les entrepreneurs et les entreprises sont des moteurs capitaux pour le développement social économique et pour réaliser notre rêve d'une société harmonieuse et prospère, nous allons continuer à coopérer avec l'OIT et avec les organisations des employeurs d'autres pays afin de pouvoir créer et mettre en œuvre l'égalité des genres et la justice sociale pour tous. Merci.

M. Farrugia

Employeur (Malte)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dans le rapport dialogue social et tripartisme présenté pour la conférence de cette année, le dialogue est considéré comme le moyen d'obtenir l'égalité sociale, l'efficacité économique et la participation démocratique. Malte est un bon exemple du rôle positif du tripartisme dans la croissance économique. Nous sommes entrés dans l'Union Européenne en 2004. Les partenaires sociaux ont été essentiels pour recommander des politiques contrecarrant l'impact négatif de la crise qui devait arriver quelques années après et cela a été synonyme de bonnes politiques qui ont permis d'atténuer et de minimiser la crise du chômage. En 2012, avec Job Plus, nous avons signé un texte avec les partenaires sociaux permettant de renforcer la participation de la force de travail à notre économie. En 2017, nous avons eu une date historique avec la question de salaire minimum pour la continuité de l'emploi. Nous avons un environnement porteur en ce qui concerne l'emploi des minorités notamment. Je suis optimiste et je veux croire que le débat très houleux que nous avons sur les lois d'égalité actuellement aura des résultats positifs. Toutes ces initiatives ont été positives. Depuis l'entrée à l'Union Européenne, le PIB par habitant, PIB moyen, a augmenté, passant de plus de 75 pour cent de la moyenne européenne à 95 pour cent. Il y a eu une augmentation de la participation des femmes. Tout ceci étant positif pour l'économie, néanmoins l'augmentation de l'emploi domestique a été très forte. Il n'y avait pas assez de gens pour satisfaire à cette demande d'emplois sur place, d'où un flux de main d'œuvre étrangère de l'Union Européenne et hors Union Européenne. Dans le privé actuellement, 30 pour cent des employés ne sont pas maltais. Cette activité de croissance du PIB, plus de 5 pour cent en 2017, a permis de produire une baisse de la dette publique pour arriver à 51 pour cent, alors qu'on était à 70 pour cent en 2011. Il y a encore de grosses difficultés qui sont aussi la rançon de nos succès et il y a aussi d'autres problèmes que nous avons créés nous-mêmes. L'association des employeurs pense qu'il est absolument nécessaire que le type des activités, le choix n'aille pas à l'encontre de la solidité de l'économie. La démographie change très rapidement, en particulier avec l'influx des travailleurs étrangers. Nous avons des contraintes géographiques, nous sommes une île. Nous avons assisté à une surchauffe immobilière, on a aussi fait une inflation des salaires qui n'est pas soutenue par la productivité et les employeurs essaient de se positionner pour une bonne transition pour que ces pressions arrivent à un équilibre dans l'éducation, croissance, infrastructure et environnement national. Nos grands secteurs de croissance -

jeux casinos, services financiers - sont très fragiles. Ils dépendent beaucoup des sociétés. Malheureusement des événements récents, en particulier des institutions financières à moralité douteuse, ont posé des problèmes politiques. Je pense à l'assassinat de Daphné Caruana Galizia qui a marqué d'un stigmate affreux le tissu social de notre pays. Notre gouvernance est mise à mal également par des entrées de gens du privé au public. Il y a un changement au plan des partenaires sociaux. Il y a aussi un problème, le taux inquiétant de défection scolaire qui fera que nous serons mal préparés à relever le défi des emplois numériques qui demanderont une main d'œuvre bien préparée d'ici quelques années. Nous avons soit une main d'œuvre trop préparée, ou pas assez préparée, ce qui souligne l'importance des politiques de l'éducation qui est cible, une adéquation entre éducation et environnement du travail qui est en plein changement. Le tripartisme doit obéir à une approche ascendante, faisant participer les partenaires sociaux à tous les niveaux. Il est bien malheureux que pendant la conférence de l'OIT de cette année, nous ayons vu un très mauvais exemple, donner le contrat social mondial suédois, et ceci est contre-productif. Cela va à l'encontre de l'un des quatre objectifs stratégiques du BIT - dialogue social, tripartisme. Le bureau doit nous expliquer pourquoi et comment cet instrument a été conçu sans la participation des employeurs. Cette approche descendante n'est pas conforme à la personnalité de l'OIT, en particulier à la veille de la célébration historique des 100 ans de la maison, dans sa vision du dialogue social qui a configuré le monde du travail sur la terre tout entière. Je vous remercie.

M. Saysompheng

Gouvernement (République démocratique populaire du Laos)

Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, au nom du gouvernement de la République démocratique populaire du Laos, j'ai l'honneur et le plaisir de m'exprimer à cette 107ème Conférence Internationale du Travail. C'est particulièrement opportun à l'heure où les États membres mettent en œuvre les objectifs de développement durable et les programmes de pays de travail décent. J'aimerais également saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président et le vice-Président, à l'occasion de votre élection à ces postes. J'aimerais exprimer mon soutien au débat cette année sur les femmes au travail, élément clé du centenaire de l'OIT. J'aimerais vous dire quelques mots sur la progression du travail dans notre pays, les difficultés que nous rencontrons et les plans que nous mettons au point dans la République populaire démocratique du Laos. Notre pays a beaucoup fait pour mettre en œuvre le huitième plan socio-économique national. Nous avons augmenté la croissance économique nationale et les travailleurs ont vu une amélioration de la protection de leurs droits et de leurs prestations. C'est grâce au travail réalisé par le gouvernement du Laos, qui a cherché à travailler avec les organisations internationales et l'OIT. L'État a cherché à transposer les conventions ratifiées, telles que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et ceci a été transposé dans les règlements de notre pays. Les travailleurs femmes sont aussi protégées et ont accès à la formation, à un salaire égal pour travail égal, ont un droit aux congés maternité et en outre, il y a des projets inclus dans notre programme de travail décent. Mesdames et Messieurs, nous donnons une priorité à l'inspection du travail comme instrument clé qui permet la mise en œuvre des dispositions des lois relatives au travail. Pour ce qui est de la protection des femmes sur le lieu de travail dans les usines, nous réalisons un travail de formation et de sensibilisation à l'intention des entreprises et des entrepreneurs à un échelon central et local, pour leur permettre d'appliquer la loi relative au travail. J'aimerais remercier tout particulièrement l'OIT pour son précieux concours financier et technique à mon pays. C'est une aide très précieuse et une contribution importante à notre développement socio-économique national et à nos activités d'état-providence. J'espère que l'OIT continuera d'épauler la République démocratique populaire du Laos. Je souhaite plein succès à la conférence. Merci.

Mme Kim, Youngjoo

Gouvernement (République de Corée)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les représentants des travailleurs, Mesdames et Messieurs les délégués. Depuis l'année dernière, l'administration Moon Jae-in a tenté de mettre en œuvre une société où le travail est respecté véritablement en tant que programme national, amenant beaucoup de modifications dans le droit du travail en Corée. En tant que première femme Ministre de l'emploi et du travail de la République de Corée, je suis heureuse de vous présenter les profondes modifications que nous avons apportées au droit du travail sous l'égide du nouveau gouvernement, sous la bannière « Des femmes au travail ». Lorsque je travaillais dans une banque par le passé, j'ai moi-même été témoin de la discrimination à l'encontre des femmes qui était prévalente sur le lieu du travail et j'ai décidé de lancer un mouvement de défense de nos droits. En tant que militante du travail, j'ai moi-même été impliquée activement à la nouvelle loi sur l'égalité des chances et j'ai également participé à la révision de la législation afin que le principe du salaire égal, à travail égal, puisse être dûment ancré dans notre législation. Cependant, même aujourd'hui, 30 jours après l'adoption de cette loi, les femmes continuent à souffrir de moins d'opportunités à intégrer le marché du travail. Elles font face à la discrimination dans le monde du travail en matière de promotion, en matière de rémunération et elles sont extrêmement exposées et vulnérables en matière de violence et de harcèlement au travail. Dans ces conditions, j'estime que le rapport du Directeur général sur les femmes au travail et la commission technique qui a planché sur mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail sont des jalons dans une voie qui ne saurait être plus opportune. À cet égard, le gouvernement coréen appuie fortement l'initiative des femmes au travail de l'OIT et a déjà adopté plusieurs mesures à cet égard. D'abord, nous éliminons les facteurs qui expliquent les interruptions de carrières des femmes en créant de meilleures bases pour un rééquilibrage du travail professionnel avec la vie de famille. Et comme le souligne le rapport du Directeur général, il y a cette économie domestique qu'il est important de faire prospérer et qui est une façon d'appuyer l'entrée des femmes sur le marché du travail. Nous avons besoin de plus de places dans les garderies et dans les crèches, pour que les parents au travail puissent y confier leurs enfants avec toute confiance. Depuis cette année, le gouvernement a créé des centres de garde dans les lieux de travail, dans les zones résidentielles et surtout dans les lieux de correspondance dans le système de transport public pour les hommes et les femmes qui travaillent, qui ont des revenus faibles et qui travaillent pour des petites et moyennes entreprises. L'année prochaine, le gouvernement va promouvoir les centres de garde à la journée sur les lieux de travail, en augmentant le budget à environ 55 millions de dollars. Deuxièmement, le gouvernement adopte des mesures strictes afin d'éradiquer la discrimination et la violence à l'encontre des femmes. Récemment, le mouvement #MeToo a fait tache d'huile en Corée, en sensibilisant le public au harcèlement sexuel et à la violence et en élargissant les efforts afin d'y mettre fin. En saisissant l'opportunité de ce mouvement, le gouvernement a révisé le droit l'an passé afin de permettre des actions plus pugnaces et de répression contre la discrimination à l'encontre de l'égalité des genres, lors de l'embauche et pour garantir que les auteurs de harcèlement sexuel ou de violence sexuelle soient lourdement sanctionnés. Le gouvernement essaie d'améliorer la manière dont les gens travaillent et leur culture au travail. Les Coréens sont parmi ceux qui travaillent le plus d'heures par an dans le monde. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, l'égalité des genres dans le monde du travail est une tâche qui nous incombe à tous, mais qui nécessite aussi que les pays dans le monde coopèrent et qu'il y ait également une coopération au sein des organisations internationales qui en sont chargées. J'espère sincèrement que la conférence, cette année, sera une occasion pour que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs puissent partager leurs expériences et développent des politiques importantes pour tous. Du côté coréen, le gouvernement va renforcer ses efforts afin de parvenir à une société où le travail

est réellement respecté et fera tous les efforts possibles pour ratifier les conventions. Je voudrais vous dire que nous en sommes à un carrefour de notre histoire puisqu'après une longue division, après les deux sommets intercoréens, les premiers pourparlers historiques entre les gouvernements de Corée du Nord et des États-Unis ne sont qu'à une semaine. Je voudrais vous demander votre soutien afin de garantir que ce sommet puisse servir comme opportunité pour sortir la Corée de ce statut d'armistice et nous amener à connaître la fin de cette guerre.

M. Lindstrom

Gouvernement (Finlande)

Merci. Président, collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier le Directeur général pour son excellent rapport sur l'égalité hommes-femmes. Le gouvernement finnois insiste sur l'importance de l'égalité hommes-femmes. Dans les initiatives du centenaire, il doit absolument revêtir une très haute priorité. Il est important que l'OIT fasse plus encore pour corriger la situation désavantageuse des femmes sur le marché mondial du travail. L'égalité hommes-femmes est déjà couverte par plusieurs normes OIT : les conventions sur le salaire égal, sur la non-discrimination au travail s'inscrivent parmi les conventions fondamentales. Les obligations qu'elles incluent touchent beaucoup aux accords commerciaux et à la responsabilité sociale. Il faut aller plus loin encore dans l'intégration de toutes les activités « égalité, non-discrimination » au sein du travail de l'OIT. De bons exemples que nous avons à portée de main... Parmi eux, je citerai les projets Better Work, au nom du travail décent pour les femmes, notamment dans le secteur du vêtement où elles représentent une présence massive. Ces projets vont dans le sens du travail décent, du traitement égalitaire (travail égal, salaire égal), droit d'adhérer à un syndicat et à la négociation collective. Néanmoins, cela ne suffit pas. Ça ne suffit pas que l'OIT porte très haut en parole l'égalité hommes-femmes et la non-discrimination dans toutes ses activités. Des activités qui aient comme principe de base l'égalité hommes-femmes et la non-discrimination sont nécessaires aussi. Le sondage Gallup-OIT nous fait voir qu'un des plus grands défis à l'échelle mondiale, c'est justement l'égalité dans toutes les régions. Le partage égal des responsabilités père-mère dans les familles doit être promu. Lorsque les pères font usage de leur congé parental, les femmes peuvent sortir et aller travailler. Il est très important aussi d'avoir une économie de l'attention et soins nouveaux pour promouvoir les opportunités d'emploi pour les hommes et les femmes ayant des responsabilités familiales, selon ce que prescrit le rapport du Directeur général. Toujours dans ce rapport, nous trouvons tout le potentiel de la convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales. Mais ce domaine n'est pas pleinement exploité. Cette convention n'a été ratifiée que par 44 états membres, dont la Finlande. L'OIT doit absolument lancer une campagne pour la promotion de cette ratification. Une nouvelle enquête générale d'évaluation de l'équilibre entre travail et vie privée, et les législations pertinentes dans les états membres pourraient constituer une solution pour attirer l'attention sur l'urgence de la question et pour arriver à trouver des solutions. Il y a encore beaucoup à faire dans toutes les régions, dans tous les états membres, en ce qui concerne l'inégalité au plan du salaire. Le rapport mondial Salaire OIT, rapport récent, a fait voir l'importance de la négociation collective pour la promotion de "à salaire égal, travail égal". Nous soutenons également la coalition internationale pour un salaire égal. Les femmes et les hommes doivent être protégés à pied d'égalité contre la violence et le harcèlement au travail. La nouvelle norme, qui devrait sortir l'année prochaine, insiste sur la situation des femmes qui sont en général les premières victimes de la violence et du harcèlement. La Finlande soutient ce travail d'élaboration de normes, mais je voudrais dire autre chose également : il est nécessaire d'éviter de s'enfermer dans les détails où l'arbre cache la forêt, et qui sont une attitude contre-productive qui freine la ratification au lieu de l'accélérer. Ce nouvel instrument attirera probablement l'attention des médias et des populations dans la mesure où c'est un thème d'actualité et où cet instrument sera adopté à la conférence du centenaire de l'OIT. Nous espérons que cet instrument du centenaire aura aussi un fort degré de priorité dans tous les travaux futurs de l'OIT. Un autre grand défi pour

la Finlande, c'est le faible taux d'emploi des réfugiés et des requérants d'asile. Nous essayons de pallier ce problème en insistant sur la formation linguistique et professionnelle. Nous manquons de main d'oeuvre qualifiée dans bien des secteurs. Par conséquent, il est de l'intérêt des employeurs de trouver des employés immédiatement ou de déployer de la formation tous azimuts pour préparer ces travailleurs. J'espère que nos partenaires sociaux pourront prêter assistance aussi à ces personnes pour qu'elles s'intègrent, tant dans le marché du travail que dans la société finlandaise. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Taboubi

Travailleur (Tunisie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'emblée de vous féliciter à l'occasion de votre élection et j'aimerais également remercier Monsieur Guy Ryder pour son rapport important, sur le sujet du rôle des femmes et l'élan pour l'égalité. Afin d'apporter notre pierre à l'édifice et de contribuer aux célébrations du centenaire, nous aimerions vous présenter les résultats d'une enquête de terrain que notre section de la jeunesse a réalisée, section de la jeunesse de notre confédération des travailleurs. La Tunisie s'intéresse particulièrement au rôle des femmes dans la société et cela est reflété dans la législation et l'application de cette législation. En 2011, face à la pression exercée par la société, une législation a été introduite pour concrétiser l'égalité entre les sexes, pour lutter contre la traite des êtres humains et pour régler le problème de la violence à l'égard des femmes. Et cette étude de terrain que je mentionnais traite de la violence et de la discrimination, non pas seulement dans le milieu du travail, mais aussi dans le milieu de l'éducation et porte aussi sur le rôle des femmes dans la société. La discrimination entre les sexes peut être constatée sur le marché du travail. Les femmes représentent seulement 41 pour cent des employés. Il y a aussi un problème des jeunes filles qui abandonnent l'école, et ceci les rend plus vulnérables à l'emploi illégal ou à l'exploitation. Ceci peut conduire à d'autres discriminations et violences et à des mariages précoces, des grossesses précoces. Tout ceci peut ensuite mener à une exclusion des femmes. Les femmes sont souvent au chômage à cause d'une grossesse, ne peuvent pas profiter de progression professionnelle ; les femmes en Tunisie ont beaucoup réussi, ont atteint un niveau supérieur, mais il reste des ombres au tableau. Notons que la radicalisation, l'extrémisme, peut avoir une incidence sur les réalisations des femmes. Il y a un certain refus de l'égalité au titre de ces principes, on instrumentalise les femmes aussi dans des démarches extrémistes. Mesdames et Messieurs, j'aimerais saisir cette occasion pour émettre quelques recommandations qui contribueront à l'amélioration du rôle des femmes. Tout d'abord, nous devons adopter un code de conduite modèle qui protégerait les femmes des violences. Nous devons également prendre des mesures strictes de lutte contre l'exploitation des travailleurs domestiques. Nous devons aussi traiter les problèmes de la traite des êtres humains, le problème des agences d'emploi, et nous devons avoir des mesures d'inspection et sensibiliser les femmes au besoin de révélation des cas de violence. Les syndicats doivent aussi mener des campagnes pour sensibiliser aux problématiques du travail décent et de la protection sociale. Un observatoire serait utile pour faire le constat des réalités du monde du travail. Nous devons aussi encourager à la création de crèches et permettre aux femmes enceintes ou qui allaitent de travailler. Nous devons introduire aussi dans les programmes scolaires la question de la violence et du harcèlement. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous faisons face à une situation économique et sociale complexe et difficile et à une instabilité politique. Nous devons permettre aux syndicats de jouer un rôle important par le biais d'une participation active au dialogue social national qui feront que toutes les parties prendront leurs responsabilités. Je ne peux que souscrire aux affirmations du Directeur général sur les territoires arabes occupés. Nous condamnons les massacres perpétrés par les groupes sionistes qui ont conduit au décès de centaines, de dizaines de personnes et de blessés. Nous condamnons aussi le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem. [vgr INTERRUPTION 7:12]

M. Önen
Employeur (Turquie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom de la Confédération turque des associations d'employeurs, je voudrais vous saluer et je voudrais vous souhaiter une session de conférence constructive et couronnée de succès. Monsieur le Président, TISK, notre confédération, est un partenaire de confiance de l'OIT depuis ces soixante dernières années. Nous partageons une confiance mutuelle et nous comprenons de la même façon nos problèmes sociaux et du travail. L'année prochaine, nous fêterons les 100 ans de cette organisation sans égale. En tant que première agence spécialisée des Nations Unies, les compétences et les connaissances pointues de l'OIT accumulées au fil des cent ans, doivent être reconnues et fêtées. Nous pensons que nous devons donner la priorité à une nouvelle feuille de route pour le futur proche de l'OIT. À ce stade, nous aimerions que l'OIT élargisse son mandat, afin d'inclure tous les défis économiques et sociaux auxquels ses mandants tripartites sont confrontés aujourd'hui. Dans le cadre d'initiatives à l'occasion du centenaire, qui ont été présentées par le Directeur général en 2016, la question de l'initiative sur l'avenir du travail a permis une discussion des plus larges sur tous les scénarios possibles en matière de marché du travail. Nous pensons que le débat en commission sur l'avenir du travail servira de base pour la commission de la conférence en 2019. La Turquie a fait montre de prestations économiques sans égales ces deux dernières décennies, et de nombreuses mesures ont été adoptées par le gouvernement et le secteur privé dans ce sens. Cependant, les entreprises turques ont été confrontées à quelques difficultés, telles que les déficits des bonnes ressources et également de l'inadéquation des bonnes ressources. La stratégie de l'emploi a été introduite en 2014 afin de comprendre ou d'adopter plusieurs mesures sociales et économiques, et ce fut un jalon pour le marché du travail en Turquie, à la suite de quoi une série d'incitants ont été introduits en 2017 et en 2018 également, incitants qui ont contribué grandement à accroître les opportunités d'emploi et qui ont eu un impact positif sur le calme social. Comme l'a indiqué le rapport thématique du Directeur général, la participation des femmes dans nos marchés du travail est une condition sine qua non pour que nos économies réussissent. Les politiques avec une sensibilité de genre doivent être adoptées afin de lutter contre la sous-représentation des femmes sur les lieux du travail. L'acteur principal dans les processus de création de politiques sur le plan international par excellence, l'OIT a un rôle à jouer dans ce domaine. En ce qui concerne la participation des femmes au monde du travail, le secteur privé de notre pays, ainsi que le ministère du travail, ont collaboré afin d'accroître l'emploi des femmes. Ce sont des efforts prometteurs en matière de participation des femmes à la force de travail dont les effets, nous l'espérons, seront bientôt tangibles. Monsieur le Président, cette année, le programme de la conférence a abordé plusieurs questions liées à nos environnements économiques et sociaux. Les discussions entre mandants tripartites sur la violence et sur le harcèlement sur le lieu du travail, sur la coopération au développement international et le dialogue social, nous fourniront des options politiques tangibles sur ces questions d'importance. L'élimination de la violence et du harcèlement au travail est cruciale pour les employeurs. Cependant, c'est vrai que la définition du harcèlement et de la violence pose problème, car, en ce qui concerne les mesures de protection éventuelles qui nous permettraient de prévenir ces comportements, il faut je pense, surtout mettre fin à l'incertitude juridique, et il faut pouvoir prendre en compte la diversité de la réalité que vivent les états membres de notre organisation. En ce qui concerne la coopération au développement international, nous aimerions souligner que des besoins particuliers des employeurs doivent pouvoir être pris en compte au sein de ces efforts de coopération. Monsieur le Président, en ce qui concerne la commission d'application des normes, la Turquie nous a montré qu'elle respecte les normes internationales du travail. La Turquie a ratifié les conventions clé et a récemment ratifié les conventions sur la santé et la sécurité sur le lieu du travail en ce qui concerne les mines et les sites de construction. Monsieur le Président, l'année dernière, la Turquie a accueilli la huitième conférence régionale européenne de l'OIT et nous avons eu

le privilège de pouvoir mener des échanges importants avec des partenaires sociaux éminents de notre région. L'initiative d'Istanbul a été adoptée comme résultat de cette réunion importante. Ce sera notre feuille de route qui jalonnera notre engagement tripartite. Nous voulons vous remercier encore une fois d'avoir organisé cette conférence en Turquie et merci de votre attention.

M. Kim, Myoung Hwan

Travailleur (République de Corée)

Je vous remercie, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, avant de monter dans l'avion de Genève, je suis resté à une manifestation devant le palais présidentiel aux côtés des membres de notre confédération syndicale KCTU. Nous manifestons contre la révision régressive du salaire minimum du 28 mai, qui renverse les avantages remportés. Aujourd'hui, le conseil du cabinet a décidé de promulguer la révision de cette loi. Le président Moon s'est engagé à augmenter le salaire minimum de 10 000 wons coréens d'ici 2020. Le salaire minimum de 2018 est passé à 7 530 wons et les médias, acquis à l'entreprise, ont fait toute une campagne pour que ceci soit renversé. Le parti en place a pris l'initiative d'annulation de cette augmentation du salaire minimum, et en plus, les employeurs peuvent, de façon unilatérale, faire changer les lois du travail au détriment des travailleurs. Si le gouvernement veut réduire l'inégalité dans le pays, il ne devrait pas rendre le conglomérat industriel comme vedette et champion de la cause. Notre confédération organise une réunion de 100 000 travailleurs pour le 30 juin. Le processus KCTU fait flotter la bannière "Femmes au travail" qui est le sujet d'aujourd'hui en Corée. Jusqu'à présent, c'est les femmes qui ont été à la tête de la campagne pour l'augmentation du salaire minimum. Une fois que le salaire minimum est institué ou sera institué, on arrive à l'égalité de salaires hommes-femmes pour le salaire minimum. Le décalage des salaires hommes-femmes en Corée est le plus fort de tous les pays de l'OCDE. Ceci est le résultat de toute la multiplication des discriminations que rencontrent les femmes. Les femmes sont généralement sous-payées par rapport aux hommes dans leur premier emploi, les femmes sont surtout cantonnées aux emplois mal payés et précaires et ceci dû à des préjugés bien enracinés de la femme au travail. Les emplois féminins sont sous-évalués en général, les femmes sont considérées comme devant s'occuper des enfants, ce qui fait qu'elles sont les premières victimes de la discrimination dans la promotion et dans leur carrière. La violence sexuelle, le harcèlement de la part des cadres masculins sont une menace permanente. La Corée a besoin désespérément de ce nouvel élan pour l'égalité hommes-femmes suggéré par le Directeur général. La campagne #MeToo a dénoncé des cas très nombreux de violence et de harcèlement de femmes au travail, et on a vu advenir une détermination très forte pour le changement. Les syndicats sont un outil extrêmement important pour arriver à lutter contre ces problèmes généralisés. Grâce à leur pouvoir, les femmes peuvent acquérir plus de pouvoir, peuvent mieux se défendre et faire advenir l'égalité dans le lieu de travail. Pour renforcer le mouvement, nous avons besoin d'une nouvelle norme contre les violences et le harcèlement sous forme d'une convention accompagnée d'une recommandation. Dans le cadre des initiatives du centenaire, nous avons renforcé notre campagne de ratification. Ces ratifications des conventions sont absolument vitales pour arriver à une jouissance généralisée des droits fondamentaux. Le syndicat de l'enseignement en Corée a perdu son statut légal. Ceci se doit au gouvernement corrompu qui l'a spolié de ses droits. Les travailleurs de Samsung sont sur la ligne de front dans la lutte contre la politique anti-syndicats des grandes sociétés transnationales. Les travailleurs qui sont dans des emplois officieux font campagne pour défendre leur droit fondamental. Madame Lee Young-Joo, ex-Secrétaire générale de la KCTU est toujours derrière les barreaux pour avoir exercé le droit de grève, le droit à adhérer à un syndicat de façon pacifique, et à cause de réunions syndicales. Il est temps que le gouvernement redresse la barre et ratifie au plus tôt les conventions 87 et 98 qui traînent depuis 26 ans. Le gouvernement du Président Moon doit passer immédiatement à la ratification.

Mme Almajali

Gouvernement (Jordanie)

Excellence, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs. Le Directeur général, au cours de la séance d'inauguration, a présenté son rapport sur « L'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité » qui invite à prendre des mesures créatives afin de réduire le fossé entre les hommes et les femmes. De plus, il est nécessaire de renforcer la participation de la femme au marché du travail, mais il est également nécessaire de déployer davantage d'efforts pour surmonter les obstacles rencontrés par la femme. Peut-être, ainsi, que ce rapport du Directeur général sera une carte de route pour nous tous afin de renforcer la participation de la femme et mettre un terme à la violence et au harcèlement à son égard. Monsieur le Président, ceci nous incite à nous engager à développer des programmes pour appuyer la femme, afin qu'elle puisse accéder au travail et lutter contre cette situation. Le gouvernement jordanien a établi un programme exécutif pour accroître la participation de la femme au marché du travail, car nous considérons que le travail de la femme est un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et nous avons pris des mesures à cet égard. En ce moment, nous débattons du code de travail temporaire de 2010 au Parlement, qui comprend des modifications importantes qui convergeront vers l'accroissement de la participation économique de la femme. Le sommet du travail va débattre du rôle du travail décent pour garantir la sécurité dans les pays sortant de conflits. Ce sommet traitera la recommandation 205, à l'égard de laquelle nous avons déjà exprimé notre opinion, car nous avons déjà dit que la coopération internationale devra se faire sur base de la répartition des responsabilités et de la solidarité de tous. Monsieur le Président, la crise en Syrie est à sa huitième année aujourd'hui et la Jordanie a atteint sa capacité maximale pour ce qui est de l'accueil des réfugiés et ce, en plus des obstacles rencontrés pour ce qui est de l'organisation du marché du travail, avec la présence de plus d'un million trois cent mille réfugiés syriens, qui travaillent sur ce marché, pour la plupart dans le secteur informel. À cet égard, il est à mentionner que la Jordanie a pu préserver son immunité, malgré cette conjoncture difficile. Nous avons lancé le plan national pour traiter avec les effets de cette crise, et notamment afin de fournir un moyen de vie décent pour tous et créer des opportunités de travail et des opportunités économiques pour les Jordaniens et les réfugiés syriens, tout en garantissant le développement sur le plan local. Les partenaires de développement de la Jordanie, et nous les en remercions, ont joué un rôle important pour appuyer ces efforts déployés par la Jordanie et nous voudrions mettre l'accent sur la nécessité, pour la communauté internationale, de poursuivre son soutien à la Jordanie et de poursuivre les efforts qui permettent à la Jordanie de fournir ces services aux réfugiés et les sociétés en général. La délégation de la Jordanie a examiné le rapport annuel du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires palestiniens et arabes occupés et nous sommes désolés de ce qui a été mentionné pour ce qui est des mesures prises par l'occupation israélienne à l'encontre des travailleurs palestiniens, les barrières imposées aux Palestiniens, en plus du contrôle des capacités de développement et de croissance qui posent obstacle aux opportunités de travail. Il est nécessaire de lever toutes ces difficultés face à l'accès au travail qui viennent de l'occupation et mettre un terme aux mesures discriminatoires à l'encontre des Palestiniens. En conclusion, je voudrais remercier très sincèrement le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, pour les efforts qu'il déploie pour aller de l'avant avec l'organisation vers la réalisation de ces objectifs, ainsi que tous ceux qui travaillent au sein de l'OIT, et le bureau régional des pays arabes pour les efforts continus afin de soutenir la Jordanie dans ses efforts et sa quête pour le développement durable. Je remercie également les gouvernements de l'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que les employeurs et les travailleurs, pour la confiance qu'ils ont exprimée à la Jordanie, et de nous avoir élus à la présidence de la conférence. Merci, Monsieur le Président.

Mardi 5 juin 2018, après midi

M. Neghza

Employeur (Algérie)

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, Monsieur le Président de la conférence, Monsieur le Directeur général de l'OIT, les membres du BIT, Excellences les ministres, les présidents des syndicats des travailleurs, Excellences les présidents des fédérations des employeurs, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, j'ai le plaisir de féliciter le Président de la conférence à l'occasion de son élection à la présidence de la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail. Ceci reflète la confiance qu'ont à votre égard les participants à cette conférence. Mesdames et Messieurs, je voudrais renouveler notre engagement et notre volonté sérieuse à collaborer à tous les niveaux. Je me dois à cet égard de vous exprimer toute mon estime de cette nouvelle histoire de la lutte menée par le Directeur général de l'OIT, Monsieur Guy Ryder. Nous sommes très conscients des efforts qu'il est en train de déployer et ce, afin de donner un élan à la région euro-méditerranéenne, et surtout en Afrique, et ce afin de créer de nouvelles opportunités de travail pour la femme, soutenir les jeunes et permettre leur intégration dans la société tout en limitant le travail des enfants et leur exploitation. Mesdames et Messieurs, le rôle pionnier de la femme dans les affaires est une source importante qui n'a pas été exploitée tout à fait dans la croissance économique partout dans le monde et ce, en dépit de la baisse de la participation de la femme dans les projets familiaux, au cours de la dernière décennie. Mais il y a une croissance importante dans les pays en voie de développement ayant atteint 42 pour cent du travail des femmes en 2018 et ce, en comparaison avec 20 pour cent du travail des hommes mais sans qu'il y ait des indicateurs montrant une amélioration d'ici 2021. Pour ce qui est des femmes pionnières dans les affaires, leur nombre est toujours assez limité par rapport aux hommes et ce, en plus des obstacles rencontrés par la femme pour ce qui est de l'accès à des postes administratifs importants et ce, en comparaison avec les opportunités disponibles aux hommes. À cet égard, Monsieur le Président, il est nécessaire pour nous d'être actifs à travers des programmes intensifs qui encouragent tous les états, et surtout les organisations, à développer des méthodes pour permettre l'intégration de la femme dans les affaires et la créativité. Mesdames et Messieurs, pour ce qui est des jeunes, l'approche vis-à-vis de cette grande catégorie de la société consiste à lutter pour garantir la stabilité sociale, politique et de sécurité et ce pour permettre de réaliser le bien-être et la prospérité économique. Je propose à cet égard de tirer partie des expériences précédentes de projets réussis pour soutenir les jeunes dans la région et dans le monde et ce, en adoptant une stratégie optimiste qui mette l'accent sur la sensibilisation et une culture de renforcement des jeunes, le développement des capacités individuelles des jeunes, le développement des services de formation, limiter la bureaucratie de façon à permettre l'accès des jeunes aux technologies de la formation, fournir le financement pour les projets et les idées des jeunes. Mesdames et Messieurs, nous remarquons qu'il y a une croissance du phénomène du travail des enfants, qui est principalement dû à un facteur économique car il y a un besoin matériel de travailler à 67.7 pour cent et un facteur social à 10.8 pour cent en raison de la non-scolarisation de ces enfants. Ce phénomène négatif sur la plan humain et social pose un danger pour le futur de la stabilité socio-économique, car ainsi nous avons des générations qui ne sont pas éduquées et qu'il serait facile de mobiliser pour détruire le tissu moral, éthique dans la société. C'est pour ça que nous vous invitons à prendre toutes les mesures nécessaires pour ce qui est de la sensibilisation des visites sur le terrain, et pour ce qui est de punir ceux qui commettent ces crimes à l'encontre des enfants. Je conclus en mentionnant la souffrance du peuple palestinien dans le cadre de l'absence de la stabilité, de la sécurité et le fait qu'il soit privé de la possibilité d'un avenir meilleur. Il est par conséquent nécessaire d'inclure le droit à l'éducation et au travail décent tout en permettant une vie noble et la stabilité pour ce qui est de la sécurité dans tous les territoires palestiniens. En conclusion, Monsieur le Président, je vous félicite de nouveau en mon nom et au nom de mon pays, l'Algérie, et je vous souhaite,

ainsi que toute l'équipe, le plein succès dans votre tâche. Notre message à tous : la paix, la stabilité en partant du partenariat positif. Merci.

M. Yalcin

Travailleur (Turquie)

Madame la Présidente, honorables délégués, tout d'abord je tiens à remercier le Président de la conférence, ses adjoints, l'administration, l'équipe de l'OIT qui ont organisé cette session importante de la conférence. J'espère que la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail nous fournira une feuille de route meilleure et plus équitable. Nous vivons actuellement dans un monde où les tensions s'accroissent constamment. Il faut par conséquent davantage d'efforts et des actions efficaces pour protéger l'humanité, la dignité, la main d'œuvre et pour veiller à la paix de par le monde. L'occupation de la Masjid Al-Aqsa et la décision pernicieuse de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël devrait être à l'ordre du jour, autant à Genève qu'à Istanbul. Le monde connaît un problème de terrorisme et d'organisations terroristes. Malheureusement, le bon sens et les actions fondées sur la collaboration ne sont pas parvenus à mettre fin à ce terrorisme. La Turquie lutte contre les organisations terroristes telles que FETO, YPJ, PKK, PYD, ISIS. Mais la Turquie est laissée seule dans cette lutte. Partout, ces attaques se produisent et les victimes sont l'humanité, finalement, le monde entier. Il faut pourtant mener un combat efficace et mettre en échec le terrorisme. Nous devons également prendre conscience de la compétition brutale et des actions destructrices menées pour s'emparer d'une part plus importante de l'or africain et du pétrole du Moyen-Orient. Il faut se rendre compte du fait que le monde dépasse les cinq et que la main d'œuvre doit être supérieure au capital. Nous pensons qu'une répartition équitable du revenu est le but ultime à viser. Nous devons débarrasser le monde et nos esprits des définitions économiques erronées, fondées sur la théorie des ressources limitées et des besoins illimités. Matmata Gandhi a dit qu'il y a suffisamment de ressources sur cette planète pour les besoins de chacun, mais pas pour la cupidité de chacun. Je crois que c'est une déclaration qui a beaucoup de sens. Honorables délégués, si nous pouvons mettre en pratique l'organisation tripartite et les droits syndicaux, en bonne et due forme et de manière complète, si nous ne pouvons pas mettre en discussion et au centre de notre action et organisation tripartite les droits syndicaux, comment avoir le pouvoir pour triompher sur l'exploitation globale ? Nous, Confédération des syndicats des agents publics, menons une lutte pour accroître les droits des agents publics en nous unissant. L'organisation des syndicats des agents publics est parvenue à 70 pour cent en Turquie, il y a un taux croissant de syndicalisme en Turquie. Malgré certaines limitations, le droit à l'organisation s'est amélioré, les taux se sont améliorés. Nous réclamons le droit d'organisation syndicale des personnes retraitées ; il faudrait que cela soit garanti par la loi. L'interdiction des grèves et de mener des actions politiques imposée aux agents publics en Turquie devrait être révoquée. Des progrès considérables ont été réalisés en matière de convention collective, mais il reste encore des dispositions restrictives et des interprétations qui réduisent le champ d'application des conventions collectives. Nous avons un conseil d'arbitrage pour les agents publics et nous avons besoin de changements structurels et fonctionnels au sein de ce conseil. L'emploi clandestin, l'économie informelle, les jeunes, le chômage, la participation des femmes à la main d'œuvre compte toujours parmi les problèmes importants en Turquie. Nous invitons toute l'humanité à prendre sa part de responsabilité pour ce qui est des réfugiés et des migrants et d'apporter des contributions réelles à cet égard. Pour ce qui est de la santé, de la sécurité au travail, le secteur public doit donner l'exemple et après le coup militaire le 15 juillet, l'état d'urgence a été annoncé en Turquie. Cela a une incidence sur nos vies quotidiennes, mais nous pensons que les conditions nécessaires sont maintenant en place pour mettre fin à cet état d'urgence. Les collaborateurs du secteur public qui ont perdu leur emploi, suite à cette tentative avortée de coup, a donné naissance à des enquêtes menées par une commission désignée à cet effet. Suite aux enquêtes menées, certains agents publics retrouveront leur travail, mais l'on se pose des questions sur la cadence de travail de cette commission. Nous pensons que le monde dépasse le chiffre de cinq [vgr INTERRUPTION

6:27] nous pensons que le monde dépasse le chiffre de cinq et nous pensons que le travail est au-dessus du capital. Je vous salue tous respectueusement au nom des travailleurs de la Turquie représentés ici. Merci.

M. Swe

Gouvernement (Myanmar)

Madame la Présidente, honorables délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur et plaisir pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée. L'organisation internationale du Travail, l'OIT, a déployé des efforts inlassables depuis presque un siècle pour garantir que les travailleurs du monde entier jouissent de leurs droits pleinement, conformément aux objectifs ayant présidé à sa création. Au cours de ce laps de temps, l'OIT a pu définir des normes efficaces du travail, conformément aux conditions socio-économiques à l'échelle mondiale. Je suis également très heureux d'observer les progrès considérables réalisés dans la promotion et la protection des droits des travailleurs. Madame la Présidente, puisque le travail décent et l'égalité entre hommes et femmes au travail constituent des plateformes fondamentales pour faire progresser la justice sociale, comme définies par les ODD 5 et 8, je tiens à mentionner le rapport très complet du Directeur général de la OIT, présenté à la conférence, intitulé « Initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Ce travail non seulement parvient à point nommé, étant donné la situation actuelle, mais met également en exergue les activités futures à entreprendre. Par conséquent, il représente un appel urgent afin de mettre suffisamment d'accent sur l'égalité entre hommes et femmes et je suis heureux de relever que des consultations sur la parité entre hommes et femmes ont été lancées en vue d'en faire une norme à l'échelle mondiale. Beaucoup d'états membres, y compris le Myanmar, ont toujours des défis à relever dans ce domaine, surtout pour ce qui est de la mise en œuvre et de la pleine réalisation sur les lieux de travail des normes liées à l'égalité entre les hommes et les femmes sur les lieux de travail. La situation politique, les traditions, les situations économiques et sociales sont différentes selon les états. Par conséquent, les délais nécessaires pour réaliser les objectifs visés en matière de promotion des droits du travail, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, varieront selon les cas. Toutefois, je garde confiance, je pense que grâce à notre volonté politique, nous serons en mesure d'accélérer les mesures que nous déploierons en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Madame la Présidente, le Myanmar a promu des normes en faveur de la parité entre hommes et femmes conformément à ce qui figure dans la lettre et l'esprit de la constitution. Les lois mises en œuvre par le passé contenaient moins de dispositions liées à ces questions, mais les nouvelles lois en cours d'élaboration tiendront compte de la parité entre hommes et femmes dans tous les cas. De même, les aspects liés à ce domaine seront retenus pour revoir la législation actuelle afin de l'aligner sur les tendances à l'échelle mondiale. En outre, le Myanmar rejette fermement toute forme de violence et de harcèlement sexuel, ainsi que de discrimination sur les lieux de travail. Le Myanmar a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) et nous avons mis en œuvre les dispositions de la convention en mettant en place les politiques nationales nécessaires. Le plan stratégique national pour la progression des femmes 2013-2022 et le rapport thématique sur les éléments liés à la parité entre hommes et femmes sont des exemples qui montrent comment l'on tente de promouvoir la parité entre hommes et femmes au Myanmar. En même temps, davantage d'efforts sont déployés. La loi sur la protection et la prévention de la violence contre les femmes est en cours d'élaboration. Madame la Présidente, la réforme de la législation du travail est un processus en cours au Myanmar avec l'aide des partenaires sociaux, des partenaires au développement, y compris l'OIT. Nous avons été en mesure d'organiser dix cycles de forums, de dialogues tripartites sur le plan national. Ces forums récents ont permis l'adoption des programmes nationaux de travail décent au Myanmar pour la période 2018 à 2021 et une feuille de route en cinq points pour un meilleur développement sectoriel. J'espère sincèrement que le Myanmar sera en mesure de signer le programme de travail décent de l'OIT dans un avenir proche. Bien sûr, il reste encore des défis à relever mais ils ne sont pas

insurmontables. Le gouvernement du Myanmar se fonde sur cette culture nouvelle pour lui du dialogue tripartite. Nous espérons ainsi pouvoir atteindre les objectifs visés à l'avenir avec le soutien, l'assistance technique de l'OIT et de nos partenaires internationaux. Merci Madame la Présidente. Merci de votre attention.

M. Majoul
Employeur (Tunisie)

Monsieur le Président de la conférence, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette conférence en vous souhaitant le plein succès dans la direction de vos travaux. J'ai également le plaisir d'adresser mes appréciations et remerciements au Directeur général, Monsieur Guy Ryder, pour son rapport et je loue la façon d'approcher les questions et l'approche très approfondie dans les rapports. J'aimerais également louer les efforts du BIT, le Directeur général et les bureaux régionaux et sous-régionaux pour tout le soutien technique et financier qui a été présenté à la Tunisie à travers un nombre de projets pour aider l'état et les partenaires sociaux pour réussir notre transition démocratique et de fournir toutes les conditions pour un développement économique et la création de chances de travail et de la justice sociale. Le travail sur le terrain fourni par le BIT, de manière efficace, nous a permis de mettre en place un contrat social, un programme de travail décent, ainsi qu'une amélioration du système de retraite et mettre en place des stratégies pour l'emploi. Et le succès de tout programme a besoin d'efforts de la part de tous, à travers leur représentation libre et la capacité d'être représentés. En Tunisie, nous avons consacré ce dialogue au niveau des institutions en lui accordant beaucoup d'importance et les mesures législatives. Nous avons institutionnalisé le dialogue social à travers l'introduction d'un conseil national tripartite et les dernières mesures sont en cours de route. En ce qui concerne la révision de la constitution et de l'institution constitutionnelle et le développement durable, nous avons mis en place le cadre nécessaire avec l'aide de l'OIT et la conclusion d'un mémorandum d'entente qui permettra à toutes les parties de prendre parti. Mesdames et Messieurs, la conférence traite du sujet de la coopération pour le développement efficace pour l'horizon 2030 et ceci devrait être basé sur la participation afin d'aboutir aux 17 objectifs de développement durable et d'élargir ce travail pour s'étendre aux organisations de la société civile. Nous estimons également que le développement du secteur privé est très important afin d'aboutir à ces objectifs de mettre fin à la pauvreté, pour réaliser le développement personnel et garantir le travail décent pour tous. Le secteur privé a toutes les conséquences pour réussir, la qualité, l'efficacité, la flexibilité de gestion, la créativité et pour cela, il a un rôle vital dans un nombre de domaines, tels que la santé, l'éducation, l'énergie. Il est le moteur du développement dans notre pays. Nous proposons que le programme de travail de l'OIT devrait prêter de l'attention afin d'augmenter la participation et le partenariat entre le secteur privé et le secteur public, surtout dans des domaines vitaux tels que l'infrastructure et de consacrer aussi beaucoup d'importance aux politiques d'investissement et l'entrepreneuriat dans son cadre de travail afin de fournir des forces de travail décent à tous. Mesdames et Messieurs, les rapports successifs du Directeur général ont abordé la question de la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés et les différentes missions en Cisjordanie et à Gaza ont montré la situation d'extrême difficulté dans laquelle vit le peuple palestinien. Nous appelons tous de devoir respecter la légitimité internationale et le droit des Palestiniens à l'auto-détermination, la création de leur état libre avec sa capitale Al Quds et nous appelons l'organisation aussi à prêter un plus grand rôle à la paix et la liberté parmi le programme de son travail. Je vous remercie de votre attention. Et que la paix de Dieu vous accompagne.

M. Ngige
Gouvernement (Nigéria)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, je vous transmets les chaleureuses salutations du gouvernement et du peuple de la République fédérale du Nigéria. Nous nous félicitons des travaux réalisés par cette organisation en 2016 et 2017 en ce qui concerne notamment la mise en œuvre des objectifs stratégiques du BIT, qui sont au cœur du programme pour le travail décent. Nous saluons également le Directeur général qui a choisi le sujet du rapport de cette année, à savoir « L’initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l’égalité ». Cela reflète l’un des domaines qui nous préoccupent le plus, promouvoir le travail décent. Madame la Présidente, la promotion de l’emploi des jeunes et des femmes et le renforcement de la situation des femmes au travail représentent un grand défi pour nos sociétés, notamment dans le cadre de la récession économique, de la chute des prix du pétrole, des problèmes militaires dans certaines parties du pays, notamment le nord-est, et le facteur des migrants qui reviennent dans le pays, dont la plupart sont des femmes et des jeunes qui ont été victimes de trafic et d’esclavage. Il est donc impératif pour nous de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer la situation de la participation des femmes sur le marché de l’emploi. Le gouvernement pour ce faire a mis en place un nouveau plan de croissance et de relance économique. Nous avons également mis en place un programme « De l’école au travail », conçu pour aider les jeunes femmes et les jeunes hommes à intégrer le marché de l’emploi. Nous avons également pris des mesures spécifiques pour lutter contre les inégalités dans les domaines suivants : le principe de la rémunération égale pour un travail égal, sans discrimination, un principe qui figure dans la Constitution de notre république. Une initiative présidentielle dans le nord-est vise à promouvoir l’éducation des jeunes filles et des femmes pour les aider à être autonomes économiquement. Les employeurs du public et du privé sont priés de mettre en place des crèches sur le lieu de travail pour aider les jeunes mères. Dans le service public, le gouvernement a accru le congé maternité de 12 à 16 semaines pour permettre à la maman et au bébé de récupérer, et de permettre également l’allaitement. Des procédures disciplinaires contre des femmes lorsqu’elles prennent leur congé de maternité sont sévèrement punies. Les employeurs ne sont plus non plus autorisés à licencier une femme du fait de son statut de mère. Nous avons également des services médicaux gratuits pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans dans de nombreux états du pays. La ratification et la mise en œuvre de la convention sur la protection de la maternité numéro 186 est un effort conscient pour garantir que toutes les femmes soient protégées dans le pays. C’est quelque chose qui est déjà en place. Nous avons également introduit des programmes de cantines scolaires au niveau national et sous-national pour améliorer l’éducation pour tous et éviter l’abandon scolaire. Cela simplifie également la tâche des femmes, notamment celles qui travaillent, et leur permet d’avoir plus de temps. Néanmoins, Madame la Présidente, il reste encore beaucoup à faire. La manière la plus efficace pour éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes, c’est de travailler sur le lieu de travail en s’opposant vigoureusement aux pratiques discriminatoires des employeurs, au harcèlement et ce, peu importe où cela se produit ou quand. Les femmes qui sont victimes doivent pouvoir porter plainte auprès d’inspecteurs du travail. Nous avons des guides, des lois et des codes de pratique qui prévoient des sanctions sévères et des mesures punitives pour éviter que ce genre de phénomène se produise. Nous remercions d’ailleurs l’assistance technique du BIT. Nous avons grâce à cela pu certifier 80 auditeurs, facilitateurs. En conclusion, nous espérons que ce n’est qu’un début et nous voulons insister sur le fait que nos femmes doivent pouvoir déployer leur plein potentiel aux côtés des hommes dans le monde du travail. Je vous remercie.

M. Rabiei

Gouvernement (République islamique d'Iran)

Au nom de Dieu tout puissant miséricordieux, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs et des travailleurs, d'emblée, je voudrais féliciter à l'occasion du mois du Ramadan, je remercie tous les frères et sœurs, tous les délégués et tous les travailleurs qui jeûnent. En ce qui concerne l'initiative sur les femmes au travail et au vu des développements sociaux grandissants, nous avons besoin de réfléchir à nouveau à notre manière de fonctionner pour fournir un avenir plus brillant aux femmes. Cette initiative doit être prise en compte conjointement avec l'initiative sur l'avenir du travail décent. Afin de promouvoir le monde du travail, nous avons tous besoin de travailler ensemble pour promouvoir la paix, l'inclusion, la justice sociale et le travail décent. Malheureusement, nous vivons dans un monde où certains pays ne respectent pas les accords internationaux et poussent le monde dans la violence. Ils bombardent des enfants et des femmes innocents pour promouvoir leurs propres intérêts économiques. Des crises sont donc promues qui provoquent la violence, et cette violence touche surtout les femmes et les enfants. En ce qui concerne le dialogue social, qui est également au programme de la CIT, une solution unique devrait être évitée, parce que les pays ont leur propre spécificité. Nous pensons que le dialogue social, au niveau national ou international, dans les groupes sociaux et même dans les familles, demande une vie décente. Mon pays, avec une expérience longue de plus de cent ans dans le tripartisme, suit avec attention cette question. Pendant cette administration, nous avons augmenté le nombre d'organisations de travailleurs et d'employeurs de 50 pour cent. Nous essayons également de travailler au niveau de la moralité sur les lieux de travail parce que les conditions sont encore disparates, et les relations internationales empoisonnent la situation économique et politique, et provoquent la reproduction de la violence. La violence sur le monde du travail ne pourra pas être éliminée sans tenir compte des inégalités et de la pauvreté au niveau national et international, et grâce à des conseils éthiques. Créer de la sécurité d'emploi, mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants ou sur le lieu de travail, c'est notre volonté nationale. En ce qui concerne l'autre point de l'ordre du jour de cette conférence, nous appuyons la coopération au développement. Nous croyons dans la coopération au développement. Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous dire que les femmes dans mon pays ont un rôle très élevé dans leur famille, dans leur société. Aujourd'hui, les femmes et les filles représentent environ 60 pour cent de ceux qui postulent à l'université et contribuent à promouvoir l'économie grâce à leur travail dans la famille ou dans les secteurs publics et privés. Les femmes représentent 41 pour cent des fonctionnaires aujourd'hui en Iran, c'est une augmentation de 10 pour cent. Les cibles ont également été fixées pour atteindre 30 pour cent des postes de dirigeants haut placés d'ici la fin de cette administration. 60 pour cent des emplois créés l'année dernière visaient des femmes. Mon ministère a essayé d'autonomiser davantage les femmes, surtout les chefs de famille pour qu'elles puissent entrer sur le marché de l'emploi en leur fournissant des formations gratuites et en leur donnant l'accès à différentes opportunités. Les femmes et les hommes peuvent avoir la souplesse liée à certains types de travail pour pouvoir jongler entre la vie professionnelle et familiale. Je pense que nous devrions préparer le terrain pour qu'elles puissent accepter ces tâches pour autant que les conditions respectent les normes du travail. L'OIT devrait d'ailleurs travailler davantage à cette notion de la réconciliation entre la vie familiale et professionnelle. La République d'Iran a toujours été engagée pour respecter ses engagements nationaux et internationaux et ne ménage aucun effort pour y parvenir. Alors que nous sommes réunis ici pour parler de la manière dont le monde du travail pourrait s'améliorer partout dans le monde, ce qui demande évidemment une responsabilité collective de la part de toutes les parties prenantes, malheureusement certaines sanctions cruelles et injustes sont imposées sur les économies de certains pays, y compris le mien sans aucune justification. Des sanctions qui, par nature, nuisent à la vie des personnes ordinaires et notamment des travailleurs. Nous sommes préoccupés vis-à-vis des violences commises

contre les personnes dans les territoires occupés palestiniens. L'OIT, qui veut promouvoir la justice, doit être plus présente sur cette question. Je vous remercie de votre attention.

M. Haque

Gouvernement (Bangladesh)

Madame la Présidente, je vous félicite pour votre élection à la Présidence de la 107^{ème} Conférence Internationale du Travail. Je voudrais également consigner au procès-verbal notre reconnaissance au Directeur général qui a présenté un rapport complet sur l'initiative sur « Les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Je me félicite des efforts déployés par le Président du Conseil d'Administration pour nous avoir présenté un rapport détaillé sur les trois dernières sessions du Conseil d'Administration. Madame la Présidente, nous avons réalisé des progrès substantiels vers l'instauration de la parité entre hommes et femmes dans le monde du travail depuis les dernières décennies. En dépit de cela, combler les écarts entre hommes et femmes reste l'un des défis les plus urgents sur le marché du travail, le marché social. L'initiative du centenaire de l'OIT pour les femmes au travail est un bon pas dans cette direction. L'agenda 2030 donne également un nouvel élan, l'instauration de changements positifs dans la vie des femmes. Nous devons saisir cette opportunité pour considérer cette question comme une priorité absolue. Le Bangladesh croit fermement que les objectifs du développement ne peuvent être réalisés si nous laissons nos femmes à la traîne alors qu'elles représentent la moitié de la population. L'une des mesures les plus importantes mises en œuvre par notre gouvernement a été de mettre en place la politique nationale de développement des femmes, garantissant l'égalité de chances et de droits aux femmes. Nous créons des environnements de travail favorables aux femmes en garantissant leur santé, leur sécurité, en leur offrant des possibilités de logement et en créant des crèches sur leur lieu de travail ou dans les environs. Suite à ces mesures, la main d'œuvre féminine est passée de 24 pour cent environ à 40 pour cent au cours de 4 dernières années. Madame la Présidente, le Bangladesh est le deuxième plus grand exportateur de vêtements de confection dans le monde et les femmes représentent 90 pour cent de la main d'œuvre dans ce secteur crucial. De manière sans précédent et avec l'accord des propriétaires d'usines, notre gouvernement a été en mesure de relever les salaires des femmes de 77 pour cent, donc les femmes sont les principales bénéficiaires de ces mesures. Nous avons adopté des mesures pour faciliter les femmes entrepreneurs afin qu'elles puissent créer des petites entreprises pour vendre leurs biens. Nous avons créé Joyita, une organisation de jeunes femmes entrepreneurs pour les inciter à œuvrer dans le cadre de petites et moyennes entreprises et de créer des emplois pour d'autres femmes. Les femmes au Bangladesh participent également activement au monde gouvernemental et de la politique. Au Bangladesh, la situation est unique puisque les fonctions de Premier Ministre, porte-parole du Parlement, leader de l'opposition, leader adjoint de la Chambre, sont toutes occupées par des femmes. Le Forum Économique Mondial a publié un rapport qui place le Bangladesh parmi les 7 premiers pays du monde qui ont réussi à réduire l'écart entre hommes et femmes dans le monde de la politique. Les femmes représentent une source importante de talents non utilisés. Les éduquer davantage, accroître leurs compétences numériques, peut les aider à trouver des emplois productifs. Notre gouvernement a rendu l'éducation gratuite pour les filles jusqu'au 2^{ème} degré et leur accorde des bourses. Presque tous les enfants vont à l'école primaire et nous offrons un bon accès aux femmes aux possibilités d'information et de technologie, car nous souhaitons réaliser notre rêve d'un Bangladesh numérique, fondé sur une société inclusive, axée sur le savoir d'ici 2021. En dépit de ces progrès, nous avons beaucoup à faire encore concernant la violence contre les femmes. Nous faisons beaucoup d'effort pour mettre fin à toutes les formes de discrimination, de violence contre les femmes, y compris sur les lieux de travail. Nous nous réjouissons d'ailleurs de connaître les résultats de la discussion normative au cours de cette Conférence sur la violence et le harcèlement contre les hommes et les femmes dans le monde. Madame la Présidente, au moment où nous parlons les territoires palestiniens occupés continuent à connaître la répression et l'oppression, ce qui limite les possibilités d'accès à un travail productif et décent. Nous

pensons que l'OIT récemment s'est rendue sur place et a pu se persuader directement sur place de cette situation. Nous faisons tout notre possible pour mettre en place l'égalité entre hommes et femmes à toutes les étapes de la vie et dans toutes les situations. Prenons à nouveau l'engagement pour réaliser la parité entre hommes et femmes dans tous ses aspects, y compris le monde du travail et faisons ainsi du monde un lieu meilleur pour les femmes. Merci.

Mme Khine Khine
Employeur (Myanmar)

Salutations de la Fédération de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les employeurs du Myanmar souhaitent instaurer une paix industrielle robuste et stable dans le pays, avec une amélioration de la gouvernance du marché de l'emploi. Nous nous sommes félicités de la décision du Conseil d'Administration à l'occasion de sa 332^{ème} session, qui a décidé que signaler les cas de travail forcé n'est plus requis pour le Myanmar, ce qui montre bien le travail coordonné de toutes les institutions et mandants concernés dans ce domaine. Nous remercions l'OIT pour ses efforts inlassables et pour le soutien accordé. Depuis mai 2015, les employeurs du Myanmar participent activement au forum de dialogue national tripartite, qui en est à sa quatrième année de fonctionnement et qui couvre les programmes de travail décent, les programmes de réforme de la législation du travail, les stratégies de communication et l'éradication du travail des enfants également. Le PPTD a été rédigé avec succès et a fait l'objet d'un accord des organes tripartites en janvier de cette année. Je suis fière de dire que ce document va être signé dans un avenir très proche. Il est d'une grande importance pour les employeurs du Myanmar de considérer comme prioritaire la réforme de la législation du travail de 2011, qui limite l'établissement ainsi que les droits des organisations d'employeurs. La loi de règlement des conflits est toute aussi importante comme loi prioritaire en matière de réforme, en raison des carences du système actuel de solutions des conflits dans la loi et dans la pratique. Autant que nous, mandats tripartites, apprécions la culture du dialogue tripartite, les employeurs souhaiteraient en appeler à tous les partenaires pour tenir compte des résultats de ce processus. Nous appuyons pleinement l'attitude défendue par le Conseil d'Administration en matière de réformes du droit du travail au travers d'un dialogue tripartite effectif et pour promouvoir la liberté syndicale tout en respectant les normes internationales du travail. Il est important que ces lois soient améliorées et mises en œuvre dans la pratique. Nous savons que l'OIT a échangé des conseils avec les partenaires tripartites au Myanmar, indiquant que les emprisonnements ne sont pas favorables à de bonnes relations industrielles et ne devraient pas être prévus par la loi pour des délits mineurs. Il est très décourageant pour le secteur privé de constater que d'autres partenaires sociaux ne respectent pas ce conseil. Cela portera atteinte aux relations industrielles à long terme et sera un obstacle à l'instauration de la confiance entre mandants tripartites. Nous notons également que la mise en œuvre d'actions revendicatives sur le terrain parfois est incompatible avec les lois et les normes internationales. Souvent les syndicats en grève bloquent les entreprises et ne permettent pas à la direction ou aux travailleurs de pénétrer dans les bâtiments, ce qui a débouché sur de nombreuses confrontations violentes. La mise en œuvre de lois pertinentes a été insuffisante et à long terme portera atteinte à l'instauration de relations professionnelles pacifiques. Les lois sur l'investissement étranger ont attiré l'attention de nombreuses entreprises internationales. Il est crucial que ces lois soient claires et compréhensibles pour tous. En général, certaines lois sont dépassées, ne se rapportent plus au secteur privé moderne. Ces lois doivent être adaptées aux entreprises du XXI^{ème} siècle et pas à celles d'il y a cinquante ou soixante ans. Il faut également veiller à la cohérence entre les lois évoquées. Nous sommes reconnaissants que OIT Myanmar soit parvenue à mieux comprendre la situation des entreprises dans le pays, a repris des points saillants de différentes lois et a publié le guide de l'OIT pour la législation du travail au Myanmar en cinq langues - Myanmar, anglais, coréen, chinois et japonais - en 2017-2018, ce qui a beaucoup aidé le secteur privé. Le Myanmar a avancé sur le plan

d'action nationale pour l'aliénation du travail des enfants avec des activités stratégiques clés, telles que meilleure éducation et formation professionnelle, la mise à jour d'un cadre juridique et réglementaire cohérent, fournir aux enfants un soutien leur permettant de les retirer des pires formes de travail des enfants. Tous ces objectifs devront être réalisés d'ici 2023. Nous félicitons le travail, nous félicitons les ministères concernés pour leur travail tripartite, ainsi que les travailleurs et employeurs, et l'OIT pour son aide. Nous coopérons avec le ministère de l'industrie ; à l'heure actuelle, 40 000 PME sont enregistrées employant des centaines de milliers de travailleurs. La formalisation du secteur non formel est dans l'intérêt des employeurs qui, à notre avis, fournit aux entreprises et aux travailleurs la protection de leurs lois. Sur l'initiative d'ACTEMP, la Chambre du Myanmar a effectué une enquête auprès des femmes entrepreneurs. Cette enquête a montré que les obstacles les plus importants sont liés au fait que les femmes auraient plus de responsabilités familiales que les hommes. On a demandé des mesures correctrices dans ce domaine. Dans le secteur du vêtement, de la chaussure et du cuir plus de 90 pour cent des employés sont des femmes. Souvent, il y a des femmes qui sont des couturières et qui finalement, accèdent à des postes de cadres moyens, voire supérieurs, indépendamment de leur éducation. On suggère une nouvelle série d'enquêtes pour montrer combien de femmes ont gravi les échelons, comment on peut les aider pour faciliter ce processus et cela pourrait être utilisé comme vitrine pour encourager toutes les femmes qui travaillent. Nous sommes un pays en transition, par conséquent, nous connaissons des hauts et des bas en matière de notre quête de paix industrielle, mais si toutes les déclarations que j'ai faites aujourd'hui deviennent réalité, avec le devoir et les responsabilités inévitables des mandants tripartites que cela entraîne, et avec le soutien constructif d'autres acteurs, je suis sûre que nous ne sommes pas très éloignés du moment où nous pourrions dire, « longue vie à la paix industrielle », où nous n'appellerons plus seulement la paix industrielle de nos vœux. Merci de votre attention.

M. Thailuan

Travailleur (Thaïlande)

Madame la Présidente, merci de me faire l'honneur de pouvoir prendre la parole au nom des syndicats de Thaïlande. Nous nous félicitons du rapport du Directeur général de l'OIT sur les femmes au travail. En tant que délégués des travailleurs, nous pensons qu'il faut effectivement faire quelque chose pour les 5 millions de femmes qui travaillent. Je voudrais dire quelques mots au sujet de la situation en Thaïlande. En Thaïlande, la main d'œuvre féminine soutient le pays avec efficacité. Non seulement c'est une vieille tradition chez nous, mais souvent l'on considère chez nous les femmes comme des citoyennes de deuxième catégorie. Il faut donc aider les femmes, les femmes qui travaillent. Mais les femmes souvent croient elles-mêmes en cette idée : elles pensent que les hommes sont supérieurs au sein de la société, elles pensent que les hommes sont de meilleurs chefs de famille que les femmes, alors qu'en réalité les deux ont les mêmes responsabilités. Les femmes en général sont cantonnées dans des travaux de col bleu. Elles ont peu de possibilités d'accéder à des fonctions plus élevées. Souvent elles ne sont pas bien éduquées et cela freine leur progression dans leur carrière. Beaucoup de personnes continuent à croire en ces anciennes normes sociales et ne pensent pas vraiment qu'aucun homme ne peut vraiment exister sans le soutien des femmes. Il faudrait donc que ces femmes cols bleus aient la possibilité de se développer, de progresser dans leur carrière professionnelle. En général, elles peuvent accéder à des fonctions de contrôleur, de surveillant, mais elles ne peuvent pratiquement pas aller plus loin. Il y a donc beaucoup de préjugés au sein de notre société en matière d'attitude à l'égard des hommes et femmes. Les lois en place jouent également un rôle important à cet égard et entament l'estime que les femmes se portent à elles-mêmes. Nous devons faire davantage pour promouvoir l'égalité sur les lieux de travail. Il faut des mouvements pour que les femmes ne se sous-estiment pas. Nous sommes en train de développer un programme de leadership pour améliorer les compétences des travailleuses afin qu'elles puissent également participer aux activités tripartites. La seule manière de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes pour nous, consiste à inciter les travailleuses à mettre en avant leur propre bien-

être, à changer d'attitude, de mentalité, à penser qu'elles peuvent faire le même travail que les hommes, qu'elles ont autant de valeur qu'un homme. C'est la seule solution que je peux envisager. Autre domaine auquel nous devons être plus attentifs, c'est celui du harcèlement sexuel sur les lieux de travail, qui a une incidence directe sur les travailleuses en général. Il faut donc lutter contre ce phénomène. Mais ce qui entrave les efforts dans ce domaine, c'est la faiblesse de la loi sur la protection des travailleurs. Il faut mettre davantage l'accent sur la prévention ; les victimes souvent n'osent pas se manifester. Merci de m'avoir donné la possibilité de vous livrer quelques réflexions sur ces questions et je souhaite beaucoup de succès à cette conférence. Merci.

M. Nghimtina
Gouvernement (Namibie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la Namibie vous félicite Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble du Bureau, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette 107^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. C'est une session particulièrement importante pour la Namibie. Nous sommes l'un des rares pays au monde dont la constitution précise clairement que l'état doit agir conformément aux conventions et recommandations du BIT. Notre gouvernement a lancé des programmes clés, en coopération avec le BIT pour coordonner efficacement la création d'emplois et pour introduire des salaires minimums. En outre, nous avons également inclus dans le nouveau cadre de partenariat avec les Nations Unies des mesures pour renforcer la coordination dans tous les secteurs. La Namibie va également mettre en place un fonds de pension pour la sécurité sociale. Monsieur le Président, la Namibie applaudit le Directeur général de son rapport à l'occasion du centenaire et l'initiative sur les femmes au travail. Nous sommes d'accord avec les cinq piliers identifiés par le Directeur général pour un nouvel élan pour l'égalité. Renforcer l'économie des soins, faire en sorte que les femmes soient davantage maîtresses de leur temps, reconnaître le travail des femmes à sa juste valeur, renforcer les moyens d'expression et de représentation des femmes et mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. Nous pensons qu'il est nécessaire que l'OIT organise une réunion d'experts sur l'économie des soins à la personne afin de créer de l'emploi et du travail décent dans ce secteur. Nous voudrions aussi prévoir la protection pour les personnes dans des formes d'emplois atypiques, emplois dans lesquels les femmes prédominent. La Namibie, en 1998, a promu un acte sur l'emploi, une législation qui permet de promouvoir l'égalité des chances pour l'emploi et les femmes font partie du groupe de diffusion. Le parti au pouvoir a adopté une politique 50 - 50. Cette politique est conforme avec l'ODD 5, cible 5.5 qui veille à ce que les femmes soient pleinement représentées et puissent participer à tous les niveaux de la prise de décisions dans la vie publique et privée. Son Excellence, le Docteur Hage Geingob, Président de la République de Namibie a reçu aujourd'hui le prix d'excellence africaine pour l'égalité hommes-femmes grâce à ses efforts pour mettre en place un cadre afin de promouvoir et protéger les droits des femmes en Namibie. Cette distinction lui a été octroyée dans le cadre d'une campagne pour l'égalité, mais malgré tous ces progrès il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement a lancé un programme de trois ans, avec l'aide de l'OIT, sous forme de formation pour le personnel des ministères et les partenaires sociaux sur l'évaluation de la parité et l'intégration des questions de genre dans les différents programmes et pour la mise en œuvre des politiques d'emploi en Namibie. La Namibie soutient les programmes des pays sur le travail décent qui seront signés par le Directeur général lorsqu'il viendra en Namibie, début août de cette année. Cela permettra de ratifier la convention sur la famille et la convention sur la protection de la maternité, la 183. Nous mettrons en place également une étude pour soutenir la formulation des politiques pour permettre aux femmes de mieux contrôler leur temps et d'avoir un meilleur accès au marché de l'emploi. La Namibie sera à la présidence de la SADC en août de cette année. Dans le cadre des célébrations du centenaire du BIT, la Namibie s'est engagée à inclure un segment sur les femmes à l'ordre du jour de la réunion annuelle des ministres de la SADC de l'emploi et les partenaires sociaux début 2019. Mon gouvernement participe activement au comité

qui parle cette année de l'établissement de normes pour mettre fin à la violence et au harcèlement sur le lieu du travail ou dans le monde du travail, et nous espérons qu'une issue sera trouvée l'année prochaine et qu'une convention sera adoptée. Enfin, notre Président rappelle sa solidarité avec le peuple palestinien et sera à leurs côtés dans leur combat légitime pour l'indépendance et la souveraineté. Je vous remercie.

M. Pinder

Gouvernement (Bahamas)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués de cette conférence, bonjour. Je vous transmets les salutations de notre Ministre du Travail des Bahamas. En son nom, je vous félicite Monsieur le Président, ainsi que vos vice-Présidents, à l'occasion de votre élection à la présidence et à la vice-présidence respectivement de cette 107^{ème} conférence. Je suis convaincu que mes collègues ministres, en particulier ceux de la région des Caraïbes, sont convaincus que grâce à votre conduite avisée, cette session sera extrêmement productive. Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les vice-Présidents, à cause d'un accident horrible qui a eu lieu récemment aux Bahamas, je ne peux pas participer à cette 107^{ème} session, j'ai des émotions partagées et je suis désolé de devoir vous dire que vendredi le 1^{er} juin, un accident tragique a eu lieu lors d'une parade, qui a provoqué le décès de 4 syndicalistes et 25 personnes ont également été blessées. Par conséquent, notre nation est maintenant en deuil alors que l'on essaie de se relever de cette perte tragique et de guérir ces blessures qui seront toujours avec nous. Nous demandons aux délégués de garder dans vos esprits et vos prières le peuple des Bahamas, et en particulier, les membres du syndicat des services financiers des Bahamas qui ont été touchés directement par cet accident. Mesdames et Messieurs, lors de la 106^{ème} session, mon gouvernement a annoncé que, conjointement avec les partenaires sociaux, nous planifions une série d'initiatives visant à promouvoir le niveau de vie et la qualité de vie pour les travailleurs des Bahamas, en particulier en réduisant le niveau de chômage parmi les jeunes. À cette fin, nous avons entrepris les mesures suivantes :

- Nous avons lancé des bourses d'emploi. Le département du travail, en partenariat avec les entreprises, a organisé 6 bourses à l'emploi dans des parcs communautaires à New Providence and Grand Bahamas. Cette initiative a permis d'ajouter plus de 8 500 personnes à la base de données des compétences de notre département et de créer des opportunités d'emploi pour plus de 1000 Bahamiens.
- Nous avons nommé un comité de sélection sur les aptitudes professionnelles et la formation visant à garantir que toutes les institutions de formations du pays travaillent en étroite collaboration avec le secteur privé pour élaborer une stratégie nationale de formation pour les travailleurs bahamiens.

Au cours des 12 prochains mois, mon Ministère se concentrera sur les mesures supplémentaires visant à réduire les niveaux élevés de chômage et de garantir que des relations cordiales prévalent avec nos partenaires sociaux, notamment :

- En promulguant une législation pour permettre au tribunal industriel des Bahamas d'appliquer ses décisions ;
- De garantir que tous les directeurs reconnaissent les droits des travailleurs ;
- En amendant la section 20 de la législation sur les relations industrielles, pour faciliter la mise en place de la recommandation du BIT sur l'Indépendance syndicale.

Le département du travail réalisera le processus de décentralisation pour garantir que les citoyens aient à meilleur accès à ses services. Nous pensons que d'ici le mois d'août 2018, les résidents de New Providence auront accès à trois bureaux qui seront équipés d'un centre One Stop Shop, conformément aux normes internationales et offrant toute une série de services aux demandeurs d'emploi. Enfin, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-Présidents, je félicite chaleureusement Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT pour son travail à la tête de cette grande organisation et nous lui assurons qu'il peut compter sur le plein soutien du gouvernement des Bahamas, alors qu'il accomplira ses

fonctions dans le cadre de son mandat. Que Dieu bénisse l'OIT et le Commonwealth des Bahamas.

M. Matsas

Travailleur (Chypre)

Mesdames et Messieurs, au nom de la Confédération des travailleurs de Chypre, je voudrais féliciter l'OIT pour avoir choisi ce sujet pour le débat. Je remercie également le Directeur général de son rapport très complet qui permet un débat de fond, qui permettra aux partenaires sociaux de promouvoir des approches socialement justifiées. De nombreuses étapes ont été franchies, de nombreuses stratégies et mesures politiques ont été entreprises, mais il reste encore une distinction très claire entre la théorie et la pratique. Je dois vous dire que toute la situation est devenue encore plus difficile pendant la crise financière puisque les femmes ont été plus durement touchées dans les relations vis-à-vis de l'emploi, des rémunérations et des avantages, de l'équilibre vie privée/vie professionnelle et avec le travail précaire. La croissance actuelle montre encore une fois que nous devons nous fixer des objectifs plus ambitieux, mais stratégiques, pour mettre en place un cadre applicable pour soutenir l'égalité et l'égalité entre la vie professionnelle et la vie privée. La crise professionnelle a effectivement durement touché les équilibres économiques, mais en même temps, cette crise a également touché le marché du travail, les politiques sociales et la justice sociale. Il va sans dire que la crise financière elle-même, surtout dans des pays comme la République de Chypre, qui a dû passer par un protocole d'accord réglementé par la Troïka pourrait être une réponse ou une réponse partielle qui expliquerait pourquoi les choses se sont ralenties au niveau de l'égalité. Néanmoins, cela pourrait également être simplement une excuse pour ne pas avoir pu travailler de manière différente, surtout au niveau des entreprises. Malheureusement, nous sommes toujours confrontés à des réalités dans lesquelles il y a un plafond de verre, un monde de verre, un sol collant et nous devrions tout particulièrement relever les défis liés aux nouvelles formes d'emploi qui promeuvent la dérégularisation du marché de l'emploi, y compris l'emploi atypique ainsi que la numérisation. Une question qui mérite une discussion plus approfondie parce que ces phénomènes touchent surtout les femmes sur le monde du travail et cela crée donc en même temps un isolement social et cela a agrandi l'écart salarial. Si nous devons mentionner différentes bonnes pratiques, permettez-moi de souligner l'évolution récente liée au bipartisme et à la coopération tripartite, qui à Chypre a permis de concevoir un code qui devrait bientôt être inclus dans les accords collectifs qui parlent de la lutte contre le harcèlement sexuel et la violence dans l'emploi. De manière plus importante encore, cette mention est très claire dans le rapport du Directeur général : le nouvel élan pour l'égalité est urgent, mais il est essentiel d'indiquer et de promouvoir des mesures spécifiques pour lutter contre ce problème. Bien sûr, nous ne devons pas réinventer la roue, mais il serait utile si l'on pouvait se concentrer sur la conception de programmes éducatifs et de formations professionnelles pour améliorer la diffusion d'informations et mettre en place une bonne culture. Nous devrions également améliorer le cadre juridique sur l'égalité. La Commission européenne a proposé une directive pour soutenir l'équilibre vie privée/vie professionnelle, qui doit être adoptée par le Conseil de l'Union Européenne afin de promouvoir des solutions adéquates pour les besoins des sociétés modernes. Nous devons également fournir une feuille de route, spécifique, tangible et réalisable, pour parvenir à certains objectifs liés à l'égalité dans l'emploi. Les gouvernements et les partenaires sociaux devraient acquérir un rôle central pour concevoir et promouvoir des politiques sociales appuyées par les finances publiques. Nous devrions également établir et renforcer les institutions existantes, les organes et les comités, promouvoir et surveiller l'égalité et impliquer les partenaires sociaux et la société civile au sens large, en insistant tout particulièrement sur la participation des femmes afin de pouvoir atteindre des décisions plus équilibrées. Et bien entendu, il faudrait également inclure ou améliorer les questions d'égalité et les clauses d'égalité dans les accords de négociation collective et les accords professionnels. Madame la Présidente, après tout, la nature humaine ne change pas, mais lorsque les personnes acceptent les mêmes règles

et les mêmes institutions pour être sûrs qu'elles soient appliquées, leurs comportements changent le processus même de la civilisation. La durabilité dans l'emploi et le travail a besoin de politiques sûres qui promeuvent l'égalité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et bien entendu, mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes. Clore les écarts dans l'emploi, c'est une condition sine qua non pour parvenir au travail décent, qui est un moteur de développement durable dans le cadre du programme 2030. En conclusion, l'égalité entre les hommes et les femmes ce n'est pas une question qui concerne uniquement les femmes, mais qui nous concerne tous et il va sans dire que parvenir à la parité ne nous permet pas d'arriver à un jeu à somme nulle, mais crée plutôt les conditions appropriées nécessaires pour établir une société plus démocratique, plus équilibrée. Le défi est devant nous, surtout au niveau européen et nous devons remettre en pratique les piliers européens des droits sociaux. Il faut au moins le tenter et promouvoir à nouveau cette égalité. Je vous remercie.

Mme Eltsova

Gouvernement (Fédération de Russie)

Madame la Présidente, chers collègues. L'amélioration du bien-être et du niveau d'emploi, l'amélioration de la formation et la santé, ce sont des questions qui préoccupent tous les citoyens du monde. Atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU et de l'OIT, nous le faisons en Fédération de Russie grâce à différentes mesures, notamment grâce à la planification du développement socio-économique du pays. Nous mettons également en place des normes pour l'emploi et la rémunération et nous renforçons le dialogue tripartite. Dans notre pays, nous avons mis en place des politiques économiques à long terme qui tiennent compte des normes et des vecteurs de développement des politiques sociales. Nous le faisons grâce à des programmes à long terme comme des programmes pour l'emploi de la population et pour la formation. Nous accordons une grande importance à la mise en place de postes de qualité qui garantissent le respect de normes sociales élevées. En 2018, nous avons lancé dans notre pays un programme pour améliorer l'emploi et la rémunération. Grâce à des moyens gouvernementaux, nous avons mis en place des services de consultation pour les employeurs pour augmenter les compétences des travailleurs et pour garantir qu'il y ait une adéquation entre l'offre et la demande. Nous avons également atteint les résultats suivants en 2017 par rapport à 2016 : nous avons connu une augmentation de 7,3 pour cent des salaires moyens, en termes réels il s'agit de 3,5 pour cent. Nous avons mis en place une norme pour le salaire minimal sur le territoire de toute la Fédération de Russie à partir du 1er mai 2018 pour le fixer à 26,3 pour cent du salaire minimal moyen en Fédération de Russie. Nous avons également une situation stable sur le marché de l'emploi, nous avons un chômage qui est d'environ 1 pour cent au 1er avril 2018. Nous développons de manière dynamique la demande de main-d'œuvre, nous l'avons constaté notamment fin avril 2018, où nous avons 1,5 millions d'unités. Dans le domaine de l'harmonisation des efforts des partenaires sociaux, nous avons signé un nouvel accord-cadre entre le syndicat national russe, les employeurs nationaux russes et le gouvernement pour la période 2018-2020, qui permet de déterminer les axes clés de la Russie sur les questions du travail et la ratification de différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Le deuxième thème important sur lequel je voudrais revenir concerne les droits des femmes. Le 8 mars dernier, la Fédération de Russie a adopté une nouvelle stratégie nationale d'action dans l'intérêt des femmes pour 2017-2022, qui prévoit l'amélioration des conditions pour la santé des femmes, l'amélioration de leur situation économique et l'amélioration de leur bien-être ainsi qu'une augmentation de la participation des femmes à la vie sociale et politique. Nous avons en Russie également un programme de collaboration avec l'OIT pour une période allant jusqu'à 2020, un programme qui nous est très utile parce que grâce à celui-ci nous recevons des informations sur les meilleures pratiques et un soutien des experts. Nous remercions donc chaleureusement l'OIT pour ce soutien et nous espérons que nous pourrions continuer à collaborer à l'avenir. Je vous remercie de votre attention et de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer aujourd'hui.

M. Sohn

Employeur (République de Corée)

Président, honorables délégués, le Directeur général s'est penché sur plusieurs questions liées aux inégalités entre hommes et femmes dans son rapport et ces questions ne peuvent pas être résolues rapidement puisqu'elles sont liées à des valeurs et coutumes religieuses, culturelles et historiques profondément enracinées dans les divers pays. Néanmoins, donner à tout un chacun des chances équitables pour soutenir la concurrence et pour toucher un salaire équitable, adapté à leur performance, doit être un objectif commun pour lequel nous devons œuvrer ensemble en cette ère de quatrième révolution industrielle. En Corée, il y a eu une augmentation progressive du nombre de femmes qui travaillent et la manière dont elles sont traitées sur le lieu de travail s'est améliorée au fil des années, toutefois il reste un écart salarial flagrant de 36 pour cent entre hommes et femmes. Toutefois, considérer uniquement cette différence statistique comme symptôme de la discrimination entre hommes et femmes ne contribuera pas à apporter une solution à cette question. Nous devons identifier clairement les causes de telles différences et élaborer des mesures appropriées pour remédier à ces causes spécifiques. Le problème que nous essayons de résoudre ici est celui de la discrimination injuste fondée uniquement sur le sexe et pas les différences qui existent pour des raisons commerciales légitimes. À cet égard, je voudrais faire quelques propositions à l'OIT et à ses partenaires sociaux. Tout d'abord, nous devrions fournir davantage de possibilités aux femmes afin qu'elles puissent participer au marché de l'emploi. Pour ce faire, il faut créer davantage d'emplois pour accueillir cette main-d'œuvre plus étoffée. Il devient de plus en plus difficile pour les entreprises de créer de nouveaux emplois en raison de la surproduction et de l'accroissement de la productivité et de l'efficacité liés aux progrès de la technologie numérique. Le moment est maintenant venu pour nos états membres de concentrer leur politique en matière de travail sur la création de nouveaux emplois au travers de start-ups. Pour que cela se produise, nous devons nous défaire de règlements dépassés qui entravent le développement de nouvelles entreprises. Deuxièmement, nous devrions aider les femmes à rester plus longtemps au sein de la main-d'œuvre. En 2017, les femmes coréennes restent en moyenne 4,7 ans auprès de leur employeur actuel, ce chiffre ne représente que 65 pour cent de la moyenne pour les hommes coréens qui est de 7,2 ans. En outre, 23 pour cent seulement des femmes coréennes ont des carrières qui dépassent 10 ans, comparé à 41 pour cent pour les hommes coréens. Les interruptions de carrière dues à la naissance d'un enfant ou aux soins prodigués par les femmes sont les principales raisons qui expliquent cette différence, c'est pourquoi les entreprises doivent être à la tête des efforts déployés pour offrir aux femmes un meilleur équilibre entre vies familiale et professionnelle. Les femmes ne devraient pas être contraintes à choisir entre le travail et la vie familiale. Troisièmement, nous devons mettre en place un système salarial prévoyant des rémunérations fondées sur la performance et la valeur du travail si nous voulons concrétiser le principe d'un salaire égal pour hommes et femmes pour un travail de valeur égale. En Corée, 63 pour cent des entreprises comptant 100 salariés ou plus, utilisent encore un système salarial fondé sur l'ancienneté où le salaire augmente automatiquement chaque année, cette pratique contribuant directement à l'écart salarial qui existe entre hommes et femmes, puisqu'en moyenne les hommes ont des périodes de travail beaucoup plus longues que les femmes, comme je l'ai décrit tout à l'heure. Ces derniers jours, je tiens à signaler que les entreprises coréennes ont commencé à intensifier leurs efforts pour rompre le plafond de verre en accroissant la proportion de femmes accédant par exemple à des postes de cadres supérieurs. Je considère que c'est un développement très intéressant et un pas dans la bonne direction pour veiller à la compétitivité et à la croissance durable future. Enfin, en conclusion, permettez-moi de demander à l'OIT de poursuivre son engagement et ses efforts, pour trouver, partager, et mettre en œuvre les meilleures pratiques concernant l'égalité sur les lieux de travail. Merci de votre attention.

M. Valero

Gouvernement (République bolivarienne du Venezuela)

Merci, Madame la Présidente. J'ai l'honneur de présenter ces déclarations au nom du mouvement des pays non-alignés en ma qualité de président de ce mouvement, section de Genève. Madame la Présidente, les ministres du travail du mouvement des non-alignés (MNA) se sont engagés en faveur des objectifs et principes de l'OIT et remercient le Directeur général pour ses efforts afin de transformer l'OIT en centre d'excellence. Le MNA attend avec impatience les résultats des travaux de la commission sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Le MNA prend note du rapport sur le dialogue social et le tripartisme dans le contexte de l'agenda 2030 et les objectifs du développement durable. Le MNA exprime ses remerciements pour le document « Perceptives sociales et de l'emploi dans le monde, tendances 2018 » et constate avec préoccupation que le chômage dans le monde touche plus de 192 millions de personnes. En 2019, il y aura 1,3 millions de chômeurs de plus, puisque le rythme de croissance de la main-d'œuvre dépasse celui de la création d'emplois. Le mouvement des non-alignés enjoint le Directeur général à poursuivre ses efforts pour la ratification de l'instrument d'amendement de 1986 de la constitution de l'OIT et en appelle à tous les états membres qui n'ont pas encore ratifié ce document de le faire. Le MNA apprécie les efforts déployés par le Bureau pour renforcer le système de contrôle de l'OIT. Au sein de la commission d'application des normes, la sélection des cas individuels doit respecter l'équilibre entre les quatre régions et les différentes conventions. Cette liste devrait être équilibrée entre conventions fondamentales techniques et de gouvernance. Le MNA reconnaît l'importance de l'agenda 2030, plus concrètement l'objectif huit qui promeut la croissance économique inclusive et durable, l'emploi plein et productif, le travail décent pour tous, la protection des droits des travailleurs ainsi que la promotion de la sécurité sur les lieux de travail. Le mouvement réitère que le droit au développement est un droit humain inaliénable, intrinsèque, lié à d'autres domaines et interdépendants et que sa réalisation pourrait favoriser la réalisation de tous les objectifs de développement durable en particulier de l'objectif huit. Le MNA exprime ses remerciements pour l'étude d'ensemble sur les instruments se rapportant au temps de travail, puisque nous considérons que la quantité d'heures travaillées et les périodes de repos ont des conséquences importantes pour les travailleurs et les employeurs. Le mouvement répète que les mesures coercitives unilatérales mettent en grave danger les droits humains, y compris le droit au développement et le droit au travail. Le MNA s'oppose à ces mesures et les condamne, et enjoint les états qui les appliquent à les révoquer de manière totale et immédiate. Le MNA souligne les défis à relever par les pays qui avaient un grand nombre de réfugiés, en particulier sur leur marché de l'emploi et prie le Bureau et la communauté internationale d'accroître leur appui et leur assistance à ces pays, conformément au principe consistant à se partager la charge et les responsabilités. Et le mouvement prend note du rapport sur l'initiative relative aux femmes dans le monde du travail et sa contribution au développement des économies riches et émergentes. Le mouvement condamne l'occupation militaire depuis plus de 50 ans des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, territoire qui fait partie de l'État palestinien. Le MNA remercie le Directeur général de l'OIT pour sa visite récente dans les territoires palestiniens occupés, qui est la première visite en 20 ans d'un Directeur général de l'OIT dans cette région. Le mouvement exprime sa profonde préoccupation du fait de l'occupation israélienne, de la stagnation du processus de paix et de la persistance de l'instabilité politique et l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza, où le taux de chômage est supérieur à 40 pour cent, le taux de chômage le plus élevé au monde. Le MNA accueille avec satisfaction le rapport du Directeur général de l'OIT sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés et exprime sa profonde préoccupation du fait de la violation des droits humains perpétrés par Israël, la puissance occupante. Le mouvement appuie les efforts déployés pour unir la lutte nationale palestinienne et établir l'État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, et exprime son soutien au peuple palestinien pour pouvoir exercer ses droits à l'autodétermination, à l'indépendance nationale, à la souveraineté, le droit au retour dans leurs foyers. Le MNA enjoint le Directeur général

de l'OIT à poursuivre ses efforts auprès des donateurs internationaux pour obtenir un appui financier pour le fonds du progrès social et économique pour le peuple palestinien. Le MNA est fier de sa participation constructive aux discussions sur les différents sujets inscrits à l'ordre du jour de cette 107e Conférence Internationale du Travail. Merci Madame la Présidente.

M. Thanongsinh

Employeur (République démocratique du Laos)

Excellence, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant vous au nom de la Chambre du Commerce et de l'Industrie nationale du Laos en tant que représentant des employeurs laotiens. Vous savez que notre gouvernement appuie les ODD et notamment l'ODD huit, qui souhaite favoriser une croissance durable et inclusive, et également un emploi pour tous et le travail décent également. Au sein de la Chambre du Commerce et de l'Industrie qui est une organisation faîtière du secteur privé au Laos, nous sommes heureux de participer à cette discussion sur la mise en œuvre des stratégies, des projets, des activités qui ont été lancés par notre ministère du travail et du bien-être social, notamment en ce qui concerne le programme pour le travail décent qui était mis en place par notre pays conformément aux objectifs de l'OIT. Mesdames et Messieurs, nous nous attachons à favoriser la croissance des entreprises et leur durabilité également ; c'est une contribution importante que nous apportons ainsi au développement et à la croissance socio-économique de notre république, cela pour faire en sorte que notre pays puisse, en 2020, sortir de la catégorie des PMA. À cette fin, nous aimerions rappeler le rôle indispensable des femmes pour favoriser la mise en œuvre des programmes socio-économiques. Leur rôle, leur contribution est très précieuse, et il permettra certainement de faire des bonds de géant pour atteindre nos objectifs et nos buts. Je voudrais aussi rappeler que nous appuyons le programme « Femmes au travail » et que dans nos relations professionnelles, nous avons toujours préconisé la coopération tripartite. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Laos comprend très bien l'importance qu'il y a à promouvoir et à développer les entreprises, comme le prouve du reste toutes les mesures qui ont été prises pour nous mettre en adéquation avec le droit international, pour assurer la protection des droits et des avantages de tous ceux qui travaillent dans le secteur des entreprises. Nous favorisons la croissance des entreprises, nous voulons créer de l'emploi, favoriser les innovations comme on le voit dans les différents projets et services qui sont mis à la disposition de notre société ; par exemple, le forum sur les entreprises est un événement important en ce sens, le développement des PME, toutes les activités qui permettent de promouvoir les petites et moyennes entreprises également. Nous avons aussi organisé des séminaires, des ateliers notamment pour les femmes qui devraient maintenant pouvoir être à la tête d'une entreprise, tout comme les jeunes également ou autres participants. Mesdames et Messieurs, la Chambre du Commerce et de l'Industrie a un rôle bien précis. Il s'agit de pouvoir servir ses membres, il s'agit d'attirer aussi des investisseurs étrangers dans notre pays. La Chambre nationale du Commerce a déployé des efforts louables pour faire en sorte que partout on respecte le travail décent dans notre pays. Nous favorisons une coopération tripartite aussi pour assurer de meilleures relations professionnelles sur les lieux du travail et pour assurer la protection des femmes et de tous les travailleurs sans discrimination aucune. Nous travaillons sur une base tripartite pour améliorer les moyens de subsistance des travailleurs. Nous voulons faire régner le respect du salaire minimum, assurer le développement du savoir-faire, des capacités, des compétences, faire en sorte que la santé, la sécurité soient respectées sur le lieu du travail, que l'on réponde aux besoins du marché et que l'on assure des activités de formation et de réorientation. Nous avons lancé des enquêtes également et différentes études tout au long de ces dernières années pour avoir autant d'informations que possible, afin de voir comment adapter notre législation dans les différents secteurs concernés. Une fois encore, j'aimerais pour conclure rappeler au nom de la Chambre de Commerce et des Employeurs du Laos que nous appuyons tout ce qui a été fait par l'OIT en matière d'assistance technique et financière, cela pour pouvoir favoriser le

déploiement de nos projets au Laos et j'espère que ces activités pourront se poursuivre encore très longtemps de façon aussi fructueuse que possible. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux, je vous souhaite le bonheur au sein de votre famille et je suis heureux de participer à cette 107e Conférence Internationale du Travail à laquelle je souhaite le plus grand succès. Merci.

M. Bugeja
Travailleur (Malte)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Depuis sa création, l'OIT a toujours joué un rôle de premier plan pour promouvoir le tripartisme et le dialogue social, notamment entre les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements et cela sur les questions qui ont trait à l'économie et aux questions sociales, la politique sociale. Nous savons que cette organisation a souhaité assurer de meilleures conditions de vie et souhaite faire régner la justice sociale dans tous les pays. Nous avons un débat sur l'incidence de la mondialisation ; nous savons qu'elle présente des avantages et des inconvénients, mais elle entraîne des changements considérables. Il faut avec nos partenaires sociaux faire en sorte que l'on puisse ensemble régler les problèmes qui accompagnent cette mondialisation. Il faut donc engager un dialogue social, il faut mettre en place des structures pour les négociations collectives et faire en sorte que les gouvernements s'inspirent d'une bonne gouvernance, misent sur la stabilité sociale, industrielle et professionnelle et sur le progrès économique et des emplois décents. Nous savons que l'automatisation dans le monde du travail modifie la configuration de ce secteur. Il faut donc revoir ces relations professionnelles et nous savons que, de plus en plus, la diversification des tâches appelle d'autres paradigmes ; je pense notamment à ces plateformes numériques qui présentent bien sûr des intérêts, mais aussi des problèmes. Et il faudra assurer une bonne représentativité et l'inclusivité de toutes les parties prenantes, voilà donc des défis importants qu'il faudra pouvoir relever en plus des difficultés que représentent le changement climatique, la mondialisation, parfois qui part au galop, et aussi les changements démographiques. Nous avons vu que la croissance économique a été plutôt robuste dans notre pays, 6 pour cent annuellement, mais ce n'est peut-être pas encore le bout du chemin, même si nous avons pu abaisser le taux du chômage et le ramener à son plus bas niveau. Il y a 43 000 travailleurs étrangers qui travaillent dans notre île, ce qui est je crois tout à fait édifiant, et nous avons vu aussi que la dette publique a pu être réduite. L'année dernière, les salaires ont augmenté de 5,7 pour cent par rapport à ceux de 2016. Nous avons pu lutter sensiblement contre la pauvreté. Cet essor économique très rapide et cette avancée démographique ont bien entendu mis à mal les infrastructures et ont fait monter les prix du logement. Le dialogue social est donc important et il est resté très dynamique à tous les niveaux au cours de ces dernières années. Les organisations de travailleurs ont pu, ensemble avec les employeurs, essayer de trouver les meilleures politiques sociales, économiques et professionnelles. Nous voulons donc que grâce à notre conseil pour le développement socio-économique et à notre conseil pour les relations professionnelles réagisse de façon percutante et efficace. Nous avons pu par exemple revoir notre législation. De plus en plus, des mesures ont été prises en faveur des familles avec la contribution de nos partenaires sociaux et nous avons participé à ce Semestre européen qui a réactivé le dialogue social. Nos relations professionnelles à Malte s'insèrent dans un système passablement décentralisé et je puis dire que maintenant nous travaillons sur la base d'un consensus, avec des paradigmes éthiques que nous respectons. Nous voulons avoir les meilleures relations possibles. La coopération sur le lieu du travail doit être aussi complétée par la négociation collective. Il faut bien admettre que nous ne sommes pas toujours d'accord entre employés et travailleurs, et parfois les vues divergent sensiblement, mais ces désaccords ne menacent jamais le désir de rechercher la meilleure solution possible et nous essayons d'améliorer les conditions de vie et de travail de nos concitoyens. Voilà pourquoi notre syndicat a souhaité réunir les partenaires sociaux et participer à la négociation d'accords collectifs et à la mise en place de meilleures politiques au niveau national pour assurer les meilleures conditions de travail, des salaires plus élevés, des conditions de santé et de sécurité. Après 12 années

de pression auprès des instances gouvernementales, nous avons pu obtenir compensation lorsque les jours fériés étaient un week-end et nous avons donc un système de compensation. Vous savez qu'il faut essayer d'aller plus loin, c'est à quoi nous nous attachons et nous avons lancé des campagnes en ce sens, pour assurer un salaire égal pour un travail égal. Je crois que dans le secteur privé maintenant, on ne peut plus tolérer que deux employés qui accompliraient le même travail seraient payés différemment, par exemple, si l'un a été recruté par un sous-traitant. Nous faisons pression pour supprimer également les contrats zéro heure, car ce type de contrat ne permet pas aux travailleurs de compter sur une situation sûre et stable ; au contraire, il est impossible pour les travailleurs d'envisager leur vie, de faire des projets et de pouvoir atteindre des conditions de vie décentes. Si on parvenait à faire régner le principe de rémunération égale pour un travail égal et si on parvenait à supprimer les contrats zéro heure, eh bien je suis sûr que nous aurions fait des pas de géant en misant sur une meilleure qualité du travail. La conférence cette année, qui se tient une année avant le centenaire de l'organisation, est une plateforme, une occasion exceptionnelle qui nous est offerte pour repenser le dialogue social et le tripartisme, pour nous attaquer au travail de demain et pour faire régner la justice sociale qui est un droit et qui est éthiquement souhaitable aussi sur le plan économique, merci.

M. Mabeo

Gouvernement (Botswana)

Monsieur le Président, permettez-moi de commencer mon discours en vous adressant mes félicitations à vous et aux vice-Présidents pour leur élection, votre élection pour orienter les travaux de cette 107^e session de la Conférence Internationale du Travail. La délégation du Botswana et moi-même vous souhaitons plein succès dans cette importante tâche. Il est approprié que la Conférence Internationale du Travail et l'OIT consacrent cette 107^e session de la conférence à réfléchir sur les questions d'égalité de genre. Le rapport du Directeur général montre combien cette question est importante alors que nous avançons beaucoup trop lentement. C'est une véritable déception qu'en dépit des nombreux efforts déployés par les mandants de l'OIT et en dépit des réussites accomplies par l'organisation dans la poursuite de l'égalité au travail, l'égalité de genre au travail, nous soyons toujours face à une situation peu satisfaisante. L'engagement et la détermination du BIT pour éliminer les inégalités de genre et les pratiques discriminatoires qui maintiennent les femmes dans des situations inacceptables, et notamment de violence et de harcèlements, sont dommageables et il est très important de faire face à toutes ces questions non seulement pour les gouvernements et les partenaires sociaux, mais également pour la société dans son ensemble. La violence et le harcèlement non seulement touchent les travailleurs et leur famille, mais ont également des effets négatifs sur la productivité et le développement socio-économique. Arriver à dépasser les questions de violence et de harcèlement au travail exige des efforts concertés de toutes les personnes impliquées. Les employeurs sont tenus de créer un environnement qui soit favorable et ne conduise pas à la violence et au harcèlement. Il est par conséquent nécessaire de créer une plateforme législative favorable qui permette aux coupables de devoir rendre compte de leurs actions et à cette fin, nous avons mis en place des dispositions juridiques pour faire face à la violence fondée sur le genre et au harcèlement sexuel en particulier. La loi sur la violence domestique de 2008 avait pour objectif de protéger les personnes ayant survécu à la violence domestique et à fournir un certain nombre de solutions pour condamner les auteurs de façon définitive. Il s'agit maintenant d'appliquer les mêmes règles au lieu de travail. Plus spécifiquement, la loi sur le service public de 2008 comprend les questions de harcèlement sexuel au travail. La section 38 dispose et je : « le harcèlement sexuel d'un employé à l'encontre d'un autre employé, ou d'une personne représentant l'autorité à l'égard d'une autre, dans les services publics constitue une conduite déplacée. Aux effets de cette section le harcèlement sexuel signifie des avances sexuelles non voulues, non désirées et répétées, des expressions sexuelles péjoratives, des remarques sexuelles discriminatoires prononcées par un

employé à l'égard d'un autre employé ». De plus, nous avons noté que l'autonomisation et le renforcement des capacités permet aux travailleurs de mieux comprendre et d'évaluer les questions relatives à la violence et au harcèlement, c'est donc une nécessité. Le gouvernement a par conséquent assuré la formation des membres de la police, des juges et des personnes participant au système juridique sur les questions de violence fondée sur le genre, afin de les sensibiliser et de développer leurs qualifications afin qu'ils puissent lutter contre la violence domestique et qu'ils soient sensibles à l'égard des victimes. Monsieur le Président, nous avons mis en place une politique, des programmes pour l'autonomisation des femmes afin de faciliter l'emploi des femmes, d'améliorer les qualifications, d'améliorer l'accès au crédit, aux institutions financières et d'éradiquer la pauvreté parmi les femmes. La vision 2036 du Botswana fournit une vision où la société du Botswana sera une société où tous les hommes et les femmes seront sur un pied d'égalité et participeront activement à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. La stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre 2015-2020 fournit également une approche multiple et plurisectorielle pour lutter contre la violence et pour la prévenir. De plus, la politique nationale sur le genre et le développement approuvée par le gouvernement en mars 2004 cherche à traiter cette question des inégalités sociales dans le pays. Les domaines prioritaires comprennent la prévention de la pauvreté, la promotion du développement économique, la protection sociale, la démocratie, la protection des groupes vulnérables. Au niveau régional, mon pays a signé le protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement en mai 2017, ce qui montre bien l'engagement du gouvernement à l'égard de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genre, et à l'égard de l'élimination de la discrimination contre les femmes. Monsieur le Président, la discussion de l'OIT sur la coopération au développement et pour les ODD donne aux mandants de l'OIT l'opportunité de réfléchir sur l'impact de l'agenda sur le travail décent. Alors que nous participons à ces discussions, il est important également de comprendre les progrès réalisés par l'OIT dans la coopération au développement dans l'amélioration des vies des peuples. Nous sommes engagés et nous devons mieux nous équiper et prendre de nouvelles initiatives pour faire face aux changements. Et donc les intérêts et les besoins des gouvernements et des partenaires sociaux doivent être les principes orienteurs. Quant à nous, nous nous sommes engagés avec nos partenaires sociaux pour réexaminer nos politiques et lois en matière d'emploi afin d'assurer leur conformité avec les obligations internationales tout en créant une économie moderne, prospère et compétitive caractérisée par la stabilité industrielle et sociale. De plus en plus, [vgr INTERRUPTION 6:52] nous voulons renforcer les partenariats et promouvoir la cohérence de stratégies permettant d'assurer la création d'emplois. Les réformes au sein du système des Nations Unies créent un environnement favorable pour que la stratégie de l'OIT soit placée au centre du système onusien. [vgr INTERRUPTION 7:23]

M. Larrazabal

Employeur (République bolivarienne du Venezuela)

Au nom de FEDECAMARAS, nous adressons nos salutations au Directeur général et nous félicitons que son rapport soit consacré à l'égalité de la femme et à son inclusion dans les sept initiatives du centenaire de l'OIT. Et il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire pour corriger les inégalités et la discrimination de la femme au travail, en particulier en ce qui concerne l'égalité salariale, l'accès aux plus hautes fonctions de direction et l'éradication de l'abus et de la violence. Nous suivons la lutte menée par l'OIT pour changer les structures et les comportements injustes à l'égard des femmes. La flexibilité et la conciliation vie professionnelle/vie personnelle contribuent à l'insertion équitable de la femme sur le marché du travail. Il est fondamental d'insuffler un changement culturel depuis l'enfance et dès l'école afin d'éliminer les barrières culturelles de la discrimination. Au Venezuela, les chefs d'entreprise et les directeurs sont en majorité des hommes et les femmes se chargent des tâches domestiques, bien que la

plupart des universitaires soient des femmes et qu'une grande participation de femmes existe cependant dans les entreprises, mais leur représentation aux plus hauts postes de direction est inférieure à 1 pour cent. C'est pourquoi FEDECAMARAS a décidé de lancer un projet pour promouvoir l'alliance des entreprises et stimuler les politiques d'équité de genre dans les entreprises. L'objectif est de générer des avantages quantifiables, à la fois pour l'entreprise et pour l'augmentation de la production, et pour la croissance économique et sociale du pays. Nous savons que les temps sont difficiles pour le Venezuela. Les performances des entreprises sont confrontées à de graves restrictions notamment un affaiblissement profond de l'institutionnalisation et de la démocratie. Le 20 mai dernier s'est tenue une élection présidentielle dont j'avance qu'elle fut de légitimité douteuse, convoquée par une Assemblée nationale constituante inconstitutionnelle et incompétente. Ce processus s'est mené face à un taux d'abstention extrêmement élevé, à l'incapacité des principaux leaders politiques et face également à un manque de contrôle et de scrutateurs. Le gouvernement a été dénoncé pour avoir utilisé des mécanismes de contrôle et d'orientation des votes, ce qui justifie de grosses interrogations sur ce processus par la communauté nationale et internationale. Ceci étant dit, le Venezuela se débat avec une grave crise économique. Le modèle imposé, appelé plan de la patrie, a détruit l'appareil productif et les emplois. L'économie est en contraction depuis cinq ans et a perdu plus de 50 pour cent de sa taille. D'après les chiffres officiels entre 98 et maintenant, plus de 40 pour cent des entreprises du pays ont disparu. Le Venezuela manque d'aliments et de médicaments, ce qui conduit à une crise humanitaire. À cela s'ajoute également la crise des services publics, l'eau, l'électricité, la santé et la sécurité. Plus de 1 500 entreprises sont passées aux mains de l'État et dans leur majorité n'ont versé aucune compensation financière aux propriétaires et aujourd'hui elles sont improductives. Au cours des deux dernières années, plus de 44 entreprises multinationales ont fermé leurs portes ou déclaré faillite et ont arrêté d'être opérationnelles dans le pays. Le salaire minimum mensuel atteint à peine un dollar et il faut obtenir 138 salaires minimums pour pouvoir acquérir les besoins de première nécessité. D'après les études des trois principales universités du pays, en 2017 la pauvreté atteint 87 pour cent de la population et la pauvreté extrême 61 pour cent. L'an dernier, 64 pour cent de la population a perdu en moyenne 11 kg et 80 pour cent de la population se trouve en situation d'insécurité alimentaire. Il n'est donc pas surprenant que la migration touche près de 3 millions de Vénézuéliens d'après les chiffres de certaines organisations non-gouvernementales. La relation du travail, quant à elle, fait l'objet d'une ingérence politique. On prétend remplacer les syndicats librement élus par des conseils productifs de travailleurs, instaurés par le gouvernement dans les entreprises. On insiste sur une thèse de soi-disant guerre économique, sur la reprise des entreprises et la pénalisation des chefs d'entreprise, au lieu de lutter contre l'inflation et d'améliorer les dépenses publiques et de corriger les écarts fiscaux, de change et monétaires. Il est donc très difficile d'améliorer la situation du pays sans la confiance des acteurs économiques et sociaux. Au Venezuela, on a détruit le dialogue social et diabolisé le tripartisme. Il est urgent d'entamer un dialogue réel pour modifier ce modèle et passer véritablement d'une rente pétrolière et du populisme vers une société productive. FEDECAMARAS aspire à un futur prospère, en démocratie pour le Venezuela et nous sommes prêts à relever le défi. Nous espérons que la commission d'enquête approuvée en mars dernier contribue à trouver des issues, lesquelles sont urgentes pour faire face aux énormes difficultés que rencontre le pays et pour éradiquer la faim et la pauvreté. Mesdames et Messieurs, le Venezuela n'a plus de temps à perdre. Je vous remercie.

M. Pavageau
Travailleur (France)

Monsieur le Président de la conférence, Mesdames et Messieurs les vice-Présidents, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs. Au nom des

travailleurs français, issus de vieux syndicats d'un vieux pays dans un vieux continent et que certains voudraient qualifier de représentants d'un vieux monde, je voudrais réaffirmer en ce lieu aux symboles et valeurs si essentiels, l'importance du mandat de justice sociale et de défense des Droits de l'Homme de l'Organisation Internationale du Travail. Il paraîtrait que, selon certains, notre monde, nos modèles et nos conquêtes sociales au bénéfice des travailleurs du monde entier seraient révolus et que nous les syndicats, serions tous des dinosaures en voie d'extinction car n'ayant pas compris les changements qui traversent nos sociétés. Dans ce monde globalisé, la modernité serait désormais le règne du tout-marché imposant un système où ni le social ni l'environnemental n'auraient leur place. Un monde avec une vision unique, le chacun pour soi dans une jungle de compétitivité, un monde sans valeurs. Mais depuis des siècles, les valeurs structurent un pays, structurent une nation, permettent à une population de se retrouver et de vivre ensemble, et encore plus dans le pays des Droits de l'Homme : liberté, égalité, fraternité, solidarité, là est la modernité. Non, la modernité n'est pas au rendez-vous lorsque les atteintes aux libertés syndicales se multiplient car sans organisations de travailleurs et d'employeurs indépendantes, jouissant des garanties nécessaires pour promouvoir les droits de leurs adhérents et le progrès social pour tous, le principe même du tripartisme est vidé de sa substance. Nous devons continuer à contribuer activement au développement du syndicalisme libre et indépendant dans le monde et en combattant sans relâche toutes les formes de dictatures. Non, la modernité n'est pas au rendez-vous lorsqu'on constate qu'au XXI^e siècle le monde du travail façonné pour et par les hommes ne laisse toujours pas plus de place aux femmes, régulièrement victimes de sous-rémunération, mais également de harcèlement moral et sexuel. Les travailleurs français soutiennent le principe de tolérance zéro aux côtés du Directeur général de l'OIT et nous nous félicitons du choix d'adopter une convention, assortie d'une recommandation sur l'égalité et les violences sexistes au travail. Non, la modernité n'est pas au rendez-vous lorsqu'au prétexte d'une flexibilité et d'une précarisation au nom de l'adaptation à un monde digital, est remise en cause la première convention de l'OIT sur la durée du travail. Cette convention qui a, comme l'OIT, presque un siècle concrétisait déjà à l'époque une revendication internationale des travailleurs pour une journée de huit heures, de façon à permettre la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Non, la modernité n'est pas au rendez-vous lorsque 1 pour cent de la population mondiale concentre 82 pour cent de la richesse produite. Une juste répartition des richesses doit voir le jour, en particulier pour rétribuer les travailleurs, et la solidarité internationale doit se développer car seule à même d'éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde. Donc s'il est désormais has-been d'avoir des valeurs mais également de défendre, de protéger, de revendiquer du progrès social, de lutter contre les inégalités, alors nous sommes fiers d'être de l'ancien monde. Dans un monde qui se fissure de toutes parts et où les tentations sont grandes de s'opposer les uns aux autres, plus que jamais la modernité demeure tant l'idéal de paix que la défense de la justice sociale et des Droits de l'Homme. Plus que jamais le besoin d'une régulation sociale mondiale se fait sentir alors que tous les travailleurs de la planète sont mis en concurrence et les normes sociales de plus en plus tirées vers le bas. Il est grand temps que l'OIT, la conscience sociale de l'humanité, soit reconnue et considérée comme l'organe prépondérant garant des droits des travailleurs. Plus que jamais, les travailleurs français réaffirment leur ferme volonté d'obtenir du progrès social réel assurant aux travailleurs l'amélioration de leurs conditions de vie et d'existence. Plus que jamais, les normes énoncées par l'OIT, fruit des luttes pour une justice sociale et une société plus juste sont d'actualité, notamment celle selon laquelle le travail n'est pas une marchandise. Elles doivent être considérées comme un bien public mondial à promouvoir. Plus que jamais, dans ce lieu des Nations Unies, nous sommes les gardiens d'un idéal, nous sommes les gardiens d'une conscience. La lourde responsabilité et l'immense honneur qui sont les nôtres nous conduisent à tout faire pour que les droits, y compris les plus fondamentaux, soient respectés au profit de toutes et de tous. Je vous remercie.

Mme Nguyen
Gouvernement (Viet Nam)

Monsieur Guy Ryder, chers ministres, chefs des délégations, Mesdames Messieurs. Au nom de la délégation du gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, je souhaite transmettre nos plus sincères salutations au Président, Monsieur le Directeur général, Excellences les ministres et aux très distingués délégués. Chers participants, nous apprécions énormément et soutenons énormément l'initiative du centenaire de l'OIT, « femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité » qui offre toute une panoplie d'instruments pour promouvoir l'égalité, ainsi que des approches innovantes pour une justice sociale dans le monde. Le Viet Nam est tout à fait conscient du rôle et de la contribution des femmes travailleuses et leur part à la prospérité commune, ainsi qu'au développement durable. Par conséquent, les droits des femmes au travail est une des priorités de notre gouvernement du Viet Nam. Ceci a été démontré par la promulgation de diverses législations, ainsi que de politiques pour faciliter la situation des femmes en général, ainsi que les femmes entrepreneuses, renforcer leurs moyens, leur capacité, leur formation et leur donner accès aux capitaux et aux marchés. Nous avons donc un certain nombre de priorités qui incluent les femmes du milieu rural, les femmes issues des minorités ethniques afin de promouvoir et créer des conditions favorables à l'inclusion des femmes. Les travailleuses représentent 48,1 pour cent de la population active du pays, soit 54,8 millions de travailleurs, c'est-à-dire 72 pour cent de la main-d'œuvre. La représentation des femmes dans l'administration et dans les postes de cadres a augmenté pour atteindre 25 pour cent donc nous sommes en train de réduire l'écart entre les hommes et les femmes pour ce qui concerne la participation des femmes, mais aussi les salaires. Nous en sommes à la troisième décennie du XXI^e siècle, à la quatrième révolution industrielle. Il faut absolument sensibiliser toute la société pour ce qui concerne le rôle des femmes et leur participation à la construction de notre économie. Il faut aussi comprendre qu'elles sont de plus en plus exclues de l'économie formelle. Pour ce qui concerne les perspectives régionales et internationales, le Viet Nam a activement lancé des initiatives pour promouvoir le statut de la femme, y compris la formation. Nous collaborons avec les économies de l'APEC pour mettre en œuvre les directives d'inclusion des femmes, ce qui comprend donc tous les objectifs de développement durable des Nations Unies. Mesdames, Messieurs, Président, nous avons récemment adopté deux résolutions concernant l'assurance sociale et les réformes des salaires dans le pays et bien sûr ceci se fait de concert entre l'Assemblée nationale, le gouvernement et les partenaires sociaux du Viet Nam. Nous avons donc engagé des réformes de l'assurance sociale, ainsi que révisé la politique des salaires et des relations professionnelles. Tout au long de l'élaboration de ces deux documents importants, le Viet Nam a bénéficié de la technique de l'OIT dans divers domaines, que ce soit l'égalité entre les hommes et les femmes, les relations professionnelles, l'éducation professionnelle, sécurité, santé au travail. Et nous espérons que le Viet Nam pourra compter encore sur le soutien de l'OIT et de ses états membres dans les domaines suivants : révision des normes juridiques et mise en œuvre de celles-ci, particulièrement pour ce qui concerne la politique d'assurance sociale et relations du travail, renforcer le mécanisme du dialogue social, étudier et ratifier les conventions de l'OIT, particulièrement les conventions fondamentales et la mise en œuvre du programme de pays pour le travail décent 2017-2021. Le Viet Nam a pleinement conscience de sa responsabilité en tant que membre de l'OIT et compte bien entretenir des relations de coopération fructueuses avec l'OIT et les partenaires tripartites au Viet Nam. Nous vous souhaitons bonne santé et pleine réussite. Merci.

M. Ounlasy

Travailleur (République démocratique populaire du Laos)

Excellence Président de la 107^e Conférence Internationale du Travail, Monsieur Guy Ryder, le Directeur général de l'OIT, chers délégués, Mesdames, Messieurs. J'ai le très grand plaisir de participer, de vous présenter la perspective de notre pays et donc c'est bien sûr à cette conférence qui est importante pour les syndicats et les travailleurs du monde. L'OIT travaille de concert avec ses états membres par le truchement du dispositif tripartite pour assurer une société juste, renforcer les relations professionnelles saines entre les travailleurs et les employeurs, ainsi que travailler collaborativement et collectivement pour réduire le nombre de litiges dans le monde du travail dans toutes les filières de l'économie. Au nom des travailleurs de la République populaire démocratique lao, je souhaiterais exprimer mes félicitations au Directeur général pour son rapport sur les acquis, les défis, mais aussi les pistes à suivre pour résoudre les défis futurs dans le monde du travail et ceci avec l'OIT à la tête de cet énorme effort. Particulièrement je le félicite pour son initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité. La Fédération Lao des syndicats qui représente les travailleurs laotiens souhaite exprimer sa volonté de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du pays, ainsi que les représentants des employeurs, c'est-à-dire la Chambre de Commerce et d'Industrie lao pour mettre en œuvre efficacement les conventions de l'OIT qui ont été ratifiées par notre pays. La fédération des Syndicats Lao a aussi examiné la législation concernant les syndicats et le dispositif réglementaire qui l'accompagne pour assurer que celui-ci s'aligne bien sur les conventions ratifiées. La Fédération Lao des Syndicats a accordé beaucoup d'attention dans l'exercice de son mandat en tant qu'organisation représentante des travailleurs laotiens. En particulier nous avons diffusé, encouragé la sensibilisation et les connaissances sur la législation du travail, les règlements. Nous avons mené une campagne électronique pour sensibiliser les travailleurs à l'importance de la sécurité et la santé au travail. Nous avons aussi plaidé en faveur d'accords collectifs et de négociations collectives et aussi pour la protection des travailleurs migrants et développer le dispositif de formation professionnelle dans notre pays. Notre fédération syndicale déploie diverses activités pour promouvoir les prestations sociales et contribuer au développement socio-économique du pays. En ce qui concerne la prévention et l'élimination de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail, notre fédération travaille en étroite collaboration avec les partenaires tripartites pour revoir les législations et règlements qui existent. Nous voulons donc, ensemble, mener des mesures de sensibilisation auprès des employeurs et des travailleurs pour éliminer complètement la violence sur le lieu de travail. Nous apprécions énormément ce que l'OIT fait pour appuyer les syndicats de notre pays. Il s'agit vraiment pour nous de protéger les droits et les intérêts des travailleurs du Laos et nous sommes tout à fait engagés à coopérer à l'avenir encore pour protéger les intérêts de nos membres, merci beaucoup.

M. Parkhouse

Employeur (Namibie)

Monsieur le Président, je voudrais m'associer à ceux qui m'ont précédé à cette tribune et vous féliciter à mon tour pour avoir été nommé président de cette conférence. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Fédération des Employeurs namibiens est très heureuse et très fière de participer à cette conférence chaque année depuis l'indépendance de notre pays, il y a 28 ans de cela, et c'est sans réserve que nous appuyons le travail déployé par l'OIT. Nous remercions cette organisation pour l'aide qu'elle nous a apportée en tant que pays et notre fédération, la Fédération des Employeurs namibiens, a également beaucoup bénéficié de l'OIT grâce à ACTEMP. Nous appuyons également tous les efforts qui ont été consentis par notre gouvernement pour lutter contre la pauvreté, pour l'éradiquer, et pour créer des emplois, et cela sur une base tripartite. Au sein de notre fédération, nous avons engagé plusieurs recherches sur ce programme qui

devrait permettre aux entreprises de bénéficier d'un environnement favorable et très prochainement, nous allons publier un rapport qui sera consacré à ce sujet ; cela pour veiller à ce que les recommandations puissent être respectées et mises en œuvre dans un large spectre du secteur privé. Nous devons tout faire pour transposer dans notre législation ce qui a été mis en place par l'OIT pour créer davantage d'emplois et également pour être plus rationnels sur le plan des entreprises. Nous devons également, sur une base tripartite, regarder ce qui était proposé et recommandé pour créer un monde favorable au développement des entreprises, des entreprises à caractère durable qui pourront offrir un travail durable et c'est ce à quoi nous aspirons. Nous avons pris bonne note du rapport du Directeur général. C'est vrai qu'il faut promouvoir l'égalité entre hommes et femmes sur le lieu du travail, nous devons assurer aux femmes un traitement identique à celui des hommes. Notre fédération, depuis sa création, a souhaité insérer les femmes dans le monde du travail et leur accorder des postes très élevés parfois. C'est une idée, un concept auquel nous sommes encore aujourd'hui profondément attachés. Le rapport du Directeur général indique également quel sera l'avenir dans le travail et nous sommes heureux de voir que la commission travaille précisément à ce projet. Rappelons-nous les situations il y a 10 ans, combien d'emplois n'existaient pas à l'époque. Je me souviens qu'un jour j'ai chassé de mon bureau un vendeur de fax. Aujourd'hui est-ce que nous avons encore besoin d'un fax, c'est un appareil obsolète. Nous avons un système de communication instantanée par email, qui fonctionne nuit et jour, et c'est la règle générale désormais. L'année dernière, il n'y avait pas de bornes sur le parking pour recharger les voitures électriques, aujourd'hui nous les avons vues apparaître. Il faut donc nous projeter vers l'avenir et planifier l'avenir, mais nous ne devons pas oublier les éléments de base pour l'éducation, car à quoi sert-il d'avoir un diplôme universitaire si on ne sait même pas lire ni compter. Nous devons accepter le changement et revoir tout fondamentalement, en étant prêts à cette transformation. D'ailleurs nous devons, comme l'a dit le Directeur général, accueillir la technologie pour l'utiliser et non pas pour devenir ses esclaves. Et j'ai apprécié la remarque du Directeur général, mercredi dernier, il nous a dit : il faut penser au travail en se fondant sur quatre D. Ce sont les abréviations en anglais, c'est-à-dire plus de pénibilité, plus de saleté, plus de danger, plus de privations dans le travail. Voilà à quoi devrait ressembler l'avenir. Voilà à quoi nous devons tendre pour l'avenir. Nous devons veiller parallèlement à ce que tous les travailleurs puissent bénéficier de la sécurité sociale, d'un emploi, d'une pension lorsqu'ils sont malades et lorsqu'ils sont vieux. Ce n'est pas facile bien sûr parce que la première question qui se pose est de savoir comment financer, qui va financer. C'est une question à laquelle il faudra réfléchir sur une base tripartite, dans un esprit d'équité en nous partageant le fardeau entre travailleurs et employeurs, en fonction de nos moyens. Bien sûr, j'ai parlé des employeurs et des travailleurs uniquement car ce sont ceux qui, en fait, enrichissent les caisses de l'État, mais ce ne sont pas les seuls partenaires sociaux même si c'est à eux qu'il revient d'assurer le financement d'une façon générale. Monsieur le Président, l'année prochaine l'OIT va célébrer son centième anniversaire et la Namibie et mon organisation, la Fédération des Employeurs n'aura que 29 ans. Il faut donc marcher main dans la main pour nous assurer un meilleur avenir à nous et à nos enfants, et à nos petits-enfants. Merci.

M. Elisa
Gouvernement (Érythrée)

Mesdames, Messieurs, je suis enchanté de vous parler à cette conférence et de saisir cette opportunité pour remercier le Directeur général pour son rapport, ainsi que le Président du Conseil d'Administration qui, dans l'esprit du tripartisme, se proposent de lutter pour l'égalité entre les hommes et les femmes par le truchement du dispositif tripartite et de se concentrer particulièrement sur le rôle des femmes dans le monde du travail. Donc nous avons entendu l'appel du Directeur général sur le déficit de travail décent, nous pensons que tout dépendra du développement des ressources humaines de

nos pays, des ressources saines, engagées pour contribuer à développer le pays. Alors maintenant ces ressources humaines doivent aussi aller de pair avec la paix et la stabilité, c'est ça qui va booster le développement d'une nation. Mesdames, Messieurs, aujourd'hui toutes les nations aspirent à lutter contre les conséquences de la mondialisation et aussi la perte de leurs citoyens, et donc il s'agit de consolider leurs ressources humaines mais dans cet objectif, tout dépendra de la situation de stabilité du pays et la situation démographique de celui-ci. Beaucoup de pays comme le mien essayent de venir à bout des défis du développement, et ceci en situation d'urgence. Il faut reconnaître cet état d'urgence et accepter qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles lorsqu'il s'agit d'appliquer les conventions, autrement cela pourrait aboutir à des mesures hâtives de l'OIT, des sanctions pour non-respect de l'application des conventions, sans reconnaître des situations de force majeure. Ma délégation voudrait demander à l'OIT de reconnaître l'occupation illégale du territoire érythréen par l'Éthiopie comme étant, en fait, un cas de force majeure réelle et qui représente une menace à la sécurité de la nation. Selon le principe de l'autarcie et de l'autonomie sur la base de l'identité nationale, nous sommes engagés à épanouir le capital humain de nos citoyens et nous avons déployé de grands efforts pour créer de l'emploi dans l'agriculture, le secteur des mines et les ressources marines et autres filières pour remplir le programme de travail décent de notre pays. En 2016, nous avons réalisé le premier sondage des ressources humaines financé par le PNUD et l'OIT. Les résultats de ce sondage devraient être utilisés pour formuler notre programme pays pour le travail décent afin de réaliser les objectifs du développement durable. Mesdames, Messieurs pour conclure malgré tout, nous avons pu engranger un certain nombre de points positifs dans la consolidation des ressources humaines, mais les défis subsistent. Dans le contexte de l'autarcie et de l'autonomie de mon pays, nous sommes ouverts à tous types de partenariats, y compris avec l'OIT, et à son assistance technique pour éliminer les causes premières de la misère dans mon pays. Je vous remercie infiniment.

M. Nihar
Gouvernement (Soudan)

Monsieur le Président de la Conférence Internationale du Travail, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Monsieur le Directeur général du BIT, Mesdames et Messieurs les membres des délégations, je vous salue et je prie pour que Dieu accompagne vos efforts. Je suis heureux et honoré de participer avec vous à la 107e session de la CIT et au nom de la délégation du Soudan, je voudrais vous féliciter Monsieur le Président pour votre élection et pour la confiance qui vous a été témoignée. Monsieur le Président, cette session se tient alors que de grandes transformations se font dans tous les pays du monde et cela appelle à revoir les objectifs de l'OIT pour œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail décent, réduire le harcèlement et les formes de violence, en plus du travail de révision de certaines recommandations pour promouvoir un nouvel élan pour l'égalité en faveur de la femme, et c'est ce qui figure dans le rapport du Directeur général. Monsieur le Président Excellence, Mesdames et Messieurs, la femme au Soudan a travaillé dans le secteur agricole depuis des lustres, depuis une ère fort longue, et la politique sociale du gouvernement a œuvré pour identifier et reconnaître les objectifs de développement des capacités de la femme et des mesures ont été prises pour la capacitation de la femme et le renforcement de ses capacités en 2017. La Banque du Soudan, la Banque centrale, a offert des crédits et des micro-crédits qui représentent 12 pour cent de son budget, ses ressources en faveur du développement rural et 70 pour cent de ces fonds sont consacrés aux femmes. Monsieur le Président, nous mettons l'accent sur ce qui a été fait pour réduire la discrimination. Le Soudan, du point de vue de sa religion, de ses traditions, ne fait aucune discrimination et œuvre à promouvoir les droits de la femme et c'est ce qui a réalisé des efforts d'égalité

dans le cadre des grands projets, ainsi que des micro-projets. Monsieur le Président, en ce qui concerne le rapport du Directeur général sur les cinq grands axes pour l'égalité, nous voulons dire que l'économie doit être promue par plus d'investissements. Deuxièmement, la femme doit être maîtresse de son temps et qu'il ne faut pas l'exploiter dans des travaux contraignants. Nous devons également avoir des statistiques pour vérifier la participation de la femme dans l'économie. Nous voulons œuvrer pour que la voix de la femme s'élève pour défendre ses droits constitutionnels et pour qu'elle participe pleinement à la vie sociale. En ce qui concerne le harcèlement, les registres nationaux sont sans aucune plainte de discrimination ou de harcèlement. Monsieur le Président, je rends hommage au Directeur général dans son rapport, à la partie qui est consacrée aux travailleurs palestiniens. De nouveau, je vous remercie et j'exprime ma considération en souhaitant plein succès à cette session. Je vous remercie.

M. Wabba

Travailleur (Nigéria)

Permettez-moi, Monsieur le Président, de suivre le protocole longuement établi et de faire suite donc aux autres orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le rapport du Directeur général à l'occasion de cette Conférence Internationale du Travail. Nous nous réjouissons qu'à cette période de l'année l'an prochain, l'OIT célébrera son centenaire. C'est pour cette raison que nous pensons effectivement que les questions du centenaire ont été bien reprises dans le rapport du DG. J'aimerais au nom des travailleurs du Nigéria adresser mes félicitations à l'avance aux partenaires sociaux, au Bureau International du Travail, au Directeur général et à son personnel pour tous les efforts déployés pour les contributions et les sacrifices réalisés au fil des années pour reconstruire, améliorer et gérer une économie mondiale, des relations industrielles et les mécontentements liés à la mondialisation. Le BIT a permis de reprendre le dessus après deux guerres mondiales et nous a dotés de la doctrine du travail décent, alors que nous faisons face au niveau mondial à des déficits, à des problèmes de croissance économique et nous luttons pour la justice sociale. La gouvernance tripartite, qui est la nature de cette organisation, nous permet d'améliorer la démocratie et d'assurer une certaine stabilité dans les relations industrielles. Notre organisation, le Congrès nigérian du Travail et notre nation, le Nigéria, partagent des expériences semblables, notamment parce que nous avons célébré il y a quelques mois nos 40 ans d'existence et le Nigéria en 2017 a également fêté son parcours vers l'État de droit. Nous voulons faire état des progrès accomplis par notre mouvement et notre nation bien que nous devons rester vigilants et unis. C'est pourquoi nous conseillons à l'Organisation Internationale du Travail et au Bureau, de poursuivre les efforts afin de parvenir à des résultats, compte tenu des nouveaux défis posés au monde du travail. Parmi ces nouveaux défis, il y a les crises de la migration et des réfugiés, l'automatisation et la technologie, l'intelligence artificielle, la crise grandissante de répartition de revenus, la violence fondée sur les genres, la violence domestique et sur le lieu de travail, le changement climatique, une insécurité croissante, la fragilité des états ainsi que la défaillance et l'affaiblissement de la démocratie et des pratiques démocratiques. Monsieur le Président, nous souhaitons une fois de plus adresser nos remerciements au Directeur général pour les efforts réalisés afin que cette organisation reste dans le droit fil et permette à la commission d'application des normes de continuer à lutter pour certains droits. Nous avons été appelés à nous exprimer devant la commission d'application des normes pour le respect du droit de grève et nous souhaiterions rappeler que la négociation collective est très importante pour nous. Le Congrès national du Nigéria continue de lutter pour assurer une place à la classe ouvrière par le biais de l'éducation des travailleurs et de leur syndicalisation. Nous avons refusé de rejoindre le train des lamentations et des accusations sur les questions des déficits de développement que l'on adresse à mon pays et au continent. Nous avons recouru à des réponses imaginatives et pragmatiques. À titre d'exemple, je vous dis que notre plate-

forme d'organisation lutte contre la corruption parce que nous voulons interrompre, mettre fin aux fuites financières. Nous voulons améliorer les moyens des services publics. Nous voulons également continuer à travailler avec nos partenaires et le gouvernement pour assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire, l'intégrité territoriale de notre peuple et de nos communautés, et donc nous comptons sur l'aide de l'OIT pour aider le Nigéria à avoir accès aux programmes de résilience et de sécurité. Le dialogue social est également essentiel au développement. Nous vivons dans un système cassé où la répartition mondiale de la richesse se fait au détriment de 99 pour cent de la population. Le Global Deal, une initiative lancée par nos amis suédois est une alternative pratique dont l'objectif est de réparer ce système cassé. Tandis que le Congrès national du Nigéria en novembre de cette année organisera un séminaire continental sur le Global Deal, nous continuons nos efforts pour faire avancer cette initiative. Monsieur le Président, le nombre de travailleurs pauvres au Nigéria ne cesse d'augmenter et l'une des raisons pour cela est que les salaires sont faibles. Ils sont peu élevés et ils sont en diminution. Il a été prouvé que le salaire minimum est un outil pour freiner la spirale descendante et c'est pourquoi le Congrès national du Nigéria a entamé des négociations tripartites sur le salaire minimum avec le gouvernement. Donc nous souhaitons parvenir à une issue positive dans un temps limité avec le gouvernement pour lutter contre la question de l'inégalité, de la pauvreté au Nigéria. Je vous remercie de cette opportunité.

Mme Nordaas

Gouvernement (Norvège)

Au nom du gouvernement de la Norvège, je souhaiterais adresser mes félicitations et mes salutations au Président de la conférence, aux officiers de la conférence, ainsi qu'au Directeur général du BIT. Le rapport du Directeur général est un bon aperçu mondial des tendances relatives aux femmes en 2018. Il en appelle à une action innovante pour colmater les brèches en matière de genre. Les conclusions sont claires et si vous me le permettez, elles ne sont pas très encourageantes. Nous devons continuer à déployer des efforts additionnels si nous voulons réellement atteindre notre objectif et celui de l'agenda pour le développement durable et ses objectifs en matière d'égalité de genre. Il est surprenant que les femmes continuent de toucher moins de 20 pour cent que les hommes dans le monde, même lorsqu'elles réalisent la même tâche. C'est un obstacle pour nous que de considérer que l'égalité de genre est une question qui relève des femmes, et pas tout le monde. [vgr INTERRUPTION 1:55] Pour réduire cette différence de genre, il est également nécessaire d'améliorer les mesures exhaustives élaborées spécifiquement pour les femmes. La participation des femmes sur le marché du travail est assez élevée en Norvège. C'est un facteur très important pour la création de richesse et le développement de la société. Des politiques ambitieuses en matière de famille et de bien-être sont les éléments-clés de notre politique. Des services à l'enfance accessibles, des heures de travail réglementées, des congés parentaux sont également des réformes importantes. Réformes qui ont eu un impact sur les revenus des femmes, le bien-être et le pouvoir de négociation à la maison. Le dialogue social et de bonnes relations industrielles ont été au cœur de ce processus et les partenaires sociaux norvégiens ont joué un rôle décisif dans la promotion et la définition de politiques permettant d'atteindre cette égalité de genre. Avec les plans d'assurance et de revenus et des politiques actives de marché, nous sommes parvenus à un marché du travail beaucoup plus souple. Permettez-moi maintenant de parler de la performance de l'OIT elle-même en matière d'égalité de genre. L'OIT devrait montrer l'exemple. L'égalité de genre dans les postes les plus élevés, les postes professionnels, doit être améliorée au sein de l'OIT en améliorant la place réservée aux femmes. C'est une responsabilité qui relève de la direction. La Norvège contribue à hauteur de 1 pour cent de son PNB pour l'assistance au développement international et nous sommes très favorables à l'engagement pris par le BIT pour travailler dans le domaine de l'égalité de genre et pour aider les programmes de coopération au développement. Mais nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup à faire pour la représentation des femmes et pour combler les écarts salariaux et autonomiser les

femmes. Monsieur le Président, la Norvège souhaite soutenir les cinq domaines d'action proposés par le Directeur général. Il y a une sensibilisation croissante qui appelle à une action urgente pour faire face aux questions de violence et de harcèlement dans le monde du travail. Cette question figure en bonne place dans l'agenda à l'échelle mondiale, avec l'adoption récente de l'agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 et nous espérons parvenir à des résultats substantiels avec une norme sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Un monde du travail sans violence et sans harcèlement permettra d'œuvrer dans le sens de l'égalité des genres parce que les femmes cesseront d'être victimes de ce type d'abus. Donc, nous avons hâte de voir quelle sera la réponse du Directeur général à la campagne #BalanceTonPorc. Pour conclure, Monsieur le Président, parvenir à l'égalité des genres est une responsabilité fondamentale du mandat de l'organisation et elle doit rester au cœur des priorités des années à venir. Je souhaite plein succès à cette conférence et vous remercie de votre attention.

M. Ramos

Travailleur (Brésil)

Mesdames et Messieurs, au nom des travailleurs du Brésil et des centrales syndicales qui les représentent, je salue le président de séance, les représentants des pays ici présents et la délégation du Brésil. Nous saluons le Directeur général de l'Organisation Internationale du Travail, Monsieur Guy Ryder, car il défend l'égalité des femmes dans le monde du travail. Nous soulignons l'importance que revêt cette conférence et son modèle tripartite, lequel permet de chercher des solutions pour faire face aux graves problèmes qui se posent dans le monde. Notre travail ne se limite pas à des débats corporatifs. En réalité, ce que nous recherchons, c'est l'amélioration des conditions de vie des êtres humains et la réalisation du travail décent dans tous les pays. Pour parvenir à cet objectif, il faudra relever de nombreux défis à l'avenir pour le travail. Certains de ces défis concernent l'actualité, je pense par exemple à l'industrie 4.0, la révolution technologique et l'intelligence artificielle. D'autres de ces défis sont plus anciens, comme par exemple l'exploitation continue de la main-d'œuvre, une mauvaise répartition de la richesse et les manquements à l'égard de la dignité humaine. Dans notre pays, nous sommes confrontés à une crise politique, économique et éthique très grave qui a provoqué, jusqu'à présent, le chômage pour 13,7 millions de personnes ; 6,2 millions de personnes sont en situation de sous-emploi et 7,8 millions de personnes pourraient travailler, mais n'ont pas d'emploi. Au total, cela fait 27 millions d'hommes et de femmes qui vivent dans des conditions indignes, d'après les données officielles du gouvernement brésilien. Comprenez bien qu'il s'agit d'un chiffre supérieur à celui de la population de nombreux pays dans le monde. Malheureusement, cette situation a tendance à s'aggraver en raison du non-respect des conventions de l'OIT ratifiées par le Brésil. En ce sens, la récente réforme du travail et la nouvelle loi de tertiarisation introduite par le gouvernement sont une violation de la Convention 98. C'est la raison pour laquelle le Brésil a été tenu de fournir des explications face à la communauté internationale à l'occasion de cette conférence. Parmi les aberrations de ces lois, citons par exemple l'autorisation accordée aux femmes enceintes et allaitantes de travailler dans des lieux insalubres, mettant ainsi en risque leur vie et celui de leur bébé. De nouvelles normes violent également la liberté syndicale et le droit à la protection et à la représentation du travailleur, affaiblissent les relations du travail, permettent la tertiarisation répandue et illimitée dans toutes les activités de l'entreprise entre autres. Or, tous ces changements ont été introduits sans même que soient respectés la négociation collective et le dialogue social. Par ailleurs, le gouvernement brésilien entend assouplir le concept de travail esclave et élargir sa tolérance à l'égard du travail des enfants. Il s'attaque également à notre autonomie syndicale lorsqu'il élimine notre principale source de financement sans avoir dialogué avec les entités syndicales. L'objectif du gouvernement est d'éliminer les syndicats. Et ce faisant, il va dans le sens inverse des recommandations de l'OIT qui reconnaît que l'existence de syndicats forts, actifs et bien organisés sont une condition indispensable pour l'équilibre des relations de travail. Et pour terminer, Monsieur le Président, face à tant de difficultés, nous allons résister. Nous allons

œuvrer pour le dialogue, nous allons insister pour que toutes ces questions fassent l'objet d'un réexamen. Il est nécessaire que le tripartisme touche également notre pays pour qu'ensemble nous puissions trouver un modèle capable de concilier le capital et les moyens de production avec les droits fondamentaux, avec la dignité et la valorisation du travail. Sans quoi, nous vivons dans un climat d'éternel conflit. Afin d'atteindre notre objectif, nous sollicitons et comptons sur l'assistance et l'intervention de l'Organisation Internationale du Travail à laquelle nous souhaitons de se renforcer chaque jour, d'être de plus en plus efficace grâce à ses organes et commissions, comités d'experts indépendants, reconnus par la communauté internationale. Merci beaucoup.

M. Tran

Travailleur (Viet Nam)

Monsieur le Président, chers délégués. Tout d'abord, au nom de plus de 10 millions de membres syndiqués et en tant que président de notre confédération syndicale, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à cette si importante fonction de président de la conférence. Je félicite également le Directeur général d'avoir choisi un sujet de discussion si important et je suis convaincu que la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail obtiendra des résultats importants pour les hommes et pour les femmes qui travaillent. Le rapport du président du Conseil d'Administration, ainsi que le rapport du Directeur général sur « l'initiative des femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité », cette conférence discute d'autres sujets, y compris la coopération au développement efficace de l'OIT pour soutenir les ODD, ainsi que l'activité normative dans les pays, y compris en matière de lutte contre la violence et le harcèlement des femmes dans le monde du travail. Nous, en tant que syndicat, appuyons fortement cette initiative de l'OIT pour établir une nouvelle norme, que l'on pourrait considérer comme étant un jalon important, qui vient à point nommé pour le centenaire de l'OIT. Aujourd'hui, au Viet Nam, le statut de la femme est reconnu dans notre société. Nous avons plus de 55 millions de personnes qui travaillent. La part des femmes correspond à 26,5 millions, soit 48 pour cent de la main-d'œuvre. Nous avons donc continué à promouvoir l'égalité hommes-femmes, nous avons aussi complété la loi régissant la formation des syndicats, et aussi la loi sur la formation professionnelle des femmes. Il y a la stratégie nationale également en matière d'égalité hommes-femmes, ou encore la politique de prévention de la violence domestique. Il y a aussi donc les politiques qui visent directement la protection des travailleurs dans notre pays. Nous jouons un rôle actif pour recommander, participer à la bonne gouvernance, participer à la formulation, à l'adoption de nouvelles législations sur l'égalité hommes-femmes et éliminer toute forme de discrimination basée sur le sexe, la violence et le harcèlement, y compris les politiques qui donnent la priorité aux femmes pour protéger leurs droits. Nous avons également adopté un plan d'action des syndicats sur l'égalité hommes-femmes pour mettre en œuvre le plan d'action nationale d'égalité des genres. Nous avons intégré ce plan d'action, et intégré donc un bon nombre de femmes qui participent à la promotion du rôle des femmes sur le lieu de travail et dans la société. Ce plan d'action permet de sensibiliser les représentants syndicaux, les membres et permet de contribuer à mieux protéger les travailleuses, leurs droits et leurs intérêts. Par ailleurs, nous avons adopté un code de conduite pour toutes les entreprises pour lutter contre le harcèlement sexuel. Ce manuel a été le résultat d'un effort conjoint des trois partenaires sociaux du Viet Nam. Monsieur le Président, chers délégués, ces dernières années, le Viet Nam et ses syndicats ont reçu beaucoup de soutien de la part de l'OIT, notamment par le truchement du Bureau au Viet Nam de l'OIT, ainsi que du bureau régional pour la région Asie-Pacifique. Nous voudrions vous remercier très sincèrement, nous nous réjouissons de pouvoir bénéficier à l'avenir également d'assistance technique de la part de l'OIT, ce qui nous permettra de mieux représenter, de défendre mieux les droits des membres de nos syndicats en général, et en particulier les membres féminins de nos syndicats. Merci de votre attention.

M. Ytzhaki

Gouvernement (Israël)

Chers délégués, merci de me donner la possibilité de parler à cette session de la Conférence Internationale du Travail et vous parler de la situation économique d'Israël qui se distingue tout d'abord par un taux de chômage faible, 4 pour cent à peu près, et une hausse constante du taux de participation sur le marché du travail. Le salaire minimum est sensiblement plus élevé que le taux réglementaire fixe. Il y a des conventions collectives sectorielles qui sont révisées et adoptées régulièrement, dans un esprit de coopération tout à fait porteur entre les syndicats et le patronat. Par exemple, nous avons une convention collective qui porte sur la réduction des heures de travail hebdomadaires de 43 à 42 heures par semaine sans réduction de salaire, tout ceci afin d'améliorer la productivité, d'une part, et d'augmenter le temps de repos et de congé des employés d'autre part. Une ordonnance portant extension de cette convention fait que ces dispositions s'appliquent à toutes les filières de notre économie. Les trois acteurs tripartites travaillent à l'heure actuelle sur un sujet brûlant. Il s'agit de la sécurité dans le secteur du BTP. Nous avons constaté qu'il y a des accidents du travail et des chutes très fréquentes dans cette filière. Par conséquent, il s'agit de fournir des incitations aux employés qui respectent les règlements de sécurité conformément aux conventions collectives. D'autre part, nous prévoyons des pénalités et amendes sévères pour les employeurs de ce secteur avec la loi qui prévoit de renforcer l'exécution de la législation du travail. Nous prévoyons, y compris des procédures administratives contre les entreprises qui violent cette législation. Nous avons augmenté déjà le nombre des inspecteurs du travail. Il est important de relever que nous avons également augmenté les allocations invalidité et ces allocations sont versées par le fonds national d'assurance. Récemment, nous avons pu constater une paix sociale généralisée. Nous avons un nombre de journées ouvrées perdues qui est faible dans l'économie et le travail décent avance. Il est bien ancré dans notre pays. Il y a eu de grandes améliorations au niveau des conditions de travail, des aménagements particuliers pour les personnes handicapées. Nous avons aussi vu l'augmentation du salaire minimum qui se situe environ à 1500 \$ mensuels et l'augmentation des jours de congé. Il y a aussi une augmentation des paiements au titre de la retraite, ainsi que des salaires. Il y a une amélioration nette des conditions de travail des travailleurs sous contrat à durée déterminée et nous avons vu l'amélioration du dialogue et la coopération entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Nous déployons notamment un bon nombre d'activités pour protéger les travailleurs étrangers qui travaillent en Israël. Nous avons, par exemple, décidé d'appliquer des accords bilatéraux pour couvrir les travailleurs migrants. Nous voulons notamment éliminer le phénomène de commissions illicites qui sont ponctionnées sur ceux-ci, lorsqu'on leur trouve du travail. Ce sont des pratiques abusives, préjudiciables aux travailleurs et qui sont donc contraires à notre législation. Nous avons donc, à temps pour le 20^e anniversaire de la déclaration des principes fondamentaux et du droit au travail, ratifié toutes les huit conventions fondamentales de l'OIT. La ratification du protocole de la convention 29 est à un stade avancé. Il s'agit de lutter contre toutes les formes de travail forcé. Nous remercions le Directeur général Guy Ryder qui est venu en visite officielle en Israël en avril dernier, avec une délégation, et qui a su soulever les questions les plus importantes pour nos partenaires sociaux et pour nous.

Mme Agbémégnah

Gouvernement (Suisse)

Mesdames et Messieurs les délégués, Travail.Suisse et toute la délégation suisse des travailleurs saluent le rapport du Directeur général. Dans le contexte actuel d'un marché du travail en constante évolution et marqué par la numérisation, il est plus que nécessaire de pratiquer une politique moderne en matière d'égalité. Dans cette optique Travail.Suisse a élaboré un papier de position « égalité hommes-femmes aujourd'hui et demain », avec 28 recommandations pour plus de liberté de choix et faciliter, et préserver la qualité de vie des

travailleurs et des travailleuses. L'égalité n'est pas exclusivement une question réservée au sort des femmes puisqu'elle contribue à l'amélioration des conditions de travail de tout un chacun. Cependant, on constate encore aujourd'hui que la majorité des personnes qui sont affectées par des situations d'inégalité sont des femmes. Il suffit d'évoquer la discrimination salariale. En 2016, la Suisse recensait des écarts de salaires atteignant 12 pour cent, dont le 40 pour cent restait inexplicé et révélait une discrimination liée au genre. En 2017, la discrimination salariale s'élevait au moins à 7,7 milliards de francs suisses. Actuellement le Parlement est en train de débattre d'un projet de réforme de la loi sur l'égalité, qui prévoit que seulement 0,8 pour cent des entreprises - ce qui correspond à 45 pour cent des employés - soient soumises à une vérification des salaires, mais sans aucune sanction. Or, ces mesures ne permettent pas de reconnaître le travail des femmes à leur juste valeur. La Suisse, rappelons-le, a ratifié en 1972 la convention numéro 100 sur l'égalité de rémunération, et en 1961 la convention 111 sur la discrimination à l'emploi. Pour que le principe « à travail égal, salaire égal » ne reste pas lettre morte, il est donc temps de faire preuve de courage politique en rendant ce principe obligatoire. L'égalité n'est pas qu'une affaire de femmes. Selon une étude réalisée en Suisse, neuf hommes sur 10 voudraient travailler à temps partiel, mais seuls 17,5 pour cent y parviennent. Par ailleurs, l'existence d'un congé paternité, qui est aussi un instrument pour l'égalité, n'existe pas encore en Suisse. Travail.Suisse a donc lancé, avec d'autres associations, une initiative populaire pour un congé de 20 jours. La loi actuelle, qui ne prévoit qu'un à deux jours au même titre qu'un déménagement, ne répond ni à la réalité du marché du travail, ni aux besoins des familles. Un congé de 20 jours permettrait alors un pas en avant en faveur de l'égalité et pour une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle, tel que le préconise le rapport du Directeur général. Dans ce rapport, il est aussi évoqué une nouvelle économie des soins à la personne. En Suisse, 35 pour cent de la population résidante s'occupe régulièrement d'enfants et d'adultes, mais sans rémunération. Il est donc nécessaire que ce secteur se développe en améliorant les conditions-cadres légales et en adaptant le système d'assurances sociales. En ce qui concerne la contribution de l'OIT à la promotion des femmes au travail, l'action normative doit rester au cœur de l'action de l'OIT. Nous saluons donc vivement le processus normatif sur la violence et le harcèlement au travail, qui est engagé durant cette 107^e conférence. Pour promouvoir une réelle égalité, il nous faut créer des lois et prévoir des sanctions, mettre en place des mécanismes de régulation, faciliter les négociations pour que l'égalité fasse partie intégrante de la politique d'entreprise et enfin soutenir et orienter les efforts qui construisent l'égalité. Mesdames et Messieurs, à l'aube du centenaire de l'OIT que la Suisse aura l'honneur de présider l'année prochaine, la question de l'avenir est cruciale, surtout quand on parle de l'initiative sur l'avenir du travail. S'il m'est permis ici d'évoquer l'avenir par une note un peu plus poétique, mais non moins réaliste, je citerai Jean Ferrat qui chantait : « La femme est l'avenir de l'homme », autrement dit et n'excluant personne, une justice sociale incluant tout le monde est seule garante du progrès de notre humanité. Merci de votre attention.

M. Abreu

Travailleur (République Dominicaine)

Merci Monsieur le Président. Je suis très heureux de prendre la parole devant vous à l'occasion de la 107^e conférence de l'OIT. Je prends la parole au nom des travailleurs de la République Dominicaine et je suis très heureux de pouvoir les représenter à l'occasion de cette conférence historique, la 107^e, juste avant le centenaire de l'organisation l'année prochaine. Permettez-moi par conséquent de vous saluer cordialement au nom de la confédération nationale de l'unité syndicale de la République Dominicaine et au nom de la confédération des travailleurs qui fait partie de cet ensemble syndical en République Dominicaine. J'aimerais rappeler qu'en tant que confédération, nous avons décidé de présenter à la commission des normes de l'Organisation Internationale du Travail, nous avons décidé de présenter des plaintes car le gouvernement a violé la convention 87 et 98 de l'OIT. Il s'agit effectivement de comportements tout à fait dommageables commis par les entreprises dans le secteur minier de notre République. Je voudrais rappeler également que

différentes entreprises sont concernées, à savoir : Minera Pueblo Viejo Barrick Gold, Menzies Aviation, Peravia Motors et autres, et ainsi nous avons souhaité présenter à la commission des normes une plainte présentée par notre confédération. Cela pour tout ce qui est fait dans le secteur des services électriques. Il y a eu en effet des violations des droits des syndicats et des travailleurs. Il y a eu des persécutions, des actes d'isolement, d'expulsion, tout cela parce que les travailleurs ont voulu user de leur droit à se syndiquer. Et je le répète, il y a eu violation des conventions 87 et 98 qui prescrivent la liberté syndicale. Il y a eu aussi violation du droit constitutionnel de notre république. Je vous renvoie au code du travail de notre république. Je dois également ajouter qu'avant de poursuivre cette action, nous avons essayé dans un premier temps d'épuiser tous les recours possibles. Mais il n'y a pas eu vraiment d'intervention de la part du ministère du travail, ou de façon très timide. Il n'y a pas eu vraiment une réaction de la part du tribunal du travail ; ainsi on peut dire que ces entreprises ont continué leurs agissements délétères et nous avons donc dû déposer ces plaintes devant la commission sur l'application des normes de l'OIT. Rappelons également que notre République Dominicaine, depuis plus de cinq ans, envisage une réforme du code du travail. Cette réforme a été lancée par les employeurs avec l'aide du gouvernement et le mouvement syndical a également participé à cette intervention. Cela n'avait que deux conditions à la clé de la part des syndicats. Tout d'abord, nous sommes tout à fait prêts à modifier les procédures et tout ce qui concerne l'aspect administratif du code du travail, mais nous ne devons pas oublier un point : c'est qu'il est impossible pour nous d'accepter des changements radicaux qui pourraient violer les droits contractuels des travailleurs et je crois qu'en cas de cessation de travail, il peut y avoir des dommages considérables pour le travailleur. Il faut savoir quels sont ses moyens de se protéger car, très souvent, il y a eu des agissements abusifs de la part des employeurs en République Dominicaine. Rappelons également que le mouvement syndical en République Dominicaine a été prêt à relever un défi de taille, à savoir que nous devons présenter au congrès national des projets de modification du système de sécurité sociale. Ainsi après 17 ans d'existence, nous avons constaté que ce système devrait être revu et modernisé pour qu'il soit désormais inclusif, que l'on tienne compte du droit à la santé, du droit au travail, et pour mettre fin au système de capitalisation individuelle qui ne garantit nullement l'octroi d'une retraite juste aux travailleurs. Les législateurs de notre pays nous ont fait la promesse d'engager un véritable dialogue qui permettra de consulter tous les secteurs concernés. Cela pour que nous puissions avoir, à l'échelle du pays, un véritable dialogue sur le code du travail au sein du ministère du travail, et également sur la modification apportée à la loi sur la sécurité sociale au niveau du congrès. Rappelons également que l'OIT et le rapport du Directeur sont là pour nous guider. Il faut assurer la protection des travailleurs et les mettre à l'abri de toute forme de violence. J'aimerais rappeler une fois encore que, c'est avec l'appui du bras syndiqué de notre confédération que nous avons pu ratifier ou faire ratifier quatre nouveaux projets par le gouvernement. Ils concernent le droit à la maternité. [vgr INTERRUPTION 7:52] Notre syndicat a dû, en fait, faire une nouvelle proposition pour assurer une participation syndicale sur trois aspects – pour assurer la défense des droits des femmes, pour assurer le travail décent pour les jeunes et troisièmement pour assurer la protection sociale des personnes à la retraite. Et quatrièmement, pour éradiquer définitivement toute forme de travail des enfants. Merci.

Mme Howard

Travailleur (Barbade)

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de prendre la parole au nom des travailleurs de la Barbade. Tout d'abord, permettez-moi de dire quelques mots à propos du rapport du Directeur général. Il s'agit donc d'assurer des conditions égales pour les hommes et les femmes dans tous nos pays et il faut venir à bout de ce fameux plafond de verre auquel nous nous sommes heurtés depuis de nombreuses années. Nous avons voulu lutter contre l'idée que les femmes n'étaient pas les égales des hommes et si on jette rapidement un coup d'œil en arrière, eh bien nous voyons que les

femmes souvent n'avaient peut-être pas pu occuper des postes importants, comme c'est le cas aujourd'hui dans notre pays. Rappelons que les deux principaux syndicats ont à leur tête une femme dans notre pays et je dirai aussi que le Gouverneur général est maintenant une femme également, ainsi que le Premier Ministre. Ce n'est toutefois que le haut de l'iceberg. Rappelons qu'il y a très souvent dans le secteur privé ou dans le secteur public, désormais grâce à l'éducation, jusqu'au niveau supérieur, une place de choix qui a été faite aux femmes. Donc des améliorations ont pu être enregistrées, mais d'autres sont nécessaires. Par exemple, il faudra ratifier la Convention 189 sur le travail domestique. C'est un secteur qui engage souvent des femmes et je dirais que la législation du travail ne protège que modérément ce segment très vulnérable de nos forces vives. On sait qu'il y a de nouveaux instruments législatifs qui ont été adoptés, mais d'autres se font encore attendre pour que l'on assure un travail décent dans ce secteur. Qui plus est, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques qui tiennent compte de la situation des femmes qui ont des charges de famille. Il faut reconnaître également que ce sont les femmes qui doivent prendre soin des enfants et aussi des personnes âgées, de leurs parents, comme on peut le constater aujourd'hui alors que la société est une société vieillissante, d'où le rôle important que jouent les femmes pour l'équilibre familial. Évidemment, je dois aussi, lorsque je parle de la position des femmes dans le monde du travail, parler des actes de violence et de harcèlement dont elles peuvent faire l'objet. Je pense qu'on n'en a pas encore assez parlé, alors que certaines femmes ont eu le courage d'annoncer, haut et fort, qu'elles avaient été, parfois, [victimes] d'expériences terribles. Souvent, c'était là un sujet tabou, le harcèlement ; souvent on ne le disait pas à haute voix et en public, mais on chuchotait quelques histoires dont on avait été l'objet. Or, il faut maintenant dépasser ces normes culturelles et il faut, je crois, intervenir sur le plan de la législation. J'ai été très heureuse de constater qu'enfin la discussion a conduit à envisager une convention sur la violence et le harcèlement à l'occasion de cette 107e conférence, mais je suis quelque peu déçue de voir que, finalement, il n'y a pas d'éléments communs qui ont pu être réunis et que sur ce sujet, les divergences sont encore très vives. En parlant des femmes, bien sûr, on doit aussi parler des jeunes car souvent la jeunesse connaît les mêmes difficultés que les femmes, même si l'âge est un facteur qui les différencie. Nous savons que les jeunes sont souvent marginalisés, ils sont victimes d'inégalités. Bien sûr, les jeunes n'ont peut-être pas assez d'expérience, n'ont pas pu acquérir les compétences et savoir-faire nécessaires pour se sortir de leur situation. Je crois que maintenant, on doit rappeler en particulier qu'il y a un véritable partenariat social qui s'est constitué dans la Barbade pour finalement occuper une place de choix et servir d'interface pour des consultations et pour envisager des solutions à ce problème. Je pense que cette institution sera un outil très précieux, qui nous permettra de nous avancer vers l'avenir et qui nous permettra aussi d'entrer dans l'ère du numérique et de prôner une économie verte. Ce partenariat social permettra la croissance économique, permettra le développement, et pas uniquement une réponse aux difficultés que nous rencontrons. Une année avant le centenaire de l'organisation, je me dois de rappeler qu'il est nécessaire de promouvoir la mobilité des femmes dans le monde du travail, de leur donner des chances égales aux hommes tout comme pour la jeunesse. Je crois que maintenant c'est à nous de créer l'avenir, c'est à nous de voir ce qui devra être entrepris, c'est-à-dire nous préparer, nous préparer et essayer ensemble de poursuivre la tâche à laquelle nous nous sommes attelés pour mettre les choses en place, et pour entrer dans un autre siècle. Merci.

M. Robinson

Travailleur (Seychelles)

Président de la conférence, chers délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour. Au nom de la Fédération syndicale des travailleurs des Seychelles, SFWU, et en mon nom propre, je saisis cette occasion de féliciter le Directeur général, Guy Ryder, de nous avoir confié ce rapport spécial. Spécial, parce qu'il vient à point nommé alors que le monde entier a désespérément besoin de trouver une approche permettant d'aborder cette question de la consultation sur l'égalité des hommes et des femmes. Mettre l'accent sur l'initiative du

travail arrive réellement à point nommé et est indispensable. Inutile de dire, mais il convient toutefois de le rappeler, que l'OIT a réalisé de grands pas et fait encore beaucoup en matière d'égalité des genres dans le monde du travail depuis sa création en 1919. Toutefois, en dépit de ces bonnes intentions louables, rien n'aurait été possible sans les outils que sont le dialogue social du tripartisme fondé sur un véritable dialogue social et tout cela doit rester tel que nous le connaissons, c'est-à-dire l'ADN de l'OIT. La SFWU accueille favorablement le rapport du Directeur général de l'OIT à la 107^e session de cette Conférence Internationale du Travail. Il est clair que ce cri haut et fort pour l'égalité des femmes dans le monde du travail n'est pas simplement un appel pour la justice, c'est une exigence universelle, c'est un commandement divin. C'est pour cette raison qu'il ne doit pas être interprété ou transformé en simple raisonnement pour essayer de remplacer notre main-d'œuvre. Cela fait appel à un engagement profond de notre part. Nous les hommes, nous comprenons qu'il est très pertinent alors que les célébrations du centenaire de l'OIT approchent. Ces principes sont inscrits dans les principes de l'OIT pour la justice sociale. Les Seychelles ont ratifié les huit principales conventions du BIT en vue du travail décent pour tous, de la paix et de la justice sociale dans le monde du travail et le droit du travail des Seychelles comprend des dispositions, telles que la protection de tous les travailleurs, y compris les femmes. La participation des femmes est visible à tous les niveaux de la société, que ce soit le leadership politique, les ministères, le parlement et les organisations publiques, privées et paraétatiques. Pour fêter la journée du travail en 2018, le gouvernement des Seychelles a décidé d'augmenter le congé maternité de 14 à 16 semaines et le congé paternel de 5 à 10 jours. Donc, les Seychelles essaient vraiment d'améliorer l'égalité des genres à tous les niveaux de la société. Nous accueillons également le rapport V2 de l'OIT sur la fin de la violence et le harcèlement dans le monde du travail. C'est une révélation que de voir les dures réalités auxquelles sont confrontées les femmes dans nos pays respectifs. Monsieur le Président, je ne pourrais pas terminer mon discours sans féliciter le conseil d'administration du BIT d'avoir inclus, à son agenda, cette discussion récurrente sur les objectifs stratégiques du dialogue social et du tripartisme, suite à la déclaration du BIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable 2008. Nous savons tous que la CIT n'aurait pas été possible sans l'application des piliers stratégiques fondamentaux que sont le travail décent, le dialogue social et le tripartisme. Aucun débat ne peut avoir lieu s'il ne repose pas sur l'application réelle des principes du dialogue social et du tripartisme. À ce stade, permettez-moi de remercier le BIT et ACTRAV pour l'excellent travail qu'ils font en portant assistance à nos pays, à nos états membres, à nos partenaires sociaux pour les aider à appliquer les principes du dialogue social et du tripartisme. Notre fédération, le ministère du travail et les partenaires sociaux travaillent et vivent dans un esprit de coopération fructueuse. En tant que syndicat, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce qui est fait au niveau national en matière de dialogue social. Nous devons veiller à ce que tous les secteurs bénéficient du dialogue social. L'OIT nous a enseigné que l'utilisation des principes du dialogue social comme stratégie de travail permet de faire face à différentes difficultés sur le lieu de travail. Cela permet notamment de résoudre les problèmes des hommes, des femmes et de la jeunesse. Nous continuons à essayer de syndicaliser les travailleurs en nous fondant sur nos expériences, à la fois dans le secteur public et privé et pour assurer une plus grande efficacité du dialogue sociale, du tripartisme et du bipartisme. Nous avons réalisé de grands progrès dans l'amélioration des conditions de travail et continuons à le faire, notamment pour les dockers et les travailleurs du transport public, entre autres. Monsieur le Président, j'en appelle à tout un chacun de s'engager, y compris les femmes, de s'engager donc à l'égard de cette initiative pour les femmes au travail. Si nous n'y parvenons pas, nous n'aurons pas honoré notre statut d'homme. Je vous remercie et vous salue.

Mme Mimboui Nguema
Gouvernement (Gabon)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, distingués... [STARTS at 3:51]
Ces sanctions concernent toutes les mesures discriminatoires en matière de rémunération, de

formation, de reclassement, d'affectation et de qualification. L'adoption des instruments en discussion nous permettra, si cela est nécessaire, d'améliorer notre cadre législatif. Je suis en effet persuadée que l'année prochaine, nous adopterons des instruments consensuels qui feront une fois de plus la marque tripartite et combien avant-gardiste de notre organisation. Monsieur le Président, distingués délégués, au Gabon, le Président de la République, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, a institué l'égalité des chances au rang des priorités de son action. Un département ministériel est dédié à cette cause. Sur un tout autre plan, le gouvernement a inscrit, au cœur de sa feuille de route, la promotion de l'emploi et la protection sociale, la mutation des emplois de l'économie informelle vers l'économie formelle et la promotion du dialogue social et du tripartisme en tant que vecteurs de paix, de stabilité et de développement. Pour parvenir à de meilleurs résultats, la mise en œuvre de cette feuille de route devrait se faire dans un cadre concerté avec des expertises qui font autorité. C'est tout le sens que nous accordons à la coopération avec l'OIT, dans le cadre de notre programme pays pour un travail décent, lequel nécessite des redimensionnements et l'appui multiforme du BIT, avec pour priorité de promouvoir l'emploi par l'insertion des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables ; d'améliorer et élargir la protection sociale pour le bien-être des populations ; de promouvoir le dialogue social et le tripartisme en vue du renforcement de la paix sociale. Car nous partageons la ferme conviction que l'OIT demeure le cadre idéal de notre action concertée et soutenue pour la promotion du travail décent, concept qui découle amplement de la justice sociale et qui transcende si besoin est, nos particularismes, dès lors qu'il participe pleinement à la quête réelle du bien-être social et de la justice sociale. En définitive, l'OIT devrait veiller à ce que les questions relevant de ces domaines d'intervention, notamment celles concernant les femmes au travail, soient effectivement prises en compte dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Je vous remercie.

Mme Houlmann

Confédération internationale des cadres

Monsieur le Président de la conférence, chers délégués, le dialogue social tripartite est le thème de la discussion de cette 107^e Conférence Internationale du Travail. Dans son discours d'ouverture, le Directeur général, Guy Ryder, nous appelait à en repérer les obstacles. En voici quelques-uns. Le tripartisme implique trois types d'acteurs. Commençons par les travailleurs. Ici à l'OIT, nous savons tous depuis 100 ans ce qu'est un travailleur, que le lien de subordination est l'élément qui le caractérise. Nous savons tous ici en français ce qu'est un cadre. En anglais, on parle de *professional staff*, *executive* et *managers*. Ces travailleurs au col blanc, mais aussi rose ou bleu, ont des responsabilités, un savoir-faire, une expertise ou une équipe à encadrer. Les cadres sont le pont entre les employeurs et les autres travailleurs. Situés dans une position intermédiaire de la hiérarchie, à la fois ils appliquent, mais aussi ils font appliquer les décisions de l'employeur. Créée en 1951, la Confédération internationale des Cadres est apolitique, libre et indépendante. La CIC souhaite exprimer la spécificité des cadres sans noyer leur voix dans le flot du cas général. Nous savons tous ici discerner la limite entre travailleurs et employeurs, entre les collègues travailleurs cadres et les managers employeurs. La Déclaration de Philadelphie de mai 44 affirme dans ses principes fondamentaux la liberté syndicale. En 2018, est-il digne pour des pays dits avancés d'Amérique ou d'Europe d'empêcher ou d'interdire aux cadres de se syndiquer ? Nous revendiquons que chaque travailleur ait la possibilité de se syndiquer librement, quel que soit son statut, sa catégorie, le type de son contrat, la nature de son lien de subordination. Les cadres du monde entier doivent pouvoir se syndiquer et participer aux négociations collectives dans toutes les instances les concernant. Est-il démocratique pour un gouvernement, ou une union de pays, d'offrir aux syndicats de cadres, au mieux un strapontin d'observateurs, au pire de les exclure de la négociation collective ? Sur quels critères sont-ils exclus ou ne sont-ils pas reconnus par leurs pairs ? Les critères de représentativité devraient être la capacité à contribuer au dialogue social, le nombre d'adhérents, l'indépendance, la liberté d'expression, loin des intérêts particuliers, des pressions

gouvernementales ou des employeurs. La reconnaissance mutuelle signifie l'acceptation de la diversité et est la mission des syndicats qui en sont dignes. Le monde du travail évolue, se diversifie. Il est temps de revoir qui peut s'asseoir à la table des négociations. Côté employeurs, il serait bon d'enrichir la délégation avec toutes les formes d'entreprises historiques ou émergentes. Les petites et moyennes entreprises, les très petites entreprises qui fournissent la majorité des emplois décents apportent leur vision d'entreprise à taille humaine. Les entreprises de l'économie sociale, les coopératives sont des modèles originaux, socialement inventifs et ils ont des principes novateurs à plus forte valeur humaine ajoutée et sont une voie intéressante pour le futur. Un dialogue social actif engendre la performance économique des entreprises. Pourquoi les entreprises sont-elles frileuses en la matière ? Enfin, les gouvernements jouent un rôle primordial pour décider d'initier ou non le dialogue social et favoriser de belles négociations collectives aboutissant à de larges consensus. Écouter, c'est bien. Réfléchir et négocier ensemble, c'est mieux. La CIC prône la négociation collective au niveau le plus adéquat dans le respect de la hiérarchie des normes dans toute politique sociale des entreprises et des nations. En conclusion, le centenaire est l'occasion de renforcer le dialogue social tripartite et de revivifier les négociations collectives. Parmi les acteurs du dialogue social, qui construisent un avenir du travail meilleur, plus juste, des emplois plus décents, plus respectueux de l'environnement, vous trouverez l'ensemble des syndicats de cadres de la Confédération internationale des Cadres, CIC. Merci de votre attention.

M. Sahraoui

Union syndicale des travailleurs du maghreb arabe

Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord m'adresser à vous au nom de la Confédération syndicale des Travailleurs du Maghreb arabe, de vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de notre conférence. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage au rapport du Directeur général qui a abordé le sujet de l'égalité entre les sexes et abordé également les obstacles qui empêchent la réalisation effective de cette égalité. Nous sommes tout à fait convaincus que pour mettre fin à toute forme de discrimination, cela passe par la promotion de normes internationales et qu'il y ait une coordination encore plus forte avec les organisations internationales et les organisations des Nations Unies pour mettre davantage d'impression sur les pays afin de réaliser cette égalité et que ce sujet soit dans le cadre même des dialogues, et pour mettre fin à toute forme de violence et de harcèlement contre la femme. Nous considérons, Monsieur le Président, que c'est un moyen de renforcer le rôle de la femme à l'intérieur, comme à l'extérieur, de l'espace du travail et de mettre fin à la discrimination contre les femmes et de leur accorder donc les mécanismes adéquats pour la réalisation de cette égalité. Mesdames et Messieurs, la femme dans le monde du Maghreb arabe a fait beaucoup de progrès dans la voie de l'acquisition de ses droits dans le domaine du travail et dans les autres domaines. Les syndicats des travailleurs, ainsi que les organisations des travailleurs dans nos pays du Maghreb, constituent des espaces importants pour mobiliser toutes les forces sociales, pour mettre fin à toute forme de discrimination, et également à la violence à l'encontre de la femme, afin de l'autonomiser et donc de mettre fin aux obstacles qui l'empêchent d'avoir et d'asseoir cette égalité avec l'homme. Je pense qu'il faudrait mettre l'accent sur les droits de la femme dans le domaine politique, et également dans le domaine social et politique. À ce propos, je voudrais ici rendre hommage à l'initiative du Président de la République tunisienne qui a préparé une loi qui reconnaît l'égalité entre l'homme et la femme dans le cadre de l'héritage, ce qui constitue un bel exemple qui serait une source d'inspiration pour les autres pays dans notre zone arabe et du Maghreb arabe. Notre Confédération des travailleurs, avec l'appui des autres organisations et avec l'appui également de l'OIT, nous allons renforcer les programmes qui permettent de travailler avec la société civile pour mettre fin à toute forme de discrimination et à toute manifestation de violence, et pour renforcer l'arsenal juridique et également des mécanismes de mise en application de toutes ces tentatives. Je voudrais ici lancer un appel à l'OIT pour appuyer la confédération des syndicats

du Maghreb arabe dans le cadre de l'organisation de sessions de formation avancée, et dans le cadre de ces sessions de formation, que l'on mette l'accent sur le dialogue social entre les différentes parties à la production. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Directeur général dans son rapport sur les territoires arabes occupés dit effectivement que le niveau extrême de dégradation atteint donc cette région, ce qui a alourdi les souffrances du peuple palestinien. À ce propos, nous voudrions affirmer que l'occupation israélienne et les politiques d'oppression, d'embargos, des colonies de peuplement sont les véritables raisons de cette dégradation et, une fois de plus, nous lançons un appel à la communauté internationale afin d'agir rapidement pour mettre fin à ces pratiques, d'appliquer le droit international et d'imposer des sanctions à tous ceux qui refusent de se plier à la légitimité internationale et tous ceux, sans exception, qui ne respectent pas les résolutions de l'ONU, d'éviter la politique des « deux poids, deux mesures », ce qui permettrait au peuple palestinien d'accéder à l'auto-détermination et d'établir son état indépendant, qui a pour capitale la ville sainte de Jérusalem. Je vous souhaite plein succès dans votre travail et je vous remercie.

M. Garcia

Fédération internationale syndicale de l'enseignement

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, tous les travailleurs qui sont dans le domaine de l'enseignement souhaitent rappeler que, face à cette crise du capitalisme, nous assistons à un véritable délabrement du monde et nous voyons qu'il y a des gouvernements corrompus qui finalement ne pensent qu'à leur intérêt personnel et qui ne pensent pas vraiment à lancer un dialogue bilatéral. Ces gouvernements, malheureusement, ont travaillé de façon inéquitable et anti-démocratique. Je serai plus précis et je préciserai que tout le monde ne va pas mal, certainement pas, mais l'éducation a besoin de nous tous, Mesdames et Messieurs. Aujourd'hui, je demande que l'on soit solidaire, mais je demande surtout que l'on puisse braquer les projecteurs sur cette organisation internationale pour que celle-ci intervienne et se comporte sur la base du tripartisme pour engager une relation de travail qui porte ses fruits, pour s'engager dans une relation qui permettrait concrètement d'apporter des solutions et mettre en place un ordre commun pour le peuple et par le peuple. Le droit, les obligations, c'est quelque chose que l'on a oublié. Nous voulons tous avoir des droits, mais nous ne voulons pas nous acquitter de nos devoirs, de nos obligations et pourtant dans le domaine de l'enseignement, je crois qu'il y a des éléments essentiels, des axes auxquels nous ne pouvons pas nous dérober. Il faut que l'on prévoie des conditions optimales et ainsi assurer un enseignement laïc, gratuit et obligatoire. Chers camarades, il faudrait pendant quelques instants nous pencher sur une problématique essentielle. Nous savons qu'il y a eu des morts tout à fait inutiles, alors qu'on aurait pu ensemble peut-être faire preuve d'unité et travailler à certainement renforcer notre effort, notre mouvement pour aboutir à quelque chose, pour faire respecter un droit qui était acquis de façon universelle, veiller à ce que l'éducation soit universelle, qu'elle soit gratuite, laïque et obligatoire. De l'Amérique du nord en passant par l'Amérique centrale et jusqu'à l'Amérique latine, nous voyons que l'ordre mondial est pratiquement identique sur les cinq continents. Nous voyons que, depuis longtemps, il y a des points préoccupants dans le secteur de l'éducation et je crois qu'il ne faut peut-être pas se fonder sur l'enseignement privé, qui est une violation à un droit fondamental. En effet l'éducation est un droit universel et devrait être accessible à tous les enfants. J'aimerais souligner deux points essentiels. J'aimerais rappeler que, parfois, il y a absence de sensibilité en la matière et nous savons que, par ailleurs, les gouvernements n'ont pas pratiqué les politiques appropriées. Ils sont corrompus et souvent ils violent systématiquement tous les droits qui devraient nous permettre d'accéder à un travail décent. À quel moment allons-nous nous pencher véritablement sur cette question ? Mesdames et Messieurs, notre syndicat a déjà lancé un appel pressant à tous les participants pour faire en sorte que la justice, l'inclusion soient respectées au niveau du groupe et que l'on puisse faire respecter une démocratie de classe. Ce sont là des outils très précieux qui nous permettront d'entrer dans

une nouvelle époque où nous aurons l'éducation, le tripartisme, le travail, la flexibilité, c'est-à-dire des conditions appropriées pour avoir un travail digne et décent. Aujourd'hui, 5 juin 2018, nous souhaitons annoncer à vous tous que face à l'impérialisme, face à des ambitions nourries par des puissants, par des forces militaires qui parfois sont très puissantes, nous voyons que l'éducation est en fait le parent pauvre. Or il faut que les choses changent si l'on veut assurer la paix à l'échelle mondiale. Je pense qu'on devrait condamner toute activité terroriste, toute utilisation des armes nucléaires, ou non, qui finalement ne fait qu'accroître la pauvreté des populations et qui maintient le peuple dans un état d'ignorance. Rappelons les actes de répression et souvent la façon dont les protestataires sont écrasés lorsqu'ils veulent faire respecter leurs droits sociaux. Je pense qu'il faut faire preuve de solidarité désormais. Nous sommes contre la privatisation du secteur de l'éducation dans le monde et notre syndicat est prêt à intervenir en ce sens. [vgr INTERRUPTION 6:14] Il faut donc faire en sorte que l'on puisse trouver le moyen d'organiser notre lutte et j'aimerais encore vous faire part d'une réflexion très simplement. Il y a bien longtemps, un sage, Socrate, nous avait dit et c'était là une grande vérité : « la sagesse c'est de pouvoir reconnaître sa propre ignorance ». Voilà des mots qui parlent d'eux-mêmes et avec un peu de réflexion et de jugement, je crois que nous pourrons retrouver la voie du bon chemin, merci.

M. Petersen

Gouvernement (Brésil)

Merci Monsieur le Président. La législation qui date de 1943 doit être modernisée. Il y a une loi qui est entrée en vigueur l'année dernière. Il a fallu faire face à la situation économique et nous avons formalisé certains actes de la législation. En fait, il y a maintenant un droit qui doit être payé qui est huit fois supérieur à ce qu'il était précédemment. Il a fallu donc moderniser notre législation, nous avons maintenant une protection qui est accordée aux travailleurs brésiliens. Cette nouvelle législation doit encore évoluer, bien sûr, pour tenir compte du nombre important de chômeurs, suite à une très grave crise économique. Cette année, nous voyons qu'il y a plus de 300 000 emplois qui ont été créés au cours de ces 5 dernières années. Et je le répète, ainsi pour ce qui concerne la convention 98 et pour la négociation collective, il faut traiter ces questions dans le cadre des règles de procédure. Monsieur le vice-Président, nous condamnons par conséquent toute forme d'esclavage moderne. Nous sommes prêts à l'éradiquer. Je pense que les municipalités, les états ont essayé de tout faire pour mettre fin au travail considéré comme esclavage et nous avons maintenant des politiques novatrices, de nouveaux mécanismes qui nous permettent de lutter contre le travail forcé. Nous avons des services d'inspection appropriés, nous luttons contre le travail forcé avec le concours du ministère du travail. En septembre 2017, il y a eu également de nombreux inspecteurs qui ont pris leur service dans tout le pays. Depuis l'année dernière, des résultats sensibles ont pu être enregistrés pour pouvoir réprimer les cas de travail forcé. Nous avons voulu respecter toutes les conventions, la 29, la 105 et celles qui sont contre l'esclavage et aussi les conventions adoptées au niveau de l'Amérique latine, merci.

Mercredi 6 juin 2018, matin

M. Pogacar

Gouvernement (Slovénie)

Je vous remercie. Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, le monde du travail connaît des mutations plus rapides que jamais. Ces transformations ont pour moteur le progrès technologique rapide qui continue à modifier les caractéristiques du marché du travail, ainsi que la nature même du travail. Néanmoins, il y a encore des

problèmes anciens qui demeurent, l'un d'entre eux étant l'inégalité sur le lieu du travail. Malgré les efforts significatifs de la communauté internationale, ces problèmes d'inégalité entre hommes et femmes demeurent. C'est pourquoi je me félicite que le rapport du Directeur général cette année porte sur les femmes au travail. Les femmes représentent le cœur de l'humanité, mais elles sont le groupe social le plus exposé à la discrimination. À travers le monde, les femmes sont l'objet de violence et de harcèlement, tant dans leur famille que sur le lieu de travail. Leurs droits humains sont bafoués et c'est pourquoi nous appuyons les efforts de l'OIT, de tous les délégués qui, courageusement, ont décidé de prendre à bras le corps ce problème de la violence et du harcèlement à l'encontre des femmes au travail, de façon globale, afin de développer et adopter une norme juridique internationale qui puisse définir clairement la violence et le harcèlement dans le monde du travail comme un comportement inacceptable et proposer des compensations pour les victimes de tels comportements. Mesdames et Messieurs, dans beaucoup de régions du monde, les femmes n'ont pas d'accès, ou très peu d'accès, au marché du travail, ce qui les empêche d'être indépendantes sur le plan économique, ce qui les empêche de s'épanouir et de réaliser pleinement leur potentiel. Dans certains pays, les stéréotypes et les valeurs traditionnelles continuent à faire obstacle à la réalisation des femmes dans le monde des affaires. Même dans le premier monde aujourd'hui, les femmes ne sont pas payées autant que les hommes. Elles ne sont pas payées pour le travail qu'elles font dans leur famille, qui est considéré comme un travail naturel pour les femmes. Et la Slovénie a toujours été engagée à appliquer les principes et les objectifs de l'initiative sur les femmes au travail. Le gouvernement de notre pays est bien conscient du fait que faire obstacle au travail des femmes, c'est en fait bafouer les droits de la moitié de l'humanité. Pour nous, l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie est essentielle, et pour cela, nous avons déjà avancé. Il y a, dans notre pays, une grande proportion de femmes qui sont employées à plein temps. En outre, la Slovénie est l'un des rares pays où le taux d'emploi des femmes ayant des enfants est supérieur au taux d'emploi des femmes sans enfants. C'est la conséquence du fait que nous offrons une prise en charge des enfants en bas âge. Il y a aussi le congé maternité, le congé paternité, le congé parental, et il y a également la garde des enfants l'après-midi dans les écoles élémentaires. Néanmoins, la répartition du travail demeure déséquilibrée à la maison. En effet, les femmes se chargent des deux tiers du travail dans la maison et à la famille. Mais ce n'est pas seulement un problème qui relève du marché du travail. Il y a aussi la question de la couverture sociale. Il y a aussi la question de la formation tout au long de la vie, à laquelle les femmes ont moins accès que les hommes. La Slovénie a mis en place des projets pour promouvoir l'égalité de répartition des tâches à la maison entre les hommes et les femmes. En outre, le gouvernement a adopté une résolution sur le programme national pour l'égalité des chances entre hommes et femmes pour la période 2015-2020. Ces objectifs sont assortis de mesures pour parvenir à cette égalité dans tous les domaines de la vie. En conclusion, la Slovénie appuie pleinement les efforts de l'OIT pour améliorer la position des femmes sur le plan économique, social, et au travail. L'OIT, avec sa structure tripartite, est habilitée à faire avancer les choses par le dialogue social. Et pour la Slovénie, l'OIT est donc la plateforme clé pour résoudre ces problèmes qui persistent à l'échelle mondiale. Je vous remercie.

M. Mesa Garcia
Gouvernement (Cuba)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs les invités, nous estimons qu'il est extrêmement important que le rapport du Directeur général se concentre cette année sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Le rapport reconnaît les progrès enregistrés, tout en disant qu'il y a encore beaucoup à faire en faveur de l'égalité. Nous apprécions également l'efficacité accrue et l'organisation des travaux de cette conférence. Toutefois, nous devons nous rappeler que le format réduit de deux semaines nécessite une préparation suffisamment avancée avec mise à disposition des documents sous examen, surtout les rapports et les discours présentés lors de

la séance d'inauguration. Dans le rapport, on met en exergue le phénomène de la violence et du harcèlement sexuel au travail. Les femmes sont celles qui sont majoritairement touchées. Le rapport montre bien l'équilibre qui devrait exister entre le travail et la famille d'un côté, et l'égalité hommes-femmes au travail de l'autre. Ceci suppose que toutes les femmes travailleuses devraient jouir de prestations sociales en cas de maternité, et la réalité est bien différente. En effet, au niveau mondial, 71 pour cent des travailleuses, des mères qui travaillent, ne reçoivent pas de prestations financières minimales. Nous pensons que l'environnement du travail ne peut pas être hostile, ou source d'intimidation pour les femmes. Tous les efforts, toutes les actions entreprises par les mandants tripartites de l'OIT doivent garantir des lieux de travail libres de violence et de harcèlement. Nous nous félicitons des efforts entrepris par l'OIT, afin de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le monde du travail, que ce soit du point de vue normatif, comme du point de vue du suivi par le biais des mécanismes de contrôle, collecte, analyse de données, et l'identification de nouvelles possibilités. S'agissant de l'initiative visant à promouvoir une nouvelle norme internationale contre la violence et le harcèlement au travail, elle nous paraît juste et appropriée. Cependant, nous devons garder à l'esprit les réalités différentes des pays, et comprendre que leurs comportements et leurs situations factuelles sont également réglementés par d'autres organismes internationaux. C'est pourquoi nous aurons besoin de discussions, d'une analyse et de concepts adaptés au monde du travail. Monsieur le Président, s'agissant de notre pays, nous pouvons afficher aujourd'hui avec fierté des résultats très concrets s'agissant de l'égalité hommes-femmes et le rôle de plus en plus prépondérant que jouent les femmes cubaines dans le domaine du travail, domaine économique, politique et social. Elles sont de fait des participantes actives dans toutes les tâches stratégiques de la nation, notamment dans les secteurs de la santé, de la science et de l'éducation. Cependant, nous sommes d'éternels insatisfaits et sommes bien conscients que nous pouvons encore avancer, surtout dans l'établissement de nouvelles politiques, de nouvelles normes juridiques, qui viennent protéger et stimuler ce rôle magnifique et irremplaçable des femmes dans la préservation de l'espèce humaine. Nous, les hommes, avons également l'obligation et la responsabilité de contribuer à cet objectif commun. Selon notre point de vue, celui des entrepreneurs, il est essentiel que la création des entreprises et des emplois décents par le biais de la promotion de politiques nationales qui stimulent la création d'entreprises durables, compétitives avec une forte productivité, où l'esprit d'entreprise des femmes et l'emploi des jeunes femmes jouent un rôle prépondérant dans le développement économique de notre pays. Cuba n'a pas été épargné par la crise que subit l'économie mondiale. Ses effets se reflètent dans l'instabilité des produits et services que nous offrons, phénomène aggravé par des restrictions majeures dans l'obtention de financements externes, conséquence du blocus cruel et génocidaire imposé à Cuba depuis plus de 50 ans. Enfin, nous appuyons les initiatives de l'OIT, afin d'apporter des améliorations concrètes dans la dure réalité que vivent les travailleurs dans les territoires palestiniens occupés en quête de paix et de justice sociale. Je vous remercie.

Mme Radišauskiene

Gouvernement (Lithuania)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs délégués à la Conférence Internationale du Travail, l'emblème, le symbole de l'État de la Lituanie, est le Vytis, un chevalier en armure juché sur un cheval blanc, qui tient une épée d'argent et qui symbolise le dirigeant qui peut défendre le pays. Nous sommes tous des chevaliers soutenant l'initiative de l'OIT sur les femmes au travail et la lutte contre la violence et le harcèlement. L'OIT a indiqué que les femmes qui parviennent sur le marché du travail, sont de nos jours, généralement, des personnes au bénéfice d'une éducation supérieure. Mais elles ont toujours du mal à trouver du travail. Lorsqu'elles trouvent du travail, elles sont généralement reléguées dans des emplois qui sont mal rémunérés, qui sont peu sûrs, elles travaillent à domicile ou dans l'économie informelle. Il convient donc en premier lieu de faire respecter et de promouvoir le principe « à travail égal, salaire égal » dans le contexte des nouvelles possibilités et des

défis que nous rencontrons aujourd'hui dans le monde du travail. Et pour cela, nous avons besoin de mesures politiques efficaces. La plus importante pour réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est la transparence en matière salariale, qui permet aux entreprises de prendre conscience de l'écart salarial entre hommes et femmes. La Lituanie a renforcé sa législation contre la discrimination. Notre nouveau code du travail prévoit l'obligation d'assurer une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Nous avons mis en place une obligation pour les employeurs de prendre des mesures de contrôle et de mise en œuvre des politiques sur l'égalité des chances. En outre, tout employeur qui a plus de 20 employés doit, sur demande du comité d'entreprise, fournir des données anonymisées par profession et par sexe sur la rémunération moyenne des employés. Deuxièmement, nous avons, en tenant compte de l'évolution démographique, renforcé nos efforts pour assurer un emploi décent et rémunéré dans le secteur des services à la personne. Comme la plupart des employés dans ce secteur sont des femmes, elles rencontrent des obstacles très importants. Il faut définir comme il se doit la valeur de ce travail des services à la personne. Cela permettrait d'améliorer l'existence de ces femmes au travail et d'attirer davantage d'hommes dans ces métiers. Il est non moins important de faire en sorte que les hommes aussi choisissent une carrière dans ce domaine, de la même manière que les femmes devraient aussi choisir des carrières dans le domaine de la science, de la technologie, et de l'ingénierie. Pour ce qui est des modifications en matière de numérisation et des changements technologiques, il faut les exploiter pour réduire la ségrégation entre les sexes. Les nouvelles dispositions sur la flexibilité du temps de travail donnent une plus grande liberté en matière de temps de travail. Il faut des politiques qui permettent de respecter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Il faut que les hommes, comme les femmes, puissent également être protégés contre des horaires de travail excessifs, pour qu'ils puissent passer plus de temps avec leur famille et aux tâches ménagères. En matière d'égalité hommes-femmes, la participation des femmes au processus de décision à tous les échelons doit aussi être l'une de nos principales priorités. Les hommes, comme les femmes, doivent pouvoir participer au processus de décision. Les intérêts des deux sexes doivent être représentés à égalité. C'est la raison pour laquelle les principales priorités de notre nouveau plan d'action sur l'égalité des chances pour les hommes et pour les femmes sont d'encourager des possibilités d'emploi égales, d'équilibrer la participation à la décision et d'encourager l'intégration de la parité hommes-femmes dans tous les domaines. Nous avons de nouvelles activités qui soutiennent les initiatives prises par les ONG sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, prévention du harcèlement et des discriminations multiples et renforcement du rôle des hommes [sic]. Nous avons d'autres mesures importantes, comme l'analyse des écarts de revenus, le développement de bons exemples en matière d'évaluation de l'impact sur l'égalité hommes-femmes qui sont également envisagées. La Lituanie va également accueillir le Forum mondial des femmes dirigeantes politiques, à l'initiative de Madame Dalia Grybauskaitė, la Présidente de la République de Lituanie et avec la participation du Parlement lituanien, en coopération avec le Conseil des Femmes Dirigeantes Mondial. Le titre de ce forum, c'est « L'Heure a sonné : Cent raisons d'agir ». Il souligne l'importance de la responsabilisation des femmes et leur potentiel dans tous les pays du monde. Mesdames et Messieurs les délégués, cette année, à la veille du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, la Lituanie célèbre ses 100 ans d'indépendance et également le centenaire du droit de vote des femmes. Nous pouvons donc dire avec fierté : nos vies peuvent changer, nous avons toujours un choix pour changer les choses et il est temps, ici aussi, de tout faire pour parvenir à l'égalité ensemble. Je vous remercie.

M. Silva

Travailleur (Portugal)

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de la plénière, Mesdames et Messieurs les délégués de la 107^{ème} conférence de l'OIT, j'ai le plaisir d'intervenir lors de cette séance le 6 juin 2018, 74 ans précisément après un événement fondamental pour l'histoire de l'Europe et du monde, le début du long chemin de la reconquête de la liberté, de la

démocratie, avec le débarquement des troupes alliées sur les plages de Normandie en ce D-day d'une grande envergure, qui est resté gravé dans l'histoire avec la bataille de Normandie. La liberté et la démocratie dont nous faisons la conquête tous les jours dans nos vies, alors qu'il y a 74 ans des milliers de soldats et de civils sont tombés, il faut continuer à nous souvenir de ces hommes et de ces femmes qui sont tombés pour rendre possible cette liberté. Or, aujourd'hui, en ces temps d'incertitude, nous sommes confrontés à la résurgence de nouveaux populismes, de démagogies, de fanatismes, de terrorisme, de la xénophobie, d'inégalités qui se creusent, de nationalismes, que nous pensions jetés aux oubliettes de l'histoire. Or, nous travailleurs, avec l'OIT, les Nations Unies, nous voulons travailler pour la paix par le biais du compromis en jetant des ponts grâce au dialogue permanent entre les partenaires sociaux, qui sont l'émanation de la volonté de la société civile organisée, basé sur des divergences d'opinion qui sont certes salutaires, mais qui doivent nous permettre d'atteindre des objectifs communs et de nous entendre. Cela fait 99 ans que nous existons et nous savons aujourd'hui qu'il faut continuer à lutter pour l'harmonie et la concorde, car c'est cela qui permet d'établir la paix, la paix qui permet l'inclusion, la paix qui permet de lutter contre la pauvreté et les laissés-pour-compte, la paix qui doit être alliée à la tolérance et à l'humanisme. Et c'est grâce à la paix que nous pourrions concentrer nos énergies et placer l'être humain au centre de nos vies. Aujourd'hui, nous discutons de l'avenir du travail, mais nous ne pourrions pas débattre du présent et comprendre l'avenir qui attend les nouvelles générations si nous ne sommes pas capables d'avoir des compromis entre nous pour garantir à tous les êtres humains de construire leur bonheur à travers le travail, qui leur permette de soutenir leur vie et celle de leur famille, qui leur garantisse à la fois de nourrir leur famille, de pourvoir à l'éducation de leurs enfants, et de veiller à leur santé; si nous ne sommes pas capables de garantir un vieillissement actif de nos pères et de nos grands-pères, si nous ne sommes pas généreux envers ces anciens lors de leurs dernières années de vie; si nous ne sommes pas capables de rendre compatibles nos vies professionnelles, de plus en plus exigeantes et stressantes, avec nos vies de famille pour passer du temps avec nos enfants; si nous ne réussissons pas à lutter contre les inégalités entre hommes et femmes, qui continuent à être illustrées par la disparité de salaire, de traitement, de comportement, d'accès aux postes de responsabilité politique, aux postes de responsabilité dans les entreprises, où les femmes, souvent, souffrent en silence, alors qu'elles sont soumises à ces situations de harcèlement et de violence que nous n'avons pas su éradiquer; si nous ne sommes pas capables de lutter contre l'immense précarité qui s'est abattue depuis quelques décennies sur le marché du travail, rejetant des millions de jeunes dans des situations d'exclusion, d'instabilité, de chômage constant, qui jette les émigrés sur la route de l'immigration par désespoir et manque de perspectives. Comment parler de l'avenir du travail si nous ne sommes pas capables de résoudre le présent ? Et c'est pour cela et parce que je crois dans l'esprit de dialogue social et de compromis, que je pense que l'OIT incarne dans ce monde, que j'exprime ma satisfaction et ma fierté que nous ayons atteint dans notre pays un accord de concertation sociale entre le gouvernement, quatre confédérations d'employeurs et les grands partenaires sociaux syndicaux, l'UGT du Portugal, entre autres. Au nom des travailleurs portugais que je représente ici, je voudrais dire que nous avons fait là, notre devoir éthique, civique et syndical. Nous avons mobilisé nos sociétés dans nos pays pour que tous les jours se construise la démocratie sur la base du dialogue, de l'esprit de compromis et des négociations. Le chemin n'est pas facile. mais le chemin se fait en marchant. C'est ce qui doit nous motiver tous. Merci de votre attention.

M. Lacasa Aso

Employeur (Espagne)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom de mon organisation, la CEOE d'Espagne, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions sur l'initiative concernant les femmes au travail. Dans le rapport que nous a présenté le Directeur général, et qui essaie de poser les bases de certaines initiatives du centenaire de l'OIT, l'on

décrit les défis auxquels sont confrontées les femmes. Sont également présentées plusieurs solutions afin de surmonter les inégalités de genre dans le monde du travail. Cet effort du Bureau est une occasion manquée, selon nous, au vu du fort subjectivisme qui marque certains passages du texte. Nous constatons également qu'il n'y a pas d'analyse empirique dans ce rapport, qui vienne appuyer la description des raisons sous-jacentes à cette problématique. Il est dommage que les instruments de l'OIT décrits dans le rapport n'aient pas été l'objet d'une évaluation qui analyse l'impact réel de ces outils sur les règles, les institutions, et les politiques nationales. Dans le texte, on ne fait aucune allusion à des expériences ou à des exemples, des ressources qui ont été consacrées par cette organisation à ce thème. S'agissant des solutions qui sont proposées, selon nous, cette optique n'est pas la plus appropriée. En effet, tous les efforts de défense et de promotion sont concentrés. Dans les débats qu'il y a eu dans la Commission d'égalité des genres de notre confédération, nous avons abouti à plusieurs conclusions que j'aimerais partager avec vous. Premièrement, la gestion de l'égalité dans l'entreprise est une question d'ordre stratégique. Il convient de l'inclure en tant que facteur de compétitivité. Deuxièmement, une bonne partie des situations que l'on rencontre dans les entreprises ne sont que le reflet de ce qui se passe dans la société et résulte de facteurs sociaux, culturels, de l'éducation, la formation, et ne seront surmontées que par l'éducation, la sensibilisation et la prise de conscience. Troisièmement, il est nécessaire de prendre conscience de la complexité de l'équilibre à trouver entre le développement d'une vie professionnelle, d'une vie de famille par le biais d'une optique multiple dans les moyens de conciliation. Quatrièmement, il est pratiquement impossible de trouver une solution unique s'agissant des mesures de conciliation ou mesures d'égalité qui soient applicables à toutes les entreprises. En effet, toutes ces entités ne sont pas égales, toutes n'ont pas les mêmes capacités pour relever ces défis. Pour toutes ces raisons, il est vrai que les entreprises sont appelées à jouer un rôle important dans la réalisation de l'égalité. Il est néanmoins impératif que tous les acteurs travaillent main dans la main, afin de favoriser la promotion professionnelle des femmes, et afin d'atteindre la parité hommes-femmes au travail. Dans cet effort collectif, nous savons que les organisations d'employeurs doivent contribuer à l'égalité et au talent des femmes, doivent également aider et orienter les entreprises au cours de ce processus. Nous sommes conscients du leadership que doit assumer une organisation comme la nôtre dans ce domaine, et notre travail ne s'est pas limité à établir des recommandations, mais nous avons appliqué des initiatives concrètes, comme celles du programme Promociona, qui a pour principal engagement la promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilité, la promotion de l'éducation égalitaire dans un esprit entrepreneur ou une nouvelle visibilité donnée aux femmes entrepreneurs, la promotion de leur participation en leur accordant la représentativité adéquate. Il s'agit d'une initiative à laquelle ont déjà participé 436 femmes à postes de direction dans 260 entreprises. Le résultat a été la promotion de 45 pour cent des participantes. J'espère que cette contribution aura permis d'enrichir le débat sur cette initiative d'importance de l'OIT. Je vous remercie.

Mme Feijoo

Travailleur (Uruguay)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, les travailleurs uruguayens, lors de cette 107ème conférence, souhaitent tout d'abord se féliciter de la sensibilité qu'exprime le rapport du Directeur général, qui s'identifie à la lutte contre la violence et le harcèlement à l'encontre des femmes dans le monde du travail, le retard pris dans le respect de leurs droits, l'équité dans leur rémunération et finalement, le traitement injuste qu'elles subissent. Ce qui nous interpelle aussi et nous préoccupe, c'est la problématique du travail dans les territoires occupés par l'État israélien, des territoires qui sont propriétés du gouvernement palestinien, que nous rejetons car ce n'est pas une contribution à la paix régionale et mondiale. Il n'y a pas de travail décent possible au milieu de la guerre et de la soumission d'un peuple. La

première thématique que nous devons examiner, c'est l'ordre injuste qui frappe les femmes dans ce monde. Effectivement, dans notre monde, il ne peut pas y avoir de violence et de harcèlement contre les femmes, tout comme sont inadmissibles l'esclavage, le travail des enfants, l'absence de liberté syndicale, et toutes les facettes liées au concept du travail décent doivent être respectées. Le travail doit être au centre, doit être un phénomène de rapprochement, un phénomène inclusif et démocratisateur de nos sociétés. On ne peut pas exclure les femmes et on doit donc réfléchir aux concepts d'égalité, d'équité vis-à-vis des femmes. Il n'y a donc aucune raison de les écarter de ce droit humain fondamental qu'est la liberté syndicale et la négociation collective. Moi qui travaille en Uruguay, ouvrière de l'industrie du textile, dirigeante syndicale, femme, chef de famille, mère, militante et citoyenne, j'exerce mon droit à la détermination de mon salaire, à mes conditions de travail sur un pied d'égalité avec les hommes. Je veux en même temps défendre la sécurité des femmes, leur santé, leur environnement physique et psychique adéquat dans le cadre de relations de travail et de négociation collective intégrale qui régissent dans le monde du travail dans mon pays et dont la légitimité, l'équité sont défendues par notre organisation. Car c'est là un outil, celui dont nous disposons pour défendre nos intérêts grâce à la représentation syndicale. Et nous exerçons l'action syndicale dans le cadre des conventions fondamentales de l'OIT, qui toutes, ont été ratifiées par la loi dans notre pays. Et pourtant, nous sommes injustement interpellés, tout comme le gouvernement de notre pays, par des mouvements conservateurs et réactionnaires, ici, au sein de cette conférence, qui font entendre leur voix, ainsi que d'ailleurs depuis 2011, et qui viennent du secteur des employeurs uruguayens et de leur organisation au niveau mondial. Nous, nous pensons qu'il faut continuer à utiliser ces outils qui nous permettent de défendre nos droits comme femmes. Nous créons et nous renforçons les espaces bipartites ou tripartites pour défendre, entre autres, des conditions de travail dignes, libres de violence et de harcèlement contre les femmes dans le monde du travail, dans le cadre des relations du travail et où le premier responsable de l'organisation sur le lieu du travail est bien l'employeur. Et c'est pourquoi ce qui appelle notre attention dans les travaux que nous menons lors de cette 107^{ème} conférence à la Commission sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, la réponse est la sensibilité, je dirais même la douleur qui découle du rapport du Directeur général ; ce qui appelle notre attention, disais-je, ce sont les positions des employeurs et de certains gouvernements qui résistent à l'adoption d'une convention assortie de recommandations, qui reflèteraient pourtant une vraie compréhension de la problématique qui s'y discute. Nous saluons les autorités de la conférence, les mandants, et espérons un changement d'attitude des représentants des gouvernements et des employeurs à cette commission afin qu'ils laissent tomber leur posture négative, méprisante et qui ne sont pas constructives. De même, dans la Commission de l'application des normes, nous demandons que cette commission reprenne son travail de production de normes, de reconnaissance et de renforcement de l'organisme de contrôle de l'OIT. Une véritable restauration de ce système normatif dans notre région nous amène à rejeter ce qui s'est passé au Brésil, la mise en œuvre injuste, sans consultation de la réforme du travail par un gouvernement illégitime, non-issu des urnes, et dont les instruments constituent une brèche dans le droit du travail, y compris du Mercosur. Enfin, nous voulons travailler pour le travail digne, pour plus de démocratie. Nous vous saluons tous au nom des travailleurs du monde.

M. Breen

Gouvernement (Irlande)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, je suis particulièrement heureux de pouvoir m'exprimer aujourd'hui devant vous, devant cette plénière de la 107^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Je suis particulièrement fier de le faire en tant que ministre d'un pays qui siège maintenant au conseil d'administration du BIT à titre de membre titulaire. L'élection de l'Irlande au conseil d'administration au mois de juin de l'année dernière marquait la première fois, depuis notre adhésion à l'OIT en 1923, que nous avons

l'honneur d'avoir un poste titulaire au conseil d'administration. Et ce mandat au conseil d'administration coïncide avec une période particulièrement ambitieuse dans l'histoire de l'organisation qui se prépare à commémorer l'année prochaine son centenaire. L'une des initiatives du centenaire, l'Initiative sur les femmes au travail, fait l'objet de l'excellent rapport du Directeur général à la conférence de cette année. Dans ce domaine, l'OIT a toujours fait preuve d'un grand engagement envers la cause de l'égalité des hommes et des femmes au travail, et dans la société. Cela a fait l'objet de la conférence Edward Phelan de l'année dernière à l'université nationale de l'Irlande. Edward Phelan était un Irlandais qui a joué un rôle très important dans l'histoire de l'OIT. Il a joué un rôle directeur au cours de la conférence de paix de Paris de 1919. Il est devenu Directeur général du BIT en 1941, et il a été largement reconnu comme étant l'un des principaux architectes de la structure tripartite, sans équivalent, de l'OIT. À l'occasion de cette conférence Edward Phelan, j'ai eu le plaisir, avec le Congrès irlandais des Syndicats, et la Confédération irlandaise des Employeurs (IBEC), de répondre à la conférence qui a été donnée par le professeur Mary Daly sur le thème des femmes au travail et du rôle de l'OIT. Madame le professeur Mary Daly est présidente de l'Académie royale irlandaise. Elle a démontré que la question des femmes et du travail avait toujours été un intérêt fondamental de l'OIT depuis sa fondation. Et pourtant, et le Directeur général nous le dit dans son rapport, près d'un siècle plus tard, cet objectif de l'égalité demeure encore lointain. L'année dernière, le gouvernement irlandais a publié une stratégie nationale pour les femmes et les jeunes filles, qui reflète un certain nombre de mesures, définies dans le programme de partenariat adopté par le gouvernement pour réduire l'écart de rémunération entre hommes et femmes. Plusieurs mesures sont prévues : le renforcement du rôle de la commission des bas salaires, l'augmentation des investissements pour les services à l'enfance, une révision des principes de l'égalité hommes-femmes dans les nominations de personnes à des postes de haut niveau, et la promotion de la transparence salariale. En outre, notre programme législatif prévoit des lois pour réduire l'écart de rémunération et accroître la transparence des salaires. Le renforcement de la participation des femmes en matière d'emploi est un élément du dernier plan d'action pour l'emploi de mon gouvernement, qui reconnaît que renforcer la participation des femmes à la main d'œuvre peut permettre de répondre au besoin croissant de compétences et de talents, et d'apporter des avantages sociaux très importants. L'économie irlandaise a obtenu des résultats meilleurs par rapport aux attentes depuis que le premier plan d'action sur l'emploi a été adopté en 2012, à la suite de la grave crise de chômage à laquelle nous avons été confrontés. Depuis, tout le gouvernement s'est concentré sur la restructuration de l'économie, sur la base d'une croissance entraînée par les exportations, et cette politique a porté ses fruits. Le marché du travail se porte bien mieux, nous avons 345 000 personnes qui travaillent, soit 145 000 personnes supplémentaires, depuis six ans, depuis que nous avons lancé le premier plan d'action pour l'emploi. Et le taux de chômage a connu une baisse spectaculaire, passant d'un pic à 16 pour cent à moins de 6 pour cent en avril 2018, et en avril, il était de 5,9 pour cent. Mesdames et Messieurs, le plan d'action pour l'emploi de 2018 diffère des plans précédents. Il ne s'agit plus de relever une économie en ruine, mais bien davantage de consolider les progrès réalisés et d'améliorer la résilience. Nous faisons face à de grands défis : le Brexit, la nécessité de développer le potentiel de nos régions, le développement de notre main-d'œuvre, et la nécessité constante d'être concurrentiels, productifs, novateurs. Tout ceci, c'est ce qui a nourri les bases de notre plan pour l'emploi 2018. Et au cours de cette période, nous avons mené des consultations étroites avec nos partenaires sociaux, pour renforcer les droits en matière d'emploi, pour renforcer le cadre des relations professionnelles, et pour réformer également le cadre des relations sur le lieu de travail. Tout récemment, nous avons entamé des activités qui visent à ratifier le protocole sur le travail forcé. Tout ceci montre l'engagement constant du gouvernement irlandais à l'égard de l'agenda du travail décent. En cette époque de changement sans précédent, il est essentiel que l'agenda du travail décent nourrisse notre réflexion sur l'avenir du travail. Il y a une constante dans cet environnement en constante mutation, c'est que c'est l'homme, la personne humaine, qui doit rester au centre du monde du travail. L'Irlande, à cet égard, soutient sans réserve les activités de l'OIT. Nous avons notamment l'année dernière accueilli une conférence à Dublin, dans le contexte de

l'Initiative sur l'avenir du travail, initiative du centenaire de l'OIT. Sur ce même thème d'un monde en pleine mutation, j'évoque avec plaisir le sommet sur le monde du travail qui se déroulera demain sur le thème "L'Emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience" et j'ai le plaisir de dire que nous entendrons demain le Président de mon pays, le Président de l'Irlande, Michael Higgins. Ce sommet sera centré sur le rôle central de l'emploi, du travail décent pour faire face aux situations de crise dans le monde d'aujourd'hui. J'aimerais conclure en souhaitant plein succès aux participants de cette conférence tripartite pour le travail essentiel qu'ils font ici à la conférence, que l'on appelle à juste titre le Parlement international du travail. Je vous remercie.

Mme Hajdu

Gouvernement (Canada)

Tout d'abord, j'aimerais remercier le Président de la CIT, les ministres, ambassadeurs, le Directeur général et les délégués. Je suis très heureuse de pouvoir m'exprimer devant vous au nom du gouvernement du Canada. Le Canada est fier d'être un membre actif de l'OIT et notre Premier Ministre, Justin Trudeau, est intimement convaincu de l'importance de notre participation aux travaux de cette organisation. L'un des points à l'ordre du jour cette année, la violence et le harcèlement dans le monde du travail est un point qui est très important pour moi, à un niveau personnel et également en tant que ministre du Canada, ministre de l'emploi, du développement de la main d'œuvre et du travail et du Canada. J'ai été un témoin direct des effets dévastateurs de ces comportements. J'ai entendu les récits des personnes très courageuses qui ont osé parler dans le cadre d'un mouvement mondial contre le harcèlement et la violence sur le lieu de travail. Ces récits ont permis de faire la lumière sur l'ampleur de ce problème, que ce soit au Canada et dans le monde entier. En tant que ministre de l'emploi, du développement de la main d'œuvre et du travail, une partie de mon mandat vise à faire en sorte que les lieux de travail réglementés au niveau fédéral, y compris le Parlement canadien, soient exempts de ces comportements intolérables. S'attaquer à ce problème, ce n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est la chose qui a le plus de sens économique. Laisser perdurer ces cas de harcèlement et de violence a un coût multiple, du préjudice psychologique, émotionnel et physique, jusqu'aux pertes sociales et économiques qui en résultent. Les salariés qui sont les victimes de la violence et du harcèlement éprouvent très souvent de hauts niveaux de stress, vivent dans l'angoisse, la maladie et la peur. Les employeurs constatent une réduction de la productivité, un engagement moindre des salariés, davantage d'absentéisme, un plus fort taux de roulement, des coûts juridiques et des coûts engendrés par des congés maladie, ainsi que, très souvent, une publicité négative et un impact négatif sur la marque. Le gouvernement canadien, dans un cadre plus large, souhaite assurer le succès économique des femmes. Il s'est engagé à trouver des solutions pour mettre un terme au harcèlement, à la violence sur le lieu de travail, que ce soit au Canada ou dans le reste du monde. Nous agissons promptement. Nous avons introduit une nouvelle législation pour mettre un terme au harcèlement et à la violence dans les lieux de travail réglementés au niveau fédéral. Cette législation demandera aux employeurs de prévenir les incidents, de réagir de manière efficace lorsque des incidents se présentent et de soutenir les victimes quand ils en ont besoin. Ce projet de loi est en plein processus législatif et tous les partis politiques le soutiennent. Nous nous engageons tous à mener ce projet à bien. Le Canada soutient également le changement dans le monde. Nous prenons une part active dans les négociations de l'OIT afin d'élaborer de nouvelles normes internationales, qui aideront à protéger les personnes du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail. Nous voulons également inclure des protections des travailleurs qui soient applicables dans tous nos accords commerciaux. Nous faisons la promotion d'un programme commercial progressiste, pour que tous les nouveaux accords commerciaux, et tous ceux qui sont renouvelés, incluent des dispositions concernant les travailleurs, l'environnement et la parité. Nous savons que les actions de protection des travailleurs, notre environnement, et la promotion de la responsabilisation économique des femmes, c'est la bonne chose à faire, c'est la meilleure chose à faire. Les dispositions qui reflètent notre engagement en faveur de droits des

travailleurs font partie de toutes nos négociations de libre-échange et les échanges que nous étendons avec nos partenaires. La législation, la création de nouvelles normes internationales du travail, l'extension de ces protections par le biais d'accords commerciaux, ce sont des mesures importantes, certes, mais nous savons qu'elles ne suffiront pas. Pendant trop longtemps, les employeurs, les responsables, nous tous, en vérité, avons toléré les cas de harcèlement et de violence au travail. Ces comportements sont profondément enracinés dans nos sociétés, à tel point que nous ne nous en apercevons souvent plus du tout ; et évidemment, ceux qui ont le moins de pouvoir sont ceux qui sont les plus victimisés. Pour changer cette culture qui accepte ces abus, souvent contre les plus vulnérables, nous devons tous agir, nous devons tous travailler de manière inlassable pour voir ce changement. Gouvernement, employeurs, travailleurs syndicalisés, chacun, chacune, nous avons tous la responsabilité d'engendrer ce changement, et lorsque nous constatons des actes inappropriés sur le lieu de travail, nous devons prendre la parole, soutenir ceux qui ont le moins de pouvoir pour parler lorsqu'ils vivent de tels incidents. Lorsque nous voyons, que nous entendons quelque chose qui n'est pas juste, nous devons agir. Pour ceux qui ont le pouvoir en main, eh bien, utilisons ce pouvoir pour que ces domaines soient sûrs pour tous, quels que soient l'âge, le sexe, la race ou la culture. C'est un appel que je vous lance ; utilisons cet élan donné par ceux qui ont eu le courage de se dresser et de dire "C'est fini. Time's up !" Nous devons nous engager pour assurer que nos lieux de travail soient sûrs, que chacun, surtout les femmes, puisse faire son travail sans harcèlement, sans crainte et sans violence. Pour de nombreuses personnes vulnérables dans le monde, aller travailler fait peur. Nous devons nous engager et devenir des alliés pour ceux qui ont le moins de pouvoir pour se protéger. Ce type de mobilisation courageuse est le changement dont nous avons besoin pour avoir de meilleurs résultats pour tout le monde, pour toutes les économies et pour toutes les sociétés. Je vous demande de faire partie de ce changement, merci.

Mme Podgorska-Rakiel

Travailleur (Pologne)

Monsieur le Directeur général, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Au nom de la délégation des travailleurs de la Pologne, permettez-moi de formuler en premier lieu quelques remarques sur le thème qui fait l'objet de la discussion récurrente, le dialogue social. Sans dialogue tripartite, aucun gouvernement, aucun employeur, aucune organisation syndicale n'est en mesure de développer et d'améliorer les normes relatives au travail. Seul le dialogue social tripartite permet de mettre en place des réglementations nouvelles fondées sur les principes d'un travail décent et sûr, et seul ce dialogue social tripartite peut contribuer aux règlements des problèmes des personnes couvertes par la protection du travail et aux problèmes des travailleurs dans des situations précaires. Je me dois, dans ce contexte, de mentionner l'évolution négative que nous constatons en Pologne, en contradiction flagrante avec les principes du travail décent. Le mois dernier, un nouveau type de contrat civil a été introduit dans le domaine de l'agriculture. Il s'agit d'un contrat qui concerne l'aide aux récoltes. Ce contrat crée une nouvelle catégorie de travailleur, dite "auxiliaire agricole". Un auxiliaire agricole n'est couvert ni par les dispositions du code du travail, ni par la loi sur le salaire minimal, et il est donc totalement exclu du champ des réglementations en matière de santé et de sécurité. Le résultat de ce nouveau statut, c'est la création d'une nouvelle catégorie de travailleurs sur le marché du travail polonais, des travailleurs qui n'ont pas de protection, qui sont sous-rémunérés, et qui risquent de toucher une retraite inférieure au minimum vital. En outre, les mesures prises par le gouvernement en Pologne dans le domaine de la législation du travail sont parfois mises en œuvre sans qu'il y ait véritablement de coopération ni de dialogue tripartite. Il arrive que des lois soient adoptées à la hâte et que les partenaires sociaux en soient informés trop tardivement. Les syndicats doivent alors intervenir en exigeant le respect des délais prévus en matière de consultation. Je voudrais par ailleurs remercier le Directeur général d'avoir attiré l'attention sur la situation des femmes dans le monde du travail. Dans son rapport, le Directeur souligne qu'il ne saurait y avoir la moindre tolérance

sur le lieu de travail en matière de violence contre les femmes, ou de discrimination à leur rencontre. Les normes contraignantes de l'OIT sont particulièrement importantes à cet égard. L'un des objectifs fondamentaux de la Conférence Internationale du Travail devrait être d'avoir une discussion large et l'adoption d'une convention accompagnée d'une recommandation qui soit entièrement consacrée à ce thème, et j'en appelle ici à l'ensemble d'entre vous pour qu'une telle solution puisse être adoptée. À ce jour, aucune convention de ce genre n'a été adoptée et il y a, sans aucun doute, des pays dans lesquels des femmes font l'objet de travail forcé, font l'objet de discrimination en termes de rémunération et sont victimes de violence et d'humiliations sur le lieu de travail. Nous ne saurions rester passifs devant une telle discrimination, et par conséquent, une initiative normative de l'OIT serait la bienvenue à cet égard. Permettez-moi, en conclusion, de vous faire part d'une information sur une question qui est très importante pour le mouvement syndical polonais. En 2011, mon syndicat, NSZZ Solidarnosc, a saisi le comité de la liberté syndicale d'une plainte, car en Pologne des travailleurs indépendants et d'autres personnes qui réalisent un travail sur la base de contrats de droit civil, n'ont pas le droit d'adhérer à des syndicats. Après sept ans, après la recommandation adoptée par le comité pour que des modifications soient apportées, ce changement est enfin devenu réalité. Toutes les personnes qui ont un emploi rémunéré, qu'elles soient couvertes ou non par la définition de l'employé qui figure dans le Code du travail, pourront désormais jouir pleinement de leur liberté syndicale, et ce, dès cette année. Je tiens à remercier le Directeur général du BIT et toutes les personnes qui permettent de développer le dialogue tripartite et des règles équitables en matière d'emploi et de rémunération. Je forme le vœu que les débats à la conférence cette année permettent d'améliorer le sort des travailleurs du monde entier. Je vous remercie de votre attention.

M. Triaca
Gouvernement (Argentine)

Madame la Présidente, alors que nous approchons du centenaire de l'OIT, nous nous préparons à poursuivre le débat sur l'avenir du travail, qui est l'une de nos priorités en tant que président du G20. Nous connaissons l'importance et l'impact des nouvelles technologies dans chacun des secteurs d'activité de notre monde moderne et ce que nous voulons, c'est que ces changements technologiques ne soient pas une menace, mais plutôt une chance pour tous et qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte. Nous devons donc savoir quelles sont les compétences qu'exigeront les emplois de l'avenir, et nous nous préparons à relever ce défi avec une proposition de formation professionnelle permanente, avec une analyse de la réglementation existante pour savoir si celle-ci est adéquate, pour faire en sorte que cette formation continue soit une vraie réalité et que cela devienne à la fois facteur d'inclusion professionnelle et d'opportunité d'emploi, et d'amélioration de productivité. Dans le cadre de la présidence argentine du G20, le groupe de travail sur le travail et sur l'éducation, travaillent ensemble, alors que le L20 et le B20 ont été invités à analyser aussi ensemble cette question. Par ailleurs, nous accordons la plus haute importance à la question de l'équité de genre au travail. C'est un thème fondateur de l'OIT, d'ailleurs. Dans notre pays, il y a eu beaucoup de progrès sur cette question, mais au cours des dix dernières années, nous nous sommes enlisés. Nous, nous ne pensons pas qu'il y ait des postes de travail réservés aux hommes, et d'autres réservés aux femmes, et cette thématique doit nous impliquer tous. C'est pourquoi dans notre pays, nous faisons en sorte que ces difficultés d'accès au monde du travail pour les femmes soient résolues. Par exemple, nous avons proposé un système de licence qui devrait être approuvé par le Congrès national pour les femmes. Nous sommes prêts à parler aussi d'un nombre de places réservées aux femmes dans les syndicats et de parler de l'égalité de rémunération. Par ailleurs, il y a la question de la violence et du harcèlement au travail, à laquelle nous nous sommes attaqués, et le hasard fait bien les choses, l'OIT également. Notre pays souhaite enrichir le débat par ses idées. Nous avons pu, en effet, promouvoir une loi pour prévenir, sanctionner et éradiquer la violence à l'encontre des femmes dans leurs relations interpersonnelles, y compris au travail. Nous sommes fiers aussi, en tant que pays, d'avoir accueilli la 4^{ème} Conférence mondiale sur l'éradication

durable du travail des enfants et nous avons réaffirmé les 96 engagements que nous avons pris dans ce cadre. Enfin, l'Argentine a lancé un processus de fort développement du dialogue social, à la tête duquel se trouve le Président de la nation. Plus de 24 branches d'activité y participent, des activités à la fois d'emploi, de formation et d'innovation. Il s'agit du secteur de l'industrie, de la construction, du secteur des énergies non-conventionnelles de Vaca Muerta, le secteur ferroviaire, automobile, mécanique, le commerce, l'énergie éolienne, les énergies renouvelables : ce sont des exemples d'activité où le dialogue social est effectif. Les négociations paritaires doivent nous permettre de passer d'un modèle conflictuel à un modèle de dialogue. En outre, notre pays s'est engagé à faire apparaître la vérité. La recomposition de notre système d'état et l'accès à l'information publique sont des piliers pour nous. Les comportements de collusion, des comportements mafieux, d'où qu'ils viennent, ne peuvent plus être acceptés dans notre pays. L'État argentin pense qu'il n'y a pas de privilège et de prérogative et nous nous sommes engagés à collaborer avec la justice de notre pays afin d'éclaircir tous les faits de corruption dans notre pays. Personne n'est au-dessus de la loi, la justice doit avoir les mains libres et nous devons respecter la séparation des pouvoirs. Madame la Présidente, la conclusion et les propositions sur toutes ces questions doivent être le résultat d'un dialogue tripartite, répondant ainsi à la composition de base de notre organisation. En des temps difficiles, en des temps d'incertitude pour la paix mondiale, notre espoir, c'est que l'espace dans lequel nous nous trouvons ici soit efficace pour la compréhension et la tolérance entre les pays. C'est le pari que fait l'Argentine : un monde intégré et juste pour tous. Je vous remercie.

M. Campa Cifrian

Gouvernement (Mexique)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs, Mesdames et Messieurs les membres de la délégation tripartite mexicaine, Mesdames, Messieurs, je vous transmets les salutations du Président du Mexique. Le sujet qui nous occupe aujourd'hui s'inscrit dans le rapport du Directeur général sur « l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Les femmes dans le monde du travail se trouvent dans une situation de désavantage avec des violations flagrantes de leurs droits, avec également une croissance économique ralentie et un développement ralenti pour toutes les nations. Dans le monde entier, les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. Des études de la Banque Mondiale indiquent que les femmes gagnent en moyenne entre 60 et 75 pour cent du salaire que reçoivent les hommes. Cet écart salarial n'est pas le seul. En plus de cela, les femmes ont moins de possibilités d'entrer sur le marché du travail. L'égalité hommes-femmes recèle un énorme potentiel social, un potentiel de développement et les pays ne peuvent pas s'en passer. Des études récentes l'ont prouvé. Si les femmes participaient à l'économie de la même manière que les hommes, le PIB mondial augmenterait pour 2025 de 28 trillions de dollars, autrement dit, une augmentation équivalant à 26 pour cent. Le marché du travail dans un avenir proche va connaître de profondes transformations suite aux changements démographiques et à la révolution 4.0. Cela représente un vrai défi pour toutes les nations. Le Mexique salue l'importance qu'a attribuée la conférence à l'importance de l'avenir, du cadre de l'avenir du travail. Le monde mondialisé dans lequel nous vivons aujourd'hui doit exploiter les avantages de la mobilité des personnes et de l'ouverture des marchés, où de grandes possibilités d'emploi apparaissent, surtout pour les femmes et pour les jeunes. Nous devons aborder cet avenir avec les meilleures politiques. En adoptant des pratiques restrictives des échanges, on menace la création d'emplois, on sape la possibilité d'utiliser la contribution des femmes et des jeunes. Au Mexique, ces dernières décennies ont fait apparaître une plus grande participation des femmes dans la production. Au fur et à mesure de la modernisation du cadre juridique du travail, nous voyons que notre pays est devenu plus attrayant pour l'investissement, que davantage de postes de travail décent ont été créés pour les femmes, et pour les hommes en égalité de conditions. La loi fédérale du travail de 2012 prévoit l'interdiction de la discrimination pour raison de genre et également par rapport

aux certificats qui sont demandés. Il y a également des semaines de congés maternité et également la réduction du temps de travail pendant l'allaitement. Pour la première fois, on a également reconnu des avantages pour la paternité, essayant ainsi de faire avancer le chemin vers l'égalité hommes-femmes. En 2015, une norme sur l'égalité, la non-discrimination a été passée pour avoir une culture de promotion, d'autonomisation des femmes en incluant la perspective de non-discrimination dans l'embauche, dans la mobilité, dans la formation pour prévenir et répondre en cas de violence au travail. Sur tous les emplois formels qui ont été créés ces 5 dernières années, plus de 40 pour cent concernent les femmes. C'est le taux le plus élevé depuis qu'un registre est tenu dans notre pays. Nous constatons une amélioration du point de vue des femmes également par rapport au taux de chômage. Pour la première fois, le taux d'informalité a baissé. Nous avons une balance positive grâce à l'effort conjoint des travailleurs, des employeurs et du gouvernement. Mesdames, Messieurs, le gouvernement mexicain estime que tout ceci est indispensable pour le développement durable dans le monde. Nous avons également une commission « violence et harcèlement dans le monde du travail » et nous saluons ses travaux. Nous félicitons Monsieur Ryder pour son engagement afin que l'OIT soit un endroit libre de violence et de harcèlement sexuel. Merci beaucoup.

M. Osovyi

Travailleur (Ukraine)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Les rapports du Directeur général du BIT sur l'exécution du programme pour les deux années écoulées, ainsi que le rapport sur l'égalité des hommes et des femmes, décrivent dans le détail les activités de l'Organisation Internationale du Travail et les défis du monde du travail d'aujourd'hui. Nous considérons, nous aussi, que le travail décent est une exigence universelle, que les autorités politiques et les milieux d'affaires du monde entier ne sauraient ignorer. Nous considérons que la révision des systèmes nationaux de protection sociale ne peut aller que dans le sens de leur élargissement, en tenant compte de la reprise économique à l'échelle mondiale. Les travailleurs ukrainiens comptent aussi sur le succès des programmes de coopération de l'Ukraine avec l'OIT, le programme intitulé « travail décent en Ukraine ». Dans notre pays, la situation reste très complexe. Nous sommes confrontés à une accumulation de problèmes non résolus au fil des ans et nous sommes aussi confrontés à l'action militaire qui se déroule dans l'est de notre pays afin de défendre l'intégrité territoriale de notre pays. Ce n'est qu'un renforcement de la croissance de l'économie nationale, et ce n'est qu'avec la paix que nous pourrions vraiment répondre aux nombreux défis auxquels est confrontée notre société. Le gouvernement met en œuvre un plan de réforme pour l'année 2018 qui devrait entraîner une croissance du PIB de 3,4 pour cent. Une certaine amélioration de l'économie en matière de dialogue social a permis une certaine augmentation du salaire minimal et une croissance du salaire moyen dans le pays. Mais ce salaire minimal demeure inférieur au minimum vital et l'on ne sent toujours pas de progrès tangibles en matière de la dette que représentent les retards dans le versement du salaire, puisque plus de 100 000 travailleurs à l'heure actuelle ne touchent pas leur salaire dans les délais prévus. Et à cet égard, nous ne pouvons que nous étonner de la décision prise par le conseil d'administration du BIT qui a clos la procédure d'examen des réclamations déposées par les syndicats ukrainiens sur ce point. Au cours des trois dernières années, en raison essentiellement de la faiblesse des salaires, près de 4 millions de citoyens ukrainiens ont quitté le pays, dont 600 000 qui ont émigré de manière définitive. Ce problème de fuite du personnel qualifié du pays commence à représenter un problème de très grande ampleur. C'est une véritable menace pour la sécurité nationale et c'est un frein au développement de l'économie et à un système de prestations sociales correct. Il est inacceptable que l'écart de salaire dans les entreprises publiques entre les hauts dirigeants et les travailleurs qualifiés aille de 1 à plusieurs centaines. Autre problème, l'écart de salaire qui persiste entre hommes et femmes. Le salaire mensuel moyen des femmes en Ukraine représente à peine 80 pour cent du salaire des hommes, alors que les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à avoir une éducation supérieure. C'est quelque chose qui

est injuste. Nous avons proposé au gouvernement et aux employeurs d'avoir un débat national sur la question du salaire pour surmonter les problèmes de pauvreté et d'écart entre hommes et femmes, car le travail dans notre pays est sous-évalué et l'Ukraine est au dernier rang en Europe en termes de niveau de salaire. Cependant, toutes les initiatives des syndicats se heurtent à une politique très dure, notamment de la part du Fonds Monétaire International qui, lui, se préoccupe au premier chef du remboursement de la dette ukrainienne. Au cours des 4 années à venir, notre pays devra rembourser 27 milliards de dollars des États-Unis. Cette situation a des effets néfastes sur la conclusion d'accords, et notamment d'un nouvel accord général entre le gouvernement, les syndicats et les employeurs. Nous sommes préoccupés par la multiplication des cas de violations des droits des syndicats. Il est devenu pour ainsi dire impossible de conduire une grève pour régler de manière légale les conflits du travail. Les principes de base du dialogue social sont foulés au pied. Les bâtiments des syndicats, les centres d'étude, de formation des syndicats sont confisqués même lorsqu'il y a des documents qui prouvent les droits de propriété. Nous avons mené toute une série d'actions de protestation, nous nous sommes adressés au gouvernement et au Parlement et si une décision juste n'est pas prise, nous serons contraints de déposer une plainte auprès de l'OIT, mais aussi auprès de la Cour Européenne des Droits de l'homme. Ce n'est pas la première fois que nous devons nous battre pour obtenir justice devant les organisations internationales. De ce fait, grâce à l'examen par la commission de l'application des normes du cas de l'Ukraine concernant les conventions numéros 81 et 129 sur l'inspection du travail, on a pu lever l'interdiction de l'accès des inspecteurs du travail en Ukraine. Je voudrais en conclusion exprimer l'espoir que l'OIT continue à apporter une assistance technique à l'Ukraine. Avec les partenaires sociaux, nous nous engageons à faire tout notre possible pour parvenir à de meilleurs résultats en matière de travail et pour améliorer la situation de nos travailleurs. Je vous remercie de votre attention.

Mme Robinson

Gouvernement (Jamaïque)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Mesdames et Messieurs, bonjour à tous. Madame la Présidente, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter ainsi que les autres vice-Présidents et le Président pour son élection à la tête de cette 107^e session de la Conférence Internationale du Travail. Alors que nous approchons du centenaire de cette grande institution, mon gouvernement, une fois de plus, voudrait rendre hommage au Directeur général qui continue de mener les travaux de l'organisation avec passion, engagement et détermination. Nous le remercions de ses rapports. Madame la Présidente, alors que la Jamaïque continue à chercher une coopération pour le développement pour atteindre les ODD, nous sommes fiers du fait que notre gouvernement a adopté les bonnes politiques, les bons programmes pour le travail décent. Il y a 3 ans, nous avons reçu un soutien technique du BIT par le biais d'un projet pilote pour la formalisation de l'économie informelle, pour renforcer les capacités des petits entrepreneurs, pour les autonomiser et pour qu'ils appliquent les principes du travail décent. Nous continuons à travailler avec le BIT pour tirer les bénéfices de ce projet. Dans le droit fil de cette politique, nous avons le plaisir, au cours des 2 dernières années, d'avoir eu une réduction significative du taux de chômage qui est passé de 12,7 pour cent en janvier 2017 à 9,6 pour cent en janvier 2018, et une réduction du chômage des jeunes. Le taux de pauvreté a diminué. Il est arrivé à 17,1 pour cent ; il a donc connu une diminution de 4,1 pour cent depuis 2015. Réduire le travail des enfants demeure une priorité. Avec l'aide du BIT, la Jamaïque a mis en place un statut et notre coopération avec l'OIT et le gouvernement américain, par le biais de l'assistance et de l'engagement au niveau du pays, le projet Clear, nous a permis d'avancer. Nous nous félicitons du rapport du Directeur général sur les femmes au travail et nous avons d'ailleurs, en ce qui nous concerne, modifié notre législation en la matière. Et nous poursuivons cette révision, car nous avons prévu par exemple, entre autres, 24 heures consécutives de repos, plutôt qu'une journée pour les travailleurs afin qu'elles aient davantage de protection, et en particulier dans le domaine de la santé où il y a surtout

des femmes. Les femmes ont fait de grandes avancées puisqu'elles sont de plus en plus présentes dans le monde du travail. Il y a eu une augmentation de 4 pour cent depuis 2016 et nous allons continuer à avancer. Par ailleurs, le rapport de 2015 sur les femmes dans les entreprises et à des postes de gestion qui a permis de faire une recherche sur 108 pays a montré que la Jamaïque a une proportion importante de femmes cadres - 59,3 pour cent. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il y a des pratiques informelles qui continuent à exister et que nous devons éliminer. La violence et le harcèlement sur le lieu du travail sont une question que le gouvernement jamaïcain a prise très au sérieux. Le Parlement à l'heure actuelle est en train d'adopter une loi contre le harcèlement sexuel pour s'attaquer aux pires formes de violence et de harcèlement. Nous avons également donné la priorité à une loi sur la santé et la sécurité au travail, qui identifie la violence et le harcèlement sur le lieu du travail comme une question de santé et de sécurité, et comme un danger sur le lieu du travail. Par ailleurs, nous avons mis en place un comité de contrôle du programme économique. Il s'agit d'un mécanisme multipartite de dialogue tripartite qui a contribué à la stabilité macro-économique de la Jamaïque. Madame la Présidente, à la veille du centième anniversaire de notre organisation, que la Déclaration de Philadelphie instille l'espoir dans nos esprits. Comme le disait Nelson Mandela : « Puissions-nous devenir une force de paix, d'amitié et de progrès social dans le monde ». Je vous remercie.

M. McCoy

Employeur (Irlande)

Mesdames, Messieurs, bonjour. Chers collègues. L'Irlande reste l'économie européenne qui connaît la croissance la plus rapide. Ces résultats impressionnants attestent du modèle commercial irlandais, un modèle de substance, profondeur, diversité, et des années de planification et de mise en œuvre des politiques de manière tactique. Cette année, le nombre d'emplois atteindra un niveau record, plus de 2,2 millions de personnes au travail et une économie tout près du plein emploi. Mais le maintien de ce succès présente plusieurs défis. Tout d'abord, comment y arriver sans subir une érosion significative de notre compétitivité et les retombées que cela aurait sur les emplois et niveau de vie. Deuxièmement, comment procéder tout en faisant en sorte que l'économie puisse relever le défi des améliorations technologiques rapides et du déplacement fondamental de la manière dont nous travaillons. J'aimerais aujourd'hui aborder trois éléments sur lesquels nous devons avoir une réaction politique ferme et en confiance. Un premier point nécessaire nécessite une action immédiate. Tout d'abord, l'éducation : l'automatisation, les plateformes numériques et d'autres innovations entraînent une polarisation croissante des possibilités qu'offre le marché du travail. D'un côté, des emplois qui sont très qualifiés et d'autres qui sont moins qualifiés, le chômage, le sous-emploi et une inégalité de revenus de plus en plus importante qui représente un risque. Pour y faire face, les politiques publiques doivent se concentrer sur l'investissement dans la sécurité de l'emploi au sens large, plutôt que de maintenir un rôle spécifique qui deviendra redondant au bout du compte. Dans tout le système scolaire, la flexibilité, la résilience et une soif d'apprendre doivent être nettement mieux intégrées dans ce que nous enseignons, dans la manière dont nous l'enseignons. Une réforme des programmes scolaires et le développement professionnel des enseignants sont des points essentiels. Deuxième point, la transition de l'emploi. Nous devons doter les jeunes des compétences dont ils ont besoin dans ce nouveau monde, mais nous avons également besoin de systèmes d'éducation, de sécurité nationale qui apportent le soutien nécessaire à toutes les étapes. Non seulement parce qu'il y aura beaucoup plus d'étapes. Chacun changera d'emploi et changera de parcours. Une transition sans heurts entre la vie professionnelle et la vie non-active est une composante cruciale de la qualité du travail et de l'emploi. C'est une déterminante clé pour permettre à davantage de personnes, surtout les femmes, de participer et rester dans la main d'œuvre en combinant le travail rémunéré et d'autres responsabilités et activités. Il s'agit, entre autres, de s'occuper de sa famille. Ces transitions dépendront de systèmes d'emploi public et de protection sociale modernisés par rapport à la manière dont fonctionnent les marchés du travail. Nous ne pouvons pas les considérer comme

des services dont nous avons besoin uniquement en temps de difficultés économiques. Il faut agir de manière nettement plus progressiste que nous ne l'avons fait par le passé. Troisième point, la réglementation du marché du travail au sens large. Avec une vie active plus longue, arrivent de nouveaux types de travail pour différentes personnes, à différents moments de leur vie, dans différentes circonstances. Il faut comprendre que les temps de travail flexible ou partiel sont toujours mal payés. Ils ne sont pas recherchés, ils sont un travail précaire. De nombreux travailleurs choisissent de manière active de travailler dans des secteurs où ces horaires flexibles sont disponibles et leur permettent d'avoir un équilibre vie privée, vie professionnelle. Et la capacité d'accéder à un travail flexible a créé des possibilités importantes pour de nombreux travailleurs de garder une vie active tout en gardant d'autres responsabilités ou d'autres ambitions. Nous devrions nous concentrer sur la mise en place d'arrangements bien conçus, d'arrangements de travail stable qui permettent la flexibilité. Un système qui permette aux employeurs de réagir aux demandes et de créer également des possibilités de travail décent pour ceux qui souhaitent varier leur niveau de participation dans la main d'œuvre. En conclusion, ce nouveau monde du travail nécessite de nouvelles démarches qui prennent à bras le corps ces défis, mais qui soient également en correspondance avec toutes les possibilités qui se présentent aujourd'hui. Le moment d'agir est venu. Les entreprises ne peuvent pas se permettre d'attendre les résultats de processus très longs, de processus politiques. Dans un contexte économique compétitif, il est urgent d'avoir une main d'œuvre formée, une innovation constante pour le développement des services et des produits. Nous avons besoin de politiques du marché du travail qui soutiennent les lieux de travail, une flexibilité essentielle pour promouvoir la croissance économique. Si ces politiques sont bien conçues et réfléchies, nous pouvons attendre avec hâte un avenir durable pour un emploi durable. Merci.

M. Koolmees

Gouvernement (Pays-Bas)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général du BIT, Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires sociaux et des états membres, des ONG, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir pour moi de m'exprimer devant une organisation qui est, pour nous, particulièrement précieuse. En matière de travail, de sécurité sociale, c'est l'OIT qui fixe les normes internationales et voici près de 100 ans que l'organisation accomplit cette tâche. Pourtant, laissez-moi vous dire que le ministère néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi est un peu en avance sur vous et cet écart n'est pas près de se réduire. En effet, c'est cette année que nous célébrons notre centenaire et je pense d'ailleurs que nos commémorations seront assez proches des vôtres, car nous avons une histoire similaire et nous partageons les mêmes préoccupations. Notre passé commun, c'est un passé marqué par le dialogue social. Nous accordons, aux Pays-Bas, beaucoup d'importance à ce dialogue. Il fait partie intégrante de nos décisions économiques dans les domaines où les intérêts des uns et des autres sont concernés, mais ne sont pas nécessairement conformes. Le dialogue social a fait ses preuves en tant qu'instrument puissant pour permettre de jeter des ponts de manière pacifique. Il nous a apporté beaucoup de choses positives, un engagement conjoint en faveur de l'emploi, la volonté des employeurs de soutenir des groupes vulnérables et un mouvement syndical constructif, même dans les temps difficiles. L'OIT, quant à elle, a réussi grâce à sa structure tripartite. L'OIT est la seule organisation du système des Nations Unies qui rassemble les gouvernements et les partenaires sociaux pour parvenir à un consensus sur les questions importantes dans le monde du travail, dans le respect des points de vue des uns et des autres. C'est une tradition précieuse que nous devons tout faire pour préserver et encourager. La structure tripartite de l'OIT peut contribuer à nos efforts de créer des conditions égales pour tous dans le marché du travail et de continuer notre travail pour le travail décent. Sa structure peut aussi nous aider à atteindre les objectifs du développement durable, par exemple en ce qui concerne le travail des enfants. De façon générale, ce n'est qu'en combinant nos efforts que nous pourrions promouvoir la justice sociale, l'égalité et le développement durable. Les Pays-Bas continueront à investir dans l'OIT en termes

financiers, comme en termes d'efforts, pour jeter des ponts entre les trois mandants de l'OIT. Et puis, n'oublions pas les succès récents et à cet égard, permettez-moi de citer le rapport du Directeur général du BIT sur l'égalité hommes-femmes. Je soutiens sans réserve la conclusion centrale de ce rapport. Qui nierait, cependant, que le chemin à parcourir est encore long. L'OIT doit rester engagée pour réaliser l'égalité des chances entre hommes et femmes. Atteindre cet âge respectable de 100 ans ne veut pas dire qu'il faut se reposer sur ses lauriers. Pour avancer, il faut être tourné vers l'avant, ce qui exige mettre à jour notre méthode de travail, à la fois sur le plan national, mais aussi sur le plan mondial. Nous devons nous poser la question de l'efficacité des traités et des recommandations que nous avons rédigés, adoptés, mis en œuvre depuis 100 ans. Les Pays-Bas sont donc entièrement favorables au processus de modernisation qui a été lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, et aussi plus spécifiquement, à l'initiative lancée par les trois mandants de l'OIT concernant la création d'un comité sur la modernisation des conventions et des recommandations. Nous siégeons au sein de ce comité, nous poursuivrons nos efforts pour soutenir son action. La modernisation revêt une importance particulière à l'heure où le monde, et notamment le monde du travail, évolue de façon si frénétique. Les conventions et les recommandations devraient préserver le niveau de protection auquel nous sommes parvenus, mais être davantage axées sur des objectifs précis. Le système de contrôle de l'OIT doit être suffisamment moderne pour pouvoir suivre les événements qui se déroulent dans tous les pays membres de l'OIT. À l'échelle nationale, comme à l'échelle mondiale, nous sommes confrontés à des défis semblables. Comment traiter la poursuite de la mondialisation, comment anticiper sur l'automatisation, que va nous apporter l'avenir du travail, comment faire pour que cet avenir soit positif ? Voilà les questions auxquelles nous nous devons de trouver des réponses ensemble. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je conclurai en disant que l'OIT peut apporter une différence considérable dans le monde du travail en créant des conditions égales pour tous et en assurant la sécurité sociale et la justice sociale. Commémorons le passé, oui, mais faisons aussi des plans d'avenir. Je me réjouis de la commémoration du centenaire de l'OIT l'année prochaine et des résultats de la commission mondiale sur l'avenir du travail. Je vous remercie.

M. Carles Rudy
Gouvernement (Panama)

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection et de l'excellent travail que vous faites, et le brio avec lequel vous dirigez les travaux de notre Conférence Internationale du Travail. Je félicite également les vice-Présidents des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Je félicite aussi Monsieur Guy Ryder, Directeur général du BIT. Mesdames et Messieurs les délégués, au nom du Ministère du Travail et du Développement professionnel du Panama, nous saluons cette 107^e réunion de la Conférence Internationale du travail. Monsieur le Président, à la veille du centenaire de l'OIT, nous ne pouvons que nous féliciter de toutes les avancées obtenues par cette grande organisation, responsable de l'élaboration et du contrôle des normes internationales du travail. Créée en 1919, c'est la seule organisation de la famille des Nations Unies qui revêt un caractère tripartite, puisque ses mandants - gouvernements, employeurs et travailleurs - participent ensemble à l'élaboration de ses politiques, de ses programmes et à la promotion du travail décent pour tous. Néanmoins, il faut reconnaître qu'il y a encore d'immenses défis à relever et qui sont tous très importants pour l'avenir du travail. Monsieur le Président, nous saluons et nous faisons nôtre dans sa totalité le rapport du Directeur général, « Initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Il met l'accent sur le fait que le retard des femmes est un obstacle au développement plein des pays. Au Panama, l'égalité de genre est aussi une dette que nous avons envers notre société et la présente administration s'est engagée à réduire ces inégalités, en particulier par le biais du travail du Ministère du Travail et du Développement professionnel. Pour cela, nous avons pris note des défis en termes de parité de genre, des politiques qu'il faut revoir pour éradiquer les barrières qui entraînent cette ségrégation entre les genres dans le monde du travail. Et c'est avec ces préoccupations

présentes à l'esprit, que le Panama au cours des dernières années est devenu l'un des leaders de l'Agence mondiale du Développement. Nous sommes fiers de voir que la vice-Présidente et ministre des affaires étrangères de la République de Panama ait été choisie comme chef de file de l'initiative régionale pour la parité de genre dans le monde du travail, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, également appelée EPIC, et ce, en collaboration avec l'OIT, ONU Femmes et l'OCDE. Le Panama a adopté une loi qui retranscrit le programme des Nations Unies pour le développement à l'horizon 2030, en particulier l'ODD 5 sur l'égalité des genres, qui est devenu l'un des éléments fondamentaux de nos politiques pour autonomiser les femmes dans tous les domaines, social, économique et politique. De même, le Ministère du Travail et du Développement professionnel est leader dans la mise en œuvre du certificat d'égalité dans les entreprises, appuyé par le PNUD et avec les conseils du BIT afin de mettre en place des pratiques et un traitement qui offrent des chances égales aux deux sexes. Au mois de juin prochain, nous commencerons sa mise en œuvre dans dix entreprises. L'initiative pour la parité de genre au Panama est particulièrement importante dans notre pays, sous la houlette de la Banque Interaméricaine du Développement, du Forum Économique Mondial avec, à sa tête, la vice-Présidente et ministre des affaires étrangères de la République du Panama. Il s'agit d'une plateforme public-privé qui cherche à combler le fossé économique entre les sexes à travers la promotion d'actions et de politiques publiques visant d'une part à l'égalité salariale, pour « à travail égal, salaire égal », visant également à insérer les femmes dans le marché du travail et à promouvoir les postes de responsabilité pour les femmes. De même, nous avons pris des mesures pour faire face aux multiples discriminations auxquelles sont confrontées les travailleuses domestiques et notre ministère a veillé à garantir leurs droits afin qu'elles soient incorporées dans le système de protection sociale de notre pays et afin de les informer sur la réglementation qui existe dans leur activité professionnelle. Tout ceci est emblématique des efforts et des avancées que nous avons faits dans notre pays. Nous avons fait des efforts particuliers pour la création d'un congé paternité dans notre pays. Nous comprenons tout ce que cela peut apporter pour le bien-être des mères de famille et pour le renforcement de la vie familiale afin de permettre aussi aux femmes de retourner au travail après leur congé de maternité. Le gouvernement du Panama comprend que pour obtenir des résultats durables et véritables, le Ministère du Travail et du Développement professionnel doit travailler aussi avec les différents partenaires sociaux en appuyant d'abord des programmes de formation technico-professionnelle, des stages pour les femmes. Nous considérons qu'il faut tenir compte des groupes les plus vulnérables, tels que les personnes handicapées. Le Panama réitère son engagement vis-à-vis [de l'initiative sur les femmes]. Je vous remercie.

M. Sánchez Reyes
Gouvernement (Pérou)

Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs, au nom du gouvernement du Pérou, j'aimerais vous transmettre notre salut le plus cordial. Le Pérou fait partie de l'OIT depuis sa création en 1919. Nous sommes aujourd'hui membre titulaire et vice-Président du conseil d'administration. Notre pays respecte les conventions fondamentales de l'OIT concernant la liberté syndicale et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'âge minimum et l'éradication du travail des enfants, l'égalité de rémunération et la non-discrimination, entre autres. Nous montrons également notre appui pour l'initiative « Les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité », proposée à l'occasion du 100^e anniversaire de l'OIT. Dans ce contexte, j'aimerais dire que le Pérou conscient de l'inégalité, des désavantages sous-jacents pour les femmes au travail, nous avons promulgué en 2017 une loi qui interdit la discrimination de rémunération entre hommes et femmes, le but étant de fixer des catégories, des fonctions, des rémunérations qui permettent d'appliquer un principe d'égalité de rémunération pour travail de valeur égale. En suivant également ce que dit le Directeur général de l'OIT dans son rapport, nous voulons aller au-delà de ce qui se fait déjà. Cette loi prévoit que les employeurs, qu'ils soient publics ou privés, garantiront à leurs travailleurs un traitement digne, un climat fondé sur le respect,

la non-discrimination ainsi que la compatibilité entre la vie privée, la vie de famille et la vie professionnelle. S'agissant de la violence et du harcèlement que subissent les femmes au travail, nous avons prévu une loi qui demande aux employeurs de garantir la prévention et la sanction de tous les cas de harcèlement sexuel. Nous avons également lancé une campagne d'information pour promouvoir la culture de l'égalité, de non-discrimination dans le monde du travail. Tout ceci fait partie d'une politique coordonnée avec le ministère de la femme et des groupes vulnérables. Le pouvoir exécutif, d'un autre côté, a déposé auprès du Congrès de la République une proposition de ratification de la convention 189 de l'OIT, convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques pour que cet instrument serve de cadre, afin d'améliorer les conditions de travail de ce groupe de travailleurs se composant surtout de femmes. Dans le cadre des initiatives que l'OIT met en place à l'occasion de son centenaire, nous exprimons notre volonté ferme afin de contribuer à relever les défis existants et la justice sociale durable. Nous concevons nos politiques du travail et nos politiques de l'emploi en tenant compte des nécessités et des personnes, en tenant compte également des besoins de notre planète et de l'équité. J'aimerais vous dire que parmi les priorités que nous avons mises en place, nous avons approuvé récemment une stratégie sectorielle pour la formalisation du travail 2018-2021. En effet, l'informalité au travail est pour notre pays, comme pour bien d'autres, un des problèmes principaux que connaît notre société, même si ces 12 dernières années, ce phénomène est en baisse significative. Nous nous sommes fixé l'objectif d'augmenter de 500 000 personnes le nombre de travailleurs formels et enregistrés pour l'année 2021, année du bicentenaire de l'indépendance de notre pays. Dans le cadre de notre politique de formalisation, nous avons proposé de renforcer le système d'inspection du travail, en coordination avec les gouvernements régionaux et locaux et avec la participation active des organisations d'employeurs et de travailleurs. En vue de 2021, nous allons augmenter de manière substantielle le nombre d'inspecteurs du travail et de responsables régionaux. Nous allons mettre en place un tribunal administratif de contrôle du travail pour garantir la sécurité juridique et l'égalité face à la loi. Nous avons également proposé l'approbation d'une norme qui règle de manière très complète l'utilisation des modalités de formation dans le secteur public afin d'ordonner la gestion et d'attirer les talents, les jeunes talents au service civil. S'agissant du dialogue social et du tripartisme exprimé par l'OIT dans le cadre de la justice sociale en vue d'une mondialisation équitable, le Pérou a proposé que toute réforme des politiques liées au travail soit le résultat du dialogue et de la concertation entre travailleurs et employeurs. Le gouvernement veut, en effet, ainsi promouvoir le conseil national du travail et de la promotion de l'emploi. Nous devons annoncer que nous avons prévu de réglementer un mécanisme technique de révision de la rémunération minimale approuvée par le conseil national du travail et de la promotion de l'emploi en 2017, afin d'avoir une politique de détermination des rémunérations minimales institutionnalisés dans notre pays. Le Pérou attend avec intérêt et beaucoup d'impatience les commémorations de l'an prochain, une année emblématique du premier centenaire de l'organisation. Nous confirmons que notre attention doit être accordée de manière supérieure au programme de l'avenir du travail. Nous sommes convaincus que nous serons capables, grâce au dialogue tripartite, de relever les nombreux défis que recèle l'avenir du travail : les nouvelles technologies doivent être au service de l'être humain, l'augmentation de la productivité, évidemment en faveur de la croissance durable. Finalement, dans le cadre de cette conférence, nous rappelons nos salutations et exprimons toute notre disponibilité à travailler dans le cadre des sept initiatives en vue du centenaire de cette organisation, afin de comprendre et répondre aux changements que le monde du travail offre à nos sociétés. Merci beaucoup.

M. Mecina

Employeur (Pologne)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la session de la conférence de cette année précède le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. On ne saurait donc éviter quelques réflexions sur les préparatifs de cet événement important. À mes yeux, cette

année revêt un sens tout particulier puisqu'elle marque également le centenaire de l'indépendance recouvrée de la République de Pologne, après 124 années de partition du pays. Le centenaire de l'état polonais, qui en retrouvant sa liberté est devenu simultanément un membre fondateur de l'Organisation Internationale du Travail, fait que le destin de mon pays est étroitement lié à celui de l'Organisation Internationale du Travail. Aujourd'hui, à l'heure de célébrer le centenaire de l'état polonais, la Pologne peut faire état de réussite au terme de presque 30 années de réformes, de transformation et après 14 années d'intégration au sein de l'Union Européenne. Malgré les controverses suscitées par certaines réformes politiques, je pense qu'il vaut la peine de rappeler les succès auxquels nous sommes parvenus dans le domaine du travail et de la politique sociale. En tant que représentant des employeurs polonais, mais également en tant que militant de l'action publique, je voudrais féliciter chaleureusement le Directeur général du BIT pour avoir choisi la question du dialogue tripartite à titre de thème de la discussion récurrente lors de la conférence de cette année. Je voudrais également féliciter le Directeur général et l'organisation de l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail, dont l'objectif principal est de préparer le monde du travail aux défis que nous réserve l'avenir. Mesdames et Messieurs, la Pologne est un exemple d'un pays qui soutient tous les efforts visant les réformes économiques et sociales, et en particulier les formes de dialogue tripartite dont nous avons mis en œuvre des mécanismes au cours des années 90 du siècle dernier. Le conseil du dialogue social polonais est la principale institution de dialogue. Elle dispose d'un large éventail de compétences et de beaucoup de possibilités d'action dans le domaine des politiques sociales et économiques. Conformément au modèle social européen, le dialogue social en Pologne s'efforce de combiner la cohésion sociale et les exigences de compétitivité de l'économie polonaise. Il réagit aux défis d'aujourd'hui, ainsi qu'aux conséquences de la crise internationale. Il s'efforce aussi d'améliorer la situation sur le marché du travail polonais en investissant dans la qualité du travail, et enfin il s'efforce de combattre la pauvreté. La Pologne peut aujourd'hui faire état d'un grand nombre de succès dans ce domaine en réalisant par-là, la promotion du travail décent. Mesdames et Messieurs, la Pologne applique un modèle de réforme de l'éducation et de la formation professionnelle. De façon cohérente, nous essayons de rapprocher notre système de formation professionnelle d'autres exemples positifs d'éducation duale en collaboration avec les employeurs. Le niveau important d'activité du gouvernement polonais est axé sur les investissements dans le domaine de la politique familiale et de lutte contre les effets négatifs du vieillissement de la population, qui a des effets négatifs sur le marché du travail en Pologne. Il s'agit de concevoir des programmes pour les familles de manière à ne pas limiter l'activité professionnelle des femmes et de façon à améliorer le niveau de vie en Pologne. Nous sommes toujours confrontés à un grand nombre de difficultés en matière d'amélioration des normes du travail et en matière de réforme du droit du travail. Nous nous efforçons de renforcer la politique de l'emploi, d'aider les personnes handicapées et d'encourager la définition d'une politique concernant les travailleurs et les personnes âgées. Mesdames et Messieurs, le dialogue tripartite promu par l'OIT demeure un mécanisme essentiel à l'appui des réformes sociales et, à la veille du centenaire de l'OIT, ceci témoigne de l'importance et de l'efficacité de cette organisation pour permettre le progrès et le travail décent dans le monde entier. Je vous remercie de votre attention.

M. Makihara

Gouvernement (Japon)

Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, c'est un honneur pour moi de m'exprimer au nom du gouvernement du Japon à cette CIT. Tout d'abord, la situation de l'emploi au Japon. Le taux de chômage est de 2,5 pour cent et dans chaque préfecture ou région, il y a un emploi par personne. 98 pour cent des diplômés de l'université trouvent un emploi dès qu'ils sortent de l'université, ce qui est un record. Le revers de la médaille de ce taux d'emploi très élevé, c'est que beaucoup d'entreprises ont des difficultés à trouver des talents et des compétences. Nous appuyons le rapport du Directeur général car nous donnons la plus haute importance à l'avancement des

femmes sur le marché du travail et pour permettre cet avancement, il faut créer un lieu de travail favorable, un environnement favorable pour que les femmes puissent poursuivre leur carrière professionnelle. Il est important que les entreprises appuient, d'ailleurs, cette avancée pour les femmes et pour cela, nous avons pris des mesures. Nous avons créé des places de crèche supplémentaires, 523 000 exactement entre 2013 et 2017 et nous allons créer 320 000 places supplémentaires pendant l'année 2018 à 2020. En outre, en 2014, nous avons augmenté la rémunération du congé maternité pendant les 6 premiers mois de ce congé et cette rémunération est passée de 50 à 67 pour cent du salaire, ce qui permet aux femmes de continuer à travailler et de retrouver leur poste de travail tout en s'occupant de leurs enfants ou des personnes âgées. En ce qui concerne la promotion de la participation des femmes et leur avancement sur le lieu du travail, nous avons adopté une législation qui oblige les grandes entreprises, celles de plus de 300 employés, à analyser leur situation, à faire un bilan en ce qui concerne l'avancement des femmes et à mettre en place des plans d'action. Grâce à ces initiatives, le nombre de femmes au travail a augmenté de 2,01 millions au cours des 5 dernières années et le pourcentage de femmes qui retournent travailler après avoir eu leur premier enfant est passé de 30 à 40 pour cent, à 50 pour cent récemment. En outre, nous avons maintenant une nouvelle TVA qui va servir pour payer une éducation pour la petite enfance gratuite et nous avons une population, comme vous le savez, qui en 2008 était de 128 millions, mais qui a décliné, qui a baissé de 1,4 millions et qui sera de 100 millions en 2055. La population du Japon se réduit et le gouvernement du Premier Ministre Shinzo Abe essaie de construire une société qui accueille tous les citoyens, jeunes et personnes âgées, hommes et femmes, personnes malades et porteuses de handicap. Le plus grand défi, c'est d'atteindre l'objectif du choix du mode de travail et des conditions de travail qui permettra à tous les travailleurs de choisir leurs conditions de travail, en fonction de leurs compétences et de leurs besoins. Nous avons mis en place cette réforme en mettant un plafond aux heures supplémentaires, ce plafond qui est de 720 heures annuelles et de 100 heures par mois. En outre, elles ne devraient pas dépasser 80 heures par mois en moyenne sur 2 mois. Et ceux qui violent cette réglementation seront poursuivis au pénal. Par ailleurs, 68,2 pour cent des femmes travailleuses sont dans le secteur informel parce qu'elles n'ont pas le choix. Pour formaliser le travail, nous avons mis en place des dispositions pour qu'il n'y ait pas de différences discriminatoires entre les postes de travail régulier et les postes de travail informel. Nous avons par ailleurs proposé une réforme à notre Parlement dès le mois d'avril. Le Japon connaît une baisse de la natalité, une population vieillissante et un manque de talents et c'est pourquoi nous avons adopté des solutions innovantes, telles que l'utilisation de l'intelligence artificielle dans certaines activités industrielles et dans la vie quotidienne et nous espérons que notre expérience pourra servir d'exemple pour vous tous, pour faire face à vos problèmes. Et nous souhaitons par toutes ces réformes un engagement de tous les citoyens dans la société, y compris les femmes.

M. Sousa

Employeur (Panama)

Monsieur le Président, bonjour. Merci Monsieur le Directeur général de l'OIT. Je salue également tous les membres des délégations tripartites ici réunis. Conformément au rapport du Directeur général, j'aimerais signaler la mention qu'il fait dans son rapport des défis et des obstacles que rencontrent les femmes dans le monde du travail. Nous reconnaissons le travail, la préoccupation de l'OIT, afin de trouver des solutions qui permettent le développement complet de la femme. C'est pour cela que nous aimerions vous faire part des efforts positifs et des bonnes pratiques lancés par le secteur privé panaméen pour promouvoir l'égalité des chances sur le lieu de travail. Conformément aux axes thématiques des conventions de l'OIT, qui sont loi panaméenne, afin de sensibiliser le secteur des entreprises sur l'équité de genre et dans le cadre de notre responsabilité sociale d'entreprise et de développement durable, nous avons, nous, au nom du Conseil national de l'entreprise privée de la commission genre, présenté au pays les résultats d'une étude sur « la femme et la gestion d'entreprise, un nouvel élan au Panama » en coopération avec l'OIT. Ce programme

se concentre sur la sensibilisation de la société en général et des entreprises, avec différentes actions figurant dans une feuille de route élaborée à cette fin. Nous nous engageons à promouvoir l'autonomisation des femmes avec les différents objectifs, par exemple : faire le point de la situation de la riposte des entreprises concernant la discrimination ; promouvoir le thème de l'équité de genre parmi les femmes entrepreneurs et professionnels ; informer et sensibiliser les employeurs et identifier les possibilités au niveau des entreprises pour permettre le développement des femmes au poste de leadership ; connaître l'existence de politiques d'entreprise vers la non-discrimination de la femme ; identifier les entreprises qui travaillent dans des activités sur l'égalité de genre ; connaître la proportion d'entreprises qui ont intérêt à travailler sur le thème de genre, qui s'intéressent à cette thématique. Nous ne pouvons pas perdre de vue la contribution des femmes à l'économie : appuyer, attirer, garder les femmes sur le marché du travail fait partie d'une économie intelligente. Nous savons que nous avons une grande responsabilité pour que les espaces de décision et de gestion d'entreprise soient plus inclusifs. C'est une tâche qui nous concerne tous. C'est une priorité et cette gestion doit réunir le public et le privé. Le secteur employeur est un allié précieux pour toutes les politiques de genre. Nous avons également déployé de nombreux efforts pour l'éradication du travail des enfants. Nous aimerions rappeler une fois de plus que nous croyons en le dialogue social tripartite. C'est un appel que nous lançons pour que les commissions d'accord tripartites au Panama enregistrent des progrès significatifs, non seulement pour les travailleurs mais également pour les employeurs, qui de manière très patiente, attendent que des thèmes les intéressant soient abordés. Nous voulons également que ce dialogue soit fluide, qu'il soit productif et qu'il garantisse la paix sociale et le développement durable qui permette le travail décent dans tout le pays. En tant qu'employeurs, nous faisons preuve de patience et de respect, mais il est important que les règles en place soient respectées et que l'on maintienne également le respect de la libre entreprise et de la sécurité juridique. Nous attirons votre attention sur des lois approuvées au niveau législatif et qui n'ont pas été l'objet de consultation avec les employeurs, ne respectant pas la convention 144 sur la consultation tripartite. À l'heure de légiférer, nous constatons que le secteur privé n'est pas suffisamment consulté. Des arrêts de travail ont également été prononcés, sans que l'on respecte les procédures prévues, afin de pousser de manière illégale une entreprise à la convention collective, ce qui est une pratique illégale. C'est la responsabilité du ministère du travail qui devrait l'interdire. Il y a également la pratique de recourir à la Direction de l'Inspection comme moyen afin de recueillir des preuves pour différents processus, sans respecter les procédures établies, et ce au détriment de l'entreprise. Nous sommes heureux de vous dire que nous sommes en train de préparer avec l'OIT une étude pour promouvoir les entreprises durables afin que ce type d'initiative ait un impact sur les lieux de travail. Ce diagnostic contribue à la création d'emplois décents par l'amélioration de l'environnement pour les entreprises, en consolidant une stratégie de promotion dans notre pays. Cela permet aux entreprises de créer des richesses et de contribuer au développement national et à la création d'emplois décents et productifs. Enfin, nous aimerions vous dire que c'est un honneur pour nous que de faire partie du comité interinstitutionnel qui coordonne la 19e réunion régionale américaine de l'OIT. Elle aura lieu en octobre au Panama et nous vous prions d'assister à cette réunion importante. Nous nous réjouissons de vous y accueillir. Merci.

Mme Carovska

Gouvernement (Ex-République Yougoslave de Macédoine)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Monsieur Ryder, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, permettez-moi en premier lieu de dire combien je suis heureuse de participer à cette conférence organisée par l'Organisation Internationale du Travail, en tant que ministre du Travail et de la Politique sociale de la République de Macédoine, aux côtés des partenaires sociaux et de m'exprimer devant vous. Vous conviendrez tous, j'en suis certaine, que tout travailleur est heureux et satisfait lorsque son travail est reconnu comme une activité digne, c'est-à-dire lorsque ses droits et sa dignité

sont garantis et respectés. Fournir un travail dans des conditions de dignité, c'est une condition préalable pour permettre de bons résultats, une bonne motivation pour chaque employé. Mais cela exige des efforts conjoints et des engagements pris, aussi bien par les institutions gouvernementales que par les partenaires sociaux. L'exercice des droits de l'homme fondamentaux est garanti par le droit international et la législation nationale concernant le travail, en premier lieu la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui est incorporée dans la constitution de la République de Macédoine. En tant que pays, nous avons œuvré en coopération avec les partenaires sociaux pour améliorer les conditions de travail existantes et pour créer des conditions de travail nouvelles et améliorées pour un travail décent et digne en même temps. La nécessité d'un travail digne et décent est liée au fait qu'il fait le lien entre le développement, l'entreprise productive et concurrentielle et d'autre part, les attentes de la population, c'est-à-dire un revenu correct, la sécurité de l'emploi, une protection sociale pour les familles, un meilleur développement, des perspectives d'intégration sociale, d'égalité de chances, de traitement égal pour les hommes et les femmes et la liberté d'exprimer leurs problèmes, de devenir membres de syndicat et de participer aux décisions qui affectent leur existence. Mesdames et Messieurs, pour la première fois, un programme de Pays pour le Travail Décent a été signé avec les partenaires sociaux pour la période 2010-2013. Le programme suivant a été signé en 2015, il couvre la période qui s'étend jusqu'à 2018. Chacun de ces programmes comprend un document complexe, qui envisage un certain nombre de mesures dans des domaines qui influent directement sur le travail décent, notamment dans le domaine de l'emploi, de la protection sociale, des conditions de travail, du dialogue social, des normes internationales du travail et de l'égalité hommes-femmes. Je suis heureuse de pouvoir dire qu'avec les partenaires sociaux et dans une grande mesure avec l'appui de l'Organisation Internationale du Travail, nous avons réussi à atteindre les objectifs visés et j'espère que cette tendance se poursuivra à l'avenir. Permettez-moi de dire quelques mots sur les priorités du dernier programme national sur le travail décent et sa mise en œuvre. Le premier objectif, c'est un développement inclusif par la création d'emplois et des entreprises durables. Le deuxième, c'est le dialogue social efficace et le troisième, c'est la formalisation de l'économie informelle. Au vu de ces priorités, la stratégie nationale pour l'emploi a été adoptée. Nous avons aussi adopté une stratégie nationale pour la formalisation de l'économie informelle. Un travail continu a été réalisé pour renforcer le dialogue social et les capacités d'une négociation collective des partenaires sociaux. Nous avons mis en place un système permettant le règlement à l'amiable des conflits du travail. La capacité des conseils économiques et sociaux a été renforcée à l'échelon national, comme à l'échelon local pour qu'ils puissent pleinement remplir leur rôle consultatif, et ainsi de suite. Le gouvernement de la République de Macédoine souhaite renforcer la protection des travailleurs et de leurs droits. Il s'agit là de l'une des priorités contenues dans le programme du gouvernement. Tout en visant cette priorité, un certain nombre de dispositions et de solutions juridiques ont été adoptées l'année dernière, ce qui nous a permis d'aller de l'avant dans ce domaine. À titre d'illustration de ce que je viens d'annoncer, je voudrais citer les amendements apportés à la loi sur les relations professionnelles, qui a permis de mieux préciser un certain nombre de dispositions et qui en a créé de nouvelles concernant la protection des travailleurs en cas de licenciement pour des raisons commerciales. En outre, nous avons aligné cette loi sur la Charte sociale européenne révisée pour ce qui est de la protection des jeunes et des amendements ont été introduits pour améliorer le cadre d'activité des entreprises. En outre, des amendements ont aussi été apportés à la loi sur le salaire minimal. Nous avons non seulement augmenté le montant de ce salaire minimal, mais nous avons assuré l'égalité des salaires minimaux des employés dans tous les secteurs. Suivant l'exemple de la convention sur les agences privées pour l'emploi, la loi sur les agences privées d'emploi a été préparée. Elle régit désormais la création et le fonctionnement de ce type d'agence conformément aux normes internationales. Le gouvernement de la République de Macédoine estime que la question de la garantie de l'amélioration de la santé des travailleurs est d'une grande importance, et c'est la raison pour laquelle nous avons défini des lignes directrices pour des mesures qui sont maintenant formulées dans la stratégie de la santé et de la sécurité au travail

2020. Cette stratégie définit la vision, l'approche stratégique, les principes, les principaux objectifs et les résultats qui devront être atteints, les priorités et les principaux obstacles à surmonter. Un plan d'action a aussi été mis en place. Il prévoit des activités qui permettent au système général de gestion de la santé et de la sécurité au travail de fonctionner par un processus très large de participation et de consultation avec toutes les parties prenantes. Mesdames et Messieurs, au terme de cette première intervention, permettez-moi de vous garantir que nous n'allons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous allons continuer à tout faire pour améliorer les conditions du travail décent et à travailler en coopération avec les partenaires sociaux sur toutes les parties de cet acte législatif qui concernent directement le travail décent, tout en tenant compte des normes internationales, des expériences et des conclusions au niveau international. Je vous remercie de votre attention.

M. Gangwar

Gouvernement (Inde)

Monsieur le Président de cette 107^e Conférence Internationale du Travail, Monsieur le Directeur général du BIT, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un plaisir et un honneur que d'être présent aujourd'hui à cette 107^e Conférence Internationale du Travail. L'ordre du jour de notre conférence cette année, non seulement est opportun, mais il est particulièrement pertinent. Cette conférence sera un véritable tournant pour permettre d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs. Des discussions sur des questions telles que la place des femmes sur le lieu du travail, le dialogue social et le tripartisme, le développement durable pour les travailleurs dans le secteur formel et informel, contribueront à améliorer la dignité humaine à travers le monde. Au cours des 4 dernières années, sous le leadership du Premier Ministre, Sri Norendra Modi, notre gouvernement a déployé des efforts concertés pour promouvoir le développement de tous les secteurs de notre société et le monde du travail a été en première ligne. L'Inde aujourd'hui connaît l'une des plus grandes croissances économiques au monde. Nous avons mis en place une réforme du système des impôts en introduisant une taxe sur les biens et services. En même temps, le ministère du Travail et de l'Emploi travaille à rationaliser le code du travail, à la lumière des mutations économiques et sociales de notre pays. Nous avons donc simplifié notre législation qui comprenait 40 lois différentes, que nous avons regroupées en 4 codes du travail. L'un sur le salaire minimum, l'autre sur la couverture sociale universelle ; l'autre sur l'amélioration de l'environnement au travail, sur le lieu du travail et le quatrième sur les relations entre les partenaires sociaux. L'Inde a ratifié les conventions 138 et 182 concernant le travail des enfants l'année dernière. Et pour que ceci ait un véritable impact sur le terrain, nous avons lancé un portail, nommé Pencil, qui comprend un mécanisme de dépôt de plainte, d'indemnisation et de réhabilitation pour les enfants au travail. Le gouvernement indien, par le biais d'une nouvelle réforme, rembourse aujourd'hui 12 pour cent des cotisations sociales payées par les employeurs à chaque nouvelle embauche. Grâce à cette réforme, 4 millions de travailleurs sont passés du secteur informel au secteur formel. Et au cours de la prochaine année, nous pensons que 10 millions de travailleurs entreront dans le secteur formel. Par ailleurs, la création de contrats à durée déterminée a réduit la rigidité du marché du travail et a permis aux travailleurs d'être beaucoup plus dynamiques. Cette flexibilité pour les entreprises a été compensée par une couverture de sécurité sociale pour tous. La couverture sociale pour les femmes a augmenté. Nous avons augmenté, en effet, le congé maternité qui est passé de 12 à 26 semaines. Grâce à cette initiative, l'Inde est devenue l'un des pays au monde qui offre le plus long congé maternité. Afin de promouvoir l'entrepreneuriat dans le pays, en particulier auprès des jeunes, des femmes et des petites entreprises, le gouvernement a lancé un système de microfinancement qui est un programme phare, intitulé Mudra, qui représente 6 milliards de Rands et plus de 75 pour cent de ses bénéficiaires sont des femmes. Le gouvernement indien fournit une couverture d'assurance vie représentant 0, 2 millions de Rands, ainsi qu'une couverture assurance accident du travail pour le secteur informel. Aujourd'hui, 30 millions de personnes se sont enregistrées au titre de ces deux régimes et grâce au régime Ayushman Bharat, 100 millions de familles auront une couverture maladie,

ce qui représente 0,5 millions de Rands pour l'ensemble du pays. Nous attendons avec impatience le résultat des discussions au cours de cette conférence et nous félicitons à nouveau Monsieur Guy Ryder.

M. Abu Al-Ragheb

Employeur (Jordanie)

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les membres des délégations, chers participants. Je suis très heureux en mon nom propre et au nom des employeurs de la Jordanie de pouvoir participer avec vous aux travaux de la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail. Conférence qui se penche chaque année sur les dernières questions économiques et sociales au niveau international et qui écoute également les avis des participants et des experts s'agissant des recommandations à prendre. Vous le savez très bien, le monde arabe, et la Jordanie en particulier, font face à des difficultés économiques gigantesques suite à la crise des réfugiés syriens et le besoin de fournir des conditions de vie décentes aux réfugiés. En dépit de la taille de l'aide internationale, cela ne couvre qu'une petite partie des coûts d'accueil des réfugiés. Mais la Jordanie a réussi à préserver sa sécurité et sa stabilité tout en mettant à disposition toutes les facilités en coopération avec les organisations et programmes, afin de qualifier ces réfugiés pour qu'ils entrent sur le marché du travail et qu'ils aient des sources de revenus durables. La Chambre de Commerce de Jordanie, en tant qu'organisation faitière des employeurs en Jordanie, a participé à la création de politiques économiques nationales et a également participé au conseil consultatif socio-économique, qui travaille sur des partenariats public-privé pour mettre en œuvre des recommandations afin de promouvoir un bon contexte pour les entreprises, entreprises propices au développement économique pour attirer l'investissement étranger afin de créer des emplois, surtout dans certaines parties du royaume où la participation des jeunes et des femmes est encouragée. L'idée est de préserver le travail décent grâce à la participation dans la gouvernance et nous travaillons de manière progressive et constante à la mise en œuvre des principes du travail décent. La Chambre de Commerce de Jordanie est en coordination avec l'OIT, son bureau régional, pour faire face aux défis qui se présentent dans notre pays. Nous aidons les employeurs, ceux qui cherchent un emploi, grâce à une aide technique, à une formation professionnelle également. Il y a également une coopération avec le ministère du travail jordanien. Une initiative vise à développer certains secteurs spécifiques : formation, centres de formation professionnelle dans certains secteurs bien déterminés pour renforcer les compétences, les qualifications des demandeurs d'emploi pour qu'ils aient davantage de possibilités. L'idée est aussi d'aider nos frères et nos sœurs syriens pour qu'ils obtiennent des bourses de formation pour réfugiés. Cette initiative a besoin de tout le soutien possible, un soutien systématique, qui permettra au programme de continuer. Mesdames, Messieurs, les efforts déployés pour concrétiser les principes du travail décent et du développement socio-économique ne sont possibles que grâce à un cadre propice, favorable à la paix dans la région arabe. La question la plus importante au niveau international concernant la région arabe, c'est la cause palestinienne et le cas de la ville de Jérusalem, le droit pour la Palestine d'avoir son état indépendant avec Jérusalem comme capitale, avec les garanties que le royaume hachémite serait le gardien des sites saints. En guise de conclusion, je remercie tout le personnel de l'OIT et du bureau régional de Beyrouth pour tous les efforts afin de soutenir la Jordanie pour un développement socio-économique durable en application des normes internationales du travail. Je souhaite aux organisateurs de cette CIT plein succès dans les travaux. Merci pour votre attention.

M. Usamate

Gouvernement (Fidji)

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection et je félicite également les vice-Présidents. Le rapport du Directeur général souligne l'importance de

quatre domaines clés dans les activités de l'OIT, les états membres aujourd'hui et à l'avenir : emploi, protection sociale, dialogue social et tripartisme. Nous considérons nous aussi qu'il s'agit là de piliers essentiels, qui nous permettent non seulement de progresser dans le monde du travail et dans l'avenir du travail, mais qui nous soutiennent dans ce processus. Quant au deuxième rapport du Directeur général, celui qui est consacré à l'initiative sur les femmes au travail, là aussi nous sommes d'accord que, malgré les progrès réalisés au sein des états membres, nous devons faire plus, nous devons faire davantage, nous devons compléter les instruments politiques habituels par des approches novatrices. On ne peut pas se contenter de continuer comme par le passé. Cela ne suffit plus. On insiste aujourd'hui beaucoup sur les emplois verts et sur l'économie verte. Certaines estimations font état de 24 millions d'emplois nouveaux qui seront créés dans le monde entier en 2030, c'est-à-dire dans les 12 années à venir. Mais nous avons besoin de politiques en place pour soutenir les économies vertes. La transition vers les économies vertes est liée directement au changement climatique. Sous la présidence actuelle des Fidji de la COP 23, avec l'appui du gouvernement allemand, nous travaillons sur une accélération des mesures de lutte contre les effets des changements climatiques par un processus transparent, inclusif et participatif. Nous espérons pouvoir faire progresser ces activités dans le cadre des emplois verts et des économies vertes. Sous la présidence des Fidji de la COP 23, l'OIT a pu participer à des groupes techniques en donnant des conseils en matière de négociation sur les changements climatiques en tenant compte de l'agenda du travail décent. Nous sommes heureux d'avoir pu être la passerelle entre l'OIT et ces débats sur les changements climatiques et la transition juste au titre de notre présidence. Nous avons adopté un cadre de croissance verte dans les Fidji, ainsi qu'un plan national de développement à horizon de 5 ans, et de 20 ans. Il s'agit de programmes de développement durable pour la résilience de l'environnement, afin de combattre la pauvreté et de renforcer la croissance économique devant le problème que posent les changements climatiques. En matière de création d'emploi, de durabilité, la croissance économique est essentielle. Nous aurons cette année la 9^e année consécutive de croissance économique. Notre taux de chômage a baissé l'an dernier à 4,5 pour cent. C'est le taux le plus faible depuis 20 ans. Nous sommes en avance par rapport au plan national de développement qui prévoyait un objectif de baisse du chômage en dessous de 4 pour cent. Nous avons également mis en œuvre un salaire minimal, à l'échelle nationale, pour apporter une protection sociale aux personnes les plus marginalisées. Nous mettons également l'accent sur des prestations sociales pour aider les personnes les plus défavorisées avec des subventions pour l'électricité, pour l'eau, des scolarités gratuites et toute une série de mesures pour les personnes âgées, pour la gratuité des médicaments et ainsi de suite. Nous soulignons l'importance des politiques nationales de l'emploi comme l'évoque le Directeur général dans son rapport. Nous souhaitons soutenir les objectifs de développement durable qui sont repris dans notre propre politique nationale en matière d'emploi, dont la version finale est maintenant à l'examen. Notre politique comprend 10 domaines clés, notamment l'emploi des jeunes, les emplois verts, l'égalité hommes-femmes et le renforcement des relations de bonne foi. Nous restons très engagés pour atteindre ces objectifs par le dialogue social et par le tripartisme. Nous mettons la dernière main à notre programme national du travail décent qui sera concentré sur le soutien au travail décent, la création d'emplois et une transition juste dans les zones rurales, y compris la lutte contre les changements climatiques et le renforcement du tripartisme pour le développement durable et le travail décent. Le rapport du Directeur général présente des données extrêmement frappantes touchant l'initiative sur les femmes au travail et il nous montre que les disparités persistent dans le monde d'aujourd'hui. Tout ceci risque de perdurer si nous n'insistons pas sur des changements efficaces, durables et dans des délais précis. Les femmes continuent à être victimes de discrimination. Nous débattons cette année du problème de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. C'est un thème qui concerne les femmes de près. Pour accélérer les mesures dans ce domaine, nous sommes tout à fait favorables à la rédaction d'une convention appuyée par une recommandation. Dans les Fidji, la participation à la main d'œuvre est de 76,4 pour cent pour les hommes et de 37,4 pour cent pour les femmes, ce qui montre que la participation des femmes au monde du travail demeure un défi à relever. Nous avons pris des mesures pour renforcer l'égalité pour

les femmes et pour renforcer leur participation économique et leur responsabilisation. Nous avons des lois, ainsi qu'une politique nationale en matière d'égalité et un plan d'action pour les femmes qui encouragent l'équité entre les sexes, l'égalité, la justice sociale et le développement durable. Nous sommes favorables au rapport du Directeur général sur « l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité » et nous appelons l'OIT et ses états membres à renforcer toutes les mesures pour l'égalité, pour la sensibilisation à ces problèmes, pour renforcer les inspections, l'assistance technique et le partage des meilleures pratiques. Nous encourageons l'OIT à continuer à travailler pour favoriser l'initiative sur l'avenir du travail que nous souhaitons tous. Je vous remercie.

M. Awuah

Gouvernement (Ghana)

Je vous remercie. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de commencer cette allocution en vous félicitant, Monsieur le Président, ainsi que vos vice-Présidents pour votre élection au Bureau de cette 107^e session de la Conférence Internationale du Travail. Je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer aujourd'hui devant vous. Je me félicite de la présentation par le Directeur général de son rapport intitulé « L'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Il s'agit de l'une des 7 initiatives par lesquelles l'OIT marquera son centenaire l'année prochaine et préparera une vision stratégique pour l'avenir du monde du travail en parvenant à l'égalité hommes-femmes. Ce rapport souligne clairement la nécessité de tout faire pour atteindre cet objectif, car il reste encore beaucoup à faire, et il est donc nécessaire de compléter les instruments politiques dont nous disposons pour encourager l'égalité. Il s'agit d'adopter des méthodes nouvelles et novatrices pour surmonter les obstacles et pour relancer cet élan pour l'égalité. Le monde du travail d'aujourd'hui est injuste pour les femmes, il faut bien le reconnaître, et si nous ne prenons pas une décision consciente pour changer les choses, cette situation risque de perdurer. Si le monde du travail aujourd'hui est injuste pour les femmes, c'est qu'il y a un grand nombre de facteurs complexes qui contribuent à cette situation et nous devons y faire face pour progresser en direction de l'égalité. Monsieur le Président, les femmes représentent au Ghana plus de 50 pour cent de la main d'œuvre dans le secteur informel, qui représente 88 pour cent de la main d'œuvre totale. Cela doit être une raison, pour nous, de soutenir l'appel qui a été lancé à la poursuite d'un engagement résolu pour éliminer ces inégalités entre hommes et femmes. Nous considérons au Ghana que formaliser les activités économiques est essentiel, car les femmes sont souvent actives dans des conditions d'informalité et de sous-emploi. Et pour cela, nous sommes en train d'adopter une loi sur les travailleurs domestiques, qui veillera à ce que les activités dans ce domaine soient conformes aux normes du travail décent. Nous avons pour programme, au Ghana, de tout faire pour formaliser le secteur informel sur la base de l'inclusion financière et le vice-Président de la République s'est fait le champion de cette cause. Nous avons mis en place un système de contribution au système de retraite et la couverture du secteur informel continue à se renforcer. De plus en plus de femmes y participent. Monsieur le Président, la capacité des femmes d'assurer l'équilibre entre leur rôle familial et leurs activités économiques est au cœur des préoccupations de notre gouvernement. Il y a un consensus tripartite sur ce point. Il faut faire davantage pour permettre une meilleure participation des femmes aux activités économiques et l'engagement du gouvernement se manifeste par diverses initiatives : nous avons prolongé le congé maternité de 12 à 14 semaines et nous avons, à l'heure actuelle, à l'examen un projet de loi pour répondre au problème de la représentation insuffisante des femmes dans les structures de décision. C'est la loi sur la discrimination positive qui vise à faire en sorte qu'il y ait une participation de 40 pour cent de femmes dans les postes ministériels et les désignations publiques à tous les échelons. Ce projet de loi est actuellement devant le Parlement. Monsieur le Président, Son Excellence le Président Nana Addo Dankwa Akufo Addo a été désigné comme dirigeant de l'Union Africaine pour les questions de genre et de développement pour mettre en place le plan de transformation de l'Afrique sur 50 ans, l'Agenda 2063. Il a clairement défini sa vision pour le Ghana et il a souhaité mettre en place

une politique qui conduira à une nation prospère et optimiste, dans laquelle il y aura des possibilités économiques pour tous. Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le Président, qui s'est fait le champion de la promotion du développement socio-économique pour les femmes, les jeunes filles et l'égalité des sexes en Afrique, saura appuyer et imprimer un nouvel élan à cette quête de l'égalité des femmes. C'est une tâche qui est plus urgente aujourd'hui que jamais, et nous sommes bien conscients du fait qu'un échec dans ce domaine nous condamnerait inévitablement à un avenir du travail dans lequel l'inégalité hommes-femmes persisterait. C'est la raison pour laquelle le Ghana soutient tous les efforts qui sont faits pour atteindre cet objectif. Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.

M. Carvajal Bustamante

Employeur (Mexique)

Monsieur le Président de la 107e session de la Conférence Internationale du Travail, Monsieur Guy Ryder, Directeur général du BIT, toutes nos salutations. Face au prochain centenaire de notre organisation, je voudrais vous dire que notre organisation d'employeurs va aussi fêter ses 100 ans. Cela fait donc 100 ans que nous organisons le secteur industriel du Mexique et que nous appuyons les principes et les objectifs de l'OIT, entre autres, promouvoir l'emploi, l'économie formelle, l'égalité des genres et des opportunités. Nous nous sommes développés grâce à une réforme structurelle du secteur énergétique, des télécommunications, une réforme budgétaire, une réforme éducative, une réforme du travail qui sont accompagnées par le secteur des employeurs, car nous pensons que cela va permettre la stabilité économique et sociale de notre pays. La présence d'entreprises durables est indispensable comme source de création d'emplois. Nous avons d'ailleurs créé 6,5 millions de postes de travail au cours des 6 dernières années. Pour que ces effets se poursuivent, il faut une gouvernance saine, représentative et efficace qui soit caractérisée par la transparence, la reddition de compte, qui soit définie par son honnêteté, son efficacité, qui puisse abattre les obstacles de la bureaucratie qui empêchent la formalisation de l'économie. Le respect de la propriété privée, de la liberté d'expression, la sécurité juridique et personnelle sont les principes qui doivent encadrer les actions des institutions de notre pays. D'autant que le Mexique est signataire d'un plus grand nombre d'accords commerciaux au niveau international, dont découlent, sans aucun doute, la croissance économique, l'investissement productif et l'emploi décent. Nous sommes convaincus que le dialogue social et le tripartisme, qui sont les piliers de cette maison, sont véritablement pris en compte dans notre pays. Je pense en particulier aux institutions de la sécurité sociale qui est administrée de façon tripartite, à égalité entre les partenaires sociaux. Les employeurs sont conscients que l'avenir de notre pays devra s'appuyer sur la croissance économique, sur la productivité pour offrir des salaires décents, sur la culture de l'effort et pas du gaspillage, sur une éducation de qualité qui permette aux jeunes d'entrer rapidement sur le marché du travail. Mesdames et Messieurs, il y a 100 ans est née l'OIT après un acte de violence terrible où presque la moitié de la population européenne a disparu de la face de la planète. De tristes événements font encore couler le sang dans de nombreux foyers du monde, de par la violence qui s'y déchaîne. Notre assemblée doit donc étudier, analyser, discuter d'un nouvel instrument qui aide à éliminer la violence et le harcèlement au travail. L'important ici, c'est que l'instrument soit équilibré, qu'il permette d'atteindre l'objectif, mais surtout qu'il puisse se traduire sur le terrain pour lutter contre la violence sous toutes ses formes et dans tous les domaines, pas seulement au travail, mais dans tous les secteurs de notre monde tourmenté. Monsieur le Directeur, l'année 2019 sera un jalon dans la vie de l'organisation. Ses activités initiales ont orienté le monde du travail face aux impacts de la révolution industrielle. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la révolution 4.0. Les avancées technologiques, l'intelligence artificielle, l'innovation ne doivent pas être considérées comme des menaces pour l'emploi, mais plutôt comme une fenêtre d'opportunités. Nous en écarter, ce serait reculer. Pour avancer, nous devons nous préparer, travailleurs, employeurs et gouvernements, à travailler ensemble. Le défi, c'est de prendre des décisions courageuses, intelligentes, volontaires, cohérentes, justes pour transformer le monde du travail et nous

écouterons avec la plus grande attention les idées qui seront présentées, les projets qui seront proposés et les actions que nous devons mettre en œuvre pour y parvenir. Nous devons d'ores et déjà nous réjouir de fêter l'année prochaine le deuxième jubilé de notre organisation. Je vous remercie de votre attention.

Mme Teleguario Sincal
Gouvernement (Guatemala)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. Avant d'entamer mon intervention, j'aimerais tout d'abord, au nom du gouvernement et du peuple guatémaltèque, vous remercier pour vos témoignages de solidarité suite aux terribles événements qui sont la conséquence de l'éruption du volcan Fuego. Je présente également mes condoléances aux familles touchées par cette catastrophe tragique. Je suis heureuse de pouvoir m'adresser à vous à l'occasion de cette 107^e Conférence Internationale du Travail. Je transmets une salutation fraternelle aux représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Le gouvernement du Guatemala salue le rapport du Directeur général de l'Organisation Internationale du Travail et se rallie à ce nouvel élan pour l'égalité, en répétant son engagement total afin de trouver des méthodes novatrices qui permettront de faire en sorte que le monde du travail ne soit plus un monde déterminé par les hommes et pour les hommes et que l'on n'oblige plus les femmes à s'y adapter. Le Guatemala est un pays qui, après 36 ans de conflits armés internes, continue d'apprendre de ses différences. Nous faisons des pas résolus sur le chemin vers un dialogue social responsable et proactif. Nous sommes conscients qu'il y a encore de grands défis à relever, mais nous les affrontons avec grand optimisme et avec beaucoup d'audace, convenu que le seul chemin pour la justice sociale et pour éradiquer la pauvreté est le travail décent. Dans ce sens le gouvernement du Guatemala se dote d'une politique nationale de l'emploi décent. Cette politique a été construite de manière participative et proactive, tenant compte des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap, des migrants, et ce sur quatre grands axes : la création d'emploi, le développement du capital humain, la promotion d'un environnement propice au développement des entreprises et la transition vers la formalité. En dépit du fait que cette mesure est récente, elle a déjà permis d'enregistrer des succès. Lors de différentes foires aux emplois, nous avons réussi à faire en sorte que plus de 27 000 personnes obtiennent un emploi formel. En 2017, plus de 3 000 bourses ont été données afin de donner une formation technique à des groupes vulnérables. Plus de 10 000 femmes ont été autonomisées, en savent plus sur leurs droits fondamentaux. Le gouvernement du Guatemala a lancé une campagne pour dire oui à la convention 189 de l'OIT, avec l'objectif de promouvoir et d'appuyer les droits des travailleuses domestiques. Par le biais d'un effort conjoint avec la société civile, les entreprises privées et la coopération internationale, la prévention et l'éradication du travail des enfants et de ses pires formes est devenu une priorité. Le taux du travail des enfants a baissé de 59 000 enfants. Le Guatemala fait partie des 23 pays qui enregistrent les avancées les plus significatives dans ce domaine, à en croire le rapport préparé par le Ministère du travail des États-Unis d'Amérique. Grâce à l'Inspection générale du travail, plus de 900 millions de quetzals ont pu être récupérés en faveur des travailleurs. Une assistance juridique gratuite a pu être offerte à plus de 2 500 travailleurs, accompagnant 700 sessions pour des travailleurs avec peu de ressources. Dans le cadre de la convention 169 de l'OIT, un guide des normes fondamentales pour la consultation des peuples autochtones a été élaboré de manière participative. L'objectif est de donner des orientations sur la base de principes fondamentaux concernant le respect de l'obligation de tenir des consultations. S'agissant de la convention 175 sur le travail à temps partiel, notre gouvernement a ratifié cette convention. Elle est en vigueur et nous sommes en train de déployer tous les efforts nécessaires pour sa pleine application. Je suis également contente de vous informer de la création d'une commission nationale tripartite des relations du travail et de la liberté syndicale. Ce sont les travailleurs qui président cette commission et grâce à cette commission, le dialogue social a pu être revitalisé. Grâce à une discussion responsable et tripartite, des stratégies peuvent être formulées. Elles améliorent de manière significative les conditions de travail de tous les travailleurs et travailleuses au Guatemala. C'est un résultat

historique et c'est une première. Nous avons d'ailleurs pu préparer un rapport tripartite, présenté au conseil d'administration de l'OIT. Nous préparons également, de manière tripartite, différentes activités en vue de la célébration du centenaire de l'OIT. Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir m'adresser à vous. Comme je l'ai déjà dit, nous savons bien qu'il y a encore de nouveaux défis à relever, mais en travaillant ensemble, travailleurs, employeurs et gouvernement, nous pourrions faire en sorte que le Guatemala soit prospère, inclusif, équitable et que tous ses habitants puissent vivre dans des conditions décentes et disposent d'un travail décent. Je vous remercie.

M. Kumar

Travailleur (Inde)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les participants à la conférence, je vous salue de la part de BHARAT. Nous sommes réunis, une fois de plus ici, pleins d'enthousiasme pour débattre des défis, des chances à saisir, de l'évolution du monde du travail. Avec son modèle tripartite sans équivalent, l'OIT œuvre depuis 1919 pour rassembler les gouvernements, les employeurs et les travailleurs du monde entier afin de formuler des normes du travail et encourager un travail décent pour l'ensemble des hommes et des femmes. À la veille du centenaire de l'OIT en 2019, nous débattons d'une coopération efficace pour le développement et l'appui des objectifs de développement durable. L'OIT a proposé dans ce cadre, l'agenda du travail décent comme objectif universel pour atteindre les ODD. Notre monde actuel est confronté à des problèmes graves : inégalité, déplacements forcés, chômage, changement climatique, violence croissante et crises humanitaires. Du fait de la mondialisation, de nombreuses personnes vivent dans d'autres pays ou dans d'autres lieux que leur lieu d'origine. L'intégration économique rapide, au cours du siècle qui vient de s'écouler, a conduit au développement du modèle de chaîne de valeur et du modèle d'offre, qui a donné naissance à l'économie informelle et à une crise mondiale dite de l'inégalité. Les 1 pour cent de la population mondiale les plus fortunés possèdent maintenant plus de biens que le reste du monde. La plupart des études montrent qu'il y a une chute de la part du revenu du travail dans le revenu global depuis les années 80. On est passé, en matière d'emploi, d'un emploi à forte intensité de main d'œuvre à des secteurs à forte intensité de capital où les parts du travail se sont affaiblies. Nous sommes confrontés à des problèmes graves dans le monde du travail avec non seulement des attaques physiques, mais également la violence domestique, des menaces, le harcèlement, l'intimidation et d'autres formes de comportements qui créent l'angoisse et la défiance sur le lieu du travail. Les objectifs de développement durable ont été définis par les Nations Unies en 2015. L'une des principales différences entre les objectifs du millénaire pour le développement et les objectifs du développement durable est que ces derniers ont été rédigés grâce à la contribution de la société civile, et la plupart des personnes qui ont été consultées dans ce cadre étaient des personnes jeunes, très engagées dans les domaines tels que les soins de santé, l'emploi, l'éducation. C'est donc un programme qui émane de la population mondiale elle-même et c'est ce qui est la clé, à nos yeux, de son succès. Il est urgent aujourd'hui d'œuvrer dans trois domaines : le domaine économique, le domaine social et le domaine de l'environnement, avec des stratégies intégrées pour les entreprises durables, pour le développement des compétences, pour la protection sociale, pour la santé et les institutions sociales. Pour ce qui est des moteurs économiques, un grand nombre de pays, dont l'Inde, se sont efforcés d'intégrer les ODD à leur politique nationale et nous voudrions proposer ici un certain nombre d'éléments économiques moteurs qui sont essentiels pour les ODD. D'abord, il faut une politique globale en matière de technologie qui puisse fonctionner de manière multidimensionnelle et nous proposer une vision pour la durabilité, plutôt que de s'en tenir aux avantages à court terme des technologies. Nous recommandons que l'on crée une commission technologique, avec un médiateur pour mieux comprendre tout l'impact des progrès techniques. Deuxièmement, nous pensons qu'il est nécessaire de formuler une

politique nationale de l'emploi qui formule une vision coordonnée et concentrée, pas seulement pour créer des emplois, mais également pour tirer tous les avantages potentiels de la situation démographique. Troisièmement, pour surmonter les inégalités, il est urgent d'œuvrer à une politique salariale qui formule des principes directeurs sur la fixation des salaires, les composantes des salaires et les différences de salaire. Mais à l'échelle de base, il est toujours nécessaire de rechercher l'unité pour ce qui est des pouvoirs locaux et d'assurer le respect des objectifs prioritaires pour la population. Il est temps aujourd'hui que les syndicats remplissent pleinement leur rôle. Nous devons nous aligner sur ces objectifs et œuvrer pour réaliser les ODD. Pour réaliser la paix, il est absolument essentiel de remplacer la prépondérance traditionnelle des intérêts nationaux par une communauté internationale qui soit sincèrement dévouée à l'égard du bien-être de l'ensemble de l'humanité et de la planète. Je voudrais conclure sur ce point en souhaitant à chacun une plus grande solidarité pour réaliser le programme à l'horizon 2030 au cours des 12 années restantes. Merci.

Mme Vasilescu

Gouvernement (Roumanie)

Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs. La délégation roumaine félicite le BIT pour les deux rapports du Directeur général, le premier sur la mise en œuvre du programme de l'OIT 2016-2017, ainsi que l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité. Nous nous félicitons en particulier de l'accent qui est mis sur des domaines d'importance critique, cherchant à trouver où nous pouvons faire la différence. Le programme des Nations Unies à l'horizon 2030 pour le développement durable et ses 17 ODD a promis de réduire le fossé qui sépare les hommes et les femmes, de renforcer le soutien pour les institutions liées à l'égalité des genres et de permettre l'autonomisation des femmes. Ce programme reconnaît que l'autonomisation des femmes et des filles est essentielle pour atteindre les ODD et toutes leurs cibles dans le nouveau cadre du développement mondial. Pour cela, nous devons relever un certain nombre de défis. D'abord, en matière d'éducation, pour changer la vision des rôles des hommes et des femmes sur le marché du travail. Ensuite lutter contre la ségrégation contre les femmes sur le marché du travail, permettre de concilier la vie professionnelle et la vie privée. L'impact du congé maternité, qui souvent entrave l'évolution des carrières des femmes, doit être réduit. Les femmes doivent pouvoir bénéficier de toutes les opportunités, être formées et développer leurs compétences. Par ailleurs, les stéréotypes de genre, les modèles culturels, les coutumes, les traditions déterminent ces attitudes vis-à-vis des femmes. Même si notre législation nationale encourage les pères à prendre des congés de paternité, ils sont peu nombreux à le faire. Les mentalités continuent à donner aux femmes la quasi exclusivité de la responsabilité de l'éducation des enfants et des tâches ménagères. Il faut donc offrir des services pour la petite enfance afin de permettre aux femmes, comme aux hommes, de se développer sur le marché du travail. Il faut également une plus grande flexibilité du marché du travail avec des horaires flexibles, le télétravail, bref, des mesures innovantes pour promouvoir la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Nous considérons que la réticence à ce type de contrat innovant est due essentiellement aux stéréotypes de genre. En ce qui concerne la Roumanie, nous avons le plus petit écart de rémunération entre les hommes et les femmes de toute l'Union Européenne. Normalement, en moyenne, sur les 28 états membres de l'Union, les femmes gagnent 16 pour cent de moins que les hommes, alors qu'en Roumanie, la différence n'est que de 5, 2 pour cent. La Roumanie a ratifié la convention d'Istanbul et une loi sur la lutte contre la violence domestique est en débat aujourd'hui au Parlement dans notre pays. En janvier 2018, la Roumanie a décidé de transférer le paiement des cotisations sociales des employeurs sur les employés, mais en même temps, les employés paient moins d'impôts. Au bout de 3 mois d'application, on voit bien que cette mesure n'a pas affecté ni les employés, ni les employeurs et que le déficit du fonds de pension de notre pays a été réduit de 57 pour cent. Pour conclure, Monsieur le Président, nous pensons qu'il faut continuer à promouvoir la coopération internationale afin que les normes internationales du travail soient appliquées et que la bonne

gouvernance soit appliquée pour faire face à l'accélération sans précédent des mutations profondes que connaît le monde du travail.

M. López

Travailleur (République bolivarienne du Venezuela)

Merci beaucoup Monsieur le Président. Pour commencer, j'aimerais vous féliciter pour votre désignation à la présidence. Je félicite également les vice-Présidents de cette 107^e session de la CIT. Les travailleurs et travailleuses de la République bolivarienne du Venezuela estiment que le débat qui a lieu au cours de cette 107^e CIT est très important, s'agissant de la contribution de l'OIT à différents points : le développement, soutien des objectifs du développement durable, la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes au travail et la pertinence du dialogue social et du tripartisme. Dans l'examen de ces questions, les travailleurs vénézuéliens sont sur la même ligne que le gouvernement du Venezuela, qui s'engage pour le dialogue et le développement social pour une juste distribution de la richesse et pour la réalisation du travail décent qui nous permet d'avoir le taux de chômage le plus bas de toute l'Amérique latine. Le gouvernement a également adopté des mesures pour étendre la protection sociale à toutes les personnes, y compris s'agissant des pensions pour 100 pour cent des Vénézuéliens à l'âge de la retraite. Pourtant, dans cet effort conjoint des travailleurs et du gouvernement, nous nous sommes heurtés à une grande partie des employeurs du Venezuela qui rejettent cette possibilité de partager la génération de richesses et sa juste distribution. Ils se sont organisés dans une entité à caractère politique, la FEDECAMARAS. Ils sont responsables de coups d'état. Leurs présidents interviennent contre la démocratie et l'institutionnalité. Ils sont responsables d'une guerre économique qui s'exprime, à l'interne, dans une inflation et une pénurie programmée et vers l'extérieur, ils appuient les mesures d'encerclement financier de boycott commercial, lancées par l'empire des États-Unis d'Amérique qui s'en prend à la souveraineté et à l'indépendance de notre nation. Par ailleurs, notre pays a pu augmenter la participation des travailleuses, leur donner un rôle plus actif dans la société, dans l'intégration dans la production, l'éducation et dans la participation politique. Cependant, ces employeurs continuent d'affirmer avec assurance que parmi le nombre de hauts directeurs, il n'y a même pas 1 pour cent de femmes. Et ce n'est pas une coïncidence. La majorité des employeurs vénézuéliens et des multinationales présentes dans notre pays sont devenus ce qu'ils sont, ce sont des parasites des revenus juteux du pétrole. Ils ne génèrent pas d'exportations, ni de recettes en devises non-pétrolières. Lorsque le gouvernement révolutionnaire prend le contrôle des revenus pétroliers pour garantir leur juste distribution dans les programmes de logement, de santé, d'éducation et d'alimentation pour toucher tous les membres de notre société, les employeurs abandonnent les entreprises et le pays en accusant la révolution bolivarienne d'encerclement économique. Ces entreprises abandonnées sont occupées par les travailleurs. On y a rétabli la production. Cette occupation n'implique pas une expropriation. Il s'agit simplement de garantir la continuité et le maintien des postes de travail. Le dialogue social le plus abouti existe dans notre pays, bien au-delà du tripartisme traditionnel. Les employeurs groupés en Fedecamaras ont refusé d'accepter les invitations de notre gouvernement de manière irresponsable, accusent le gouvernement de manque de dialogue et recourent à l'application de l'article 26 de la constitution de l'OIT pour demander qu'une commission d'enquête soit initiée. Notre délégation, membre de la Centrale bolivarienne socialiste des Travailleurs et Travailleuses du Venezuela compte plus de 3 millions de travailleurs qui sont protégés par des conventions collectives, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. Nous sommes intimement convaincus que l'OIT doit se préparer pour la commémoration de son centenaire en effectuant une révision approfondie de sa mission, de sa vision d'un monde de plus en plus agité, imprévisible où les grandes forces du capital ne garantissent pas le travail décent. 75 pour cent du travail précarisé au niveau mondial, ce sont des chiffres terribles, qui doivent nous inquiéter. Au Venezuela, nous nous engageons pour la prospérité de la nation, pour la recherche du bien-être social suprême, qui ne sont atteignables dans notre pays qu'avec un engagement des travailleurs et des employeurs réellement disposés à travailler dans une

économie saine, exportatrice, qui génère des devises, tout en garantissant toujours une juste distribution des richesses. Nous espérons qu'avec la contribution de tous et des toutes, et surtout des gouvernements, les 7 initiatives du centenaire, les 17 objectifs du développement durable pour 2030, et en particulier l'objectif 8, et les efforts afin de garantir un temps de travail décent à l'avenir seront atteints, garantissant ainsi les droits légitimes des travailleuses et des travailleurs du monde entier. Pour terminer de notre humble position, nous réitérons notre demande permanente pour que le peuple palestinien jouisse du droit au travail, à l'éducation et à un territoire propre. Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. Petersen

Gouvernement (Brésil)

Monsieur le vice-Président, vous avez demandé à la plénière d'utiliser un langage parlementaire. Les travailleurs de différents pays qui ne savent pas ce qui se passe au Brésil portent des jugements sur des questions qui ne les concernent pas. Nous souhaitons que ce type de comportement et de langage non parlementaire cessent et nous en appelons à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'au vice-Président et au Directeur général de notre organisation, pour que soit mis un terme à ce type de manifestation qui n'est nullement en accord avec les meilleures pratiques parlementaires de l'OIT ou de toute agence des Nations Unies. Le Brésil rejette toute mauvaise représentation des processus politiques dans notre pays. Nous avons fait face à une récession économique et à une crise politique. Nous avons mis en place une législation pour promouvoir un changement positif. La vie politique est vivante, la société civile est vivace, l'état de droit est appliqué et le judiciaire est complètement indépendant. Nos institutions ont montré leur force et leur solidité. Par ses actions, notre gouvernement a montré son engagement sans failles vis-à-vis de l'état de droit et le caractère démocratique de notre société. Notre législation du travail datait de 1943 et devait être mise à jour ; après une discussion au Parlement, la nouvelle loi est entrée en vigueur en novembre dernier. Elle couvre certaines situations économiques qui, par le passé, n'existaient pas et encourage la formalisation. Renforcer les conventions et les accords collectifs, les conventions collectives entre les partenaires sociaux fait partie de cette législation. Notre constitution préserve les droits fondamentaux des travailleurs. La nouvelle législation doit être mise en œuvre pour pouvoir faire face au taux de chômage sans précédent dû à une politique économique irresponsable, mais depuis la réforme du travail, 150 000 emplois ont été créés. Je vous remercie.

Mercredi 6 juin 2018, après-midi

M. Benavides Ganoza

Employeur (Pérou)

Bonjour, vous avez les salutations de notre Confédération des Employeurs du Pérou. Je suis d'accord pour dire qu'il faut l'égalité hommes-femmes au travail dans la société. Il est très important de promouvoir la justice sociale dans le monde et pour y parvenir, la fonction publique et le secteur privé ont un rôle important à jouer. Dans ce domaine, les entreprises ont constaté que si l'on prend les bonnes mesures, on obtient des résultats. Mais il n'y a pas que le point de vue juridique qui compte. Nous sommes là pour garantir l'égalité devant la loi. Il ne saurait y avoir de discrimination en fonction du sexe, de la langue, de la religion, ou de quelque autre paramètre que ce soit. Il faut respecter la liberté de chance, mais il y a un autre problème à résoudre. On prend des initiatives pour promouvoir l'égalité hommes-femmes, mais nous avons eu aussi en 2005 l'initiative qui a été prise pour éliminer la discrimination. À partir de 2007, nous avons tout fait pour qu'il y ait l'accès à l'éducation de qualité pour les enfants partout dans le pays et à partir de 2015, dans le cadre de la

promotion des 17 ODD, nous ciblons l'objectif 5 pour l'égalité hommes-femmes car c'est important si nous voulons arriver au développement. Mais ce n'est pas tout. Les entreprises et leurs associations doivent mettre en place des politiques pour l'égalité hommes-femmes et pour qu'il y ait une égalité de chance aussi. Nous avons plus de 64 pour cent des travailleurs qui sont des femmes, et nous avons aussi des femmes au niveau de direction, ce qui témoigne de notre engagement vis-à-vis de la parité. Nous avons des normes sur l'égalité des droits et sur la parité. Nous saluons l'effort qui a été consenti, mais nous savons que la tâche est de grande envergure, donc il faut se doter d'outils pour atteindre ces objectifs. Il faut des outils, mais pas seulement des outils normatifs. Nous estimons qu'il faut consentir des efforts et travailler avec toutes les entités qui se soucient de la question tout en évitant les doublons, tout en évitant l'excès de normes ou de réglementation. Dans le rapport, il est question de la réalité dans certains pays. Il faut que chacun puisse choisir les moyens de garantir cette égalité hommes-femmes. Nous ne voulons pas davantage de normes. La législation du travail doit viser l'équilibre entre la protection des droits des travailleurs, le développement du pays et des entreprises formelles pour qu'il y ait davantage d'emplois rétribués de manière satisfaisante et dotés de protection sociale, ce qui ne sera pas possible si l'on n'a pas de bonnes réglementations. Mais si l'on a des textes trop rigides, trop formels, on court le risque de passer dans l'informel, ce qui n'est bon pour personne. D'après la Banque du Développement, nous avons des législations particulièrement rigides, ce qui pose problème pour la compétitivité, la productivité, ce qui génère de la formalité et ce qui pose problème pour le développement. Nous avons 73 pour cent de l'activité économique qui est informelle et par conséquent, il faut que la législation permette la transition vers une économie formelle. La formalisation de l'économie, c'est ce que nous appelons de nos vœux. Il faut que le processus réussisse et pour ce faire, il faut qu'il y ait des avantages pour les entreprises du secteur formel. Donc, il faut déployer des efforts au niveau national pour trouver des solutions consensuelles. La recommandation 204 de l'OIT reconnaît que pour réduire l'économie informelle, il faut tenir compte des circonstances, des politiques, des priorités de chaque pays, et qu'ainsi, on peut élaborer des stratégies. Ce n'est que via la formalisation que l'on aura des emplois décents et bien rémunérés pour les travailleurs. Il faut donc changer la réalité au plan national parce que nous avons 7 travailleurs sur 10 au Pérou, qui sont dans l'économie informelle. Donc le monde du travail est aussi lié aux investissements et donc, aux entreprises privées. Les investissements privés, c'est 80 pour cent du total des investissements dans notre pays. Il n'y a pas d'autre mécanisme pour générer des emplois formels et il n'y a pas d'autre formule non plus, donc il faut des politiques publiques qui permettent ces investissements dans les entreprises, pour des entreprises qui soient durables. Je vous remercie.

M. Alibeigi

Travailleur (République islamique d'Iran)

Mesdames, Messieurs, Mesdames et Messieurs les représentants des groupes de travailleurs, employeurs et gouvernements. Cette 107^e session de la CIT nous donne l'occasion de protéger l'avenir des travailleurs. Il faut les protéger de ces crises mondiales en les aidant et en organisant des évaluations, et en examinant la situation. J'espère que les résultats de cette conférence permettront de promouvoir le rôle des femmes, ainsi que la sécurité de l'emploi pour tous. Mesdames et Messieurs, le rapport du Directeur général, « Initiative les femmes au travail » tombe à point nommé. Les femmes représentent la moitié de la population dans chaque pays et ont un rôle à jouer, un rôle dynamique pour faire avancer leur communauté. Nous avons de plus en plus de femmes qui travaillent aux côtés des hommes, mais l'égalité hommes-femmes pose problème dans la mesure où elle n'est pas encore garantie. Les femmes du monde entier n'obtiennent pas toujours les promotions méritées, ou des postes de direction. Elles n'ont pas la même rémunération que les hommes. Il faut aussi constater que les femmes assument des responsabilités en dehors de leur travail. Lorsque le travail est le même pour l'homme et pour la femme, eh bien, les femmes assument des obligations au sein du foyer davantage que les hommes. Nous avons des exemples qui

confirment que le travail décent n'est pas une réalité pour les femmes. La plupart des conventions précisent bien qu'il faut que leurs droits soient respectés, mais si les conditions de travail ne sont pas décentes, il est difficile d'appliquer les conventions. La République islamique d'Iran a fait en sorte de former, d'éduquer les femmes. Les femmes obtiennent leurs diplômes et représentent 50 pour cent des étudiants. Les femmes qui obtiennent des diplômes universitaires arrivent ainsi sur le marché du travail. Malheureusement, nous subissons des sanctions tyranniques et nous avons aussi le Plan d'Action complet conjoint, qui oblitère certains investissements et le résultat en est que des emplois sont perdus pour les femmes. Et les femmes ont de plus en plus de mal à être présentes sur le marché du travail. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les travailleurs du monde souffrent et mon pays est l'un des pays qui se soucient du sort des travailleurs, travailleurs qui n'ont pas la sécurité de l'emploi. Malheureusement, le travail temporaire prédomine, ce qui sape la sécurité de l'emploi. Les travailleurs ne connaissent donc pas la tranquillité d'esprit ; ils ne peuvent pas se projeter dans l'avenir, ils ne peuvent pas mener une vie exempte d'anxiété. Les contrats de travail temporaires mettent à mal la dignité de la main d'œuvre, mais ils sapent aussi la liberté des syndicats. Je demande au Directeur général de bien vouloir adopter une politique qui protège les travailleurs, de sorte que les gouvernements se penchent sur ce problème des contrats temporaires. Il faut prendre des mesures pour travailler dans la transparence lorsque des contrats de travail sont souscrits entre travailleur et employeur. Enfin, j'espère que la paix et la tranquillité vont prévaloir partout dans le monde et que les êtres humains, quelles que soient leur couleur, race, nationalité bénéficieront des mêmes droits. Je vous remercie de votre aimable attention.

M. Pavic
Gouvernement (Croatie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, nous nous félicitons du rapport du Directeur général qui comprend une bonne analyse du sort des femmes au travail. La Croatie souhaite une participation accrue des femmes sur le marché du travail. Il faut aussi combler le fossé de la différence de rémunération entre les sexes. S'agissant des normes de l'OIT, nous avons ratifié la convention 100 sur l'égalité de rémunération, et la 111 sur la discrimination et le respect de l'emploi. L'OIT a œuvré à la promotion des femmes dans le monde du travail et j'espère que l'OIT continuera de le faire. Nous avons des tendances démographiques négatives en Europe et un déficit de main d'œuvre, ce qui fait que la participation accrue des femmes est un potentiel important, mais il faut des mesures qui soient bien ciblées. La participation des femmes au marché du travail reste moins importante que celle des hommes. Nous avons un déficit de 10 pour cent en Croatie, alors que pour l'Union Européenne, c'est 11 pour cent. Il nous faut exploiter ce potentiel. Les femmes n'ont pas les mêmes opportunités que les hommes, notamment en zone rurale. Il y a le problème des soins à apporter aux enfants et le problème des membres de la famille dont il faut parfois s'occuper. Nous manquons de programmes taillés sur mesure qui aideraient les femmes à sortir de l'exclusion. Notre projet phare, qui est « Faites un vœu », prévoit 140 millions d'euros pour cibler les femmes désavantagées sur le marché du travail. Chaque bénéficiaire fournit des soins à quatre ménages et reçoit le salaire pendant deux ans, mais aussi 1 000 euros pour pouvoir acquérir de nouvelles compétences. Nous espérons pouvoir ainsi aider plus de 7000 femmes qui sont désavantagées et aider indirectement 35 000 ménages. Pour ce qui est de pouvoir faire garder les enfants, nous allons investir 40 millions d'euros dans les jardins d'enfants, dont nous allons élargir les heures d'ouverture pour que les parents n'aient pas à faire face à ce choix difficile, entre travailler et prendre soin de leurs enfants. Deuxièmement, les femmes reçoivent un salaire moindre et n'ont pas la même vitesse de progression. En Croatie, la différence est 10 pour cent, alors que dans l'Union Européenne, c'est 16 pour cent. Et nous avons ce résultat parce que nous avons un bon cadre juridique. Notre code du travail définit qu'il faut l'égalité de salaire entre hommes et femmes, mais nous continuerons de faire des efforts pour éviter le problème. Le travail au sein du ménage est important, n'est pas justement réparti, alors nous allons élargir les heures d'ouverture des

jardins d'enfants, mais nous allons aussi prévoir des formules qui permettent aux femmes de combiner travail et vie privée. Nous allons aussi promouvoir l'utilisation du congé parental pour les deux parents et j'insiste sur la convention 156 à ce titre, sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales parce que nous avons ratifié cette convention, nous l'estimons très pertinente. Pour ce qui est des professions féminines, masculines, nous allons lutter contre les stéréotypes et allons répartir 17 000 bourses STEM pour que l'égalité de chance soit la même pour tous. L'OIT milite contre la violence et le harcèlement au travail. Nous avons ratifié récemment la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, contre la violence domestique. Nous considérons qu'il est inacceptable d'avoir cette violence au travail et nous souhaitons une convention, ainsi qu'une recommandation. Nous présidons le Conseil de l'Europe ; à la veille du centenaire et de notre présidence en 2020, nous voulons renforcer la présence des femmes au travail et nous sommes sûrs que l'autonomisation des femmes bénéficiera à tous. Merci.

M. Rusu

Travailleur (Roumanie)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, permettez-moi de vous avouer que je suis honoré d'être ici à la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail et de vous remercier de l'opportunité donnée afin d'adresser un message de la part du mouvement syndical de Roumanie lors de cet événement mondial. Nous avons beaucoup apprécié le rapport du Directeur général concernant le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, comme une des 7 initiatives mises en œuvre par l'OIT pour célébrer son premier siècle d'existence et de préparer l'avenir. Je vous dis que la Roumanie, c'est un membre fondateur de l'OIT. Le mouvement syndical de Roumanie reste déterminé à atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes, insistant sur la nécessité d'éliminer l'écart salarial entre les femmes et les hommes, insistant sur l'élimination de la discrimination au travail et militant pour l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale afin d'améliorer de manière significative la vie des femmes au travail. Mesdames et Messieurs, les amendements au Code du Travail et la nouvelle loi du dialogue social des négociations collectives en Roumanie par l'adoption de la loi numéro 62/2011, changements introduits en tant que mécanisme pour la flexibilité dans les relations du travail ont eu des conséquences négatives sur le marché du travail et sur le dialogue social. La convention collective interprofessionnelle au niveau national a été supprimée et les changements introduits dans la manière de définir les secteurs d'activité et des critères de représentativité ont complètement perturbé le système de négociation collective, de sorte qu'aucun accord sectoriel collectif n'a pu être conclu après l'entrée en vigueur de la loi en 2011. En même temps, au niveau des entreprises, on rencontre de plus en plus la tendance à simuler les négociations collectives et à conclure des conventions collectives avec les représentants des salariés, pas avec le syndicat. Dans ces circonstances, seulement 16 pour cent de toutes les nouvelles conventions collectives de travail conclues l'année dernière ont été négociées par les syndicats et les fédérations représentatives. Il est inquiétant que ces conventions collectives au niveau de l'entreprise avec les représentants des employés, pratiquement reprennent des articles de loi et de règlements internes. Selon les dernières données disponibles, la couverture de la négociation collective est d'environ 20 pour cent du total des employés, par rapport à 98 pour cent avant l'adoption de la loi en 2011. Même les droits garantis par la constitution sont affectés par les dispositions de loi en haut mentionnées. Par exemple, pour former un syndicat, il doit y avoir 15 travailleurs du même employeur ; s'ils sont moins nombreux, ou ils travaillent à des employeurs différents et ils ont la même profession, ils ne peuvent pas former un syndicat, fait qui affecte la liberté d'association dans les syndicats, droit garanti par la constitution de Roumanie. Il y a également un manque d'intérêt de la part du gouvernement pour un dialogue social réel efficace dans l'intérêt des partenaires sociaux. Et plus de ceux déjà représentés, la nouvelle décision du gouvernement de transférer toutes les cotisations d'assurance sociale pour la

retraite et la santé de l'employeur à l'employé signifie que les travailleurs ont entièrement pris la charge du financement du système de sécurité sociale. Le financement du système de sécurité sociale exclusivement par les travailleurs représente un cas unique en Europe. Les mesures prises par le gouvernement à travers de la soi-disant révolution fiscale qui suppose le transfert de toutes les cotisations sociales à l'employé ont déjà créé des effets négatifs, y compris la violation de la convention 102 de l'OIT selon laquelle les coûts totaux sont couverts au maximum à 50 pour cent par les travailleurs et l'obligation du financement collectif ; les cotisations des programmes à temps partiel sont plus élevées que les gains de l'employé rapporté au temps travaillé. Un autre point sur lequel nous voulons insister est la violence contre les femmes, qui se réfère tant à la violence domestique qu'à la violence au travail, si on fait référence au cadre juridique roumain, la loi numéro 217 de 2003 amendée par la disposition de la convention d'Istanbul. Je vous dis qu'en Roumanie, il y a plus de femmes dans notre gouvernement : notre Premier Ministre, c'est une femme et aussi beaucoup de ministres. Les coûts de la violence contre les femmes sont extrêmement élevés, ceci comprenant les coûts directs des services de traitements et d'appui des femmes victimes de la violence et de leurs enfants et la présentation des coupables à la justice. Les coûts indirects comprennent les absences du travail, la perte de l'emploi et de la productivité ainsi que la souffrance psychique. Selon le dernier rapport de l'institut européen de l'égalité des genres, la violence de genre, en particulier contre les femmes, coûte à la Roumanie 10 milliards d'euros par an, soit 6 pour cent du BIP, par rapport à l'Union Européenne 1,7 pour cent. Pour conclure, sans un réel dialogue social bipartite et tripartite, il est difficile de corriger ces faits. Le mouvement syndical de Roumanie se battra pour corriger la situation, en espérant également le soutien de l'Organisation Internationale du Travail. Je vous remercie pour votre aimable attention.

M. Bobic
Employeur (Chili)

Madame la Présidente de la Conférence, Monsieur Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués. Pour la confédération de la production et du commerce du Chili, c'est un plaisir que de participer à la 107^e Conférence Internationale du Travail, la maison du dialogue social et du tripartisme. Nous saisissons cette occasion pour saluer la représentation gouvernementale et celle des travailleurs de notre pays. En mars de cette année a commencé une nouvelle équipe de gouvernement, présidée par le Président Sebastian Pinera. Et ainsi une nouvelle série de politiques publiques et de propositions de travail ont été faites. Nous espérons que les nouvelles initiatives favoriseront la reprise de la croissance, de l'investissement et de l'emploi. Et nous sommes prêts à dialoguer pour atteindre ces objectifs. En matière du travail et d'emploi, le gouvernement a conçu une proposition ambitieuse qui met en avant les objectifs d'améliorer la qualité, la pertinence de la formation, augmenter l'employabilité des femmes, des jeunes et des adultes et améliorer les retraites. Ce sont des sujets importants qui exigent une réorientation des politiques publiques et parfois de certaines normes juridiques. Le rapport du Directeur général porte sur l'initiative relative aux femmes au travail. C'est un pas en faveur de l'égalité, ce qui fait partie des 7 initiatives du centenaire. Dans notre pays, le gouvernement a annoncé un vaste programme sur l'égalité hommes- femmes pour favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes et qui doit mettre un terme aux discriminations contre les femmes et assurer l'accès au travail. Nous constatons que la société a changé. Il est important de mettre en adéquation la législation à notre époque et ce n'est qu'avec une plus grande intégration des femmes à l'emploi formel et protégé que nous pourrons parvenir à un développement intégral et durable dans notre pays. Mais nous nous rendons compte aussi qu'il y a un débat international au sein de l'OIT. L'avenir du travail n'est pas encore là. Il est fondamental que les normes fondamentales du travail, l'éducation dans les écoles et la formation s'adaptent aux changements extrêmement dynamiques des entreprises et des marchés mondiaux. Nous espérons donc que les nouvelles politiques publiques et les propositions de modifications

législatives faites par le gouvernement tiendront compte de cette réalité pour que les hommes et les femmes puissent, selon leur situation particulière, se reconvertir au cas où leurs emplois risquent d'être automatisés. Il faut aussi que ces personnes puissent s'adapter aux compétences que demandent les marchés. Ceci est partagé au niveau international lorsqu'on analyse l'avenir du travail. La formation permanente est une réalité qui va rester avec nous et il est nécessaire de se mettre à jour, et pour le Chili, c'est un grand défi qui exigera les efforts de tous, travailleurs, employeurs et gouvernement. L'intégration de davantage de femmes au travail officiel est une occasion pour le Chili et nous espérons que le nouveau gouvernement fera des propositions qui tiennent en compte des changements connus par les types de travail ; l'automatisation de certaines tâches ; l'idée d'aligner de façon plus ferme et décidée la formation sur les demandes des entreprises. Nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement dans ce domaine et nous faciliterons l'accès aux exigences des entreprises. Merci.

Mme Ilveskivi

Travailleur (Finlande)

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, délégués, merci beaucoup de me donner la possibilité d'exprimer la position des syndicats finlandais sur le rapport du Directeur général sur « l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Nous approuvons l'objectif de ce rapport, soutenir l'égalité hommes-femmes au travail et dans la société. L'égalité entre les hommes et les femmes est garantie comme droit humain par plusieurs conventions des Droits de l'Homme au niveau mondial et au niveau régional, y compris dans des normes de l'OIT et d'autres initiatives. Comme indiqué dans le rapport du Directeur général, certains progrès ont eu lieu, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif. L'État-providence qui a été conçu avec les gouvernements et les partenaires sociaux, peut être considéré comme un projet d'égalité entre hommes et femmes. Les droits sociaux universels, les prestations, les services, y compris le congé parental qui doit être rémunéré, la prise en charge des enfants et la prise en charge des personnes âgées, ont donné la possibilité aux femmes de participer à la vie professionnelle. En outre, le droit pour tous à l'éducation, dès l'enfance et l'école primaire jusqu'à l'éducation supérieure, sans avoir de difficultés économiques, ceci a garanti également la formation des femmes. Même si la Finlande fait partie des États-providences nordiques et si nous avons toute une histoire de participation des femmes dans la vie professionnelle et dans la société, il reste beaucoup de problèmes. Et de nouveaux problèmes émergent. Depuis les trois dernières années, il y a eu des pas en arrière, suite à l'austérité décidée par le gouvernement. Les prestations de sécurité sociale, les services ont été réduits et même le droit subjectif des enfants à l'éducation dès la petite enfance a été limité en fonction de la participation des parents à la vie professionnelle. Ceci complique par exemple le retour des parents chômeurs au travail. Malgré une longue tradition de participation des femmes à la vie professionnelle, davantage de mesures doivent être prises avant d'arriver à la parfaite égalité. La part des femmes qui ont des emplois mal payés, des CDD, du travail à temps partiel, est supérieure à celle des hommes. En outre, même si les hommes s'occupent davantage des soins des enfants et de la famille, ces responsabilités restent quand même largement celles des femmes. Si l'égalité est prise au sérieux dans le monde entier, les soins des enfants et d'autres prises en charge, d'autres services doivent être fournis à égalité pour tous. Le Directeur général parle de la violence et du harcèlement des femmes dans son rapport. C'est une question extrêmement importante. La violence et le harcèlement prennent de nombreuses formes, des mauvais traitements, la discrimination, pratiques qui sont difficiles à prouver, mais cela peut aussi aller jusqu'à des attaques armées qui menacent la vie et la santé des travailleurs. Tous et toutes peuvent être victimes de violence et de harcèlement au travail. Les confédérations syndicales finlandaises soulignent que des efforts doivent être faits pour élaborer une législation plus détaillée pour empêcher la violence et le harcèlement. Il faut des moyens de protection, de prise en charge a posteriori, d'établissement de rapports, de notifications et il

faut assurer la procédure judiciaire appropriée pour les victimes. Mais en Finlande, il y a l'opposition des employeurs contre tout cela. Et pour être en mesure d'atteindre l'égalité hommes-femmes et le droit à l'auto-détermination physique et psychologique pour tous, nous devons être plus ambitieux et créer une coopération tripartite qui fonctionne, ainsi qu'une véritable confiance au niveau national et au niveau mondial. Il ne faut pas oublier que les principes et droits fondamentaux au travail, garantis par les conventions de l'OIT en tant que droits humains universels, doivent être respectés et appliqués sans aucune limite ou dérogation. Les confédérations syndicales finlandaises estiment qu'une nouvelle convention internationale sur la violence et le harcèlement sera une mesure importante pour enfin élaborer une législation pour protéger les travailleurs de la violence et du harcèlement et pour soutenir l'égalité hommes-femmes dans le monde du travail. Ceci permettrait également de soutenir l'adoption mondiale de principes de l'agenda pour le travail décent dans la société en général. Merci.

M. Cabrita

Gouvernement (Portugal)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, en particulier de la communauté des pays de langue portugaise. D'abord, je salue cette 107^e Conférence Internationale du Travail et tous ses participants. Je salue le rapport du Directeur général sur les femmes au travail. L'initiative du centenaire sur les femmes reflète le long parcours de l'OIT dans la défense de l'égalité entre les sexes. Elle soutient l'agenda du travail décent et met en valeur le centenaire de l'OIT et les débats sur l'avenir du travail. De fait, de toutes les formes d'inégalité, il y en a peu qui soient aussi structurelles que les inégalités entre hommes et femmes : des inégalités salariales, des inégalités au niveau des postes de direction, des inégalités dans la conciliation entre le travail et la famille. Ce sont des inégalités qui, malgré les progrès enregistrés, persistent et mettent en cause la justice sociale et l'égalité des chances, qui sont des piliers fondamentaux des sociétés dans lesquelles nous souhaitons vivre. Ces inégalités souvent s'accompagnent de phénomènes de discrimination. Par exemple, l'OIT, à la fin des années 50, donc il y a 60 ans, a dit que c'était la forme la plus violente de discrimination sur les femmes au travail, à savoir le harcèlement. Malgré tous les progrès, ces phénomènes persistent et il faut donc prendre des mesures concrètes d'élimination. C'est pourquoi le Portugal a approuvé en 2017 une nouvelle loi sur le harcèlement. Ceci a été possible, à la majorité et sans vote contre, après des travaux intenses entre toutes les forces politiques. On a renforcé le droit d'indemnisation des victimes, on a créé des mécanismes de protection pour les auteurs de signalement et les témoins, on a renforcé les dimensions disciplinaires au sein des entreprises et la responsabilisation des auteurs de ces actes. Dans l'avenir que nous voulons, il n'y a pas de place pour la discrimination. Il faut un travail décent. C'est pour cela que nous devons agir dès aujourd'hui, avec détermination, dans un cadre de dialogue social permanent. Aujourd'hui, il faut agir avec détermination dans un cadre de dialogue social permanent pour assurer l'égalité entre les sexes et le travail décent. Il faut réglementer le marché du travail. Le dialogue social et le tripartisme sont des éléments fondateurs de l'OIT et ce sont des éléments essentiels pour assurer un progrès social et un développement économique, et pour faciliter des consensus nationaux et internationaux qui ont une incidence sur l'emploi. C'est pourquoi les politiques du travail au Portugal sont ancrées dans le dialogue social et un dialogue permanent et fructueux entre travailleurs, employeurs et gouvernement. Il y a moins d'une semaine, un accord tripartite a été signé au Portugal avec la commission permanente de la concertation sociale, au sujet de la lutte contre la précarité et de la promotion de la négociation collective. Il faut mieux réglementer les CDD, il faut mieux protéger le travail à temps partiel, il faut soutenir la négociation collective à différents niveaux. Cela a été le résultat d'une discussion approfondie et difficile qui a duré plus d'un an et c'est un signal de stabilité pour tous les acteurs économiques. Mais surtout, c'est un signal très important au niveau interne et externe, à savoir que le dynamisme de la négociation collective et la lutte contre la segmentation et la précarité sont des objectifs que tous partagent dans la société

portugaise pour améliorer l'emploi. La concrétisation des principes du travail décent, la construction d'un avenir de prospérité, partagé et de cohésion sociale, d'un avenir du travail s'alignent, sont alignés sur le programme de 2030 et dépendent de ce type d'engagement. Cet avenir dépend d'un dialogue permanent sur la stabilité, l'égalité et la pleine participation des différents partenaires sur le marché du travail. Cela dépend aussi de la réaffirmation de la valeur du dialogue social, de la négociation collective entre travailleurs et employeurs, et du dialogue tripartite avec les gouvernements quant aux valeurs fondamentales du monde du travail, ainsi que de l'adaptation aux changements dans chacun de nos pays au niveau mondial.

M. Qaderi

Travailleur (Afghanistan)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur d'avoir la possibilité de prendre la parole au nom du Syndicat national des Travailleurs et des Employés de l'Afghanistan. Notre organisation compte 174 000 membres, 28 bureaux et 34 provinces. La participation au Conseil Suprême du Travail pour le règlement des différends, la Commission des Pensions de l'organisation sociale des secteurs privés, la Commission d'examen du droit du travail, la Commission du salaire minimum et le programme par pays de l'OIT pour le travail décent. La législation [vgr INTERRUPTION 1:48] Pendant des années, le Nuawe a acquis des propriétés et dispose de tous les documents juridiques appropriés. Ces propriétés ont été achetées avec les cotisations et sont des bureaux et des centres de formation pour le syndicat. Elles servent au développement des projets de ce syndicat. Toutefois, le 27 mars 2016, un décret présidentiel a été diffusé par le Ministère des Finances et l'autorité foncière pour saisir les propriétés du Nuawe. Le 31 janvier 2018, le gouvernement a envoyé une lettre au Nuawe qui indiquait la reprise éventuelle de ces propriétés. En outre, le Ministère de la Justice a menacé de ne pas renouveler la licence du Nuawe s'ils ne remettaient pas ces propriétés au gouvernement. Ce décret, cet ordre, était clairement contre la législation et contre la constitution de la République. Suite au décret présidentiel, la police armée et les militaires ont été déployés et ont confisqué les bâtiments du Nuawe le 8 avril et le 21 avril 2018. La police, une fois encore, a fait un raid sur le siège du Nuawe avec des tanks et a fermé les bureaux le 14 mai. Pour protéger le siège du syndicat, certains dirigeants, y compris le président et quelques femmes ont été battus par la police et hospitalisés. Les membres se sont engagés dans une résistance non violente avec une grève de la faim. Le Nuawe a déposé plainte au tribunal pour demander la protection selon la constitution du pays. Toutefois, le gouvernement, à ce jour, n'a pas tenu compte des décisions de justice et a poursuivi ses actions antisyndicales. Au cours de cette conférence, le Nuawe est nommé officiellement comme délégué des travailleurs. Toutefois, aucun soutien, aucun soutien même financier, n'a été fourni par le gouvernement. Le gouvernement a violé et a bafoué ses responsabilités et n'a pas respecté ses obligations au titre de la constitution de l'OIT, article 13. Nous condamnons les mesures prises par le gouvernement afghan pour détruire le mouvement des travailleurs, qui est essentiel pour les travailleurs d'Afghanistan. Nous demandons à cette organisation de soutenir les travailleurs afghans dans leur lutte pour la justice sociale, les droits de l'Homme et les droits des travailleurs, de meilleures conditions de travail et de vie en Afghanistan. Nous exhortons le gouvernement afghan à reconnaître les syndicats comme partenaires sociaux et à respecter leurs droits fondamentaux, notamment les droits fonciers du syndicat, les droits de propriété du syndicat. Nous appelons le gouvernement à mettre un terme à l'intimidation et au recours aux forces armées qui constituent de graves violations des obligations de l'Afghanistan en matière de respect des droits fondamentaux des travailleurs, en tant que membre de l'OIT. Une mission de haut niveau de l'OIT, en Afghanistan, devrait avoir lieu le plus tôt possible pour régler la question de la reconnaissance du syndicalisme libre en Afghanistan, le rétablissement de la licence, du compte en banque et le retour des propriétés confisquées par l'État.

Mme Santos Lelis

Gouvernement (Cabo Verde)

Bonjour à tous. Mesdames, Messieurs, permettez-moi au nom du gouvernement du Cabo Verde de saluer le Bureau de cette 107^e Conférence Internationale du Travail, ainsi que tous les participants. Nous voulons évoquer les questions figurant dans le rapport, et pour tirer profit de notre temps, j'aimerais exprimer notre satisfaction face à la poursuite de l'initiative « Femmes au travail », qui est fondamentale pour atteindre les objectifs de développement durable, qui sont des engagements de tous les pays. Dans la ligne de la stratégie bien définie par l'OIT pour défendre l'égalité, et dans le souci d'une nouvelle économie de soins, le Cabo Verde dispose d'un programme ambitieux. Nous avons un plan national de soins, en vue d'une nouvelle économie dans ce domaine. Le gouvernement du Cabo Verde, l'an dernier, a adopté ce plan national de soins, qui confirme ainsi notre alignement sur la recommandation numéro 202 de l'OIT à propos des socles de protection sociale. Ce système de soins présente une transversalité intégratrice, dans la mesure où reconnaître le droit des personnes dépendantes des soins permettra en même temps de donner des possibilités d'emploi aux femmes qui, traditionnellement, sont majoritaires dans ce secteur d'activité. C'est donc la possibilité d'une intégration au marché du travail de ces personnes. Le gouvernement veut élargir la protection sociale, avec une nouvelle prestation, à savoir le revenu social d'inclusion, ce qui représente le transfert de versements à des familles économiquement actives qui vivent en situation de pauvreté extrême et qui ont des enfants de moins de 15 ans. Nous sommes engagés dans un renforcement du dialogue social, nous avons un accord de concertation stratégique qui a été adopté l'an dernier entre les partenaires sociaux. C'est un instrument stratégique qui fixe des objectifs précis au niveau de la politique du travail, de la fiscalité, des politiques de salaire, de l'emploi et du système de protection et de sécurité sociale, l'idée étant de soutenir la croissance économique et d'attirer des investissements dans le but de réduire la pauvreté. Nous avons aussi une augmentation du salaire minimum national de 11000 escudos à 13 000 escudos qui a eu lieu en mars de cette année. L'idée est de lutter contre les déséquilibres macro-économiques. De même, nous avons mis en œuvre une subvention pour les chômeurs, qui entre dans le cadre du système de protection sociale obligatoire. Cette subvention, ou ce versement, est valable entre 60 et 150 jours pour compenser le manque de travail. Nous sommes en train de nous adapter aux nouvelles réalités. Le gouvernement du Cabo Verde veut un marché du travail qualifié, souple, et qui défend les droits des travailleurs. Nous soutenons une politique salariale adéquate, compatible avec le travail décent et assurant l'épanouissement des Capverdiens. Nous sommes convaincus que l'avenir du travail dans notre pays dépend d'une éducation axée sur l'employabilité, où la qualification dans les nouvelles technologies et la préparation aux nouvelles formes d'organisation du travail jouent un rôle essentiel. Pour conclure, nous souhaitons assurer la conférence que notre objet est de continuer de travailler pour faire du Cabo Verde un pays développé, moderne, inclusif et ouvert au monde. Merci de votre attention

M. Amil

Gouvernement (Pakistan)

Monsieur le vice-Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les partenaires sociaux, Mesdames et Messieurs, nous félicitons le nouveau Président de la conférence et saluons le Ministre du Travail de la Jordanie qui a présidé avec succès. Nous saluons le programme de la conférence qui traite des dimensions importantes du monde du travail. Monsieur le vice-Président, le Pakistan est le sixième pays le plus peuplé du monde avec une population de plus de 200 millions de personnes. 62 pour cent de la population est en âge de travailler. La moitié de cette main d'œuvre, 62 millions de personnes, sont des femmes. Notre gouvernement sait qu'accroître la participation des femmes au monde du travail pourrait faire grimper le PIB de 3 pour cent par an. Pour ces raisons, nous saluons le rapport du Directeur général sur la nécessité de faire avancer l'égalité et l'appui aux femmes. Nous saluons

l'initiative et nous saluons le point pour l'activité normative, qui vise à mettre un terme au harcèlement et à la violence, car les femmes sont les plus touchées par ces pratiques odieuses. Nous estimons que le chômage est le grand obstacle à la réalisation des ODD et nous exhortons l'OIT à accélérer ses programmes pour aider le Pakistan et les autres pays en développement à générer des emplois, notamment pour les jeunes femmes. Les femmes jeunes qui réussissent servent de catalyseurs au changement social dans les pays en développement et servent de modèles aux autres. Le Pakistan a pris des mesures pour favoriser l'entreprenariat, pour former la main d'œuvre à des compétences mues par la demande, pour générer des emplois pour les jeunes et notamment les femmes et les filles. Et ces initiatives commencent à porter leurs fruits. Pour l'autonomisation des femmes, nous souhaitons l'accès aux ressources, telles que la terre, l'argent, le crédit, les revenus, la disponibilité d'opportunités d'emplois décentes avec de bonnes conditions de travail. Il faut aussi l'accès au pouvoir par le biais de la représentation aux organes de prise de décision, la liberté de faire des choix dans sa vie et le fait aussi de jouir des droits consacrés par la constitution et les accords internationaux. Il faut aussi avoir accès à l'éducation de qualité, aux services de santé et diverses installations. Nous voulons atteindre les ODD et l'objectif 5. Nous sommes signataires de la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et nous avons intégré les ODD dans notre programme national. Avec les 7 piliers de la vision 2025, nous prenons des mesures pour favoriser l'inclusion, le dialogue social, le tripartisme lorsque nous formulons et exécutons des politiques. La commission consultative tripartite fédérale permet un échange de vues sur ces questions. Nous apprécions le travail accompli par la commission de l'application des normes pour la mise en œuvre des conventions. Nous souhaitons travailler en étroite collaboration avec les mécanismes de contrôle de l'OIT pour assurer la promotion et la protection des droits au travail. Nous souhaitons aussi une bonne coopération au développement et nous attendons avec impatience les conclusions. S'agissant du travail de la commission sur le harcèlement et la violence au travail, nous avons obtenu des résultats. Nous voulons garantir la participation des femmes ; certaines provinces réservent des quotas de 33 pour cent aux femmes. Nous avons une loi de 2010 qui est appliquée dans tout le pays, un code de conduite qui est affiché et les bureaux du médiateur ont été mis en place au niveau national et provincial. Monsieur le vice-Président, nous sommes très préoccupés par la violation des droits de l'Homme pour les personnes qui vivent sous occupation, où qu'elles soient dans le monde, et notamment dans les territoires palestiniens occupés. Nous avons des personnes qui occupent la terre en toute impunité, qui violent les droits de l'Homme, le droit humanitaire, et qui ce faisant sapent la viabilité économique et les conditions de travail décentes des travailleurs. Nous déplorons ces limitations au travail décent. Il faut pouvoir avoir un lieu de travail qui assure la santé et la sécurité, et aussi il faut aussi que les gens puissent arriver à l'auto-détermination.

Mme Whyte

Gouvernement (Costa Rica)

Madame la Présidente de la conférence, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les délégués, je suis ravie de pouvoir intervenir au nom du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Monsieur Steven Nuñez Rimola et de Monsieur Carlos Alvarado Quesada, Président de la République, qui a été ministre du travail et qui a pris la parole devant cette assemblée il y a deux ans. Le Costa Rica salue le rapport du Directeur général de l'OIT sur « l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». L'OIT prend l'initiative car elle souhaite que les mandats tripartites prennent des mesures concrètes pour arriver à cette égalité de chance et de traitement. Il est opportun d'analyser le sort des femmes au travail, car nous allons célébrer le centenaire de cette organisation et nous avons aussi le processus d'exécution du programme du développement durable 2030, qui exige que l'on ne laisse personne sur le bas-côté. Tout le monde doit bénéficier des dividendes du développement. Il nous faut une société plus inclusive, avec l'égalité économique et sociale. Nous sommes très attachés au dialogue

social qui nous permet d'avancer sur le plan juridique institutionnel. Une avancée très importante a été l'approbation et la mise en œuvre de la loi de refonte du code du travail. Promulgué en 1943, c'est la modification la plus importante de la législation du travail de toute notre histoire. Nous estimons que cette réforme renforce le cadre réglementaire de lutte contre la discrimination au travail. Nous interdisons toute situation discriminatoire en fonction de l'âge, de l'ethnie, du sexe, de la religion, de la race, de l'orientation sexuelle, de l'état civil, de l'opinion politique, de l'ascendance nationale, de l'origine sociale, de la filiation, du handicap, de la filiation syndicale, de la situation économique ou de tout autre paramètre. Il ne saurait y avoir de différences entre les hommes et les femmes et ceux qui se rendent coupables d'infraction sont sanctionnés. Nous avançons aussi en matière de prévention car nous avons renforcé l'inspection du travail, sur le plan des ressources humaines et budgétaires. Nous avons aussi un nouveau programme fondé sur le travail décent. Nous fixons les priorités et nous visons les infractions qui ont une incidence sur la qualité de l'emploi et le bien-être du travailleur. Nous avons aussi des guides, des manuels, qui mettent l'accent sur cette problématique de l'égalité hommes-femmes. Nous essayons de voir s'il y a un traitement différencié des hommes et des femmes au travail. Et je suis ravie de pouvoir vous dire que nous travaillons à l'inclusion du système de sécurité sociale. Nous ciblons les groupes qui, historiquement, étaient exclus de ces avantages. Depuis un an, nous avons une nouvelle modalité d'assurance pour les travailleuses domestiques et le taux minimum de contribution a été réduit, ainsi que les conditions de l'assurance. À l'heure actuelle, nous prévoyons de mettre en place une assurance santé pour ceux qui sont chargés de la collecte du café. Ce sera utile, non seulement pour les travailleurs, mais aussi pour les étrangers. Nous consentons de grands efforts et nous pensons que le dialogue social est la meilleure solution pour arriver au consensus et à la bonne gouvernance. Forts de cette conviction, par le processus de dialogue tripartite - secteur des entreprises, gouvernement, syndicats - nous réduisons ainsi le caractère informel de l'économie et nous mettons en œuvre la recommandation 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle car nous sommes pionniers dans ce domaine. En mars dernier, les trois mandats sont arrivés à un accord et ont signé la stratégie intégrale et intégrée de transition à l'économie formelle. Ainsi nous assurons la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Je termine en rappelant que nous sommes très attachés à la justice sociale, à l'égalité, au développement et au bien-être de tous. Nous sommes toujours du côté de l'OIT. Je vous remercie.

M. Saraiva

Employeur (Portugal)

Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames les délégués, en particulier la délégation portugaise. Tout d'abord, Monsieur le Président, j'aimerais vous saluer au nom de la délégation des employeurs portugais, vous saluer et vous féliciter de votre élection. Le programme de cette session contient trois éléments très importants : l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ; la violence et le harcèlement des femmes et des hommes dans le monde du travail ; et le dialogue social et le tripartisme dans le cadre de la mondialisation. Le rapport du Directeur général nous rappelle l'asymétrie et la lenteur dans le domaine des égalités entre hommes et femmes, et de leur réduction surtout, car il y a des obstacles systémiques, des structures difficiles à dépasser. Il y a des obstacles, d'après le Directeur général, qui sont plus résistants aux mesures législatives et institutionnelles de caractère officiel, alors que ces mesures, parfois, ont été mises en œuvre il y a 50 ans ou plus. Il nous dit aussi que, malgré les progrès accomplis, il faut se concentrer sur les obstacles qui existent et qui souvent sont des obstacles cachés. Les employeurs portugais souscrivent à ce point de vue. De fait, au niveau international, la question fait l'objet d'une couverture législative très large, que l'on trouve dans les différentes conventions de l'OIT ratifiées par le Portugal et dans les directives de l'Union Européenne qui font partie de notre système juridique. Il y a une tendance générale à la diminution des disparités entre hommes et femmes au travail et dans l'éducation, comme l'indique le rapport du Directeur général. Néanmoins,

la difficulté avec laquelle les femmes peuvent concilier les responsabilités familiales et l'emploi reste le plus grand obstacle à l'égalité hommes-femmes. Cette difficulté, alliée à des aspects culturels, est soutenue comme la principale cause pour laquelle les femmes sont plus représentées dans des secteurs d'activité inférieurs, et sous-représentées dans les niveaux supérieurs de la hiérarchie. Comme le Directeur général, nous pensons qu'il faut de nouvelles méthodes pour mettre en œuvre l'égalité entre les sexes. Il est nécessaire, donc, de promouvoir de façon plus efficace, la culture d'égalité. Il faut surmonter les obstacles culturels et assurer que les hommes et les femmes suivent une diversité de carrières plus large, par différents moyens. Par exemple : des initiatives dans le domaine de l'éducation, de la scolarité à l'université, et puis l'apprentissage tout au long de la vie et une plus grande flexibilité, notamment face à la numérisation de l'économie. Les entreprises jouent un rôle important dans ce domaine. Si leur objectif est d'être plus compétitives, il faut une meilleure compétence des ressources humaines et les entreprises, donc, doivent opter pour les plus qualifiés, que ce soit des femmes ou des hommes. La pratique, ou plutôt le partage, des bonnes pratiques au niveau mondial est un instrument très utile. Cette promotion donne des avantages compétitifs qui sont une contribution décisive pour concrétiser le potentiel des entreprises. Les employeurs portugais comprennent que la promotion des femmes dans des postes de décision est un investissement dans les secteurs de travail les plus compétitifs et novateurs. La productivité de nos entreprises ne peut exister que dans des cadres de travail pacifiques et stables où règne un climat de paix sociale. La paix sociale commence dans les entreprises où les travailleurs et les employeurs se sentent protégés face aux menaces de l'extérieur. L'accord européen sur la violence et le harcèlement au travail vise à sensibiliser les entreprises et les travailleurs et, d'autre part, à donner aux partenaires sociaux un cadre leur permettant de gérer ces difficultés. Une approche de ces questions, pour être efficace, doit se fonder sur un modèle qui sert à tous. Les conventions 100 et 111 de l'OIT indiquent que l'application des principes doit se faire par des méthodes appropriées aux circonstances et aux usages nationaux. Il en va de même dans l'accord européen sur le harcèlement et la violence au travail. Je souligne l'importance du dialogue social au niveau national, international. C'est un processus et non pas une obligation de résultats. Il faut donc une autonomie collective, l'indépendance des partenaires sociaux, la crédibilité des institutions et des conditions propices à la négociation et au respect des engagements. C'est le siège du dialogue social et il faut des approches plus précises des problèmes. Merci.

M. Reva

Gouvernement (Ukraine)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs, au nom de la délégation tripartite ukrainienne, je salue les participants à cette CIT. Les questions évoquées par le Directeur général sur un nouvel élan pour l'égalité au travail, mais aussi dans la société, l'élimination de la violence axée sur le sexe, le harcèlement au travail nécessitent que le gouvernement et les partenaires sociaux travaillent ensemble. Notre gouvernement promeut l'égalité de chance pour les hommes, comme pour les femmes, dans tous les domaines. En avril 2017, nous avons adopté le programme social, qui vise justement l'égalité de droit et de chance pour les hommes et les femmes. Nous accordons la plus haute attention au monde du travail, l'idée étant de mettre en place un environnement qui soit exempt de discrimination. Les normes non-discriminatoires du gouvernement ont été intégrées au code du travail, aux conventions, et sont reflétées dans les conventions collectives. Pour intégrer ces préoccupations quant à la parité, le gouvernement a créé le bureau du commissaire à l'égalité des sexes. Nous avons revu la liste des emplois interdits aux femmes et nous avons réouvert 418 emplois aux femmes pour assurer l'égalité de traitement. Au nom du gouvernement ukrainien, je réaffirme que nous saluons l'élaboration et l'adoption de nouvelles normes de l'OIT pour traiter de la violence et du harcèlement au travail. Monsieur le Président, l'égalité de droit et de chance sont une partie importante de notre stratégie d'éradication de la pauvreté. Nous avons des réformes qui sont en cours, notamment la réforme des pensions. La réforme des pensions menée par le gouvernement rétablit la justice

sociale pour le calcul des prestations de retraite. C'était très important pour les retraités, et notamment ceux qui se trouvent en-deçà du niveau minimum de subsistance. Dans nos efforts de réforme, nous sommes guidés par la convention 102 de l'OIT sur les normes minimales de sécurité sociale qui a été ratifiée par l'Ukraine en 2016. Nous sommes fiers que l'Ukraine soit devenue le premier pays post-soviétique à avoir ratifié cette convention phare de l'OIT et le 7^e pays du monde à l'avoir ratifiée. C'est un excellent exemple de cette collaboration tripartite qui nous permet de relever les défis de notre temps. Monsieur le Président, malheureusement, le développement de l'Ukraine est gêné par cette agression permanente de la part de la Russie. Nous voulons faire respecter les droits humains de 1, 5 millions de citoyens ukrainiens qui ont été déplacés à la suite de cette agression de la Russie et le gouvernement, justement, a approuvé cette stratégie d'intégration des personnes déplacées, ainsi que la mise en place de solutions sur le long terme, et ce jusqu'en 2020. Le gouvernement a trouvé des solutions viables pour le versement de ces prestations sociales, pension y comprise, aux citoyens ukrainiens qui ont été déplacés vers des zones contrôlées par le gouvernement. Le gouvernement élabore, à l'heure actuelle, des procédures pour permettre à ces résidents des territoires temporairement occupés de Donetsk et de Luhansk de recevoir ces prestations sociales, y compris les prestations de retraite. Monsieur le Président, le plan d'action du gouvernement prévoit pour 2018 la poursuite des réformes structurelles : élaboration d'un marché du travail qui soit moderne, inclusif, réexamen du système de gouvernance pour la santé et la sécurité au travail, ratification d'un certain nombre de conventions de l'OIT et mise en œuvre des normes internationales du travail. J'en profite pour remercier l'OIT, qui a mis à notre disposition son expertise technique pour que nous puissions édifier une société cohérente et prospère, mais surtout inclusive en Ukraine. Je vous remercie.

M. Dimitrov

Travailleur (Bulgarie)

Mesdames, Messieurs, Camarades. Au nom des travailleurs bulgares, je vous félicite, ainsi que vos vice-Présidents, pour votre élection. Nous appuyons l'adoption d'une nouvelle norme internationale du travail, une convention, assortie d'une recommandation sur la lutte contre le harcèlement et la violence faite aux hommes et aux femmes dans le monde du travail. Cela donnera la définition des concepts de violence et de harcèlement dans le monde du travail, la violence fondée sur le sexe notamment. Nous devons vraiment être très sensibilisés à la façon dont la violence domestique touche les femmes et il faut aider les femmes à mener leur vie sans être soumises à la violence. Tous les travailleurs doivent être exempts de violence et de harcèlement dans le monde du travail. La Bulgarie va mettre en œuvre des politiques pour lutter contre cette violence dans le monde du travail. C'est une priorité nationale importante que l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action national pour soutenir l'égalité hommes-femmes. Le dialogue social, c'est l'ADN de l'OIT. L'OIT définit un panachage de politiques pour assurer une société plus équitable et plus juste. Mais ce qui est très important, c'est la négociation collective. Hier, nous avons terminé la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme et nous poursuivons notre campagne pour la ratification universelle des conventions 87 et 98. Le dernier défi des partenaires sociaux en Bulgarie, ça a été la négociation sur le salaire minimum, l'objectif déclaré de refléter toutes les dispositions qui figurent dans la convention 131, qui a été ratifiée récemment. Nous avons des difficultés dans les négociations, en raison du manque de consensus sur les indicateurs à inclure et sur leur pondération. Nous espérons que les négociations, qui ont duré presque deux ans, d'un accord tripartite sur le salaire minimum vont bientôt aboutir. Nous avons aussi le problème considérable des revenus très faibles et de la croissance des inégalités des travailleurs bulgares. Le salaire moyen, 542 euros par mois en 2017 est entre 5 et 10 fois plus bas que dans les pays développés de l'Union Européenne. Et par rapport aux nouveaux états membres, la différence est entre 1,2 et deux fois pour la Bulgarie. Presque 10 pour cent des Bulgares sont des travailleurs pauvres. Ces 5 dernières années, il y a eu une tendance positive dans la part de la rémunération par rapport au PIB : 36,9 pour cent en 2012,

43,1 pour cent l'an dernier, c'est-à-dire quelque 6 milliards de levis, c'est-à-dire quelque 3 milliards d'euros. Nous allons poursuivre notre lutte pour l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale, qui est un principe fondamental consacré par la Déclaration de Philadelphie. Nous pensons également que l'initiative de la CSI pour l'établissement d'une alliance pour la convergence des salaires sera menée à bien. Pendant la présidence bulgare du Conseil de l'Union Européenne, nous avons mis en avant la question de la numérisation au travail, de la protection des droits des travailleurs sur les plateformes en ligne et le statut des travailleurs indépendants. Les salaires sont au centre de la conférence qui a eu lieu récemment. Nous pensons que le rapport qui sera publié par la commission mondiale sur l'avenir du travail, au début de l'an prochain, sera un cadre sur l'avenir du travail, qui signifie aussi l'avenir de l'OIT. La publication du rapport de l'OIT sur la violation des droits est d'une grande importance pour nous. Sur la base de ces données, nous allons rechercher les meilleures solutions pour le respect des droits fondamentaux au travail. Le salaire décent pour toutes les catégories de travailleurs reste notre objectif. Merci.

M. Monckeberg
Gouvernement (Chili)

Merci Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer chaleureusement tous les représentants et compatriotes ici présents. Je voudrais également vous transmettre les salutations du gouvernement chilien, notamment du Président Sebastián Piñera qui aura pour défi de conduire la destinée de notre pays dans les quatre prochaines années. Je peux dire que les objectifs de notre programme de gouvernement sont tout à fait conformes aux principes et aux normes qui inspirent cette organisation. En effet, nous croyons dans le travail comme moteur de changement social et nous avons un grand défi, étant donné que notre administration a hérité d'un marché du travail très affaibli, où le caractère informel effectue une pression contre la croissance. Et donc, nous devons maintenant déployer nos efforts pour créer des emplois de qualité. Notre objectif est de contribuer à la création de 600000 nouveaux postes de travail de qualité et nous souhaitons qu'à la fin de cette période 9 millions de Chiliens soient au travail. Donc, nous sommes en train de travailler sur un marché du travail sur lequel importe non seulement la quantité d'emplois, mais surtout leur qualité. Parallèlement, nous sommes en train de travailler pour mettre un terme à des discriminations arbitraires qui entravent une plus grande participation au marché du travail des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Le gouvernement que je représente s'est engagé à réaliser la pleine égalité de droits entre les hommes et les femmes avec un programme ambitieux de politique publique de droits qui promeuvent une modification, un changement, et notamment par le biais de l'article premier de notre constitution. Il s'agit notamment de mettre un terme à toutes les formes de discrimination arbitraire, de mettre un terme à tout type d'abus et de garantir l'égalité de chance dans l'accès au marché du travail et une réduction notable de l'écart entre les salaires. Dans ces premiers mois, nous célébrons l'entrée en vigueur de la loi d'inclusion qui a été adoptée par l'administration précédente et nous nous engageons à mettre en œuvre cette loi avec efficacité. Cette loi doit nous permettre d'avoir un marché du travail plus inclusif, et donc il y aura des milliers de compatriotes handicapés qui vont pouvoir trouver des opportunités qui, auparavant, ne leur étaient pas accessibles. Il y a également au Congrès un projet de loi, créer un contrat spécial pour les jeunes étudiants, et cela permettra aux étudiants d'étudier tout en ayant un travail protégé, éloigné de l'informalité. Et donc pour renforcer la participation de la femme, le Président et notre gouvernement vont présenter ces prochains jours, un projet qui reconnaît le droit universel, et par ailleurs, ce projet de loi protège également les travailleurs à distance. Il s'agit en fait d'un marché du travail plus inclusif pour pouvoir associer, à la fois, la vie privée et la vie professionnelle et cela devrait aussi permettre d'améliorer la qualité de vie de nos travailleurs. C'est la raison pour laquelle nous avons de nouveaux espaces de travail et nous allons également renforcer le respect des lois relatives au travail existantes. Et donc, nous allons moderniser un certain nombre de lois, justement pour assurer cette compatibilité. Il

ne faut pas hésiter à s'adapter parce que je le dis clairement, s'adapter cela ne veut pas dire être précarisé et par conséquent, il s'agit pour notre pays d'assurer la croissance économique, mais également il s'agit pour notre pays de faire en sorte que l'on renforce également le caractère humain des emplois. La moitié des emplois de nos enfants qui sont dans l'école primaire sont des emplois qui n'existent pas aujourd'hui. Et en fait, ce sont les travailleurs les plus vulnérables qui souffrent le plus de cette menace d'être remplacés par des emplois automatisés et par conséquent, notre défi, c'est la reconversion et la formation. Nous nous en occupons, nous sommes en train de mettre en place une réforme du marché du travail par le biais du CNC. Nous préparons notre école pour assurer ce changement et nous allons faire cela avec les travailleurs, avec les syndicats. Nous voulons mettre en place un nouveau paradigme. [vgr INTERRUPTION 6:50] Pour terminer, je remercie l'OIT de sa contribution, d'autant plus que l'année prochaine, l'année du centenaire, nous serons membres du conseil d'administration. Donc nous allons nous engager dans ce dialogue pour mieux protéger nos travailleurs et pour améliorer également l'environnement qui garantira la dignité du travail. Merci beaucoup.

M. Joyce

Travailleur (Irlande)

Monsieur le Président, c'est un honneur que de m'adresser à cette conférence au nom du Congrès des Syndicats irlandais. Je voudrais saluer le rapport du Directeur général « l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Comme le dit le rapport, nous sommes loin de cet objectif d'égalité. Les progrès sont lents, raison pour laquelle nous déployons nos efforts pour négocier une norme internationale nécessaire pour orienter la lutte contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Ce serait une contribution importante de cet élan pour l'égalité. L'année dernière nous a permis également de mettre le doigt sur un certain nombre d'incidents relatifs au harcèlement sexuel sur le lieu de travail et le Congrès a demandé au ministre de la justice de prendre des mesures. En Irlande, en moyenne, les femmes gagnent 15 pour cent de moins que les hommes. Cet écart salarial est dû à des causes différentes et il y a aussi des solutions différentes. La transparence en matière salariale encouragerait les progrès parce que cela permettrait de mettre plus de lumière sur les causes de l'inégalité. Donc il y a un consensus entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats sur cette question. Nous espérons que le projet de loi sur la réduction de l'écart salarial de 2017 sera bientôt promulgué. L'année 2018 marque le centenaire du mouvement des femmes qui ont demandé le droit de vote, les suffragettes. Le gouvernement doit maintenant légiférer pour l'introduction d'un service médical de qualité global, sûr, pour les femmes et les filles et conforme aux normes internationales. Le gouvernement a joué un rôle actif depuis qu'il est devenu membre du conseil d'administration de l'OIT et nous saluons cet engagement, tel qu'il est illustré par la participation du Président de l'Irlande, Michael Higgins, lors de la conférence mondiale sur le travail de demain et l'engagement à ratifier le protocole sur le travail forcé de l'OIT. En 2018, nous souhaitons également marquer le centenaire de l'OIT en Irlande. En 2019, malgré une économie qui se renforce, pour autant qu'il n'y ait pas de conséquences trop graves des négociations du Brexit, et malgré une amélioration des conditions sur les marchés du travail, il reste beaucoup à faire pour combler les déficits en matière de travail décent en Irlande ; notamment l'incidence du travail précaire nécessite une loi pour améliorer les droits de certains travailleurs parmi les plus vulnérables et exploités en Irlande. C'est un point qui est lié d'ailleurs à la discussion normative lors de cette conférence. Ensuite, également, il faut attaquer le problème de la faiblesse des salaires, il faut également assurer davantage la mise en œuvre d'une juste transition vers un avenir exempt de carbone. Il y a également la nécessité de réviser notre système de pension et l'absence du droit à la représentation. Ce sont des problèmes qui émanent de l'absence d'un droit à la négociation collective dans notre état. Il y a eu des progrès en 2015, par le biais d'une loi, mais l'agenda du travail décent ne sera véritablement mis en œuvre que quand on aura des droits de négociation collective, quand les travailleurs pourront négocier sans crainte et les membres de syndicats pourront

exercer leur droit à être entendus. Ces questions et d'autres seront mentionnées lors du forum de haut niveau à New York au mois de juillet l'année prochaine. Pour ce qui est du dialogue social, nous avons travaillé avec le gouvernement et IBEC à l'élaboration d'un forum de dialogue social formel pour discuter des questions de politique qui concernent les travailleurs et les entreprises, mais qui ne peuvent pas être réglées dans les entreprises. Le forum économique pour les employeurs et pour les travailleurs a été élargi et discute maintenant des questions telles que le coût de l'hébergement, le coût des soins pour les enfants, pour les personnes âgées, etc. Le contexte du Brexit montre qu'il est urgent que nous discutions et que nous nous mettions d'accord sur les solutions à apporter à ces questions et d'autres questions qui posent problème. Pour ce qui est du logement par exemple, on a pensé pendant longtemps que le marché pouvait fournir les services de manière plus efficace. Donc le résultat, c'est qu'il y avait des milliers de personnes, y compris des enfants, SDF et pour une majorité de travailleurs, il est difficile de payer leur loyer. Ils ne répondent pas aux critères pour obtenir un prêt de la part des banques. Donc, nous avons demandé un soutien aux politiciens, dans le cadre de notre Charte pour les droits au logement et il est de l'intérêt de tous qu'une solution soit trouvée à ce problème. Et le dialogue social peut être un outil important à cet égard. Pour terminer, je voudrais également prendre note du rapport relatif à la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, ainsi que les déficits en matière de travail décent qui sont mentionnés. Pour ce qui est du chômage dans les territoires palestiniens occupés, le chômage est le plus élevé du monde, et bien entendu ce problème ne peut pas être réglé tant que l'occupation se poursuit. Et la situation se dégrade à Gaza, on le voit dans les événements récents, notamment le fait que des manifestants innocents ont été tués par les forces israéliennes récemment. Nous avons rencontré le ministre des affaires étrangères et nous avons dit qu'Israël doit faire face aux conséquences de ses actions si on veut une véritable paix. À cette fin, le gouvernement doit soutenir le projet de loi sur les territoires occupés, examiné par notre Parlement et reconnaître formellement la décision du Parlement pour ainsi reconnaître enfin l'État de la Palestine. Merci Monsieur le Président.

M. Hoang

Employeur (Viet Nam)

Mesdames, Messieurs, j'interviens au nom des employeurs du Viet Nam et je me félicite de pouvoir m'adresser à vous lors de cette Conférence Internationale du Travail à Genève. Je félicite le Directeur général de son rapport « l'initiative sur les femmes au travail, un nouvel élan pour l'égalité ». Il aborde les difficultés, les problèmes rencontrés par les femmes sur le marché du travail. Le rapport se fonde sur les femmes au travail et une des sept initiatives adoptées avant le centième anniversaire de l'OIT en 2019. Depuis 20 ans, nous sommes devenus un pays intégré dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et de plus en plus, nos entrepreneurs font face à une concurrence. Et d'autre part, il s'agit également de respecter les normes en matière d'environnement durable et les normes sociales. Donc, ce qui importe, c'est qu'il y ait des synergies avec le travail qui est fait par l'OIT, l'OIT dont la structure tripartite, l'expertise en matière de marché du travail et les programmes de soutien à l'industrie sont conformes à nos propres objectifs stratégiques. Les employeurs Viet Namiens jouent un rôle important et contribuent à la croissance de l'économie du pays par leurs interventions et leurs efforts qui visent à soutenir la création de bonnes relations professionnelles, ainsi qu'un environnement propice pour les investissements. Nous saluons les initiatives de l'OIT, la coopération, ainsi que l'assistance technique qui nous est apportée par le biais de programmes et de projets dans différents domaines qui concernent notamment le renforcement des mécanismes de dialogue social et leur mise en œuvre. J'en veux pour exemple notre partenariat avec le programme Better Work qui remonte à 2009, et dont l'objectif est de promouvoir les normes du travail et la compétitivité des entreprises dans le secteur textile. Dans le cadre de cette collaboration, notre organisation a soutenu des initiatives pour encourager l'application et le respect des normes internationales du travail, et donc cela permet aux différentes entreprises de partager les bonnes pratiques sur les entreprises durables et cela leur donne également le temps

d'entendre les réactions concernant les changements politiques qui sont prévus pour l'avenir. Notre organisation, VCCI, est leader dans la mise en œuvre des pratiques du travail responsable du point de vue social dans le secteur de l'électronique, et cela se fait notamment par le biais d'une nouvelle coalition des entreprises SRLP, mise en place avec le soutien technique de l'OIT et grâce à la coopération de MOLISA et VGCL pour mettre en place des partenariats afin de développer les capacités des PME et leurs fournisseurs, tout en permettant le renforcement de l'administration publique du travail. Le forum de dialogue joue un rôle important dans les activités de la coalition pour promouvoir des pratiques de travail responsables du point de vue social dans les entreprises et multinationales, dans les organisations d'entreprises et chez leurs fournisseurs au Viet Nam. Et cela se fait aussi par une politique de dialogue social dans le secteur électronique au Viet Nam aujourd'hui. Nous sommes sur le point de mettre en œuvre le cadre légal sur le travail et l'emploi pour assurer les droits et les avantages aux employeurs et aux travailleurs. Ces efforts ont été accomplis grâce à nous, mais également en coopération avec nos partenaires tels que l'OIT, le gouvernement, les représentants des travailleurs. Il y a eu aussi l'assistance de l'OIE et de nos partenaires, y compris le Campus de l'OIT à Turin, la Confédération des Entreprises norvégiennes, ainsi que le Programme de Coopération des employeurs néerlandais, etc. Je voudrais sincèrement remercier nos partenaires à cet égard et nous attendons avec grand intérêt l'assistance qui sera fournie par l'OIT et par ses états membres. Et je voudrais, pour terminer, vous remercier de votre attention.

M. Pyakurel

Travailleur (Népal)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, frères et sœurs, tout d'abord, je voudrais vous transmettre mes salutations et les salutations de tous les travailleurs du Népal. J'ai le plaisir de m'adresser à la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail. C'est une conférence très importante pour nous tous, car cela nous permet de parler des difficultés, des problèmes et de trouver aussi des solutions à ces problèmes. Après une longue fragmentation et après des difficultés à dégager un consensus sur les questions qui concernent les travailleurs, nous avons décidé de mettre en place un centre de coordination syndicale conjoint en 2007. C'est un exemple de collaboration pour protéger les droits des travailleurs et pour réaliser l'objectif poursuivi du dialogue social et de la négociation collective. Notre pratique en matière de travail collaboratif, par le biais des syndicats, nous a permis d'avoir une voix unanime, de parler d'une voix unanime, et de renforcer également l'action des travailleurs au Népal. Notre mouvement syndical protège les travailleurs et leurs droits depuis 72 ans et contribue également à la paix et à l'harmonie professionnelle. Suite à l'unification des centrales syndicales, nous avons pu relever un certain nombre de défis, renforcer notre voix et cela se traduit par l'unité dans la diversité. La constitution du pays a établi le droit à l'emploi, le droit à la syndicalisation, le droit à la négociation collective, et notre constitution porte également sur les questions relatives aux travailleurs, telles que le droit à la gratuité des soins de santé, le droit à l'alimentation, au logement, l'élimination de la discrimination en raison du genre etc. Le code du travail a été promulgué après de nombreux efforts de notre centre de coordination syndicale conjoint. La loi qui a été mise en place grâce aux efforts du gouvernement, et à notre centrale syndicale et aux employeurs, cette loi regroupe toutes les activités des travailleurs et tous leurs droits sur l'ensemble du territoire. On y trouve les dispositions suivantes : le travail des enfants est interdit ; la discrimination sur la base du genre, de la race, de la religion, de la caste est interdite ; à travail égal, salaire égal ; l'assurance donnée aux travailleurs qu'ils ont le droit de former des syndicats ; les journées de travail ne devraient pas dépasser 8 heures par jour ou 48 heures par semaine et également des dispositions concernant l'assurance maladie, l'assurance accident ainsi que les retraites. La loi récente sur la sécurité sociale a été adoptée récemment, elle est en phase de mise en œuvre et nous sommes en train de fixer les priorités pour ce qui est du système de sécurité sociale. Ces priorités concernent la santé, la maternité, l'accident, le handicap, la retraite, le chômage et il y aura des contributions de la part des

travailleurs, du gouvernement, des employeurs notamment pour ce qui est des régimes de sécurité sociale. Cette loi a été promulguée afin d'aider les travailleurs à sortir de circonstances adverses. Il reste encore beaucoup de défis pour ce qui est de la mise en œuvre effective de cette loi et de ses dispositions au Népal. Je remercie l'OIT du soutien apporté pour tous ces aspects et je lui demanderai également de poursuivre ses efforts. Du côté des travailleurs, il y a beaucoup de difficultés qui concernent notamment la formation de la commission du travail, la participation au processus décisionnel, le droit de choisir des candidats et de voter sur les lieux de travail. Mais il y a aussi d'autres problèmes, problèmes de chômage, de faiblesse des salaires, d'application des accords et des contrats etc. Donc nous allons poursuivre notre dialogue et notre plaidoyer avec le nouveau gouvernement qui vient d'être élu avec une large majorité. Monsieur le Président, nous pensons que nos efforts jouent un rôle crucial pour assurer le travail décent et aussi pour réaliser les objectifs du développement durable. Nous avons un dialogue tripartite social continu, ce qui est vital pour nous et nous sommes en train de le mettre en œuvre, j'en veux pour preuve la participation du gouvernement, des employeurs et des travailleurs pendant la promulgation de la loi sur la sécurité sociale et du code du travail. Les travailleurs népalais se sont fait entendre, ont mis la pression sur le gouvernement pour que l'on agisse contre la violence, contre le harcèlement contre les femmes et les hommes sur le lieu de travail. Ce sont des questions absolument essentielles et je suis très content de pouvoir en discuter ici à l'OIT. Le Népal est entré dans une nouvelle ère de stabilité politique qui nous apportera la paix et le développement pour la population et les travailleurs du Népal. Le gouvernement du Népal a placé le travail décent au cœur de sa planification et de la mise en œuvre de la croissance économique inclusive pour tous. Et pour terminer, je souhaite plein succès à cette importante conférence. Merci.

M. Medina Torres

Travailleur (Mexique)

Merci Monsieur le Président. Alors que nous sommes à une époque de définition de l'avenir du travail, l'initiative lancée par le Directeur général est très importante et la Confédération des Travailleurs du Mexique souhaite approfondir cette réflexion et contribuer à l'adoption de stratégies et d'actions tripartites permettant de réduire et d'en finir avec la pauvreté et la précarisation de la vie des travailleurs grâce au travail décent, à l'économie verte et inclusive en visant un modèle de développement qui garantisse réellement, à la fois, la sécurité juridique et un cadre favorable pour les entreprises, ainsi que les droits et la protection économique et sociale pour les travailleurs. La principale difficulté consiste ainsi à assurer un avenir décent pour les prochaines générations et pour la société humaine dans son ensemble, l'avenir du travail et l'avenir du développement humain. Mais l'avenir du travail doit être pensé à partir de la réalité actuelle et des tendances actuelles du marché du travail. Les économies nationales montrent, dans la majorité des pays, des défaillances graves en matière de travail décent et n'arrivent pas à en faire un objectif global. L'emploi et les rémunérations n'affichent que des progrès relatifs dans certains pays de notre région, alors que règnent les contrats précaires et la précarité salariale. Par ailleurs, le travail informel se répand à un plus grand nombre de catégories de personnes et il existe de nouvelles formes d'organisation du travail et de la production. Pour les travailleurs, il est très intéressant et important d'approfondir la réflexion et l'évolution de l'ensemble des facteurs qui sont déterminants pour l'avenir du travail. Il est vrai qu'il y a les facteurs technologiques, mais ce qui préoccupe les syndicats pour l'avenir du travail, c'est la relation de travail et la gestion du travail. Ce qui est en jeu ici, c'est la lutte contre la destruction de masse de la division sociale du travail parce que les brèches existent et peuvent se creuser et qu'il existe de plus en plus d'inégalités. Donc, en somme, nous sommes face dans bien des cas à un déséquilibre croissant de la relation entre le capital et le travail, qui porte atteinte à la force de travail et que justifient certains cercles politiques, qui estiment qu'il est nécessaire d'avoir un déterminisme économique et commercial dans certaines nations. L'inégalité et l'iniquité semblent irréversibles et plusieurs générations pourraient en payer le prix indéfiniment. Par

conséquent, à l'heure de la numérisation et du dynamisme croissant des chaînes mondiales d'approvisionnement, l'état doit concevoir et appliquer aujourd'hui des solutions viables pour l'avenir qui permettent d'intégrer tout un chacun dans une économie inclusive et équitable en assurant, par ailleurs, la protection collective, à la fois dans les villes et dans les zones rurales. La division sexuelle du travail doit également évoluer contre tous les types de discrimination et de violence ou de harcèlement au travail. Il est impératif de poser les bases aujourd'hui pour un avenir où il n'y ait plus d'inégalité et d'iniquité de genre. Il est important de mettre fin à la violence dans le monde du travail. L'authenticité des personnes doit être acceptée, préservée et respectée sur le lieu du travail. Nous espérons que l'OIT puisse adopter, à l'occasion de son centenaire, les normes nécessaires pour faire face et prévenir ce type de faits. Ainsi pour se tourner vers l'avenir avec espoir, il est indispensable de sortir de visions court-termistes et de manque d'intégration qui caractérisent souvent les politiques publiques. Il est, par conséquent, important qu'elles ne soient pas considérées comme superflues et éphémères face à des problèmes structurels. À l'avenir, il sera nécessaire de mieux organiser les travailleurs pour qu'ils puissent défendre à point nommé leurs intérêts, le tripartisme et les relations collectives symétriques. Si nous voulons vraiment lier l'initiative de l'avenir du travail de façon cohérente avec les objectifs de l'agenda à l'horizon 2030 des Nations Unies, il faut faire preuve de clarté, il faut avoir pleinement conscience et une conviction tripartite pour affirmer que le développement humain et le travail décent sont indissociables. Je vous remercie.

Mme Howard

Gouvernement (Barbade)

Monsieur le Président, chers délégués, c'est un énorme plaisir que d'être devant vous aujourd'hui pour m'adresser à la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail au nom du gouvernement de la Barbade. Tout d'abord, je voudrais féliciter le Directeur général pour son rapport et particulièrement le fait d'avoir jeté les feux sur le besoin de faire avancer cette initiative du monde du travail, notamment se concentrer sur l'égalité des genres. Et c'est vrai que les projecteurs sont maintenant braqués sur ces questions des femmes au travail, les questions de harcèlement sexuel, mais aussi de violence. La plupart de ce genre d'allégations se font surtout par des femmes, mais nous savons très bien que ce phénomène ne se limite pas aux femmes, mais que ceci frappe aussi les hommes et garçons. C'est donc une question qui est évidemment neutre au niveau du genre. La Barbade a ratifié les 8 conventions fondamentales et elle fait siens les principes fondamentaux, ainsi que les droits au travail. En effet, mon pays souhaite assurer que sa législation du travail soit amendée afin d'avoir un impact positif sur notre travail, sur notre programme de travail décent. Et je voudrais aussi insister sur le fait que les Barbades ne sont pas seules dans cet effort. Toute une série de pays des Caraïbes souhaite également résoudre la question des discriminations et harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Je suis heureuse d'annoncer que le Parlement des Barbades a promulgué la législation de prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail en octobre 2017. Il s'agit de protéger les employés du secteur public et privé contre le harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. Ceci livre un cadre qui permet de dénoncer le harcèlement sexuel si on est employé, donc une méthode de résolution de problème. Avec l'adoption de cette législation, nous avons aussi un programme général qui a été établi par le gouvernement et c'est par le truchement du ministère du travail et des partenaires sociaux qu'il est révisé. Il s'agit donc de voir ce qu'il faut adapter afin de répondre aux besoins du marché. Comme le veut l'habitude, les employeurs ainsi que les syndicats et d'autres groupes d'intérêt sont engagés dans ce processus de révision. Je suis heureuse de pouvoir aussi annoncer que la Barbade travaille sur une législation anti-discrimination qui va plus loin. La Barbade est engagée à mettre en œuvre les principes d'éthique de l'entreprise, principes tels qu'égalité, diversité, le besoin de traiter chaque employé avec dignité et respect. Le gouvernement a signalé son engagement pour assurer que les environnements de travail soient propices à l'épanouissement personnel, soient sûrs et permettent aux employés de travailler au plus haut de leur performance. Pour ce faire, il s'agit de créer une législation idoine. Bien sûr que la

question, donc de la maîtrise de cette question du harcèlement sexuel par une législation est relativement nouvelle. Cependant, ce comportement, lui, est institutionnalisé et même défendu par ses praticiens. Maintenant que cela a été catapulté sur la scène internationale et que l'attention du monde entier se porte sur la problématique, nous voyons qu'il nous faut absolument réagir vite et efficacement et le faire avec rigueur. Nous devons assurer que la législation soit vraiment cohérente et aille jusqu'au bout de la question. Il nous faut, bien sûr, aussi être prêts à combler les lacunes qui existeraient dans notre législation. Je me sens tout à fait confortée par le fait que la question de la violence et du harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail a trouvé sa place sur l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail cette année et que cette question est mise en évidence, est sortie au grand jour afin que l'on puisse enfin agir pour éradiquer ce fléau. La vision d'un monde du travail dénué de violence et de harcèlement prend des formes différentes. Ce n'est pas cependant un objectif qui n'est pas atteignable. Et je voudrais avertir ceux qui pensent que c'est parfaitement impossible de changer la situation, eh bien, je peux vous rappeler les paroles de Nelson Mandela. Il a simplement dit : « Tout semble impossible jusqu'à ce que ce soit en fait réalisé ». Merci beaucoup.

Mme Conway
Gouvernement (États-Unis)

Bon après-midi. C'est un honneur de parler à la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail au nom des États-Unis. Je remercie le Directeur général, Guy Ryder, pour son rapport sur les femmes au travail. Les États-Unis appuient fortement l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail et c'est vraiment à point nommé, car nous commémorons en fait la création d'une agence qui se concentre uniquement sur les ressources humaines féminines, donc qu'elles soient chercheuses d'emploi ou salariées. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail et les opportunités pour arriver à un travail bénéfique. Nous avons donc créé en 1920 cette agence. À l'époque, les femmes représentaient seulement 20 pour cent de la population active. Maintenant, les femmes représentent 45 pour cent de la main d'œuvre. Nous avons donc les nouvelles statistiques qui montrent qu'il y a un taux de chômage de 3,3 pour cent de chômage féminin. Donc le plus faible depuis 10 ans. Les femmes sont certainement le segment qui semble fleurir le plus rapidement dans toutes les filières de l'économie. L'heure est venue pour les États-Unis de tendre encore plus d'opportunités aux femmes. Nous avons donc misé sur la formation professionnelle pour faire en sorte que tous les Américains et les Américaines puissent maintenir leur emploi. Nous avons compris qu'il y avait un besoin de travail qualifié. Il faut donc transformer la main d'œuvre par ces programmes de formation, ce qui permet de répondre aux besoins d'une économie vibrante. Ces programmes de haute qualité sont complétés par notre engagement à offrir plus d'opportunités aux femmes, dans le domaine des sciences, l'ingénierie ou mathématiques où les salaires sont plus élevés et où il y a plus de demande. L'autre possibilité de soutien, c'est d'aider les femmes qui ont des enfants en bas âge. Aucune famille ne doit devoir choisir de passer du temps avec sa famille ou encore travailler. Donc il est possible d'avoir des congés parentaux, ce qui permet une meilleure productivité et moins de roulement de personnel. Et c'est pour cela que nous avons décidé d'amender notre loi concernant les congés parentaux. La proposition de législation amendée est devant le Congrès. Nous avons aussi un service prévu pour la prise en charge des enfants pour les familles à faibles revenus. Nous avons aussi une initiative pour augmenter l'accès des femmes aux technologies et à l'entrepreneuriat, ce qui permet aux femmes de résorber l'écart qui existe en matière d'informatique et avec la Banque Mondiale, nous voulons aider les femmes dans les pays en développement pour qu'elles aient accès aux marchés financiers afin qu'elles puissent créer leur propre affaire. Nous pensons que décupler les opportunités pour les femmes entrepreneurs doit aussi passer par le truchement du salaire équitable. Nous avons notamment une législation qui permet de réduire le risque de travail forcé des enfants dans les entreprises qui sont menées par des femmes, pour aussi lutter contre les abus qui touchent les enfants, les filles notamment, que ce soit la traite des personnes et le travail forcé

des enfants. Et souvent les victimes de tels abus, ce sont les filles et les femmes. Nous coopérons avec l'OIT dans toutes les initiatives pour lutter contre les abus contre les filles et les femmes, notamment en Gambie, pour permettre aux femmes d'atteindre des postes décentes et bien rémunérés. Nous voulons permettre à ces femmes d'avoir une formation numérique et d'acquérir des qualifications techniques. Notre projet concerne le travail des femmes dans le secteur de la culture du cacao. Donc la société dans son ensemble bénéficie toujours du bon traitement de personne, quel que soit son genre, quel que soit son âge. Il s'agit de respect, de responsabilité, d'épanouissement et de rémunération basée sur la responsabilité. Les États-Unis restent fermes sur l'autonomisation des femmes dans le monde entier. Avec ces remarques, je voudrais remercier l'OIT, son Directeur général et les délégués pour l'excellente coopération que nous entretenons avec vous.

M. Tsivkach
Employeur (Ukraine)

Président, Excellences, chers représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, Mesdames, Messieurs, j'ai le très grand plaisir de vous féliciter au nom de mon organisation qui représente les employeurs d'Ukraine. Il s'agit de travailler et de se rapprocher des objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous sommes complètement en faveur de ces principes universels et nous voulons continuer à lutter pour de meilleurs droits des travailleurs en Ukraine. Cependant, les iniquités persistent et le harcèlement sur le lieu de travail, ainsi que les salaires injustes continuent à exister. Il y a aussi des problèmes de carrière qui se présentent aux femmes. Nous avons donc déployé des efforts tripartites en Ukraine, animés par le désir de changer cette situation. Donc, un avenir du travail meilleur, c'est bien ça le socle, et cela se fonde sur la solidarité et l'entente mutuelle. Nous devons nous souvenir qu'il n'y a pas de perspective pour un avenir pacifique et le développement économique sans ces trois piliers. Donc, dans le monde entier, les employeurs doivent jouer un rôle plus important et aussi remplir leurs responsabilités. Il ne s'agit pas uniquement de bénéfices. Il s'agit de créer un environnement propice pour le travail décent et la vie décente. Il n'y a pas d'excuse pour des comportements égoïstes ou d'abus contre toute personne, quel que soit son sexe, ou les initiatives, telles que celles présentées par le programme des ODD des Nations Unies. Par ailleurs, les efforts des entrepreneurs locaux et étrangers pour améliorer la politique nationale doivent s'aligner entre les parties prenantes. Nous devons être partenaires et non pas des adversaires, comme le Secrétaire général, Guy Ryder, l'a dit tout à fait justement dans son allocution. Cependant, il y a quelquefois des malentendus quand il s'agit d'appels d'offres publics ou encore de politiques d'exportation-importation. Nous sommes pour la libre concurrence et le marché libre. Cependant les intérêts nationaux doivent être protégés de manière à correspondre au processus international. Les réformes doivent être équilibrées et tenir compte des besoins de toutes les parties prenantes et bien sûr, créer des postes de travail décent. Les agences de développement international doivent aussi tenir compte de ces aspects-là. Nous voudrions exprimer notre gratitude à l'OIT pour le projet conjoint sur l'environnement propice afin d'arriver à des entreprises durables et nous nous réjouissons de continuer cette coopération. En effet, un environnement positif pour les entreprises est certainement important pour arriver à un consensus national et aussi pour contribuer au programme des Nations Unies sur le développement durable. Nous devons relever les défis modernes associés avec la réorientation des marchés et les changements et mutations politiques importants. Les employeurs et les travailleurs ukrainiens ont beaucoup à offrir à la communauté internationale à cet effet. Bien sûr, nous avons lancé l'agence de crédit aux entreprises. Il y aura la signature d'accords multilatéraux et bilatéraux de commerce et nous espérons donc déployer nos capacités. Ça intéresse les différentes filières : énergie, équipement, biens de consommation, et bien sûr aussi l'agriculture où il faut créer une chaîne de plus-value solide et bien sûr, il y a aussi le rôle que va jouer la réforme foncière dans le pays. Il y a énormément de défis qui se posent devant l'Ukraine, notamment l'intégrité territoriale nationale et ceci bien sûr a une incidence sur les travailleurs et les entreprises. Il y a beaucoup, beaucoup de

personnes, 3,5 millions de personnes ukrainiennes qui ont été déplacées depuis 2014. À peu près 5 millions d'Ukrainiens travaillent à l'étranger, souvent dans des situations clandestines et nous avons des pénuries de cours de formation professionnelle et d'autres questions importantes qui doivent être solutionnées. Nous devons aussi appliquer au niveau national les conventions de l'OIT, notamment pour ce qui concerne le tripartisme, l'accès aux marchés globaux et ceci pourra certainement nous aider à bâtir cette paix dont nous avons tellement besoin. Nous voulons absolument compter sur le tripartisme pour construire le travail décent pour la génération future. Nous vivons dans un seul monde et nous devons nous aider mutuellement. L'année prochaine, l'OIT et ses membres vont commémorer une année de centenaire. L'avenir du travail est devant nous et les employeurs ukrainiens contribueront certainement à cette commémoration. L'Ukraine est un membre fier de la famille onusienne [vgr INTERRUPTION 6:13] donc l'Ukraine souhaite certainement contribuer à rendre le monde plus sûr. Notre objectif, ce n'est pas de construire des lignes de démarcation autour de nous, mais de vivre heureux. Merci à vous tous et merci de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

M. Samariya

Gouvernement (Inde)

Président de la 107^e CIT, Monsieur le Directeur général de l'OIT, vice-Présidents des travailleurs et des employeurs, dignitaires, Mesdames et Messieurs. C'est effectivement un grand plaisir pour moi de pouvoir m'adresser à cette Conférence Internationale du Travail et je saisis cette opportunité pour féliciter le BIT pour ce rapport extrêmement pertinent et complet, intitulé « l'initiative des femmes au travail ». Les femmes constituent une partie intégrante de nos économies. La croissance d'un pays est directement liée à la participation des femmes dans l'économie. Une faible participation des femmes au monde du travail est une raison de préoccupation pour nous tous. La constitution indienne défend les principes d'égalité et de non-discrimination fondée sur le genre et l'Inde entreprend des efforts concertés pour modifier l'état d'esprit et encourager la participation active des femmes sur le monde du travail. Nous avons mis en place des dispositions législatives pour assurer l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Nous avons ratifié les conventions du BIT concernant l'égalité de salaire et la non-discrimination en matière d'emploi. Toutefois, nous avons encore 400 millions de personnes qui travaillent dans le secteur informel et la majorité sont des femmes. Par conséquent, il est clair que nous avons des problèmes de mise en œuvre de nos politiques. *Beti Bachao Beti Padhao* est un projet que nous avons lancé pour assurer la survie et la protection des fillettes et pour veiller à leur éducation et leur participation. L'Inde est l'un des pays où les congés maternité vont jusqu'à 26 semaines et ces congés maternité s'appliquent également aux mères-porteuses et aux mères adoptantes. La loi sur les congés maternité a permis d'améliorer les conditions de travail à domicile et les crèches. Nous souhaitons encourager la participation des femmes sur le marché du travail et nous avons, pour ce faire, adopté une approche plurielle afin de promouvoir l'égalité pour toutes les femmes sur le marché du travail. Les femmes qui font face à une discrimination doivent être défendues parce que nous avons un état d'esprit qui est très enraciné et donc, par conséquent, il faut absolument changer notre approche. Nous pouvons avoir des politiques qui encouragent l'emploi et la formation des femmes dans des secteurs dominés par les hommes. Nous avons besoin de promouvoir les secteurs traditionnellement dominés par les femmes en termes de productivité, de salaire et de conditions de travail. Et cela aura un impact sur ces secteurs qui seront plus attrayants pour les femmes. Nous devons également prendre des initiatives pour améliorer l'esprit d'entreprise des femmes et l'employabilité des femmes. Nous avons, à ce titre, un programme de formation et d'emploi lancé pour que les femmes deviennent auto-entrepreneures. Des plateformes en ligne dédiées, telles que *Mahila e-Haat* ont été lancées pour les femmes afin des les aider à vendre leurs produits. Le programme *Mudra Mantri Pradhan* permet également d'accorder des prêts aux petites entrepreneures. Plus de 70 pour cent des personnes qui bénéficient de ce programme sont des femmes. Nous avons également, au cours des dernières années, encouragé la création de

groupes d'entraide pour autonomiser les femmes en milieu rural. Ce sont des associations bénévoles de femmes formées pour mobiliser l'épargne et accorder des prêts et cela a permis jusqu'à présent de toucher 8,6 millions de groupes, soit un montant d'épargne de 161 milliards de roupies et nous espérons pouvoir toucher ainsi 100 millions de ménages en milieu rural. Afin d'assurer également la sûreté des femmes sur le lieu du travail, nous avons passé une loi sur la défense des femmes sur le lieu du travail, contre le harcèlement sexuel en 2013. Nous avons donc mis en place des mécanismes de poursuites en cas de harcèlement sexuel, y compris dans les toutes petites entreprises. Nous avons également un programme pour l'accueil des femmes lorsqu'elles vivent loin de leur domicile et pour assurer un logement sûr pour les femmes au travail avec des services destinés à l'enfant. Nous pensons que cette initiative des femmes au travail de l'OIT doit être renforcée et nous espérons que les débats soient fructueux à l'occasion de cette CIT. Je vous remercie.

M. Zafferani

Gouvernement (Saint-Marin)

Monsieur le Président, chers délégués, le thème de la conférence de cette année est l'une des principales difficultés auxquelles sont confrontés les pays aujourd'hui, améliorer la participation des femmes sur le marché du travail tout en assurant l'égalité, à la fois en termes salariaux et en termes d'opportunités d'emploi. De nombreux pays, dont Saint-Marin, doivent surmonter le défi que représentent la faible participation des femmes sur le marché du travail, les écarts salariaux et le manque d'opportunités. Fort heureusement, Saint-Marin compte sur une forte production et a un secteur manufacturier robuste qui compte pour 31 pour cent du PIB et emploie plus de 9 000 personnes, soit quasiment 50 pour cent de la main d'œuvre totale de notre République. En ces temps de bouleversements économiques toutefois, les données montrent que l'écart de genre perdure dans l'accès à l'emploi. De fait, le taux de chômage, au sens strict, c'est-à-dire celui qui porte sur les personnes qui pourraient être immédiatement disponibles pour travailler, touche 4 pour cent des hommes et 7,5 pour cent des femmes, ce qui témoigne de différences sur le marché du travail. Saint-Marin est sur le point d'adopter des mesures d'encouragement substantielles et ciblées qui permettront, au cours des prochains mois, d'accorder aux femmes des contrats d'emploi à durée indéterminée. Et ces encouragements permettront notamment aux entreprises de proposer des contrats à temps partiel à une main d'œuvre féminine croissante dans le pays. Des politiques économiques de développement et des encouragements sont également créés pour des catégories de travailleurs spécifiques. Alors, c'est crucial, mais ce n'est pas suffisant. Il est essentiel par exemple, de favoriser la mise en place et le développement d'entreprises dans des secteurs traditionnellement occupés par les femmes comme le commerce et les services. Saint-Marin a développé des mesures pour ouvrir son marché à des initiatives commerciales et nous espérons que les retombées seront positives au cours des prochains mois. Rappelons par ailleurs que Saint-Marin ne rencontre pas de difficultés d'écarts salariaux entre les hommes et les femmes à travail égal. Et je peux dire que le modèle de convention collective nationale de Saint-Marin, fondé sur le principe *erga omnes* est une sauvegarde efficace contre ce phénomène. Ceci étant dit, notre gouvernement doit insister sur le renforcement de la lutte contre le travail non déclaré et illégal, parce que c'est précisément dans ces formes de travail que l'on assiste à des cas d'exploitation et de non-respect des droits. Et c'est ce dont nous discuterons avec les partenaires sociaux au cours des prochains mois. En ce qui concerne la question du dialogue social, j'aimerais souligner que Saint-Marin a décidé récemment de renforcer le rôle et les fonctions de la commission du travail. Il s'agit d'un organe tripartite, constitué des représentants du gouvernement, des travailleurs et des employeurs. C'était un organe qui ne s'intéressait qu'aux procédures administratives, mais à la lumière de cette nouvelle loi, ses fonctions ont été modifiées et la commission est désormais également responsable de la formation et assume également des obligations en matière de lutte contre le chômage, de gestion des listes d'emplois et de sauvegarde des travailleurs. Ce modèle de gestion tripartite permet des interactions entre les parties et par conséquent un dialogue, ce qui est l'un des éléments les plus importants pour

le marché du travail. Enfin, j'aimerais mentionner un premier test sur la participation des travailleurs dans les décisions des compagnies. Le gouvernement de Saint-Marin a récemment mis en place une agence pour le développement économique qui est un organe contrôlé conjointement par l'état et les entreprises. L'objectif est de promouvoir le pays à l'étranger, et par conséquent, il fonctionne également comme une Chambre de Commerce. La mise en place de cette agence prévoit également la mise en place de comités de deux personnes désignées par les travailleurs, des comités qui seront tenus informés de la gestion menée par l'entreprise et des décisions stratégiques qu'elle prendra. En d'autres termes, ces comités jouiront, non pas de pouvoirs directs de gestion, mais ils seront toujours impliqués dans les processus liés à l'entreprise. Je vous remercie.

M. Carranza Discua
Gouvernement (Honduras)

Mesdames et Messieurs les délégués, représentants des travailleurs, représentants des employeurs. Je souhaite vous adresser au nom du gouvernement que je représente des cordiales salutations, notamment à la présidence de la conférence et à l'assistance. Monsieur le Président, le Honduras vit une nouvelle étape, un moment historique. Au cours des cinq dernières années, nous avons garanti les libertés individuelles et l'exercice des droits politiques. Nous avons participé dans tous les forums internationaux ; nous avons mené des actions diplomatiques avec plus de 100 pays et les échanges commerciaux et financiers, et de services, nous ont permis d'enregistrer une croissance positive. Les progrès en matière de sécurité dans les villes et les programmes de protection sociale sont également très importants. Le plan Honduras 2020 est l'initiative de croissance économique la plus importante de l'histoire du pays et grâce à la promotion des investissements dans 4 secteurs, nous avons l'intention de créer 600 000 emplois sur 5 ans et d'attirer des investissements à hauteur de 13 millions de dollars. L'objectif est de générer des niveaux de croissance élevés en attirant l'investissement, en encourageant les exportations et en créant de nombreux emplois d'ici 2020. À cet effort s'ajoute la création d'un programme pour le logement destiné aux travailleurs de la confection. Nous avons également le programme pour les gens de mer, le renforcement du projet Euro-Labor et Euro-Emploi avec l'aide de l'Union Européenne et la création du programme Force au Travail pour la création d'emplois, d'opportunités et de revenus qui est une structure inter-institutionnelle au sein du pouvoir exécutif qui coordonne les actions émanant de la politique nationale d'emploi de l'état du Honduras, avec 4 objectifs stratégiques : la compétitivité, la création d'emplois, un cadre propice à la création et au développement d'entreprises et le développement du capital humain. Par ailleurs, la structure du gouvernement a été modifiée pour permettre une plus grande efficacité et efficacité grâce au secrétariat de coordination générale du gouvernement, des coordinateurs généraux adjoints et leurs cabinets techniques sectoriels, le cabinet de gouvernabilité, le cabinet d'infrastructures services et entreprises publiques et le cabinet de prévention, sécurité et défense. Monsieur le Président, dans le cadre de cette conférence et en vertu de la convention 87, nous avons informé la commission des normes des progrès réalisés en matière de sécurité et de droits de l'Homme au cours de cette période. Le bilan affiché démontre que la majorité des cas examinés ont fait l'objet de poursuites pour délit perpétré contre l'ordre public. Le Honduras a donc déployé un effort particulier pour assurer l'amélioration des conditions de sécurité des citoyens, lutter contre l'impunité, renforcer le système de protection sociale, améliorer l'efficacité de la prestation des services d'éducation et de santé, la prévoyance sociale, les droits politiques, l'inclusion des tranches de la population les plus vulnérables, et amélioration de l'équité dans notre société. Je souhaite citer en particulier, dans le cadre du travail, la nouvelle loi sur l'inspection qui a permis de créer une nouvelle culture avec 32268 inspections réalisées à cette date, ce qui correspond à une augmentation de 81 pour cent et 433 304 travailleurs en ont bénéficié sur les 590 442 qui étaient prévus au départ, ce qui signifie que l'objectif annuel cumulé 2017/2018 a été atteint à hauteur de 73 pour cent. Pour autant, depuis l'entrée en vigueur de cette loi sur l'inspection du travail, nous continuons à faire des efforts et notamment nous avons pu recueillir 1 057 793 dollars

d'amendes dû à différents types d'infractions et sur cette somme 63 701 dollars concernent des violations des libertés syndicales et 198 199 dollars l'obstruction à l'inspection. Donc, nous voyons bien que nous avons créé un cadre propice à la liberté syndicale. Nous avons également amélioré la figure de la personnalité juridique et d'ailleurs, nous avons à l'heure actuelle 11 demandes de création de personnalités juridiques et nous avons 37 nouveaux syndicats. Monsieur le Président, avec cet article et cette nouvelle loi, nous respectons l'article 6 de la convention 167 sur les peuples indigènes et tribus et le gouvernement du Honduras a compté sur l'assistance et l'aide de l'OIT. Dans cet avant-projet, d'ailleurs, je dois dire que ce processus a compté sur un esprit de dialogue. [vgr INTERRUPTION 6:04]. Enfin nous souhaitons souligner que le Honduras continuera à être un état qui respecte les droits de l'Homme, qui promeut les droits de l'Homme, lequel est au cœur de toutes les actions menées par l'état. Merci.

Mme Laurin

Gouvernement (France)

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. La France remercie le Directeur général pour la présentation de son rapport sur l'action de l'OIT au cours du biennium 2016-2017. Les progrès réalisés par l'OIT dans la promotion de la justice sociale par le travail décent, sont à saluer. C'est par les résultats de son action que l'OIT sera plus forte, et renforcera son rôle dans la gouvernance mondiale. L'organisation, au cours de ce biennium, s'est inscrite dans la continuité de ses actions passées. Rappelons la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ou la convention concernant l'interdiction des pires formes du travail des enfants. La France a soutenu pleinement ces initiatives, et récemment encore, le protocole relatif à la convention sur le travail forcé qu'elle a ratifié en 2016. Monsieur le Président, un rapport sur les femmes au travail, une des 7 initiatives du centenaire est présenté à notre conférence. La cohérence entre ce rapport et la discussion entamée à cette session sur la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes au travail, est une parfaite illustration du lien entre les deux sujets. Il s'agit d'un enjeu majeur pour tous. Il l'est pour notre pays. Le Président de la République française a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande cause nationale de son quinquennat. Notre Parlement a adopté un projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. En consultation avec les partenaires sociaux, la Ministre du Travail et la Secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, ont présenté un plan d'action pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Ce plan d'action s'articule sur 5 axes, la mobilisation des acteurs du dialogue social, la formation des acteurs, y compris l'Inspection du Travail, l'information et la sensibilisation, l'accompagnement des victimes, et enfin, la sanction des auteurs. Aujourd'hui la parole des victimes se libère. L'adoption d'une convention, complétée d'une recommandation serait un témoignage fort de la vitalité et de la capacité de l'OIT à répondre aux aspirations de la société. Parvenir à un accord, l'année du centenaire, serait une nouvelle preuve que le dialogue social et le tripartisme constituent le meilleur moyen de répondre aux défis du monde du travail. Monsieur le Président, dans son rapport le Directeur général a souligné combien l'augmentation des inégalités conduisait à l'injustice et à l'instabilité. À l'occasion du centenaire de l'OIT, une attention toute particulière sera portée sur la vision de l'organisation face aux grands défis contemporains. Le rôle qu'elle entend jouer pour réaliser pleinement les objectifs du développement durable sera déterminant. L'OIT doit, à cette occasion, réaffirmer sa spécificité tripartite unique pour asseoir son rôle dans la gouvernance mondiale. La France est consciente des progrès majeurs accomplis par l'OIT pour réaliser ses buts et objectifs définis dans la constitution de l'organisation et la Déclaration de Philadelphie de 1944. Cependant, il lui reste encore beaucoup à faire pour les atteindre. Pour cela, l'OIT doit renforcer son rôle au sein de la gouvernance mondiale. Les actions des organisations du système multilatéral doivent être articulées et intégrées dans toutes leurs dimensions dans une approche cohérente. L'OIT devra le faire dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement dont la

France soutient pleinement la réforme en cours engagée par le Secrétaire général des Nations Unies. Pour ces différentes raisons, la France croit que l'adoption d'une déclaration du centenaire en 2019 est essentielle. Il s'agit de réaffirmer que les principes universels de la Déclaration de Philadelphie sont toujours plus d'actualité. Il est important de réaffirmer aujourd'hui que le travail n'est pas une marchandise. Ces principes offrent un horizon aux initiatives du centenaire, notamment l'initiative du travail. Pour la France, c'est à travers une déclaration ambitieuse que l'on pourra le mieux examiner tous les aspects de l'avenir du travail. La Déclaration du Centenaire pourrait énoncer un plan d'action visant à orienter les activités de l'organisation en faisant le lien entre les principes de la Déclaration de Philadelphie et les grandes mutations actuelles du monde du travail. À cette fin, le texte pourrait prendre en compte le rapport que la Commission mondiale sur l'Avenir du Travail doit rendre au début 2019. Monsieur le Président, à la veille d'entrer dans un nouveau siècle d'existence de l'OIT, l'OIT pourra compter sur l'esprit constructif et l'engagement de la France pour la réalisation du mandat de justice sociale de l'organisation. Je vous remercie.

M. González-Aller Jurado
Gouvernement (Espagne)

Merci Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les délégués. Je voudrais tout d'abord féliciter l'Organisation Internationale du Travail et notamment son Directeur général, Monsieur Ryder, pour l'excellent travail de préparation et pour le bon déroulement de cette 107^e Conférence Internationale du Travail. De même, je voudrais vous transmettre le fait que l'Espagne est parfaitement en harmonie avec les thèmes abordés lors de cette conférence, c'est-à-dire des questions essentielles pour le monde du travail, telles que le dialogue social, le tripartisme, la lutte contre la violence et le harcèlement contre les hommes et les femmes au travail, ainsi que la contribution de l'OIT à la coopération au développement et aux objectifs du développement durable. Ce sont des questions avec lesquelles nous sommes tout à fait d'accord, comme je viens de le dire. Comme vous le savez, l'Espagne est sortie des années les plus difficiles de la crise économique et financière mondiale. Néanmoins, nous n'avons pas complètement retrouvé la situation du marché du travail, à la fois en ce qui concerne la quantité et la qualité des emplois. Il reste encore des défis importants à relever comme c'est le cas dans beaucoup d'autres pays membres de l'OIT, notamment en ce qui concerne la création d'emplois pour les personnes qui recherchent encore un emploi, et aussi pour les personnes qui ont déjà un emploi mais qui souhaiteraient en changer pour un emploi de meilleure qualité, mieux rémunéré, de plus longue durée et plus stable. Depuis 2008, nous avons fait des efforts que nous poursuivons notamment pour les groupes qui ont été les plus durement touchés par la crise, tels que notamment les jeunes, les personnes handicapées, les travailleurs âgés ou les chômeurs de longue durée. Pour cela, nous pensons qu'il est essentiel de renforcer notre coopération internationale avec d'autres pays et autres organisations internationales qui peuvent nous apporter leur expérience ainsi que leur savoir. L'OIT a été, et reste un partenaire clé pour cela, et l'Espagne collabore avec cette organisation depuis sa création, et nous avons d'ailleurs renforcé notre coopération notamment en participant aux initiatives, telles que l'initiative mondiale sur le travail décent pour les jeunes, ensuite un engagement en faveur de l'initiative relative au futur du travail du centenaire de l'OIT en 2019, et à cet égard il y a des dialogues nationaux, régionaux et dans le domaine universitaire également. Et par ailleurs nous maintenons notre engagement en faveur des normes par le biais de la ratification des conventions et protocoles de l'OIT, le dernier étant le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, ce qui nous permet de consolider notre position comme pays qui a ratifié le plus grand nombre d'instruments dans cette organisation. Autre priorité pour notre pays : la lutte contre la violence et le harcèlement contre les hommes et les femmes dans le monde du travail – un des axes fondamentaux de cette conférence. J'en veux pour preuve l'approbation en septembre 2017 au parlement espagnol du premier pacte d'État contre la violence de genre qui va établir la feuille de route que nous allons suivre dans les 5 prochaines années. Parmi les mesures envisagées par le pacte, je voudrais notamment mentionner dans ce contexte une

disposition qui vise à promouvoir, par le biais de la représentation de l'Espagne auprès de l'OIT, un accord international contre la violence de genre sur le lieu de travail. Dans le domaine du dialogue social, un consensus entre organisations de travailleurs et d'employeurs en Espagne nous a permis d'avancer dans la politique sociale, et aussi d'améliorer la productivité et la compétitivité de l'économie. J'aimerais, si vous le permettez, faire référence à un autre axe de travail que nous sommes en train de développer pour le présent mais également pour l'avenir. Il s'agit du programme à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs du développement durable. Pour prouver notre engagement, nous avons créé en septembre dernier un groupe de haut niveau dont l'objectif double est de coordonner la position espagnole ainsi que les actions nécessaires pour réaliser les objectifs du développement durable, et que nous allons présenter au mois de juillet prochain au forum politique de haut niveau des Nations Unies. Pour terminer, le gouvernement espagnol réitère son engagement à maintenir le dynamisme de l'économie espagnole pour donner une impulsion forte à la croissance de l'emploi, et tout cela dans le cadre d'un climat de dialogue et d'inclusion sociale qui permet de promouvoir la croissance durable et la prestation de services publics de qualité. Merci.

M. Chishimba

Employeur (Zambie)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de faire quelques remarques sur le rapport du Directeur général qui a été présenté à la 107^e session de la Conférence Internationale du Travail. Le rapport du Directeur général aborde un certain nombre de questions relatives aux activités dans le cadre de l'examen des résultats du travail décent depuis 2 ans, et qui concernent également les résultats des efforts de l'OIT pour changer la vie des gens par le biais de la formulation de politiques, et par le biais de projets axés sur les résultats. Ma fédération félicite le Conseil d'Administration et le Directeur général pour ce qui a été fait pour aider les états membres à promouvoir la justice sociale, par le biais du travail décent, du dialogue social et du tripartisme. Mesdames et Messieurs les délégués, mon pays, la Zambie, a largement bénéficié du soutien technique apporté par le bureau de l'OIT au cours des dernières années et depuis les 2 ans qui couvrent le rapport du Directeur général et ce, par le biais du bureau du pays à Lusaka en Zambie. Grâce à cette assistance technique la Zambie a travaillé sur le socle de la protection sociale en élaborant une politique de protection sociale globale, dont l'objectif a été de créer un Conseil de Protection sociale national qui sera une structure de coordination de la politique de protection sociale nationale. La nouvelle politique sur la protection sociale a également été l'occasion d'élargir le mandat de l'autorité de réglementation de la sécurité sociale et de l'assurance sociale pour y inclure la réglementation prudentielle, ainsi que le contrôle des régimes de pensions privées et publiques, dans des situations de pertes d'investissements importants notamment. Pour ce qui est des principes et des droits fondamentaux au travail, la Fédération zambienne des Employeurs s'est toujours engagée à faire en sorte que les employeurs en Zambie soient encouragés à formuler des politiques pour le lieu de travail, et à les mettre en œuvre conformément au droit du travail zambien, qui a été formulé en s'inspirant des normes du travail de l'OIT qui promeuvent les principes et les droits fondamentaux au travail. Notre fédération, la ZFE va continuer à encourager les employeurs en Zambie à respecter les principes et droits fondamentaux au travail pour tous les travailleurs dans le pays. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en 2017 la Fédération zambienne des Employeurs a participé à l'examen de la législation du travail de la Zambie par le biais du Conseil consultatif tripartite du travail afin d'assurer la protection maximale des droits et des principes fondamentaux aux travailleurs et pour les employeurs. Cela doit permettre de faire en sorte aussi que le Code du Travail soit conçu de sorte à ne pas empêcher les flux d'investissements dans l'économie zambienne. Je profite également de l'occasion pour lancer un appel aux fonds d'investissements pour qu'ils viennent investir en Zambie dans différents secteurs de l'économie et je puis vous assurer que le retour sur investissement sera maximal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les discussions

en cours au sein de la Commission pour mettre un terme à la violence et au harcèlement dans le monde du travail, dans le but d'élaborer un instrument visant à protéger les travailleurs contre les actes de violence et de harcèlement sur le lieu de travail une fois élaboré et ratifié par les états membres, permettront de renforcer les mécanismes nationaux pour assurer la protection des travailleurs contre les actes de violence et de harcèlement. Cela dit, lorsque nous formulons un instrument, nous exhortons les travailleurs à se montrer flexibles et à éviter d'imposer des obligations trop lourdes pour les employeurs, pour éviter qu'il n'y ait des problèmes de mise en oeuvre sur le plan national. Monsieur le Président, le rapport du DG dit que le monde du travail a été inéquitable à l'égard des femmes, car seule une poignée de femmes ont réussi à occuper les postes les plus élevés dans les entreprises, alors que la majorité des femmes occupe des emplois mal payés. Elles sont surreprésentées dans des formes de travail informel et atypiques d'emploi. Elles continuent d'être payées moins que les hommes globalement même lorsqu'elles font le même travail, ou même lorsque leur emploi est de valeur égale, et elles risquent de faire l'objet de violence et de harcèlement au travail. Nous n'ignorons pas que certains employeurs dans le monde sont pleinement engagés à progresser pour développer les compétences et les qualifications des femmes, nous demandons à tous, les institutions publiques, le secteur privé et les organisations d'employeurs, de travailleurs et d'autres parties prenantes à faire le pas supplémentaire pour assurer l'égalité des chances, et pour assurer l'intégration des femmes dans le monde du travail. Le Bureau de l'OIT devrait poursuivre son travail sur l'égalité de genre et pour la lutte contre la discrimination, et devrait avoir les ressources nécessaires, financières et humaines, afin d'aider les mandants de l'OIT pour que l'on puisse changer la situation concernant l'égalité entre les hommes et les femmes. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour terminer, je voudrais saluer le travail qui est fait par l'OIT dans le monde, dans le domaine des normes internationales du travail et qui, d'après le rapport du DG, met l'accent sur [vgr INTERRUPTION 6:43]. Donc nous félicitons le DG pour la révision des normes du travail, pour que ces normes soient actualisées pour le 21e siècle. Merci beaucoup.

M. Trambajolo

Gouvernement (Italie)

Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les délégués, travailleurs, employeurs, membres des syndicats, Mesdames, Messieurs. Les nouvelles technologies, l'économie du partage, la mondialisation créent davantage d'opportunités pour les entreprises, et mettent davantage de biens et de services à la disposition de nos citoyens. Cela étant dit, elles ouvrent aussi les portes aux plus grands risques de marginalisation et d'exploitation et donc il faut relever les défis de la nouvelle économie. Il ne faut pas lutter contre les tendances qui sont à la fois positives et irréversibles. Il s'agit de faire en sorte que l'on respecte les droits des citoyens, il s'agit de faire en sorte que les gens puissent continuer à être au centre même de toute transformation. Par conséquent, l'Italie soutient l'initiative adoptée par le Directeur général, Monsieur Guy Ryder, visant à lancer une réflexion mondiale sur le futur du travail, et nous sommes très heureux des dernières évolutions et des derniers résultats obtenus. Une fois de plus l'OIT prouve qu'elle est une organisation dynamique, capable de s'adapter aux nouveaux défis, à la fois avec flexibilité et leadership. Nous avons l'intention de continuer à contribuer activement à cette initiative. L'Italie a mis en oeuvre un dialogue tripartite sur le futur du travail depuis 2 ans et le nouveau gouvernement qui vient de prendre ses fonctions en Italie est déterminé à passer à l'action. Nous sommes prêts à mettre en oeuvre des initiatives concrètes pour relever les nouveaux défis dans le monde du travail. À commencer par les travailleurs dans l'économie à la tâche et sur les plateformes numériques et ce que fait l'OIT va nous inspirer. Les transformations dans le monde du travail représentent une opportunité, cela étant dit, si elles ne sont pas bien gérées, elles peuvent aussi se traduire par des inégalités et de la pauvreté. Par conséquent, elles doivent être accompagnées par des investissements et par des politiques macroéconomiques afin de réaliser le double objectif de la croissance économique et de l'emploi. Elles devraient être accompagnées également par des politiques de protection

sociale et des politiques pour le marché du travail afin de lutter contre les imperfections du marché du travail et les inégalités. Parmi ces politiques, il faut aussi des stratégies d'activation pour renforcer la participation des femmes sur le marché du travail, des jeunes et des personnes handicapées par exemple. Ceci est tout à fait conforme aux objectifs du programme du développement durable à l'horizon 2030, et l'Italie s'est engagée à le mettre en oeuvre, à la fois sur le plan national, et aussi par le biais de ses programmes de coopération au développement. Nous souhaitons faire en sorte que personne ne soit laissé de côté grâce à nos priorités politiques. Parmi les objectifs qui sont les nôtres, il y a notamment l'égalité salariale. Nous souhaitons renforcer la protection des auto-employeurs et propager les nouvelles technologies, notamment en soutenant la conciliation entre le travail public et la vie privée. Mais il faut également des mesures spécifiques pour aider les citoyens qui font face à la pauvreté, au sous-emploi ou au chômage et ce, par le biais d'un revenu de base. Il s'agit d'une protection sociale, accompagnée d'un emploi, qui permette aux gens de retrouver leur place sur le marché du travail et dans la vie sociale, ce qui permettra de protéger leur dignité et leurs droits. Et pour terminer, le gouvernement de l'Italie a l'intention d'intensifier son action visant à prévenir et empêcher les inégalités de genre sur le lieu de travail. Il faut encourager les bonnes pratiques, et il faut également encourager les employeurs qui mettent un terme aux discriminations. Et nous devons également soutenir la maternité en aidant les familles du point de vue financier, et en mettant en place des mesures pour aider les entreprises qui conservent aux femmes qui viennent d'accoucher leur emploi dans l'entreprise. Il faut également améliorer les infrastructures sociales, les services socio-éducatifs, et notamment les jardins d'enfants. Dans ce contexte, la lutte contre la violence de genre, et pas seulement au travail, revêt une importance particulière pour nous. Nous sommes engagés à y mettre un terme, et nous allons continuer à soutenir l'adoption de normes internationales du travail qui vont nous orienter dans la réalisation de cet objectif de droits humains fondamental, et aussi l'action des mandats de l'OIT lors de cette 107e session de la Conférence Internationale du Travail. Nous sommes très heureux qu'il y ait maintenant une prise de conscience au plan national et international sur la nécessité qu'il y a à lutter ensemble, conformément aux objectifs et aux cibles du programme à l'horizon 2030. Merci beaucoup.

Mme Faduma Abdullahi
Gouvernement (Somalie)

Monsieur le Président, ministres, chers délégués et chers observateurs, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi de commencer par des félicitations, Monsieur, à votre élection ainsi que le Bureau à cette 107e session de la Conférence Internationale du Travail et je félicite le Bureau sortant pour l'excellent travail fourni pendant leur mandat. Monsieur le Président, la République fédérale de Somalie réitère son engagement et sa participation continue en tant que membre de l'OIT, et sa participation à son programme, à la poursuite de la justice sociale universelle et de la paix durable dans le monde du travail. Alors que l'OIT continue son travail sur l'égalité hommes-femmes et entame son 2nd centenaire, nous sommes bien loin d'avoir atteint ce stade d'un monde équitable dans le monde du travail pour les femmes et les hommes. Et les études nombreuses le montrent, les femmes sont vraiment le meilleur investissement pour construire un avenir meilleur pour tous. Les Somaliennes sont parmi elles. Inlassablement, elles contribuèrent à bâtir l'avenir de leur pays pour l'indépendance jusqu'à aujourd'hui. En tant que pays, nous avons la sensation d'urgence, il faut absolument combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes, c'est une injustice de nos temps qui subsiste encore. Il nous faut redoubler d'efforts pour rétablir les déséquilibres et réaliser le principe universel de travail égal pour salaire égal, et encourager les femmes et les associations de femmes entrepreneurs, les réseaux. Monsieur le Président, nous avons constaté que la violence contre les femmes d'une part produit des pertes de productivité et de bien-être, et la vie des gens ainsi que tout le développement du pays sont mis à mal. Par conséquent il faut absolument protéger les femmes et les filles. Nous avons une constitution provisoire somalienne qui dispose que la protection contre la

discrimination est assurée aux femmes sur le lieu de travail, et notamment contre la violence et les abus sexuels. Nous avons une commission de droits humains indépendante qui compte 4 femmes et une personne handicapée. Nous souscrivons aux objectifs stratégiques de l'OIT, comme le droit à un emploi décent, et nous voulons certainement vous soutenir pour réaliser cet élément qui est clé à la construction d'un état et au développement durable de mon pays. Avec le soutien de l'OIT, nous avons développé la première stratégie d'emploi de Somalie qui en est à la phase de projet encore. Nous avons besoin de l'expertise des états membres pour développer les différents volets. Nous voulons aussi réformer la fonction publique. Nous voulons donc assurer que nous tenons compte des forces, des points faibles et des points forts de notre fonction publique et nous voulons aussi revoir la législation du travail, revoir la stratégie d'emploi. Tout ceci s'appliquera tant au secteur public que privé. Une autre initiative a été lancée : c'est un processus consultatif pour garantir l'emploi et mettre un terme à la pauvreté. Il s'agit de rétablir, renforcer le pouvoir d'achat des citoyens. Vous savez que nous avons le terrible problème de la misère chez nous, ce qui a poussé un trop grand nombre de nos jeunes à faire le dangereux voyage et traverser la Méditerranée, quitte à perdre leur vie, ou encore d'être des recrues faciles pour les groupes terroristes. Le gouvernement somalien est engagé pour la paix, la stabilité et le développement économique. Nous en sommes à un stade critique de notre histoire pour réaliser l'objectif numéro 8 des ODD en particulier. Nous demandons à l'OIT d'aider la Somalie à établir des programmes qui visent la création d'emplois pour les jeunes. Vous savez que 70 pour cent de notre population sont des jeunes. La traite des humains est une des grandes causes de notre perte de productivité et de créativité. Nous accordons une énorme importance au dialogue social. Ce n'est pas simplement une notion abstraite, ce n'est pas une fin en soi, mais un instrument pour réaliser nos objectifs. Pour réaliser les objectifs détaillés du Pacte de Somalie qui a été adopté par le gouvernement fédéral de Somalie et nos partenaires internationaux, nous avons besoin des savoir-faire de l'OIT. Nous voulons remercier l'OIT qui nous a aidés à développer le programme pour la Somalie, pour le travail décent pour tous et qui nous permettra de franchir les obstacles indésirables, faire de vrais progrès vers la justice sociale. Il est indispensable que la communauté internationale poursuive son assistance à la Somalie, pour qu'avec l'égalité hommes-femmes, nous puissions donc arriver à la paix, à la stabilité. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Mme Francisco
Travailleur (Angola)

Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs. C'est pour moi un grand honneur et un grand privilège de prendre la parole devant cette auguste assemblée tripartite au nom des travailleurs et des travailleuses d'Angola. Permettez-moi de commencer mon intervention en félicitant le Directeur général pour avoir choisi comme thème de cette conférence, un thème aussi important et pertinent pour le monde du travail que celui de l'initiative sur les femmes au travail. J'aimerais également saluer et féliciter le président du Conseil d'Administration pour son brillant rapport portant sur l'année 2017-2018. Aborder les concepts de genre, d'équité et d'égalité de droit et d'opportunité au travail au cours de cette conférence dans le cadre du centenaire représente un moment historique unique qui servira de moteur pour renforcer les actions tripartites nationales en vue de la mise en place de sociétés plus égalitaires et plus justes. La violence et le harcèlement dans le monde du travail constituent l'une des formes les plus visibles du non respect des droits humains. Raison pour laquelle, débattre de ces thèmes, est très important. Mesdames et Messieurs la non-discrimination et la promotion de l'égalité ont toujours constitué les principes fondamentaux de la République de l'Angola. Depuis le début des années 70, les femmes angolaises s'inquiètent de l'émancipation économique et politique et luttent contre les stéréotypes sociaux qui freinent l'égalité de genre. Nous saluons également la création de comités de femmes au sein des syndicats de l'éducation, et la prise de conscience dans l'esprit des hommes et des femmes qu'il est nécessaire de changer. Cela a permis de briser les idées préconçues et de favoriser l'entrée massive des femmes sur le marché du travail au cours des

dernières années. Il est clair que les conquêtes des femmes en matière d'égalité de genre au cours des dernières décennies sont incontestables. Parmi les conquêtes remportées par les femmes, je souligne le principe constitutionnel de l'égalité de genre et de non-discrimination en fonction du sexe, ainsi que la promotion de l'égalité de droits et d'opportunités entre les Angolais, indépendamment de l'origine, de la race, de l'affiliation et de la conviction politique, du sexe, de la couleur, de l'âge, ou de toute autre forme de discrimination. Également l'adoption de la loi 25/11 du 14 juillet, loi contre la violence domestique, un dispositif juridique qui a comme finalité de prévenir, combattre et protéger les victimes de la violence domestique. L'adoption du décret présidentiel 8/11 du 7 janvier qui définit et réglemente le régime juridique des prestations familiales composé par différents types d'allocations. Il est très important également de parler du projet de loi sur le harcèlement sexuel et moral au travail. C'est un projet qui est lancé par les syndicats et qui devrait s'inscrire dans le système juridique de l'Angola. Il est clair, selon les statistiques, que la majorité de la population dans le monde sont des femmes. Pour autant, les femmes continuent à être laissées en second plan dans la prise de décisions au sein des familles, dans la communauté, sur le marché du travail et dans la société. En Angola par exemple, les femmes sont surtout représentées dans le secteur informel et les services domestiques. Par conséquent, elles ont un emploi précaire, peu sûr, touchent des salaires extrêmement faibles, et ne bénéficient pas de protection sociale. La société angolaise a connu au cours des derniers mois des changements politiques, sociaux et économiques qui touchent les travailleurs de façon générale, et en particulier les femmes. La hausse des prix sur le marché ne permet pas aux travailleurs d'acquiescer, avec les salaires qu'ils touchent, les biens et services dont ils ont besoin pour satisfaire leurs besoins et ceux de leur famille. Les organes tripartites créés dans le pays ne fonctionnent que sporadiquement, ce qui ne permet pas de mettre en place un cadre de concertation sociale. Par conséquent, les conditions économiques et sociales sont précaires. Plus de 64 000 fonctionnaires sont privés de leur salaire depuis le mois d'avril, sans justification juridique ou légale. On voit bien qu'il y a ici une violation des principes fondamentaux de dignité humaine. Ils ne touchent pas les moyens financiers pour assurer leur subsistance. La loi générale du travail en vigueur, votée il y a 2 ans, a donc provoqué une augmentation des licenciements abusifs, une augmentation du chômage, moins de sécurité, moins de santé au travail et plus de précarité. Par ailleurs, il est extrêmement difficile de conjuguer la vie professionnelle et familiale. Et cela a un impact négatif sur les femmes. Par ailleurs, les femmes subissent des pressions internes et externes dues essentiellement à l'idéologie de genre traditionnelle, où les hommes sont considérés comme des êtres supérieurs et incapables d'exercer la moindre activité domestique et de gestion familiale. En Afrique, les responsabilités familiales liées aux soins à la personne réduisent considérablement la possibilité des femmes de se maintenir sur le marché formel et de bénéficier d'une mobilité sociale. Elles sont donc considérées comme le maillon faible par l'entité patronale et considérées comme peu fiables. La question de la conciliation de la vie familiale et professionnelle nous inquiète particulièrement parce qu'elle n'est pas vraiment traitée à l'échelle internationale et nationale. [vgr INTERRUPTION 6:33]. Au nom des travailleurs, je vous demande de faire preuve de solidarité à l'égard des 64 000 fonctionnaires et de leurs familles dont les droits économiques et sociaux sont actuellement violés en Angola. Je vous remercie.

Mme Horváth
Gouvernement (Hongrie)

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter au nom du gouvernement hongrois et aussi tous les membres du Bureau. J'aimerais remercier le Directeur général pour l'excellent rapport sur l'initiative des femmes au travail. Nous sommes particulièrement satisfaits que ce thème important soit au cœur des discussions de cette année. Le gouvernement hongrois soutient pleinement la vue selon laquelle l'égalité des genres est l'un des principaux piliers pour parvenir à la justice sociale dans le monde. De plus, dans ce contexte, j'aimerais également dire combien nous apprécions les efforts mondiaux menés par l'OIT afin de

parvenir aux engagements ambitieux de l'agenda à l'horizon 2030. La Hongrie estime que les objectifs de l'initiative des femmes au travail peuvent, et devraient être atteints. Il ne s'agit pas d'attendre passivement et d'assister les mains ballantes aux inégalités qui se posent à nous avec leurs effets négatifs sur le monde du travail. Nous soutenons les efforts de l'OIT dans ce domaine et nous sommes prêts à fêter le centenaire du BIT. L'une des principales priorités du gouvernement hongrois est d'améliorer la réactivité du marché du travail en promouvant la création d'emplois et l'employabilité par le biais de l'analyse de l'offre et de la demande du marché du travail. Parmi nos efforts, nous avons élaboré un certain nombre de stratégies et mis en place des plans d'action pour faciliter l'égalité des genres dans le monde du travail. Le principe orientateur de base de ces politiques est que nous ne parviendrons à la justice sociale que si nous parvenons à mettre en place des emplois décents et des conditions de travail à la fois pour les hommes et pour les femmes. Le gouvernement reconnaît également l'importance de l'équilibre entre la famille et le travail. C'est pourquoi de nombreux programmes et campagnes ont été lancés comme par exemple l'Année de la Famille 2018. Un vaste ensemble d'allocations sont également disponibles pour les familles, comme par exemple le Programme Plus Allocations Petite Enfance qui permet aux femmes de réintégrer le marché du travail, 6 mois après avoir donné naissance à leur enfant, tout en restant bénéficiaires d'une allocation. Le résultat de ces mesures prises par le gouvernement de la Hongrie est d'augmenter le nombre des femmes sur le marché du travail, quel que soit leur âge ou leur qualification. De plus, nous sommes fiers de dire que le taux de chômage féminin est passé en-dessous du seuil de 5 pour cent. Il convient de souligner que les partenaires sociaux jouent également un rôle essentiel dans la prise de conscience et dans la compréhension des avantages que représentent l'égalité des genres et la création d'emplois décents. Nous devons reconnaître également la participation de toutes les parties prenantes qui est essentielle pour la mise en oeuvre des stratégies mentionnées précédemment, ainsi que des plans et des programmes d'action. Quant à l'avenir, la Hongrie considère que la promotion du travail décent pour tous et la défense des droits fondamentaux au travail sont des objectifs incontournables et restent au coeur des activités du BIT. Au nom du gouvernement de la Hongrie, j'aimerais réitérer notre engagement auprès du Directeur général et du BIT en général, et nous participerons à l'initiative des femmes au travail. Nous avons hâte de participer aux débats du BIT et de participer également au travail de grande valeur qui nous permettra d'atteindre nos objectifs. Je vous remercie.

M. Diane

Gouvernement (Guinée)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués. Je tiens tout d'abord à m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous transmettre les chaleureuses salutations du Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée auxquelles je joins Ses vœux de pleine réussite de la 107eme session de la Conférence Internationale du Travail. Aussi voudrais-je féliciter Monsieur Samir Murad, Ministre du Travail du Royaume Hachémite de Jordanie pour sa brillante élection à la présidence de la 107eme session de la CIT. Ma délégation l'assure de sa pleine coopération dans l'accomplissement de sa mission. Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de participer à cette rencontre mondiale dont le caractère tripartite nous offre l'opportunité de réfléchir sur les voies et moyens concourants à relever les défis auxquels est confronté le monde du travail dans un contexte international caractérisé par les chocs économiques, politiques et sociaux sur fond de crise migratoire et dégradation de l'environnement. Notre organisation, qui célébrera son centenaire en 2019, n'a depuis ménagé aucun effort pour promouvoir le travail décent et la justice sociale pour bâtir un monde d'équité. Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session contribuent dans une large mesure à améliorer la gouvernance du travail. La Guinée félicite le président du Conseil d'Administration et le Directeur général du BIT pour leurs rapports exhaustifs. Il va sans dire que la réalisation des objectifs du développement durable améliorera davantage le bien-être des populations, tout en réduisant les inégalités par une coopération efficace propice à la mobilisation des

ressources. La Guinée a dans cette optique pris des mesures dans le sens d'une meilleure appropriation de l'agenda 2030 dont les 17 objectifs sont constamment vulgarisés au niveau de la population. Ma délégation reste profondément préoccupée par le phénomène de la violence et du harcèlement sexuel qui doit être traité de manière holistique, à travers des politiques nationales pertinentes en vue d'assurer la protection des femmes, l'égalité et la non-discrimination, y compris en matière de genre et de migration. La Guinée a mis en place un cadre institutionnel, juridique et réglementaire pour lutter contre ces phénomènes dégradants. Dans le cadre de la gouvernance du travail, mon pays a mis en place un comité national de dialogue social qui permet désormais de prévenir et de juguler les conflits. Son comité a joué un rôle majeur dans la gestion et le dénouement heureux de la dernière grève du syndicat libre des enseignants de la Guinée en janvier et février 2018. Ma délégation renouvelle l'attachement de la Guinée aux idéaux de paix et de justice et lance un appel pressant pour que cessent la discrimination, l'oppression, le harcèlement en milieu de travail à l'égard des femmes et des hommes pour assurer un climat propice à l'épanouissement des travailleurs et au développement durable. Enfin ma délégation réaffirme son soutien indéfectible à la cause du peuple palestinien. Je vous remercie.

Mme Rwanyindo Kayirangwa
Gouvernement (Rwanda)

Monsieur le Président, chers délégués, au nom du gouvernement du Rwanda, ma délégation souhaite féliciter Son Excellence Monsieur le Ministre Samir Murad, élu en tant que Président de cette session. Je félicite le Président du Conseil d'Administration ainsi que le Directeur général pour les rapports dont nous sommes saisis et qui portent sur des questions où des efforts redoublés sont nécessaires. Je souhaiterais également remercier tous les présents pour le travail qui est réalisé ensemble, pour promouvoir l'emploi et le travail décent. Notre délégation souhaite également féliciter le Conseil d'Administration qui a inclus à son ordre du jour un point normatif intitulé « Violence contre les femmes et les hommes sur le lieu de travail ». Monsieur le Président, le Rwanda a déployé beaucoup d'efforts pour prévenir et éliminer toute forme de discrimination et de violence dans le monde du travail. Nous avons appliqué une politique de zéro tolérance concernant la lutte contre la violence basée sur le genre et la discrimination. Les victimes doivent être protégées, recevoir des services psycho-sociaux, médicaux, bénéficier du soutien des services juridiques et de police. Nous avons créé un guichet unique qui s'appelle ISANGE, qui permet de renforcer la prévention, mais aussi qui fournit des prestations de tous genres aux victimes de la violence basée sur le genre. Nous avons aussi complété notre couverture sociale avec le régime national d'assurance maternité depuis 2015 et qui est mis en oeuvre dans le secteur privé et public. Ceci a permis d'assurer la sécurité d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes, leur permettant de recevoir leur plein salaire pendant leurs douze semaines de congé maternité. Ce régime de maternité permet aux mères d'avoir suffisamment de temps pour s'occuper de leurs jeunes enfants, assurant à ceux-ci une bonne croissance, ce qui est critique pour une vie adulte productive. Le Rwanda a la volonté politique très marquée pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité dans toutes les sphères de la vie, y compris au travail. À l'heure actuelle, les femmes représentent 64 pour cent des parlementaires rwandais et la représentation des femmes dans les autres secteurs est à la hausse. En 2017 le gouvernement du Rwanda, en collaboration avec tous les partenaires sociaux, a adopté le programme quinquennal de travail décent pour le pays qui vise l'emploi des femmes et des jeunes, protection sociale pour tous, promotion du dialogue social tripartite, ainsi que la promotion des droits au travail. Eu égard à la création d'emplois décents et productifs, le Rwanda a comme cible de créer 1,5 millions d'emplois productifs d'ici 2024 dans le cadre de notre stratégie nationale de transformation. Les tendances sur le marché du travail sont maintenant mesurées grâce à des statistiques qui sont faites deux fois par an, ce qui livre des données concrètes pour former nos politiques. Et sous le leadership de son Président Paul Kagame, le gouvernement du Rwanda est engagé à promouvoir, protéger, assurer le plein respect des principes fondamentaux et des droits au travail. Eu

égard à la prévention et l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, le Rwanda s'aligne complètement sur la proposition faite d'avoir un instrument conventionnel accompagné d'une recommandation. Pour ce qui concerne notre région et le monde, le Rwanda croit fermement aux vertus de la libre circulation du travail, des travailleurs et aux atouts de la migration du travail. Nous vous invitons d'ailleurs à rendre visite au Rwanda et je réitère nos attentes à la veille de l'initiative du centenaire de l'OIT, l'avenir du travail, consacré aux besoins des femmes et des jeunes pour leur donner des qualifications qui leur permettront d'être employés. Je vous remercie de votre attention.

M. Bacale Obiang

Gouvernement (Guinée équatoriale)

Monsieur le Président, chers délégués, Mesdames et Messieurs. La constitution de mon pays considère que le travail est un droit et un devoir de tout citoyen résidant sur le territoire national. La Guinée équatoriale est membre de l'OIT depuis 1981 et s'est toujours inquiétée de faciliter l'exercice de ce droit et de ces devoirs constitutionnels en leur garantissant d'excellentes conditions, en dépit des nombreuses difficultés dues au manque d'expérience et au profil de notre société, et nous espérons surmonter ces difficultés grâce à l'aide apportée par l'OIT. Le Directeur général de l'OIT dans son rapport portant sur les années 2016-2017 trace une radiographie de la situation mondiale en matière de justice sociale qui nous paraît tout à fait juste. Dans ce rapport, il signale certaines des réussites obtenues par les états au cours de cette période concernant la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des objectifs stratégiques de l'OIT parmi lesquels nous pouvons citer le programme de travail décent dans le monde. L'emploi, la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme ainsi que les principes et droits fondamentaux, ce sont des questions qui sont aujourd'hui vitales dans le contexte international et qui soulèvent les préoccupations de nombreux gouvernements alors que nous traversons une crise économique mondiale dont les effets négatifs ont des retombées sur la société et le travail. Le rapport signale également qu'il existe près de 192 millions de chômeurs dans le monde, parmi lesquels de nombreux citoyens de Guinée équatoriale. Notre pays connaît effectivement des taux de chômage très élevés depuis la chute du prix du pétrole, principale source de revenus du pays et avec la fin des travaux d'infrastructure menés lors de la première partie du plan national de développement économique et social. Cette situation négative a favorisé des conséquences négatives pour de nombreux jeunes qui se trouvent aujourd'hui au chômage et c'est pourquoi le rapport du Directeur général signale qu'il y a dans le monde 4 millions de personnes qui ne jouissent d'aucune couverture de protection sociale et parmi eux, il y a également des citoyens de mon pays. Nous savons que cela constitue également pour nous un défi à relever. C'est pourquoi le gouvernement envisage d'améliorer la couverture de protection sociale par le biais d'une loi sur la protection sociale qui est encore en phase d'avant-projet et qui devrait être adoptée prochainement. Par conséquent, pour pouvoir relever tous ces défis, nous comptons sur l'assistance de l'OIT que nous remercions et nous travaillons d'ailleurs à l'heure actuelle sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de travail décent par pays dont les activités vont bon train. Nous avons déjà identifié les trois priorités qui marqueront ce programme de travail décent pour la Guinée équatoriale, lesquelles sont : l'emploi des jeunes et des femmes, la protection sociale et les normes de travail. Grâce à ce programme de travail décent en Guinée équatoriale, mon gouvernement entend, entre autres, réduire l'envergure de l'économie informelle, améliorer la protection des femmes et des jeunes et encourager l'auto-emploi. De fait, la Guinée équatoriale souhaite renforcer le tripartisme en créant une structure permettant la participation des partenaires sociaux afin d'assurer un dialogue social direct, réaliste et sincère. La volonté du gouvernement de compter sur les représentants des travailleurs est élevée. C'est pourquoi le gouvernement a lancé la révision de la loi actuelle qui règlemente l'exercice sur la liberté syndicale. C'est une loi qui a été adoptée il y a plus de 26 ans et dont il faut aujourd'hui revoir le contenu pour l'adapter aux temps modernes et améliorer la participation des travailleurs dans le dialogue social. Nous espérons pouvoir compter sur l'orientation de l'OIT, sur son assistance

tout au long de ce processus afin de renforcer les relations de notre marché du travail et du dialogue tripartite. Alors que le pays se prépare à fêter la troisième conférence économique nationale, s'ouvre une opportunité qui permettra de donner une nouvelle orientation économique au pays et qui permettra de concevoir un nouveau modèle de marché du travail, mais nous ne pourrons pas y parvenir sereinement sans la participation de l'OIT dès le début. Et pour terminer, j'aimerais signaler que la Guinée équatoriale et le Président Obiang Nguema Mbasogo connaissent une période de stabilité politique, ce qui est un des facteurs qui favorisent un climat favorable aux entreprises et aux investissements étrangers. Nous sommes ici parce que nous favorisons une culture de la paix, c'est une des caractéristiques de notre peuple. Nous sommes toujours disposés à vous faire part de nos opportunités et de notre expérience en matière de travail. Il est très important pour notre pays d'alimenter les relations bilatérales et multilatérales et vous pourrez toujours compter sur le rôle de la Guinée équatoriale pour atteindre les objectifs fixés.

M. Hothnyang

Gouvernement (Soudan du Sud)

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur Le Directeur général de l'OIT, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs. Je voudrais au nom de la délégation de la République du Soudan du Sud, et en mon nom propre, saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de la 107ème session de la Conférence Internationale du Travail. Nous félicitons également les vice-Présidents de la conférence. Je voudrais également féliciter le Directeur général, Monsieur Gary Ryder, ainsi que ses équipes, pour l'excellente organisation de cette conférence annuelle très importante et pour l'accueil chaleureux réservé à notre délégation. Nous souhaitons également féliciter Monsieur Gary Ryder de son rapport très riche, présenté lors de la session d'ouverture de la conférence. Nous partageons ce qu'a dit le Directeur général dans son rapport s'agissant du besoin vital de dialogue pour améliorer les relations professionnelles, sur l'importance de la négociation collective et sur l'importance de la tolérance zéro pour la violence et le harcèlement sur le lieu du travail. À cet égard, et pour réaliser ces objectifs, eh bien j'ai le privilège de vous annoncer que le Soudan du Sud a réussi à adopter son projet de loi. Ce projet de loi a été adopté par l'assemblée législative nationale transitoire en novembre 2017 et elle a été ensuite confirmée le 12 décembre 2017 par le Président. La loi du travail consacre l'importance des relations professionnelles y compris des droits des travailleurs. Elle consacre également des dispositions pour la réglementation des relations de travail entre les différentes parties prenantes ainsi que la protection des travailleurs sans discrimination, et notamment pour ce qui est des travailleuses. Depuis son indépendance en juillet 2011, notre pays a adopté sept conventions de l'OIT. Ces conventions ont été ratifiées, alors que nous étions un Soudan avant l'indépendance. Outre ces conventions, Le Soudan du Sud a signé un protocole d'accord avec l'OIT, ce protocole d'accord a autorisé la présence de l'OIT au Soudan du Sud. Le bureau de l'OIT à Juba a apporté une assistance technique qui nous a permis notamment de rédiger le projet de loi, de concevoir le cadre réglementaire, de lutter contre le travail des enfants, de rédiger la politique en matière de formation professionnelle et aussi de développer les capacités des travailleurs, de renforcer le système de l'administration du travail. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la République du Soudan du Sud félicite l'OIT de sa contribution à la mise en oeuvre du programme du développement durable à l'horizon 2030, pour éradiquer la pauvreté et réaliser le développement durable. Cependant pour notre gouvernement et pour les partenaires sociaux, si nous souhaitons contribuer aux efforts nationaux pour la mise en oeuvre des ODD, eh bien il est important que l'OIT reprenne ses activités vitales dans le pays. La présence de l'OIT dans le pays nous aidera à assurer une meilleure diffusion de la loi du travail qui a été promulguée par le Président. Il s'agit également d'une présence qui nous facilitera la tâche de mise en oeuvre de cette loi. Un autre projet sur la sécurité sociale nationale sera également présenté au Conseil des ministres et au Parlement. L'objectif de ce projet de loi est de répondre aux besoins en matière de pension du secteur privé et des ONG.

Cela étant dit, il y a beaucoup de difficultés que rencontre le pays, notamment pour faire rapport sur des conventions de l'OIT qu'il a signées, malgré son engagement et sa volonté de respecter toutes les obligations en matière de présentation de rapport de l'OIT. Ainsi la fourniture d'une assistance technique et des mesures de renforcement des capacités pour le gouvernement et les partenaires sociaux par l'OIT est absolument essentielle. Cette assistance contribuera de manière positive au respect des obligations de notre pays eu égard à ses obligations en matière de présentation de rapport à l'OIT. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y a un autre défi pour le gouvernement transitoire d'unité nationale, c'est le défi relatif à la paix. Nous sommes en train de mettre en œuvre l'accord de 2015, nous sommes en train de redynamiser ce même accord afin d'apporter une paix durable dans le pays. Cela devrait permettre d'assurer le développement et d'améliorer la vie de la population dans tout le pays. Pour conclure, eh bien nous attendons un partenariat continu avec l'OIT, notamment pour améliorer la situation en matière d'emplois dans la République du Soudan du Sud. Je vous remercie, Dieu vous garde et Dieu garde également la République du Soudan du Sud. Merci, merci beaucoup.

M. Konkolewsky

Association internationale de la sécurité sociale

Monsieur le vice-Président de la Conférence Internationale du Travail, Mesdames, Messieurs, je voudrais dire au nom du Docteur Joachim Breuer, président de l'AISS, que c'est un grand plaisir que de vous transmettre les salutations de l'AISS et de ses membres de 320 ministères gouvernementaux et institutions de sécurité sociale de 153 pays. Tout d'abord, Je voudrais féliciter le Directeur général de son rapport « l'initiative sur les femmes au travail et nouvel élan pour l'égalité », qui insiste sur le fait qu'il faut accompagner les instruments politiques pour la promotion de l'égalité, de nouvelles approches novatrices. Il faut aller au-delà de ce que nous faisons d'habitude comme le dit le Directeur général dans le rapport, donc il faut intensifier les efforts pour véritablement progresser. Et cela est également une des conditions sine qua non pour la réalisation des engagements à l'horizon 2030, et aussi pour traiter les domaines dans lesquels notre vision de la justice sociale est mise à mal par la réalité, qui est qu'il existe de graves inégalités. Après avoir défini les inégalités, notre association et ses membres soutiennent le rôle dirigeant joué par l'OIT dans le débat mondial sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail. Des systèmes de sécurité sociale mal conçus risquent de perpétuer des inégalités, et notamment dans le domaine salarial. Et comme le montre l'expérience faite dans les pays scandinaves, les systèmes de sécurité sociale peuvent apporter beaucoup de choses positives s'ils sont sensibles à la question du genre et s'ils sont conçus pour compenser les inégalités en matière salariale et en matière de travail. Les systèmes de congés parentaux pour les pères et les mères, les crédits retraite, et d'autres mécanismes de rétribution qui permettent de réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes peuvent promouvoir le partage des responsabilités et améliorer également l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. En outre, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas simplement des politiques de sécurité sociale pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, il faut également que les systèmes de mise en oeuvre permettent ou facilitent l'accès aux femmes à la couverture et aux avantages. Par exemple, l'accès plus faible des femmes aux services financiers, aux comptes bancaires doit être reflété par la conception de systèmes de fourniture de services de sécurité sociale par des institutions de sécurité sociale. L'AISS et ses membres sont engagés à utiliser toutes les possibilités en partenariat avec l'OIT, pour élaborer de nouvelles solutions afin de réaliser l'impact positif de systèmes de fourniture de sécurité sociale et de politique de sécurité sociale pour promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans la société. Partager ces innovations est un des piliers de notre travail, par exemple, par le biais de nos rapports sur les principaux défis en matière de sécurité sociale ou alors par le biais de nos réunions mondiales ou régionales. Intégrer la question du genre est un outil pour assurer la sensibilité au genre des lignes directrices de l'AISS et il y a d'autres nouvelles mesures qui sont le reflet de notre engagement. Ces efforts doivent être liés les uns aux autres, et liés

aux activités pour également tenir compte des nouvelles évolutions dans le monde du travail, ce qui concerne notamment l'émergence des nouveaux besoins sociaux en matière de soins pour les sociétés vieillissantes, ainsi que la nature évolutive du travail dans le cadre de l'économie numérique. Mesdames, Messieurs, comme l'a dit le Directeur général, des approches holistiques et novatrices sont nécessaires pour lutter contre les inégalités en matière de genre. Après avoir collaboré étroitement pendant plus de 90 ans, l'AISS est à nouveau aux côtés de l'OIT afin de promouvoir un nouvel élan en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes par le biais de ses institutions et départements gouvernementaux en matière de sécurité sociale, donc cette collaboration devra nous permettre de lutter contre l'un des principaux défis, contre l'injustice sociale. Merci beaucoup.

M. Ozkan

Industrial Global Union

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, j'interviens au nom de Industrial Global Union représentant plus de 50 millions de travailleurs dans les secteurs miniers, de l'énergie et de la manufacture dans le monde entier. Pour nous, il est important que cette conférence discute de la coopération développement de l'OIT en soutien aux objectifs du développement durable. Ces 17 ODD concernent la pauvreté, la faim, l'égalité, l'énergie propre, l'action climatique, le travail décent, la croissance économique et la paix et la justice. Ce sont des objectifs, liés les uns aux autres et très ambitieux. Il s'agit de la nature de la durabilité, c'est-à-dire une intégration de solutions et de besoins sociaux, économiques et environnementaux. Le moment est venu maintenant d'intégrer toute personne, institution, mouvement, toute force qui s'intéresse au futur durable, donc de les intégrer dans cet effort pour les réaliser. Donc Industrial Global Union soutient cet effort. Nous pensons que les objectifs sont à notre portée. Nous pensons que nous pouvons changer le monde et ce, de manière positive. Ce qu'il faut, c'est un plan. Nous sommes d'accord avec les analystes qui prévoient que des emplois plus durables, plus verts, vont être créés grâce à la transformation. Cela étant dit, il faut reconnaître aussi qu'il y aura des emplois perdus. Qu'allons-nous dire à ces travailleurs ? Est-ce qu'on va simplement leur dire qu'ils doivent sacrifier leur vie, ou en tout cas leurs emplois, leur famille, leur communauté pour le bien général ? La seule réponse moralement défendable est de leur garantir une juste transition. Donc il faut qu'il y ait quelque chose de positif pour cette catégorie de la population. Donc, si on leur demande d'arrêter de faire ce qu'ils font aujourd'hui, il faut leur dire ce qu'ils vont faire demain, parce que personne ne va soutenir une transition vers un futur pessimiste, personne ne va soutenir une transition injuste. Et par conséquent, les programmes pour assurer une transition juste ne sont pas facultatifs. Il s'agit d'une condition sine qua non, la passerelle essentielle pour un futur durable et pour les travailleurs doit être mise en place car tout le monde doit pouvoir se réjouir de l'avenir qui les attend. Ensemble nous devrions pouvoir construire un avenir pour lequel nous n'aurons pas à nous excuser envers nos enfants. Monsieur le Président, il y a un autre point important à l'ordre du jour de cette conférence, c'est le futur du travail. En tant que travailleurs des secteurs de la manufacture, de l'énergie et de la mine, nous sentons déjà l'impact de la numérisation, de l'industrie 4.0 dans nos secteurs et sur nos emplois. L'industrie 4.0, c'est une énorme transformation pour beaucoup de secteurs et beaucoup de régions et aujourd'hui, les syndicats sont plus importants que jamais pour faire face à cette nouvelle transformation industrielle, notamment pour gérer les changements socio-économiques. Je voudrais faire plusieurs remarques concernant la numérisation des emplois. Tout d'abord, il faut assurer le droit à la formation, à la consultation des travailleurs et de leurs représentants au niveau local, régional, national et mondial ; le droit à l'éducation et à la formation, le droit à définir les niveaux de confidentialité au travail et à la maison et ces points doivent nous permettre d'assurer une transition juste pour les travailleurs. Monsieur le Président, il y a également ici un débat important sur le dialogue social et le tripartisme dans le cadre du suivi de la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Le dialogue social nécessite le plein respect, la pleine mise en oeuvre des droits fondamentaux au travail. Cela étant dit, nous constatons malheureusement qu'il y a

davantage de violations contre les droits des travailleurs partout dans le monde. Pendant cette conférence, il y a eu des cas douloureux mentionnés lors de la commission de l'application des normes. Il y a un coup civil au Brésil actuellement et on démantèle les droits des travailleurs dans le pays. Ce n'était pas à l'ordre du jour de la conférence, mais en fait les grèves légales continuent d'être interdites en Turquie pour des raisons dites de sécurité nationale, en Ukraine il y a des accidents mortels dans le secteur minier, c'est vrai que l'Ukraine est un des pays où il est le plus dangereux de travailler. Il y a également des incidents au Pakistan dans les mines, un environnement où les travailleurs ne jouissent pas de leurs droits fondamentaux. Au Bélarus, depuis le mois d'août dernier, il y a des efforts qui sont faits pour supprimer les syndicats indépendants, et en Algérie, Monsieur le Président, des syndicats indépendants font l'objet de campagnes de répression terribles, car on poursuit les syndicalistes devant les tribunaux et on fabrique des preuves contre eux. Cette liste pourrait s'allonger avec des cas dans d'autres pays, donc il faut y mettre un terme parce qu'on ne peut pas continuer dans le monde de la sorte. Et si c'est ici que tous les mandants prennent des engagements à réaliser le progrès et la justice sociale dans le monde, eh bien ces violations des droits du travail, des droits humains doivent s'arrêter immédiatement. Nous devons promouvoir le travail décent par une approche coordonnée [vgr INTERRUPTION 6:13] pour assurer le respect des principes et des droits fondamentaux au travail. Je termine, en tant que travailleurs du secteur de la manufacture, de l'énergie et des mines, eh bien nous réaffirmons notre engagement et nous attendons la même chose de la part des gouvernements et des employeurs. Merci beaucoup.

M. Celi Vegas

Centre d'échange et de coopération pour l'Amérique latine

Mesdames et Messieurs les représentants, au nom du Centre d'Échange et de Coopération pour l'Amérique latine, organisation internationale avec un statut consultatif devant l'ECOSOC, la CNUCED et l'OMPI, je vous adresse mes cordiales salutations et félicite le Président de cette assemblée pour la merveilleuse conduite des travaux de la 107^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail. Le rapport du Directeur général « Garantir un temps de travail décent pour l'avenir » aborde des éléments essentiels qui ont servi de base pour mettre en place les instruments normatifs de l'OIT, en autres, concernant les heures de travail, le repos hebdomadaire, les congés payés, le travail de nuit et le travail à temps partiel. Il s'agit de neuf conventions, un protocole et six recommandations qui constituent le cadre institutionnel international pour protéger les droits des travailleurs. Ainsi on entend éviter l'exploitation de la main d'oeuvre dans les secteurs vulnérables et protéger les travailleurs sans aucune qualification, ainsi que les mineurs. Dans la société moderne, les relations de travail ont été considérablement influencées par la révolution dans les technologies d'information. Ces transformations se font dans le concept même du temps de travail et sont reflétées dans les conséquences imposées aux agents économiques, c'est-à-dire aux travailleurs, aux entreprises et aux gouvernements. Ainsi dans le contexte de la mondialisation générale, le travail traditionnel a changé avec les différentes modalités qui ont surgi dans les relations de travail. Je pense par exemple au télétravail, aux plateformes de co-working, à la délocalisation, au travail à la tâche. En résumé, ces adaptations sont le résultat de la fusion du travail traditionnel et des techniques du marché en constante évolution. Elles répondent à la demande immédiate des besoins tenant aux liens sectoriels entre les opérateurs économiques. Dans ce monde interdépendant, l'activité du travailleur moderne s'est transformée au point que l'on ne peut plus établir de limites entre la vie privée et les obligations du travail. Les journées de travail sont illimitées. Se consacrer au travail ne permet plus de se reposer et les rétributions pour ce travail ne respectent pas nécessairement les minimas fixés par les conventions de l'OIT. Pour éviter que l'écart entre le travail effectif et les droits des travailleurs ne se creuse, les agents économiques doivent obligatoirement coordonner leur stratégie afin que le travail soit dûment rémunéré et respecte les conditions humaines. Mesdames et Messieurs les représentants, face à de si grands défis, le consensus des états est essentiel pour renforcer leur responsabilité de protection à l'égard des

travailleurs. La ratification des instruments internationaux de l'OIT doit constituer la préoccupation essentielle des états membres. Cela signifie lier les droits humains et les droits des travailleurs. Du côté des travailleurs, dans le rapport du Directeur général, l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) insiste sur la lenteur des états dans la ratification des conventions essentielles, telles que la convention numéro 1 sur les heures de travail dans l'industrie et la convention numéro 3 sur les horaires de travail, commerce et bureau de 1930. Ces deux conventions n'ont été ratifiées, respectivement que par 25 et 13 membres de l'OIT. Du côté des travailleurs, dans le même rapport, la Confédération syndicale internationale (CSI) souligne qu'il est nécessaire de réaliser des consultations tripartites sur les normes concernant le temps de travail pour combler les lacunes normatives existantes et permettre une véritable protection et un équilibre entre la vie professionnelle et personnelle. Dans ce cadre, les mécanismes de négociation et de dialogue social représentent la priorité. Il est nécessaire d'adapter les instruments juridiques à la protection permanente des travailleurs. Mesdames et Messieurs les représentants, le travail des divers gouvernants latino-américains montre que les stratégies mises en oeuvre visent à faire face à ces changements sur le marché du travail. C'est, par exemple au Brésil, le travail dominical dans les activités commerciales qui doit respecter les réglementations municipales ; le jour de repos hebdomadaire est un dimanche au moins une fois toutes les trois semaines. En Uruguay, dans des cas spécifiques et dûment justifiés, l'exécutif peut autoriser par secteur, zone ou localité, l'ouverture des établissements commerciaux le samedi matin jusqu'à 13 heures ou le dimanche après-midi jusqu'à 21 heures. Ces exemples montrent l'adaptation des normes nationales aux dispositions des conventions internationales adoptées par l'OIT. Toutefois, il reste de nombreux points d'interrogation car les mesures prises par les gouvernements sont insuffisantes pour faire face aux transformations du marché du travail. Par conséquent le travail des ONG est fondamental. Ce travail peut être un moteur afin que des mesures soient prises dans les secteurs où les gouvernements ne peuvent pas intervenir de façon directe. Je vous remercie.

M. Thiry

Union Mondiale des professions libérales

Mesdames et Messieurs, tout d'abord je tiens à féliciter Monsieur Samir Murad pour son élection à la Présidence de la 107ème session de la Conférence Internationale du Travail. Je remercie la Présidence de la conférence, et la Direction générale du Bureau international du Travail pour l'accueil qu'elles réservent chaque année à l'Union Mondiale des Professions Libérales. Au moment où l'organisation s'apprête à célébrer le centenaire de son existence, nous avons un regard admiratif sur l'immense travail déjà accompli, mais il est encore plus remarquable de constater combien l'organisation se tourne en permanence vers l'avenir et prend à bras le corps les problèmes qui persistent dans le monde du travail malgré tous les progrès enregistrés. La fixation d'objectifs par l'organisation constitue une marque de sa vitalité tout comme elle révèle l'esprit visionnaire de ceux qui la dirigent. L'Union Mondiale des Professions Libérales partage les préoccupations émises par le Directeur général du Bureau international du Travail qui met en évidence d'une part les nouvelles graves difficultés à nouer le dialogue social dans certaines régions du monde, et qui stigmatise d'autre part la remise en cause de la coopération internationale dans le cadre du multilatéralisme. L'Union Mondiale des Professions Libérales considère aussi que le dialogue social constitue un thème de discussion récurrent et que chaque organisation à son niveau doit pouvoir participer en permanence à l'amélioration de celui-ci. D'autre part, l'Union Mondiale des Professions Libérales est convaincue que la remise en cause de la coopération internationale serait une profonde erreur. Notre union par essence non-gouvernementale et par sa composition internationale soutiendra toute initiative de nature à confirmer le caractère productif du système international et soutiendra aussi toute mesure qui peut être de nature à améliorer son fonctionnement. Les professions libérales regroupées au sein de l'Union mondiale viennent de continents différents et peuvent donc témoigner des variétés de conditions de travail vécues et de l'importance cruciale de la coopération

internationale. Les professionnels libéraux constituent aussi le relais des aspirations du monde du travail quand ils ne sont pas tout simplement le lieu où, en toute immunité, peuvent s'exprimer les revendications individuelles ou collectives pour une amélioration du bien-être général des conditions de vie des citoyens, du respect de la dignité humaine ou plus précisément des standards minimums à atteindre pour un travail décent et même pour un travail qui doit être épanouissant. L'Union Mondiale des Professions Libérales comprend donc parfaitement qu'à l'heure actuelle l'accent soit mis sur le fait que nous devons tout faire pour débarrasser le monde du travail de toutes les formes de violence et de harcèlement. Que ce soit dans le domaine des soins de santé, dans le domaine du conseil juridique, du conseil technique, du conseil comptable, ou dans les domaines environnementaux, les titulaires de profession libérale, sont aux côtés des personnes qui sont victimes de ces formes de violence et de harcèlement. Et ils veillent avec leurs qualifications professionnelles propres, à soigner les conséquences de ces violences, à participer à l'élaboration de mesures de prévention pour éviter de tels comportements de harcèlement et à prendre des initiatives favorisant la prise de conscience des règles élémentaires du respect de la personne d'autrui. Ce domaine de préoccupation trouve une forme exacerbée aujourd'hui et nécessite donc une prise en compte toute particulière. Nous n'oublions pourtant pas les autres objectifs dont celui qui a été mis en avant l'an dernier, à savoir l'écologisation indispensable du monde du travail, qui intéresse chacun d'entre nous, travailleurs, employeurs, organisations gouvernementales, organisations non-gouvernementales. C'est notre épanouissement à tous qui est en jeu. Les titulaires de profession libérale par millions dans le monde, par conviction ou idéal, contribuent à l'épanouissement des individus, au dialogue et au développement social. Cette contribution est fournie à titre individuel ou dans le cadre d'organisations de professions libérales au niveau local, régional, national, ou international. Soumis à des règles élevées d'éthique et de déontologie, les titulaires de profession libérale jouissent donc d'un crédit important pouvant influencer très positivement la réalisation de ces divers objectifs. Toutefois il existe dans certaines régions du monde des professionnels libéraux, qui eux-mêmes, sont aussi parfois sans protection ou plongés dans une situation très précaire qui les assimile à l'exécution du travail forcé ou bien dont les conditions de travail sont altérées par des changements législatifs graves comme au Brésil. Vous comprendrez donc qu'avec la même conviction que les années précédentes, je vous redis la disponibilité de l'Union Mondiale des Professions Libérales à l'égard du Bureau international du Travail pour collaborer dans tous les domaines qui permettront une amélioration concrète des conditions de travail, convaincue qu'au-delà du centenaire de l'organisation, nous pouvons tous considérer que l'épanouissement au travail conduit à l'épanouissement de notre monde. Je vous remercie pour votre attention.

M. Mohamed
Gouvernement (Maldives)

Monsieur le Président, je vous félicite à l'occasion de votre élection à la présidence de la 107^{ème} Conférence Internationale du Travail. Excellences, Mesdames, Messieurs, c'est un honneur que de pouvoir m'adresser à vous cet après-midi et je voudrais vous transmettre les meilleures salutations de mon gouvernement à tous les délégués ici présents. Le gouvernement des Maldives salue le rapport du Directeur général sur les femmes au travail et nous partageons l'analyse qui est faite dans le rapport. Nous pensons que c'est un sujet tout à fait important aussi pour notre région. Nous accordons beaucoup d'importance à l'autonomisation économique et sociale des femmes. À cette fin, le gouvernement a entrepris un certain nombre de mesures positives pour créer un environnement propice afin de combler les lacunes entre les hommes et les femmes dans notre pays et permettre aux femmes de participer dans tous les secteurs de la vie active. À peu près 60,7 pour cent des fonctionnaires sont des femmes. Monsieur le Président, je voudrais vous présenter un certain nombre d'initiatives qui ont été engagées par l'administration du Président Abdulla Yameen, récemment. En 2017, le gouvernement a adopté l'égalité des hommes et des femmes dans une législation unique en son genre dans notre pays. Il s'agit de créer un cadre d'égalité de

genre et d'éliminer toute discrimination sur la base du genre, ainsi que la violence. Bien sûr le rôle du gouvernement est d'assurer la mise en oeuvre pleine et entière de cette législation. Le gouvernement des Maldives, sous les auspices du Ministère du genre et de la famille, est donc le fer de lance de la mise en oeuvre de la législation. Nous avons introduit en 2014 une autre loi qui concerne le harcèlement sexuel et qui inscrit dans le code pénal ce fait de violence. Nous avons aussi créé une instance pour promouvoir la cause féminine sur le lieu de travail, faire respecter leurs droits. Nous voulons, bien sûr, qu'avec ces différentes lois et dispositions, les femmes puissent bénéficier au maximum de la protection de la loi sur le lieu de travail. Nous avons lancé une initiative qui s'appelle Rhendhi Award, le prix Rhendhi, et qui se propose d'encourager les femmes à s'engager, à contribuer pleinement à la société de notre pays. Nous avons aussi des projets de développement qui font la promotion et le renforcement des moyens de subsistance des ménages où les femmes sont celles qui gagnent le pain. Nous voulons donc qu'elles puissent créer des petites entreprises et participent au marché avec les produits qu'elles produisent dans ces entreprises. Par ailleurs, nous avons aussi des initiatives qui soutiennent les PME qui encouragent les femmes à créer leurs petites entreprises et 40 pour cent des prêts prévus aux PME sont prévus uniquement pour les femmes et les jeunes. Le gouvernement accorde beaucoup d'importance au rôle des femmes elles-mêmes pour éliminer donc les écarts dans le secteur des entreprises. Nous savons qu'il y a un problème d'éducation et de formation et nous voulons donc assurer la gratuité de l'instruction jusqu'à 18 ans pour les femmes, pour qu'il y ait plus de femmes qui soient diplômées. Nous avons aussi un système de santé universel qui couvre tous les habitants des Maldives quel que soit leur sexe, pareillement pour les allocations au titre de la retraite. Monsieur le Président, le gouvernement des Maldives s'engage pleinement à promouvoir la diversité des genres et l'équité sur le lieu de travail. Merci beaucoup.

M. Akbar

Gouvernement (Afghanistan)

Merci Monsieur le Président, je voudrais exercer le droit de mon gouvernement à répondre en réponse aux allégations faites par le délégué des travailleurs concernant deux questions. La première : les propriétés d'État qui sont contestées qu'il a mentionnées, et secundo le besoin d'élections démocratiques des syndicats par le truchement du congrès des travailleurs qu'il n'a pas évoqué dans sa déclaration. Monsieur le Président, la décision du gouvernement, récente, de suspendre temporairement la licence des syndicats fait partie de la réforme anti-corruption du foncier et des droits et ça fait partie des objectifs de réforme du gouvernement. Ces terres contestées, en fait ont été occupées illégalement à des fins commerciales par d'autres entités. Ces décisions étaient prises non seulement par notre Président, mais aussi étaient la suite d'une décision du cabinet. Or le syndicat des travailleurs n'a pas tenu cas de ces décisions, donc ces terres seront rendues à leurs propriétaires une fois que la procédure juridique sera aboutie et nous sommes en train de réviser aussi la situation des individus puisqu'il est allégué qu'il y ait eu un traitement injuste des travailleurs. Nous voulons aussi qu'il y ait la tenue d'élections justes et équitables pour élire les mandataires des différents postes du syndicat. L'évaluation des propriétés du gouvernement qui inclut le terrain qui est utilisé par le syndicat des travailleurs, ce processus est en cours et c'était quelque chose qui est éminemment important pour notre ordre du jour de création de la nation. Il y a aussi le renouvellement de la licence des syndicats. Il faut d'abord que nous réglions la question du litige foncier. Il y a une commission nommée par la présidence qui est censée résoudre ces problèmes. Le gouvernement est engagé à renforcer le dialogue social et améliorer la représentation des partenaires pour toutes les politiques de protection sociale et de promotion du travail. Nous comptons sur votre coopération à cet effet.

M. Petersen

Gouvernement (Brésil)

Monsieur le vice-Président, le gouvernement du Brésil voudrait exercer son droit de réponse à la réponse aux allégations faites par Industrial Global il y a quelques minutes de cela. Monsieur le Président, j'ai demandé à la plénière que nous usions du langage parlementaire, or Industrial ne semble pas savoir ce qui se passe au Brésil, alors rendre des jugements sur des choses qu'on ne connaît pas, n'est pas du tout approprié. Nous voudrions vous demander Monsieur le vice-Président et le Président de cette conférence, ainsi que le Directeur général, de mettre un terme à ce type de manifestation, car ceci n'est pas conforme à la pratique parlementaire de l'OIT ou toute autre agence onusienne. Le Brésil ne reconnaît pas donc le fait que l'on puisse fausser la description de la situation dans son pays. Le pays a connu des crises politiques et économiques. Nous avons mis en œuvre des réformes économiques importantes pour promouvoir des changements importants, mais les droits n'ont pas été défaits. La démocratie est vivante dans notre pays, la société civile est vibrante et nous avons donc tous le droit à la parole et le gouvernement remplit son rôle, il informe sa société. L'État de droit est en place et vit. Le judiciaire est tout à fait indépendant. En octobre 2017, le Brésil a organisé des élections libres et équitables au niveau municipal ; nous avons aussi des élections présidentielles et au niveau des gouverneurs en octobre prochain. Donc par nos actes, le gouvernement a apporté la preuve de son attachement à la règle de principe de droit dans son gouvernement et dans sa société. Merci beaucoup.